

“NOVA FRANCIA”

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS



SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — La protestation de La Rochelle contre l'abandon du Canada (1761), par J. TOURNEUR-AUMONT. — Un cousin Canadien en Normandie au XVIII^e siècle, par le marquis DE GROSOURDY DE SAINT PIERRE. — Louise de Chomedey et les débuts de la Congrégation de Notre-Dame à Villemarie, par A.-Léo LEYMARIE. — Une lettre inédite de la fille de Philippe Pastour de Costebelle. — Le nom et les armes des Boucher de la Broquerie, par R. — Questions et Réponses. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Angevins au Canada en 1636, par le chanoine F. UZUREAU. Deux Bourbonnais au Canada, par Philippe THERSONNIER (*à suivre*). — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1^{er}.

Abonnement :
1 an : Éd^{on} ordinaire : 30 frs.
1 an : Éd^{on} de luxe : 90 frs.

Le numéro :
Éd^{on} ordinaire : 5 frs.
Éd^{on} de luxe : 15 frs.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada ; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1^{er} arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1^o La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques ;

2^o La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation ;

3^o La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4^o La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société ; b) Des membres actifs ; c) Des membres bienfaiteurs ; d) Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada

1^o Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne ;

2^o Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société ;

3^o Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue « Nova-Francia »
doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris 1^{er}.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements
sur le Canada

s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Une Librairie aux Méthodes nouvelles



L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE

76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7^e)



Son but L'O. C. L. B. fondé en 1923, par M. Pierre de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente**. Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation L'O. C. L. B. afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes**. Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode L'O. C. L. B. renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'O. C. L. B. comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS**, qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'O. C. L. B. possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archivist-paléographe. Il **vend** et **achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement**, sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'O. C. L. B. offre au public parisien un **Magasin**, organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions**. — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier**, il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSCRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

Le duc de Lévis-Mirepois, président de la *Société d'Histoire du Canada*, a été élu, pour quatre années, conjointement avec M. François Carnot, président de la Section France-Canada, du Comité France-Amérique.

* *

On lit dans *Le Courrier de la Manche* (N° du 4 Juillet 1926), les lignes suivantes, rendant compte des communications faites, à Saint-Lô, lors du quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés Régionalistes de Normandie :

« ... M. Beauchesne fait l'historique de la *Société d'histoire du Canada*, que fonda en France Sir Cambell Stuart. Il insiste particulièrement sur le rôle de l'Association des Familles dont les membres ont des ascendants ayant laissé leur nom dans l'histoire du Canada ; les documents, portraits, souvenirs détenus par ces familles pourraient grandement servir à l'histoire franco-canadienne.

« M. A.-Léo Leymarie fait une communication très documentée sur Jean Nicolet, natif de Cherbourg, collaborateur de Champlain, dont la descendance au Canada est grande. Un détail important de cette communication est la preuve apportée qu'en 1634, notre compatriote Jean Nicolet fut le découvreur du Wisconsin, affluent du Mississipi et que ses « routes » servirent à tous ceux qui, plus tard, s'en allèrent vers cette partie du Nord américain.

« L'inventaire des livres que possédait Jean Nicolet ne fut pas non plus une des moindres révélations de cette communication. M. Leymarie, suivant notre compatriote dans ses courses chez les Algonquins, chez les Puants, en son Poste des Trois Rivières, nous fait connaître la vie de sa femme, petite-fille de Louis Hébert, et de sa fille, Marguerite, qui eut de son mariage avec Jean-Baptiste le Gardeur de Repentigny dix-huit garçons et trois filles.

« Cette communication donne lieu à un échange de vues fort intéressant... »

* *

Le docteur E. Lomier, membre de la *Société d'Histoire du Canada*, auteur du travail sur « LES PICARDS AU CANADA » paru dans NOVA

FRANCIA, vient de recevoir le prix Edmond Dréville pour son ouvrage « HISTOIRE DES RÉGIMENTS DE GARDE D'HONNEUR 1814-1914, que lui a décerné l'Académie des Sciences Morales et Politiques (1).

* * *

Le R. P. Albert David, docteur en théologie, professeur d'Écriture Sainte au séminaire du clergé colonial, de Paris, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, termine son voyage à Saint-Pierre et Miquelon, en Acadie et dans la Province de Québec. Les journaux canadiens nous ont fait connaître tout l'intérêt de ce voyage et les diverses recherches faites par notre distingué collègue du *Comité des Sources et des Recherches*. Une lettre datée du Collège apostolique de la Gatineau, à Ironside (P. Q.), collège dont il est le fondateur, nous fait prévoir son prochain retour.

* * *

Le 13 Octobre dernier, est décédé, à Paris, le comte Henri-Jean de Menou, membre bienfaiteur de la *Société d'Histoire du Canada*.

(1) Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans *Nova Francia* du 24 décembre 1925 (Vol. 1. N° 3, p. 130-140).

AVIS

AVEC CE NUMÉRO COMMENCE LA SECONDE ANNÉE DE « NOVA FRANCIA », QUI PARAÎT TOUS LES DEUX MOIS.

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS À NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (30 fr. pour l'édition ordinaire; 90 fr. pour l'édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par un chèque, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, 52, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).

Certains numéros de la première année sont épuisés. Il ne peut être adressé que des collections complètes de l'année 1925-1926, et ce, au prix de TRENTE-CINQ FRANCS.

NOUS AVONS DÉCIDÉ QU'UNE TABLE DES MATIÈRES DES NOMS PROPRES, DES LOCALITÉS ET DES MATIÈRES SERA ÉTABLIE. — M. A. Léo Leymarie, secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*, s'est chargé de ce travail important — POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE. Nous ferons tenir cette table à tout abonné ou lecteur qui voudra bien nous faire tenir la somme de cinq francs. LES ABONNÉS POURRONT LA JOINDRE AU RENOUVELLEMENT DE LEUR ABONNEMENT.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE, 52, RUE DE RICHELIEU, PARIS (1^{er}).

LA PROTESTATION DE LA ROCHELLE CONTRE L'ABANDON DU CANADA (1761)

Quelques boutades de gentilshommes de la Chambre et de nouvelles listes parisiens renseignent insuffisamment sur l'état de l'opinion française lors des désastres de Nouvelle-France et des négociations préliminaires à l'abandon du Canada (1760-1763).

Il convient de rechercher dans chaque région les documents utiles à l'établissement d'une théorie générale exacte sur cette étape significative dans l'histoire des colonies françaises.

Au XIX^e siècle, à l'occasion du centenaire des événements qui se passèrent entre la chute de Montréal (8 septembre 1760) et la signature des préliminaires de Fontainebleau (3 novembre 1762), la recherche a été amorcée par l'érudite rochelais Léopold Delayant, pour une des régions françaises les plus intéressées par les événements, l'Aunis, qui promet encore beaucoup de récompenses aux chercheurs. C'était aussi le temps de l'Expédition du Mexique, dont quelques-uns attendaient une revanche des défaites du XVIII^e siècle, de même que l'Expédition de Crimée venait de faire oublier les malheurs de la Campagne de Russie et les Expéditions de Syrie et de Chine, ceux de l'Expédition d'Égypte.

L. Delayant découvrit dans les registres de l'Hôtel de Ville de La Rochelle (XII, n° 37) et dans les Archives de l'ancienne Académie, deux pièces inédites : un *Mémoire au Duc de Choiseul* du 14 novembre 1761 et une *Délibération du Corps de Ville* du 3 mars 1762. Il les rapprocha ingénieusement et eut le mérite d'y voir une expression authentique et singulièrement pénétrante des sentiments rochelais.

Mais ces pièces parurent dans une revue morte-née, la *Revue d'Aunis*, le 1^{er} décembre 1864 (p. 65-81). Elles n'ont pas rencontré, depuis, toute la considération qui leur est due. Delayant signa seulement par ses initiales. Il ne se crut pas autorisé à tirer des conclusions, sous prétexte que « si on développait les observations qu'elles suggèrent, le commentaire étoufferait vite le fond » (p. 65.).

Les documents valent par ce qu'on y voit ; et l'art de les interpréter n'est pas moins utile que celui de les découvrir et publier. Les titres des trois parties du *Mémoire à Choiseul*. (p. 70, 72, 75) sont d'ailleurs choisis comme pour en restreindre à dessein la portée générale, [Voir ici l'Appendice I].

Les pièces méritent une meilleure fortune. Le *Mémoire à Choiseul*, qu'accompagne la *Réponse de Choiseul*, (p. 79), apporte des faits et des vœux dont l'intérêt dépasse l'histoire du pays d'Aunis, et celle même du XVIII^e siècle. On y saisit une attitude rochelaise et une attitude française, qui se retrouvent en d'autres temps et qui ne contribuent à rien moins qu'à renseigner sur les conditions mêmes de l'unité française.

On peut aujourd'hui rejeter les précautions des Rochelais du temps de Louis XV et celles de l'éditeur du temps de Napoléon III. On doit essayer, dans une courte analyse intrinsèque, de discerner et classer les raisons qui ont animé les auteurs rochelais du *Mémoire à Choiseul* et de la *Délibération Municipale* du 3 mars 1762. On en peut compter six. Dans chacune apparaît, comme note dominante, la préoccupation de montrer comment les valeurs du Canada se trouvent propres à accroître celles de la métropole elle-même, comment la perte de la France d'Amérique peut atteindre la France d'Europe.

I

Les pêches canadiennes et la marine nationale.

Les occasions de pêches merveilleuses sont continuelles au Canada. « Toutes les rivières, tous les lacs, toutes les bayes, tous les golfes « du Canada abondent en poissons de toutes les espèces ; le plus avide « pêcheur peut donner carrière à ses vastes désirs ; il remplira ses « vaisseaux des siècles entiers de toutes les pêches qu'il voudra choisir, « et la nature les lui reproduira avec la même prodigalité. Morües, « sardines, hareng, marsouins, loups marins, vaches marines, baleines, « cachaloth, &c., tout se présente au dart où à l'ameçon et en si grande « quantité que le pêcheur succombe presque sous des travaux si vifs et « si rapides » (p. 72-73).

Les Rochelais y participent avec une activité supérieure. La France s'y associe de plus en plus. « Notre commerce... ne faisoit que com- « mencer, et déjà dans les quatre années qui ont précédé la guerre, « nous y envoyions des divers ports de France cinquante cinq à soi- « xante navires (on ne parle point des bâtiments destinés pour la pêche, « qui vont de trois à quatre cents) chaque année et apportoit à ce com- « merce des accroissemens sensibles » (75-76).

La France doit jouir de la liberté naturelle de naviguer et de pêcher. « La Providence avoit ouvert les mers à tous les hommes et « les richesses qu'elle renferme devoient selon ses vûes appartenir « au premier occupant » (73). Des avantages particuliers résultent pour la France d'une position privilégiée près de « deux mers qui la bai- « gnent et qui jadis virent [s]es triomphes » (73).

Ne pas tirer parti de tous ces avantages pour développer de grandes forces sur mer est insensé. « Par quel goust de désespoir la France « consentiroit-elle à un avilissement éternel, si peu fait pour elle ? et « laisserait-elle entre les mains des Anglois deux fondements indestruc- « tibles et à jamais inépuisables de la plus puissante marine, le Canada « et les pêches de ses golfes ? » (73).

II

Le péril anglais au Canada et la politique générale.

Mais il appartient à l'État de prévoir et de saisir dans toute leur ampleur les conséquences générales d'une diminution de la marine française et d'un agrandissement de la puissance anglaise au Canada.

« Que cette foule d'hommes qui ne songe qu'à soi, qui ne vit « qu'un jour et ne porte ses vues que sur le rapide moment de sa « durée, voyent sans regret échapper de nos mains des trésors dont ils « n'ont point joui, à la bonne heure ; mais l'État dont les regards « doivent embrasser les siècles, qui ne peut acquérir ou perdre que « pour la postérité, l'État dont la situation actuelle présage infaillible- « ment les prospérités ou les malheurs à venir, se règle sur d'autres « maximes ; il voit dans la cession d'un vaste et opulent territoire « et la diminution certaine de ses forces et l'accroissement aussi « certain de celle de son ennemi » (76).

La première conséquence générale se découvre pour l'Amérique entière. Le Canada est « la clef et la sauvegarde de l'Amérique » (68). « Que l'Anglois toujours occupé de ses vues d'agrandissement en « demeure possesseur tranquille, dès ce moment, sa grandeur et sa « puissance n'ont plus de bornes, nul état au monde ne l'égalera du « côté des forces et de l'immensité des ressources, il vaincra qui il « voudra vaincre ; l'Amérique entière sera sa première conquête ; les « forces de l'Angleterre n'y seront pas nécessaires ; les coups seront « portés sur nos isles avant que l'Europe en ait eu connoissance » (72).

« La conquête de l'Amérique lui a été montrée par Cromwel ; ce « plan n'a jamais changé ;... tout ce que [l'Anglais] obtint dans l'Amé- « rique par le traité d'Utrecht annonce ses vûes ambitieuses... ; le

« peuple immense qu'il forme en deça des Appalaches, dont il fait
« imprimer et répandre le dénombrement avec tant de complaisance,
« ce peuple qu'il ne cesse d'augmenter par l'envoy de nouvelles
« familles, sera l'instrument de la conquête » (74).

L'Espagne est visée en même temps que l'Amérique. « Déjà et
« sur la seule garantie que nous avons offerte aux Anglois des posses-
« sions du Canada, ils cherchent des prétextes de rupture avec la
« cour de Madrid, qu'ils avoient ménagée tant qu'ils l'ont pu craindre,
« ils osent l'outrager, mépriser ses forces et notre alliance, et peut-
« être n'ont-ils refusé de conclure avec nous que pour terminer par
« une seule guerre ce qu'ils projettent depuis un siècle, et s'ouvrir par
« la Louisiane une route pour le Mexique » (74-75). « L'Espagne elle-
« même vient de voir de bien près la foudre qui doit un jour dévaster
« ses opulents domaines du Nouveau-Monde » (72). L'usurpation de
« Minorque, de Gibraltar, de la Jamaïque... annonce [les] vûes ambi-
« tieuses [de l'Angleterre contre l'Espagne] » (74).

L'accroissement de la force anglaise par l'annexion du Canada
n'est pas redoutable seulement en Amérique et chez nos alliés espa-
gnols. La France métropolitaine elle-même est atteinte et menacée à la
base même de sa puissance. L'acquisition du Canada « met l'ennemi
« en état de force pour tenter de nouvelles conquêtes » (69). Son but
n'est pas seulement de nous transformer en clients de son commerce.
« Si l'Anglois nous interdit les pêches, s'il nous refuse un azile pour
« les exploiter, ou ce qui revient au même, s'il en offre un entièrement
« inutile, ce n'est pas précisément pour nous forcer d'acheter de lui
« ces mêmes denrées que nous procurerions nos travaux. C'est pour
« anéantir dans la source même toute notre navigation » (73). Qu'on
se garde bien de prendre au sérieux la concession de l'île Saint-Pierre.
On s'y trouve entièrement à la merci des Anglais. « Est-ce par dérision
« ou pour tendre un piège à la bonne foi de nos négociateurs, que le
« ministre anglois nous a offert la possession précaire du moment de
« la petite île Saint-Pierre? Où placer des établissements de pêche
« dans un pareil terrain, et quel seroit le pêcheur assez insensé pour
« aller construire des magasins, des bateaux et des navires, qu'un
« seul bateau armé enlever et réduire en cendre? La foi des
« traités, est-elle donc avec l'Anglois, ne les donnera pas ces ordres
« et qu'il ne tentera pas de nous dégoûter de cette possession, en
« nous la rendant difficile et dangereuse? Cette prétendue concession
« de pêche n'est donc qu'une illusion, et jamais la France n'auroit là
« qu'un misérable titre sans réalité et sans aucun avantage pour
« elle » (75).

Le vrai but des Anglais est de détruire les forces françaises et de

s'assujettir la France. « L'Anglois ne change rien dans son plan; le
« but de la paix est le même que celui de la guerre; il a voulu perdre
« notre marine, et lui ôter pour jamais tous les moyens de se rétablir;
« il le veut encore; il n'y ajoute de plus que l'infidélité de couvrir son
« projet du voile de l'amitié et de la paix » (75).

La menace est grave pour toute l'Europe. L'acquisition du Canada
par l'Angleterre serait d'une portée incalculable pour le monde entier.
De l'Amérique, l'Angleterre tirera les moyens financiers d'intervenir
dans la politique de tous les États, d'y susciter des troubles intérieurs,
d'entretenir les rivalités internationales dont elle profite. « Si l'Anglois,
« riche de nos défaites et de nos dépouilles, arrive enfin au faite de la
« puissance où tendent tous ses vœux, s'il devient le maître des
« richesses du monde, quel trône ne sera pas ébranlé? Quelles
« armées ne courront pas à l'appel de son or? Quel potentat pourra
« retenir ses sujets dans le Devoir? » (74).

Les Anglais voient croître leur population, leurs besoins, leurs
appétits. Ils rappellent leurs précurseurs historiques, les Normands, et
ils préparent de nouvelles invasions normandes. Si l'Europe n'y veille,
l'Histoire des invasions normandes va recommencer sous une forme
nouvelle. « Nul traité ne l'arrête, et quant en Europe il y paroît très
« fidelle, ne sait-il pas que de nature de choses, un torrent qui s'enfle
« sans mesure, rompt à la fin ses digues et ravage tout ce qui l'envi-
« ronne? Les peuplades du Nord qui fondirent sur les Gaules,
« l'Espagne et l'Italie, attendirent-elles l'ordre de leur souverain pour
« sortir d'un pays trop resserré pour elles » (74).

Ainsi l'abdication française ouvre pour toutes les nations une ère
nouvelle, celle de l'impérialisme anglais. « L'épuisement de la France
« ne lui permettant plus de revenir à ces jours heureux où elle fit
« retentir les mers du bruit de ses victoires, il pouvait impunément
« braver toutes les nations et se charger de leurs dépouilles » (80).

Cependant la menace n'est pas réalisée encore. C'est nous-mêmes
qui « hâtons l'exécution de ses indignes projets, ou plutôt nous la
« consommons nous-mêmes » (74). Il dépend toujours de nous de
sauver le Canada pour préserver la France et le monde de l'impéria-
lisme anglais. « Effrayons du moins l'Angleterre par notre fermeté;
« un seul coup hardi peut dans le moment lui arracher toutes les
« dépouilles dont elle se pare; et s'il ne faut pour l'ozer que du génie,
« de grandes vues, une âme ferme et courageuse qui dirige, soutienne
« et anime l'exécution, la France va être vengée » (77).

« Plutôt une guerre éternelle, plutôt porter vers la mer toutes les
« finances, toutes les forces du royaume que de céder jamais le
« Canada et nos pêches » (75).

« Plutôt une guerre éternelle ! Plutôt dévouer pour jamais à la « poursuite de l'ennemi nos vies et le reste de nos fortunes que de lui « abandonner l'empire du commerce et des mers ! » (80).

III

Valeur économique du Canada pour la France.

Les richesses, actuelles et possibles, du Canada sont telles qu'on a peine à s'expliquer « d'où peut naître, si l'on ose dire, cette espèce « d'indifférence pour une colonie si vaste, si belle, si utile » et qu' « il « y a eu dans tous les temps des personnes prévenues contre nos « possessions de la Nouvelle-France : dès les conférences d'Utrecht, on « fut disposé à les sacrifier toutes, et nous ne dûmes qu'à l'adresse et « à l'habileté de nos négociations les débris qui nous en restè- « rent » (68-69).

L'explication se découvre pourtant. Elle est tout entière dans la déplorable administration de la colonie, surtout au point de vue financier. « C'étoit, disait-on, une colonie à charge qui ne se soutient que « par l'argent du royaume, et par malheur ce qui s'est fait en dernier « lieu au Canada, n'a que trop fortifié ces idées. »

La solution est simple. Il suffit de supprimer le contraste entre la richesse de la colonie et la pauvreté de l'administration. Le Canada n'est pas responsable de ses mauvais administrateurs. C'est le gouvernement royal qui gère mal les affaires.

C'est à l'État de réformer ses méthodes, son personnel et de reprendre conscience de ses devoirs. « Sans doute que pour voiler ces « noirceurs, on ne manquera pas de rejeter la source des malheurs de « la colonie sur la colonie même, dont la position et le fond se sont « refusés aux efforts qu'on a faits pour la garder. Mais est-ce la colonie « qui a fait éclore le monopole avant la guerre, et qu'on a depuis porté « à l'excès ? Cet agiotage insensé qui a écrasé toutes les subsistances « et a exposé mille fois les troupes du roy à la disette au milieu de « l'abondance ? Ce goût de l'intrigue et de fortune adroitement inspiré « et soutenu pour attribuer à une espèce de fatalité le désastre affreux « qui en devoit être la suite ? Cet esprit mercantile qui avoit saisi « jusqu'au simple soldat et enlevait au devoir une milice entière qui « avoit l'ennemi aux portes » (71). Le remède, comme la faute, sont des affaires de l'État. « Dans un grand État, où règnent la voix et une « administration sage et éclairée, les fautes de quelques particuliers, « le délire et les basses manœuvres de la cupidité peuvent-elles être « mises au rang des motifs qui décident le gouvernement ? Il peut ne

« pas vouloir percer les ténébreuses horreurs, il peut même arrêter « ses coups, non par clémence, mais par mépris pour les coupables ; « tandis que toutes ces ressources lui restent pour rétablir l'ordre et « faire reparaitre l'innocence, la modération et la justice dans les lieux « d'où on les avoit banies ; il a encore des lauriers pour la vertu et « des peines pour le crime » (69).

Qu'on écarte donc le souvenir de ces vilenies. Il faut voir le Canada lui-même, en dehors de sa triste histoire administrative. « C'est en lui-même et dans les améliorations dont il est susceptible « qu'il faut le considérer » (69).

Or on connaît de mieux en mieux le Canada. « Le Canada avoit « été longtemps dans une espèce d'oubli ; ce n'est que depuis environ « 35 ans que la France ouvrit les yeux sur l'opulence naturelle de « ces belles possessions et les avantages qu'elle en pouvoit retirer. Dès « ce moment on découvrit des sources de richesses qu'auparavant « on n'avoit pas même soupçonné : des mines de fer et de cuivre, des « bois de construction, des matières, des gouldrons, des gommés pré- « cieuses, partout des terres fertiles qui n'attendoient que des bras, « et dont les premiers aissays donnoient déjà beaucoup au-delà des « besoins, des communications faciles, des rivières navigables, des « torens rapides, où mille forces mouvantes pouvoient sans frais plier « toute la nature à nos besoins » (71).

La valeur économique naturelle de la Nouvelle-France ne saurait être exagérée. « L'étendue du Canada offre au premier coup d'œil des « possessions sans bornes. Plus vaste que l'Europe, il renferme près « de mille lieues de pays, de l'Est à l'Ouest, et du Sud au Nord on en « compte beaucoup plus. Nos établissements ou nos postes dans ces « immenses contrées, occupent déjà près de trois cents lieues de « terrain en tous sens ; des forêts, des lacs, des rivières sans nombre « partagent ou arrosent un territoire fertile qui, participant de la « température de presque tous les climats du monde, produit les fruits « assortis à ces climats ; la terre n'y compte pas les dons, elle les pro- « digne avec une sorte d'excès, le bled y vient presque partout et avec « abondance ; des pâturages excellents nourrissent des troupeaux « nombreux ; les lacs, les rivières fournissent à tous les genres de « pêches des ressources inépuisables et toujours renaissantes ; les « chasses des sauvages accumulent de toutes parts ces peaux pré- « cieuses de bêtes fauves, dont toute l'Europe a fait l'objet de ses « commodités et de son luxe » (70).

Mais il ne suffit pas de parler de richesses naturelles. La mise en valeur est commencée et s'accélère magnifiquement dans l'intérêt de la métropole autant, au moins, que dans celui de la colonie. « Le

« fond de notre commerce avec le Canada et l'île Royale avoit cela
 « d'avantageux qu'il n'étoit composé que de denrées et marchandises
 « du cru et des fabriques du royaume, des vins, des eaux-de-vie, des
 « sels, des étoffes de laine, des toilles, des cotonades, des soyries,
 « des chapeaux, &c. C'étoit là l'assortiment de nos cargaisons. La
 « plus part de ces effets consommoient nos laines de France. Et une
 « multitude inombrable d'ouvriers des deux sexes vivoient de ce com-
 « merce. C'est notre culture, ce sont nos manufactures qui seront
 « frappées les premières. L'État se ressentira après de l'émigration
 « des ouvriers de fabrique qui seront forcés de porter ailleurs leurs
 « talents et leurs travaux ; la cessation en particulier de l'employ de
 « nos laines portera à la culture des terres une atteinte terrible, et
 « ceux aux yeux desquels le malheur du Canada se perd dans le
 « lointain, le verront se rapprocher d'eux par la diminution de leurs
 « fermes.

« Les retours du Canada sont connus. Les pelletries de toute
 « espèce, dont le prix montoit chaque année à proportion des consom-
 « mations qui devoient sans bornes, des castors dont l'employ
 « intéresse tant de familles, et dont la privation se fera vivement sentir
 « dans notre commerce avec nos îles et les colonies espagnoles ; des
 « pêches dont on ne peut estimer la valeur, des peaux d'origneaux, de
 « cerfs, de chevreuils, des huilles de poisson, qui déjà avoient porté
 « la mégisserie du royaume au plus haut point de splendeur ; le
 « geusing, cette plante précieuse, que le chinois achette au poids de
 « l'or, le tabac qui y croît partout et dont la qualité égale celle des
 « meilleurs tabacs du monde... » (76-77).

Tel fut le passé et tel est le présent. L'un et l'autre ne repré-
 sentent que des parcelles de ce qui est possible et projeté dans cette
 belle colonie. « Quel genre d'amélioration et d'augmentation auroit-on
 « pu désirer dont elle n'eût pas été susceptible ? Les produits du
 « territoire, les usines, les chasses, les pêches, tout cela n'étoit encore
 « qu'au berceau ; quand on formoit un établissement, on en voyoit
 « autour de soi cent autres à exploiter plus inépuisables et plus riches
 « encore » (72). « Chaque année... apportoit... des accroissements
 « sensibles ; ils répondoient à ceux de la population, des cultures et
 « des travaux de tous genres, la vingtième partie de ce qui restoit à
 « faire » (76). « La population étoit déjà montée à plus de quatre-vingt
 « mille âmes, et chaque jour y apportoit des augmentations sensibles ;
 « encore vingt ans et cette fertile et immense colonie eut pour jamais
 « assuré à la France le plus grand, le plus riche commerce du
 « monde » (72). « Et tout cela n'étoit encore que de faibles commen-
 « cements, des essais, des ébauches dans les exploitations de tout

« genre ; encore étoit-on arrêté et contredit partout, par une adminis-
 « tration avide, envahissante, qui ramenoit tout à elle et qui du poids
 « de son autorité étouffait tous les germes d'émulation et de zèle » (77).

On peut en croire les Rochelais. Ils connaissent le Canada mieux
 que personne et leur témoignage est sûr.

« Notre commerce avec le Canada, qui date de la naissance de la
 « colonie, la continuité de notre correspondance et les maisons de
 « commerce que nous y avons constamment établies et entretenues,
 « nous ont mis à portée de connoître à fond tout le mérite de cette
 « importante possession, aucune place maritime ne peut donner
 « là-dessus des mémoires plus sûrs que La Rochelle, et nous pouvons
 « vous garantir la vérité de celui-ci.

« Les détails les plus circonstanciés serviront à l'appuyer, et
 « sans doute qu'on ne contestera pas l'évidence à des gens qui ont vu
 « les objets de leurs yeux et qui ont fait en Canada un séjour de plus
 « de vingt années, avec le dessein suivi d'en approfondir toutes les
 « ressources » (78).

IV

Valeur morale du Canada pour la France.

La colonisation a une vertu tonique et pour la colonie et pour la
 métropole. Cette idée, que les « Lettres du Tonkin et de Madagascar »
 ont vulgarisée, est exprimée, dans le mémoire à Choiseul, avec le lan-
 gage qui convenait aux contemporains de Jean-Jacques Rousseau.

Les Canadiens sont idéalisés. Les Français paraissent devoir
 apprendre au Canada plus qu'ils n'ont à enseigner. Ils y font même
 figure de corrupteurs. « L'air y sain ; la nourriture, salubre ; la popu-
 « lation, assurée par la fécondité des femmes et la longue vie des
 « habitants ; les hommes y sont bien faits, polis, sobres, braves, d'un
 « tempérament robuste, actifs et pleins de feu ; la candeur, la bonne foi
 « ont régné dans ces paisibles contrées ; on n'y connaissait pas l'usage
 « des clefs et des serrures, et toutes les maisons s'ouvraient sans
 « défiance à l'hospitalité ; jusqu'à ce moment fatal où des hommes nés
 « pour la honte et le malheur de la France, ont porté dans ce séjour de
 « l'innocence et de la vertu tous les vices de l'ancien monde, le poison
 « funeste de la cupidité, l'art perfide des fraudes et de la souplesse, la
 « violence qui étouffe les cris de l'opprimé, l'irrégion qui fait taire les
 « remords, l'adresse qui cache les rapines et dérobe le crime à la sévé-
 « rité des lois » (70-71).

Mais que l'État se ressaisisse ! Le Canada doit fournir à la France

l'occasion d'un redressement. L'État doit retrouver, par lui, « des lauriers pour la vertu et des peines pour le crime » (69).

Il faut d'abord déceler et punir les défaitistes. « Le Canada a pour « ennemis non seulement ceux qui ne l'ont jamais connu et qui ne « jugent des choses que par précipitation et par l'intérêt du moment, « mais encore ceux qui l'ont perdu et qui voudroient mettre sur le « compte de la fatalité les fautes qui ont précipité la chute de cette « colonie ; c'est de là que se sont élevés ces cris importuns, qui, pour « hâter la paix par le sacrifice du Canada, essayoient d'en faire regar- « der la possession comme onéreuse, inutile et fatiguaient nos négocia- « tions de cette répétition continuelle : il faut la paix » (78).

Il faut restituer le sentiment du devoir à cette « administration « avide, envahissante, qui ramenoit tout à elle et qui du poids de son « autorité étouffait tous les germes d'émulation et de zèle » (77).

Il faut enfin que le nom de Canada suscite l'énergie de restaurer chez tous les sentiments de dignité, de fierté. « Par quel goût de déses- « poir la France consentiroit-elle à un avilissement éternel, si peu fait « pour elle, et à la destruction de ses colonies et de tout son commerce « maritime, suite infaillible de sa faiblesse, des indignes fers qu'on ose « aujourd'hui lui présenter en la menaçant encore » (73-74).

V

Espoir dans Choiseul.

On ne doit pas prendre pour des formules de courtoisie banale celles des Rochelais adressées à Choiseul. Le règne de Massiac, de Le Normand de Mézy, de Berryer, avait dû être jugé sévèrement à La Rochelle. Sous l'administration de Berryer « s'effronda la marine ». On pouvait, dans un esprit nouveau, avec Choiseul, « prendre la liberté de présenter un mémoire sur le Canada » (77), parler avec sincérité de choses sérieuses.

« L'importance des choses qu'il renferme, écrivent les Rochelais à « Choiseul, nous l'a fait écrire dans le secret de notre chambre, et c'est « avec le même secret que nous le déposons en vos mains. Vous méri- « tez par tant d'endroits, Monseigneur, que la vérité aille jusqu'à vous, « et des sujets fidèles la présentent avec tant de confiance, à des « âmes grandes et généreuses, que nous n'avons pas craint de vous « montrés toutes les sources de nos malheurs » (78).

Choiseul rendit hommage dans sa réponse du 5 décembre 1761 au sentiment du bien public, qui anime le programme rochelais. « Vos « observations sur la conservation de cette colonie y sont exposés avec

« tant de vérité, qu'il n'est pas possible d'y appercevoir aucun autre « motif d'intérêt que celui du bien général, et j'ai cru par cette raison « devoir en rendre compte au Roi » (79).

Le premier article de ce programme était de restaurer les forces navales et la force nationale par l'action concordante du pouvoir central et des pouvoirs régionaux.

VI

L'initiative rochelaise et le mouvement d'opinion nationale.

La Rochelle n'a pas seulement « pris la liberté de présenter un mémoire sur le Canada » à Choiseul, le 14 novembre 1761, avant que « toutes les villes et les provinces du royaume s'empressent de donner « au Roi de nouveaux témoignages de leur dévouement et de leur « zèle » (77, 79).

Le corps de ville de La Rochelle, dans sa délibération du 3 mars 1762 a revendiqué la gloire de l'initiative, dans ce mouvement national, et le Roi l'a reconnu avec gratitude. « La Rochelle a la pre- « mière fait éclater ces généreux sentiments, et le Roi a bien voulu lui « faire connaître la satisfaction qu'il en a ressentie » (80).

Le résultat fut la souscription nationale qui permit de reconstituer la flotte de guerre, détruite après les désastres de 1759. États provinciaux, Parlements, Chambres de Commerce, Ferme des postes, Corporations rivalisèrent en offrant le *Languedoc*, la *Bourgogne*, le *Flamand*, l'*Artésienne*, le *Bordelais*, le *Marseillais*, les *Six-Corps*, la *Ville de Paris*, le *Diligent*, etc.

Il y aurait donc injustice, inexactitude à ne faire mention de La Rochelle que pour la frégate de trente canons, construite moyennant cent cinquante mille livres, qu'elle put offrir le 3 mars 1762.

La Rochelle avait « plus vivement senti les malheurs de la « guerre » (80) que tous ces donateurs mieux placés. En 1757, les Anglais avaient franchi le pertuis d'Antioche, attaqué la côte aunisienne, occupé l'île d'Aix, failli prendre Rochefort. La côte aunisienne s'était sauvée elle-même, en mobilisant ses milices. Son exemple fut imité l'année suivante par les gardes-côtes Bretons qui rejetèrent à la mer 13.000 Anglais débarqués dans la baie de Saint-Cast. La Rochelle avait des raisons de parler avec dédain et colère, dans le Mémoire de Choiseul, des milices royales du Canada.

Ces années furent marquées par un bel et vigoureux essor Rochelais. Après l'efficace résistance des milices aunisiennes contre les

Anglais, le gouverneur-maréchal de Senecterre avait fait enlever les inscriptions offensantes, que Louis XIII et Richelieu avaient placées à l'église des Minimes, pour commémorer la rébellion et la défaite de La Rochelle. L'opinion se réjouit et s'exalta. Le poète rochelais Mariocheau de Bonnemort dédia à Senecterre des vers en cette occasion. Le grand historien de La Rochelle, le P. Arcère écrivit en 1760 son « *Mémoire apologétique de la Révolution de Corse*. » Le célèbre juriste rochelais R. J. Valin, après son *Nouveau Commentaire sur la coutume de La Rochelle et du pays d'Aunis* (La Rochelle, Desbordes, 1753, 3 v. in-8) donnait en 1760 la première édition de son classique *Commentaire sur l'Ordonnance de Marine de 1661*, dédié au duc de Penthièvre, Amiral de France (2 v. in-4). La Rochelle et la côte aunisienne, peuplée de pêcheurs et marins vaillants, avaient coutume de prendre une grande part à la vie maritime et coloniale de la France. Les circonstances qui accompagnèrent la guerre de Sept ans y déterminèrent naturellement des initiatives exceptionnelles, un Mémoire à Choiseul, une souscription, pour entraîner l'ensemble de la nation.

Il importe de proscrire les formules simplistes dans l'histoire de l'abandon du Canada par le royaume de France. La région de Samuel Champlain a protesté et agi. Sa protestation a été mise en une forme excellente. Elle s'est fondée sur une interprétation pénétrante des intérêts de la nation et des rapports généraux de ce temps. Elle mérite d'être encore entendue.

* * *

L'histoire de la formation de l'unité française n'est pas exacte ni complète si elle tient compte du seul territoire métropolitain. L'histoire des colonies, de la marine et de la pêche y apparaissent autrement que par des parenthèses fortuites. Bien qu'inégalement suivant les régions, ces histoires sont liées en permanence.

Le milieu du XVIII^e siècle vit naître à La Rochelle le genre d'attitude et de sentiment publics que le XIX^e siècle verra reparaitre dans le pays de Choiseul, lors de la perte de l'Alsace et du démembrement de la Lorraine. Sur le front océanique se développa « l'esprit de l'Est ». La protestation contenue dans le Mémoire à Choiseul justifie ce rapprochement, de même que le rôle de Rochefort et de la côte aunisienne ont annoncé celui de Verdun et des côtes lorraines. Les proportions diffèrent. Les attitudes furent identiques.

Les doléances et avertissements de La Rochelle ne furent pas entendus à Versailles. Le Mémoire à Choiseul fait évoquer le mot de Vidal de la Blache sur l'histoire qui, plus que la géographie, a « trahi

la Rochelle », victime « de notre rôle manqué par delà l'Océan. » (Tableau de la France, p. 372.) Aussi exacts et plus précis surgissent les mots d'E. Lavis sur le refus royal de l'« offre de Colbert » et sur la préoccupation ancienne de mater plus que de gouverner la France. Peut-être le Mémoire sur le Canada eût-il été mieux accueilli venant de Rouen, pays de Cavelier de La Salle. Peut-être avait-on oublié que le maire Jean Guiton était devenu capitaine dans la marine royale et uni aux Duquesne.

Mais La Rochelle conservait sincèrement les sentiments dont Choiseul la félicitait dans sa réponse au Mémoire sur le Canada, ceux « des sujets les plus fidèles et les plus dévoués au bien de l'État » (79), en même temps que le souvenir de pays annexés, qu'elle défendit et regretta comme un fragment du sol national et comme un morceau de sa chair.

J. TOURNEUR-AUMONT,
Professeur à l'Université de Poitiers.

APPENDICE I.

*A Monseigneur le duc de Choiseul,
Ministre d'État*

Aux départements de la guerre et de la marine.

MÉMOIRE [du 14 Novembre 1761].

La rupture des négociations avec l'Angleterre remettant la France au même état où elle étoit avant les propositions de paix, semble laisser encore quelque jour aux très-humbles représentations des négociants du royaume sur l'étendue et l'importance des sacrifices que l'ennemi exigeoit de nous.

La cession pleine et entière du Canada a été la principale condition du traité : elle fut arrêtée dès la première entrevue, sans résistance et sans modification, et sur cet objet jamais la négociation n'a varié.

D'où peut naître, si l'on ose dire, cette espèce d'indifférence pour une colonie si vaste, si belle, si utile, le clef et le sauvegarde de l'Amérique, colonie pour laquelle l'ennemi s'est épuisé d'hommes et d'argent, et qu'il met au rang de ses plus riches et de ses plus brillantes conquêtes ?

Il y a eu dans tous les temps des personnes prévenues contre nos possessions de la Nouvelle-France : dès les conférences d'Utrecht, on fut disposé à les sacrifier toutes, et nous ne dûmes qu'à l'adresse et à l'habileté de nos négociations les débris qui nous en restèrent. C'étoit,

disoit-on, une colonie à charge qui ne se soutient que par l'argent du royaume, et par malheur ce qui s'est fait en dernier lieu au Canada, n'a que trop fortifié ces idées. Mais dans un grand État où règnent la voix et une administration sage et éclairée, les fautes de quelques particuliers, le délire et les basses manœuvres de la cupidité pensent-elles être mises au rang des motifs qui décident le gouvernement ? il peut ne pas vouloir percer les ténébreuses horreurs, il peut même arrêter ses coups, non par clémence, mais par mépris pour les coupables ; tandis que toutes ces ressources lui restent pour rétablir l'ordre et faire reparaitre l'innocence, la modération et la justice dans les lieux d'où on les avait banies ; il a encore des lauriers pour la vertu et des peines pour le crime.

Les derniers événements du Canada sont donc sans conséquence dans la discussion de son utilité réelle et foncière pour le royaume : c'est en lui même et dans les améliorations dont il est susceptible qu'il faut le considérer, c'est dans les biens accessoires qu'il procure, c'est dans les suites qu'aura infailliblement pour la France la possession ou la perte de cette importante colonie.

Qu'il nous soit permis de remettre ici devant les yeux du ministre une partie des maux que va causer à la France la perte du Canada, et l'état de force où il met l'ennemi pour tenter de nouvelles conquêtes ; des objets si intéressants feront aisément disparaître celui des dépenses de cette colonie, d'autant plus qu'on peut infiniment les modérer, et même à la longue les anéantir : trois millions et demi (1), répartis pendant quelques années par des mains pures, peuvent élever la colonie au plus haut point de grandeur.

*Le Canada considéré en lui-même
et comme possession de la couronne.*

L'étendue du Canada offre au premier coup d'œil des possessions sans bornes. Plus vaste que l'Europe, il renferme près de milles lieues de pays, de l'Est à l'Ouest, et du Sud au Nord on en compte beaucoup plus. Nos établissements ou nos postes dans ces immenses contrées, occupent déjà près de trois cents lieues de terrain en tous sens ; des forêts, des lacs, des rivières sans nombre partagent ou arrosent un territoire fertile qui, participant de la température de presque tous les

(1) Cette somme n'est pas nécessaire à beaucoup près pour les besoins ordinaires ; sous l'heureuse administration de M. Hocquart, les dépenses n'alloient qu'à six ou sept cent mille livres ; on ne suppose ces trois millions et demi, que pour donner à la colonie les plus rapides accroissements.

climats du monde, produit les fruits assortis à ces climats ; la terre n'y compte pas les dons, elle les prodigue avec une sorte d'excès, le bled y vient presque partout et avec abondance ; des pâturages excellents nourrissent des troupeaux nombreux ; les lacs, les rivières fournissent à tous les genres de pêche des ressources inépuisables et toujours renaissantes ; les chasses des sauvages accumulent de toutes parts ces peaux précieuses de bêtes fauves, dont toute l'Europe a fait l'objet de ses commodités et de son luxe.

L'air y est sain, la nourriture salubre, la population assurée par la fécondité des femmes et la longue vie des habitants, les hommes y sont bien faits, polis, sobres, braves, d'un tempérament robuste, actifs et plein de feu ; la candeur, la bonne foi ont régné dans ces paisibles contrées ; on n'y connaissait pas l'usage des clefs et des serrures, et toutes les maisons s'ouvraient sans défiance à l'hospitalité ; jusqu'à ce moment fatal où des hommes nés pour la honte et le malheur de la France, ont porté dans ce séjour de l'innocence et de la vertu tous les vices de l'ancien monde, le poison funeste de la cupidité, l'art perfide des fraudes et de la souplesse, la violence qui étouffe les cris de l'opprimé, l'irreligion qui fait taire les remords, l'adresse qui cache les rapines et dérobe le crime à la sévérité des loix.

Sans doute que pour voiler ces noirceurs, on ne manquera pas de rejeter la source des malheurs de la colonie sur la colonie même, dont la position et le fond se sont refusés aux efforts qu'on a faits pour la garder. Mais est-ce la colonie qui a fait éclore le monopole avant la guerre, et qu'on a depuis porté à l'excès ? Cet agiotage insensé qui a écrasé toutes les subsistances et a exposé mille fois les troupes du roy à la disette au milieu de l'abondance ? Ce goût d'intrigue et de fortune adroitement inspiré et soutenu pour attribuer à une espèce de fatalité le désastre affreux qui en devoit être la suite ? Cet esprit mercantille qui avoit saisi jusqu'au simple soldat et enlevait au devoir une milice entière qui avoit l'ennemi aux portes.

Le Canada avoit été longtemps dans une espèce d'oubli, ce n'est que depuis environ 35 ans que la France ouvrit les yeux sur l'opulence naturelle de ces belles possessions et les avantages qu'on en pouvoit retirer. Dès ce moment on y découvrit des sources de richesses, qu'auparavant on n'avoit pas même soupçonné : des mines de fer et de cuivre, du bois de construction, des matières, des gouldrons, des gommés précieuses, partout des terres fertiles qui n'attendoient que des bras, et dont les premiers aissays donnoient déjà beaucoup au-delà des besoins, des communications faciles, des rivières navigables, des torens rapides, où mille forces mouvantes pouvoient sans frais plier toute la nature à nos besoins. Le Commerce de France s'y porta avec

plus de force, et alloit toujours croissant d'année en année, en proportion de sa plus grande consommation. La population étoit déjà montée à plus de quatre-vingt mille âmes, et chaque jour y apportoit des augmentations sensibles ; encore vingt ans et cette fertile et immense colonie eut pour jamais assuré à la France le plus grand, le plus riche commerce du monde.

Quel genre d'amélioration et d'augmentation auroit-on pu désirer dont elle n'eût pas été susceptible ? Les produits du territoire, les usines, les chasses, les pêches, tout cela n'étoit encore qu'au berceau ; quand on fermoit un établissement on en voyoit autour de soi cent autres à exploiter plus inépuisables et plus riches encore, il semble que la nature avoit amoncelé dans ces heureux climats mille trésors qu'elle n'attendoit que le moment de répandre.

Des possessions si grandes, si belles, d'une richesse si solide, si durable, si peu limitée, ont-elles été connues ? et si le préjugé avoit voulu les connoître, auroit-il fatigué le gouvernement de ses cris pour les faire céder à l'ennemi ? Que l'Anglois toujours occupé de ses vues d'agrandissement en demeure possesseur tranquille, dès ce moment sa grandeur et sa puissance n'ont plus de bornes, nul état au monde ne l'égalera du côté des forces et de l'immensité des ressources, il vaincra qui il voudra vaincre, l'Amérique entière sera sa première conquête, les forces de l'Angleterre n'y seront pas nécessaires, les coups seront portés sur nos îles avant que l'Europe en ait eu connaissance, l'Espagne elle-même vient de voir de bien près la foudre qui doit un jour dévaster ses opulents domaines du Nouveau-Monde.

Des pêches du Canada et du golfe Saint-Laurent.

On l'a déjà dit, toutes les rivières, tous les lacs, toutes les bayes, tous les golfes du Canada, abondent en poissons de toutes les espèces, le plus avide pêcheur peut donner carrière à ses vastes désirs, il remplira ses vaisseaux des siècles entiers de toutes les pêches qu'il voudra choisir, et la nature les lui reproduira avec la même prodigalité. Morües, sardines, harengs, marsouins, loups marins, vaches marines, baleines, cachaloth, &c., tout se présente au dard ou à l'ameçon et en si grande quantité que le pêcheur succombe presque sous des travaux si vifs et si rapides.

La Providence avoit ouvert les mers à tous les hommes, et les richesses qu'elle renferme devoient selon ses vûes appartenir au premier occupant, l'abus du pouvoir a osé changer cet ordre de la nature, fermer l'océan et s'en approprier exclusivement les dons, les pêches sont devenues des ressources de richesses et de puissance, et ont

excité la rivalité des peuples. Si l'Anglois nous interdit les pêches, s'il nous refuse un azile pour les exploiter, ou ce qui revient au même, s'il en offre un entièrement inutile, ce n'est pas précisément pour nous forcer d'acheter de lui ces denrées que nous procurerions nos travaux. C'est pour anéantir dans la source toute notre navigation, et porter en même temps la sienne à un point d'élévation qui puisse lui faire braver toutes les forces navales de l'Europe séparées ou réunies.

C'est le golfe Saint-Laurent, c'est dans les mers qui l'avoisinent que se forment ses matelots et les nôtres, toutes les autres navigations les détruisent, celle-ci en est la première et les conserve ; après cette perte irréparable, nul espoir ne reste à la France de rétablir sa marine, et les deux mers qui la baignent et qui jadis virent les triomphes, inutiles désormais à son commerce et à sa vengeance, ne serviront qu'à nous montrer de plus près l'énorme puissance que notre pusillanimité aura formé de ses propres mains.

Voilà donc entre les mains des Anglois deux fondements indestructibles et à jamais inépuisables, de la plus puissante marine, le Canada et les pêches de ses golfes ? Par quel goût de désespoir la France consentiroit-elle à un avallissement éternel, si peu fait pour elle, et à la destruction de ses colonies et de tout son commerce maritime, suite infaillible de sa faiblesse, des indignes fers qu'on ose aujourd'hui lui présenter, en la menaçant encore ; et si l'Anglois riche de nos défaites et de nos dépouilles, arrive enfin au faite de la puissance où tendent tous ses vœux, s'il devient le maître des richesses du monde, quel trône ne sera pas ébranlé ? quelles armées ne courront pas à l'appel de son or ? quel potentat pourra retenir ses sujets dans le devoir ?

L'Anglois ne fait la guerre que pour conquérir, et au milieu de la paix, il médite la guerre. A peine le traité d'Aix-la-Chapelle fut-il signé, qu'il se mit en force près l'île Royale, pour l'exécution de tout ce qui s'est fait depuis.

L'usurpation de Minorque, de Gibraltar, de la Jamaïque, tout ce qu'il obtint dans l'Amérique, par le traité d'Utrecht, annonce ses vûes ambitieuses ; la conquête de l'Amérique lui a été montrée par Cromwel, ce plan n'a jamais changé ; le peuple immense qu'il forme en deçà des Appalaches, dont il fait imprimer et répandre le dénombrement avec tant de complaisance, ce peuple qu'il ne cesse d'augmenter par l'envoy de nouvelles familles, sera l'instrument de la conquête, ces forces inépuisables il les accumule depuis soixante ans, sans qu'aucune circonstance ait ralenti la marche du dessein, nul traité ne l'arrête, et quant en Europe il y paraît très fidèle, ne sait-il pas que de nature de choses un torrent qui s'enfle sans mesure, rompt à la fin ses digues et ravage

tout ce qui l'environne ? Les peuplades du nord qui fondirent sur les gaules, l'Espagne et l'Italie, attendirent-elles l'ordre de leur souverain pour sortir d'un pays trop resserré pour elle.

Nous hâtons l'exécution de ses indignes projets ou plutôt nous la consommons nous-mêmes ; dans moins de dix ans tout le Canada fourmillera d'hommes et quelle puissance au monde l'empêchera de s'étendre ? Déjà et sur la seule garantie que nous avons offerte aux Anglois des possessions du Canada, ils cherchent des prétextes de rupture avec la cour de Madrid, qu'ils avoient ménagée tant qu'ils l'ont pu craindre, ils osent l'outrager, mépriser ses forces et notre alliance, et peut-être n'ont-ils refusé de conclure avec nous, que pour terminer par une seule guerre ce qu'ils projettent depuis un siècle, et s'ouvrir par la Louisiane une route pour le Mexique.

On ne peut tirer de ceci qu'une conséquence affligeante, mais elle est inévitable. Plutôt une guerre éternelle, plutôt porter vers la mer toutes les finances, toutes les forces du royaume, que de céder jamais le Canada et nos pêches.

Est-ce par dérision ou pour tendre un piège à la bonne foi de nos négociateurs que le ministre anglois nous a offert la possession précaire du moment de la petite île Saint-Pierre ? Où placer des établissements de pêche dans un pareil terrain, et quel seroit le pêcheur assez insensé pour aller construire des magasins, des bateaux et des navires, qu'un seul bateau armé peut enlever et réduire en cendre ? La foi des traités, est-elle donc avec l'anglois, ne les donnera pas ces ordres et qu'il ne tentera pas de nous dégouter de cette possession, en nous la rendant difficile et dangereuse ? Cette prétendue concession de pêche n'est donc qu'une illusion, et jamais la France n'auroit là qu'un misérable titre sans réalité et sans aucun avantage pour elle. Non l'Anglois ne change rien dans son plan, le but de la paix est le même que celui de la guerre ; il a voulu perdre notre marine, et lui ôter pour jamais tous les moyens de se rétablir, il le veut encore, il n'y ajoute de plus que l'infidélité de couvrir son projet du voile de l'amitié et de la paix.

Commerce du Royaume avec le Canada et l'île Royale.

Notre commerce dans ces deux parties de l'Amérique ne faisoit que commencer, et déjà dans les quatre années qui ont précédé la guerre, nous y envoyions de divers ports de France cinquante-cinq à soixante navires (on ne parle pas des bâtiments pour la pêche qui vont de trois à quatre cents) chaque année et apportoit à ce commerce des

accroissements sensibles ; ils répondoient à ceux de la population, des cultures et des travaux de tous genres, la vingtième partie de ce qui restoit à faire. La France lira dans ce seul trait la perte immense qu'elle a faite et les avantages que son ennemi en saura tirer.

Que cette foule d'hommes qui ne songe qu'à soi, qui ne vit qu'un jour et ne porte ses vues que sur le rapide moment de sa durée, voyent sans regret échapper de nos mains des trésors dont ils n'ont pas joui, à la bonne heure ; mais l'État dont les regards doivent embrasser les siècles, qui ne peut acquérir ou perdre que pour la postérité, l'État dont la situation actuelle présage infailliblement les prospérités ou les malheurs à venir, se règle sur d'autres maximes, il voit dans la cession d'un vaste et oppulent territoire et la diminution certaine de ses forces et l'accroissement aussi certain de celle de son ennemi.

Le fond de notre commerce avec le Canada et l'île Royale avoit cela d'avantageux qu'il n'étoit composé que de denrées et marchandises du cru et des fabriques du royaume, des vins, des eaux-de-vies, des sels, des étoffes de laine, des toilles, des cotonades, des soyries, des chapeaux, &c. C'étoit là l'assortiment de nos cargaisons, la plus part de ces effets consommoient nos laines de France, et une multitude inombrable d'ouvriers des deux sexes vivoient de ce commerce. C'est notre culture, ce sont nos manufactures qui seront frappées les premières, l'État se ressentira après de l'émigration des ouvriers de fabrique qui seront forcés de porter ailleurs leurs talents et leurs travaux ; la cessation en particulier de l'employ de nos laines portera à la culture des terres une atteinte terrible, et ceux aux yeux desquels le malheur du Canada se perd dans le lointain, le verront se rapprocher d'eux par la diminution de leurs fermes.

Les retours du Canada sont connus. Les pelletries de toute espèce, dont le prix montoit chaque année à proportion des consommations qui devenoient sans bornes, des castors dont l'employ intéresse tant de familles, et dont la privation se fera sentir dans notre commerce avec nos îles et les colonies espagnoles ; des pêches dont on ne peut estimer la valeur, des peaux d'originaux, de cerfs, de chevreuils, des huilles de poisson, qui déjà avoient porté la mégisserie du royaume au plus haut point de splendeur ; le geusing, cette plante précieuse, que le chinois achette au poids de l'or, le tabac qui y croit partout et dont la qualité égale celle des meilleurs tabacs du monde... et tout cela n'étoit encore que de faibles commencements, des essais, des ébauches dans les exploitations de tout genre, encore étoit-on arrêté et contredit partout, par une administration avide, envahissante, qui ramenoit tout à elle et qui du poids de son autorité étouffait tous les germes d'émulation et de zèle.

C'en est assés : un si triste tableau ne feroit qu'aigrir nos douleurs si elles sont sans remède ; et il présente assés de motifs à notre ressentiment, si la vengeance est possible. Effrayons du moins l'Angleterre par notre fermeté, un seul coup hardi peut dans le moment lui arracher toutes les dépouilles dont elle se pare ; et s'il ne faut pour l'ozer que du génie, de grandes vues, une âme ferme et courageuse, qui dirige, soutienne et anime l'exécution, la France va être vengée.

Monseigneur le Duc de Choiseul,

Du 14 novembre 1761.

Nous prenons la liberté de présenter à V. G. un mémoire sur le Canada, l'importance des choses qu'il renferme nous l'a fait écrire dans le secret de notre chambre, et, c'est avec le même secret que nous le déposons en vos mains. Vous méritez par tant d'endroits, Monseigneur, que la vérité aille jusqu'à vous, et des sujets fidelles la présentant avec tant de confiance, à des âmes grandes et généreuses, que nous n'avons pas craint de vous montrés toutes les sources de nos malheurs ; le Canada a pour ennemis non seulement ceux qui ne l'ont jamais connu et qui ne jugent des choses que par précipitation et par l'intérêt du moment, mais encore ceux qui l'ont perdu et qui voudroient mettre sur le compte de la fatalité les fautes qui ont précipité la chute de cette colonie, c'est de là que se sont élevés ces cris importuns, qui, pour hâter la paix par le sacrifice du Canada, essayoient d'en faire regarder la possession comme onéreuse, inutile et fatiguaient nos négociations de cette répétition continuelle : il faut faire la paix.

Vous savez, Monseigneur, que notre commerce avec le Canada, qui datte de la naissance de la colonie, la continuité de notre correspondance et les maisons de commerce que nous y avons constamment établies et entretenues, nous ont mis à portée de connoître à fond tout le mérite de cette importante possession, aucune place maritime ne peut donner là-dessus des mémoires plus sûrs que la Rochelle, et nous pouvons vous garantir la vérité de celui-ci.

Les détails les plus circonstanciés serviront à l'appuyer, et sans doute qu'on n'en contestera pas l'évidence à des gens qui ont vu les objets de leurs yeux et qui ont fait en Canada un séjour de plus de vingt années avec le dessein suivi d'en approfondir toutes les ressources.

Puissent, Monseigneur, la pureté de nos sentiments vous faire recevoir avec bonté ce faible témoignage de notre zèle pour la gloire de votre ministère ? Puisse notre travail seconder vos vues et ramener

au vray ceux dont les préventions pourroient peut-être troubler la marche de grands desseins que vous médités.

Nous sommes avec un profond respect, &c.

A Versailles, le 5 Décembre 1761.

J'ai reçu, Messieurs, avec la lettre que vous m'avez écrite le 14 du mois passé, le mémoire que vous avez dressé sur le Canada, d'après la connaissance que vous avez eu de celui des négociations entre la France et l'Angleterre, vos observations sur la conservation de cette colonie y sont exposés avec tant de vérité qu'il n'est pas possible d'y appercevoir aucun autre motif d'intérêt que celui du bien général, et j'ai cru par cette raison devoir en rendre compte au Roi. Sa Majesté y a reconnu les sentiments des sujets les plus fidelles et les plus dévoués au bien de l'État, et elle m'a chargé de vous en marquer toute sa satisfaction, elle n'a pas été moins sensible aux offres que vous lui faites pour contribuer de votre pouvoir à réprimer les efforts et les prétentions de ses ennemis, mais elle n'en fera jamais d'autre usage que celluy que vous croirés pouvoir lui proposer.

Je suis, Messieurs, très parfaitement à vous

Signé : Le duc de Choiseul.

APPENDICE II.

Délibération du Corps de la Ville de la Rochelle du 3 mars 1762.

Le corps-de-ville de la Rochelle, assemblé extraordinairement sur les billets de convocation de M. le Maire, pour délibérer sur les affaires qui y seraient proposées, M. le Maire a dit que toutes les villes et les provinces du royaume s'empressent de donner au Roi de nouveaux témoignages de leur dévouement et de leur zèle : l'orgueil de l'ennemi en a dirigé l'objet : fier de ses succès et de nos malheurs, il a osé croire que ses forces maritimes s'élèveraient au faite de la puissance, et que l'épuisement de la France ne lui permettant plus de revenir à ces jours heureux où elle fit retentir les mers du bruit de ses victoires, il pouvait impunément braver toutes les nations et se charger de leurs dépouilles ; mais a-t-il connu les ressources immenses que nos Rois trouveront toujours dans le cœur des Français ? Dès que l'Anglais a décelé ses ambitieux projets, on n'a entendu dans tout le royaume que ce cri de vengeance : Plutôt une guerre éternelle ! Plutôt dévouer

pour jamais à la poursuite de l'ennemi nos vies et le reste de nos fortunes que de lui abandonner l'empire du commerce et des mers ! La Rochelle a la première fait éclater ces généreux sentiments, et le Roi a bien voulu lui faire connaître la satisfaction qu'il en a ressentie. On ne s'en est pas tenu aux paroles ; comme le rétablissement de notre marine est l'unique moyen d'en imposer à l'ennemi, on a offert de toutes parts au Roi ou des vaisseaux de guerre ou de fortes sommes d'argent pour en construire. Ces tributs sont partout volontaires et le Roi leur laisse tout le mérite de la liberté. C'est par ces traits d'un amour si vif et si tendre pour le Roi que l'ennemi apprendra à connaître et notre vraie force et le délire de ses chimériques projets. Dès qu'on a été informé à la Rochelle des premières offres que les États de Languedoc ont faites au Roi, toute la ville n'a cessé de s'occuper du don particulier qu'elle doit faire, et la chose serait depuis longtemps consommée s'il n'avait fallu consulter les forces des citoyens plutôt que leur zèle, et voir à peu près ce que par leur concours elles peuvent produire. Par les malheurs de la guerre, que la Rochelle a vivement sentis, on a été obligés de se réduire à la construction d'une frégate de trente canons, dont la dépense montera à environ cent cinquante mille livres. Comme le corps-de-ville à tous les motifs qui enflamment en cette occasion le cœur de tous les Français, celui d'une gratitude sans bornes pour les marques singulières de bontés qu'il a reçues du Roi et qui sont en particulier consignées dans l'ordonnance de S. M. du 1^{er} novembre 1757, M. le Maire demande qu'il soit délibéré sur la somme pour laquelle le corps-de-ville entrera dans la dépense de la construction de la frégate que la Rochelle se propose de bâtir et d'offrir au Roi.

La mûre mise en délibération, l'assemblée désirant prouver au Roi toute l'étendue de son amour et de son zèle, a été unanimement d'avis de contribuer à la construction de la frégate projetée pour une somme de quarante mille livres, dont il sera fait un emprunt, soit dans cette ville, à Paris ou ailleurs, le plus promptement qu'il se pourra, le corps-de-ville n'étant pas actuellement en état de réaliser autrement cette somme, attendu les grandes et extraordinaires dépenses qu'il a été obligé de faire depuis la guerre, et qui continueront tant qu'elle durera, et pour parvenir à cet emprunt, il a été arrêté que le corps-de-ville se pourvoira auprès de M. le contrôleur général pour obtenir l'arrêt nécessaire pour y être autorisé.

Signé : SEIGNETTE, D. GOGUET, J. TERRAL, RODRIGUE, GASTUMEAU, GRIFFON, DESTRAPIÈRES, COULLANDEAU, DESPÉROUX.

VII^e CENTENAIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

OUVRAGES DU R. P. FACHINETTI, O. F. M.

L'Histoire du Poverello d'Assise

un volume in-8° raisin illustré de 29 simili gravures hors texte, 15 fr. franco 17 fr.

Inspiré des Fioretti dont il conserve l'allure naïve et poétique, ce livre est encore rehaussé par des magnifiques reproductions de fresques ou de tableaux de maître qui sont à eux seuls le commentaire lumineux du texte. Le Père Fachinetti qui est un des franciscains les plus connus à l'heure actuelle était tout désigné pour exalter le pauvre d'Assise.

SOYEZ AMIS

Saint François d'Assise et l'Amitié chrétienne

in-8° couronne de XVIII-390 pages, orné de 4 gravures hors texte, 9 » ; franco 9.90

SOMMAIRE. — *L'amitié dans la pensée chrétienne* ; sa nature, son excellence, sa nécessité. *Sa François d'Assise, modèle de l'amitié chrétienne*, les amis de la jeunesse, du ciel, les compagnons d'apostolat, les chevaliers de la Table Ronde, les amis du Séraphique, les amis de l'esprit, les amis du sentiment. — *L'amitié chrétienne dans la vie*. — Le choix des amis, l'apostolat de la prière, conservons l'amitié. Au ciel.

SOYEZ JOYEUX

Le Poverello séraphique et la joie de la vie

in-8° couronne de XLVI-304 pages, orné de 4 gravures hors-texte

Cet ouvrage récemment paru en est rapidement arrivé à sa cinquième édition. C'est dire son succès, toute la presse religieuse a été unanime à louer cet ouvrage dont nous allons rappeler le plan en quelques lignes.

Le Séraphique Poverello, modèle idéal de la joie dans la vie. — Notre thèse, rapports avec Dieu, avec ses frères, en face de la création, la doctrine du maître.

Les sources intimes de la joie franciscaine. — Position du problème, éducation de l'esprit simple, éducation du cœur, *Beati pauperes*, éducation de la volonté, *Vigilate et orate*, le christianisme et la joie.

La pratique de la joie dans la vie. — La faillite de la civilisation moderne, nécessité de la joie, pour acquérir la joie, conseils pratiques, l'apostolat de la joie, soyez joyeux.

SOYEZ APOTRES

Le Séraphique et le problème de l'Apostolat

in-8° couronne de 356 pages, orné de 4 gravures hors texte

SOMMAIRE. — *Le devoir de l'apostolat*. — *L'obligation de l'apostolat*. — *En pensant à l'avenir (la récompense ici-bas et dans le ciel)*. — *Conclusion : soyez apôtres*.

Vous avez vu la sérénité de saint François dans « Soyez Joyeux », sa charité universelle dans « Soyez Amis ». L'amour du saint pour les créatures pouvait-il avoir d'autre but que le désir de porter des âmes à Dieu ? « Soyez apôtres ! » voilà la troisième leçon qu'il nous donne. — Il nous montre d'abord le devoir, l'obligation de l'apostolat pour tous et son exemple nous offre le tempérament d'apôtre le plus sublime du Moyen-Âge. Comment surmonter les difficultés, les obstacles ? Quelles armes employer ? Demandez-le au séraphique.

Chaque volume 10 fr. 50, franco 11 fr. 60

LE BAISER DE SAINT FRANÇOIS ET DE SAINT DOMINIQUE

par l'abbé MAIRE

un vol. in-12 écu de 110 pages, 3 fr. » , franco 3 fr. 45

SOMMAIRE. — *Les Enfances*. — *Le signalement*. — *Les états de service*. — *L'arbre généalogique*.

L'auteur dédie son livre « Aux Jeunes Gens et aux Jeunes Filles désireux de gagner des âmes à Jésus-Christ et qui hésitent entre deux voies parallèles, aux prêtres et aux laïques à qui la vie de cloître demeure inaccessible et qui ne savent à quelle famille religieuse (tiers-ordre) se faire agréer. »

“ Société d'Histoire du Canada ”

Je soussigné⁽¹⁾..... demeurant
à ⁽²⁾.....
déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada »
comme membre actif, bienfaiteur, fondateur ⁽³⁾. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme de ⁽⁴⁾.....
montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir
la Revue NOVA FRANCIA.

Le..... 19.....
(SIGNATURE)

(1) Ne peuvent faire partie de la Société d'Histoire du Canada que les Citoyens Français.

(2) Adresse exacte.

(3) Rayer les mentions inutiles.

(4) Membre actif, 30 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à **M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}).**

“ Nova Francia ”

Je soussigné..... demeurant
à ⁽¹⁾.....
déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA »,
organe officiel de la « Société d'Histoire du Canada », édition
ordinaire, TRENTE FRANCS, par an ; édition de luxe, tirée Velin
de Madagascar, QUATRE-VINGT-DIX FRANCS, par an. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme ⁽²⁾ de trente francs,
de quatre-vingt-dix francs.

Le..... 19.....
(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.

(2) Rayer la mention inutile.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à **M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}).**

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur)

VIENT DE PARAITRE

Rév. P. OMER LE GRESLEY

Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada)

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

(1604-1926)

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) 12 fr.

Rév. P. ALBERT DAVID

Missionnaire du Saint-Esprit

LES MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

Préface de Mgr LE ROY, Evêque de Carie

Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) 10 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 24 fr.

Docteur LOMIER

LES PICARDS AU CANADA

Préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX

Président de la Société d'Histoire du Canada

1 vol. in-8° raisin, 64 pages 7 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 25 fr.

Ces Ouvrages sont en vente au Siège de la Société d'Histoire du Canada,
52 rue de Richelieu (adresser les fonds à M. Th. Beauchesne, trésorier),
et chez Gabriel Enault, Éditeur, 28 place de la République, Mamers (Sarthe).

Pour l'envoi franco ajouter 15 % aux prix ci-dessus pour frais
d'emballage et d'envoi.

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

:: :: 82, RUE BONAPARTE - PARIS VI^e :: ::

R. DE LASTEYRIE

**L'Architecture Religieuse en France
à l'Époque Gothique**

Ouvrage posthume publié par
M. Marcel AUBERT

TOME I.

Grand in-8 x-544 p. et 580 fig. Prix 100 fr.
Cet ouvrage comprendra 2 volumes grand in-8, abondamment
illustrés.

Paris de sa Naissance à nos Jours

par **Marcel POETE**

TOME 1^{er} : **LA JEUNESSE** (*des origines au XV^e siècle*). Un beau
volume grand in-8, couverture illustrée (plan de Paris au
XV^e siècle) 40 fr.

ALBUM. 600 illustrations, d'après les documents, accompagnées
de légendes et d'un exposé historique. Un beau volume in-8^o,
couverture illustrée, *broché* 75 fr.
Relié toile, fer spécial, tête dorée 85 fr.
Pour les acheteurs du tome IV. *L'Album* 65 fr.

Le Tome II du texte (*du XV^e siècle à nos jours*) est sous presse.

**COLLECTION DE MANUELS
d'Archéologie et d'Histoire de l'Art**

15 volumes parus.

Chaque volume in-8 avec nombreuses illustrations.

Broché 40 fr. | *Relié pleine toile* 50 fr.

Archéologie française jusqu'à la Renaissance par C. ENLART,
3 vol. — **Le Costume**, 1 vol. — **Art byzantin** par Ch. DIEHL,
2 vol. — **Archéologie romaine** par CAGNAT et CHAPOT, 2 vol.
— **Archéologie égyptienne** par JÉQUIER, 1 vol. — **Manuel
d'art musulman** par MARÇAIS.

**UN COUSIN CANADIEN
EN NORMANDIE AU XVIII^e SIÈCLE ⁽¹⁾**

Si je me permets de prendre la parole au cours d'une séance consacrée à nos amis et frères de race, les Canadiens Français, c'est que je crois en avoir un peu le droit, ayant moi-même, dans les veines, du sang canadien. Ma famille maternelle, celle des POTIER, seigneurs de Courcy près Coutances, héritière des traditions maritimes des vikings, a semé un peu partout ses fils, qui ont fait souche à Saint-Malo, à Brest, à Lisbonne, à l'Île de France (Maurice), à la Martinique. Grâce au mariage de l'un de ces marins — depuis disparu au cours du naufrage tristement célèbre du vaisseau « *le Chameau* », sur la côte du Canada — avec une canadienne de Québec, Mlle d'Auteuil, je descends en ligne directe des RUETTE d'Auteuil, des JUCHEREAU du Chesnay, des GIFFARD de Beauport, etc... Mais ces familles sont bien connues, et M. ROY, archiviste de la Province de Québec, a même reproduit dans son dernier Rapport Annuel un grand nombre d'actes d'état-civil les concernant.

Permettez-moi seulement d'ajouter que ma femme, étant à demeure chez son cousin-germain, le Comte de SALABERRY, maire de Fossé près Blois, a vu, un jour de 1914, arriver à l'improviste un jeune américain, M. TRACY se disant français d'origine et issu par sa mère, de l'illustre branche canadienne des SALABERRY et par elle des JUCHEREAU du Chesnay. Ce jeune cousin éloigné, qui était d'ailleurs charmant, fut reconnu sans peine et est resté à demeure pendant une huitaine de jours. J'ai vu de près les Canadiens Français pendant la Guerre ; et un certain major Saint-Pierre, mon homonyme, a même ouvert par erreur des lettres qui m'étaient destinées, ce qui m'a valu, avec ses excuses, un excellent déjeuner à la table des Canadiens.

Dans ma lignée paternelle, je n'ai pas l'honneur d'être issu en ligne directe de familles canadiennes. Mais l'alliance contractée par mon quatrisaïeul, Charles-César de GROSOURDY, Seigneur de Saint-Pierre du Chastel, avec Marie-Anne des CHAMPS DE GAUDREVILLE, héritière de sa branche (1720), me fait descendre de cette famille cauchoise DES CHAMPS, qui eut au Canada son heure de notoriété. Jean des CHAMPS, chevalier, Seigneur de Hautot-le-Vattois en partie et de

(1) Communication lue au Congrès de la Fédération des Sociétés Régionalistes de Normandie, le 25 juin 1926, à Saint-Lô (Manche).

GAUDREVILLE, père de Madame de Saint-Pierre, était en effet le cousin issu-de-germain de Jean-Baptiste-François des Champs, Sieur de la Bouteillerie, établi au Canada en 1671.

Ce jeune gentilhomme, fils puiné de Jean des CHAMPS, Sieur des Landres, (lui-même troisième fils d'une famille de huit enfants, dont la dernière, Marie, est morte à Québec, à 81 ans, comme supérieure de l'hôpital) et d'Elisabeth DEBIN, sentait bien qu'en Normandie sa destinée serait précaire. Il avait pris le titre de Sieur de la Bouteillerie, comme issu de Suzanne Le Bouteiller, dame de la Bouteillerie, son aïeule paternelle, épouse en 1586 de Charles des CHAMPS, Seigneur de Boishébert. Petit cadet comme cinquième de onze enfants, il avait le goût des aventures. Par contre, deux de ses frères moururent sans alliance, l'un d'eux étant commandeur de Saint-Lazare ; trois autres entrèrent dans les ordres, l'un comme bénédictin, l'autre comme trappiste, le troisième comme chanoine de Tournay en Flandre ; aucune des quatre sœurs n'ayant trouvé de mari, deux d'entre elles entrèrent comme religieuses à Bondeville et à Port-Royal, les deux autres moururent filles en 1713 à vingt-quatre heures d'intervalle. Seul l'aîné, selon l'usage, sauva sa lignée en épousant en 1670 Anne BOULLAYS, fille d'un Lieutenant particulier de Rouen.

Le Sieur de la Bouteillerie s'embarqua à Dieppe, en juin 1671, sur le vaisseau « *le Saint-Jean-Baptiste* » qui avait déjà fait le voyage du Canada. Il emmenait avec lui deux charpentiers, deux maçons et quatre manœuvres pour défricher les terres de la concession de mille arpents qui lui avait été promise entre les Trois-Rivières et Montréal. Le navire présentait un spectacle des plus pittoresques, car il portait au Canada cent hommes qui allaient y chercher fortune ; cent vingt jeunes parisiennes qui allaient y conquérir un mari ; dix ânes et ânesses, cinquante moutons et brebis ; des draperies, des merceries, des couvertures et autres marchandises.

Laissons aux historiens canadiens le soin de rechercher ce que fut en Nouvelle-France la vie des trois générations coloniales de ces DES CHAMPS qui avaient donné à tout ou partie de leur seigneurie canadienne les noms des Champs et de Boishébert. Disons seulement, sur la foi d'une fiche manuscrite de D'Hozier de Sérigny, en notre possession, que le sieur de la Bouteillerie épousait, dès le 16 octobre 1672, une canadienne appartenant à une famille distinguée, Mlle Catherine-Gertrude MACCARD, et qu'il est mort le 15 décembre 1703, laissant deux fils : CHARLES des CHAMPS, Sieur de la Bouteillerie, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Québec ; et LOUIS des CHAMPS Sieur de Boishébert puis de la Bouteillerie, enseigne, puis lieutenant, enfin capitaine d'une compagnie des troupes de la marine entretenues

à Québec, chevalier de Saint-Louis, mort le 6 juin 1736. Il avait épousé le 31 décembre 1721 Mlle Louise-Geneviève de RAMEZAY, de laquelle naquit un fils unique, qui resta le seul canadien de sa famille.

CHARLES des CHAMPS, Sieur de Boishébert, Capitaine des troupes de la marine et chevalier de Saint-Louis comme son père, eut l'honneur d'exercer pour le Roi le commandement de la province d'Acadie. En 1760, étant alors âgé de trente ans, et se trouvant au Canada sans aucun parent de son nom, il eut, peut-être à l'occasion de preuves à fournir de sa noblesse — l'idée de venir faire au Pays de Caux des recherches sur sa famille. Certes les Anglais, après la capitulation de Montréal, maintenaient les seigneurs canadiens dans leurs droits, mais la plupart des officiers, ses camarades, revenaient en France pour ne pas devenir sujets britanniques. Et c'est ainsi que messire Antoine-Adrien-Joseph des CHAMPS, chevalier, Seigneur de Boishébert, Seigneur haut-justicier des paroisses de Cliponville, d'Enveronville et de Hautot-le-Vattois — petit-fils d'Anne Boullays citée plus haut et marié depuis 1741 à Catherine-Elisabeth-Marie AUBER, dame de Beuzeville — vit un jour surgir en son château de Cliponville un jeune homme de belle tournure, n'étant pas à la vérité habillé à la dernière mode, mais auréolé de sa gloire lointaine dont témoignait la croix de Saint-Louis, et d'une fortune avantageuse, et se disant un DES CHAMPS DE BOISHÉBERT et son parent. Reçu d'abord assez fraîchement, il fournit, parchemins en mains, car il avait pris ses précautions, toutes les preuves exigées.

Et comme dans les contes de fées, tout finit par un mariage, la fille de l'hôte, Charlotte-Elisabeth-Antoinette des Champs de Boishébert, ayant été heureuse et fière de mettre, le 7 septembre 1761, en l'église de Cliponville, sa main dans celle de son cousin canadien. Le Canada y perdit ce que la Normandie y gagnait, mais l'ex-canadien, redevenu normand, eut la tristesse de se voir dépouiller en partie par la Révolution. Il semble n'avoir pas émigré, car il est mort à Raffetot en 1797, à l'âge de soixante-huit ans. Il n'avait eu qu'un fils. Roch-Charles-Gabriel des CHAMPS de BOISHÉBERT, Comte de Raffetot, époux de Henriette-Madeleine-Julie DUPONT d'ENGLESQUEVILLE. De cette alliance sont nés un fils marié sans enfants, et une fille, la Vicomtesse de MALEISSYE, qui se trouva ainsi l'héritière de la branche canadienne de la famille des Champs.

Quant aux BOISHÉBERT actuels, très nombreux en Normandie, tous descendent du châtelain de Cliponville qui a en 1761 accordé la main de sa fille au jeune officier canadien.

Marquis de GROSOURDY DE SAINT-PIERRE.

LOUISE DE CHOMEDEY

ET LES DÉBUTS DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

A

VILLEMARIE

La fille aînée de Louis de Chomedey, sieur de Germenoy-en-Brie, de Chevannes, de Chaurons, de Maison-Neufve, de Bourg-de-Partie et de Marie de Thomelin, dont le rôle fut si important dans les résolutions de son frère, le fondateur de Villemarie, et dans la direction spirituelle de Marguerite Bourgeoys, naquit avant 1614 à Neuville-sur-Vannes, date à laquelle nous la voyons marraine.

« Le 1^{er} de janvier [1614] a esté baptisé Claude, fils de Claude Maillard et de Salomé, sa femme ; Parrain noble homme Claude Dauqudy, fils de Jasques, escuyer, sieur de Neufville. marraines Louyse, fille de Louis de Chomedey et Edmée, fille de Pierre de Barmemain » (1).

Louise de Chomedey consacra toute sa vie à l'évolution de la Congrégation de Notre-Dame à Troyes sous le nom de Sœur Louise de Sainte-Marie.

Elle gouverna « avec tant de succès les filles séculières qui sont « ce qu'on appelle la Congrégation externe, que de trente filles qu'elle « y trouva à son entrée, elle en laissa plus de quatre cens la plupart de « bons sujets, qui ne respiroient que la vertu la plus solide et la plus « haute piété. Le zèle de cette digne Religieuse l'auroit engagé à « passer les mers pour aller elle-même jusques dans la Nouvelle- « France faire un établissement de son ordre, si on avoit jugé plus à

(1) *Archives de l'Aube*. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes.

« propos de n'y envoyer que des filles séculières de la Congrégation » (1).

« C'est la célèbre Mère de Chomedey, connue dans la religion sous « le nom de Louise de Sainte-Marie, Religieuse du Monastère de « Troye, qui a procuré [à la Nouvelle-France] ces établissements & qui « doit en être regardée comme la mère. Cette digne Religieuse ne « mettoit point de bornes à son zèle pour le salut du prochain, & elle « sentoit de grands désirs, comme autrefois sainte Thérèse, d'aller « elle-même prêcher la foi aux gentils, & de meriter parmi eux la « gloire du martyr ; elle portait surtout une compassion particulière « aux pauvres Sauvages du Canada, autrement la Nouvelle-France, & « ne pouvant aller elle-même travailler à leur conversion, elle vint à « bout de persuader à un frère unique (2) qu'elle avoit, de mépriser « tous les avantages qu'une famille noble & ancienne dont il étoit issu, « & des biens considérables qu'elle possédoit, lui présentoient dans « le siècle, pour aller au-delà des mers travailler à éclairer ces peuples, « qui étoient assis dans les ténèbres & dans l'ombre de la mort. Dieu « lui fit la grâce d'entrer dans les saintes veües de sa sœur. Il s'em- « barqua dans la Nouvelle-France (3), il poussa jusqu'à Montréal (4), « qui est une grande Ile, où il y a une Ville de ce nom, à quarante « lieues de Québec, Capitale de tout le país ; il y planta, les pieds nus, « la Croix de notre Seigneur ; & aiant été fait Gouverneur du país, il y « fonda vers l'année 1630 [sic], par les avis & les sollicitations de la « Mère de Chomedey, sa sœur, une maison de la Congrégation des « filles séculières, sous la direction d'une Prêfète ou Supérieure que « cette même sœur lui donna de sa main (5), & qui, en effet, condui- « sit si bien cette nouvelle colonie, qu'elles sont à présent plus de « trente qui ont quatre Séminaires dans le país, où elles travaillent « avec un merveilleux succès à instruire les petites filles, & sur-tout « celles des sauvages qu'elles peuvent attirer, tant celles qui sont

(1) *Conduite de la Providence dans l'Établissement de la Congrégation de Notre-Dame*, qui a pour son instituteur le Bien-Heureux Père Pierre Fouriez, dit vulgairement, de Mataincour, Supérieur général, & réformateur des Chanoines Réguliers de la Congrégation de Notre-Sauveur. Présenté à Nosseigneurs les Illustrissimes & Reverendissimes Evêques, comme premier Supérieur de cette Congrégation [par Louis-Gaspard Bernard, chanoine régulier de Pont-à-Mousson, en Lorraine]. Avec une préface en forme de discours aux filles de cet Institut. Toul, 1732. 2 vol. in-4°. Vol. II, p. 186-187.

(2) Odard de Chomedey, second fils de Louis et de Marie de Thomelin, baptisé le 29 décembre 1614, à Neuville-sur-Vannes (Aube), était décédé. Le dernier document que nous avons trouvé, le concernant, date du 25 avril 1630. Paul de Chomedey était donc, à cette époque, son « frère unique ».

(3) Au printemps de 1641.

(4) Le 14 octobre de 1641, avec le gouverneur de Montmagny, il touchait l'île de Montréal, « dans le lieu où est maintenant cette maison qu'on appelle le « château », dit Dollier de Casson dans son « Histoire de Montréal ».

(5) Marguerite Bourgeoys.

« Pensionnaires dans leurs maisons, que celles qui y viennent du
« dehors, en qualité d'écolières. Il y a même quelques-unes de ces
« maîtresses qui vont en mission dans les endroits où elles croient
« pouvoir faire quelques fruits, pendant que les autres vivent en com-
« munauté, où elles pratiquent les mêmes observances & les mêmes
« réglemens que les Religieuses de la Congrégation pratiquent dans
« leurs cloîtres.

« Les dernières nouvelles qu'on a eues de ce país, portent que ces
« établissemens se soutiennent très bien, & il ne faut pas douter que
« Messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris à qui appartient
« aujourd'hui l'Isle de Montréal (1), & qui y ont une communauté
« d'Écclésiastiques très florissante, n'honorent ces bonnes filles de
« leurs bons avis, & ne conduisent avec sagesse toutes leurs démarches
« de la manière la plus convenable, suivant les circonstances qui se
« présentent pour l'utilité et l'édification du public... » (2).

Lorsque Louise de Chomedey entra à la Congrégation de Notre-
Dame, à Troyes, elle versa une dot. Sur l'ensemble de cette dot, qui
était de mil livres, il était dû, au moment du décès de Jacqueline de
Chomedey (3), sa sœur :

« aux Religieuses de la Congrégation, par con-
« tract de constitution pour reste de la dot de
« sa sœur Louise de Chomedey, sœur de la dicte
« deffuncte de principal mil livres,

(1) L'île de Montréal fut cédée aux messieurs du Séminaire de Saint-Sulpice le 9 Mars 1663.

(2) *Conduite de la Providence... Op. cit.*, vol. II. p. 197 et suiv. — Sur ces débuts de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, on lit, dans l'abbé Sausseret: *Éloge historique de la Sœur Bourgeois*. (Troyes. 1864. p. 12) : « Un gentilhomme « champenois, M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, venait d'être chargé par la « Compagnie du Montréal de présider à la fondation de Ville-Marie. Il vint de son « château ou de Paris à Troyes avant l'embarquement pour prendre congé de sa « famille. Il avait ici une sœur, religieuse de la Congrégation, M^{lle} de Chomedey, « connue en religion sous le nom de sœur Louise de Sainte-Marie. Cette sœur ayant « appris de la bouche de son propre frère sa nomination à la charge importante de « Gouverneur de la nouvelle colonie, crut que la providence avait ménagé un si « heureux événement pour lui donner à elle-même l'occasion d'aller à Villemarie « exercer son zèle en faveur des Sauvages de ce pays. Elle le pria donc de l'emme- « ner elle-même et avec elle trois ou quatre religieuses de la Congrégation ; et « toutes les autres religieuses de la communauté, entrant dans les mêmes senti- « ments, lui firent la même demande. »

(3) Baptisée le 3 Juin 1618, à Neuville-sur-Vannes, elle avait épousé François Bouvot, sieur de Cheully qui fut assassiné « la veille de la Quasimodo » de 1651. Elle fut également assassinée par Guillaume de Ronxel, sieur du Defan de Médavie et de Neuville-sur-Vannes en partie, le même qui avait tué son mari, le 29 Août 1655, « environ les quatre à cinq heures du soir ».

« cy M. ¹
« arrérage CXXIII. ¹ » (1).

et une somme de deux cent quarante-six livres pour frais de pension
de mineures entretenues à la Congrégation de Troyes :

« plus par un billet des dictes Religieuses pour
« pension des dictes mineures et autres dis-
« penses jusques à la mort de la dicte deffuncte
« deux cens quarante six livres,
« cy II^eXLXVI. ¹ » (2).

Louise de Chomedey recevait, le 5 Mai 1634, étant au couvent de
Troyes, de sa cousine, Catherine Alleaume deux cent vingt cinq livres
et elle en donnait reçu en la forme suivante, reçu écrit entièrement de
sa main et signé d'une signature énergique, sans paraphe :

« Je soussigne et confesse avoir reçu de
« Damoiselle Catherine Alleaume, ma cousine,
« veuve de Marc Antoine de Bresme vivant
« escuyer, seigneur de Marchais, Mareschal des
« logis de la Compagnie de chevaux légers de
« Monseigneur frère unique du roy la somme de
« deux cens vintecinq livres restante de la
« somme de trois cens livres que feu dame
« Marie de Chomedey ma tante (3) m'a laissée
« par testament de laquelle somme de deux cens
« vintecinq livres je tiens quitte la ditte demoi-
« selle ma cousine et sil se trouve quelque
« quittance que iaye donnée par cydevant elle
« demeurera nulle. fait au Monastère de la
« Congrégation de Nostre Dame à Troyes ce

(1) *Archives de l'Aube*. 1. B. 1106. Fonds judiciaire. Inventaire de la succession de feu Jacqueline de Chomedey daté du 3 Mars 1655. Chapitre des dettes passives. p. 68.

(2) *Archives de l'Aube*. 1. B. 1106, doc. cit. Inventaire du 3 Mars 1656. Chapitre des dettes passives. p. 68.

(3) Marie de Chomedey, fille de Jérôme et de Madeleine Tanfeguy, mariée à Jehan Alleaume, chevalier, seigneur de Courtavenel, Rouilly et Beaurepaire-en-Brie, vicomte de Lormoy, chambellan de Mgr le duc de Nevers et gouverneur de Mgr le duc de Rethelois, son fils, gouverneur de Provins, qui mourut le 10 Août 1613 et fut inhumé en la Cathédrale de Nevers. Après le décès de Marie de Chomedey, son fils, Jehan Alleaume, sieur de Courtavenel, versa aux pauvres 900 livres tournois.

« jourdhuy cinquiesme may mil six cens trente
« quatre

Louise De Chomedey (1) ».

C'est en 1626, que les religieuses de Sainte Marie de Chalons connues sous le nom de Congrégation de Notre-Dame demandèrent à venir s'installer à Troyes pour instruire les enfants gratuitement et dans le « travail des mains ». Ce ne fut que le 29 octobre 1628 qu'elles peuvent s'installer dans une maison « vis à vis le portail de S. Pierre » et entrèrent la veille de S. Thomas dans la maison de la Licorne. La « cloture y fut établie le dimanche 21 janvier 1629. Le 25 mars 1629 « cinq filles y prirent l'habit, le lundi de Pâques 1630, Catherine Paillet « et Jeanne Leclerc y firent profession entre les mains de l'Évêque (2) « et de Anne d'Autriche qui y assista et leur donna le voile (3) ». Le monastère de Troyes fut béni en 1635 et reçut les constitutions en 1641.

Aucun document ne nous a permis de pouvoir, même approximativement, fixer la date du décès de Louise de Chomedey.

A.-Léo LEYMARIE.

(1) *Bibl. Nat., Mss. P. orig.* 759. (fr. 27.243); dossier : de Chomedey. 17.251, pièce cotée 9. papier.

(2) René de Bresbay, qui avait fait son entrée solennelle à Troyes le 23 octobre 1605. Il mourut, âgé de 84 ans, le 2 novembre 1641.

(3) Courtalon-Delaistre. *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*. Troyes, 1784.

EN VENTE

aux bureaux de « Nova Francia »

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien, de J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty, Associés de la « Compagnie de Montréal » ; Tronson, 3^e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

UNE LETTRE INÉDITE DE LA FILLE

DE

PHILIPPE PASTOUR DE COSTEBELLE

DATÉE

DU 1^{er} OCTOBRE 1726

Nous avons trouvé dans les papiers de famille du comte Allard du Chollet, descendant du gouverneur de l'Île royale, le document suivant qui, inédit, portera aux historiens d'Acadie une page émouvante d'une femme, née à Louisbourg, et décédée religieuse Ursuline, à Trévoux, en France.

A lion ce 1 octobre 1726 (1)

Ma chere mere (2)

J'ay resu la lettre que vous mavé fait lhonneur de mecrire un moix apres ie ne say ques qui a peut cause ce retardement je voij avec chagrind que vous naprouve pas ce que nous avons fait avec mon oncle pastour (3) vous devé pour tant etre bien assure que nous avon fait de notre mieux mon oncle de merieux (4) doit vous avoir envoie l'acte que nous avon passé, et vous veray les raison par les quelle y prouvé qui ne doit vous revenir que sa, je nai pas plus de raison que ma sœur (5) de luy faire grase la fortune ne nous favorise pas asse pour donné du notre les billes comme a bien dautre nous ont fait bien du mal, mes il nous fut imposible de ne pas nous randre a toute ces raison et comme notre desin netet pas de plede nous

(1) Lettre autographe signée : 3 feuilles, papier 0,15 x 0,21.

(2) Anne d'Autremont, fille de Jacques et de Anne de Saint-Etienne de la Tour, née en 1694, à Port-Royal, veuve en premières noces de Dessailions elle avait épousé Philippe de Pastour de Costebelle, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'Île Royale qui était veuf de Anne de Tours de Sourdeval.

(3) Louis de Pastour de Costebelle, officier de marine.

(4) Joseph de Pastour de Meyrieu.

(5) Marie-Joséphe de Pastour de Costebelle.

pasame lacte a legard des billes que vous me dite que mon oncle a fait à mon cher père (1) il est vrais qui lui deveit mes mon pere luj passa quitance de tout ce qui lui deveit avant de partir de St-Alexandre et par consequand quand vous orie les bilies on ne pouret pas loblige de paie parce que mon cher pere etet bien le maitre de donne sa et je trouve que dans cette ocasion la comme ent toute autre il a donne des marque de son bon cœur car veritablement mon pere avec des obligation tres grande a mon oncle pastour et ce seret bien mal les reconetre que de ne pas flnir avec lui amiablement, je vous cones le cœur tropt bon ma chere mere pour vouloir lui faire de la paine pour nous nous ne luj en ferond certainement poind adieu ma tres cher mere ie vous souete de tout mon cœur un heureux acouchement (2) et une sante parfaite dabort que vous sere remise doné moy de vos chere nouvelle je ceray empaine jusque ce que jen ay eu j'anbrace de tout mon cœur ma chere sœur et suis et seraj toute ma vie avec un parfait atachement et respect

Ma chere mere
Votre tres umble et tres
obeisante servante
de Costebelle Bertaud (3)

mille compliment si vous
ples a monsieur le baron (4), mon mari (5) vous
ofre ces respes la grand maman v. embrace

[au dos] A.10. Madame
Madame la baronne de la
batus a la batut par Vic
dans le bearn pour la batut
a la batut par Vic. [ici 2 mots rayés]

(1) Philippe de Pastour de Costebelle, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de l'Île Royale, décédé à Louisbourg le 3 octobre 1717.

(2) Un enfant issu de son troisième mariage avec Laurent de Navailles.

(3) Anne Catherine de Pastour de Costebelle, fille de Philippe et de Anne de Tours de Sourdeval. Au décès de son mari de Bertaut, sans enfant, elle se fit Carmélite.

(4) Laurent de Navailles, baron de Labattut-Figuières, dont la famille était alliée aux d'Albret et s'honorait d'une parentée reconnue avec Henri IV.

(5) Jacques de Bertaut, receveur des Gabelles de Charlieu.

LE NOM ET LES ARMES DES BOUCHER DE LA BROQUERIE

M. Louis Dugas, de l'Isère, descendant de Pierre Boucher, nous adresse quelques notes relatives au nom de La Broquerie, qui feront suite à l'article de notre collaborateur R. de Hertel, sur le même sujet.

« Je puis signaler à M. de Hertel que dans une généalogie que « j'ai dressée de la famille Denis (famille de Charlotte Denis, femme « de Pierre II de Boucherville, fils aîné de Pierre Boucher) Denis de la « Trinité, de la Ronde, de Bonaventure, et fait d'après des documents « précieux communiqués par M. de Bonaventure, ancien officier, « demeurant à Autré, dans le Bordelais, je constate que sur les dix huit « enfants de Simon Denis, sieur de la Trinité, le second enfant était « Anne Denis, mariée à M. de la Broquerie, mort sans postérité; le « nom de la Broquerie passa ensuite à son frère Jacques, né en 1664, « et tué, comme officier, sans alliance, en service en Acadie. Il passa à « son tour ce nom de la Broquerie à l'un des enfants de sa sœur Charlotte « mariée à Pierre de Boucherville. De même le 18^e et dernier enfant de « Simon Denis portait le nom de Denis de la Bruère, né en 1669, égale- « ment officier et célibataire et tué en service. Son neveu de Boucherville « hérita de son nom...

Ainsi les noms de la Broquerie et de la Bruère portés par deux branches des Boucher viendraient des Denis. Les familles d'autrefois se transmettaient leurs noms par héritage, par les femmes ou par un frère, un oncle ou un cousin.

M. Dugas ajoute que les armoiries adoptées par les Boucher de la Broquerie pourraient être celles de la famille de ce nom.

Oui, mais qui était ce M. de la Broquerie époux d'Anne Denis ?

R.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les chercheurs et les curieux.

QUESTIONS

GUIONIE OU GUIONIC, EN CANADA. — François Guionie, originaire de Belle-Isle-en-Mer, marié avec Marie-Julie Axal, dont la mère était une Samzun était allié aux Acadiens par sa femme. Par les Samzun il était allié au célèbre Joseph Leblanc. Aux alentours de 1800; un Guionie, allié aux Lancoet aux Salvy, du Morbihan, partit pour le Canada. Sa trace, tout au moins en ce que nous en savons, a été perdue; de même que celles des familles Axal, Samzun et Leblanc. Je serais heureux de recevoir des renseignements sur ces familles et de pouvoir entrer en relation avec les descendants de ce Guionie qui fut en Canada. F. GUIONIE.

MÉRAULT (JEAN), BOURBONNAIS. — D'après l'abbé Tanguay, sans doute, M. Cheminade, dans le N° 3 (vol. 1., 24 décembre 1925) de *Nova Francia*, nous a appris que Jean Mérault, né à Moulins en 1735, fils de Pierre et de Marie Saunier, épousa à Montréal le 16 août 1769, Geneviève Vallée, née en 1749.

Malgré les recherches faites dans les registres paroissiaux de Saint Pierre d'Yzeure, de Saint Pierre des Ménestraux, de Saint Bonnet, et de Saint Jean de Moulins, l'acte de baptême de ce Jean Mérault n'a pas été trouvé.

Peut-être était-il né sur la paroisse de La Madeleine, faubourg de Moulins, mais, par malchance, il y a, aux Archives Municipales de Moulins, une lacune, de 1715 à 1738 inclus, dans les registres de baptêmes de cette paroisse.

En tous cas le nom de Mérault ne figure pas dans les tables décennales et cela induit à penser que les Mérault n'étaient pas du pays et cela induit à penser que les Mérault n'étaient pas du pays et n'ont fait qu'y passer.

Qui pourrait me donner des précisions sur ce Mérault, né à Moulins en 1735? Ph. T.....R.

NICOLAS GUILLAUD, DIT LA CHAUME. — Dans le N° 3 de *Nova Francia*, M. Cheminade a signalé ce Bourbonnais passé au Canada et, dans le N° 4, j'ai donné quelques renseignements sur sa famille et sur lui.

Une brochure de MM. Régis Roy et Gérard Malchelosse publiée à Montréal, chez G. Ducharme, en 1925, sous ce titre : *Le régiment de Carignan, son organisation et son expédition au Canada (1665-1668)*, permet de dire pourquoi Nicolas Guillaud vint au Canada. Il était soldat au régiment de Carignan dans la compagnie du capitaine Antoine Pécaudy de Contrecoeur. Il fut au nombre de ceux restés en Nouvelle-France comme colons. D'après l'abbé Tanguay, *Nova Francia* a déjà dit, comment à Québec, le 22 octobre 1668, il épousa Marie-Madeleine Routy, née en 1647, à St-Cyr, diocèse de Bourges, du mariage de Claude Routy et de Marie Chaludet.

Il serait intéressant pour les Bourbonnais de savoir si leur compatriote laissa postérité au Canada.

Ph. T.....R.

RÉPONSES

UN CHAMPENOIS AU CANADA : SACQUESPÉE (Vol. 1, N° 6, p. 279.) — Il faut lire *Sacquespée* et non *Sacquespie*. Dans l'*Armorial du Canada français* par E. Z. Massicotte et Régis Roy, deuxième série, page 85, on trouve les renseignements suivants :

« SACQUESPÉE (de). Famille d'Arras fixée en Picardie qui a fourni des officiers à la Nouvelle-France entr'autres, Joachim de Sacquespée, sieur de Gomicourt et de Voispreux, capitaine dans les troupes. Il épousa à Longueuil, le 9 novembre 1725, Louise-Catherine Trottier de la Bissonnière et en secondes noces, Marie-Jeanne Lorimier. Sépulture à Montréal le 5 novembre 1767, âgé de 66 ans. Il signait, Sacquespée. *Bibliographie* : Tanguay, III,

359 et VII, 108. — Bulletin des rech. hist., XXI, 12. »

L'armorial du Canada reproduit les armoiries des Sacquespée.

Ces armoiries sont parlantes, car Sacquespée veut dire tire épée et les Sacquespée portaient : de sinople, à l'aigle d'or becquée et membrée de gueules, tenant de son bec une épée d'argent, la poignée d'or, posée en bande, et la *sacquant* hors de son fourreau de sable.

Le M^{rs} de Belleval, dans son *Nobilitaire de Ponthieu et de Vimeu* a donné une généalogie, d'ailleurs incomplète et à vérifier, des Sacquespée. Il signale les branches de Sélincourt, de Thézy, de Gorenflos, de Gomicourt et Beaulieu et ne mentionne pas de Sacquespée passés en Champagne.

Ph. T.....R.

— Philippe-Joachim de Sacquespée, officier en Canada, appartenait à une vieille famille noble de Champagne, connue dès le XV^e siècle et qui possédait les seigneuries de Béquincourt, Gomicourt, Voispreux, etc. Depuis le premier de ses ancêtres qui soit mentionné dans les généalogies jusqu'à lui la filiation s'établit comme il suit. I. Pierre de Sacquespée, seigneur de Béquincourt. II. Guillaume de Sacquespée, seigneur de Béquincourt, vivant l'an 1479. III. Andrieu de Sacquespée, seigneur de Gomicourt, vivant l'an 1520. IV. Jean de Sacquespée, seigneur de Gomicourt, qui épousa le 23 janvier 1554 Marie de Noielle. V. Simon de Sacquespée, seigneur de Gomicourt, qui épousa en 1591 Marie de Partenai-Ainval. VI. Jacques de Sacquespée, seigneur de Gomicourt, qui épousa le 8 février 1637 Claude de Pinguenet-Voispreux. VII. Louis de Sacquespée, seigneur de Gomicourt, qui épousa le 21 juin 1664 Henriette Pellé, fille d'Étienne Pellé, procureur au bailliage de Saint-Denis. VIII. Henri-Philippe de Sacquespée, seigneur de Voispreux.

Celui-ci est le père du Canadien. Il avait un frère aîné, Louis, qui de son mariage avec une cousine, Madeleine de Sacquespée, n'eut qu'une fille, Marie-Angélique, reçue à Saint-Cyr en 1697; il eut deux autres frères cadets qui furent officiers dans les gendarmes écossais et dans la marine, et une sœur. Lui-même fut d'abord garde du corps du roi, puis lieutenant des aides et gabelles à Laval. C'est le 24 janvier 1699 qu'il épousa Marguerite Tronçon, fille de Charles Tronçon, marchand drapier à Chalons-en-Champagne, et de Dieudonné Jauras. De ce mariage 7 enfants naquirent, dont 3, l'aîné Pierre-Claude et les deux dernières filles

Françoise et Élisabeth, moururent jeunes, ainsi qu'il est dit dans une généalogie faite en février 1724. Les 4 autres furent : Philippe-Joachim, né le 15 avril 1704, qui était, en février 1724, dans les gendarmes de Flandres. C'est notre Canadien. Marguerite, née le 30 juin 1703, reçue à Saint-Cyr, puis religieuse à Avenai; Madeleine, reçue à Saint-Cyr en 1724 et Louise-Charlotte âgée alors de 10 ans. Une généalogie postérieure ne mentionne plus que trois enfants; Joachim, « capitaine aux colonies françaises à Kébec en Canada », Louise-Charlotte, veuve de Jean Gilbert, qu'elle avait épousé le 28 novembre 1744 et Marguerite, religieuse de la Congrégation à Château-Thierry. C'est à celle-ci que le ministre de la marine avait écrit le 13 janvier 1739 au sujet de son frère et des paquets et dépêches venant du Canada, (Colonies B 69, f. 5).

Nous connaissons, sur cette famille, un grand nombre de documents : preuves de noblesse, blasons coloriés, arbres généalogiques, contrats de mariages, etc. dont il nous est impossible ici de donner même une simple nomenclature; car la place nous manque et parce que nous craindrions de lasser quelques lecteurs; mais nous les tenons à la disposition de M. A. de Carignan.

Les armoiries des Sacquespée sont assez curieuses. En voici la description telle que la donne Chasot de Nantilly dans ses *Tablettes généalogiques* que nous avons sous les yeux (tome VI, p. 276). « *Sacquespée*, en Champagne, de « sinople à 1 aigle d'or semblant tirer « avec le bec une épée hors du fourreau « de sable, la garde et la poignée d'or, « posée en bande ». Il faut ajouter que la lame est à moitié sortie du fourreau et que celui-ci et l'épée sont brochant sur le tout.

Michel de VERNEROLLES.

JEAN TERME, SUISSE, A L'ÎLE D'ORLÉANS EN FÉVRIER 1666 (Vol. 1, N° 6, p. 279). *Allobroge* en posant cette question ne se doutait pas que nous pourrions si rapidement le satisfaire. Nous venons de trouver aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères une pièce qui se trouve dans les « Mémoires et documents. Amérique. V. » que nous publions dans le prochain numéro avec quelques notes critiques. Dans cette pièce « Jean Sereau, sieur « de S-Aubin, natif d'une province de « Poitou habitué en Canada sy faisant « sa résid[ence] en L'isle d'Orléans » se plaint des relations du « nommé

« Jean Terme, suisse de nation aussy « habitué esd. Isles » avec sa femme Marguerite Boileau. Le sieur Terme fut tué par Jean Sereau et ce dernier obtenait, étant repassé en France, des Lettres de Remission, datées de Saint-Germain-en-Laye, en février 1666.

A.-L. L.

UN ANGEVIN AU CANADA : BESNARD. (Vol. 1. N° 6. p. 279.) — Comme suite à la question posée par M. Anatole de Carignan voici quelques renseignements : Villiers Aubouin était effectivement une paroisse de la province d'Anjou. C'est maintenant une commune du canton de Château-la-Vallière, département d'Indre-et-Loire.

Désiré Besnard dit Carignan et Bourjoli, aussi appelé Ménard, naquit à Villiers-Aubouin en 1628 et arriva au Canada en 1665. Il était fils de Jean Besnard et de Madeleine Maillard. Quelques autres détails pourraient être donnés si besoin était à M. de Carignan.

Chanoine UZUREAU,
directeur de l'« Anjou Historique ».

ARMOIRIES A DÉTERMINER : DE... A UNE TOUR DE... MAÇONNÉE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTOILE DE... (Vol. I. N° 1. p. 38 ; N° 4, p. 186 ; N° 5, p. 230 ; N° 6, p. 279.) — La question posée par M. A. du C. contenait, par rapport au nom des deux femmes de Philippe de Costebelle, des inexactitudes qui ont égaré Chercheurs et Curieux. Ils ont cherché à « La Tour » ; mais aucune ne se nommait ainsi ; ni la première La Tour de Sourdeval, ni la seconde St-Étienne de La Tour. Leurs vrais noms sont ceux-ci : pour l'une, Anne de Tours (ou Detour) de Sourdeval ; pour l'autre Anne d'Antremont fille de Jacques d'Antremont et d'Anne de St-Étienne de la Tour. Et l'on trouve ces noms ainsi formulés : 1° dans un document de famille, notice manuscrite, sur papier, collée au dos du portrait de Philippe de Costebelle et relative à lui, à son père et sa mère, à ses deux femmes, à ses filles et ses gendres ; 2° dans des documents plus officiels qui sont à la Bibliothèque Nationale (Pièces Originales, vol. 2210, dossier Pastour, pp. 3 et suivantes) et qui consistent en deux transactions l'une du 21 novembre 1719, l'autre du 6 mars 1720, passées à Paris entre Dame Anne d'Antremont, veuve de Philippe de Costebelle, et noble Joseph Pastour de Mérieu, demeurant à Serrières en Vivarais et agissant au nom de Jacques Bertaud, receveur des gabelles de Charlieu et la Clayette en Forez et de Dame Anne Catherine Pastour de Costebelle son épouse, « la

« dite dame fille du premier lit dudit « Messire Philippe de Costebelle avec « Dame Anne Detour de Sourdeval ».

Ces rectifications de nom faites, la recherche devient possible. Ouvrons Rietstap (*Armorial général*, 2^e édition, 1887, tome II, p. 929) ; nous lisons : « TOURS (de) — Forez. D'azur à une « tour d'argent surmontée d'une étoile « d'or. S. deux lions ». Mais Rietstap n'est qu'un compilateur, et bien erroné parfois. Il faut contrôler son renseignement et surtout savoir où il l'a copié. Dans un nobiliaire du Forez, bien évidemment. Et de fait, le voici dans l'*Armorial général du Lyonnais, Forez et Beaujolais* par André Steyert, Lyon, 1860, feuille 62 : « de Tours, d'azur à une tour d'argent surmontée « d'une étoile d'or ». Ce sont bien là les armoiries que nous cherchons. Sans doute la tour n'est point dite « maçonnée » ; mais sur le dessin qui accompagne la description de Steyert, les assises et les contours des pierres sont tracés en noir, et c'est ce qui, dans le langage héraldique, se traduit par l'expression « maçonnée de sable ». Elle est, de plus, ornée de créneaux, d'une porte et de deux meurtrières. Dans le même ouvrage page 88, on lit : « Tours (de). Cl. — Ant., avocat, premier échevin de St-Étienne, guillotiné « à Feurs en 1793. (Communiqué par « M. de la Tour-Varan). — Supports, « 2 lions. »

Un rapide regard dans l'Inventaire des Archives départementales de la Loire (B. 2178), nous fit découvrir un Antoine de Tours qui, en 1755, rendit foi et hommage pour le fief de la Chaise.

Il y avait donc dans le Forez, à la veille de la Révolution, une famille dont le nom est pareil à celui de la première femme de Philippe de Costebelle et dont les armoiries sont identiques à celles du « dessus de toilette » de M. A. du C. Mais ces armoiries sont-elles celles d'Anne de Tours de Sourdeval ; et celle-ci, malgré son surnom purement normand, se rattache-t-elle à cette famille forézienne ? On peut le conjecturer ; et cela paraît vraisemblable, si l'on songe que son mari et son gendre étaient du Vivarais et du Forez ; mais on n'en serait bien certain que si quelque érudit de la Loire ou des recherches plus approfondies dans les archives de ce département établissaient le lien entre elle et les de Tours de la fin du XVIII^e siècle ; ou si M. A. du C. pouvait nous prouver que le dessus de toilette est contemporain d'Anne de Tours, ou lui appartenue.

Emm. de CATHÉLINEAU.

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

ANGEVINS AU CANADA EN AVRIL 1636

Dans le N° 4, du vol. 1., (24 février 1926) de *Nova Francia*, (1), C.-B. Moras, publiait d'après une liste qui se trouve aux Archives de la Charente Inférieure, (2) quelques noms d'angevins qui étaient passés sur « le navire le Saint Jehan pour travailler en la Nouvelle France ».

Nous avons reçu la note suivante à ce sujet :

« Tous les noms que publie *Nova Francia*, sont originaires de « Bourgueil et de Chinon.
« Bourgueil était effectivement de l'Anjou, mais depuis 1790, cette « petite ville dépend du département d'Indre-et-Loire.
« Quant à la ville de Chinon elle n'a jamais fait partie de l'Anjou et a « toujours dépendu de la province de Touraine. »

Chanoine F. UZUREAU.
Directeur de l'*Anjou historique*.

DEUX BOURBONNAIS AU CANADA ANTOINE GIROUARD

De tous les Bourbonnais qui allèrent s'établir en Nouvelle-France, Antoine Girouard est le seul, à ma connaissance, ayant encore certainement des descendants au Canada. C'est donc par sa famille que je commencerai des notes sur ceux de notre province passés en ce pays pour s'y fixer.

Le 23 novembre 1690, fut célébré à Montluçon le mariage de Jean-Edme Girouard, sieur de Boisrolin, Conseiller du Roi, contrôleur au

(1) Voir *Nova Francia*. Vol. 1. N° 4 p. 177.

(2) Amiraute de La Rochelle. Suppl. Prov. 75.

dépôt des sels de Riom, avec Pétronille-Marie Georgeon, alias Georgeon fille de Jean Georgeon habitant de Montluçon et d'Anne Rabillon.

Ce mariage eut lieu, quant au marié, avec permission et dispense du curé de Saint-Eustache à Paris, ce qui indique bien, qu'avant son union, le sieur de Boisrolin était domicilié sur cette paroisse.

D'où venait cette famille Girouard ? On ne le sait pas au juste, pas plus qu'on ne sait où se trouvait la terre de Boisrolin dont Jean-Edme Girouard se qualifiait sieur.

Famille de « bourgeoisie, originaire, autant que je puis croire des « environs de Montmaraud, toutefois je n'en suis pas bien sûr », écrit l'érudit montluçonnais, Maurice Perrot des Gozis (1). Et en effet, des Gozis n'apporte aucune preuve à l'appui de cette hypothèse et même, c'est à Jean-Edme Girouard, sieur de Boisrolin, qu'il fait commencer la filiation. Les Girouard eurent bien des rapports avec Montmaraud, mais plus tard et ce n'est pas suffisant pour les en faire sortir.

Étaient-ils de Paris et depuis longtemps ? La disparition de l'état-civil de cette ville, lors de l'insurrection de 1871, rend les vérifications difficiles sinon impossibles et jusqu'ici une seule chose est connue c'est qu'avant son mariage, Jean-Edme avait été, à Paris, paroissien de Saint-Eustache.

Je me demande si les Girouard n'étaient pas originaires du Maine. On lit en effet dans l'*Armorial général* de Rietstap : GIROUAS — Maine : *De gueules à trois girouettes, deux d'or en chef et une d'argent en pointe.* Or de Girouas à Girouard il n'y a pas loin ; on peut même soulever l'hypothèse d'une « coquille » et qui plus est, les armoiries blasonnées ci-dessus, d'après Rietstap, sont justement celles encore portées par les Girouard canadiens (2).

Quoiqu'il en soit, de l'union de Jean-Edme Girouard de Boisrolin avec Pétronille-Marie Georgeon, des enfants ne tardèrent pas à naître. Des Gozis en compte quatre, et les range, un peu arbitrairement peut-être, dans l'ordre suivant.

1^o Pierre Girouard, qui suit (II).

2^o François, auteur du rameau du Bouchet qui suivra (II bis).

3^o Marie-Madeleine Girouard de Boisrolin, qui transigea avec son frère François le 26 juillet 1726 et épousa, peu après, Pierre Sainte-Martine ou de Sainte-Martine, sieur de La Trimouille, contrôleur des droits du Roi. Elle mourut le laissant veuf avec deux enfants, dès avant 1747.

(1) Collection Maurice des Gozis, aux Arch. de l'Allier, dossier Girouard. — Montmaraud ou Montmarault, à présent chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montluçon.

(2) *Armorial du Canada français*, par E. Z. Massicotte et Régis Roy, Montréal, 1918, 2^e série, p. 110.

4^o Antoine Girouard. C'est celui qui passa au Canada. Des Gozis, qui pourtant a compulsé les registres paroissiaux de sa ville natale, ne fixe pas de façon précise la date de sa naissance. Voici du reste, textuellement, le court alinéa qu'il consacre à ce personnage :

« Né à Montluçon, en 1696. -- Il passa au Canada, où il s'établit à Montréal et y eut une nombreuse postérité, encore représentée en 1902 par l'honorable Désiré Girouard, juge à la Cour suprême d'Ottawa, par le fils de celui-ci, sir Percy Girouard, chevalier commandeur des ordres de Saint-Michel et de Saint-Georges, colonel dans l'armée anglaise à 33 ans, et directeur (1902) des chemins de fer du Transvaal et de l'Orange. »

Dans leur *Armorial du Canada français*, précité, MM. Massicotte et Régis Roy précisent la date de naissance et ajoutent quelques détails. Au surplus voici leur texte :

« Né à Montluçon, France, le 20 mai 1696. Il était fils de Jean Girouard, conseiller du Roi et contrôleur en Auvergne. Antoine vint « ici en qualité de soldat de M. de la Tour (1). Il se marie le 2 février 1723 et se fait nommer huissier le 26 août suivant. Après avoir pratiqué sa profession jusqu'en 1735 il n'apparaît plus ensuite devant le « tribunal que comme procureur postulant, c'est-à-dire avocat (2). « Sépulture à Montréal, le 5 juin 1767. Ancêtre de Sir Désiré Girouard « et de Sir Percy Girouard. »

Par ce qui précède, on voit qu'en ligne paternelle, Antoine Girouard était un Bourbonnais de fraîche date, son père paraissant être le premier du nom venu dans la province, à l'occasion de son mariage. Du côté maternel, l'ascendance montluçonnaise était plus ancienne. Des Gozis cote les Georgeon parmi les familles bourgeoises de cette ville et nous apprend qu'ils portaient : *de sable, à un chevron d'or accompagné en pointe d'une aiglette de même, au vol éployé ; au chef d'argent chargé de trois têtes de Maures de sable, tortillées d'argent.*

Je serais bien embarrassé pour donner la filiation des Girouard canadiens, mais cette généalogie est connue outre-Atlantique et il est plus intéressant pour nos cousins de là-bas, de savoir ce qu'il advint de ceux restés en France. C'est ce que je veux faire en suivant des Gozis qui indique comme sources utilisées, l'inventaire de la série B des Archives de l'Allier ; les registres paroissiaux de Montmaraud et des titres de son cabinet.

(1) Archives du palais de justice de Montréal, document du 25 mars 1722. (Note de MM. Massicotte et Roy)

(2) L'assimilation me paraît contestable. Les procureurs, postulants, du moins en France, étaient distincts des avocats. Les procureurs qui faisaient les actes de procédure, sont représentés de nos jours par les avoués.

Notons avant d'attaquer cette filiation que l'érudit montluçonnais n'indique pas d'armoiries pour les Girouard restés en Bourbonnais.

On a vu plus haut quel fut le premier degré de la filiation connue à Montluçon, abordons maintenant la descendance du fils aîné.

II

Pierre Girouard, sieur de Boisrolin et du Terray en la paroisse de Terjat. Greffier de S. A. R. Mgr le Duc (1726) il fut ensuite greffier de la Chambre des Domaines de Bourbonnais à Moulins. Né vers 1693, il mourut à Montmaraud, âgé de 45 ans, le 6 avril 1738. Il avait acheté le domaine du Terray ou du Terret, par actes des 16 juin 1726 et 17 janvier 1733.

Il avait épousé en premières noces, vers 1720, Marie Burel, puis en secondes, par contrat du 13 juin 1735, Françoise Périer, fille de Jacques Périer, bourgeois de Montmaraud, et de Marie Deffontis (Arch. Allier, B. 770). Cette seconde femme se remaria à Claude-Gilbert Massonnet. D'accord avec les enfants du premier lit de son mari, elle transigea avec son beau-frère, François Girouard du Bouchet, le 13 octobre 1744, et reconnut lui devoir 880 livres, pour prêt de pareille somme fait au défunt.

Du premier mariage étaient nés :

1^o François, qui suit (III).

2^o Catherine-Marguerite Girouard, mariée, le 20 juin 1741 à Paul-Gilbert Alamargot (1) greffier en chef de l'Élection de Montluçon, fils de Paul, seigneur de la Grange-Carreau, aussi greffier, et de Marie-Jeanne Le Mercier. Elle devint veuve en 1747 ou 1748 et vivait encore le 6 octobre 1768.

Du second lit vinrent :

3^o Marie-Pétronille Girouard de Boisrolin, née le 28 mai 1737, mariée le 10 février 1755, à François Pailleret, notaire royal à La Peyrouse, fils de François aussi notaire, et de Marguerite Nivelon.

4^o Autre François Girouard, mort dès avant le 13 octobre 1747, laissant pour seule héritière sa sœur Marie-Pétronille.

III

François Girouard de Boisrolin, sieur du dit lieu, parfois désigné sous les prénoms de François-Alexandre, fut pourvu, le 1^{er} octobre 1750, de l'office de juge châtelain et gruyer du marquisat de Bellenaves

(1) Il appartenait à une notable famille montluçonnaise, ayant pour armoiries : *d'argent, à une pie au naturel.*

en Bourbonnais. (Arch. Allier, B. 852). On le voit aussi qualifié bourgeois de Montmaraud. Né vers 1720-1725, il mourut après le 2 mars 1784. Quelques actes permettent de jalonner son existence terrestre. En 1755, on le trouve fermier de seigneurie de Châtel-Montagne, en Bourbonnais, conjointement avec son oncle François-Girouard du Bouchet et son beau-père Gilbert Massonnet, cité plus haut. La terre de Châtel-Montagne appartenait alors à M. Brunet d'Evry. Par un acte passé à Paris, le 25 octobre 1778, il se reconnut débiteur vis à vis de son susdit oncle, de la somme de 1.388 livres 15 sols et 4 deniers ; obtint ensuite lettres de rescision de cette reconnaissance, puis, renonça au bénéfice de ses lettres de rescision, suivant reconnaissance sous seing privé, en date du 2 mars 1784.

Par contrat du 27 août 1747, il avait épousé Antoinette Barbe Bertin, fille de feu Jacques Bertin, bourgeois de Paris, et de Marie Hychet (Arch. Allier, B. 767).

De ce mariage vinrent au moins :

1^o Angeline-Françoise, née le 30 juin 1749.

2^o Gilbert Girouard de Boisrolin, né le 31 mars 1751.

La destinée de ces deux enfants est inconnue. En tous cas, à ma connaissance, on n'en trouve pas trace en Bourbonnais.

BRANCHE DU BOUCHET

II bis

François Girouard du Bouchet, sieur dudit lieu (1) d'Arginy, paroisse de Bizeneuille et de Chez-Danveau, paroisse de Montaigut-lez-Combrailles. Fils cadet de Jean Girouard, sieur de Boisrolin, et de Pétronille-Marie Georgeon, sa naissance peut être fixée approximativement aux environs de 1705. D'abord commis aux affaires du Roi (1726), il est en 1735, fermier de la terre de Bellenaves, et régisseur de ce marquisat. En 1741 on le trouve receveur de la châtellerie de Murat, puis, dès 1744, Procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Montmaraud, et peut-être a-t-il cumulé toutes ces fonctions diverses.

Le 10 juin 1741, il fit donation d'une maison et de ses dépendances, sise à Montmaraud, pour le logement des pauvres malades, stipulant que la communauté des habitants de cette ville ne pourrait jamais s'approprier cet immeuble (Arch. Allier, B. 757). — Le 14 novembre 1749, il acheta le domaine de Chez-Danveau, mentionné plus haut, à

(1) La situation de cette terre m'est inconnue.

André Boirot, sr de Fradelle, bourgeois d'Escurolles, au prix de 3.000 livres. — Le 13 juillet 1754, il reçut, conjointement avec sa femme, sa fille et son gendre, donation entre vifs de la terre d'Arginy, faite devant Hennequin, notaire à Montmaraud, par Charles Lancel, bourgeois de Paris et Marie-Marguerite-Judith Tirot (*alias* Theraud). Cette donation fut du reste contestée par la suite et ne produisit que des effets partiels (Arch. Allier, B 843). — Le 5 Août 1755, il acheta de Gilbert Mallet de Vandègre et de Gilberte de Salvart-Montrognon, sa femme, les trois-quarts du domaine de Montrognon, en la paroisse d'Echassière. Sur la fin de sa vie, il vendit ses biens en viager à Jean-Baptiste de Montroquier, marquis de Parazol, conseiller au Parlement de Toulouse, moyennant une rente de 2.500 livres, reportable après lui, sur telle personne âgée de 30 ans au moins qu'il désignerait. Par la suite, il alla habiter Paris ; il y mourut le 12 mars 1786, logeant en garni, chez le sieur Dubois, perruquier, rue du Montoir, paroisse de Saint-Jean-en-Grève. Inventaire fut fait après son décès, par les soins de ses petits-enfants, le 2 juin 1786 et jours suivants.

François Girouard, alors commis aux aides et domicilié à Montmaraud, avait épousé en l'église paroissiale de Beaune, en Bourbonnais, le 22 novembre 1730, damoiselle Marie de Chambaud de Jonchère, née au Mont en 1693, sixième enfant de François de Chambaud, écuyer, seigneur de Jonchère, paroisse de Saint-Bonnet-Tizon, de Mont, paroisse de Terjat, et de Gabrielle de Saint-Martin.

Ce ménage Chambaud habitait alors le fief du Mazeau, sur Beaune, venu à François de Chambaud, du chef de sa femme.

Madame Girouard, née de Chambaud, fut marraine à Montmaraud, le 6 octobre 1744, et vivait encore le 22 juillet 1754.

De ce mariage provint une fille unique :

Marie-Élisabeth Girouard du Bouchet, mariée le 6 février 1747 à Gilbert Cousin de Jeux, sieur dudit lieu et de La Barre, qui fut Conseiller du Roi en l'élection de Gannat ; fils de feu Mathieu Cousin, sieur de Jeux, et de Françoise Coinchon.

De ce dernier mariage, je connais seulement, nominativement, les suivants :

1° François Cousin, demeurant à Échassières en 1803.

(1) La famille de Chambaud, d'ancienne noblesse du Vivarais, poussa une branche en Auvergne, puis en Bourbonnais, et de là s'en fut en Périgord. Elle a possédé en Bourbonnais les fiefs de Chalouze et de Lormet, paroisse de Valignat, de Montignat, paroisse de Servant (Puy-de-Dôme), de La Jonchère, paroisse de Saint-Bonnet-Tizon, du Mont, paroisse de Terjat, de La Garde, paroisse de La Celle, d'Arginy, paroisse de Bizeneuille, de Cornassat, du Mazeau et de Villards, paroisse de Beaune. Cette famille portait : *d'azur au lion d'or ; au chef d'hermines*. Son dernier représentant mâle, mon ami Gaston, B^{re} de Chambaud-Montaigne, décoré de la croix de guerre, est mort au champ d'honneur pendant la grande guerre.

2° Gilbert Cousin de Jeux, fils de Gilbert et de Marie-Élisabeth Girouard, de la paroisse de Deneuille, qui, le 25 novembre 1783, à Beaune, épousa Marie-Élisabeth de Chambaud, née et baptisée en la même paroisse, le 16 septembre 1733, fille de Nicolas de Chambaud, écuyer, seigneur de Condat, officier d'infanterie, et de Françoise-Rosalie Chopin, son épouse, de la paroisse de Beaune.

Cette Marie-Élisabeth de Chambaud était la propre nièce de Catherine-Marie-Lucile de Chambaud, femme de François Girouard du Bouchet.

Dans sa *monographie de Beaune (Allier)* (1), M. l'abbé Sarrasat nous apprend que Gilbert Cousin de Jeux et Marie-Élisabeth de Chambaud eurent une fille, Françoise-Rosalie, baptisée à Beaune, le 13 décembre 1784 et mariée, le 7 mars 1803, à F. Stinger, instituteur. Ce dernier, alors âgé de 19 ans, était fils de feu Pierre Stinger et de dame Gabrielle Rousseau de la paroisse de Saint-Pierre de Montluçon.

Il semble que la famille Girouard qui se perpétue avec distinction au Canada, n'ait plus de représentants dans le vieux pays. Tout au moins n'en connaît-on pas en Bourbonnais.

PIERRE-CHARLES VAUVRILLE DE BLASSON

C'est à un aimable érudit du Berry, M. Claude de Bonnault que je dois d'avoir eu mon attention attirée sur ce Bourbonnais émigré au Canada. « Pierre-Charles Vauvril de Blazon », ainsi le qualifie l'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie*. Pour tout Bourbonnais un peu averti, il n'est pas difficile de rétablir ce nom quelque peu défiguré, sous sa forme véritable : Pierre-Charles Vauvrille de Blasson. Blasson est une terre sur Yzeure, près Moulins, qui appartient en effet aux Vauvrille, comme sa voisine, la terre de Bagueux.

Philippe TIERSONNIER.

(à suivre.)

(1) Moulins, Crépin-Leblond éditeur, 1922, p. 115.

(2) Voir les bonnes feuilles du T II des *Fiefs du Bourbonnais*, par Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse. Consulter la table des noms, pour le renvoi aux pages où il est question des Vauvrille ou de Vauville.

LIVRES et REVUES

Dans *Le Canada Français* (Vol. XIII. N° 9. QUÉBEC Québec, mai 1926), Maurice Hébert faisant une étude très serrée du livre du P. Omer Le Gresley, eudiste : L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE (1604-1926). dit que « Ordonné né dans sa forme et dans son fond, ce livre est de la sorte deux fois « français. »

Dans *Le Canada Français* (Vol. XIII. N° 10. Québec, juin-août 1926), Maurice Hébert consacre au livre de R. de Roquebrune : *D'un océan à l'autre*, « alerte petit livre, soigneusement détaillé et « curieusement agencé », quelques pages qui se terminent par cette appréciation que nous nous en voudrions de ne pas citer : « M. de « Roquebrune a si bien écrit, il écrit si bien, il a un talent si évident « que nous n'hésitons pas à mettre en lui des espérances qui seront « demain, nous le voulons souhaiter, de complètes réalités ».

* * *

C'est avec beaucoup de plaisir que les « régionalistes » liront le livre de M. Georges Bouchard, édité par la librairie Beauchemin, de Montréal : *Vieilles choses... Vieilles gens. Silhouettes campagnardes*, que l'auteur a « tracé et décrit... avec une délicatesse de touche, je « devrais dire — avec une piété — qui vous fait honneur », ainsi que l'honorable Rodolphe Lemieux le dit dans la Préface.

Que ce soit le clocher qui « domine la vie paroissiale de toute la « hauteur de la religion » ; les cloches « une mélodie qui reste douce à « l'oreille de nos gens, une voix qui ne parle pas dans le désert » ; l'église, le vieux curé « une des plus touchantes figures de notre « civilisation moderne » et dont « la silhouette domine toute notre vie « nationale et religieuse » ; les divers personnages animant la vie rurale, on ne peut s'empêcher de dire : « c'est cela ! oui j'ai rencontré ces « gens, je les connais et ils forment la vie de mon village ! »

M. Georges Bouchard a contribué au *Folklore* du pays de Québec « qui ne veut pas mourir » en brossant ses tableaux. Nourrissons l'espoir qu'il continuera et que nous aurons, à nouveau, l'occasion de lui témoigner de notre satisfaction.

A.-L. L.

Dans le N° 7 (Juillet 1926) et le N° 8 (Août 1926) de la *Revue Franciscaine*, publiée à Montréal, le P. Théodorice Paré, o. f. m., a commencé une étude sur le P. Bernardin de Gannes Falaise, missionnaire Récollet, petit-neveu du P. Joseph Denys de la Ronde, et neveu du P. Bernardin Le Neuf de la Vallière, eux aussi récollets. Louis-Joseph de Gannes de Falaise, qui devait devenir le P. Bernardin, était le quatrième fils de Louis de Gannes, sieur de Falaise (1), lieutenant dans une compagnie de Détachement de la marine, et de Marguerite Le Neuf de la Vallière. Il fut baptisé le 29 mars 1704, à Port-Royal, son père étant major de l'Acadie, et entra au monastère Saint-Antoine des Récollets de Québec vers 1723 ou 1724.

A.-L. L.

* * *

Dans le *Foyer paroissial*, de Saint-Pierre et Miquelon (3^e année. N° 29. Mai-Juin 1926), une étude de E. S. sur les : Familles Poirier résidant en ces deux îles. L'histoire de ces familles commence avec un certain Jean-Baptiste Poirier, pilote au service du roi, marié avec une demoiselle de Saint-Étienne de la Tour.

Dans le *Foyer paroissial*, de Saint-Pierre et Miquelon, (3^e année. N° 30. Juin-Juillet 1926), E. S. étudie la Famille Leborgne, commençant son travail avec Nicolas Leborgne, natif de Dieppe, qui était pêcheur au Petit-Degras (Cap Breton), en 1752 et qui avait épousé Marie Darambourg. Dans ce dernier numéro nous avons lu avec intérêt une étude signée A. D. — le P. Albert David — sur le sieur de Sourdeval, fondateur de Saint-Pierre, qui était, comme l'écrit Pastour de Costebelle, un homme de qualité et de mérite. De Sourdeval mourut à Saint-Malo en 1710, au moment où il s'appropriait à reprendre la mer. Cette courte étude, faite d'après des documents officiels, est des plus instructives.

Dans le *Foyer paroissial*, de Saint-Pierre et Miquelon (3^e année. N° 31. Juillet-Août 1926), E. S. nous fait connaître la famille Mouton, dont l'aïeul Jean Mouton, dit Fleury d'or, soldat de la compagnie du baron de l'Espérance, épousa Angélique Heneugre.

A.-L. L.

(1) Louis de Gannes, sieur de Falaise, avait épousé : 1^o Barbe Denys, veuve de Contrecoeur, en 1691 ; 2^o Louise Le Gardeur de Tilly, en 1695 ; 3^o Marguerite Le Neuf de la Vallière, en 1700.

NOUVELLES DIVERSES

La *Société Royale du Canada* — dont le nom officiel est *Royalis Societas Canadensis* — a perdu, au cours de l'année 1925, trois membres de la section française : le cardinal Bégin, A.-D. Decelles et Mgr David Gosselin. Après l'élection des nouveaux membres, il fut procédé à la nomination du bureau. M. Francis Audette fut nommé président ; M. Aegidius Fauteux, vice-président ; M. Gustave Lanctot.

Le duc Dmitri de Leuchtenberg, comte de Brauharnois, descendant du marquis de Beauharnois, qui fut gouverneur de la Nouvelle-France de 1726 à 1747, a été passer quelques semaines en Canada.

Une plaque a récemment été apposée à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse sur l'emplacement du vieux Fort construit en 1605. Surmonté des armes de France et de Navare, sur un cairn de pierres la plaque se lit ainsi :

« Site du premier fort ou habitation de Port-Royal. Construit par les Français sous de Monts et Champlain en 1605. Attaqué et partiellement détruit par une expédition britannique de Virginie en 1613. Restauré et occupé par des colons écossais en 1629. Démoli lors de leur départ du pays en 1632. Endroit où fut fondé l'«*Ordre de la Bonne Chère*» et où la littérature et le théâtre canadiens eurent leurs débuts. »

Pourquoi l'emploi du terme «*Ordre de la bonne Chère* » lorsque Samuel Champlain, lui-même, indique que cette organisation, toute amicale et non académique, s'appelait «*Ordre du Bon Temps*».

Le club Rotary, des Trois Rivières, (P. Q. Canada), après une conférence de M. Béliveau, greffier de la cité, président de la *Société Historique de la Vallée du Saint-Maurice*, a décidé de fonder un prix annuel qui sera décerné à l'élève se classant premier d'un concours spécial d'histoire canadienne.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 41.779. — 1926-10.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : \$ 41.000.000

Actifs plus de \$ 122.000.000

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AÜBER, 14

900 succursales au service des affaires



Dans 900 importants centres commerciaux du Canada, de Cuba, des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à Londres, à Paris, à Barcelone et à New-York il y a une succursale de notre banque, où vous trouverez les avantages de notre organisation tout entière.

Un organisme bancaire que, seul, peut avoir un établissement disposant de 800 succursales au Canada et de plus de 100 succursales dans les autres pays, est chaque jour à la disposition du monde commercial dans les 21 pays où nous sommes installés.

Vous pourrez tirer grand profit pour vos affaires des renseignements innombrables qu'il vous sera possible d'obtenir de nos 900 sources directes d'information.

La Banque Royale du Canada

L'actif total dépasse 788 millions de Dollars

BUREAU DE PARIS :
28, Rue du Quatre - Septembre

“NOVA FRANCIA”

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS



SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — L'évolution acadienne, par le P. Albert DAVID, missionnaire du Saint-Esprit. — Une canadienne du XVIII^e siècle : Mademoiselle de Leigne, par R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE. — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec des notes de A.-Léo LEYMARIE. — Un drame en l'île d'Orléans en 1665 : Jean Terme tué par Jean Serreau, sieur de Saint-Aubin. — Au cimetière de Picpus : Victoire Conen de Saint-Luc et le Canada. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Deux Bourbonnais au Canada, par Philippe TIERSONNIER (à suivre). — Questions et Réponses. — Livres et Revues. — Nouvelles diverses.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1^{er}.

Abonnement :

1 an : Éd^{on} ordinaire : 30 frs.
1 an : Éd^{on} de luxe : 90 frs.

Le numéro :

Éd^{on} ordinaire : 5 frs.
Éd^{on} de luxe : 15 frs.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet: de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de: **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1^{er} arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1^o La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques;

2^o La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation;

3^o La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4^o La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société; b) Des membres actifs; c) Des membres bienfaiteurs; d) Des membres fondateurs.

b) **Membres actifs.** — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada

1^o Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne;

2^o Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société;

3^o Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) **Membres bienfaiteurs et fondateurs.** — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue « Nova-Francia » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris I^{er}.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL:

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE:

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL:

PIERRE DUPUY

*Pour tous renseignements
sur le Canada
s'adresser :*

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Une Librairie aux Méthodes nouvelles



L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE

76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7^e)



Son but L'O. C. L. B. fondé en 1923, par M. Pierre de Lescuré et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente**. Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation. . . L'O. C. L. B. afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes**. Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode. L'O. C. L. B. renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'O. C. L. B. comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS**, qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'O. C. L. B. possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archivist-paléographe. Il **vend et achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie, un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement**, sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'O. C. L. B. offre au public parisien un **Magasin**, organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions**. — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier**, il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSCRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

Le jeudi 16 décembre 1926, le *Comité des Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada*, s'est réuni chez le comte du Chaffault, 3 bis rue Dumont d'Urville.

Étaient présents : le marquis de Montcalm, la comtesse de Saint-Sauveur Bougainville, le comte Allard du Chollet, M. Ross-Lenouvel, M. Martineau, professeur au Collège de France, M. Bonnault de Mery, M. M. Beauchesne, directeur des Archives Publiques, du Canada en France, Secrétaire-trésorier de la Société, A.-Léo Leymarie, secrétaire de la Rédaction de NOVA FRANCIA, La Roque de Roquebrune, Marcel Dugas, E. Buron.

Le comte du Chaffault avait invité quelques personnalités parmi lesquelles nous avons reconnu : la baronne d'Ornes, Mesdames C. Canet, Chretien Lalanne, Firmin-Roz, le comte de La Mazelière.

S'étaient excusés : Madame la comtesse Bruneel ; le duc de Lévis-Mirepoix, président de la *Société d'Histoire du Canada*, le T. R. P. Lucas, le P. Albert David, le P. Sy, l'abbé Lévêque, P. S. S., le comte E. de Cathelineau.

L'ordre du jour de la séance comportait, outre trois communications, la nomination d'une Commission d'étude qui devra, — « le vicomte René du Breil de Pontbriand, d'après une tradition constante dans sa famille, prétendant que la ville de Montréal devrait son nom à Claude de Pontbriand, échanson du Dauphin, fils du seigneur de Montréal, en Périgord, » — ainsi que le dit M. Beauchesne, faire un **Rapport sur cette question**.

Après échange de vue la Commission est ainsi composée : le R. P. Odoric-Marie Jouve, archiviste de l'Ordre des Frères Mineurs, M. M. A.-Léo Leymarie qui a déjà réuni un important dossier sur cette question et sur les compagnons de Jacques Cartier, Ed. Buron, le comte E. de Cathelineau.

Le R. P. David étant retenu à la chambre, M. Marcel Dugas lut, avec beaucoup de bonne grâce, sa communication. Quelques commentaires suivirent cette lecture qui intéressa au plus haut point les auditeurs présents.

M. A.-Léo Leymarie présenta ; « Quelques femmes de France au Canada au XVII^e siècle ». Tour à tour, Marie Rollet, femme de Louis Hébert, premier colon de la Nouvelle France ; Hélène Boullé, femme de Samuel Champlain, qui devait terminer sa vie, elle, née calviniste, dans le Monastère des Ursulines de Meaux qu'elle avait fondé après le décès du fondateur de Québec ; Marie Guyard, de l'Incarnation, fondatrice des Ursulines de Québec, dont les *Lettres historiques* sont un monument littéraire ; Marguerite Bourgeoys, collaboratrice de Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, la vaillante fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame en Canada ; Jeanne Mance, venue à Ville-Marie avec les premiers colons de la Compagnie du Montréal, en 1641, et fondatrice, grâce aux libéralités de Mme de Bullion, de l'Hôpital de Montréal ; Madeleine de Verchères, la « Jeanne Hachette » de la Nouvelle-France dont la conduite héroïque fit l'admiration de la Cour et des Canadiens et qui mérite de figurer dans la liste des Femmes Françaises se dévouant pour leur Patrie.

M. R. La Roque de Roquebrune, ayant laissé à M. Leymarie le soin de présenter des « Saintes » et des « Vertueuses », fit connaître la vie agitée et tumultueuse d'une « Femme du Canada au XVIII^e siècle », de Mlle de Leigne. Nous publions cette communication qui fut faite avec beaucoup de talent et qui attira, à son auteur, les félicitations de toute l'Assemblée.

* *

Sir Campbell Stuart, fondateur de la *Société d'Histoire du Canada*, en Angleterre et en France, a profité de son séjour à Paris pour rencontrer quelques membres de la *Société d'Histoire du Canada* qui l'ont mis au courant de l'influence franco-canadienne de *Nova Francia* et des progrès de la Société.

* *

Nous pouvons annoncer comme devant paraître dans les prochains numéros de NOVA FRANCIA :

A propos de la Maison des Étudiants Canadiens de la Cité Universitaire de Paris, par Th. Beauchesne.

Le Bienheureux André Grasset de Saint-Sauveur, par A. Léo Leymarie ;

Jacques Grasset de Saint-Sauveur, diplomate et romancier, par R. La Roque de Roquebrune ;

A propos du testament de l'abbé Maillard, par le R. P. Albert David ;

Au Château de la Bristière, dans les Archives des de Tilly, par M. M. Th. Beauchesne et A.-Léo Leymarie ;

Quelques pages de l'Histoire des Récollets, par le R. P. Odoric Marie Jouve, de l'Ordre des Frères Mineurs ;

Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, et son œuvre en Acadie, par A.-Léo Leymarie ;

Les Malouins, colonisateurs du Canada, les Acadiens, déportés dans la région malouine, par M. Julien Herpin ;

Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve : l'homme, le fondateur, le sacrifié, par A.-Léo Leymarie ;

Le Portrait de Louis XV de la Collection Northcliffe. Son histoire, ses vicissitudes, son véritable auteur, par M. M. Th. Beauchesne et Leymarie.

AVIS

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (30 fr. pour l'Édition ordinaire; 90 fr. pour l'Édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par versement, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, Compte de « Chèque postal 1005.88 Paris », 52, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).

Il ne peut être adressé que des collections complètes de l'année 1925-1926, et ce, au prix de TRENTE-CINQ FRANCS.

NOUS AVONS DÉCIDÉ QU'UNE TABLE DES MATIÈRES DES NOMS PROPRES, DES LOCALITÉS ET DES MATIÈRES SERA ÉTABLIE. — M. A.-Léo Leymarie, secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*, s'est chargé de ce travail important — POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE. Le prix en a été fixé à cinq francs.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE : COMPTE DE CHÈQUE POSTAL 1005-88, PARIS.

L'évolution acadienne⁽¹⁾

Un français qui revoit l'Acadie, après dix années d'absence, est littéralement émerveillé du progrès accompli. Il saisit sur le vif l'effervescence d'une race, dont la sève, longuement comprimée, a repris toute sa vertu native, à force de sage méthode et de ténacité.

N'allez pas vous imaginer que ce mouvement se produit dans le sens français proprement dit.

Pas la moindre idée séparatiste chez nos frères d'Acadie, qui ne se leurrent nullement d'une vague et illusoire autonomie. Sujets loyaux de l'Empire Britannique, ils n'ont pas à réclamer la liberté; ils la prennent largement et s'appliquent à jouir de tous leurs droits, sous la législation libérale du *Dominion*.

S'ils ont choisi notre drapeau tricolore, chargé d'une étoile d'or sur la bande azurée, c'est uniquement pour affirmer leur caractère distinctif — tout aussi bien que les autres Canadiens d'origine irlandaise ou écossaise — sans la moindre nuance de protestation à l'égard du pouvoir établi.

Ni anglais, ni français, *Acadiens d'abord!*

D'ailleurs ils forment un groupe tout à fait à part, même parmi les Français de l'Amérique septentrionale. Le touriste avisé se gardera bien de les prendre pour des *Canadiens français*. Issus, les uns et les autres, de vieille souche française; français de langue, de mœurs et de caractère, fidèles au génie de la race primitive, Canadiens et Acadiens ont su évoluer en lignes parallèles, sans aucunement se confondre. Ils sont deux rameaux puissants, détachés du vieux chêne celtique et transplantés sur le sol américain, à l'époque où les familles françaises étaient assez riches d'enfants pour se permettre le luxe d'émigrer et de fonder des empires lointains...

Leur sort sans doute fut bien différent: chez les Canadiens, une épopée; chez les Acadiens, un drame. Les destins ont ainsi marqué ces deux familles d'une frappe diverse. Acadiens et Canadiens sont différents; et cette diversité même met plus en relief ce merveilleux esprit d'initiative de notre race, faite pour les adaptations et pour les redressements.

(1) Communication lue lors de la Réunion du Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada, le 16 décembre 1926.

* * *

Pour connaître les Acadiens, il ne suffit pas de traverser rapidement les *Provinces Maritimes*, avec un arrêt de quelques heures dans les centres peuplés; il faut quitter les voies ferrées, gagner le littoral, parcourir les campagnes, s'en aller de paroisse en paroisse, au fond des vallées et sur le bord de l'Océan.

Cultivateur et marin, l'acadien fuit les citées tapageuses et se crée son milieu normal dans une nature calme et plantureuse. Sans doute, les acadiens sont un peu partout dans les villes, mais à l'état sporadique le plus souvent; tandis que sur les bords de la mer, à la Baie Française (Fundy), au Détroit de Canceau, en lisière du St-Laurent, sur les Rivières à l'intérieur, aux Iles de la Madeleine comme à l'Île Saint-Jean (Prince-Edward), dans les régions de Shédiac, de Cocagne et de Tracadie, à travers la Matapédia, la région de la Baie des Chaleurs et la Gaspésie, les Acadiens sont chez eux, solidement établis et maîtres de l'avenir.

Le fils des proscrits de 1755 ont repris possession du sol défriché par leurs ancêtres; ils traitent désormais sur le pied d'égalité avec les descendants de l'envahisseur.

Leurs concitoyens de langue anglaise ont fini par le comprendre; ils sont aujourd'hui au premier rang pour favoriser ce mouvement national qui s'impose et que rien ne saurait faire dévier. Les temps ne sont plus où le nom français était en opprobre au *Pays d'Évangéline*, où les pouvoirs publics s'acharnaient à proscrire notre langue, où l'école et l'église elle-même coalisaient leur puissance pour angliciser les malheureux colons, qualifiés de *French Neutrals*.

La liberté de l'enseignement a suivi les autres libertés. Partout surgissent de nouvelles écoles, où résonnent les accents du vieux terroir. Elles sont légion maintenant ces jeunes institutrices, Acadiennes au clair sourire, qui groupent autour d'elles les fils des pêcheurs et des fermiers. Dans les centres les plus importants, s'ouvrent des Collèges et des Pensionnats, des *Académies*, grâce à l'initiative des Congrégations venues de France et au précieux concours de la Province de Québec.

Elles sont françaises dans l'âme, sinon toutes par le sang, ces *Religieuses de Notre-Dame*, qui conservent fidèlement, avec les traditions de la Vénérable Mère Bourgeoys, une charmante distinction d'*ancien régime*. Elles ne le sont pas moins les *Sœurs du Rosaire* de Rimouski, et ces petites bretonnes, venues de Kermaria, qui portent dignement

le titre gracieux de *Filles de Jésus*. Toutes sont les ouvrières infatigables de l'influence française en pays acadien. Elles sont loin de suffire à la tâche et c'est encore vers la France que se tournent tous les cœurs : « Envoyez-nous des Sœurs pour nos écoles ! »

Ce renouveau, merveilleux et fécond, eut ses débuts bien modestes, il y a quelque cinquante ans ; et, là encore, nous retrouvons l'initiative française : Pères de Sainte-Croix du Mans, à Memramcoock ; Pères Eudistes, au Séminaire d'Halifax, aux Collèges de Church-Point, de Caraquet et de Bathurst. Si les Acadiens d'aujourd'hui ont vu s'ouvrir devant eux toutes les carrières libérales : s'ils ont maintenant leurs avocats, leurs curés, leurs médecins et leurs juges ; c'est à ces hommes et à ces institutions qu'ils le doivent. Les initiateurs de cette Renaissance intellectuelle furent le curé Lafrance et le Père Lefebvre.

A côté d'eux, d'autres luttèrent sans répit, en vaillants athlètes — tel Mgr Richard — pour achever la victoire. Depuis longtemps déjà, les paroisses des *Provinces Maritimes* étaient pourvues de prêtres sortis du *Holy Heart Seminary* d'Halifax ; français, irlandais, écossais, formés à la même école par les Eudistes, parlant également les deux langues, travaillaient de concert et dans une parfaite entente, mais l'épiscopat demeurait strictement *réservé*. Aujourd'hui l'évêque de Chatham est un Eudiste, et l'Archevêque de Saint-Jean un élève des Eudistes, l'un et l'autre Acadiens de la meilleure trempe.

* * *

L'organisation paroissiale est fortement établie dans tout le pays. Le clocher est l'unique point de ralliement. Là, point de groupement, comme dans nos campagnes de France ; ni villages, ni hameaux, sauf une faible agglomération au centre paroissial. Chaque ferme est isolée, chaque habitant vit sur sa *terre* et jouit de tous ses droits de propriétaire, aisé plus ou moins. Mais, le Dimanche, au premier son des cloches, tout s'agite dans les fermes éparses ; on s'apprête à la hâte, en grande toilette ; les chevaux sont attelés à la carriole, et la famille au complet s'achemine vers l'église, par le *chemin du Roi*. Aux offices, les vieux cantiques français alternent avec les chants liturgiques, et c'est en français également — dans un *parler* archaïque et savoureux — que le pasteur harangue son auditoire recueilli.

Le curé acadien est le premier personnage de la paroisse, considéré par tous comme un arbitre sans appel. Il n'est point l'*homme de la sacristie*, mais un *homme public* ; son action s'étend à tout ce qui intéresse le bien-être de ses ouailles, et la sollicitude de son zèle n'est

jamais en défaut. Au milieu des Marins, il porte intérêt aux choses de la mer, au succès de la pêche, à la vente du poisson ; il possède son *bateau-amiral* ; chez les Terriens, il a sa ferme, son bétail, ses récoltes et son *homme-engagé*. Comme aux temps anciens, il est l'ami de tous ceux qui ont recours à sa bienveillance, sans distinction de langue ou de race ; sa demeure, vaste et confortable, offre une hospitalité cordiale à tout venant. Il supplée, à l'occasion, l'avocat, le juge et le médecin. C'est lui qui, au besoin, stimule les autorités civiles, trace les routes, fait construire les ponts, ériger les stations de chemin de fer. Il construit des écoles et des hospices, organise les réunions patriotiques de l'*Assomption*, les congrès, les Kermesses ou les *pique-niques*. Il suscite les vocations, les dirige et les soutient de ses deniers. En un mot, le curé acadien est l'*animateur* de sa paroisse, le premier agent — et le plus actif — de tout ce qui est progrès.

* * *

Le visiteur français est cordialement accueilli dans les paroisses acadiennes. Les *habitants* rivalisent avec le curé pour fêter sa venue et charmer son séjour. On l'interroge surtout, et l'auditoire ne se lasse jamais de l'entendre parler des *vieux pays*. Tout les intéresse ; ils sont heureux d'apprendre qu'ils ne sont point oubliés de l'autre côté de l'Océan. Ils l'avaient cru sans doute. « On vient si rarement nous voir, disent-ils, au fond de nos campagnes. »

Nous aurions tout avantage sûrement, au point de vue de l'influence française, à intensifier notre propagande dans les milieux acadiens ; nos livres et Revues y sont plutôt rares — comparativement aux publications anglaises — et pourtant ils sont fort appréciés. *Nova Francia* jouit là-bas, chez les prêtres et les notables, d'une popularité flatteuse, qui nous gagne chaque jour de nouveaux abonnés, et non des moindres. Nos journaux, par contre — il faut le reconnaître — sont assez peu goûtés, et, franchement, ils nous font plutôt du tort. Nos discordes intestines ne sont point articles d'exportation. L'Acadien, simple et jovial, mais foncièrement honnête homme, juge sévèrement notre littérature moderne ; et, par surcroît, nos polémiques acerbes lui paraissent hors de saison. C'est que l'Acadien est avant tout un *pacifique*. Il a lutté pendant trois siècles pour conquérir cette paix, et, l'ayant payée assez cher, il n'entend pas qu'on vienne la troubler. Sans doute n'a-t-il point tort, quand il dit : « Faites-nous de l'histoire ; mais pas de polémique ! »

Une bonne *Histoire de l'Acadie*, simple et vraie, on nous la demande là-bas pour les écoles ; elle serait reçue avec enthousiasme.

Il est facile de voir que si notre propagande auprès des Acadiens est favorablement accueillie — aussi bien, dans une certaine mesure, chez les Ecossais ; car nombre d'entre eux parlent français, et fort bien — il est de notre intérêt de l'exercer d'une manière souple et discrète.

Ce qu'on nous demande ce sont les idées françaises de toujours, celles qui ont fait la France grande et prospère, non pas des utopies nuageuses et destructives. Tout ce qui blesse le principe d'autorité, l'ordre, les bonnes mœurs, la religion est, à l'*index* chez le peuple acadien. Certains de nos propagandistes — et des plus brillants — ne l'ont peut-être pas assez compris, dans leurs tournées d'Amérique, quand ils ont prôné nos exhibitions théâtrales et nos romans ultramodernes.

L'Acadien, comme le charbonnier, est maître chez soi ; il entend qu'on le respecte.

C'est assez dire que certaines de nos théories modernes ont besoin de retouches pour s'adapter à la mentalité des Acadiens, et que tous nos produits ne leur conviennent pas au même degré. Si leur esprit est aussi aiguë, aussi subtil que le nôtre, il est de plus équilibré par un robuste bon sens et guidé par les principes d'une morale inflexible.

* * *

En Acadie, la famille demeure la cellule sociale par excellence. Dans chaque maison, d'année en année, des enfants nombreux et robustes viennent élargir le cercle familial ; ils sont la joie, l'honneur et l'avenir du foyer.

Féconde et laborieuse, la race acadienne s'étend de plus en plus ; elle gagne à mesure tout le terrain que perdent ses voisins, frappés de stérilité, et marche, sans faiblesse, vers cet épanouissement total que lui ont mérité des siècles de martyre. *Gens rediviva vivet !*

A. DAVID.

.....

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

UNE CANADIENNE DU XVIII^e SIÈCLE

Mademoiselle de Leigne⁽¹⁾

Les Canadiennes d'autrefois ne furent pas toutes ces amazones bottées de cuir fauve et armées de fusils qui, en l'absence de leurs pères ou de leurs maris, savaient défendre un fort contre les Indiens comme Madeleine de Verchères, ou contre les Anglais comme Mme de Drucourt. En sécurité dans leurs manoirs de la campagne ou dans leurs maisons de Québec et de Montréal, elles menaient, à peu de chose près, l'existence des châtelaines et des bourgeoises d'une province de France. Du reste, voici ce que dit des canadiennes d'alors un rapport de l'intendant Hocquart, et cette opinion officielle du haut fonctionnaire n'est pas la seule référence dont je pourrais alourdir cette modeste étude. « Les Canadiennes sont spirituelles, ce qui leur donne de la supériorité sur les hommes dans presque tous les états. Les gens de la campagne n'entreprennent et ne concluent rien de quelque conséquence sans leur avis et leur approbation. Beaucoup de femmes de négociants gouvernent les affaires de leurs maris... Les femmes d'officier, en général, aiment la dissipation ; les maisons du général et de l'intendant sont souvent leurs rendez-vous d'assemblée. Elles sollicitent, comme elles font partout pour leurs maris, leurs enfants, leurs parents ; mais on n'en connaît point dont l'ascendant ait fait commettre quelque chose de contraire au service du roi, quoiqu'il s'en trouve auxquelles le public attribue un crédit qu'elles n'ont point. Toutes aiment la parure et il n'y a pas de distinction de ce côté-là entre la femme d'un petit bourgeois, et celle d'un gentilhomme et celle d'un officier » (2).

M. l'intendant était galant homme mais il avoue que les Canadiennes aiment la dissipation et il était bien payé pour le savoir en cette année 1736, date de son rapport, car l'une d'elles, Mlle de Leigne, lui donnait beaucoup d'ennuis et, comme on dit, du fil à retordre.

(1) Communication lue lors de la Réunion du Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada, le 16 décembre 1926.

(2) Publié dans *Rapport des Arch. Canadiennes*, 1886, p. XXXV.

Catherine-Louise André de Leigne était née au Hâvre-de-Grâce, en Normandie, en 1709, et était fille de Pierre André, sieur de Leigne, qui fut secrétaire de M. de Champigny, ancien intendant du Canada. M. de Leigne avait été successivement prévost de la marine, lieutenant-général de la prévosté à Québec en 1717 et, enfin, juge civil et criminel et juge de l'amirauté de Québec. Les André appartenaient à cette vieille bourgeoisie française montée peu à peu à la noblesse par la richesse, par les alliances, par les services rendus, par le métier des armes et l'exercice de la magistrature. M. de Leigne, d'ailleurs, ne dédaignait pas le commerce. En 1721, il avait obtenu un brevet qui lui donnait le monopole de la pêche du loup marin sur une partie de la côte du Labrador.

Quoique née en France, Louise de Leigne était canadienne car elle avait été amenée à Québec à l'âge de deux ans. Voici un portrait d'elle que je trouve dans la généalogie de la famille Hertel, rédigée en 1813 par le propre fils de Louise de Leigne (1). « Ma mère Catherine-Louise André de Leigne, était une des plus jolies personnes de son temps à ce que j'ai entendu dire à tous ceux qui l'ont connue dans sa jeunesse. Mais ses manières, son éducation, ses vertus surpassaient de beaucoup les autres avantages dont la nature l'avait pourvue. » En tout cas, Louise de Leigne était fort coquette ce qui scandalisait un certain monde prude de Québec, et faisait entrer M. de Leigne dans de violentes colères. Le vieux gentilhomme avait déjà marié sa fille aînée à M. Lannouiller de Boisclerc, homme considérable à Québec, qui avec « son privilège exclusif de construire des moulins sur bateaux devant la ville de Québec » détenait une belle situation financière. Il était aussi Grand Voyer. Et M. de Leigne entendait marier sa fille cadette avec autant de sagesse et d'à-propos. Mais Mlle de Leigne n'en voulait faire qu'à sa tête, et aux époux sérieux que lui présentait son père, elle préférait les jeunes officiers qui lui faisaient la cour. M. de Leigne, naturellement, ne voulait pas entendre parler d'un mariage avec un officier à cause de la pauvreté notoire des militaires, tous cadets de famille et qui n'avaient que leur solde pour vivre.

Deux jeunes officiers, Messieurs de Saint-Vincent et Duplessis, poursuivaient particulièrement Mlle de Leigne de leurs assiduités. Le chevalier de Saint-Vincent surtout était très épris. Il faisait mille folies pour les beaux yeux de la jeune fille. Il fit si bien que les commères de Québec s'en avisèrent, et que M. de Leigne fut averti de

(1) Le titre complet de ce document est : *Généalogie de la famille Hertel, telle qu'elle nous a été transmise par l'honorable Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville, copiée par Louis-René Hertel La Roque de Roquebrune.*

ce qui se passait. Celui-ci ne voulait pas que sa fille fut courtisée sans sa permission. Il entra dans une violente colère, jura, parla d'aller donner de la canne aux épaules du chevalier de Saint-Vincent, de provoquer tous les officiers de terre et de mer en duel. Puis sa vindicte se reportant sur sa fille, il alla, tout tremblant de colère, réclamer du gouverneur et de l'intendant l'envoi de sa fille en France. M. de Leigne voulait ainsi l'éloigner de ses soupirants. Elle reviendrait de France assagée, pensait-il, et prête pour le mariage convenable qui lui était destiné.

La volonté de ce père terrible fut accomplie, et Mlle de Leigne, sur l'ordre de MM. de Beauharnois et Hocquart, fut embarquée sur un vaisseau du Roy (1). Mais, furieuse d'être envoyée en France malgré elle, Louise de Leigne avait eu le temps de faire prévenir ses amis dévoués. La nuit qui suivit son embarquement et comme elle attendait mélancoliquement que le vaisseau levât l'ancre, MM. de Saint-Vincent et Duplessis réussirent à s'introduire dans le navire. Ils avaient apporté un habit d'homme dont elle se déguisa. Et les deux jeunes gens accompagnés de ce gentil petit officier à l'air espiègle qui cachait ses boucles blondes sous le tricorne galonné des gardes de la marine, purent gagner terre. Quelle gambade triomphante en atterrissant et quel plaisir de songer au nez que feront les dames québécoises quand elles reverront Louise de Leigne ! Mais lorsque les trois jeunes fous eurent bien ri, le souvenir de M. de Leigne vint atténuer leur gaité. C'est que M. le Lieutenant civil et criminel ne badinait pas. Louise de Leigne se prit à songer qu'elle serait renvoyée en France sur un autre vaisseau et qu'elle courait fort le risque d'être fouettée comme une petite fille qu'elle était. De plus, les tendres soupirs de MM. de Saint-Vincent et Duplessis commençaient à l'ennuyer beaucoup. D'ailleurs, en y songeant bien, un voyage en France n'avait rien de désagréable à condition de n'y être pas forcée. Et la nuit même, la jolie entêtée s'embarqua sur un vaisseau marchand, *La Renommée*, qui partait (2). Le désespoir de ses deux chevaliers servants fut grand ; mais ces pauvres garçons étaient bien le moindre souci de Mlle de Leigne.

Qui furent surpris d'apprendre l'évasion et l'embarquement simultanés de Mlle de Leigne, ce furent MM. de Beauharnois et Hocquart et M. de Leigne père. D'ailleurs, dans cette histoire, tout le monde fut mystifié par l'espiègle jeune fille y compris les dames de Québec et même ces pauvres chevaliers de Saint-Vincent et Duplessis qui en furent quittes pour leur peine et durent faire une assez ridicule figure.

(1) Voir Arch. Nationales, Colonies C 11 A, Vol. 61, f° 224, Beauharnois et Hocquart au ministre, Québec, 19 octobre 1734.

(2) Voir C 11 A, Vol 61, f° 259.

D'autant plus que les pauvres garçons furent sévèrement punis pour avoir aidé à l'évasion de Mlle de Leigne. Et pendant que l'un était mis aux arrêts dans le fort de Chambly, l'autre subissait la même peine aux Trois-Rivières (1).

Cependant, ayant accompli la pénitence que son père avait prétendu lui imposer, Mlle de Leigne s'ennuya du Canada, de ses amis et même, qui sait ? des commères de Québec qu'elle grillait de scandaliser encore, et elle y revint après une année d'absence (1). Mais M. de Leigne ne lui avait pas pardonné ses espiègleries de 1734, et il refusa de recevoir la jolie repentante. Elle se réfugia chez sa sœur Mme Lanouiller de Boisclerc « femme vertueuse et raisonnable » dit Hocquart qui en voulait tout de même un peu à Mlle de Leigne de tous les ennuis qu'elle lui avait donnés. Il avouait cependant que Louise de Leigne était « adroite, spirituelle et jolie ».

M. de Leigne toujours furieux et voulant empêcher toute nouvelle équipée de sa fille, fit défendre à MM. de Saint-Vincent et Duplessis de la revoir sous peine de la prison. La jeune fille, d'ailleurs, ne songait plus du tout à ces pauvres chevaliers, victimes de sa coquetterie. Elle était tellement occupée que leur souvenir et celui de son aventure s'étaient vite effacés. Sa beauté, son rang et sa fortune, tout cela la faisait beaucoup rechercher. Elle était de toutes les fêtes et dissipa ainsi une belle partie de sa jeunesse jusqu'au jour où elle rencontra le grand amour dans la personne de René-Ovide Hertel de Rouville.

Celui-ci était de 11 ans plus jeune que Louise de Leigne, n'ayant que vingt ans en 1742 date de leur mariage. Mais, dit la généalogie de la famille Hertel, « il était d'une belle figure et d'une belle taille, il avait beaucoup d'esprit ayant fait très bien ses études ». Mlle de Leigne et René Hertel de Rouville s'aimèrent et s'épousèrent quoique Mme Hertel mère eut tenté d'empêcher ce mariage (3). Comme beaucoup de jeunes filles très dissipées et très coquettes, Mlle de Leigne fut une épouse parfaite et une admirable mère de famille.

Mais le jeune ménage était presque pauvre. M. de Leigne, en mourant, laissa beaucoup moins de fortune que l'on n'avait espéré. Quant aux Hertel, la richesse ne devait pénétrer chez eux qu'à la fin du 18^e siècle (4). Louise de Leigne se trouva donc aux prises avec les

(1) Voir Rapport Arch. C. 1886, p. XXXV.

(2) Voir Arch. nationales, Colonies C 41 A, Vol. 63, f^o 27. Beauharnois et Hocquart au ministre. Québec, 4 octobre 1735.

(3) Voir Arch. Nationales, Colonies B. Vol. 47, f^o 93. Mémoire du roi à MM. de Beauharnois et Hocquart, 30 avril 1742.

(4) Par le mariage de J.-B. Melchior Hertel de Rouville avec une Hervieux, laquelle était fort riche. M. Hertel La Roque de Roquebrune, de Montréal, possède les portraits de René-Ovide Hertel, de Jean-Baptiste-Melchior et de sa femme, née Hervieux. On sait que la famille Hertel s'est divisée en beaucoup de branches dont

plus dures réalités de l'existence. Mais, sur le reste de sa vie, je veux laisser parler son propre fils l'auteur de la généalogie manuscrite et inédite de la famille Hertel. Son style ne manque pas de saveur ni sa langue de pittoresque (1).

« René Ovide Hertel de Rouville (est) né au Capbreton au port Toulouse dans l'année 1720 sur un endroit appelé le détroit de Labrador dans la dite ile et dont il a porté le nom jusqu'à vers l'âge de 30 ans (2). Il se maria malgré sa mère à l'âge de 20 ans à demoiselle Louise Catherine André de Leigne, fille de Pierre André de Leigne, lieutenant général et juge civil et criminel du distric de Québec et juge civil de l'Amirauté de la dite ville, et de dame Claude Fredin sa femme. Il paraît que sa jeunesse avait été un peu orageuse mais dès l'instant qu'il fut marié il se donna toute la peine du monde pour améliorer l'état qu'il avait embrassé, se fit des amis puissants et comme l'état militaire était une profession bien peu lucrative et qu'il n'avait point de fortune il se retourna du côté de la jurisprudence et fut nommé quoique fort jeune Lieutenant Criminel et civil du siège de Trois-Rivières. Ce n'était pas une place pour l'enrichir, car il n'avait que 450 lbs par an, mais dans ce temps-là le luxe n'était point connu dans cette province. Peu de temps après l'on augmenta sa petite fortune en lui donnant la direction pour le roy des Forges de Saint-Maurice près de Trois-Rivières. Ce nouvel emploi qui lui donnait 600 lbs de plus le mit à son aise jusqu'à la conquête mais alors n'ayant aucun bien fonds se trouva ruiné. Sans ressources il prit le parti de passer en France pour y solliciter de l'emploi mais il ne put en obtenir un. Cependant, ses amis avaient travaillé d'un autre côté et le prince de Condé lui offrit l'intendance de sa Maison, mon père l'accepta et c'était certainement un

la plus célèbre a porté le nom de Rouville. Il y eut les Hertel de Montcourt, de Saint-Michel, de Saint-Jean, les Thavenet-Hertel, les Hertel de Chambly, Cournoyer, etc., etc. Une branche des Hertel s'appela Beaubassin qu'il ne faut pas confondre avec les Le Neuf de Beaubassin. Une autre ne porta que le nom de Hertel sans surnom. Le colonel de Hertel (il s'appelait Daniel de Hertel) qui, en 1837, eut affaire aux insurgés dans le comté des Deux-Montagnes, en descendait. Tous avaient pour ancêtre commun Jacques Hertel et son fils François Hertel de La Fresnière (1632) que le P. Charlevoix a appelé le héros de la Nouvelle-France. Quant au La Fresnière fusillé par les espagnols en Louisiane (1773) avec Noyan et Villeray, c'était un Chauvin de La Fresnière (renseignement fourni par M. Aegidius Fauteux). Voici ce que la *généalogie de la famille Hertel* dit du premier représentant de cette famille au Canada : « Hertel, suivant ce que je puis découvrir de lui il vint en Canada dans l'année 1626 dans les troupes que la compagnie des cent-associés envoya dans cette province cette année... La seule chose que m'a dit mon père est d'avoir vu dans sa jeunesse un papier pour un arbitrage, sous seing privé, où il était mentionné qu'un des arbitres était le sieur Hertel, de la ville de Nantes en Normandie, lieutenant des troupes de la Compagnie dans la Nouvelle-France. » Mettre Nantes en Normandie est un peu bizarre, mais ce passage est curieux.

(1) Nous respectons, naturellement, l'orthographe et la ponctuation de ce document.

(2) Il s'appela en effet Labrador Hertel puis Hertel Rouville.

poste de confiance pour lui mais la triste santé de ma mère ne lui permit pas d'entreprendre de retourner en France, en conséquence, à la paix de 1763, il revint en Canada un peu plus pauvre qu'il en était parti trois ans avant. Ma mère, pendant son absence, avait subsisté avec sa famille d'un petit commerce qu'elle faisait aux Trois-Rivières. Mon père à son retour augmenta un peu le magasin et M. William Grant lui avança généreusement des marchandises dont il pouvait avoir besoin. Dans les entrefaites il fit connaissance particulière avec le général Murray qui commandait dans la province et qui avait beaucoup d'esprit. Ce général reconnut ses talents et lui donna le seul emploi dont il pouvait disposer savoir celui de grand voyer pour le le district de Montréal. Quatre mois après étant à Montréal, il eut le malheur de perdre sa femme pendant son absence, perte irréparable pour lui et pour sa pauvre famille.

« Je n'entreprends point d'entrer dans un détail de toutes ses vertus et de toutes ses bontés, la chose serait inutile et il faudrait l'avoir connue pour en juger. Néanmoins il se maria un an après son veuvage avec Madame de Saint-Blain née de Verchère (1). Cette femme ne lui fit point éprouver les mêmes douceurs qu'il avait goûtées dans son premier attachement ; elle avait cependant de la vertu mais elle n'y joignait point un caractère sociable, elle paraissait toute occupée de sa propre famille et de celle de son premier mari quoiqu'ils eussent fait un assez mauvais ménage ensemble, au reste à dire vrai elle n'était pas susceptible, à mon avis, d'attachement pour personne. La conclusion fut deux ans après son mariage que mes deux sœurs furent chassées de la maison et n'y ont jamais rentré. Je passe longuement sur bien d'autre chose parce qu'il n'est pas besoin de mentionner un infinité de petits faits qui ne pourraient qu'entraîner des haines dans les familles. Cependant je ne puis passer sous silence les impertinences d'une Madame de La Chauvignerie, sœur du premier mari de Mme de Rouville et qui sous un caractère niais, avait beaucoup de malice et qui connaissant le faible de sa belle-sœur venait la régaler de quelque conte qui portait sur la famille de son mari et quoique ce fut des calomnies l'autre les croyait ou faisait semblant de les croire, enfin la pauvre malheureuse s'étant déterminé à aller rejoindre son fils en France a péri sur le Bic d'une attaque d'apoplexie et a été jettée à la mer. Dieu veuille lui faire miséricorde. Elle avait encore l'impudence de ne vouloir appeler Mme de Rouville que Mme de Saint-Blain plus de dix ans après son mariage. Si j'avais été à la place de mon père je n'aurais

(1) Il y a eu au Canada deux familles de Saint-Blain : Les Duverger de Saint-Blain et les Rimbeau de Simblin dont le nom s'orthographiait aussi Saint-Blain. Je crois que le premier mari de Mme de Rouville était un Duverger de Saint-Blain.

pas eu autant de patience. Une autre espèce que j'aurais voulu me dispenser de décrire est une nièce de Mme de Rouville, fille de sa sœur Mme Desautiers, je ne crois pas qu'il fut possible à la nature de n'en faire de plus inpartinant et plus grossier et de plus effronté. Elle était toujours chez nous et Mme sa tante qui ne l'aimait point la soutenait parcequ'elle disait-elle *c'était des siens* (1). L'on ne saurait croire à quel point elle portait l'insolence contre tout ce qui pouvait regarder la famille de son oncle, sa tante la soutenait et mon père qui voulait la paix nous défendait absolument de répondre. Elle disait avec beaucoup d'énergie aux domestiques de la maison (car c'était le plus communément ses confidents) que si elle n'était pas mariée à dix huit ans qu'elle se pendrait. J'avais demandé à Dieu qu'elle ne se maria pas avant l'âge de 30 ans et j'ai été exaucé elle ne fut mariée qu'à 32 avec un jeune homme de 52 ans fils d'un forgeron de Montréal et ce mariage est très heureux parce qu'elle fait ce qu'elle veut. Vous me pardonnez cette petite digression étrangère à mon sujet, je reviens à mon bon et tendre père, le meilleur des hommes que j'ai toujours aimé et dont je n'ai jamais mieux senti la perte qu'après l'avoir perdu quoique j'eusse alors pres de 45 ans. Je disais donc qu'il avait obtenu l'emploi de Grand Voyer de Montréal en 1766 et qu'il s'y était remarié en 1767 en 1774 il fut nommé l'un des juges de la cour des plaidoyers communs pour le district de Montréal avec M. Jean Fraser et M. Jean Martelle, avec 500 L. Sterling de paie. En 1775 les Américains révoltés contre la mère patrie envahire la province de Québec et dans cette même (mot illisible) ils l'envoyèrent prisonnier en Amérique l'ayant pris dans sa maison à Montréal quoiqu'il ne fut nullement militaire n'ayant pas seulement un grade dans la milice du pays. Il fut mené à Albany de là à E (illisible) et ensuite à Viding en Pensylvany au mois de mars 1777. Il fut échangé et amené à New York occupé alors par l'armée royale. Il en partit sur le milieu de mai de la même année par une flotte de transport et arriva à Québec vers le milieu du mois de Juin ayant touché à Halifax quelques jours dans la traversée. Etant de retour à Montréal il reprit ses fonctions de juge de la cour des plaidoyers communs il s'en acquitta avec tant d'éclat et d'intégrité qu'une cabale envieuse composée d'anglais dont quelqu'un vivait encore lui suscitèrent ainsi qu'à ses confrères les autres juges toutes les avanies qu'ils purent inventer et ce ne fut que deux ou trois années après que ces Messieurs obtinrent qu'une enquête publique serait faite de leur conduite et de leurs caractères. Ils en sortirent triomphants mais ce fut toute la réparation qu'ils purent obtenir. L'avocat général Monk qui

(1) Souligné dans la copie que nous possédons.

plaidait contre eux eut même l'effronterie de les insulter dans son plaidoyer sans aucune pudeur et sans que le président de l'enquête lui voulut imposer silence, il est vrai que le procureur perdit sa place pour deux ou trois ans mais il fut nommé juge en chef pour le district de Montréal ensuite il occupe encore cette place en ce moment, méprisé en général pour la méchanceté de son caractère. Plusieurs autres mauvais sujets contribuèrent à peu près dans le même temps à donner du chagrin à mon père ; de ce nombre était un certain du Calvet, français un nommé Jautard un nommé Mesplet imprimeur (1) tous ces gens là étaient ruinés et lorsque leurs créanciers les plaidaient ils s'en prenaient aux juges qui pour l'ordinaire les condamnait parce qu'ils avaient tort, et les insultaient dans leurs papiers publics sans qu'il fut possible aux juges d'en obtenir satisfaction parce que le juge en chef de la province était le chef de cette cabale avec l'avocat Monk dont j'ai déjà parlé. Toutes ces tracasseries causèrent un sensible chagrin à mon père, il venait d'être nommé juge de la cour du banc du roi à Montréal lorsque la même cabale infatigable dans son infâme conduite à son égard lui suscita un nouvel adversaire, elle le choisit dans un jeune malheureux que mon père par ses bienfaits et sa protection avait fait recevoir avocat. Ce malheureux vendu à l'avocat Monk attaqua mon père dans plusieurs écrits publics avec la plus grande grossièreté et les calomnies les plus affreuses, toute la justice qu'il put obtenir fut d'être déchargé des accusations dont il était accusées et son adversaire eut pour récompense la place de solliciteur général. Il est à présent au moment où j'écris l'un des juges de la cour du banc du roi à Montréal et l'être le plus méprisé et le plus méprisable de la province, son nom est Amable Foucher et je ne crains point que l'on s'étonne si je lui rend justice icy. Je reviens donc à mon père, toutes ces inquiétudes si regrettables si peu mérités lui causèrent par le chagrin qu'elles lui occasionnaient une maladie de langueur dont il mourut le 12 août 1792 il est enterré dans l'église paroissiale de Montréal. Il avait acquit en 1772 les biens de son frère

(1) Pierre du Calvet est ce huguenot français, né près de Cahors, qui habita longtemps le Canada et eut des démêlés avec le général Haldimand et avec le père de Béréy, supérieur des récollets de Québec. Jeté en prison, il plaida sa cause et en même temps celle des canadiens opprimés par le gouverneur Haldimand. Il alla porter ses accusations jusqu'en Angleterre et publia à Londres en 1784 son fameux *appel à la justice de l'État*.

Valentin Jautard fut rédacteur à la *Gazette de Montréal* et à la *Gazette Littéraire* de Fleury-Mesplet en 1778 et 1785. Haldimand fit emprisonner Fleury-Mesplet et Jautard et supprima en 1779 la *Gazette Littéraire*. L'article qui leur avait valu ce traitement s'intitulait « Tant pis, tant mieux » et Jautard en était l'auteur.

Voir : abbé Camille Roy, *Nos origines littéraires*, Québec, 1909 ; H. Têtu : *Histoire des Journaux de Québec*, 1889 ; R. W. Mc Lachlan : *Fleury-Mesplet, the first printer at Montréal*, dans Mémoires de la Société Royale, 1906.

ainé (1) et comme cette acquisition était avec sa seconde femme mais cependant propre du côté de mon père j'ai été obligé de racheter de sa veuve par retrait sur les deniers, les cinq huitièmes d'un héritage qui n'avait jamais sorti de la famille. Cet achat m'a coûté cent mille livres mais grâce à Dieu ils sont acquittés et je n'ai point eu la douleur de voir passer le patrimoine de mes ancêtres en mains étrangères je souhaite que ceux qui me succéderont en fassent autant.

« Je me suis un peu étendu sur la fin de cet article pour prouver combien un second mariage lorsqu'on a des enfants du premier peut porter de trouble dans une famille, cependant à Dieu ne plaise que l'on voulut en conclure que j'ai voulu en rien censurer la conduite de mon père à cet égard, il nous aimait trop et certe s'il eut pu prévoir les conséquences qui en sont résultées, il ne l'aurait jamais contracté. Ma mère Catherine Louise André de Leigne était âgée de 11 années plus que mon père lorsqu'elle l'épousa ; elle était née au Havre de Grâce en Normandie et fut amenée au Canada par son père à l'âge de deux ans. Elle retourna en France vers l'âge de 22 ans pour y voir ses parents et elle en revint l'année d'ensuite. (2) ... Elle perdit tout-à-fait sa santé dans un petit voyage qu'elle entreprit avec ma sœur aînée (3) et moi, le 18 de mars 1754 à la sollicitation de M. Renaut curé de Maskinongé de se trouver à la Saint-Joseph, fête de sa paroisse, le cocher qui nous menait se nommait Gabell et était français, il nous égara par une neige assez forte sur le lac Saint-Pierre et le résultat fut qu'après avoir marché

(1) Ce frère aîné de René-Ovide était Jean-Baptiste Hertel, né en 1709, capitaine des troupes de la marine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Rouville et de Chambly, commandant du fort de Chambly ; marié à une Le Gras, il n'eut pas d'enfant. Il mourut en 1777 et sa femme en 1776. René-Ovide et J.-B. Hertel étaient fils de Hertel qui s'empara du fort Deerfield en Nouvelle-Angleterre. Leur mère s'appelait Marie-Anne Beaudoin, fille de Gervais Beaudoin et de Anne Aubert. Les autres enfants de Hertel et de Marie-Anne Beaudoin étaient : Thérèse de Rouville, née en 1710, mariée à un Boucher de Grosbois, morte en 1776, laissant trois fils et trois filles dont l'aînée, Anne de Grosbois, épousa M. Soumandé de Canamille, et Louise de Grosbois, M. de Jordis. Hertel Thavenet de Rouville, 3^e enfant, lieutenant des troupes de la marine, marié avec une Soumande, établi à la Nouvelle-Orléans où il mourut en 1774. Le 4^e enfant fut Hertel mort en 1764 « lieutenant de l'hôtel des Invalides de Paris ». Enfin, le 5^e enfant de Hertel, le vainqueur de Deerfield, et de Marié-Anne Beaudoin, était René-Ovide Hertel Labrador de Rouville, marié à Louise-Catherine de Leigne.

(2) Il ignorait certainement les raisons qu'avait eues Louise de Leigne pour faire ce voyage d'un an en France.

(3) Louise-Catherine de Rouville née en 1742. Elle était bossue et pleine d'esprit. Elle ne se maria pas et mourut à Montréal en 1795.

L'autre fille de Louise de Leigne et de René-Ovide fut Marie-Anne Hertel, née en 1749, non mariée. Enfin J.-B. Melchior Hertel, fils unique de Louise de Leigne et auteur du mémoire qui est la source de cette étude, naquit le 21 octobre 1748. Entré au service de France le 10 Juin 1760 comme enseigne dans le régiment de Languedoc infanterie, il passa en France avec son régiment et y resta jusqu'au 4 Décembre 1764. Il passa alors en Corse, y fit la guerre jusqu'à la conquête de l'île, revint en France le 4 Décembre 1770. Il retourna au Canada en 1772. (Dans son intéressant

jusqu'à minuit que les chevaux restèrent (1), nous étions sur une petite île, il y avait plusieurs meules de foin et cet imbécile au lieu de faire un trou dedans pour nous y placer n'en eut ôter le peu qu'il y avait dans la cariole pour donner à ses chevaux. J'étais dans le fond de la voiture et je n'ai point souffert non plus que ma sœur, mais ma mère passa la nuit sur le siège de la cariole et contracta une fluxion de poitrine dont elle ne put jamais relever et quoiqu'elle eut vécu plusieurs années après, elle n'a joui d'aucune santé depuis cette époque et est morte au Trois Rivières en 1766 où elle est enterrée ».

Jean-Baptiste-Melchior Hertel de Rouville après nous avoir entraîné loin de notre sujet, c'est-à-dire de Louise de Leigne, nous y ramène tout de même. En tout cas, les détails qu'il donne ne manquent pas d'intérêt. Ne montre-t-il pas combien la vie des Canadiens après la conquête fut incertaine et mouvementée. Enfin Louise de Leigne fut grandement regrettée par les siens et par tous ceux qui l'avaient connue. Ce caractère plein de décision qu'elle avait montré pour jouer des tours à son père, à ses amoureux et même au gouverneur et à l'intendant du Canada, elle le montra aussi dans les difficultés et les adversités de l'existence. La belle Louise de Leigne avec ses coquetteries, sa gaité, son grand courage et son charme qui arracha de l'indulgence au sévère M. Hocquart lui-même, plaira à certains esprits parce que tout cela est très humain et très près de nous.

R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE.

et érudit article : *Les Canadiens en France et aux Colonies après la cession 1760-1815*, paru dans le N° 48 de la Revue de l'Histoire des Colonies, pp. 495-550, M. de Bonnault-Méry fait rester Hertel en France jusqu'en 1775. Les contrôles de Langue-doc 4763, fol. 40, qu'il cite sont donc en contradiction avec René-Ovide Hertel de Rouville lui-même dont nous résumons le mémoire.) Fut pris par les Américains au fort Saint-Jean en 1775 et amené prisonnier. Revenu au Canada en 1777, il reçut une commission de capitaine au service de l'Angleterre et en 1783 fut réduit à la demi-solde. Nommé juge de paix en 1784 pour le district de Montréal, il se maria le 10 mai avec Marie-Anne Hervieux, fille de J.-B. Hervieux, capitaine de milice, et de Charlotte Marin, fille du chevalier Marin. Élu membre de la chambre d'assemblée en 1789, il fut nommé conseiller législatif en 1811. Il mourut le 30 Novembre 1817 et sa femme le 24 Janvier 1819.

(1) Expression canadienne. On dit encore chez nous : « Je suis resté », pour je suis fourbu.

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu
de Québec (1)

Nous avons retrouvé dans les notes prises, en 1900 et 1901, en Canada, une fiche consacrée à un manuscrit de vingt-cinq pages qui se trouve dans la collection de Phileas Gagnon, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de Montréal.

Ce manuscrit, d'après nos notes, était la copie de « quelques lettres de Mère Marie-Andrée de Sainte-Hélène » écrites « de 1720 à 1758 à une amie d'Abbeville, en France », contenait « un grand nombre de renseignements inédits sur l'histoire du Canada » et ne semblait pas reproduire fidèlement les pages copiées.

Aucune indication d'origine ne pouvait nous guider pour retrouver les originaux

Dans les notes de l'abbé E.-M. Faillon que nous avons consultées, en 1924, au Séminaire de Saint-Sulpice, nous avons trouvé quelques lignes qui vinrent nous remettre en mémoire le manuscrit de la collection Gagnon. Malheureusement les notes de l'abbé Faillon ne nous donnaient aucune indication précise, je cite: « Il existe des lettres « de sœur Duplessis de Saint-Hélène à une de ses amies de Picardie « qui sont curieuses. Elles les faisaient parvenir par l'entremise d'un « marchand drapier de Paris. Elles furent adressées pendant la période « riode qui s'étend de 1720 à 1758. Les retrouver » (2).

(1) La lettre III, datée de « l'Hôtel-Dieu de Québec, ce 21^e Octobre 1920 », est de la sœur de mère Duplessis de Sainte-Hélène. Nous la donnons quoiqu'elle n'aie aucun caractère historique.

(2) Le Rapport de M. J.-Edmond Roy sur « les Archives de France relatives au Canada » reproduisant en grande partie le « Rapport sur les Archives du Canada, de 1883, nous avait égaré par une cote erronée.

Ne connaissant pas les familles qui étaient en relation avec la mère Duplessis de Sainte-Hélène, n'ayant rien trouvé qui puisse nous guider, nous nous décidâmes à rechercher dans les papiers qui intéressent les marchands drapiers de Paris au XVIII^e siècle.

Patiemment, laissant au hasard, nous devons le dire, le soin de suppléer à notre science, nous dépouillâmes les liasses les plus diverses, apprenant force détails curieux, enregistrant force noms.

Notre patience n'a pas été vaine et aujourd'hui nous pouvons livrer aux lecteurs de cette revue le résultat de nos recherches, c'est à-dire trente-deux lettres de mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène dans leur texte original et dans leur intégrité.

Ces lettres curieuses, — plusieurs hélas sont incomplètes — fort simplement rédigées, remplies de détails curieux, d'anecdotes, de faits sur la vie de Québec durant la période qui s'étend de septembre 1718, date de la première, à octobre 1758, date de la dernière, sont accompagnées d'une chanson populaire, mordante et pleine d'esprit qui devait faire la joie des gens de Nouvelle-France lors de la prise de Port-Mahon.

C'est dans un carton des Archives Nationales que nous avons eu la grande joie de trouver ces lettres, au milieu des papiers du Sieur Bourdeaux (1).

Le sieur Bourdeaux, marchand drapier de Paris, vit lors de la période révolutionnaire, ses biens sequestrés, ses papiers mis sous scellés. Qu'advint-il de lui, par quel tribunal sectaire fut-il jugé, nous n'avons pu le retrouver; mais ce que nous avons trouvé dans les papiers de ce bourgeois de Paris, c'est, avec ces lettres remarquables par leur valeur historique, un gros cahier qui porte sur sa page de garde la note suivante et qui constitue un document de premier ordre pour l'histoire littéraire et religieuse du XVIII^e siècle: « PORT « ROYAL des CHAMPS. Un brouillon du Nécrologe des Personnes « qui, depuis un siècle et demi, se sont le plus distinguées par leur « piété, par leur attachement à P. R. et par leur amour pour la « vérité combattue. 1757 ».

Chaque année, profitant des occasions ou des derniers vaisseaux, fidèle à ses affections de France, des bords du Saint-Laurent, mère Duplessis de Sainte-Hélène écrivait à ses amies de Picardie. Elle leur

(1) Archives Nationales. Carton 776-786-. Papiers séquestrés. Émigrés et condamnés. Dossiers 776-.

faisait parvenir ses missives par l'intermédiaire de « monsieur Bourdeaux marchand drapier place du Chevalier du Guet à Paris » (1).

Dame Hecquet de la Cloche résidait à Abbeville et avait bien des émotions à la lecture de ces lettres, elle communiquait les détails qu'elles apportaient aux connaissances, et se faisait un devoir de reconnaissance à ne pas laisser tomber ce commerce d'esprit et d'amitié (2).

A.-LÉO LEYMARIE.

COLLECTION DE LETTRES DE MADAME DUPLESSIS DE SAINTE HELENE (sœur du fameux Missionnaire Jesuite) (3) Religieuse de l'hotel Dieu de Quebec a Madame hecquet Notre ayeule Maternelle. — Ces Lettres dans l'ordre de leurs dattes depuis l'année 1718 jusqu'en 1758 sont aussi cretiennes que spirituelles & Interes-santes dans le detail que annuellement cette bonne amie de M^e hecquet lui donnait des nouvelles du Canada.

I (4)

... Je suis sûre que le seul récit de ces malpropretées vous fait soulever le cœur, mais pour eux ils ne se degoutent point les uns les autres, leurs ragouts consiste a faire bouillir dans une chaudiere toujours decouverte de la viande d'ours ou d'origanal ou de porc-épic avec quoy ils mettent de languille quand ils en ont du bled dinde et des prune et des pois aussy, cela fait un melange que je ne croy pas fort bon, et qui cependant les regales a merveille ils ne se servent point d'epice tout ce qu'ils veulent conserver ils le font secher au soleil puis le mettent a la fumée, ils gardent de cette maniere de la viande, du gibier, du poisson mais jamais grosse provision, ils cultivent

(1) La place du Chevalier du Guet se trouvait non loin du Bureau des Marchands Drapiers, de l'Église Saint-Jacques-de-la-Boucherie et du Grand Châtelet.

(2) Nous publions ces lettres avec quelques notes critiques, quoique, en 1875, l'abbé Verreau, dans la *Revue Canadienne*, en ait publié une partie. La collation que nous avons faite de cette publication avec les originaux nous permet de considérer notre travail comme « un inédit », dont la valeur réside dans la reproduction scrupuleuse et intégrale du texte. A.-L. L.

(3) François-Xavier Regnard Duplessis, né à Québec le 13 janvier 1694. Il quitta Québec, le 21 octobre 1716, pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Il prononça ses vœux le 2 février 1719 et fut ordonné prêtre le 2 mars suivant. Il mourut, après une vie de mission édifiante, à Paris, en décembre 1771.

(4) Cette lettre est malheureusement incomplète.

quelques champs ou ils sème du bled dinde, cest ce que nous appellons en france du bled de turquie ils en recueille quelquefois beaucoup, ils en mangent a p^{is} sausses, ils font rotir les épis au feu, et trouve ce mets délicieux, ils en egraine en pile et en font une bouillie avec de leau et de la graisse qu'on appelle sagamité, cela est commun chez eux comme le pain chez les françois, ils en font fleurir dans la cendre chaude cela souvre en effet comme une fleur, c'est la leur passe tems l'hyver en se chauffant Ceux qui ont des missionnaires sont extremement fervents on voit des villages plus assidûs a la prieres aux heures marquez et plus soumis a leur prêtre que les religieux ne le sont a leurs sup^{rs}, aussy ceux qui semploient à les instruire si apliquent avec de grands soins, ils ne passent point de jours sans les prêcher, et leur expliquer la doctrine chretienne ils prennent occasion de tout pour les porter à Dieu, et je ne doute point que la vie mortifiée qu'ils mènent natire sur leurs missions des benedictions du ciel tres abondantes, on prend de grandes précautions pour empêcher ces pauvres gens de boire de leau de vie les françois qui sont convaincus de leur en avoir donné sont condamnez a 3000 ll d'amende par ordre du Roy, on a souvent reiterez ces deffences parce que quand les sauvages sont yvre, ils sont pis que des démons iln'en faut qu'un dans cet état pour troubler toute une ville ils s'entre tuent et se font eux même mille maux, et pour toute reparation des sotises qu'ils ont faite, ils disent qu'ils n'avoient point d'esprit dans cetems la, et s'ils se sont servis de quelques armes ils disent que leur couteaux leur hache ou leur fusil n'ont point d'esprit et que ce n'est pas leur faute, comme on a l'expérience quil ny a point de justice pour eux chacun tâche dese la faire, en cachette cependant, quand on les trouve en faute, on les étrille que rien ny manque il me semble que ce detail vous doit faire croire que ce sont de vilains Messieurs ils sont tels en effet cependant ils ont une certaine fierté qui leur inspire du dedain pour tout le reste des hommes, quelques uns dentreux ont été en france et ont rapporte avec admiration tout ce qu'ils y avoient vû a la cour ou ailleurs ils ont dit a leur compatriote pour leur faire juger de la quantité de monde qui abite paris et les autres villes deurope que les

hommes y etoient aussy epais que les feuilles le sont dans les bois. la majesté du Roy les avoit charmez on leur fit de grands honneurs a Versailles, toutes les nations apelent le Roy le grand Aunonthio et le gouverneur general aunonthio seulement ils le nomment leur pere et luy obeisse volontiers on les charge de presents pour entretenir la paix avec eux les magasins du roy en canada sont garnis de tout ce qui leur convient couvertures, chemises, fusils, haches, tabac, pipes quils appellent calumet et le tabac petun ils laime beaucoup et comme cest ce quils ont de plus precieux ils serent dans un sac nommé caspitagane ce quils ont de plus cher avec leur tabac, ce qui donne lieu a un proverbe dont on se sert en canada quand on voit quelqu'un qui est en faveur on dit il est dans le sac a petun, quelqu'uns dans chaque nation de celles qui n'ont pas recu la foy ont commerce avec le diable il lappelle manitou, ils se mettent nuds quand ils veulent jongler c'est a dire deviner l'avenir et ce malin Esprit leur fait predire quelquefois assez juste ce qui doit arriver ils font des figures et des cris qui font trembler, ils se roulent sur les charbons ardents sans ce bruler, ils invoquent le manitou et ils entendent des voix infernales qui leur répondent, ils ont eux mêmes lair de vray demons quand ils sorte de ces pourparler car ils ont les cheveux herissez et tous droits, le visage have et pâle et tout le corps si tremblant quils font horreur on les regarde comme des sorciers Ne vous repentez vous point en lisant tout ce recit de me lavoit demande je souhaite ma chere amie quil vous fasse passer quelques moments je ne scay si vous y prendrez plaisir car il ny a rien dagreable, mais nôtre país est stérile en tout ce qui peut plaire je me croirez cependant assez heureuse si cette longue lettre vous diverti voila une paire de soulier sauvage je regrette fort le capilaire que je vous ay envoye plusieurs fois et qui sans doute a été perdu je tente encore une occasion pour vous en faire avoir et je voudrois pouvoir vous le faire tenir aussy facilement quil mest aisé den avoir icy, mais on ne trouve personne qui le rende fidellement cest un pillage dans les vaisseaux cela me fait une veritable peine ne me croyez pas moins sincerement a vous et que

rien ne vous fasse douter du parfait attachement avec lequel je suis

Madame et tres chere amie

Vôtre tres humble et tres
obeissante servante

S^e Duplessis de S^{te} helene (1).

de l'hotel Dieu de Quebec
ce 7^e 9^{bre} 1718

mes tres humbles respects a Monsieur homasset
et a Monsieur hecquet

voila une paire de soulier sauvage

II

21 8^{bre} 1720 (2).

... elle fit fort bien de se jeter hors de sa voiture car la calèche se brisa en tombant sur un arbre qui larrêta, le cheval demeura suspendu, et enfin apres sêtre un peu remis de la peur que cette chute avoit causée a toute cette troupe, on retira du danger tout ce qui y etoit, ma mere en fut quitte pour une legere ecorchure et beaucoup de meurtrissures qui luy ont fait bien de la douleur nous avons regardé cela comme un vray miracle car il faut que vous sçachiez Madame quelle tomba de plus de 250 pieds, de haut, tout le monde va voir lendroit par curiosité et on ne peut lenvisager sans fremir, elle est sujette a lasme qui la tourmente beaucoup nous ne pouvons la soulager, nous

(1) On lit dans Casgrain (l'abbé H. R.). — HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU DE QUÉBEC. Québec. 1878. Appendice. Supérieures de la Communauté de 1639 à 1877, p. 576: « 13^e Révérende Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène: « — Supérieure de 1732 à 1738: — 1744 à 1750: — 1756 à 1760, qu'elle décéda « en cette charge ayant gouverné la communauté 2 ans et 9 mois. »

Marie-Andrée Regnard Duplessis naquit à Paris, le 28 Mars 1687 et fut élevée chez sa grand'mère maternelle, à Chevreuse, près Paris. Elle entra en religion cinq ans après son arrivée en Nouvelle-France, le 2 juillet 1707, âgée de vingt ans et fit profession le 8 janvier 1709. Elle avait pris le nom de Sainte-Hélène. Elle décéda le 23 janvier 1760, âgée de 72 ans, dans sa cinquante-deuxième année de religion.

Fille de George Regnard Duplessis, seigneur de Morampon et de Lauzon, trésorier de la Marine en Nouvelle-France, et de Marie Le Roy, Mère de Sainte-Hélène avait six frères et une sœur qui se fit aussi Hospitalière. Un de ses frères, Louis, né en 1693, eut Frontenac comme parrain.

(2) Cette lettre est incomplète.

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur)

VIENT DE PARAITRE

Rév. P. OMER LE GRESLEY

Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada)

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

(1604-1926)

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) 12 fr.

Rév. P. ALBERT DAVID

Missionnaire du Saint-Esprit

LES MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

Préface de Mgr LE ROY, Evêque de Carie

Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) 10 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 24 fr.

Docteur LOMIER

LES PICARDS AU CANADA

Préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX

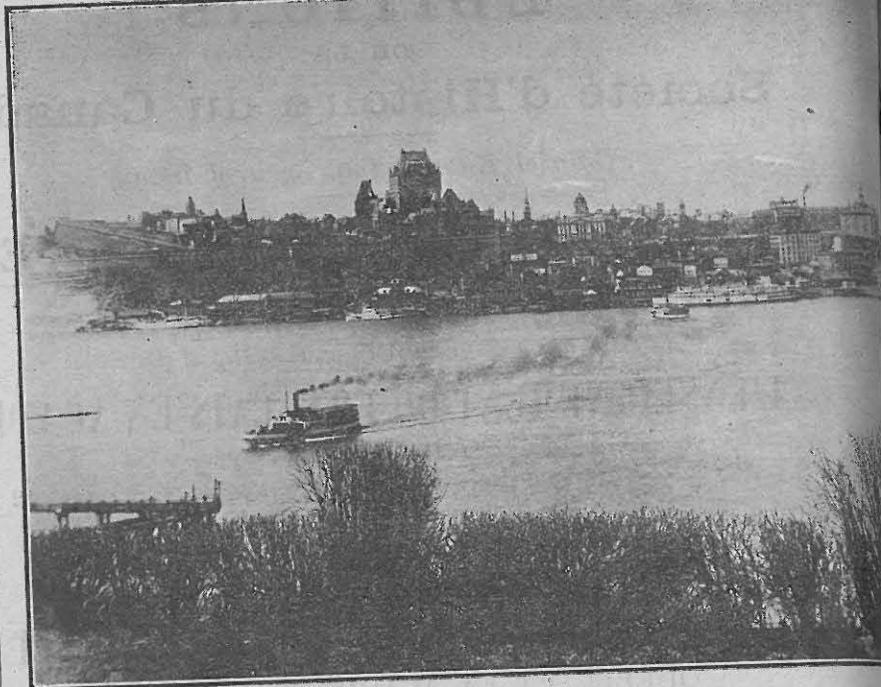
Président de la Société d'Histoire du Canada

1 vol. in-8° raisin, 64 pages 7 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 25 fr.

Ces Ouvrages sont en vente au Siège de la Société d'Histoire du Canada,
52 rue de Richelieu (adresser les fonds à M. Th. Beauchesne, trésorier),
(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris)
et chez Gabriel Enault, Éditeur, 28 place de la République, Mamers (Sarthe).

Pour l'envoi franco ajouter 15 % aux prix ci-dessus pour frais d'emballage et d'envoi.



HOTEL DU CHATEAU FRONTENAC

Visitez le Canada

particulièrement la Province
historique de Québec, remar-
quable par ses sites pittoresques
et ses souvenirs toujours subsis-
tants de l'ancien régime français.

Services Réguliers France au Canada
par les Paquebots Modernes et les avions de la *CANADIAN PACIFIC*.

Pour tous Renseignements Brochures, Tarifs, etc.

S'adresser : **CANADIAN PACIFIC RAILWAY (France)**

7, Rue Scribe, PARIS.

TÉL. : CENTRAL 76-90.

“ Société d'Histoire du Canada ”

Je soussigné⁽¹⁾ demeurant
à ⁽²⁾
déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada »
comme membre actif, bienfaiteur, fondateur ⁽³⁾. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme de ⁽⁴⁾
montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir
la Revue NOVA FRANCIA.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Ne peuvent faire partie de la Société d'Histoire du Canada que les Citoyens Français.

(2) Adresse exacte.

(3) Rayer les mentions inutiles.

(4) Membre actif, 30 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à **M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}).** (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).

“ Nova Francia ”

Je soussigné demeurant
à ⁽¹⁾
déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA »,
organe officiel de la « Société d'Histoire du Canada », édition
ordinaire, TRENTE FRANCS, par an ; édition de luxe, tirée Velin
de Madagascar, QUATRE-VINGT-DIX FRANCS, par an. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme ⁽²⁾ de trente francs,
de quatre-vingt-dix francs.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.

(2) Rayer la mention inutile.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à **M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}).** (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).

la consolons quelquefois et nous en recevons mille témoi-
gnages d'affection elle a le meilleur cœur du monde et
est fort chrétienne je vous assure ma très chère amie
quelle n'ira point à Paris sans que je vous en avertisse
afin que si vous y faites quelque voyage elle ait le plaisir
de v[ous] y voir. Ma sœur est R^{me} avec moy elle porte le
nom de l'enfant Jésus (1) nous avons une grande simpatie
et nous sommes fort unies de sentiments nous n[ous] res-
semblons si bien que très souvent on nous prend l'une pour
l'autre, comme elle est plus jeune que moy elle est aussi
plus vermeille et un peu plus grasse, mon frère est celui
la même qui vouloit autrefois être évêque ou cardinal
depuis qu'il est grand il n'a pas porté ses vœux si loin il
est même entré dans un ordre ou on fait vœu de ne point
accepter ces dignités, il est dans la Comp^{nie} de Jésus
fervent comme un ange il ne songe qu'à Dieu et ne supplie
qu'à son devoir il regente à Vannes (2) en Bretagne une
classe de 250 écoliers, on en est fort content et luy est
fort satisfait, le dernier de tous et le seul qui reste à
ma mère passa en France il y a un an pour aller achever
ses études au collège de la flèche C'est un très joyeux enfant
fort éveillé qui ne demande qu'à vivre et à dépenser, on
nous en mande mille biens, j'espère qu'il nous donnera
dans la suite de la consolation voilà ce qui regarde notre
famille, pour les personnes de Canada dont vous me par-
lez je m'en vais vous dire ce qui en est, M^r Fredin (3)
passa en France avec ma mère (4) quand elle me vint
chercher en 1700 (5) il est marié au Havre de Grâce et
je l'ai trouvé à Québec M^{lle} de Line (6) que l'on connoit icy
sous le nom d'André elle repassa l'année suivante avec

(1) Sa sœur cadette dont nous parlerons plus loin à l'occasion de sa lettre.

(2) Vannes, en Bretagne.

(3) Jean Fredin, un des bienfaiteurs de la Communauté des Frères de la Croix — les Frères Charon. — Il est signalé comme associé à M. Charon, dès le 17 Octobre 1692. Dans l'*Histoire de l'Hôpital Général de Montréal*, parue en 1916, il est signalé comme partant en France en 1701.

(4) Marie Le Roy, native de Chevreuse, près Paris.

(5) Mère Duplessis de Sainte-Hélène ne vint en Nouvelle-France qu'en 1702.

(6) Claudine Fredin.

M^r de Champigny intendant dont M^r André (1) son mary étoit secretaire il achetta une charge de Commissaire de la marine qu'il a exercée longtemps mais lassé de voir les miseres de France et le trouble ou lon y vit, il regretta la tranquillité de Canada ce qui lobligea de penser a y revenir pour y faire son salut paisiblement il demanda donc a la cour et obtint la charge de lieutenant general de la prevoté de quebec dont il vint lan passé prendre possession avec toute sa famille qui consiste en quatre enfans 2 filles et deux garçons, je ne les vois que rarement parce que quand on est R^{ec} on ne peut guere saccomoder des manieres du monde, lainée (2) de ses d^{es} André est fort jolie elle parut a la Cour il y a quelques annees et plut a M^e la Dauphine (3) qui la demanda a ses parents et comme elle étoit encore trop jeune pour occuper une place aupres de cette princesse M^e la Marechale Detrée (4) la prit chez elle et si attacha comme si elle eut été sa propre fille quoy quelle ne leut quen attendant quelle fut en âge detre a M^e la Dauphine cette jeune d^{es} a pris des airs qui ne plaisent quasi a personne, en sorte que malgré ses agréments elle parle et fait des mines qui la rendent presque insupportable, elle a cependant beaucoup d'esprit elle sçait quantité de choses, elle a lu toutes les histoires et sa conversation est fort amusante, mais j'aime mieux moins de brillant et un air plus naturel, laffection ma toujours été odieuse,

(1) Pierre André, sieur de Leigne, né vers 1663, arrivé en Canada entre 1686 et 1690. Il fut secrétaire de M. de Champigny, puis, après un séjour en France où il acheta une charge de Commissaire de la Marine, il revint à Québec où, en Avril 1717, il fut nommé Lieutenant général de la Prévôté, charge qu'il résigna en 1744. Il décéda aux Trois-Rivières, le 7 Mars 1748. Il avait épousé Claudine Fredin dont il avait eu deux garçons et deux filles, et qui mourut le 20 Juin 1727.

(2) Jeanne-Catherine de Leigne, baptisée en 1690. Sa sœur cadette Louise-Catherine fut baptisée en 1712 et épousa, le 12 Octobre 1714, René-Avide Hertel.

(3) Mlle de Blois, fille de Mme de Montespan. Dans ses *Souvenirs*, Mme de Caylus raconte, sur elle, ce trait de caractère qui peint bien la duchesse d'Orléans. Mme de Caylus ayant fait concevoir à Mademoiselle de Blois quelques inquiétudes sur l'inclination que le prince témoignait, dès avant son mariage, pour la duchesse de Bourbon, la jeune et jolie personne répondit: « Je ne me soucie pas qu'il m'aime; je me soucie qu'il m'épouse ».

(4) Lucie-Félicité de Noailles, épouse de Victor-Marie, duc d'Estrées, Maréchal de France.

avec tout cela j'ay icy un de mes parents (1) qui est tresorier qui luy en conte je ne sçay ce qui en sera, un autre Mr. que vous avez vû de Canada cest un Medecin nommé sarrazin (2) il se souvient fort bien de vous Madame et ma demandé quelquefois de vos nouvelles surtout il na pas oublié que dans votre grande jeunesse vous citiez lecriture S^{te} comme un habile Theologien il vous saluë il est marié (3) a quebec ou il est conseiller du Cons^l. superieur il a une fille (4) et un garçon (5) mais il est toujours malade, chagrin et reveur, cest un homme dun rare sçavoir il est fort habile dans son art et fort estimez a lacademie de sciences ou il envoie tous les ans des memoires tres recherchez

je vous prie a mon tour de me dire si Mr. hecquet Medecin que nous avons vû a Paris est des parents de Mons^r vôtre Epoux, ce qu'est devenu une jeune tante que vous aviez que nous appellions Melle babet je ne perd point lidée de ce qui vo. touche et ce tems la dont je parle m'est encore present, il nous est arrivé depuis bien des evenements, mais par la grace de Dieu nous nous trouvons toute deux en lieu de le servir et de faire notre salut vous Ma tres chere amie en elevant une vertueuse famille et en gouvernant une nombreuse maison, ou vous faites sans doute beaucoup de bien par le bon ordre que vous y maintenez et le bon exemple que vous leur donnez et moy en remplissant les devoirs dune S^{te} Regle et en m'acquittant avec une grande fidelité de mes obligations.

(1) Nicolas de Lanouillier, trésorier de la Marine, qui épousa Jeanne-Catherine de Leigne en 1721. Sa femme décéda dix-huit mois après son mariage, le 12 Mars 1722.

(2) Michel Sarrazin, fils de Claude et de Madeleine Bonnefoy, né à Nuits, en Bourgogne, le 5 septembre 1659. Il vint en Canada vers 1685. Habile praticien, homme de science, il fut membre correspondant de l'Académie Royale des sciences en 1699, membre du Conseil Supérieur de Québec en 1707, garde des Sceaux du Conseil Souverain en 1732. Il mourut d'une « fièvre maligne », le 8 septembre 1734 et fut inhumé dans le cimetière des pauvres, voisin de l'Hôtel-Dieu de Québec.

(3) Michel Sarrazin épousa, le 20 juin 1712, à Montréal, Marie-Anne Hazeur, fille de François, conseiller du Roi au Conseil Souverain de Québec, seigneur de la Malbaie, et de Anne Soumande. Elle mourut en 1743 et fut inhumée à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 4 avril.

(4) Marie-Marguerite Sarrazin, baptisée à Québec, le 25 juin 1716.

(5) Joseph-Michel-Ignace Sarrazin, baptisé le 13 juillet 1715, filleul du chanoine Hazeur et de Françoise de Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu.

vous me paroissez parfaitement instruite des vôtres et plut a Dieu que toutes les femmes du monde fussent aussy bien penetrées des maximes quelles doivent mettre en pratique que vous l'êtes? je souhaite que N. S. benisse vos connoissances et quil vous perfectionne dans toutes les vertus que vous estimez mais priez le ma tres chere amie qu'il me fasse la grace de devenir telle qu'il me veut, en verité vous me croyez toute autre que je suis puisque vous me dite que vous desirez que cette chere enfant qui porte mon ancien nom m'imitte, passe pour sengager au service de Dieu par etat comme moy, mais qu'il la prescrive dy mener une vie tiede comme celle que je traîne malgre tous les bons desirs qu'il me donne; c'est un grand sujet de confusion pour moy, et si jetois du sentiments des nouveaux docteurs je vous assure que je me trouverois bien soulagée de pouvoir dire que la grace me manque pour accomplir mes bons desseins, mais je ne vois que trop que cest ma faute a propos de ces nouveautés je vous diray que je ne pû m'empêcher de rire quand je vis des l'an passé sur la liste des appellants au futur concile les S^{rs} Cordeliere d'abbeville il me semble qu'il ne convient guerre a des filles d'entrer dans ces sorte d'affaires et qu'il faut qu'un party se sente bien foible quand il accepte et qu'il recherche de tels appuis, elles ont l'honneur detre au dessous de quelques eveques et au dessus de quelque plumaciers et faiseurs decritoires dont on a achetté les signatures pour faire nombre. Il ny a que cette misere je veux dire lerreur qui n'afflige pas le canada nous participons a toutes les autres dont la france est accablee la pauvreté se fait sentir icy comme ailleurs, et on y a moins de ressource, notre Com^{te} comme toute celles de france perd le revenu quelle avoit sur lhotel de ville et on n' rembourse nos fonds par grace speciale que la cour fait aux maisons R^{ees} de la nouvelle france ce qui n'empeche pas que nous ne nous trouvions a plaindre s'il faut avoir en canada nôtre peu de bien car il est fort doux davoir quelque chose en france et de pouvoir tirer tous les ans pour une certaine somme les petits besoins de la maison, il faut esperer que Dieu aura soin de nous je crains a bon droit qu'un si long detail ne vous ennuye mais vous me le pardonneriez sil vous plait je finis malgre moy, en vous

priant dassurer de mes respects M^r votre Pere et M^r votre époux d'embrasser vos chers et aimables enfans pour moy et de me croire avec la plus parfaite estime et tendre amitie Madame et tres chere amie

Votre tres humble et tres obeissante
servante

S^r Duplessis de S^{te} helene

de lhotel-dieu de Quebec
ce 21^e 8^{bre} 1720.

III

†

Madame

Vous prenez la peine de vous jnformer de mes nouvelles d'une maniere si obligeante que je me ferois trop de violence si je contraignois plus long tems l'inclination qui me presse de vous en apprendre moy même. ce n'est pas le seul motif qui m'jnvite d'avoir cet honneur, quand vous ne penseriez pas a moy aussy particulierement que vous avez la bontée de le faire, il me suffit d'être témoin des amitez que vous témoignez a ma soeur pour que je me fasse un devoir de vous en marquez ma reconnaissance je ne scay si c'est l'air sensible avec le quel elle les reçoit qui me touche, mais je puis vous assurer Madame que je partage bien agreablement avec elle le plaisir qu'elle en ressent, et que nous nous fesons une fête de relire vos lettre dans lesquelles nous trouvons un certain sel qui nous plait, et qui fait aisement juger de votre pieté, le caractère d'une sincere amitez y est si naturellement dépeinte que pour le peu qu'on goûte la douceur d'avoir des amies solides et constantes on y trouve de quoy ce contanter, c'est un grand avantage de pouvoir s'estimer autant qu'on s'entraîne les simpaties ne s'accorde pas toujours avec la vertu, mais quand elle se rencontre, l'union en est bien plus utile, en pensant a celle que vous avez conservez jusqu'a present avec ma sœur, j'oublois bien volontier a vous parler de moy, qui suis depuis 8 ans religieuse avec elle, nous avons toute deux la consolation d'être aussi conforme de sentiments que de ressemblance exteriere tant pour le temperament que pour le corps, et l'écriture même, si quelque chose est en moy capable de

me flater, c'est l'inclination, l'estime et le profond respect
avec lequel j'ay l'honneur d'être

Madame

Votre très humble et très o^{te} servante
S^r Duplessis de L'Enfant Iesus (1)

de l'Hotel Dieu
de Quebec ce 21^e
8^{bre} 1720.

permettez moy s'il vous plait Madame
d'assurer icy Monsieur votre epoux de mes respects
et d'embrasser vos chers enfants

a Madame

Madame Hecquet
a Abbeville

(à suivre)

(1) Geneviève Regnard-Duplessis, baptisée à Québec le 7 Février 1692. Elle entra en religion le 8 Janvier 1713 — Mère Marie-Gloria de l'Assomption étant Supérieure — fit profession le 5 juillet 1714. Elle décéda le 12 mai 1756, âgée de 64 ans, dans sa 43^e année de religion.

Lors de l'incendie qui détruisit l'hôpital de Québec, le 7 juin 1755, « on aperçut à une des fenestres du quatrieme étage une religieuse qu'on reconnut pour la Mère Geneviève Duplessis de l'Enfant-Jésus. Indisposée depuis quelques temps, elle avait passé la matinée au lit dans sa cellule. En entendant dans les étages inférieurs des pas précipités et des cris confus, elle eut le soupçon de quelque accident et se revêtit à la hâte de son costume religieux. Elle essaya d'abord de sortir de sa cellule par le cloître, mais la fumée, la chaleur excessive et l'obscurité la contraignirent de rebrousser chemin. Ce fut alors qu'elle se montra à la fenêtre où elle aperçut une grande foule à qui elle fit signe de venir à son secours. On lui cria de descendre au plus vite, mais elle répondit qu'il lui était impossible de sortir par ailleurs que par sa fenêtre. On courut alors à une échelle, mais dans ce moment de précipitation, on la laissa tomber trop violemment sur la muraille où elle se brisa en pièces. Une autre fut apportée qui se trouva trop courte, mais heureusement que cinq ou six hommes vigoureux, aidés de quelques officiers de la garnison, parvinrent à l'approcher suffisamment de la fenêtre en la tenant au bout de leurs bras. La Mère de l'Enfant-Jésus s'y engagea bravement, et comme l'échelle manquait de plusieurs degrés, elle se laissa glisser le long des montants jusqu'au premier échelon qu'elle rencontra et y demeura quelque temps assise, épuisée de force et de frayeur. Déjà les flammes sortaient de la fenêtre qu'elle venait de quitter. Les tisons embrasés pleuvaient sur elle avec tant d'abondance qu'elle suffisait à peine à les enlever de ses vêtements. Les officiers lui crièrent de ne pas se décourager et de se tenir ferme qu'on allait baisser l'échelle. En effet on la tira en la faisant tomber par degré le long de la muraille jusqu'à terre. Comme la mère de l'Enfant-Jésus était dépositaire des pauvres, aussitôt qu'elle se vit sur pied, elle chercha le chemin de l'hôpital pour aller y retirer du dépôt ce qu'elle pourrait en enlever, mais on l'en empêcha malgré son obstination, car il n'était plus temps; les flammes avaient tout envahi. » Casgrain (l'abbé H. R.). — *Histoire de l'Hôtel-Dieu...* Op. cit., pp. 404 et 405.

Un drame en l'île d'Orléans en 1665

JEAN TERME

TUÉ PAR JEAN SERREAU, SIEUR DE SAINT-AUBIN

Amérique
fevrier
1666

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU Roy de france et de navarre a tous p[rese]nt et a venir SALUT nous avons receu Lhumble suppli[cat]ion de Jean Sereau [sic] S^r de S^t Aubin (1) natif dune province de Poitou habitué en canada sy faisant sa résid[en]ce en L'jsle d'orléans contenant quaiant passé depuis environ 5 années dans nos Isles de Lamerique avec marguerite Boileau sa femme Ils sy seroient habituez et y auroient vescu avec toute l'union et concorde qu'on peut souhaiter dans le mariage sinon depuis environ un an quoyant reconneu que le nomme Jean Terme Suisse de nation aussy habitué esd. Isles hantoit et visitoit trop familiè[re]ment lad. boileau sa femme Il en auroit pris ombrage et comme cette frequenta[ti]on saugmentoit tous les jours et quelle commancoit de porter scandale au public Il auroit prie honnestement led Terme de ne plus hanter dans sa maison ny frequenter sad [femme Et quoyquil luyent promis aussy bien que lad. Boileau Neantmoins Il n'auroit pas laissé de reprendre aupres d'elle les premieres habitudes en sorte que huit ou dix jours apres le sup[pli]an les ayant encore rencontre ensemble ave des postures Indesantes et deshonestes Il en conceu une nouvelle facherie Et comme Il estoit sur le point de la quitter Il en fut empesché par un prestre qui survint sur lheure par ses prieres et par la nouvelle promesse que fit lad. Boileau de ne plus voir absolument led. terme obtint dud sup[pli]an de mettre tout en oubly et desloigner sad. femme pour quelq[ue] temps ce que led sup[pli]an auroit fait et layant placée a deux lieues de la chez le nommé Maurile Led. terme seroit encore venu la voir souvent

(1) Jean Serreau, dit Saint-Aubin, eut de son mariage avec Marguerite Boileau, l'héroïne de cette affaire, trois enfants; Pierre, baptisé à Québec, le 21 juin 1665; Geneviève, baptisée au même lieu, le 9 août 1667 et Marguerite qui fut baptisée au Château Richer. En 1676, le 3 septembre, devant Becquet, notaire, il vendait à M. de Québec — Mgr de Saint-Vallier — sa propriété de la Baie de Saint-Paul. A.-L. L.

dans la maison dun proche voisin ou led. sup[pli]an les auroit trouvé ensemble par une rencontre Inopinée Dequoy sad. femme ayant tesmoigné destre faschee et que les visites dud terme luy estoient desagreables elle l'auroit encore prié de lesloigner davantage et contre son gré de l'envoyer en un lieu pres de quebec distant de la de cinq grands lieues ou apres avoir demeuré quelq[ue] temps et fait ses Couches (1) elle auroit prié led sup[pli]an dagreer quelle repasat en france tacher d'avoir quelq[ue] bien et quelq[ue] secour de ses parens pour sa subcistance et celle de ses enfans (2) a quoy led. sup[pli]an aiant consenty auroit obtenu son congé du Sr de tracy commandant pour nous aud pays pour traverser leq[ue]l Dessein Led Terme seroit encore venu dans lad maison ou estoit lad. Boileau et estans allez ensemble sur la greve ou ils estoient depuis deux jours led sup[pli]an les auroit malheureusem[ent] rencontrez et au premier abord Il ne se seroit peu empescher de donner quelq[ue] souffet a sad. femme de quoy led. terme sestant faché suroit mis lespée a la main avec plusieurs menaces de le tuer ce qu'il auroit sans doute fait si led. sup[pli]an qui n'avoit nul arme ne se estoit sauvé en fuyant de laq[ue]lle fuite led. terme tirant advantage aiant appris que led. sup[pli]an avoit suivy sad. femme ches le nommé Rutac y seroit aussytost venu et apres plusieurs Injures et menaces de le tuer sil soppoist davantage a l'amitié qu'il avoit pour sad. femme. Comme il estoit prest dex[ecuter] son damnable dessein aiant derechef lespée à la main led. sup[pli]an pour garentir sa vie Il sen seroit servy dans cette extremite d'un baton qu'il avoit en main dont layant frapé un coup Il en seroit mort sur la place Et bien que led. fait soit ainsy advenu et qu'avant cest action l'on ne puisse rien Imputer aud sup[pli]an qui n'a rien fait par dessein premedité de sa part ains par lagression deux ou trois fois reiterée dud terme qui sest attiré son malheur toutefois Led. sup[pli]an craignant la rigueur de Justice et destre un jour recherché Il a repassé en france et a eu recours a v[ot]re bonté & clemence Et nous a tres humblement fait sup[pl]ier luy vouloir sur ce accorder nos l[ett]res de graces remission pardon & abolition necessaires A quoy inclinant favorablem[ent] SCAVOIR faisons que voulant preferer misericorde et rigueur de justice attendu mesme qu'en tout autre cas led sup[pli]an sest toujours bien et honnestem[ent] comporté sans avoir commis aucun acte digne de reprehention Nous avons aud. sup[pli]an quité remis pardonné esteings et aboly Et de Nos grace speciable et auctorité royalle quittons remet-

(1) En 1665, lors de la naissance de son fils Pierre.

(2) L'emploi du pluriel : ses enfants, ne se comprend pas, car Pierre était bien l'aîné de ses enfants.

tons & pardonnons et Estiengnons et abolissons par ces p[rese]nt[es] signeis de n[ot]re main lesd. faits et cas ainsy quil soit cy dessus expose avec toute peine amende et offence corporelle criminelle & civile ce de quoy a raison de ce Il pouroit estre encouru envers nous & Justice mettant au neant tous appeaux de bau banissement Deffault sentences et Jugem[ent] qui sen pouroient estre ensuivis et de n[ot]re plus ample grace lavons remis et restitué remettons et restituons en la bonne fame et renommée au paiys en ses biens non daille[urs] confisqu[és] satisfaction prealablem[ent] faite a partie civile sy fait n'a esté et y eschet Imposant sur le silance perpetuel a mes proc[ur]eurs gou[verneur] et subztitut p[rese]nt et advenir et a tous autres. SY DONNONS EN MANDEMENT a nos ainez Et feaux les gens tenans n[ot]re Con[se]il souverain de Canada estably a quebec que ces p[rese]nt[es] Ils ayent a enreg[ist]rer et du Contenu en Jcelle faire jouir et user Led. sup[pli]an plaine[ment] paisible[ment] et perpetue[llement] cessant et faisant cessé tous troubles et empeschem[ens] au contraire a la charge par le sup[pli]an de vous p[rese]nter les p[rese]ntes pour les y enteriner dans un an a peine destre descheu de leffet djcelle Car tel & [sic] n[ot]re plaisir et afin que soit chose ferme stable a tousjou[rs] nous avons fait mettre n[ot]re scel a ces p[rese]nt[es] sauf en lautre chose n[ot]re droit et lautry en toutes

Donne a S^t Germain-en-laye &^a, au mois de fevrier Lan de Grace 1666 & du regne le XXIII^e (1).

[au dos]

Remission pour jean Sereau [sic]
dit S^t aubin habitue en Canada
du mois de fevrier 1666 (2).

(1) Archives du Ministère des Affaires Étrangères. — Mémoires et Documents. Amérique V. Fol. 193 et 199.

(2) Le Conseil Souverain de Québec, le 14 février 1667, le lava de ce meurtre ayant enregistré la décision du Roi.

—
 AU CIMETIÈRE DE PICPUS
 —

**Victoire Conen de Saint-Luc
 et le Canada**
 —

Il est dans Paris un petit cimetière singulièrement émouvant pour le pèlerin privilégié qui peut le visiter. C'est celui de Picpus. Lorsqu'on y arrive, après avoir traversé la cour du vieux couvent, contourné la chapelle, suivi l'allée des tilleuls au bord du long jardin, lorsqu'on en a poussé la porte, à l'instant, l'on se sent pénétré par son silence et son mystère, analogues à ceux de quelque église. Sur votre gauche, il déploie vers le levant l'enceinte oblongue de ses murs. Pas un arbre. Les mausolées et les tombes, alignés sur deux ou trois files, semblent, tels des piliers naissants, délimiter des nefes par lesquelles, doucement, vos yeux attentifs aux noms gravés sur les marbres, vous avancez de l'angle nord-ouest jusqu'à l'extrémité orientale où, protégé par une grille infranchissable, voici soudain, le saint des saints de ce temple sans voûte... C'est un enclos plus petit, aux murailles vétustes, au sol tapissé de gazon ; ça et là des pierres funéraires que de petites croix surmontent et qu'entourent des cyprès comme un retable sombre. Il n'y manque qu'un autel. Comme jadis ceux des catacombes il reposerait sur des corps de martyrs ; car c'est ici que gisent les 1300 victimes des six dernières semaines de la Terreur, dont un grand nombre, que Dieu seul jusqu'à présent connaît, furent immolées pour la Foi. Toutes ensemble confondues dans cet ossuaire qui était alors une carrière de sable cachée dans les vignes, nul, depuis le soir où les charrettes déversaient leurs corps sanglants sur le tas de la veille, en attendant celui du lendemain, nul ne s'est permis de troubler leur tragique sommeil. On a tout juste serti de murs la sablière, semé ce gazon, planté ces cyprès, élevé ces stèles ; et, par devant, fait ce cimetière neuf où les descendants de quelques-uns de ces guillotiné, les Lévis-Mirepoix, les Clermont-Tonnerre, les Noailles et Lafayette, les Pérusse des Cars, les Montalembert et les autres ont à l'envi érigé leurs tombeaux.

Que de fois je suis venu ici, m'émouvoir, méditer et prier ! Car à moi aussi, dans ce lieu d'histoire, certains de mes ancêtres dorment, dont la vie et la mort sont pour leurs arrière-fils et neveux l'objet

d'une haute et d'une humble fierté. C'est Victoire Conen de Saint-Luc, Demoiselle de la Retraite de Quimper, arrière grand-tante de mon père ; c'est son père Gilles-René Conen de Saint-Luc, ancien président à mortier au Parlement de Bretagne ; c'est Marie-Françoise du Bot sa mère, tous les trois guillotiné le 19 juillet 1794. Quels crimes avaient-ils commis ? Un beau jour de printemps 1792, Victoire avait donné, brodée de ses mains, au médecin de son couvent, une image du Sacré-Cœur ; et c'est cet acte si simple, transformé par un faux de Fouquier-Tinville en crime d'état, qui la conduisit à l'échafaud, et son père et sa mère avec elle...

Née à Rennes le 27 janvier 1761, Victoire Conen de Saint-Luc (1) entra le 2 février 1782 dans l'Institut des Dames de la Retraite à Quimper (2). Elle s'y fit remarquer par ses vertus, par son zèle pour les âmes pécheresses et sa dévotion au cœur de Jésus. Le 2 juillet 1791 elle refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé, ainsi que ses compagnes, et, chassée avec elles de la maison de la Retraite, elle se réfugia au monastère des Calvairiennes. C'est là que fin avril 1792, elle commit son grand crime. Voici comment son historiographe, Angélique Conen de Saint-Luc, comtesse de Silguy, sa sœur, nous raconte cet événement. « Mademoiselle de Saint-Luc consacrait à la peinture « tous les moments dont elle pouvait disposer. Son ardent amour pour « le Sacré-Cœur la porta à faire un grand nombre d'emblèmes représen- « tant ce divin Cœur. Elle en distribuait à ses parents, à ses amis, afin « de propager cette salutaire dévotion. Le médecin Trémaria étant « entré chez ces dames pour voir une malade la trouve dans cette « occupation. Mademoiselle Victoire lui offre une de ces images. Il

(1) Les Conen — ou Conan, on trouve aussi les formes Connain, Connen, Conin — sont une des plus anciennes familles nobles de Bretagne. Un Foulques Conan est moine bénédictin en 1011 ; un Yvon Conen épouse en 1285 la sœur de saint Yves. Vers la même époque et au début du XIV^e siècle, Geoffroy, Olivier et Alain Conen sont mêlés à l'histoire des vicomtes de Rohan ; en 1371 Alain et Geoffroy Conein sont au siège de Becherel par Duguesclin. La filiation est établie depuis Eon Conen, seigneur de Précréhant en 1420. François Conen, le premier seigneur de Saint-Luc, est capitaine de cavalerie en 1658. Il eut pour fils Toussaint, qui de son mariage avec Jeanne-Marie Péan, fille d'Etienne Péan, receveur des décimes de Saint-Brieuc eut Gilles-René, le père de Victoire, et Toussaint-Joseph, évêque de Quimper. Leur blason est d'argent coupé d'or au lion de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de gueules. Devise : *Sot a son dam*.

(2) C'est dans le but de donner aux femmes du monde et du peuple leur part du merveilleux aliment spirituel que sont les Exercices de Saint-Ignace, pratiqués en des retraites fermées, que furent fondées, dans la seconde moitié du XVII^e siècle, en Bretagne, les maisons dites de la Retraite. La première fut établie en 1674, à Vannes, par Mademoiselle Catherine de Francheville, dans la demeure de Mademoiselle de Quélen ; la deuxième à Rennes, en 1678, par Madame Budes de Guébriant ; la troisième à Quimper, en 1679, par Mademoiselle Claude-Thérèse de Kerméno. Indépendantes les unes des autres, régies par des règlements divers, ces maisons étaient toutefois unies entre elles par leur but commun, l'œuvre des Retraites féminines et par une même origine, l'initiative de Mademoiselle de Francheville. Elles se sont unifiées peu à peu plus étroitement et sont devenues l'Institut des Dames de la Retraite.

« l'accepte et en demande une autre pour son frère, commandant un « vaisseau à Lorient. Elle la lui donne en lui disant de recommander à « Monsieur son frère d'y mettre sa confiance, que c'était le moyen « d'attirer sur lui les bénédictions du ciel » (1) L'officier tarda à remercier ; il le fit le 18 juillet 1792 : « Je remercie la charmante Victoire du « cœur qu'elle veut bien présenter à Victor. Ce cœur artificiel me « *suivra* dans les combats ; il sera pour moi le souvenir de la vertu et « de la pureté de cette respectable demoiselle » (2). La lettre était adressée à son frère le médecin qui y répond ainsi le 22 juillet : « J'ay remerciés pour vous mademoiselle de Saint-Luc, dame de la Retraite. Elle « prie Dieu que cette foible image du cœur de Jésus vous préserve « dans les combats de tout accident » (3). Or, vers le même temps, l'été 1792 et l'hiver qui suivit, mais assez loin de là, outre Loire, les paysans des Mauges faisaient force processions et pèlerinages pour le maintien de la religion catholique. Sans doute ils portaient déjà attachée à leur veste, l'image du Sacré-Cœur ; mais c'était un emblème pieux et de paix. C'est seulement le 13 mars 1793, quand, cessant de prier, les Vendéens prirent les armes pour leurs libertés religieuses, que, sur leur poitrine, l'insigne de piété se mua en cocarde de guerre. On les voit, à Cholet, le lendemain, arborer ce signe. Le 16 mars, sur la route de Chatillon-sur-Sèvre, une lettre du chevalier de Saint-Laurent de la Cassaigne, datée du 15 mars, à Mlle de la Rochejaquelein est interceptée où il écrit : « Je vous envoie une « petite « collection de Sacrés-Cœurs de Jésus... » (4). Dès lors, les républicains considèrent cette image comme le signe officiel de ralliement des Vendéens ; et pour eux la question se pose : qui a fourni ce signe de ralliement ? Mais c'est tout le monde. Tant de mains féminines les ont brodés, ces cœurs !... Cependant Fouquier-Tinville va en accuser et punir la seule Victoire de Saint-Luc. C'est qu'il aura trouvé son cours, celui justement des deux frères Laroque, inculpés de complot contre la république. Le 16 mars 1793, Victor Laroque, emprisonné à Lorient, a été interrogé « pourquoi il se trouve muni d'un Morceau « d'étoffe violet, dont le fond est Blanc, offre dans le Centre un Cœur « rose, Couronné d'épines et surmonté d'une Croix Mordoré ». Il a

(1) De Silguy. Victoire de Saint-Luc, Dame de la Retraite. Paris 1905. p. 42.

(2) Archives Nationales. W 423, N° 958, 1^{re} partie, pièce 39 (cote ancienne). Lettre autographe signée.

(3) Archives Nationales. W 423, N° 958, 1^{re} partie, pièce 14 (cote ancienne). Lettre autographe signée.

(4) Archives du Maine-et-Loire. Série L... Document communiqué par le Chanoine Uzureau à M. Alexis Crosnier et cité par celui-ci dans son ouvrage, *Victoire Conen de Saint-Luc*. Paris 1919, page 271, en note.

répondu « qu'il n'en sait rien et qu'il ne sait au juste si cela lui a été « donné par sa Sœur la Religieuse ». On lui a demandé encore si c'est une marque qui « sert » aux contre révolutionnaires. Il a dit que non et qu'il ignore leur signe de reconnaissance (1). Le 20 mars, il s'est rappelé que ce cœur lui vient de Victoire de Saint-Luc, et il le dit, mais ajoute qu'il ne la connaît pas ; et interrogé « quels sont les « combats dans lesquels il pouvoit courir des dangers à la date de juillet « 1792, répond que ces Combats n'avoient D'existence que par la fan- « taisie De la Religieuse de Saint-Luc » (2). Le même jour, son frère le médecin, questionné à Quimper sur « ce que signifie le cœur dont « parle Victor La Rocq lequel devoit le *suivre* dans les combats et ce « que c'est que la charmante Victoire » déclare que « ce Cœur étoit un « morceau d'étoffe brodé que la Citoyenne Saint-Luc de la Retraite « avoit destiné pour son frère pour le rendre dévot » (3). Interrogés encore les 25, 30 et 31 mars, les frères Laroque répondent dans le même sens. Traduits devant le Tribunal révolutionnaire à Paris ils sont accusés par Fouquier-Tinville d'être « les chefs de toutes les conspi- « rations qui ont été formées dans le département du Finistère et du « Morbihan depuis le commencement de la révolution » et parmi les preuves alléguées, il y a le cœur brodé « le cœur des fanatiques, signe « de ralliement de la Vendée que lui avoit envoyé la nommée Saint- « Luc ex religieuse » et la fameuse phrase « ce cœur artificiel me « *servira* dans les combats » (4). Les frères Laroque à peine jugés, condamnés et exécutés, le 26 décembre 1793, Fouquier-Tinville s'occupe de Victoire. Déjà, le 23 mars 1793, elle avait été interrogée à Quimper : « a elle demandé quel étoit l'emblème de ce cœur et s'il ne « devoit pas *servir* de signal de ralliement aux ennemis de l'ordre « établi par la volonté nationale ; répond que jamais elle ne l'avoit « entendu dire jusqu'ici et qu'elle n'y a jamais pensé, qu'elle n'a vu « dans ce cœur qu'un signe de dévotion et de paix et que c'est dans « cette vue qu'elle a fait et donné tous ceux qu'elle a travaillés » (5). Le 10 octobre, avec son père, sa mère et sa sœur Euphrasie elle a été emprisonnée à Carhaix. Le 2 février 1794 elle est seule transférée dans la prison de Quimper et le lendemain lui est notifié le mandat d'arrêt, signé par Fouquier-Tinville, qui la cite au Tribunal révolutionnaire comme complice dans l'affaire des Laroque-Trémaria. Le 23 février elle écrit à Fouquier-Tinville : «... On m'accusoit d'avoir envoyé au Tréma-

(1) Archives Nationales. W N° 304, 360, 1^{re} partie, pièce 92. Original signé.

(2) *Ibidem*, même pièce.

(3) Archives Nationales. W 304, N° 360 ; 1^{re} partie, pièce 86. Copie.

(4) *Ibidem*, pièce 3, Acte d'accusation. Original signé.

(5) Archives du Finistère. L. 15. Cité par M. Alexis Crosnier, *op. cit.* p. 273.

« ria de l'orient une petite image du cœur de Jésus avec une intention perverse et une idée de signe de contre révolution ; il est de fait que je ne connaissais pas cet homme et que je ne lui ai jamais rien envoyé ni écrit pour rien. Quant à ces idées incendiaires qu'on s'est plu d'attacher à des ouvrages que depuis 15 ou 20 ans je m'amusois à travailler avec la plus grande simplicité et sécurité, uniquement comme objets de dévotion (mon état ne devant pas faire trouver étrange une telle occupation), il n'en étoit pas question dans le temps que le médecin me demanda quelques uns de ces cœurs tant pour lui que pour ses sœurs, ou du moins étrangère à toutes les nouvelles je l'ignorois parfaitement, il y a de cela environ deux ans. S'il a plu au Docteur d'en envoyer comme de ma part à son frère et d'y attacher d'autre idée que celle que j'avois en les faisant ce n'est pas mon affaire, je ne puis en répondre et ne suis très certainement pour rien ni dans son Envoi ni dans son intention... » (1). Victoire veut-elle se soustraire à son accusateur ? Nullement, mais l'éclairer sur le vrai caractère de l'acte qu'il incrimine. Elle a brodé et donné des cœurs de Jésus, dans un but de piété et de zèle, non avec une intention politique et contre révolutionnaire. Mais à cette époque, le crime suprême contre l'état étoit celui de *fanatisme*, c'est-à-dire de fidélité à la religion. Elle ne l'ignorait pas, ni qu'en proclamant le sens chrétien de son geste elle se vouait à la mort ; mais, comme les martyrs de tous les temps, elle éprouvait le besoin et prenait le soin de bien préciser pour quelle cause elle étoit prête à mourir... En réponse, Fouquier-Tinville implique dans l'affaire « Saint-Luc père » et « la femme Saint-Luc » qui, à leur tour, vers la fin de mars sont incarcérés à Quimper. Le 4 avril les trois accusés sont envoyés à Paris, où ils furent enfermés à la Conciergerie. Le 18 juillet ils comparaissent devant le Tribunal révolutionnaire, mêlés à la famille Magon et à d'autres. Fouquier-Tinville prononce son acte d'accusation dont voici en entier le passage qui les concerne.

(1) Archives nationales, W, 432, N° 958, 1^{re} partie, pièce 15 (cote ancienne). Lettre autographe signée. A cette lettre est attaché un cœur de Jésus brodé au sujet duquel certains des biographes de Victoire de Saint-Luc posent deux questions demeurées sans réponses.

1^o D'où provient ce cœur brodé ? Il faut répondre hardiment que c'est là le cœur même qui fut envoyé à Victor Laroque en 1792. Et voici nos arguments : le cœur reçu par Laroque et trouvé en 1793 dans ses papiers n'est actuellement nulle part dans son dossier ; si Victoire de Saint-Luc en avait joint un autre à sa lettre, à titre de spécimen, elle en aurait avisé Fouquier-Tinville ; le cœur que voici ressemble exactement à celui qui est décrit dans l'interrogatoire du 16 mars 1793 : « un morceau d'étoffe violet dont le fond est blanc, offre dans le centre un cœur rose couronné d'épines et surmonté d'une croix mordorée » C'est bien là, croyons-nous, l'objet incriminé, la cause matérielle du supplice de Victoire. Reliquie vénérable !

2^o Que signifie le numéro qu'il porte, écrit à l'encre ? On a lu 91. Il faut placer l'objet sens dessus dessous et lire 16 P. (16^e Pièce) ; ce qui est la cote du temps ; la cote de la lettre de Victoire étant 15 P. et celle du document suivant 17 P.

Le nommé St-Luc père sa femme et sa fille étoient aussi associés à cette conspiration dont les deux la roque-Trémaria étoient les chefs. C'étoit la fille St-Luc qui envoyoit à l'un des la roque le signe de ralliement des Brigands de la Vendée.

Je remercie la charmante Victoire du cœur qu'elle veut bien présenter à Victor. Ce cœur me servira dans les combats.

J'ai remercié disoit l'autre la roque à son frère pour vous Mad^{elle} St-Luc dame de la retraite, elle prie Dieu que cette foible image du cœur de Jésus vous préserve dans les combats de tout accident.

St-Luc fils est émigré et des pièces nombreuses prouvent que cette famille n'a cessé d'être l'ennemi de la révolution et qu'il conspiroit avec tous les scélérats et surtout avec l'ex évêque de Quimper (1) et d'autres contre révolutionnaires (2).

Il y a dans ce bref réquisitoire plusieurs équivoques et un faux.

L'accusateur semble présenter Victoire de Saint-Luc comme l'agent de liaison des Vendéens auprès des Laroque, ce que démentent l'éloignement des lieux et la succession des événements. Il en apporte, pour unique preuve, deux lettres dont il omet de donner les dates, faisant croire ainsi qu'elles sont parallèles et subordonnées au soulèvement, alors qu'elles lui sont antérieures de près d'un an et totalement étrangères (3) Fait plus grave : il altère le mot principal de l'une de ces lettres. Victor Laroque, en effet, a très lisiblement écrit : « Ce cœur artificiel me *suivra* dans les combats », et ce mot se retrouve dans l'interrogatoire de son frère, le 20 mars 1793, à Quimper (4). Or, Fouquier Tinville a transcrit « me servira », voulant évidemment insinuer que ce cœur devait « servir » de signe de ralliement et travestissant de la sorte, avec perfidie, la pensée de Victor Laroque, toute de courtoisie, et le don de Victoire, tout uniment fait par piété (5). On

(1) Toussaint-Joseph Conen de Saint-Luc, consacré évêque de Quimper le 29 Août 1773 et mort le 30 septembre 1790. Avant de mourir il dicta contre la constitution civile du clergé, une protestation qui émut la France entière. Voir P. de la Gorce. *Histoire Religieuse de la révolution française*, tome 1^{er}, pages 304-306.

(2) Archives Nationales W. 423, N° 958, 2^e partie, pièce 41. Original signé.

(3) Elles sont toutes les deux de 1792, l'une du 18 juillet (« je remercie la charmante Victoire... ») ; l'autre (« j'ay remercié... ») du 22 juillet.

(4) « Ce que signifie le cœur dont parle Victor La Rocq lequel devoit le *suivre* dans les combats ».

(5) Aucun des biographes de Victoire de Saint-Luc n'a remarqué ni signalé cette altération de texte. Elle nous semble très grave. Sans doute on pourrait dire qu'elle est due à l'inadvertance du scribe de Fouquier-Tinville ; ce serait vrai si elle se trouvait uniquement dans le réquisitoire contre les Saint-Luc ; mais elle existe aussi dans celui du 26 décembre 1793 contre les Laroque. Répétée ainsi à sept mois de distance, et faisant écho à l'expression constamment employée dans les interrogatoires des frères Laroque et de Victoire : « servir de signe de ralliement », cette déformation du mot « suivra » en « servira » ne peut plus être l'effet de l'inattention ; mais semble bien le résultat d'un dessein et mérite d'être qualifiée de faux.

Son importance n'échappera pas au lecteur qui dans les documents que nous avons cités aura examiné et pesé la valeur respectivement des termes « suivra » et « servira » transmués l'un en l'autre par Fouquier-Tinville ; et il reconnaîtra avec nous que ce changement de mots, certainement intentionnel, est la pièce essentielle du mécanisme par lequel l'accusateur a tourné en crime d'apparence politique un acte de sa nature religieuse ; mais qu'il ait, dans ce but, eu recours à un faux, c'est la meilleure preuve que Victoire Conen de Saint-Luc a été poursuivie et suppliciée pour sa dévotion au Cœur de Jésus.

demeure confondu à la pensée que ces ruses et ces mensonge sont suffi à faire condamner trois innocents, car à la question posée par le président : les Conen de Saint-Luc, ont-ils « favorisé la révolte des brigands de la Vendée » et « distribué des signes de ralliement des « vendéens », les jurés ont répondu affirmativement et les accusés ont été condamnés à la peine capitale. Le lendemain, au pied de l'échafaud, Victoire, dont le tour devait suivre celui de son père et précéder celui de sa mère, obtient du bourreau la faveur de périr avant eux. Elle les embrasse, reçoit à genoux leur bénédiction, puis, se relevant, leur dit : « Cher père et chère mère, vous m'avez appris à vivre, avec la « grâce de Dieu, je vais vous apprendre à mourir ». Et paisible, elle monta vers la mort. Sans doute, elle voulait signifier que par son ait comme par ce geste, c'était elle qui amenait ses parents au supplice ; et, se sentant responsable de leur mort, les y encourager par son exemple. Mais s'ils étaient immolés à cause d'elle, ne l'était-elle pas elle-même à cause de sa dévotion au Sacré-Cœur ? Certes, et elle l'avait prédit plusieurs mois auparavant quand elle écrivait : « Le « mandat d'arrêt que je reçus hier et qui me traduit au tribunal « révolutionnaire comme prévenue de complicité dans l'affaire des Tré- « maria, c'est mon histoire pour le cœur de Jésus. Si je péris, c'est « injustement et pour un objet saint » (1). Sa cause a été portée à Rome, il y a quelques années, à la suite du procès de l'Ordinaire de Paris ; et il faut espérer que Victoire ne sera pas contredite en sa prophétie par la Sainte-Église mais, un jour, officiellement proclamée martyre du Sacré-Cœur.

Ce n'est pas ici le lieu d'écrire sur elle l'ample et minutieuse biographie qu'elle mérite et que nous méditons (2). Déjà ces quelques pages sont bien longues et, si elles étaient nécessaires pour esquisser son image et raconter son martyre, ne va-t-on pas trouver qu'elles sont ici hors de place ? Qu'y a-t-il en effet de commun entre Victoire de Saint-Luc et le Canada ? C'est ce que nous allons expliquer, nous

(1) Lettre du 4 février 1792 à Mlle de Marigo, Supérieure des dames de la Retraite Citée par M. A. Crosnier. op. cit. p. 309.

(2) Il a été publié sur Victoire de Saint-Luc les ouvrages suivants : *Une martyre aux derniers jours de la Terreur : Victoire de Saint-Luc Dame de la Retraite de Quimper* par le P. P. X. Pouplard. Lille 1882. — *La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc* par le P. Debuchy. Paris. 1910. — *Une Dame de la Retraite de Quimper martyre sous la Terreur, Victoire Conen de Saint-Luc* par Alexis Crosnier. Paris 1919.

L'ouvrage capital est le manuscrit d'Angélique, qui a été édité par les soins de la Marquise de Kermel en 1905 sous le titre : *Victoire de Saint-Luc Dame de la Retraite, par Madame de Silguy, sa sœur*. On y a joint le *Journal Historique tragique de notre séjour dans la prison*, écrit par Victoire et Euphrasie de Saint-Luc durant leur détention à Carhaix.

adressant à ses nombreux neveux d'une part (1) et de l'autre aux Canadiens et à leurs amis ; dans l'espérance qu'ils tourneront un moment leur attention et leurs pensées, ceux-ci vers Victoire et sa cause, ceux-là vers le Canada et son histoire, en un échange fraternel de sentiments et d'objet. Ils auront raison ; car tout ainsi que les descendants de ceux, petits et grands, dont le labeur et le sang ont édifié et défendu la Nouvelle-France, Victoire Conen de Saint-Luc est à jamais liée à ce pays, et ses neveux comme elle, par ces chaînes mystérieuses qu'ont forgées et nouées les ancêtres.

* * *

Celui de ses aïeux qui rattache Victoire Conen de Saint-Luc au Canada est son grand père maternel, Charles-Jacques du Bot, et cela par sa parenté, par quelques-unes de ses campagnes trans-océaniques, par son mariage et par sa mort.

EMMANUEL DE CATHELINÉAU.

(à suivre.)

(1) Ils sont trop pour être nommés un à un ; mais il faut en donner cette nomenclature :

Descendance d'Athanase Conen de Saint-Luc, frère de Victoire : Mlle Le Tourneur du Val, Mlle Hermine Conen de Saint-Luc, la comtesse Gaston Conen de Saint-Luc. Les familles Chamillart de la Suze, Harscouët de Saint-Georges, d'Irumberry de Salaberry, de Monterno, de Vernisy, de Tristan, de Guilhem de Pothuau, Guyon de Montlivault, Bertam de Pommery, Le Loup de Sancy de Rollan, de Gargan, Parent du Chatelet, Chevallier-Chantepie-Conen de Saint-Luc, de Haute-clocque, d'Elbée, de Tocqueville.

Descendance d'Angélique Conen de Saint-Luc, Comtesse de Silguy, sœur de Victoire : Les familles de Silguy, Chauvin des Orières, Carré de la Gasnerie, Dandolo de Kerouallan, de Couesnongle, Duval, de Kermel, de Bréban, Saget de la Jonchère, de Cathelineau, Drouet d'Aubigny, de Griffolet d'Aurimont, de Clinchamp-Bellegarde, Rocquigny Flaubert, Leclerc, de Geunes, de Couës-in.

Descendance de Félicité Conen de Saint-Luc, comtesse de Lantivy de Kermeno, sœur de Victoire : Les familles de Plinval-Falgues, Raguët de Brancion, Le Goyal de Toulgoët, Dupré.

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

DEUX BOURBONNAIS AU CANADA

(Suite)

La famille Vauvrille a tenu par ses charges un rang distingué à Moulins au XVII^e siècle et pendant une partie du siècle suivant.

Elle paraît sortir de la paroisse de Thiel-sur-Acolin, comme les Guillaud dont j'ai déjà parlé. En tous cas, c'est sur Thiel qu'on trouve les Vauvrille, dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au moins jusqu'aux premières années du XVII^e. Ils sont fermiers de la seigneurie de La Fin, acquièrent une grosse fortune et se lancent dans la robe et les offices. Ils prennent alors les qualifications de nobles, voire écuyers, tentent de s'agréger à la noblesse, sans qu'on leur connaisse de principe régulier d'anoblissement. L'un d'eux eut bien une charge, anoblissante au deuxième degré, de Président Trésorier de France au bureau des finances de la Généralité de Moulins, mais ce n'était pas suffisant (1).

Les archives de l'Allier ne possédant pas les dossiers des maintenus et condamnés, lors des grandes recherches nobiliaires du XVII^e siècle, je ne sais si les Vauvrille purent arriver à se faire maintenir ou durent payer l'amende comme usurpateurs. Peut-être après tout ont-ils échappé aux recherches des préposés.

Je n'ai trouvé aucun Vauvrille prénommé Pierre ou Pierre-Charles soit dans les archives communales d'Yzeure, soit dans celles de Moulins, et un seul, baptisé sous le nom de *Charles*. Les dates ne s'y opposant pas, je crois, sauf erreur, que ce Charles Vauvrille fut celui qui passa au Canada vers 1671.

Voici la mention du baptême de ce Charles, emprunté à l'inventaire de E supplément des archives de l'Allier, arrondissement de Moulins :

Yzeure G.G. 28. Paroisse de Saint-Bonnet et de son annexe Saint-Jean de Moulins. Baptême, le 8 février 1650, de Charles Vauvrille, fils de Jean Vauvrille et de Marguerite Lhuillier.

Charles était donc un des nombreux enfants de noble Jean Vauvrille, écuyer, sieur de Bagueux, Lieutenant général criminel en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, époux de Marguerite Luilier, ou Lhuillier, d'une famille montluçonnaise. Ceux-ci s'étaient mariés par contrat du 17 novembre 1642. L'épousée, orpheline de père et de mère, avait été assistée à cet acte par M^e Gilbert Luilier, chanoine de Saint-Nicolas de Montluçon (Arch. Allier, B 741, inventaire p. 162^a).

Quant au futur époux, il est dit fils d'Antoine Vauvrille [sieur de Blasson et de Bagueux] Lieutenant en l'élection de Moulins, et de Louise Cheville (ou Chevilhe, elle aussi native de Montluçon (2)).

On voit comment le « Pierre-Charles Vauvril de Blazon » devenu canadien pouvait se parer du nom de Blasson.

Je crois donc que le Charles Vauvrille, baptisé à Saint-Jean de Moulins, ou à Saint-Bonnet, le 8 février 1650 est bien le « Vauvril de Blazon » que l'abbé Tanguay nous montre au Canada, et le prénom de Pierre, ajouté après le baptême, pourrait bien être un prénom de confirmation.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que le « Vauvril de Blazon » de l'abbé Tanguay est bien du Bourbonnais. Il n'est pas hors de propos de mentionner ce qu'il devint en Nouvelle-France. Voici ce que M. Claude de Bonnault m'a appris sur lui, d'après Tanguay et : *La famille des Bergères de Rigauville*, de M^r P. G. Roy, Lévis, 1912, p. 10.

« Pierre-Charles Vauvril de Blazon » baptisé, d'après moi, en 1650, passé au Canada vers 1671, s'y maria, à une date qui n'est pas donnée, mais qui est sans doute la dite année 1671, à en juger par la naissance du premier enfant.

Il épousa Françoise Le Pelé, fille de Pierre Le Pelé, dit La Haie, habitant des Trois Rivières, et de Catherine Dodier, veuve de Guillaume Isabelle. Françoise Le Pelé avait été baptisée aux Trois-Rivières, le 26 février 1654. Devenue veuve à une date que j'ignore mais qui n'est pas antérieure à 1675, elle se maria en secondes noces, toujours aux Trois-Rivières, le 22 juillet 1682, avec Jean-Amador Godefroy, écuyer, sieur de Saint-Paul, interprète, veuf lui-même de Madeleine Jutras.

Philippe TIERSONNIER.

(à suivre.)

(1) Jean Vauville, écuyer, seigneur des Vesvres (Yzeure) et de Nomazy (Toulon) installé Trésorier de France le 20 mars 1686. Né à Moulins le 2 septembre 1653, mort à Moulins et inhumé aux Carmes, le 3 janvier 1723. Époux en 1680 de Jeanne de Challemeux. Il était fils de Rémy, avocat au Parlement, conseiller au présidial de Moulins, et de Nicolle Lardereau.

(2) Louise Cheville était fille de Jean, bourgeois de Montluçon, et de Jeanne de La Chault. (Cf. Arch. Allier, collection des Gozis, dossier Cheville ou Chevilhe.)

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les chercheurs et les curieux.

QUESTIONS

UN FILS DU DUC DE GESVRES ENVOYÉ AU CANADA AU XVIII^e SIÈCLE. — Le duc de Gesvres, (de cette illustre famille des Potier d'origine bourgeoise, qui donna aussi les Novion) eut un fils assez mauvais sujet qui fut *envoyé d'office*, paraît-il, au Canada dans la première moitié du XVIII^e siècle. Ce « fils de famille » se serait marié à Québec et aurait essayé de rentrer en France, ce qui lui fut refusé. Pourrait-on donner sur ce personnage quelques renseignements ?

M.

GAUDET (JEAN) ET SES DESCENDANTS AU CANADA. — Je recherche, sur mes ancêtres, des renseignements d'ordre généalogique et biographique. Le premier des Gaudet venus en Canada est Jean Gaudet, né en 1575 ; il eut un fils, Denis, né vers 1615 ou 1625 qui est l'ancêtre de la branche. D'où venaient ces Gaudet ? De Picardie peut-être. Quelle était la première femme de Jean Gaudet ? Un érudit de France, lecteur de *Nova Francia*, pourrait-il me répondre et me documenter ?

Pl. GAUDET (Shédiac).

LIDIUS, ANGLAIS ÉTABLI A MONTRÉAL AU XVIII^e SIÈCLE. — Qui pourrait donner quelques renseignements sur un nommé Lidius, anglais marié à une Sauvagesse qui, établi à Montréal, eut des démêlés avec la justice en 1729.

A. COL...E.

UN OFFICIER BOTANISTE A SAINT-JOSEPH DES ILLINOIS, EN 1734. — Je fais quelques recherches sur les officiers ayant commandé le poste de Saint-Joseph-des-Illinois. Quel est l'officier, chevalier de Saint-Louis qui, commandant ce poste, vers 1730, s'occupait de botanique et emporta, en

France, en 1835, une collection importante de plantes. Cette collection a-t-elle été conservée ?

UN CONTINUATEUR DE HÉBERT.

DOCUMENTS SUR LES MISSIONS DES RÉCOLLETS AU CANADA. — M. Ernest Myrand, bibliothécaire de la Législature, à Québec, m'écrivit un jour : « *ci-inclus vous trouverez mes papiers d'Arras, dont je vous ai parlé* ».

M. Myrand m'avait appris, en effet, que Mgr Guay, (l'auteur des *Chroniques de Rimouski*) lui avait affirmé avoir vu, au cours d'un voyage, dans les archives d'une ville qu'il croyait être Arras, plusieurs volumes, in-folio, manuscrits, renfermant des documents relatifs aux missions des Récollets au Canada.

M. Myrand avait ajouté que ces volumes auraient été aperçus, par Mgr Guay, parmi d'autres archives *non inventoriées* et reléguées dans un local provisoire, peut-être les combles ou greniers, d'une bibliothèque. J'ai conservé les « papiers d'Arras » de M. Myrand ; ils se résument à une note non signée et à une lettre du Bibliothécaire d'Arras, sur l'INEXISTENCE de tels volumes dans les archives inventoriées de la Bibliothèque du chef-lieu du Pas-de-Calais. Les affirmations de Mgr Guay n'ont donc pas été infirmées. Je les soumets au lecteur de *Nova Francia*.

RÉCOLLET.

RÉPONSES

JEAN TERME, SUISSE A L'ÎLE D'ORLÉANS EN FÉVRIER 1666. — (Vol. 1. N° 6. p. 279. Vol. 2. N° 1. p. 37.) Nous publions page 77 et suivante le document trouvé aux Archives du Ministère des Affaires Étrangères, de Paris, sur ce personnage.

A.-L. L.

MADELEINE DE VERCHÈRES ET SA DESCENDANCE (Vol. I. N° 6. p. 279). — Le Dr C.-E. de Boucherville, frère de Georges Boucherville, auteur du roman canadien *Une de perdue, deux de trouvées*, fut marié deux fois : d'abord avec Mlle Lussier dont il eut une fille et un fils. Le fils est M. Joseph de Boucherville qui habite sa maison de famille à Boucherville. Il est avocat et a épousé Mlle Martin. Quand à l'unique fille du Dr C.-E. de Boucherville, elle épousa M. T. Maréchal, devenu juge à la Cour Supérieure de Montréal. Elle est morte en 1902 ne laissant qu'une fille, Mlle Marie de Boucherville-Maréchal. Le Dr Charles-Eugène de Boucherville fut premier ministre de la province de Québec et reçut le titre de Sir vers 1913. Né en 1821 il est mort à 93 ans.

Mlle A.-A. Taillan, née Boucherville doit descendre d'une autre branche de famille Boucher et certainement de celle qui s'est appelée Verchères de Boucherville et qui a encore des représentants au Canada.

H... L.

CHARLES DROUAS DE LA PLANTE. (Vol. I. N° 1. p. 37. N° 2. p. 89. N° 3. p. 137). — C.-B. de M. disait en sa réponse parue dans le N° 2 de *Nova Francia* (octobre 1925) que le « surnom » de la Plante a été porté au Canada « par diverses familles, entr'autres par « les Leriget. Ces derniers ont pour « auteur Clément Leriget de la Plante, « officier dans les Troupes, marié avec « Marie-Marguerite Roy ». En classant quelques notes sur les Bourassa et leur ancêtre qui vivait à la Rivière Saint-Joseph-des-Illinois en 1735, je trouve trace d'un second mariage de ce Bourassa, de Saint-Joseph-des-Illinois, en 1721, avec « Marie-Catherine

« Leriger, sœur du sieur de La Plante » et que de ce mariage naquit une fille du nom de Charlotte-Ambroise qui épousa Charles de Langlade, le héros de la Guerre de Sept Ans et des Guerres de Révolution. Il y aurait peut-être à consulter à nouveau le Mss. Denissen, « *Detroit genealogies* », qui se trouve dans la Collection Historique de Burton où j'ai pris, en 1922, ces diverses notes.

A.-L.L.

UN ANGEVIN AU CANADA : BESNARD. (Vol. I. N° 6. p. 279. Vol. II. N° 1. p. 38). — Lorsque Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve et autres lieux se trouvait à la Flèche (Sarthe) de compagnie avec Jérôme le Royer de la Dauversière, en 1652, René Besnard de Villiers-au-Bouan, près Chasteau, en Anjou (aujourd'hui Villiers-au-Bouin, arrondissement de Tours (Indre-et-Loire) contracta engagement devant le notaire Lafousse, le 7 avril 1653. Ayant reçu « six vingt livres », il signa une reconnaissance de cette somme devant le notaire Belliote avant son départ et il figure sur l'« État des sommes de « deniers payées aux ouvriers envoyés « à Montréal, en la Nouvelle France, « sous la conduite de Paul de Chomedey, Ecuier, Sieur de Maisonneuve, « gouverneur de la dite isle et terres « en dépendantes, le 20^{ème} jour de juin « 1653 à déduire sur les gages ».

J'ai le texte des deux actes passés, devant notaires, par René Besnard.

Je n'ai pas trouvé de concession faite à son nom pendant les années où Paul de Chomedey fut gouverneur de l'Île de Montréal. S'est-il marié à Montréal ou a-t-il abandonné cette ville pour aller résider à Québec ou au Trois-Rivières ?

A.-L. L.

EN VENTE

aux bureaux de « *Nova Francia* »

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien, de J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty, Associés de la « Compagnie de Montréal » ; Tronson, 3^e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

LIVRES et REVUES

Dans le « *TEMPS* » de Paris (Lundi 25 Octobre 1926) sous le titre : « Le Crédit de la France » paraissait un article important. L'auteur citait la généreuse initiative de l'*American Good Will Association*, offrant des bourses à de jeunes français qui étaient sortis premiers d'un concours d'histoire dont le sujet était : « les Pionniers français en Amérique ».

Après avoir rappelé le remarquable ouvrage de John Finley : *la France au cœur de l'Amérique*, le livre de miss Louise Phelps Kellogg sur : *le Régime français dans le Wisconsin et dans le Nord-Ouest*, l'auteur écrivait :

« ...Que de choses la science américaine nous révèle, dont nous aurions peut-être perdu le souvenir si cette intervention amicale n'était venue au secours de notre mémoire, trop souvent prête, hélas ! à sacrifier au vain plaisir de nous dénigrer nous-mêmes la salubre satisfaction que nous devons éprouver en voyant ainsi l'opinion universelle chercher dans l'histoire de France un choix d'exemples à suivre, de préceptes à méditer, de traditions à continuer !... »

« Ces traditions ne sont nulle part mieux maintenues que dans les actes de la Société d'histoire du Canada. Un des membres les plus distingués de cette Société, M. A.-Léo Leymarie, correspondant de l'Institut canadien et de la Société de géographie de Québec, a fait naguère au quatrième congrès de la Fédération des Sociétés normandes, à Saint-Lô, une communication relative au pionnier normand que miss Kellogg a mis en lumière par ses recherches dans les archives nationales des États-Unis. Il s'appelait Jean Nicolet, natif de Cherbourg. Compagnon de voyage de l'illustre Champlain, initié par ce grand homme à l'art de découvrir des routes nouvelles dans un monde nouveau, conquérant pacifique de l'amitié des tribus riveraines du Saint-Laurent, dont il parlait les divers dialectes au point de pouvoir servir d'interprète aux nouveaux habitants des provinces de Québec et de Montréal, chercheur aventureux qui trouva, dans son œuvre de pénétration du Nouveau-Monde, un des meilleurs chemins de l'ouest, mort dans un naufrage, en portant secours à de pauvres gens en péril,

ce bon Français est un de ces humbles dont l'histoire, si elle était contée en détail, serait plus belle que la plus magnifique épopée. »

* * *

LES CAHIERS de TURC (1). — Cette intéressante publication recommence à paraître et nous venons de lire le premier numéro de la nouvelle série. Ce qui nous plaît énormément dans la reprise de cet « essai critique libre sur les idées et les faits » c'est la continuité de l'effort. Au Canada, le courage intellectuel est trop souvent fragile. L'inattention du public, le dédain ou l'hostilité des camarades tuent facilement les plus belles tentatives. En tout cas l'écrivain qui a pris ce pseudonyme (car ce *Turc* est un canadien authentique) fait de la critique qui n'est pas uniquement négative.

A propos de Pierre Boucher, auteur de *l'Histoire véritable de la Nouvelle France*, en 1663, *Turc* fait remarquer que R. La Roche de Roquebrune a réclamé pour ce canadien une place dans notre littérature nationale d'où il a été exclu on ne sait trop pourquoi. Pierre Boucher ne figure pas dans les *Histoires* de la Littérature Canadienne pas plus que Marc Lescarbot d'ailleurs. Et cependant ses *Muses de la Nouvelle France* sont datées de Port-Royal, en Acadie, comme l'ouvrage de Pierre Boucher est daté des Trois-Rivières. Une sorte de malthusianisme littéraire sévit au Canada quant à nos vieux auteurs. Et notre premier poète Marc Lescarbot comme notre premier prosateur Pierre Boucher sont annulés par les « historiens » de la littérature canadienne sous le beau prétexte qu'ils sont nés en France et que leurs ouvrages y furent imprimés.

Voici ce que dit *Turc* au sujet de Boucher : « ...Inutile de le chercher dans les manuels de littérature, il n'y figure qu'à titre de Français. Et c'est justement ce contre quoi Robert La Roche de Roquebrune trouve à redire dans *Nova Francia* l'organe de la *Société d'histoire du Canada*. Il voudrait, et avec raison ce me semble, que Pierre Boucher, ... fut considéré comme étant le premier prosateur canadien... il y a une autre raison pour que nous enrichissions de son nom notre histoire littéraire. Pierre Boucher est le premier écrivain vain qui ait fait l'éloge de l'hiver canadien et chanté la beauté des Trois-Rivières. D'autres ont suivi qui ont développé les mêmes thèmes, seulement en 1663 les Muses ignoraient encore les promesses des prix littéraires. »

(1) *LES CAHIERS DE TURC*, *essais* de critique libre sur les idées et les faits par un seul rédacteur. 4311, rue Saint-Hubert. Montréal. Canada.

NOUVELLES DIVERSES

— La Commission des Relations Interimpériales de la Conférence Impériale de 1926, tenue à Londres, a modifié le titre du roi George V que le *Royal Titles Act de 1901* fixait ainsi : « George V, par la grâce de Dieu, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers, roi, défenseur de la foi, empereur des Indes. »

Dans le nouveau texte adopté par la Commission, l'expression « du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des Dominions » est remplacée par « de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Dominions ».

— Le Dr Webster a présenté dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Campbellton la maquette du monument commémoratif de la bataille de Restigouche, et a accompagné cette présentation d'une conférence très documentée sur les premiers jours de l'Acadie.

Le monument porte l'inscription suivante : « Au printemps de 1760 une petite escadre française, sous le commandement du sieur de la Giraudais, expédiée au secours de Québec, se réfugia dans la rivière de Restigouche. A cet endroit, avec l'aide de quelques batteries de la côte, ils soutiennent bravement l'attaque d'une escadre anglaise supérieure en nombre et sous le commandement du Commodore l'hon. John Byron, « Foul Weather Jack », à partir du 26 juin au 5 juillet, avant d'être complètement défaits. Ce fut la dernière bataille navale de la guerre de Sept Ans dans l'Amérique du Nord. »

— Avec Mgr R.-M Rouleau, le siège de Québec a connu, pour la première fois, un archevêque appartenant à un Ordre religieux. Avec Mgr Rouleau, Dominicain, il convient de mentionner, dans l'épiscopat canadien, Mgr Couturier, Dominicain ; Mgr Leventoux et Mgr Chiasson, Eudistes ; Mgr Breynat, Mgr Bunoz, Mgr Charlebois, Mgr Fallon, Mgr Grouard, Mgr Joussard, Mgr Rhéaume, Mgr Turquetil, Oblats de Marie-Immaculée.

— M. Emile Vaillancourt, titulaire de la chaire de l'Histoire de l'Art à l'École des Beaux-Arts de Montréal, a fait une conférence inaugurale des plus remarquables. Après avoir parlé des Églises du Canada, des divers styles des monuments restants de l'époque française, des Monastères, des talents de peintre de Mère Marie de l'Incarnation, de Jean Bourdon, de l'abbé Aide Créquy qui fit le portrait de la fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France en 1692, lors de sa mort, M. Vaillancourt fit connaître le premier peintre du Canada qui vint étudier en Europe, François Malepart. Né en 1740, à La Prairie, de Paul Malépart de Beaucours et de Marguerite Haguenier, François, au décès de son père, à Québec, en 1756, passa en France, se maria à Bordeaux le 12 juillet 1773, avec la fille de Joseph-Gaëtan Camagne, Benoîte, peintre bordelais à qui sont dues les peintures à fresques de l'ancienne Comédie de Bordeaux.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Mamers. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 12.422.

MAISON FONDÉE EN 1878

LIBRAIRIE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

Alph. MARGRAFF

37, rue Saint-André des Arts, Paris (6^e)

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES
SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE —
COLLECTIONS HISTORIQUES
: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

Catalogue mensuel « Le Curieux »
franco sur demande

Service spécial de Recherches
d'Ouvrages RARES ou ÉPUIÉS.

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS.

Librairie Médicale et Scientifique

Amédée LEGRAND

93, Boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e)

Envoi ou réponse par retour du courrier à toute demande
d'ouvrages médicaux, scientifiques ou littéraires —
En distribution : Bibliographie méthodique des livres
de médecine.

Catalogue mensuel franco sur demande.

Pour paraître en Mars 1927 :

Anatomie Radiographique du Squelette normal

par J. BELOT et F. LEPENNETIER

Atlas in-folio, cartonné avec 275 planches

(Radiographies, photographies, schémas, grandeur nature)

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (VI^e)

VII^e CENTENAIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

OUVRAGES DU R. P. FACHINETTI, O. F. M.

L'Histoire du Poverello d'Assise

un volume in-8° raisin illustré de 20 simili gravures hors texte, 15 fr. franco 17 fr.

Inspiré des Floretti dont il conserve l'allure naïve et poétique, ce livre est encore rehaussé par des magnifiques reproductions de fresques ou de tableaux de maître qui sont à eux seuls le commentaire lumineux du texte. Le Père Fachinetti qui est un des franciscains les plus connus à l'heure actuelle était tout désigné pour exalter le pauvre d'Assise.

SOYEZ AMIS

Saint François d'Assise et l'Amitié chrétienne

in-8° couronne de XVIII-390 pages, orné de 4 gravures hors texte, 9 » ; franco 9.90

SOMMAIRE. — *L'amitié dans la pensée chrétienne* ; sa nature, son excellence, sa nécessité. *Saint François d'Assise, modèle de l'amitié chrétienne*, les amis de la jeunesse, du ciel, les compagnons d'apostolat, les chevaliers de la Table Ronde, les amis du Séraphique, les amis de l'esprit, les amis du sentiment. — *L'amitié chrétienne dans la vie*. — Le choix des amis, l'apostolat de la prière, conservons l'amitié. Au ciel.

SOYEZ JOYEUX

Le Poverello séraphique et la joie de la vie

in-8° couronne de XLVI-304 pages, orné de 4 gravures hors-texte

Cet ouvrage récemment paru en est rapidement arrivé à sa cinquième édition. C'est dire son succès, toute la presse religieuse a été unanime à louer cet ouvrage dont nous allons rappeler le plan en quelques lignes.

Le Séraphique Poverello, modèle idéal de la joie dans la vie. — Notre thèse, rapports avec Dieu, avec ses frères, en face de la création, la doctrine du maître.

Les sources intimes de la joie franciscaine. — Position du problème, éducation de l'esprit, vie simple, éducation du cœur, *Beati pauperes*, éducation de la volonté, *Vigilate et orate*, le christianisme et la joie.

La pratique de la joie dans la vie. — La faillite de la civilisation moderne, nécessité de la joie, pour acquérir la joie, conseils pratiques, l'apostolat de la joie, soyez joyeux.

SOYEZ APOTRES

Le Séraphique et le problème de l'Apostolat

in-8° couronne de 356 pages, orné de 4 gravures hors texte

SOMMAIRE. — *Le devoir de l'apostolat*. — *L'obligation de l'apostolat*. — *En pensant à l'avenir (la récompense ici-bas et dans le ciel)*. — *Conclusion : soyez apôtres*.

Vous avez vu la sérénité de saint François dans « Soyez Joyeux », sa charité universelle dans « Soyez Amis ». L'amour du saint pour les créatures pouvait-il avoir d'autre but que le désir de porter des âmes à Dieu ? « Soyez apôtres ! » voilà la troisième leçon qu'il nous donne. — Il nous montre d'abord le devoir, l'obligation de l'apostolat pour tous et son exemple nous offre le tempérament d'apôtre le plus sublime du Moyen-Âge. Comment surmonter les difficultés, les obstacles ? Quelles armes employer ? Demandez-le au séraphique.

Chaque volume 10 fr. 50, franco 11 fr. 60

LE BAISER DE SAINT FRANÇOIS ET DE SAINT DOMINIQUE

par l'abbé MAIRE

un vol. in-12 écu de 110 pages, 3 fr. »», franco 3 fr. 45

SOMMAIRE. — *Les Enfances*. — *Le signalement*. — *Les états de service*. — *L'arbre généalogique*

L'auteur dédie son livre « Aux Jeunes Gens et aux Jeunes Filles désireux de gagner des âmes à Jésus-Christ et qui hésitent entre deux voies parallèles, aux prêtres et aux laïques à qui la vie de cloître demeure inaccessible et qui ne savent à quelle famille religieuse (tiers-ordre) se faire agréer. »

900 succursales au service des affaires



Dans 900 importants centres commerciaux du Canada, de Cuba, des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à Londres, à Paris, à Barcelone et à New-York il y a une succursale de notre banque, où vous trouverez les avantages de notre organisation tout entière.

Un organisme bancaire que, seul, peut avoir un établissement disposant de 800 succursales au Canada et de plus de 100 succursales dans les autres pays, est chaque jour à la disposition du monde commercial dans les 21 pays où nous sommes installés.

Vous pourrez tirer grand profit pour vos affaires des renseignements innombrables qu'il vous sera possible d'obtenir de nos 900 sources directes d'information.

La Banque Royale du Canada

L'actif total dépasse 788 millions de Dollars

BUREAU DE PARIS :

28, Rue du Quatre-Septembre

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

82, RUE BONAPARTE - PARIS VI^e

R. DE LASTEYRIE

L'Architecture Religieuse en France à l'Époque Gothique

Ouvrage posthume publié par M. Marcel AUBERT

TOME I.

Grand in-8 x-544 p. et 580 fig. Prix 100 fr.

Cet ouvrage comprendra 2 volumes grand in-8, abondamment illustrés.

Paris de sa Naissance à nos Jours

par Marcel POETE

TOME 1^{er} : LA JEUNESSE (des origines au XV^e siècle). Un beau volume grand in-8, couverture illustrée (plan de Paris au XV^e siècle) 40 fr.

ALBUM. 600 illustrations, d'après les documents, accompagnées de légendes et d'un exposé historique. Un beau volume in-8^e, couverture illustrée, broché 75 fr. Relié toile, fer spécial, tête dorée 85 fr. Pour les acheteurs du tome IV. L'Album 65 fr.

Le Tome II du texte (du XV^e siècle à nos jours) est sous presse.

COLLECTION DE MANUELS d'Archéologie et d'Histoire de l'Art

15 volumes parus.

Chaque volume in-8 avec nombreuses illustrations.

Broché 50 fr. | Relié pleine toile 62 fr.

Archéologie française jusqu'à la Renaissance par C. ENLART, 3 vol. — Le Costume, 1 vol. — Art byzantin par Ch. DIEHL, 2 vol. — Archéologie romaine par CAGNAT et CHAPOT, 2 vol. — Archéologie égyptienne par JÉQUIER, 1 vol. — Manuel d'art musulman par MARÇAIS.

“NOVA FRANCIA”

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS



SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — A propos du Testament de l'abbé Maillard, par Albert DAVID, (à suivre). — William Grant, homme d'affaires, par R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE. — Au cimetière de Picpus : Victoire Conen de Saint-Luc et le Canada, par EMMANUEL DE CATHELINÉAU, (suite et fin). — Lettres de Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, avec des Notes de A.-Léo LEYMARIE, (suite). — Les Noms des Boucher de la Broquerie, L'abbé de la Corne chez les Boishébert en Normandie, par N. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Deux Bourbonnais au Canada, par Philippe TIERSOINIER, (suite et fin). — Questions et Réponses. — Livres et Revues. —

HORS TEXTE : Victoire Conen de Saint-Luc.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1^{er}.

Abonnement :

1 an : Édou ordinaire : 30 frs. 1 an : Édou de luxe : 90 frs.

Le numéro :

Édou ordinaire : 5 frs. Édou de luxe : 15 frs.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet: de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de: **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1^{er} arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui entreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont:

1^o La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques;

2^o La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation;

3^o La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4^o La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend:

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société; b) Des membres actifs; c) Des membres bienfaiteurs; d) Des membres fondateurs.

b) **Membres actifs.** — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada

1^o Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne;

2^o Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société;

3^o Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) **Membres bienfaiteurs et fondateurs.** — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations. Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue « Nova-Francia » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris 1^{er}.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL:

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE:

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL:

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements
sur le Canada

s'adresser:

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Une Librairie aux Méthodes nouvelles



L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE

76^{bis}, Rue des Saints-Pères, Paris (7^e)



Son but L'O. C. L. B. fondé en 1923, par M. Pierre de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente**. Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation. . . L'O. C. L. B. afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes**. Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode. L'O. C. L. B. renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'O. C. L. B. comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS**, qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'O. C. L. B. possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archivist-paléographe. Il **vend et achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement**, sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'O. C. L. B. offre au public parisien un **Magasin**, organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions**. — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier**, il est outillé pour servir promptement ses clients, de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSCRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

Les membres du comité de la *Société d'Histoire du Canada* se sont réunis sous la présidence du duc de Levis Mirepoix, le 16 Janvier dernier, aux bureaux des Archives Publiques du Canada en France, 52 rue de Richelieu. Étaient présents le comte du Chaffault, le comte Allard du Chollet, MM. Th. Beauchesne, R. La Roque de Roquebrune et A.-Léo Leymarie.

Assistaient à la réunion MM. E. de Cathelineau et Ed. Buron.

Le marquis de Montcalm, absent de Paris, s'était excusé.

La séance fut consacrée à l'examen de la situation de la *Société d'Histoire du Canada* et de son organe officiel *Nova Francia*. Des rapports présentés par MM. Beauchesne et Leymarie, furent le départ d'une discussion sérieuse qui se termina par le vote de l'ordre du jour félicitant les « animateurs » de *Nova Francia*, de leur action, et décidant qu'un aide sérieux serait sollicité, pour que la Revue, dont l'importance était incontestablement grandissante, puisse continuer son rôle historique franco-canadien.

Une discussion fut ensuite ouverte à la demande du duc de Levis Mirepoix au sujet du drapeau qui flottait en terre canadienne aux dernières heures de l'occupation française. Le comte Allard du Chollet et M. Leymarie furent chargés de réunir les documents authentiques qui permettront de résoudre cette question et de faire reproduire cet emblème pour le musée des *Archives Publiques du Canada*, à Ottawa.

Les donateurs de cette reproduction, le duc de Levis Mirepoix et le marquis de Montcalm, ont décidé d'attendre les résultats de ces recherches.

La *Société d'Histoire du Canada* qui fait partie des Sociétés organisatrices de l'Exposition : LA FRANCE DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE ET AUX ANTILLES, qui aura lieu à Paris en 1928 a vu plusieurs de

ses membres répartis dans diverses commissions. M. Th. Beauchesne fut désigné pour la Commission administrative; le comte du Chaffault et le comte Allard du Chollet, M. F. Guionic, pour la Commission historique dont le président est M. Alfred Martineau, gouverneur honoraire des Colonies, professeur au Collège de France et le secrétaire M. A.-Léo Leymarie.

* * *

C'est à la suite d'une Conférence qui réunissait le professeur Martineau, le major Gustave Lanctot, directeur des manuscrits français aux Archives Publiques du Canada, à Ottawa, M. Maurice Besson, chef de bureau au Ministère des Colonies, Th. Beauchesne et A.-Léo Leymarie que furent décidées les démarches à faire à Ottawa, pour la participation du gouvernement du Dominion à cette Exposition.

Le président du comité d'organisation, M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, président du comité *France Amérique*, intéressa à cette exposition l'Hon Philippe Roy, Commissaire Général du Canada en France qui voulut bien, continuant son œuvre de fraternité franco-canadienne, en écrire au Premier Ministre du Canada, l'Hon Mackenzie King, et insister auprès de lui sur l'importance de cette manifestation historique; ce qui amena une réponse favorable du Gouvernement canadien.

AVIS

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (30 fr. pour l'Édition ordinaire; 90 fr. pour l'Édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par versement, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, Compte de « Chèque postal 1005.88 Paris », 52, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).

Il ne peut être adressé que des collections complètes de l'année 1925-1926, et ce, au prix de TRENTE-CINQ FRANCS.

NOUS AVONS DÉCIDÉ QU'UNE TABLE ANNOTÉE DES MATIÈRES (NOMS PROPRES, LOCALITÉS, MATIÈRES) SERA ÉTABLIE. — M. A.-Léo Leymarie, secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*, s'est chargé de ce travail important — qui achève de s'imprimer — POUR CETTE PREMIÈRE ANNÉE. Le prix en a été fixé à cinq francs.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE : COMPTE DE CHÈQUE POSTAL 1005-88, PARIS.

A PROPOS DU TESTAMENT DE L'ABBÉ MAILLARD ⁽¹⁾

Quand la citadelle de Louisbourg eut succombé, le 26 Juillet 1758, après quarante-huit jours d'une défense héroïque et désespérée, le sort de l'Acadie fut définitivement réglé. La prise de Québec, un an plus tard, vint consacrer la ruine totale de notre domination dans le Nouveau-Monde.

Les Acadiens étaient dispersés « comme les feuilles que le vent d'automne entraîne dans ses tourbillons; » les troupes de France désarmées avaient repassé l'Océan; les couleurs anglaises flottaient triomphalement sur toutes nos forteresses de l'Acadie, de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean.

Les vainqueurs pourtant n'étaient pas tranquilles. A travers les forêts de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, des bandes sauvages suivaient la *piste de guerre* et dressaient des embuscades. Malheur à qui tombait entre leurs mains: il était impitoyablement assommé et *scalpé*. Les infortunés colons d'Halifax vivaient dans des transes continuelles, osant à peine franchir les poternes de leur palissade. Rien ne pouvait fléchir désormais la férocité des *enfants des bois*, résolu à périr jusqu'au dernier, plutôt que de pactiser avec un envahisseur, dont ils connaissaient, de longue date, les procédés d'extermination (2).

Les Anglais, gens pratiques, commencèrent à comprendre qu'ils avaient commis une maladresse, par le dépeuplement du pays, et une grosse imprudence, en chassant les Missionnaires, seuls capables d'adoucir les Indiens et de les amener à la soumission (3). Un seul d'en-

(1) *L'abbé Pierre Maillard*, missionnaire des Micmacs, à l'Île Royale (Cap Breton) 1735-1762. Originaire du diocèse de Chartres, il avait été mis à la disposition des *Missions Étrangères* par le Séminaire du Saint-Esprit.

(2) Les Indiens Micmacs comprenaient, à cette époque, quatre cents familles, soit environ 2.000 âmes, dont 1.100 en Nouvelle-Ecosse et au Cap-Breton, 600 au Nouveau-Brunswick, 300 à l'Île Saint-Jean (Prince-Édouard). Ils pouvaient maintenir en armes 600 guerriers.

(3) M. Maillard lui-même écrivait au colonel Hopson, commandant à Louisbourg:

« Si vous saviez, Monsieur, ce que c'est d'avoir à conduire un troupeau semblable, tant pour le spirituel que pour le temporel, ce qu'il faut faire pour le maintenir dans l'ordre et la tranquillité, de quel art oratoire il faut se servir pour le mettre au niveau avec la raison, vous seriez tenté de dire qu'il faut que leurs

tre eux avait pu échapper à la déportation, c'était M. Pierre Maillard, le Patriarche des Micmacs, qui, depuis vingt-cinq ans, partageait leur existence aventureuse, dans la guerre comme dans la paix.

Mosi Meial était en vénération parmi les tribus ; la parole du *Patlias* faisait loi et sa volonté s'imposait à tous.

C'est pourquoi le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, Sir Charles Lawrence, n'hésita pas à faire appel à son dévouement, à utiliser le prestige dont il jouissait, pour désarmer les sauvages et les maintenir dans la sujétion.

Le missionnaire français fut donc appelé à Halifax et reçut une pension de 100 Livres sterling. On réalisait de la sorte un ancien projet du sieur Pichon, qui — cinq ans avant l'événement — écrivait au Capitaine Scott : « Si le régleme des Limites n'avait point lieu, il ne faudrait point perdre de vue l'abbé Maillard ; on pourrait en faire un *Patriarche* dans l'Acadie. Il ferait revenir les esprits des préjugés, ... et je lui aiderais...

« ... Il me vient à l'esprit que si le gouvernement demandait à la Cour l'abbé Maillard, en lui faisant d'ailleurs certains avantages, il est le seul qui pût le mieux convenir à tous égards, et il n'en serait peut-être pas fâché. Il ramènerait certainement les sauvages. » — Ces lettres sont du 3 janvier 1755, et du 18 octobre 1754 (1).

Maillard eut la sagesse de comprendre que toute résistance était vaine désormais et que, seule, la soumission avec certaines garanties, pouvait sauver de la ruine son belliqueux troupeau. D'ailleurs, un groupe de catholiques habitait Halifax (2). Il lui fallait songer à ces âmes, exposées à la perversion, dans un milieu hostile, et, puisque le Gouverneur lui accordait toute facilité pour exercer auprès d'elles son ministère sacerdotal, le zélé missionnaire ne pouvait hésiter.

Il quitta donc ses forêts et vint s'installer dans la ville d'Halifax, avec son commensal Louis-Benjamin Petitpas.

* * *

conducteurs aient une magie qui leur soit propre et inconnue à tout autre... Il n'y a, je vous le jure, Monsieur, que la Religion qui soit capable de les rendre quelquefois traitables et dociles...

« Je ne fais aucune difficulté de vous dire que vous devez remercier Dieu de ce que M. Marin et moi soyons avec les sauvages sur votre île. » Maillard to Hopson. La Baie Verte 11 ap. 1748. Public Record Office. Vol. 65, p. 219. Cfr. : *Les anciens Missionnaires de l'Acadie devant l'Histoire*, par L. F. Bourgeois. C. S. C. (p. 70.)

(1) Pichon — peu suspect de sympathie pour les prêtres en général — avait une véritable estime pour M. Maillard : « Celui-ci est un homme de bien, dit-il ; il a de l'esprit et du bon esprit, de la douceur dans le caractère et de la probité ». D'ailleurs, ce missionnaire ne l'avait-il pas recommandé, — avec en vue un traitement très avantageux — pour rétablir les affaires du Séminaire de Québec ? Pichon était également patronné à la Cour par l'abbé de l'Isle-Dieu ; sans doute sur les instances de MM. Maillard et Le Loutre.

(2) Ils étaient plus de 200, en 1763, au dire de M. Wood.

Quelle fut la résidence assignée à l'abbé Maillard par le Gouverneur et connue sous le nom de *Mass House* ?

D'aucuns ont pensé — peut-être avec raison — que la maison de Petitpas, chez qui Maillard était hospitalisé et dans laquelle il devait mourir, était située sur l'Île Saint-Georges. Le Dr Wood dit, en effet, que Maillard, à ses derniers moments, réunit dans sa chambre les Français et les Indiens, qui se trouvaient alors à l'Île Saint-Georges, près d'Halifax. On a pu conclure de là que Petitpas habitait lui aussi l'Île Saint-Georges, bien que M. Wood ne le dise point expressément (1).

Ce qui est indubitable c'est que l'Oratoire, concédé à l'abbé Maillard pour le libre exercice du culte catholique, se trouvait en ville, à la *Grande Batterie*.

Il écrit, en effet, à Louis Robichaud, le 17 septembre 1761, « nous avons ici une grande liberté, pour vaquer aux fonctions de notre sainte Religion, dans notre oratoire de la *Grande Batterie* ». Il faut admettre, par conséquent, que les catholiques — en tant que *suspects* — étaient parqués à l'Île Saint-Georges, par mesure de prudence, et qu'ils devaient se rendre pour les offices de leur culte, à la Grande Batterie, qui se trouvait en face, sur le rivage. On est donc incliné à penser — jusqu'à preuve du contraire — que M. Maillard avait là sa résidence habituelle, puisqu'il ajoute, dans sa lettre à Robichaud : « nous avons la consolation de conserver le Saint-Sacrement, devant lequel nous entretenons jour et nuit un luminaire ». A qui aurait-il pu confier la garde de la Sainte-Réserve ?

En outre, au 2^e Codicile, 27 août 1761, il dit : « approuvé et confirmé... dans l'oratoire de la *Batterie d'Halifax*. »

Le 4^e codicile de même date — pour suspect qu'il soit — marque expressément : *Done in our Oratory at the Grand Battery of Halifax*. Maillard résidait donc à la Batterie, puisqu'il y rédige les codicules de son testament. On remarquera toutefois que le dernier codicile daté du 5 Août 1762 — cinq jours avant sa mort — ne porte aucune indication de lieu. Peut-être, le malade avait-il été transporté chez Petitpas, à l'Île Saint-Georges.

Il nous est assez facile, aujourd'hui de localiser le site de cette Grande Batterie. Elle se trouvait, sans conteste possible, sur l'emplacement du *Terminus* actuel, (*South Terminal Station*) à l'extrémité de *Water Street*. Un plan de la ville d'Halifax, dressé par un officier an-

(1) L'Île Saint-Georges était connue déjà comme lieu de détention. C'est là que l'abbé Daudin et les cinq notables de Pisiguit furent incarcérés, en 1754, par ordre de Lawrence, pour avoir protesté contre les exactions du capitaine Murray.

glais, en 1782, indique, à cet endroit, un chantier pour les bois de construction, entièrement clos, le *Lumber Yard* ; et, sur le côté Nord de ce chantier une terre-plein en demi-lune, dont les canons commandaient l'entrée du port. C'était la Grande Batterie.

Une peinture à l'eau, sûrement antérieure au plan, nous montre, à cet endroit, un emplacement assez vaste, ceint d'une haute palissade, qui formait la clôture du chantier militaire, et qui devait être un vestige des fortifications primitives. C'est là que venait aboutir *Pleasant Street* (aujourd'hui *Barrington Street*). A proximité de la Batterie, on aperçoit un groupe isolé de maisons ou de granges. Il paraît certain que les offices catholiques eurent lieu dans une de ces bâtisses, et que la désignation, à la *Grande Batterie*, veut dire près de la *Grande Batterie*, suivant l'usage de désigner les quartiers de la ville par le monument le plus important qui s'y trouvait.

On ne concevrait pas très bien le rassemblement des odieux papistes dans un édifice construit sur le terrain militaire de la *Batterie* ou du *Lumber Yard* ; mais plutôt à proximité de ce terrain, dans un bâtiment isolé et placé sous la surveillance d'un poste armé (1).

Nous ignorons la date précise de l'arrivée de Maillard en ville d'Halifax ; ce fut évidemment au cours de l'année 1760. Au moment de la capitulation de Louisbourg, le missionnaire, comprenant que sa présence était inutile à l'Isle Royale, alla rejoindre, à Mirachimi, son confrère, M. Manach (2). Il y trouva une foule de réfugiés qui ne savaient que devenir. De là, il se rendit à Port-Lajoie, (Isle Saint-Jean) pour informer les habitants de la situation (3) ; puis, groupant de nouveaux fidèles sauvages, il les emmena à la Mission de la Sainte Famille de Malagomish (Chapel Island, près Saint-Peters.) Il se trouvait encore à Miramichi le 29 Juin 1759, comme l'indique une note de son manuscrit, conservé à l'Archevêché de Québec ; mais c'est à Malagomish qu'il reçut, le 26 Novembre suivant, l'ultimatum grotesque de Henry Schom-

(1) Nous sommes redevable de ces intéressantes précisions à M. Harry Piers et au Rév. John E. Burns, d'Halifax.

— Lorsque M. Bailly vint à Halifax, six ans après la mort de M. Maillard, il fut autorisé à dire la Messe dans une grange, mise à sa disposition par J. E. B. O'Brien qui se trouvait sur *South St.*, presque en face de *Hillside Hall*. Ce fut également aux environs de la *Grande Batterie*, mais un peu plus haut sur le flanc de la colline. Cfr. *The Centenary of Saint-Mary's Cathedral*, by Right Rev. Dr. Foley.

(2) « Je suis actuellement à Miramichi, où je ne vois que misère et pauvreté les plus grandes. Toutes les familles qui y sont rangées meurent de faim. » Lettre de M. Maillard, citée par Lauvrière. *La Tragédie d'un Peuple*. Tome II. p. 67.

(3) Cfr. Warburton. — *A History of Prince-Edward Island*. pp. 74-75.

berg, « commandant des troupes et vaisseaux armés du roi de Grande Bretagne » (1).

D'autre part, le 1^{er} codicile de son testament, du 20 Janvier 1760, n'indique aucun changement de domicile, tandis que le 2^e codicile est ainsi libellé : « Approuvé et confirmé, dans cette présente année 1761, « le 27 août, dans l'Oratoire de la Batterie d'Halifax, qui nous a été « accordé par feu M. Charles Laurent (sic), Gouverneur Général de la « Province de la Nouvelle-Écosse, autrement Akadie, pour y vaquer « librement aux exercices de notre sainte religion ». Or Lawrence mourut subitement le 19 octobre 1760.

Le séjour de Maillard fut donc de deux ans tout au plus. C'est alors que ses pouvoirs de Grand Vicaire lui furent renouvelés par Monseigneur de Pontbriand. Il fut même promu plus tard, à la direction du Séminaire de Québec, mais le Gouverneur Murray, ne voulut point ratifier cette désignation, qui était faite par le Supérieur des Missions Étrangères de Paris.

De son petit oratoire d'Halifax, le zélé missionnaire dirigeait les catholiques dispersés à travers la Province, du côté de Boston et ailleurs. Il avait désigné des hommes de confiance pour le suppléer auprès de chaque groupement. C'était des *Catéchistes*, chargés de veiller à l'instruction religieuse des enfants, de présider les prières publiques dans les réunions du Dimanche, d'administrer le Baptême, de recevoir les promesses matrimoniales et d'assister aux funérailles. C'est ce que nous apprend sa lettre à M. Louis Robichaud, établi à Salem : « J'approuve volontiers que vous receviez le consentement mutuel exprimé par parole des parents de ceux et de celles qui veulent s'unir en mariage. Mais faites cela en présence des témoins requis à cette fin ». Lettre du 17 Septembre 1762.

Il le prie aussi de recueillir des offrandes pour l'entretien du luminaire dans l'Oratoire d'Halifax, où le Saint-Sacrement est conservé.

(1) « Mon Révérend Père..., le pavillon blanc que mon canot vous porte représente l'amitié et l'innocence avec laquelle je viens... Québec s'est rendu ; vos armées sont mises dans la route... Si vous et vos gens [sont] si téméraires de continuer contre la bonne raison, il faut absolument que vous périssiez par la famine, puisque vous ne saurez avoir de secours.

« Si vous voulez bien accepter les branches d'olive... et vous rendre tout à moy, je suis commandé de vous assurer par Sa Majesté que vous jouirez de tous vos biens, votre liberté, propriété avec un exercice libre de votre religion... Si vous doutez de la sincérité de mon cœur, je... seray charmé d'avoir l'honneur de vous voir à bord de ma frégate ; alors vous verrez la générosité des Anglois à quelle j'ay l'honneur d'être... Mais si par malheur contre mes espérances vous refusez mes offres chrétiennes, je ne sçauray répondre des cruautés que mes gens feront, étant résolu de faire tout passer au fil de l'épée... Ainsi je vous prie au nom du Bon Dieu de ne point estre l'instrument de me faire verser du sang humain et de porter les horreurs de la guerre à des gens qui ont encore dans leur pouvoir de jouir de pays et de l'abondance. »

« Proposez, s'il vous plaît, cet article dans votre assemblée de prières, au saint jour du Dimanche. »

D'autre part, il s'efforçait de pacifier les Indiens. Le 8 Juillet 1761, il décida Joseph Argimant, chef de la tribu de Mesigash (Missaquesh) à signer un traité de paix. Le 9 novembre suivant, il intervient auprès de Francis Mius, chef de La Have, pour le décider à enterrer la hache, ainsi que le raconte l'abbé Sigogne, dans sa lettre à Sir John Sherbrooke. Au mois de Juillet 1762, il devait se rencontrer, à Lunenburg, avec 50 guerriers du Cap Sable et 30 autres de La Have, lorsqu'il tomba gravement malade.

*
*
*

A ce moment apparaît le Dr Wood (1), personnage singulier, qui jouera un rôle plus étrange encore auprès de l'agonisant et après sa mort.

Il a pris soin de nous l'apprendre lui-même par une série de lettres adressées au Rév. Dr Dan. Burton ; et qui sont conservées, à Londres, parmi les *Lambeth Papers*.

Il écrit, le 27 octobre 1762 : « Je me suis rendu fréquemment auprès de M. Maillard, sur sa demande, au cours de plusieurs semaines avant qu'il mourût. Le respect qu'il m'a sensiblement témoigné, en présence des Français et des Indiens, m'a tout naturellement dicté une ligne de conduite à leur égard, pour réussir à *déraciner chez eux la superstition du Papisme et les porter à pratiquer notre pure religion. Je veux employer tous mes efforts à les y exciter en toute occasion.* » Il eût pu ajouter : et par tous les moyens...

Quatre ans plus tard, le cher Docteur reconnaît que, malgré tout son zèle, les sauvages se plaignent amèrement de n'avoir pas de prêtres ; mais, dit-il ; « j'emploierai toute ma rhétorique à les persuader que notre grand roi Georges m'a envoyé pour être leur prêtre désormais, et je leur lirai quelques-unes des prières de M. Maillard, afin de les amadouer pour le présent. J'ose espérer que la Vénérable Société me pardonnera cette concession, jusqu'à ce que j'aie fait plus de

(1) Le Rév. Thomas Wood était un personnage considéré. Chapelain du Parlement depuis 1759, il était en outre assistant du Dr Breynton, à Saint-Paul's Church, et recevait de ce chef 75 livres par an. Mais, avant de se faire prédicant, le dit sieur Wood exerçait les fonctions de *chirurgien-major*, jusqu'en 1749. Cette même année, il fut agréé par une Société biblique de Londres (*Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts*) et nous le voyons chapelain des troupes, au fort Cumberland (1755). Il n'avait pas totalement négligé son ancienne profession, car, en Janvier 1752, à New-Brunswick (N. J.) le Dr Thomas Wood commençait une série de conférences médicales en vue d'écouler un large stock de médicaments et de drogues, récemment importé d'Angleterre. C'était sans doute la liquidation de son fonds de pharmacie. Cfr. A. W. Savary. — *French and Anglican Churches at Annapolis Royal*. 1910.

progrès dans leur idiome. Je ne doute pas que, dans peu d'années, avec la grâce de Dieu et mes efforts personnels, je puisse les convaincre, par des arguments très rationnels, qu'ils ont été jusqu'ici instruits dans l'erreur. *Je les amènerai graduellement à être de bons chrétiens dans notre pure religion* ; et je leur montrerai la grande différence qui existe entre être les sujets d'un roi de France et devenir sujets de notre bon et paternel souverain — à qui le Seigneur daigne accorder un long règne sur tous ses peuples fidèles et obéissants ! » 4 septembre 1766.

Transféré d'Halifax à Annapolis, M. Wood continue avec un zèle admirable son travail d'évangélisation.

Il a soin de rappeler aux Indiens qu'il avait assisté leur missionnaire à son lit de mort et qu'il avait pris l'engagement de veiller sur ses ouailles. Il les bénissait d'un signe de croix, les faisait mettre à genoux et leur lisait — aussi distinctement qu'il le pouvait faire — quelque fragment des prières composées par M. Maillard. Ils paraissaient, à son dire, l'écouter avec une grande dévotion et affirmaient qu'ils avaient tout compris, à part quelques mots dont la prononciation était défectueuse. « Quant à moi, ajoute ce bon apôtre, *je n'y comprenais rien du tout !* » — *Tho'I don't yet understand what I read to them.* « Ils étaient cependant très satisfaits. Ils m'appelaient *Mon Père* et je les appelais *Mes enfants*, suivant la coutume des prêtres français ; et, avant de nous séparer, je les invitais à boire à la santé de notre commun souverain, le grand roi Georges ! » (1) 15 octobre 1755.

Habemus hic confitentem reum. Le loup avait revêtu le manteau du berger pour mieux séduire les brebis, qui, en général ne s'y laisserent point prendre.

Quelques-uns cependant, naïfs et trop confiants, lui présentèrent des enfants à baptiser. M. Wood en cite un seul cas, qui est assez typique.

« La déférence que m'avait témoignée M. Maillard produisit un si bon effet sur les Indiens et sur beaucoup de Français (j'entend ceux qu'on appelle *Neutres*) que j'ai pu jusqu'ici baptiser plusieurs de leurs enfants. Le 21 courant (Juillet 1764), M. Castin se présenta à mon domicile pendant la nuit, me priant de venir assister sa femme dans un accouchement laborieux. Je m'y rendis immédiatement ; mais un chirurgien, arrivé avant moi, avait déjà tourné l'enfant, et, comme il s'y prenait fort bien, je le laissai terminer son opération, ce qui fut fait en quel-

(1) Ce dernier argument, peu apprécié des Liges de Tempérance, était sûrement celui qui avait le plus d'efficacité auprès des sauvages, pour les amener au pur Évangile !

ques minutes. La pauvre femme me supplia alors instamment de prier Dieu pour elle, en action de grâces de son heureuse délivrance, ajoutant que M. Maillard lui avait dit que si jamais elle se trouvait malade, ou bien si elle voulait faire baptiser un de ses enfants, ou un enfant de ses proches, elle n'avait qu'à me faire appeler, puisqu'il n'y avait plus de prêtre français dans la ville. En conséquence, je récitai les prières des relevailles, suivant notre formule, et quand j'eus terminé, son mari et les autres Français présents déclarèrent *que notre rite ressemblait beaucoup au leur et qu'ils le trouvaient aussi bon*. Le soir même, je revins, sur leur demande, et je baptisai l'enfant, suivant notre formule du baptême. Un certain M. Veyrier — gros marchand du Cap Français, qui veut s'établir ici — fut parrain et une française fut marraine. Ils furent très satisfait de notre cérémonie et tout particulièrement de ce *que je fis sur eux le signe de la croix* (1). »

Le but de M. Wood est évident — il s'en vante auprès de la *Vénérable Société* — user de subterfuges pour amener insensiblement les sauvages au protestantisme, en leur faisant croire qu'il est le successeur légitime de l'abbé Maillard. Pour mieux accréditer sa mission, il affirme que le missionnaire mourant lui a confié ses fidèles à défaut de prêtre catholique, qu'il les a exhortés à recourir à son ministère, et enfin qu'il a réclamé pour lui-même les dernières prières et les funérailles selon le rite de l'Église d'Angleterre. Enfin M. Wood n'hésite pas (1764) à prendre possession des manuscrits laissés par le défunt ; il apprend péniblement à déchiffrer les hiéroglyphes, afin de réciter les prières connues des sauvages, qui sont empruntées à l'église catholique — il s'en excuse auprès de la *Vénérable Société*. Il émet la prétention de publier une grammaire et différents autres ouvrages en langue micmaque, tirées des documents que laisse M. Maillard. Il écrit en effet, le 30 Juillet 1764 : « Tout récemment, d'une manière fort heureuse —

(1) Les Micmacs furent vite désillusionnés et menacèrent de se livrer à des représailles, si on continuait de leur refuser un prêtre catholique. Chose assez piquante, malgré l'opposition des Révérends ministres, ce furent les officiers civils et militaires qui entreprirent démarches sur démarches pour donner satisfaction aux sauvages.

Wilmot adresse une pétition à Londres, dans ce but, dès le 10 Décembre 1763, mais les *Lords of Trade* lui répondent que « les missionnaires protestants ont résolu de détacher les Indiens de tous leurs vieux préjugés » — *may wean them from their prejudices*.

Après plusieurs refus de ce genre, au cours des années 1765 et 1766, les officiers maintiennent que « toute tentative faite par les Ministres pour convertir les Micmacs ne réussit qu'à les exaspérer davantage et finira par devenir fatale à la colonie. »

Finalement, le gouverneur d'Halifax est autorisé à faire appel à l'évêque de Québec, qui lui envoya Charles-François Bailly de Messin. Celui-ci fut reconnu par le roi d'Angleterre, en qualité de Missionnaire des Micmacs, le 12 Octobre 1768, avec un traitement annuel de 100 livres, tout comme les Anglicans.

je devrais dire plutôt providentielle — sont tombés entre mes mains plusieurs cahiers de feu M. Maillard, relatifs au langage des Micmacs. Et à ce sujet, j'ai reçu plusieurs lettres de Paris, de M. l'abbé de l'Isle-Dieu (qui se dit lui-même *Vicaire général des Colonies en Amérique* — alors que M. Maillard se donnait le titre de *Vicaire général* ou *Grand Vicaire de Québec*.)

« M. de l'Isle-Dieu me prie de recueillir les papiers de M. Maillard avec un soin tout particulier — ce que j'ai fait assurément et continuerai de faire — et ni *Monsieur le Vicaire Général*, ni le roi de France son maître, ne pourront les arracher de mes mains, du moins jusqu'à ce que je les aie transcrits et adressés avec mes remarques, à la *Vénérable Société*... »

M. Wood ne pouvait reconnaître plus explicitement que M. Maillard ne lui avait point confié lui-même ses papiers. Il avoue qu'une circonstance accidentelle les lui a procurés, deux ans après la mort de l'auteur, et nous comprenons qu'il soit très discret en ce qui concerne cette bienheureuse circonstance; mais nous ne comprenons pas aussi bien de quel droit il se les approprie, en vue de les publier sous son nom; à moins que ce fût tout simplement en vertu du droit de conquête.

Il ajoute : « J'ai l'espoir, s'il plaît au Tout-Puissant de me conserver, encore quelques années; cette santé (de laquelle je jouis — que son Saint Nom en soit béni ! — plus que dans la mesure ordinaire) de pouvoir publier une Grammaire, un Dictionnaire, une traduction de la Bible; car j'ai fermement décidé (avec l'assistance de la grâce divine !) que rien au monde, si ce n'est la maladie (ou la *Bastille* de Paris — de laquelle notre bon Seigneur me préserve, ainsi que tous les Anglais !) ne pourrait m'arrêter dans cette entreprise si utile... (1)

Ces détails, longs et minutieux sans doute, ne sont pas de trop

(1) Un mot seulement des progrès accomplis par M. Wood dans l'étude de la langue des Micmacs. C'est en Juin 1764 qu'il réussit à mettre la main sur les manuscrits de Maillard. « Je n'en possédais aucun il y a six semaines... », écrit-il le 30 Juillet. Il réclame une grammaire *grecque* et une grammaire *hébraïque* pour déchiffrer les hiéroglyphes... mais il lui manque encore un lexique *syriaque*, « car on lui a dit que beaucoup des signes employés par M. Maillard étaient empruntés à cette langue. » D'ailleurs, il ne tarde pas à reconnaître que tous ces livres sont inutiles sans le secours d'un interprète. Il cherche en vain à s'attacher Jean-Baptiste Roma, qui fut un des serviteurs du Missionnaire. Après des mois de travail et des veilles prolongées, il arrive à déchiffrer assez péniblement les textes de Maillard, mais sans rien y comprendre. « Je voudrais pouvoir dire, avoue-t-il en 1765, que je comprends (ce langage) aussi bien que je puis le lire et l'écrire pour le présent; mais cela ne viendra qu'avec le temps. » Et cela ne venait pas vite !..

C'est dans ces conditions que « l'apprenti-Micmac » entreprit la Grammaire, le Dictionnaire et la traduction de la Bible... Les cahiers qu'il envoya à Londres, en 1766, ne furent jamais publiés par la *Vénérable Société*, qui ne sut pas en apprécier la valeur. M. Wood s'était contenté de démarquer les travaux de M. Maillard; plagiat imité, plus tard, par l'excellent Dr Rand lui-même, qui n'hésita guère à publier, sous son nom, un document assez inattendu dans un Manuel protestant : les *Promesses du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie* !

pour permettre au lecteur d'apprécier la mentalité du Dr Wood. On comprendra d'autant mieux le rôle qu'il crut devoir jouer en ces délicates conjonctures.

Lorsqu'il vient affirmer, par exemple, que M. Maillard a réclamé de lui les secours spirituels, qu'il a demandé les prières de *L'Église établie*; qu'il l'a chargé personnellement de continuer son œuvre auprès des catholiques demeurés sans pasteur; nous sommes portés à nous demander si l'excellent homme n'a point pris ses propres désirs pour des réalités, et cela en vue de faire valoir ses services auprès de la *Vénérable Société*, qui lui accordait un subside trimestriel, sans doute avec quelque parcimonie, puisqu'il croit pouvoir réclamer, 30 Juillet 1764 ses frais de déménagement, avec femme, enfants et mobilier, qui s'élevaient à plus de 40 livres *in verbo sacerdotis*.

M. Wood fut guidé principalement — il le reconnaît lui-même — par le souci d'assurer les chances de son entreprise de prosélytisme auprès des Indiens.

Il est bien évident que si l'abbé Maillard, conscient ou non, eût fait le moindre acte d'adhésion au protestantisme, avant de mourir, l'église d'Halifax l'aurait proclamé triomphalement; or, le registre de *Saint Paul's Church* est absolument muet sur son compte et ne porte même pas la mention de ses funérailles.

On nous permettra de dire nettement que les insinuations du Rév. Wood portent à faux et trahissent l'hypocrisie de son procédé. *Is fecit cui prodest*.

Il est historiquement certain que le Dr Wood fut appelé auprès de M. Maillard mourant, sans doute par la famille Petitpas, et avec l'assentiment du malade; mais il fut convoqué *comme médecin* et non pas en qualité de ministre.

Lui même le reconnaît, quand il dit (30 Juillet 1764) : « J'exerce actuellement un rôle assez influent parmi les Indiens de notre voisinage, en raison des visites que j'ai faites et des *prescriptions médicales* que j'ai données à leur défunt missionnaire, M. Maillard », (ayant fait mes études régulières de Médecine et de Chirurgie).

Il nous est bien loisible d'émettre quelques restrictions lorsqu'il ajoute ensuite : « Un certain nombre de ces Indiens étaient présents, le jour qui précéda sa mort, quand il me demanda de prier Dieu pour lui., lorsque, sur sa demande, j'accomplis la fonction de la *Visite aux malades*, en me servant d'un exemplaire de la *Prière commune*, en langue française édité par la Société. Après cela il me remercia publiquement de ma bonté et (suivant ses propres expressions) de ma charitable assistance; en outre, se voyant mourir, il me pria de vouloir

bien célébrer ses funérailles, d'après notre Liturgie, disant aux assistants *qu'elle était à peu près la même que la leur...* (1) »

Nous n'avons ici pour garant que l'assertion de la partie intéressée, et, malgré toute notre déférence pour le caractère du Révérend M. Wood, tel qu'il nous apparaît dans sa correspondance, nous hésitons franchement à croire que le vieux missionnaire catholique ait réclamé l'assistance spirituelle de l'Église d'Angleterre, donnant à ses fidèles un exemple qui aurait démenti sa vie et sa prédication...

Nous sommes inclinés à penser que le Docteur Wood a de lui-même interprété les intentions du moribond, livré à sa discrétion, et cela dans un but intéressé facile à comprendre. Que M. Maillard l'ait remercié gracieusement de *ses bons soins*, cela va de soi : il était fort civil envers tous — *he was a very sensible, polite, wellbred man and a good sociable companion* — mais l'expression de sa gratitude s'adressait au médecin.

M. Wood exagère sûrement quand il rend compte de l'incident, en ces termes, dans sa relation adressée à la *Vénérable Société*, le 27 octobre 1762 : « Excusez-moi de mentionner ici, une ou deux circonstances relatives à feu le Révérend Monsieur Maillard, un prêtre français, qui avait le titre de Vicaire Général de Québec et qui a résidé, ici, ces quelques dernières années, en qualité de missionnaire des Français et des Indiens, lesquels lui portaient un tel culte que notre Gouverneur avait jugé nécessaire de lui allouer une pension. Il mourut ici, le 12 du mois d'août dernier, et, le jour avant sa mort, sur sa propre requête, j'ai accompli la fonction de la *Visite aux malades*, conformément à notre Liturgie, en langue française, en présence des Français dont il avait exigé la présence.

Albert DAVID.

(à suivre.)

(1) Un semblable argument est fort mal placé sur les lèvres de M. Maillard. Seul, le Dr Wood — plus versé certainement en chirurgie qu'en science théologique — pouvait supposer que la ressemblance approximative des formules et des rites légitimait le passage de la religion catholique au protestantisme.

AU CIMETIÈRE DE PICPUS

Victoire Conen de Saint-Luc et le Canada

(Suite)

Celui de ses aïeux qui rattache Victoire Conen de Saint-Luc au Canada est son grand-père maternel, Charles-Jacques du Bot ; et cela par sa parenté, par quelques-unes de ses campagnes trans-océaniques, par son mariage et par sa mort.

Charles Jacques du Bot naquit vers 1712. Il était fils de Jacques-Joseph du Bot, écuyer, sieur du Bot et de Lochan, et de Gabrielle de la Rivière (1). Il entra dans la marine en 1728. On trouve aux Archives Nationales, dans les dossiers du personnel militaire de la Marine un mémoire de ses services et de ses campagnes. Ce document est autographe, signé de du Bot et certifié véritable, le 25 février 1747, par le chef d'escadre Desnos. Il y a aussi un État de ses services, plus détaillé que le précédent, écrit également de sa main, mais non signé. Nous allons reproduire ce deuxième document, en le complétant çà et là et l'accompagnant de quelques commentaires (2).

Double État des services de Du Bot Lieutenant des vaisseaux au département de Brest.

(1) Les du Bot, seigneurs de Lochan sont mentionnés dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye des Bois (tome V page 673. Edition de 1772), comme appartenant à une famille d'ancienne chevalerie. Il y est question de preuves de Pages, par lesquelles ils établirent leur ascendance jusqu'à Even du Bot, vivant en 1460. Ces preuves ont été dressées précisément pour les trois frères de Charles-Jacques du Bot : Hervé-Claude-Joseph-Marie, son frère aîné, reçu page de la Grande Ecurie du roi en 1728 et mort en 1740 ; et ses frères cadets, François-Claude-Joseph reçu en 1730 et Jean-Louis reçu en 1732 (Bibliothèque Nationale, Fonds français, volumes 32104 et 32105). A la vérité, ces preuves s'arrêtent à Jean du Bot, fils d'Even ; mais par les documents analysés dans les Carrés de d'Hozier (vol. 114) on peut remonter jusqu'à Hervé du Bot, nommé dans la Réformation de la noblesse de Bretagne, en 1426, et grand-père de ce Jean du Bot.

La mère de Jacques-Joseph du Bot était Jacquette de Musuillac. Sa femme Gabrielle-Jeanne de la Rivière, dame de Brunolo, appartenait à une famille de très ancienne noblesse qui eut des alliances avec les Rohan, les Montfort, les Kergorlay, les Vaucouleurs, les Beaumanoir, les Conen, les Goyon-Matignon, les Voyer de Paulmy et dont la filiation est établie depuis 1141, sans interruption.

Les armoiries des du Bot sont d'argent à la fasce de gueules. Celles des de la Rivière d'azur à la croix engreslée d'or.

(2) Arch. Nat. Marine C7 90. Dossier du Bot.



Victoire CONEN DE SAINT-LUC

Née à Rennes en 1761 — Entrée à la Retraite de Quimper en 1782

Emprisonnée le 10 Octobre 1793

Morte sur l'échafaud, à Paris, le 19 Juillet 1794

VICTIME de sa dévotion au SACRÉ-CŒUR

D'après un pastel fait par Elle-même

- 1728
Nombre des
campagnes
- 1 Armé sur le vaisseau le Lys commandé par M. de Gencien capitaine de vaisseau, en 1730.
 - 2 Armé sur le vaisseau l'Ardant commandé par M^r le Ch^{er} de Beauharnois, en 1722.
Sous brigadier des gardes de la marine, en 1733 (1).
 - 3 A fait campagne sur le vaisseau le Griffon commandé par M^r le Ch^{er} de Nesmond en 1733 (2).
 - 4 Sur le même vaisseau a fait campagne commandé par le Ch^{er} de Nesmond.
Brigadier des gardes de la marine en 1734 (3).
 - 5 Armé sur le vaisseau le Graffeton commandé par M^r de Gencien de l'escadre de M^r Duguez, en 1734 (4).
A été fait Enseigne de vaisseau, en 1735 (5).
 - 6 Armé sur le vaisseau Le Mercure commandé par M^r de La Jaille en 1735.
A été employé dans la compagnie de D'Erville Destourmel et de Duguermut enseigne et puis Lieutenant, et y a servis pendant 4 années.
 - 7 Campagne au Mississipy. Longue et poenible.
La moitié du bataillon perri par les fatigues de cette poenible campagne
A fait campagne au mississipy Lieutenant (6) de la compagnie du Drenest Du bataillon de la marrine sous les ordres de M^r de Nouailles capitaine de vaisseau. Le projet de cette campagne estoit de faire la guerre aux Kichicachas. Cette campagne est une des plus poenibles qui ait été fait depuis Long tems dans la marrine, elle fust de 20 mois ayant partis le 17 mars 1739 arrivé en aoust 1740.
Il y a un ordre de la Cour de ne point Employer sur les vaisseau Les officiers qui avoit été destiné pour servir dans le bataillon qui passoit au mississipy. Ce bataillon fust formé en avril 1737, ainsy ce service doit estre reputé pour 3 années et demie.
neuf mois campé avec les sauvages

Voilà donc que la destinée conduit Charles-Jacques du Bot sur les confins du Canada, dans cette Louisiane que d'illustres Canadiens avaient découverte, organisée, si souvent défendue et qu'ils considéraient tous comme leur colonie et chérissaient comme leur œuvre ; voilà qu'elle va un moment conformer sa vie à leur vie et mêler aux leurs ses travaux et ses souffrances. Ce fut, comme il dit, une « longue et poenible » campagne ; pénible par la rigueur de la saison, la continuité des fatigues, le contact des sauvages, la désillusion, l'inutilité des efforts,

(1) Le 23 mars, d'après l'Alphabet Laffillard (Marine C¹ 153, f^o 88^{vo}.)

(2) L'escadre commandée par le comte de la Luzerne avait pour mission de protéger l'élection de Stanislas Leczynsky au trône de Pologne.

(3) Le 1^{er} avril (Alphabet Laffillard. Mar. C¹ 153, f^o 88^{vo}.)

(4) Cette escadre devait aller croiser devant Dantzicg ; mais la cour jugea préférable de la retenir dans les parages de Brest pour surveiller la flotte anglaise.

(5) Le 1^{er} juillet (Alph. Laffillard. Mar. C¹ 153, f^o 88^{vo}.)

(6) D'après les ordres du roi les fonctions de capitaines dans ce bataillon expéditionnaire étaient exercées par des lieutenants ou des enseignes de vaisseau et celles de lieutenants et d'enseignes en pied par de simples enseignes.

l'impossibilité de combattre, ce pire tourment des soldats. Nouailles d'Aymé, qui commandait le bataillon expéditionnaire (1) appelle cette affaire « un troisième tome de mauvaise aventure » (2). On sait quels avaient été les deux premiers. Le P. Charlevoix explique comment les Chicachas « les plus féroces et les plus braves des sauvages », poussés par les Anglais, avaient manigancé contre nous un immense complot de presque toutes les peuplades indigènes (3). En 1729, les Natchez étaient entrés les premiers — avant l'heure — dans la danse de guerre ; ils avaient traitreusement égorgé 250 français établis dans leurs villages pour le commerce. Attaqués en 1731 par Perier de Salvart, leurs cabanes brûlées, ils s'étaient réfugiés chez les Chicachas. C'est là que Bienville, redevenu gouverneur, va entreprendre de les aller chercher. Il demande le concours des Canadiens ; et son plan est celui-ci : lui-même montera par la rivière Tombekbé et attaquera les villages chicachas par le sud tandis que D'Artaguiette et son détachement de Canadiens et de sauvages, descendus par le Mississipi et ayant fait, aux Ecorces à Prud'homme, un oblique à gauche, les prendront à revers au nord. Fort beau plan, mais il aurait fallu ne pas manquer de liaison et aller du même pas. D'Artaguiette court, vole ; Bienville marche à pas de plomb. Arrivé le premier, au jour d'abord fixé, D'Artaguiette, qui n'a pas reçu un contre-ordre de Bienville, n'attend pas, il attaque, certains de ses sauvages plient et le lâchent ; il est blessé, fait prisonnier, supplicié, ses compagnons pris et torturés, le P. Senat et d'autres brûlés vifs (25 mars 1736) (4). Tel avait été le premier tome de mauvaise aventure. Horrible tome et combien sanglant ; mais noble tout de même. On avait été trahi,

(1) Nouailles d'Aymé, que Bienville dans ses rapports s'obstine à appeler Noailles, était originaire de Brest et fils d'un ancien lieutenant de port. Il avait été reçu garde de la marine le 29 mars 1697 ; il était chevalier de Saint-Louis depuis le 23 décembre 1727 ; il devint capitaine de vaisseau le 1^{er} avril 1738. (Marine C1 165).

(2) Cette expression se trouve dans le Journal de la campagne contre les Chicachas envoyé par Nouailles au Comte de Maurepas (Marine B4 45 ff. 360-405. La métaphore est au bas du folio 376). Nous nous sommes basés, pour composer notre récit, sur ce journal ; sur des lettres de Nouailles (même volume ff. 181-187, 348-358) ; sur les dépêches du ministre et les ordres du roi (Colonies B 66 ff. 314-317, 322-323, 361-364, 366, 378 ; B 68, 407-409, 417-418, 423) ; sur le journal de Chaussegros de Léry (Colonies F3 24, ff. 323-337) et sur le rapport officiel dressé et signé par Bienville (*Ibidem*, ff. 341-358).

(3) P. Charlevoix. *Histoire de la Nouvelle France*, tome IV pages 242-243 et 294 et suivantes.

(4) Cette date sur laquelle on m'apporte un doute est la véritable : « 25 mars, jour des Rameaux ». Elle est établie par trois récits contemporains, (voir : Arch. Nat. Col. F3 24, ff. 252, 256 et 258). Le P. de Rochemonteix la critique et à la suite de Bancroft et de Ferland donne celle du 9-10 mai. Il a tort, mais son erreur s'explique ainsi ; la date du 25 mars correspond au premier ordre de Bienville : se trouver aux Chicachas « à la fin de mars » (F3 24, ff. 264^{vo}, dans la Relation officielle de Bienville, ff. 264-273.) ; celle du 10 mai, au contre-ordre envoyé à d'Artaguiette : « retarder son départ des Illinois jusqu'à la fin d'Avril » (ff. 264^{vo}). De plus, dès le 8 Avril, Bienville apprend que d'Artaguiette a fait coup aux Chicachas, il en conclut tranquillement que le contre-ordre n'est pas parvenu et il passe outre (*Ibidem* ff. 266-266^{vo}).

GABRIEL BEAUCHESNE, ÉDITEUR

C. C. Paris 3929 Rue de Rennes 117, PARIS (6^e) R. C. Paris 98.631

La Révolution française par E. GASCDESFOSSÉS.

I. L'Agonie de l'Ancien Régime.

TABLE. — Causes sociales prochaines de la Révolution. — Causes générales. — Protestantisme révolutionnaire et Maçonnerie. — Les Institutions sous l'Ancien Régime. — Le gouvernement. — Les trois ordres. — Le Clergé. — La Noblesse. — Le Tiers-État. — Le règne de Louis XVI jusqu'au 5 mai 1789.

1 volume in-8 écu avec illustrations hors texte (452 pp.) 14 fr., franco 15 fr. 40

II. L'Assemblée Constituante. L'Assemblée Législative.

TABLE. — Les États Généraux. — L'Assemblée Constituante. — Les partis dans l'Assemblée Constituante. — La politique religieuse de la Constituante. — La nationalisation des biens du clergé. — La constitution civile. — Les finances. — Politique extérieure de la Constituante. — L'Assemblée Législative.

1 volume in-8 écu avec illustrations hors texte (708 pp.) 32 fr., franco 35 fr. »

Les Jésuites martyrs de la Nouvelle France, par E.-J. DEVINE

S. J. Traduit par M.-R. PROPHÉTIE.

TABLE. — Indiens et Missionnaires. — Le Bienheureux Jean de Brébeuf. — Le Bienheureux Isaac Jogues. — Le Bienheureux Gabriel Lalemant. — Le Bienheureux Antoine Daniel. — Le Bienheureux Charles Garnier. — Le Bienheureux Noël Chabanel. — Le Bienheureux René Goupil. — Le Bienheureux Jean de la Lande. — Le Triomphe final.

1 volume in-8 carré (VIII-268 pages) ; avec gravures 24 fr., franco 26 fr. 40

Le Bienheureux Noël Pinot, par ALEXIS CROSNIER, Prélat de Sa Sainteté.

En ce livre est racontée
La vie du curé angevin NOËL PINOT
Pour qui l'échafaud fut le calvaire
Où il monta triomphant,
Comme chaque matin à l'autel,
Revêtu de ses habits sacerdotaux.

1 volume in-8 écu (220 pp.) 15 fr., franco 16 fr. 50

Une âme de foi. Mère Louise-Flavie Blanc, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph d'Annecy (1810-1864).

1 volume in-8 couronné (XIV-471 pp.) 20 fr., franco 22 fr. »

Mère de Kertanguy, fondatrice de la Retraite de Vannes, par Sa Gr. Mgr DU BOIS DE LA VILLERABEL, Archevêque de Rouen.

1 volume in-8 écu 36 fr., franco 40 fr. »

Vie du R. P. Tissot, Supérieur général des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy, par le P. LÉON BUFFET.

1 vol. in-8 écu (XVI-475 pages) avec 7 gravures hors-texte. 18 fr. franco 19 fr. 80

UNE DAME DE LA RETRAITE DE QUIMPER MARTYRE SOUS LA TERREUR. Victoire Conen de Saint-Luc (1761-1794), par ALEXIS CROSNIER, prêtre.

1 volume in-8 écu (425 pp.) 9 fr., franco 10 fr. »

DU MÊME AUTEUR

L'HOMME DE LA DIVINE PROVIDENCE. Gabriel Deshayes, ancien curé de Saint-Gildas d'Auray, supérieur général des missionnaires de la Compagnie de Marie et des Filles de la Sagesse, fondateur de plusieurs Congrégations religieuses.

2 volumes in-8 écu avec portraits. 14 fr., franco 15 fr. 40

UNE VIE DE MISSIONNAIRE : Mgr Hyacinthe Jalabert, évêque de Telepte, vicaire apostolique de la Sénégambie, 1859-1920, par MARTHE PONET-BORDEAUX. Préface de M. HENRY BORDEAUX, de l'Académie Française.

1 volume in-8 écu (280 pp.) avec un portrait hors texte. 15 fr., franco 16 fr. 50

MAISON FONDÉE EN 1878

LIBRAIRIE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE**Alph. MARGRAFF**37, rue Saint-André des Arts, Paris (6^e)

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES
 SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE —
 COLLECTIONS HISTORIQUES
 : : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

**Catalogue mensuel « Le Curieux »
 franco sur demande**

*Service spécial de Recherches
 d'Ouvrages RARES ou ÉPUIÉS.*

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS.

Librairie Médicale et Scientifique**Amédée LEGRAND**93, Boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e)

*Envoi ou réponse par retour du courrier à toute demande
 d'ouvrages médicaux, scientifiques ou littéraires —
 En distribution : Bibliographie méthodique des livres
 de médecine.*

Catalogue mensuel franco sur demande.

Pour paraître en Mars 1927 :

Anatomie Radiographique du Squelette normal

par J. BELOT et F. LEPENNETIER

Atlas in-folio, cartonné avec 275 planches

(Radiographies, photographies, schémas, grandeur nature)

mais on avait combattu et sauvé l'honneur... Comme le deuxième tome fut lamentable et humiliant ! Pendant que les Canadiens mouraient en héros, Bienville s'avavançait sans hâte, construisait des forts, palabrait avec les sauvages. Arrivé devant les villages chicachas, nouveaux discours pour décider lequel on attaquerait d'abord. Le choix fait, Noyan mène l'assaut ; mais à peine a-t-il pris trois cabanes que sous le feu d'enfer des Chicachas les Français se débandent et fuient. Impuissant à les rallier, Bienville fait sonner la retraite (26 mai 1736). Le livre de la mauvaise aventure s'arrêtait là, sur ce deuxième tome de la défaite sans gloire. Que serait le troisième ?

Bienville avait remarqué que les forts des Chicachas étaient faits d'un « bousillage de terre et de bois » à l'épreuve des flèches et des grenades. Il réclame donc des bombes ; le ministre les accorde, et même des boulets. On fera les choses grandement pour venger les armées du roi. Un millier de soldats sera envoyé de France avec toute l'artillerie voulue. Jointes aux habitants et aux sauvages amis, cela fera une armée imposante. Elle remontera le Mississipi sur des barques, mettra pied à terre au fort de l'Assomption que l'on aura construit près des Ecors à Prudhomme ; là elle sera renforcée par un détachement de Canadiens, d'Iroquois et autres sauvages du Canada. De là on ira aux villages ennemis que l'on réduira en miettes par les mortiers et les canons... A Bienville de préparer toutes choses nécessaires, les parcs à bestiaux, les dépôts de vivres, les chariots, les chevaux et les barques ; à lui de découvrir et d'aménager, du fleuve aux villages, à travers les bois et les ravins, une route aisée pour l'armée et les lourds convois. A Brest, dès avril 1737, les troupes et les armements sont prêts à partir ; mais Bienville a supplié qu'on retardât l'expédition afin qu'il eût le temps de finir ses préparatifs. Plus d'une année se passe, au grand déplaisir du roi, en demandes de nouveaux délais, en tergiversations de toute sorte... Enfin les troupes quittent la France ; elles débarquent à la Nouvelle Orléans en Juin 1739. Bienville se plaint qu'elles arrivent trop tard. Et pourtant rien n'est à point ; ni dans sa tête ses projets de campagne, car à Nouailles qui lui en demande communication, il déclare « qu'il n'en avait aucun et que l'on ne pourroit en former qu'à mesure que l'on iroit en avant (1) » ; ni, là-haut, l'exploration du chemin, car il avoue que celui que le Sieur de Vergès a trouvé n'est pas praticable et qu'il vient d'envoyer le Sieur de Noyan pour en découvrir un meilleur ; ni, ici, sur le fleuve les bateaux en quantité suffisante pour transporter les troupes en avant... Ce que voyant, Nouailles suggère de remettre l'expédition au

(1) Journal de la campagne contre les Chicachas, Arch. Nat. Marine B4 45, f° 362

printemps ; il s'offre à monter avec son bataillon au fort de l'Assomption pour y passer l'hiver, découvrir et préparer le chemin et établir des postes avancés. Bienville refuse (15 juin 1739). L'armée part donc tant bien que mal et Bienville après elle. Le 10 novembre, elle arrive au lieu du rendez-vous. Il y a là les Iroquois qui, depuis des mois, s'impatientent ; il y a là le baron de Longueuil descendu avec ses preux, les Sabrevois, les Joncaire, les Céloron, les Bailleul, une demi douzaine de Hertel et presque autant de Le Gardeur. Cependant, Noyan n'a pas trouvé le bon chemin. Bienville y envoie les sauvages qui n'y réussissent pas mieux, s'étant obstinés à pousser vers le sud et par les bas-fonds. Aux pluies implacables de l'automne succèdent la neige et le froid de l'hiver. Que de souffrances ! « La moitié du Bataillon perri par les fatigues », nous dit du Bot... Or, en Janvier 1740, Céloron et quelques Canadiens découvrent par les hauteurs une route praticable pour les charrois ; mais il faut d'abord, l'espace de 5 lieues, tailler le passage à même la forêt, puis ce seront quelques broussailles et la prairie. On commence aussitôt la trouée ; elle va être achevée quand on apprend que les chevaux de trait sont presque tous gelés et que les survivants sont à peine capables de se tenir sur pied. Que faire !... Pendant ce temps, sur le rapport d'espions envoyés jusqu'à notre camp et que la vue des canons avaient effrayés, les Chicachas, pensant que nous n'attendions que les beaux jours pour les attaquer, avaient écrit à M. de Bienville afin d'implorer la paix. Il leur avait fait répondre qu'elle leur serait accordée s'ils livraient les Natchez.

Fin janvier, les chefs Iroquois proposent, si les Canadiens se joignent à eux, d'aller faire coup sur les Chicachas. Bienville accepte et donne à Céloron le commandement du parti. Armés à la légère, ils vont, traversent aisément les taillis, arrivent aux villages ennemis, escarmouchent et tiraillent pendant plusieurs jours, interrompus par la pluie. Les Chicachas parlementent, livrent quelques Natchez et promettent que les chefs iront faire leur soumission à M. de Bienville. Mais celui-ci, à peine ouïe cette nouvelle, de s'estimer victorieux et finie la campagne, et, faisant succéder une étrange précipitation à sa lenteur coutumière, de renvoyer le bataillon à la Nouvelle-Orléans, de rembarquer les canons et les mortiers et, déjà, de commencer à démolir le fort et à incendier le camp lorsque les plénipotentiaires sauvages arrivèrent. N'eut-il pas mieux valu les recevoir au milieu d'un beau déploiement de troupes et d'artillerie ? Ne voyant plus rien à craindre, ils firent de belles promesses, dirent que les Natchez s'étaient enfuis mais qu'ils sauraient bien les poursuivre et que l'on entendrait bientôt parler de la guerre qu'ils leur feraient « dans la saison du bled mûr » (31 mars 1740). Nulle oreille ne perçut jamais les échos de cette guerre ;

mais à quelque temps de là, on apprit que sur la rivière des Chérakis les mêmes Chicachas avaient assassiné 18 français, le 24 octobre 1740, exactement dans la saison des poires.

On imagine aisément quelles impressions de tristesse du Bot rapporta de cette campagne : tant d'armements, d'efforts et de fatigues, n'avaient pu servir de rien, tant d'officiers brûlant comme lui de combattre avaient dû rester l'arme au bras — ; et quelles réflexions aussi il dut faire sur les Canadiens dont l'endurance, la vivacité et l'habileté à se mouvoir et à guerroyer dans les bois avaient seules sauvé l'honneur du nom français.

Reprenons l'état de ses services.

- | | |
|----|---|
| 8 | Armé sur le vaisseau le Superbe commendez par M ^r le Comte de Roquefeuil lieutenant général en 1741 (1).
1 ^{er} enseigne Campagne de guerre |
| 9 | Armé sur le vaisseau le Superbe commendez par M. le comte de Roquefeuil en 1744 (2). |
| 10 | Armé sur le même vaisseau le Superbe commendez par M ^r le Ch ^{er} de Rochambeau chef d'escadre en la même année 1744 (3). |
| 11 | Armé sur le même vaisseau le Superbe commendez par M ^r le Ch ^{er} D'estourmel chef d'escadre en la même année.
A été armé sur le vaisseau Le Neptune sous les ordres de M ^r le Ch ^{er} d'estourmel en 1745 cette armement n'eut pas lieu.
A été fait Lieutenant de Vx en 1746 (4). |
| 12 | Armé sur le vaisseau Le Neptune en 1746 commendez par M ^r de Villeneuve fromont De l'escadre de M ^r le Ch ^{er} de Conflans. Dans cette campagne il y eut deux Combats, Celui contre six vaisseaux anglais au mont St-Nicolas Colte St-Domingue, ou les Vx français gagnèrent une victoire complet. Le 2 ^e combat contre Le Severn et un autre Vx de même force, M ^r le Ch ^{er} de Conflans et de Villeneuve fromont, satisfait des services du S ^r du Bot Demandèrent pour Luy la Croix de St-Louis (5).
A été fait Ch ^{er} de Lordre militaire De St-Louis Le janvier 1747 (6). |

Dans cette campagne
2 combats

(1) L'escadre resta en rade de Brest ; les vaisseaux sortirent alternativement, par 2 ou par 3, pour des évolutions et des exercices.

(2) Croisière sur la Manche et le long des côtes d'Angleterre. Le 6 mars l'escadre se trouva encerclée par la flotte de l'amiral Norris devant les pointes de Pérès. Elle échappa par miracle. Roquefeuil mourut le 10 mars d'une attaque de goutte.

(3) Croisière sur les côtes d'Espagne. Rochambeau fut disgracié en novembre 1744 pour mauvais commandement de son escadre et infraction aux Instructions du Roi. Il avait 55 ans de services.

(4) Le 1^{er} janvier d'après l'Alphabet Laffillard. Marine, C1 153, f^o 88^{vo}.

(5) L'escadre avait escorté des vaisseaux de commerce à la Martinique et à Saint-Domingue. Après la prise du Severn, elle s'employa, du 23 septembre au milieu d'octobre, à faire des sondes dans les alentours de l'île de Sable, entre les côtes de l'Acadie et le cap Canceaux. Le résultat qui en subsiste est une carte très intéressante où sont indiquées les routes suivies, les profondeurs obtenues et la nature géologique des fonds : « Sable blanc taché de noir », « vase brune », « graviers olivâtres », etc. (Marine B4 59 f^o 248).

(6) C'est le premier janvier. Alph. Laffillard. Mar. C1 153, f^o 88^{vo}.

13 Armé sur le Vaisseau Le Monarque commandé par M^r le Ch^{er} de la Bedoyere en 1747 a essuiez sur ce vaisseau un Combat tres vif, y a été fait prisonnier de guerre apres cinq heures et demis De Combat, il y ust sur ce vaisseau 235 hommes Tuës ou blesses Dangereusement, Deux officiers de Tuë. Le Capitaine estoit du nombre et deux officiers de Blessez ce Détail prouve la valeur avec laquelle on se défendit. (1)

Dans l'escadre sous les ordres de M^r de Létenduere Combat très vif

Ici s'arrête l'Etat des services de Charles-Jacques du Bot, mais d'autres documents nous aident à achever sa carrière. D'après l'alphabet Laffilard, il reste trois mois prisonnier; il est présent dans le port de Brest durant les années 1748, 1749 et 1750 (2). En 1751 et 1752 il est à la mer, commandant la frégate l'Émeraude envoyée à Saint-Domingue pour la protection du commerce. MM. du Bois de la Motte et de la Lanne, gouverneur et intendant de cette île, rendirent de lui les témoignages les plus avantageux et le ministre demanda pour lui au roi une gratification de 1500 livres qui fut accordée (3). C'était son premier commandement et sa quatorzième campagne. Jusqu'en 1755, on ne le trouve mentionné nulle part. C'est à cette époque vraisemblablement que furent rédigées les appréciations suivantes qui figurent sous son nom dans un des registres de la Marine (4) « Ch^{er} du Bot... G. Bon pour capitaine. C. de « mérite et d'espérance. K. fort bon officier, mais trop souvent absent « du département... (5) » On note qu'il a 14 campagnes. On fait précéder son nom de celui du M^{is} de la Galissonnière qui était son protecteur pour une raison que nous verrons tout à l'heure. En 1755, il commande l'Améthyste de 30 canons et 12 officiers dans l'escadre de M. de Macnemara. Cette escadre, comme l'on sait, avait pour mission d'éclairer et de protéger celle de M. du Bois de la Motte qui transportait à Louisbourg les régiments de Bourgogne et d'Artois, et à Québec ceux de la Reine, Béarn, Languedoc et Guienne, sous les ordres du baron de Dieskau. Ces deux escadres, parties de Brest le 3 mai voguèrent de conserve jusqu'au cap Finistère où elles se séparèrent le 8 du même mois (6). Le

(1) L'escadre escortait un convoi de 252 vaisseaux marchands allant aux Antilles. Elle fut attaquée à 70 lieues ouest-sud-ouest d'Ouessant, par la flotte de l'amiral Hauke. Elle réussit à protéger le passage du convoi qui fut sauvé. Mais elle eut à subir un combat terrible. Le Monarque fut percé de mille coups de canons. Le 2^e officier qui fut tué sur le Monarque est Claude-Gaspard de Montcalm-Gozon. Du Bot « remplit son devoir avec toute la bravoure imaginable » (Lettre de Saint-André du 10 novembre 1747; Marine B⁴ 61 ff 206-207). Au cours du combat, un Canadien, Louis-Philippe de Rigaud, Comte de Vaudreuil, qui commandait l'Intrepide « fit une manœuvre « admirable et l'action la plus brillante; il revira de bord sur nous et passa au « milieu de tous ces vaisseaux [anglais] faisant feu de toutes ses batteries » (Relation du combat de M. de l'Étenduère, 9 novembre 1747. Arch. Nat. Marine B⁴ 61 ff 187-190).

(2) Alphabet Laffilard. Arch. Nat. Marine, C¹ 153 f^o 88^o.

(3) Arch. Nat. Marine C⁷ 90. Dossier du Bot, pièce 10. Juin 1752.

(4) Arch. Nat. Marine C¹ 157, f^o 136.

(5) Nous n'avons pu déterminer la signification des lettres C, G, K... On peut conjecturer que ce sont les initiales de certains officiers généraux; mais lesquels?

(6) Lettre de Macnemara du 20 mai 1755. (Arch. Nat. Marine B⁴ 68, ff 109-110).

15 mars 1756 du Bot est nommé capitaine de vaisseau. (1) En 1757, il commande l'Aigle, de 50 canons, pour la protection des côtes de France (2).

Au début de 1758, il est désigné pour commander le Bienfaisant qui s'armait à Brest. Ce vaisseau faisait partie de la petite escadre de secours confiée à Beaussier de l'Isle qui devait porter à Louisbourg des vivres et des renforts. Les autres unités étaient l'Entreprenant, le Célèbre, le Capricieux et la Comète. Les renforts, constitués par le 2^e bataillon du 1^{er} régiment des Volontaires étrangers commandé par M. d'Anthonay, étaient répartis sur les cinq vaisseaux de la façon suivante : les 12 compagnies de fusiliers sur le Bienfaisant, le Célèbre et le Capricieux, à raison de 200 hommes chacun; la compagnie de grenadiers, un tiers sur la Comète et les deux autres tiers sur l'Entreprenant. Les hommes étaient équipés et habillés à neuf, pourvus de marmites et de tentes; leurs bagages avaient pourtant été réduits au strict nécessaire. Pour qu'il y eût plus de place dans les vaisseaux le Célèbre, le Capricieux et le Bienfaisant, les canons de la première batterie avaient été mis à fond de cale : on les remonterait après le débarquement des troupes. Les équipages avaient été ramenés au nombre absolument indispensable pour la manœuvre et le service des canons de la deuxième batterie. Car il importait, outre les troupes, que l'on embarquât le plus de vivres possible pour la Colonie; aussi, en plus des provisions pour le voyage, il y avait, distribués sur ces 3 vaisseaux, douze mille quintaux de farine et une immense quantité de légumes, fèves, « fayols » et pois. La cour considérait cet armement comme un objet essentiel et urgent. La consigne était de faire vite et bien. Chaque jour le ministre recommande à Hocquart, Beaussier de l'Isle et aux autres officiers d'y apporter le plus grand soin. Le 18 février il écrit au Bot : « J'ay receu « M. la lettre que vous m'avez écrite le 13 de ce mois par laquelle je « vois que le V^{au} le Bienfaisant est sorti de carenne, et que vous vous « disposez à suivre le travail de son armement qui sera fait plus ou moins « viste suivant le nombre d'hommes qu'on pourra y destiner. Je vous « recommande essentiellement de l'accélérer autant qu'il vous sera « possible et de faire en sorte par l'arrimage que le V^{au} puisse au-delà « de son armement embarquer beaucoup de vivres de transport, surtout « en farines. Je repondray separément a ce que vous m'écrivez sur vostre « etat major ». (3)

(1) Arch. Nat. Marine C¹ 155, f^o 239^o.

(2) Arch. Nat. Marine B⁴ 76, f^o 69.

(3) Arch. Nat. Marine B² 358 f^o 86^o. Nous n'avons pu retrouver la lettre de du Bot au Ministre ni la lettre spéciale de celui-ci sur l'état-major. Tous les détails que nous donnons sur cet embarquement sont pris dans le même volume, B² 358.

Certes du Bot n'épargnait ni ses efforts, ni son temps, ni sa peine. Ayant eu communication, selon l'ordre du roi, des instructions secrètes adressées à Beauissier de l'Isle, et renseigné aussi par Hocquart, il savait trop l'importance de cet ouvrage et à quel point ces secours étaient nécessaires pour sauver Louisbourg. On comprend bien qu'un armement pareil impose un labeur immense. On en voit mal, de loin, tous les détails. Que d'allées et venues, que d'opérations à diriger, que de travailleurs à surveiller, de décisions à prendre, que de soucis, que de fatigues, quel surmenage! Surtout si à ces travaux le mauvais temps vient ajouter ses incommodités. Or, cette année-là, à Brest, il fut, plus que d'habitude, affreux et détestable. Des pluies continuelles. De plus une épidémie sévissait. Du Bot tombe malade. Il s'était dépensé à l'excès, jusqu'au bout de ses forces. Du moins il avait achevé sa tâche et mené à bien l'armement du Bienfaisant. C'était à la fin de mars et l'escadre était sur le point de partir. En hâte on le remplace par M. de Courserac et le 4 avril l'escadre quitte Brest pour l'Île Royale. On sait assez quel y fut son destin... Mais la maladie de du Bot (une fluxion de poitrine) suivait son cours. On espère d'abord le sauver et l'on fait part de cet espoir au ministre qui écrit le 8 avril à M. de Courcelles : « Je suis bien aise de voir que vous espérez que M. du Bot pourra se « tirer de la maladie dangereuse dans laquelle il a tombé ». (1) Le 10, nouvelle lettre : « je vous remercie de votre attention à me donner des « nouvelles de M. du Bot » (2). Vaine espérance : le 13 avril du Bot mourait (3). A cet armement destiné au salut de Louisbourg, il avait donné tous ses soins ; il avait donné sa vie. Ne peut-on pas dire en quelque sorte qu'il mourait pour la Nouvelle-France ?..

Le 1^{er} mars 1759 le ministre de la Marine recevait la feuille suivante :

	Marine	Dubot
1 ^{er} mars 1759 L'original a été remis à M. Cheva- lier par M. Berryer	Le S ^r Dubot Cap ^e de Vau est mort le 13 du mois d'avril d ^{er} , il avoit été nommé au commandement du Vau le Bienfaisant et il étoit prest a mettre a la voile lorsqu'il a été attaqué d'une fluxion de poitrine occasionnée par les fatigues de son armement. Il avoit 30 ans de services, il avoit fait 15 campagnes, s'étoit trouvé a 3 combats, avoit fait la guerre contre les sauvages Chicachats et il étoit a son 3 ^e commandement.	
	Il laisse une veuve nièce du feu S ^r C ^{te} de la Galissonnière et six enfants avec une fortune très médiocre ; on demande pour la veuve les Bontés du Roy. Le S ^r de Brunolo son beau-frère est mort commandant le Chariot Royal au retour de la Louisiane ou il avoit passé le S ^r de Kerlerec gouverneur qui est aussy son beau-frère. Elle paroist	

(1) Arch. Nat. Marine B2 358, ff. 189-189^{vo}.

(2) *Ibidem* f^o 196^{vo}.

(3) Arch. Nat. Marine C1 155, f^o 239^{vo}.

dans le cas par les services de son mary et par ceux de sa famille de meriter les grâces de Sa Mté. On propose de luy accorder une pension de 800 l. sur les Invalides (1).

Pour la biographie de du Bot cette pièce est fort précieuse, car elle nous amène au seuil de son intimité et dans le cercle de ses parents et de ses amis, où nous allons voir des personnages d'importance inégale, mais tous mêlés à l'histoire du Canada, bien qu'à des degrés divers. Il faut en premier lieu — à tout seigneur tout honneur — nommer très haut et très puissant seigneur Messire Rolland-Michel Barrin, Comte (ou Marquis) de la Gallissonnière, Lieutenant-général des armées navales, gouverneur du Canada de 1747 à 1749, l'un des meilleurs gouverneurs qu'eut ce pays, le plus intelligent peut-être, le plus savant à coup sûr et qui en eût changé le destin si son gouvernement eût plus longtemps duré ; membre de l'Académie des Sciences ; marin des plus brillants de son siècle et qui eut la gloire de vaincre l'amiral Byng devant Port-Mahon en 1756 ; maréchal de France *in-petto* et qui mourut presque à la veille du jour et à la porte du palais où le roi allait lui remettre le bâton de velours bleu aux fleurs de lys d'or... (2) Il était, nous l'avons vu, le protecteur de du Bot ; c'est qu'il en était l'oncle par alliance. A son retour de Louisiane, en effet, Charles-Jacques du Bot avait épousé Charlotte-Elisabeth Barrin de la Gallissonnière dont le père Achille-Rolland Barrin de la Gallissonnière était cousin germain du gouverneur du Canada. La mère était Marie-Marquise d'Anthenaise, de la branche des seigneurs de Port-Joullain (3). Je suis

(1) Arch. Nat. Marine, C7 90. Dossier du Bot.

(2) Il mourut le 26 octobre 1756 à Nemours, à peu de distance de Fontainebleau où le roi l'avait mandé. Il fut enterré le lendemain dans l'église Saint-Jean Baptiste où sa tombe et son épitaphe se voient encore. Nous les signalons à la curiosité et à la piété des délégués de la « Société Saint-Jean Baptiste », dans l'espoir qu'elles leur paraîtront, dans leur prochain voyage en France, dignes d'un pèlerinage.

(3) Les Barrin sont originaires du Bourbonnais. Étaient-ils nobles ? La tradition le prétend et que les premiers furent officiers à la cour des ducs de Bourbon au XV^e siècle ; certains documents nous les montrent, au XVI^e siècle, simples bourgeois dans la petite ville de Charroux ; d'autres, au contraire, comme l'Arrêt de la Cour des Aydes de Paris du 27 avril 1630, les déclarent d'ancienne noblesse. Quoi qu'il en soit, tandis que les cadets demeuraient jusqu'à la Révolution au pays natal et vivaient en gentilshommes dans leur Seigneurie des Ruilliers, les aînés essaïmaient en Bretagne, en Poitou, au Maine, devenaient Seigneurs de la Gallissonnière, de la Grande-Guerche, de Pescheseul ; obtenaient l'érection de ces différentes terres en autant de Marquisats ; contractaient de si belles alliances qu'au XVIII^e siècle ils étaient traités de cousins par les ducs de Richelieu, d'Aiguillon, de Cossé-Brissac, de Biron ; exerçaient de hautes magistratures ; arrivaient à des grades élevés dans l'armée et la marine et enfin, avec Rolland-Michel entraient dans la grande histoire — et combien glorieusement !... Pour le problème de ses origines, les enseignements de son ascension, la valeur de certains de ses membres, cette famille réclame un historien et mérite une histoire ; le chapitre de ses armoiries n'en serait pas le moins curieux. Elles sont d'azur à trois papillons d'or posés 2 et 1.

Le généalogiste Lainé a donné, avec pièces à l'appui, la filiation de la famille d'Anthenaise depuis 980. On y rencontre deux croisés en 1190, Hamelin et Geoffroy. La branche des Seigneurs de Port-Joullain a pour blason : d'argent à trois jumelles de gueules posées en bande.

bien certain que notre aïeul du Bot s'enorgueillissait d'être le neveu de ce grand homme et qu'à leur tour ses arrière petits-enfants ne peuvent manquer de faire de même qui, grâce à lui, mais mieux que lui, participent à cet honneur et au sang des Barrin (1).

Voici maintenant un gouverneur de la Louisiane, Louis Billoard de Kerlerec. Il était le beau-frère de du Bot dont il avait épousé la sœur Marie-Joseph-Charlotte. On connaît les discordes et les querelles qui éclatèrent entre lui et Gaspard de Rochemore, intendant de la Louisiane, divisèrent la colonie en deux camps ennemis, continuèrent en France, âprement, et aboutirent à son exil, malgré que le roi fût persuadé de son innocence (2). Il mourut en 1769. Sa veuve essaya vainement d'obtenir sa réhabilitation. Elle vivait à Quimper en 1778. Victoire Conen de Saint-Luc s'y trouvait aussi à la même époque. On pense bien qu'elle rendait visite à sa grand-tante et qu'elle dut bien souvent ouïr les échos douloureux de cette affaire qui demeure encore mystérieuse.

Autre grand personnage : Gilles Hocquart, ancien intendant du Canada. Il était ami de la famille du Bot, ayant avec elle une commune parenté avec les Kerlerec (3).

Il ne faut pas négliger des parents de moindre importance : un des frères de du Bot, le chevalier de Brunolo « mort commandant le « Chariot Royal au retour de la Louisiane » et qui au début de sa carrière de marin, en 1732, était allé croiser sur le banc de Terre-Neuve (4) ; — un cousin, Musuillac, lieutenant de vaisseau, embarqué sur le Héros de l'escadre de du Bois de la Motte, en 1755 et qui en revenant de Louisbourg tomba gravement malade à cause des fatigues et mourut à Brest peu après son arrivée (5) ; — un autre cousin, Pierre Joseph Néyon de Villiers, commandant aux Illinois en 1755 (6) ; — un autre encore, L'Olivier de Tronjoly, mêlé à l'histoire de Terre-Neuve et au rapatriement des Acadiens ; — enfin un neveu, Augustin-Félix

(1) De son mariage avec Charlotte-Élisabeth de la Gallissonnière, du Bot eut 6 enfants : un fils unique, Charles-Rolland, mort sans avoir été marié, et 5 filles : Marie-Françoise, mariée le 25 décembre 1758 à Gilles-René Conen de Saint-Luc ; Anne-Françoise-Angélique, mariée à Jean-Baptiste Blanchard, Marquis du Bois de la Musse, morte sans enfants ; Marguerite, dont nous parlons plus loin ; Marie-Élisabeth-Suzanne, mariée à M. de Coëtgourden ; et Charlotte-Françoise, morte en bas-âge.

(2) Voir lettres du duc de la Vauguyon. Arch. Nat. Colonies E 235, Dossier Kerlerec.

(3) Voir Archives du Finistère B. 1632. Acte d'émancipation du fils puîné de Kerlerec, 27 février 1773.

(4) Arch. Nat. Marine C7 48 Dossier Brunolo.

(5) *Ibidem* Marine C7 223 Dossier Musuillac.

(6) *Ibidem* Marine C7 225. Dossier Néyon de Villiers.

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur)

Rév. P. OMER LE GRESLEY

Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada)

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

(1604-1926)

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) 12 fr.

Rév. P. ALBERT DAVID

Missionnaire du Saint-Esprit

LES MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

Préface de Mgr LE ROY, Evêque de Carie

Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) 10 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 24 fr.

Docteur LOMIER

LES PICARDS AU CANADA

Préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX

Président de la Société d'Histoire du Canada

1 vol. in-8° raisin, 64 pages 7 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 25 fr.

Ces Ouvrages sont en vente au Siège de la Société d'Histoire du Canada,

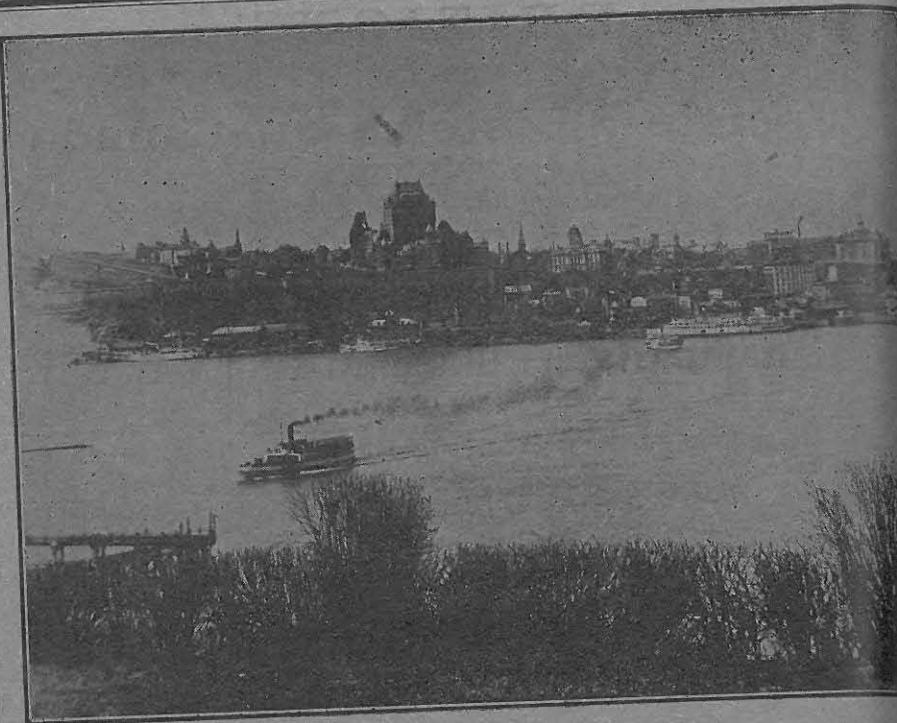
52 rue de Richelieu (adresser les fonds à M. Th. Beauchesne, trésorier),

(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris)

et chez Gabriel Enault, Éditeur, 28 place de la République, Mamers (Sarthe).

(Compte de Chèque Postal 201.64, Paris)

Pour l'envoi franco ajouter 15 % aux prix ci-dessus pour frais d'emballage et d'envoi.



HOTEL DU CHATEAU FRONTENAC

Visitez le Canada

et particulièrement la Province historique de Québec, remarquable par ses sites pittoresques et ses souvenirs toujours subsistants de l'ancien régime français.

Services Réguliers de France au Canada
par les Paquebots Modernes rapides de la *CANADIAN PACIFIC*.

Pour tous Renseignements Brochures, Tarifs, etc.

S'adresser : **CANADIAN PACIFIC RAILWAY (France)**

TÉL. : CENTRAL 76-90.

7, Rue Scribe, PARIS.

“ Société d'Histoire du Canada ”

Je soussigné⁽¹⁾ demeurant
à⁽²⁾
déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada »
comme membre actif, bienfaiteur, fondateur⁽³⁾. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme de⁽⁴⁾
montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir
la Revue NOVA FRANCIA.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Ne peuvent faire partie de la Société d'Histoire du Canada que les Citoyens Français.

(2) Adresse exacte.

(3) Rayer les mentions inutiles.

(4) Membre actif, 30 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).

“ Nova Francia ”

Je soussigné demeurant
à⁽¹⁾
déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA »,
organe officiel de la « Société d'Histoire du Canada », édition
ordinaire, TRENTE FRANCS, par an ; édition de luxe, tirée et
réimposée sur Velin de Madagascar, QUATRE-VINGT-DIX FRANCS,
par an. En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de⁽²⁾
trente francs, de quatre-vingt-dix francs.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.

(2) Rayer la mention inutile.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris), ou à Gabriel Enault, éditeur, à Mamers (Sarthe). (Compte de Chèque postal 201.64, Paris).

Barrin de la Gallowsonnière (1) qui fut blessé et fait prisonnier au siège de Louisbourg sur le vaisseau le Tonnant où il servait en qualité d'aide-major (2).

* * *

Voilà bien des marins et des coloniaux. Imagine-t-on la quantité, la diversité, le charme des souvenirs de campagnes, des récits d'aventures, des mille et une anecdotes qui, entre eux échangés ou racontés à leur sujet, durent émerveiller l'enfance des petits du Bot et des petits Conen de Saint-Luc ? Aussi l'on est en droit de penser que s'il y avait eu, à l'époque où vivait Victoire Conen de Saint-Luc, une Société d'Histoire du Canada elle aurait eu le bon goût d'y solliciter incontinent son admission ; et elle y eût été reçue avec empressement en mémoire de tant de cousins ou d'oncles, et de son grand-père du Bot, et de son arrière-grand-oncle le gouverneur. N'est-elle donc pas, pour ainsi dire, de notre Société d'Histoire, comme un membre avant la lettre ? Ajouterai-je qu'elle en est comme une collaboratrice invisible ?.. Car oyez l'aventure. Pour être allé bien des fois réfléchir sur sa tombe, l'idée m'est venue de rechercher les noms des innocentes victimes qui reposent auprès d'elle ; et dans la liste que j'ai trouvée (3) j'en ai lus de singulièrement intéressants pour le Canada et qui mériteraient que la Société d'Histoire, à l'exemple des Américains sur la pierre tombale de La Fayette, fit quelque pèlerinage et manifestât son souvenir sur l'ossuaire où dorment ceux qui les ont portés. Il y a là deux des filles

(1) Ministère de la Guerre. Archives Administratives. Dossier 693. Il avait épousé une Demoiselle Poisson de Malvoisin, parente de la Marquise de Pompadour. Il fut député de la Sarthe en 1809 et mourut en 1828 laissant deux filles mariées aux comtes de Bellissen et de Mauléon. Le dernier qui porta le nom de Barrin fut Achille-Armand-Charles, cousin germain de Marie-Françoise du Bot, mort le 15 mars 1841, sans postérité.

(2) Ceux qui ont lu le bel ouvrage de M. A. Crosnier sur Victoire de Saint-Luc (édité par la maison Beauchesne) et qui connaissent par le menu les péripéties de la guerre de Sept Ans dans la Nouvelle France seront étonnés que dans le groupe des parents de du Bot qui ont eu une part à l'histoire du Canada nous n'ayons pas placé « M. de Courserac, chef d'escadre », que M. Crosnier, p. 81, en note, dit avoir épousé une des filles de du Bot, Marguerite-Anne-Sophonie, sœur cadette de notre aieule Marie-Françoise ? Le Chevalier de Courserac, qui remplaça du Bot dans le commandement du Bienfaisant, eut de fait un rôle important dans le dramatique siège de Louisbourg en 1758. Mais est-ce à lui que fut mariée Marguerite du Bot, qui, devenue veuve, épousa M. de la Paquerie ? Nous ne le pensons pas, à cause d'une pièce officielle datée du 1^{er} avril 1779 où la veuve de Courserac chef d'escadre est nommée Catherine-Cécile de Longueville. (Arch. Nat. Marine C7 76 Dossier Courserac.) Nous n'avons pu encore identifier quel Courserac fut l'époux de Marguerite du Bot. Ce n'est pas non plus le frère unique du chef d'escadre, Denis, capitaine de frégate, présent au siège de Louisbourg en 1745 et, en 1755, blessé et capturé sur l'Alcide ; car, en 1774, sa veuve est Jeanne-Marie de la Laurencie (*Ibidem* C7 76. Dossier Courserac).

(3) Archives de la Société Civile et Immobilière de l'Oratoire et du Cimetière de Picpus. Je remercie M. l'Archiviste qui très obligeamment m'a communiqué les documents concernant le cimetière de Picpus.

du Chevalier de Lévis et sa propre femme (1); il y a là le filleul et neveu de Gilles Hocquart (2); des neveux de l'abbé de Fénelon (3), l'arrière-petite-nièce de Mgr de Laval (4); presque toute la famille des Magon qui tant armèrent de vaisseaux pour le Canada et Terre-Neuve (5). Il y a même un Canadien, arrière-grand-oncle de l'un de nos meilleurs amis, Charles-François Hertel de Chambly, né à Louisbourg en 1737 et guillotiné le 5 Thermidor an II (6). Si ces quelques trouvailles ne paraissent pas dénuées de valeur, je supplie qu'on en fasse remonter le mérite à celle qui en fut l'occasion imprévue et la cause secrète : Victoire Conen de Saint-Luc, la martyre du Sacré-Cœur, qui tant déjà a droit d'intéresser le Canada pour être la plus belle et la plus pure fleur du sang des La Gallissonnière.

EMMANUEL DE CATHELINÉAU.

(1) Marie-Gabrielle-Artois de Lévis, mariée à Charles de Vintimille, Comte du Luc; Henriette-Françoise de Lévis, mariée à Raymond de Béranger, comte du Gua et leur mère, née Gabrielle-Augustine Michel de Tharon, guillotines toutes les trois le 21 messidor, an II.

(2) Gilles-Marie Hocquart-Coubron, guillotiné le 7 messidor an II.

(3) François-Gabriel de Fénelon et Jean-Baptiste-Augustin de Salignac-Fénelon, « l'évêque des petits Savoyards », guillotines le 19 messidor an II.

(4) Marie-Louise de Laval-Montmorency, abbesse de Montmartre, guillotinée le 6 thermidor an II.

(5) Magon-Goetizac, Magon-Voluchet, guillotines le 2 messidor et Magon de la Balue, Magon de la Bélinaye, Lalande-Magon guillotines le 1^{er} thermidor an II.

(6) Je dois à la délicate courtoisie de mon ami et collègue R. de Roquebrune de pouvoir donner ici le passage de la « Généalogie de la famille Hertel » où il est question de Charles-François de Chambly: «... 4^e Hertel de Cournoyer est mort il y a bien longtemps, j'ai connu trois garçons de ses petits-fils dont l'un est mort major de la légion de St-Domingue, un autre mort de maladie aux Iles et le troisième qui portait le nom de Chambly a été guillotiné sous le règne de la Terreur de Robespierre ».

M. WILLIAM GRANT

HOMME D'AFFAIRES

Parmi les Canadiens qui, entre 1759 et 1764, allèrent vivre en France, beaucoup laissaient des biens au Canada. Ils tâchèrent à les vendre le moins mal possible et trouvaient d'ailleurs assez facilement preneurs.

Au nombre des acquéreurs de biens d'émigrés, les Anglais étaient nombreux. Les gouverneurs furent les premiers à acheter ces propriétés. Le général Murray en faisait une véritable spéculation. En la seule année 1765 il avait acheté la seigneurie de Lauzon aux Charet et une terre sur le chemin de Sainte-Foye appartenant à Jean-Marie Liénard dit Mondord. (1) Le général Haldimand faisait de même. Et les premiers anglais qui vinrent s'établir au Canada suivaient l'exemple de leurs chefs.

L'un des plus habiles de ces spéculateurs fut William Grant. Ce jeune anglais avait le génie des affaires car, à peine majeur (2) il faisait de grosses affaires. En 1763, le traité de Paris étant à peine conclu, il prêtait déjà de l'argent et des marchandises aux canadiens dans la gêne. (3) En 1764, il achetait une maison à Québec, rue Saint-Pierre, appartenant à Etienne Charet (4) et la payait trente mille livres. La même année, il achetait pour cent mille livres les biens que possédait à Montréal Louis Charly de Saint-Ange qui, comme Charet, s'en allait vivre en France avec sa famille.

Louis Charly de Saint-Ange était un gros négociant de Montréal. Né en 1703 et fils de Jean-Baptiste Charly dit Saint-Ange et de Marie-Charlotte Lecompte-Dupré, (5) il appartenait à une famille de bourgeoisie en train de monter à la noblesse selon le rythme lent et sûr d'autrefois. Les Charly appartenaient au monde des marchands canadiens qui, comme les Le Ber de Senneville, les Aubert de la Chesnaye, les Trottier de Beaubien, des Ruisseaux et Desaulniers, les Charet de Lauzon,

(1) J. E. Roy. *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, Lévis, 1897, tome II, p. p. 384-85.

(2) Voir plus loin la lettre de Mme de Saint-Ange du 14 Nov. 1772.

(3) *Nova Francia*, (No. 2, vol. II. p. 62). *Une Canadienne du XVIII^e siècle*.

(4) J. E. Roy. *Hist... Lauzon*, T. II, p. 374.

(5) Tanguay, (l'abbé C.) *Dictionnaire généalogique*, tome 3. p. 19.

les Hervieux, les Camelin-Maugras et les Camelin de Châteaueux, etc., frayaient et s'alliaient avec la plus authentique noblesse de la colonie. On trouve chez les Charly des mariages avec les Aillebout de Manthet, les Cugnet, les Godefroy de Tonnancourt, les Charet de Lauzon, etc. Ces gens-là, tout marchands qu'ils fussent, se battaient en bons soldats dans les rangs des milices. Et les milices prenaient part aux plus durs combats soit contre les sauvages soit contre les Anglais. Jean-Baptiste Charly avait été colonel de milice à Montréal et Etienne Charet fut un des héros de la guerre de 1759.

William Grand acquitta fidèlement les premières sommes dues à Charly, mais celui-ci étant mort en France, Grant se fit tirer l'oreille pour se libérer des derniers paiements, un reliquat d'une quarantaine de mille livres. D'où vives réclamations de Mme de Saint-Ange. De Saumur où elle demeurait elle écrivit au duc d'Aiguillon, ministre des affaires étrangères :

Joint à la lettre de M^r l'archevêque de Tours, du 17.
9^{bre} 1772 8^{bre}
21

Monseigneur

Monseigneur le duc D'Aiguillon ministre d'État ayant le Département des affaires Etrangères,

Monseigneur

Toujours occupé du soin de protéger les sujets de Sa Majesté jusques dans les Cours étrangères, Ursule-Godefroy de Tonnancourt, veuve, Louis de Saint Ange Charly demeurante à Saumur Province d'Anjou, à l'honneur de représenter très respectueusement à Votre Grandeur, que dans les tems que le Canada appartenait à la France feu son mari et elle avoient des possessions à Montreal que desirant passer en France, ils les vendirent avec les meubles et bestiaux qui étoient sur les lieux au S^r William Grant négociant à Québec, par acte reçu devant Simonnet notaire à Montréal le 16 Août 1764, pour la somme de 100.000^l, payable en quatre termes égaux et en lettres décharge de chacune 25.000^l dont le dernier paiement devait se faire au 1^{er} avril 1768.

William Grant après avoir acquitté une somme de 62.294^l 12^s 6^d à compte sur les principaux et intérêts, s'est persuadé que l'éloignement de ses vendeurs étoit un motif pour se dispenser de payer le restant. Cependant La veuve de Saint-Ange confia sa procuration au S. Le Pallieur habitant à Montréal, il actionna Grant au Tribunal de la Province, celui-ci pressé, pretexta une minorité et se pourvut en lettres de rescision. Cette conduite ne pouvoit intimider La veuve de Saint-Ange par plusieurs raisons.

1^o William Gant étant négociant, étoit réputé majeur.

2^o La majorité en Angleterre s'acquiert à 21 ans et il avait plus de 24 ans lors de l'acquisition.

3^o Les choses n'étoient plus entières, une incendie avoit détruit quelques maisons, et il avoit changé la majeure partie des objets de nature.

4^o Il avoit ratifié en majorité par quatre lettres successives des 12 9^{bre} 1765, 13 9^{bre} 1766, 10 et 12 9^{bre} 1767, dans lesquelles il promet acquitter le prix de son acquisition.

Ces raisons étoient trop fortes pour ne pas faire eclipser les lettres de rescision, il ne restoit plus de ressource à William Grant, qu'à perpetuer l'action soit par son credit, soit par des moyens qu'on veut ignorer ; Il sçut captiver les deffenseurs ; Le fondé de pouvoir fit inutilement des efforts pour sen procurer un ; Enfin après un travail de deux mois et à force d'argent, il reussit ; mais quelque juste que soit sa cause ; elle est absente du Canada, elle ne peut parvenir à se faire la justice qui lui est due ; Privée d'un bien légitime par des détours de chicanne, elle na de ressource, que dans la salutaire protection de votre Grandeur, afin qu'elle daigne faire recommander cette affaire au Tribunal de la Province du Canada et eccellerer la décision.

A Saumur le 21 8^{bre} 1772

Veuve St Ange-Charly.

(Sig. autographe) (1).

Le ministre envoya ce mémoire au comte de Guines, ambassadeur de France à Londres, en lui recommandant de s'occuper de cette affaire. Voici la minute de sa lettre qui se trouve au ministère des Affaires Étrangères (2)

Fontainebleau, le 29 8^{bre} 1772.

Je joins icy M. un mémoire de M^e de St-Ange qui réclame le payement d'une créance d'environ quarante mille livres qui lui sont dues par le s. William Grant, et qui sont le restant du prix d'une vente de biens meubles et immeubles qui fut faite au Canada aud. s. Grant par feu M. de St-Ange lorsqu'il quitta cette colonie pour repasser en France. Je vous prie d'appuyer cette affaire de vos bons offices et de tacher de procurer à M^e de St-Ange la juste satisfaction qu'elle sollicite.

Pour appuyer ses lettres et mémoires, Madame de Saint-Ange avait demandé à l'archevêque de Tours d'intervenir. Celui-ci écrivit au duc d'Aiguillon :

(1) Ministère des Affaires Etrangères, correspondance politique : Angleterre, vol. 500. f. f. 197-198.

(2) *Ibidem.* Corr. Politique, Ang. vol. 500, p. 212.

†Recommandation des prétentions de la D^e V^e St Ange contre le S^r William Grant

Tours 17 9^{bre} 1772
rep. le 15 avril 1773
M. l'arch^e de Tours

On me prie Monsieur le Duc de vous demander vos bontés et votre protection en faveur de M^{de} V^e St Ange Charly qui a L'honneur de vous lenvoyer un mémoire † et je le fais d'autant plus volontier que sa demande me paroît juste, et qu'elle m'est recommandée, par quelqu'un qui merite confiance, et qui m'assure que cette dame merite qu'on s'interesse pour elle, je partageray sa reconnaissance.

Recevez Les nouvelles assurances du respectueux attachement avec lequel j'ai L'honneur d'être Monsieur le Duc votre tres humble et tres obéissant serviteur.

† au 21. 8^{bre}

† henri Arch. de Tours (1)
(Sig. autographe) (2)

Le 14 Novembre 1772, Mme de Saint-Ange écrit encore au duc d'Aiguillon et joint un long mémoire à sa lettre. Voici ces deux pièces :

1772. 2^{ar} 14.

Monseigneur Le Duc

rep. le 15 avril 1773

Memoire sur les pretentions que la d^e V^e S^t Ange se croit fondée à faire valoir contre le S^r William Grant.

Dans la crainte ou je suis que les memoires et supplique que M. Reboul (3) mon gendre, chevalier de St Louis, et capitaine major au Regiment de Boulonnois infanterie, prit la liberté d'adresser à Votre Grandeur le 17 Octobre dernier, au sujet d'un injuste procès que le S^r William Grant négociant à Quebec en Canada ma intenté

(1) Henri-Marie-Bernardin de Ceilhes de Rosset de Fleury, arch. de Tours de 1751 à 1775.

(2) Arch. des Aff^{es} Étrangères, Corr. Politique Ang. vol. 500, f^o 248.

(3) Il y a eu un Reboul au Canada, sergent au régiment de la Reine en 1756 et secrétaire de M. Roquemaure (voir « *Lettres du M^{is} de Montcalm au chevalier de Lévis* p. p. Casgrain, Québec, 1894, p. p. 25-27), mais ce n'est pas là le gendre de Mme de St-Ange, lequel s'appelait Jacques Bertrand de Reboul. Mon collègue, M. de Cathelineau a retrouvé au ministère de la guerre ses états de service. C'est à lui, que j'en dois la communication.

« Année 1763, le 1^{er} Juillet. Etat des officiers du régiment de Boulonnois. M. de Reboul, lieutenant-col. Jean-François de Reboul, né le 6 Xbre 1720 à St-Tubery, province du Languedoc, évêché d'Agde, etc.

M. de Reboul, major. Jacques-Bertrand de Reboul, né à Muron en Saintonge, le 26 7bre 1730. A commencé à servir en qualité de lieutenant le 11 9bre 1746. — Réformé le 10 Avril 1749. — Entré dans les gardes du corps le 17 Avril 1751. — Rappelé à une lieutenance le 6 Xbre 1755. — Cap-Aide-major le 6 8bre 1761. — Major le 6 9bre 1762. — Chevalier de St-Louis l'année 1763. — S'est trouvé à l'affaire de l'assiette en 1767. — En 1758 il étoit au combat de St-Cast où il a marché aux volontaires et a fait 4 officiers anglais prisonniers de guerre. — Le 8 may 1762 il a été détaché par ordre de M. le vicomte de Belzunce pour faire les fonctions de major du corps des

ne vous soient pas exactement parvenus ; j'ose Monseigneur, aussi prendre en l'absence de M. Reboul la même liberté, en vous faisant passer un second mémoire, et en vous suppliant très respectueusement de m'accorder votre salutaire protection pour faire recommander cette affaire à la Cour Suprême de Québec ou elle est pendante et indécese.

D'après la lecture que Votre Grandeur toujours bienfaisante, aura bien voulu se faire donner de mon mémoire, elle sera surement touchée des vexations du S^r William Grant, qui n'a d'autre intention que de me priver d'un bien légitime, à cause de mon extrême éloignement et vous y verrez, Monseigneur, dans le plus grand jour les justes motifs de ma defense. Daignés donc s'il vous plaît faire un accueil favorable à ce mémoire et à la supplique y jointe, en voulant bien aussi la recommander à M. l'Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Roy d'Angleterre.

De pareils bienfaits que j'espère de votre charité et de votre cœur, m'excitent d'avance à la plus vive et à la plus sensible reconnaissance.

Je suis avec un profond respect

Monseigneur

De Votre Grandeur

A Saumur

le 14 9^{bre} 1772

La tres humble et tres obeissante servante

Veuve St Ange Charly

(Sig. autographe) (1)

chasseurs volontaires d'Amérique formé le d. jour où il a resté jusqu'au six novembre de la même année qu'il a été fait major du régiment de Boulonnois. « *Guerre, Carton Boulonnois Infanterie*. — Une note signée du chevalier d'Aulan et datée de l'île de Ré, 30 sept. 1764 dit de Jacques-Bertrand de Reboul qu'il est « très propre à son emploi le faisant avec zelle et intelligence et beaucoup d'activité ». Une autre datée de 1767 et signée du chevalier de Montazet est plus pessimiste : « Observation sur l'état-major de ce régiment (Boulonnois). M. de Serveroy, colonel. — M. de Reboul, lieutenant-colonel... M. de Reboul major, cousin du lieutenant-colonel, est un brave homme et un bon officier, il n'a pas beaucoup de talent surtout pour les manœuvres, cependant il a acquis depuis un an par son zèle et sa grande application ». *Ibid.* Une autre note d'inspection sans date indique que le colonel de Boulonnois est M. de Béon, lieutenant-col, toujours M. de Reboul et le major M. de Reboul son cousin. — Encore sans date, une note du marquis de Talaru donne les renseignements suivants : « Reg. Boulonnois, Quoique ce régiment ne soit composé que de recrues depuis sa rentrée en France de St-Domingue le fondement en est bon... M. de Tristan lieutenant-col. est très bon officier et de distinction. M. de Reboul major est rempli de détails mais peu propre pour les manœuvres, il seroit mieux placé à une lieutenance colonelle. Il reste au régiment 77 hommes qui ont fait la guerre ». *Guerre Id.* En 1772 Boulonnois est à Bonifacio, plusieurs états d'inspection sont signés Reboul. En 1776, Jacques-Bertrand de Reboul est lieutenant-colonel. En 1784 Boulonnois étant à Cambrai, on trouve un André-Pierre de Reboul, lieutenant en second et un Jacques-Bertrand-Louis de Reboul, sous-lieutenant. Sont-ce les fils de J. B. de Reboul et de Mlle Charly de St-Ange ? Le premier est dans la compagnie de Balguerie et le second dans celle de M. de Verdellin. Et le 27 Sep. 1789, M. de La Roque étant major, on trouve un congé pour M. de Reboul, lieutenant en premier qui s'en va passer son semestre à la Rochelle, et un autre congé pour M. de Reboul d'Espineau qui va à Pézenas en Languedoc.

(1) Affaires Étrang, Corr. P. Ang. vol. 500, f^o 247.

1772- 9bre 14.

Mémoire
Pour Madame Veuve et heritiere
Saint Ange

Contre

Le Sr William Grant Negociant, demeurant
ordinairement à Québec.

Les Lois d'Angleterre puisées dans le Droit Romain, offrent un succes favorable a la Dame de Saint Ange. pouroit-elle en douter, lorsque la bonne foi et la justice se réunissent à son avantage ?

Plusieurs Objets tant meubles, qu'immeubles vendus par defunt M. de Saint Ange au Sr Grant, qui lors du Contrat n'annonça ni Sa qualité de mineur, ni celle de majeur, dont la vente a été ratifié par plusieurs de ses lettres, qui a fait differens payemens, qui a disposé de partie des dits Objets, les a changé de nature, ont donné lieu au dit Grant de se pourvoir en rescision contre ce même Contrat, la restitution sera-t-elle admise, premiere question : est-elle praticable, 2^e question ; entrons dans le detail de faits avant de discuter nos deux questions et de les resoudre.

Fait

Le Sr Louis de Saint Ange quittant le Canada pour habiter la france, annonça la vente des héritages qu'il possédoit à Montréal, il traita avec le Sr William Grant de Quebec, celui-ci se contenta de prendre la qualité de négociant : il lui vendit plusieurs Emplacements, de Maisons, des Jardins, des Terres et des Meubles, ainsi que le tout est détaillé dans le contrat de vente, reçu par Simonnet Notaire à Montréal le 16^e Aoust 1764. le Prix fut Fixé à 100000 fr. que le Sr Grant s'obligea de payer à Londres ou en france, Scavoir 25000 fr. dans une lettre de change qu'il promit fournir dans quinzaine, payable dans trois mois, 25000 fr. au 1^{er} Avril 1766, 25000 fr. au 1^{er} Avril 1767 et 25000 fr. au 1^{er} Avril 1768. Sans aucun jntérêt.

On ignore quel étoit alors l'âge du Sr Grant, mais on ne pouvoit lui donner lors de l'acte, moins de 23 a 24 ans..

Le Sr Grant se plaignit pas lors de son aquisition, au contraire il annonçoit des malheurs qui retardoient ses payemens : en éffet le 12 9^{bre} 1765. Le (sic) Grant annonce une lettre de change pour le second payement, et s'excuse sur son absence.

Le 13 9^{bre} 1766 il écrit à M. de Saint Ange et le prie d'être tranquile sur les sommes qu'il lui doit, qu'il n'excedera jamais le tems des payemens de plus de deux ou trois mois.

Le 12 9^{bre} 1767 Le Sr Grant par sa lettre annonce une incendie, il fait valoir de nouvelles constructions et assure qu'il aquitera les fonds aussi tôt qu'il lui sera possible et engage de ne point lui faire payer d'intérêt du retardement de ses payemens.

LIBRAIRIE PLON

ÉMILE DERMENGHEN

LA VIE ADMIRABLE
ET LES RÉVÉLATIONS
DE
MARIE DES VALLÉES

Épuisé dans la collection du « Roseau d'Or »

In-16. 12 francs

GEORGES GOYAU
de l'Académie Française

MONSEIGNEUR AUGOUARD

In-16. 10 francs

LOUIS GILLET

SUR LES PAS
DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

In-16. 12 francs

CHARLES SILVESTRE

PRODIGE DU CŒUR

(Prix FEMINA 1926)

Roman In-16 12 francs

Du même auteur.

DANS LA LUMIÈRE DU CLOITRE In-16 . . . 12 francs

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : \$ 11.000.000

Actifs plus de \$ 122.000.000

263 Succursales au Canada

dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14

Par une précédente du 10 du mesme mois, il promet d'aquitter le trois^e terme dans l'année 1768. peut-être même le quatrieme.

Voila donc quatre lettres depuis le 16 Aoust 1764 jusqu'au 11 9^{bre} 1767 approbatives du contrat de vente, qui le ratifient et lui donne toute la force necessaire pour resister contre les fausses attaques du Sr Grant ; Cependant cet aquereur ne remplissoit pas les obligations de son Contrat, la Dame de Saint Ange se trouve obligée de le poursuivre ; C'est alors que le 18 8^{bre} 1768, le Sr Grant pour éloigner le payement, se pourvoit en lettres de rescision, sous prétexte de minorité et de Lezion.

La Dame de Saint Ange se defend et reclame son payement et les intérêts dûs par retardement : elle ne peut réussir a obtenir de jugement, on lui refuse des deffenseurs, elle employe toutes les ressources que lui offre la justice la plus ordinaire, mais inutilement, il Semble que Themis lui ait fermé toutes les entrées ; on la veut fatiguer par des longueurs : elle est hors d'Etat de pouvoir elle même plaider, pour suivre, solliciter : son séjour au milieu de la france, ses infirmités ne lui permettent pas d'entreprendre le voyage du Canada : le Sr Grant profite de toutes les circonstances pour se dispenser de faire honneur a ses engagements. Nous passons à l'examen des deux questions.

Première question

La restitution sera-t-elle admise ?

La premiere est que le Sr William Grant a aquis un objet mesle des meubles et d'immeubles, qu'il étoit et est encore negociant, et qu'il avoit aquis la majorité requise par les Loix d'Angleterre.

La seconde parce que William Grant a payé en majorité la majeure partie de son acquisition.

La troisieme parce qu'il a changé les choses de nature et qu'elles ne sont plus au même état qu'elles étoient lors du Contrat de vente.

La quatrieme enfin, parce que William Grant a approuvé en majorité par ses Lettres des 12 9^{bre} 1765, 13 9^{bre} 1766, 10 et 12 9^{bre} 1767 dont on a donné l'Extrait, son acquisition.

Il est de principe que celui qui a approuvé en majorité ce qu'il avoit fait en minorité, n'est plus restituable, son approbation a un effet retractif a l'acte fait en minorité, il est Censé avoir reconnu l'avantage de cet acte : *qui post vigererimum quintum annum ætatis ea quæ in minore ætate gesta sunt rata habirerint frustra rescisionem Corum postulans. L. 2 b. Si. Major factus ratum habuerit.*

Seconde Question

La restitution n'est pas praticable.

Pour qu'un majeur puisse se faire restituer contre les actes qu'il a faits en minorité, il faut que les choses soient entières, c'est un point essentiel pour conserver la juste égalité entre les contractaires ;

or William Grant a changé les choses de fait, il a détruit des objets ; il en a réédifié ; une portion a été incendiée, ou par accident ou par la faute du Sr Grant, les meubles qui faisoient part de son acquisition n'existent plus, dans tous ces cas *Res perit domino*. Le vendeur ne peut pas en être garant, ce n'est pas l'événement. du dommage qui donne lieu à la restitution, mais seulement une facilité accompagnée d'inconsidération, d'où vient que si un mineur achète un esclave, et que cet Esclave decede aussitot le mineur ne sera pas restitué, parce que cet homme sujet a mourir ne lui étoit pas moins nécessaire, *si minor sibi servum necessarium Comparaverit mox decesserit non debere cum restitui neque enim captus est amendo sibi rem per necessariam licet mortalem L. 11 ff. de mino 55-4°*.

William Grant en aquérant les objets compris dans l'acte du 16 aoust 1764, cherchoit son avantage, il desiroit s'établir à Montréal, y placer le siege de son commerce, des événements ont pu diminuer les objets de leur valeur, ils ne peuvent donner lieu à la restitution, ce sont des accidens auxquels ils étoient exposés en un mot William Grant étoit il mineur en 1764, il ne l'étoit plus lors des ratifications insérées dans ces lettres, il a approuvé en majorité cet acte, il n'est plus restituable et il ne peut se dispenser d'être condamné d'aquitter le surplus de son contrat et les intérêts qui ont eu cours : tout concourt à cette condamnation, la cause des absens doit être favorable, ils ne sont pas a portée d'exposer leur situation, de choisir leurs défenseurs, de répondre à des faits que le plaideur de mauvaise foi suppose souvent avec un air de vraisemblance : la justice vient à leur secours, et supplée aux raisons qu'ils pouroient apporter s'ils étoient présens./.

veuve St. ange charly.

(Sign. autographe) (1)

Le comte de Guines avait saisi le gouvernement britannique de la réclamation Saint-Ange car lord Dartmouth écrivit le 6 Janvier 1773 au lieutenant gouverneur Cramahé à Québec. « La veuve et les héritiers de feu M. de Saint-Ange, disait-il, se plaignent des délais que M. William Grant apporte à s'acquitter de sa dette ». Et lord Dartmouth ordonne à M. Cramahé de faire une enquête à ce sujet et, si la réclamation des Saint-Ange est fondée, d'user de son autorité pour forcer Grant à payer (2). Le lieutenant-gouverneur Cramahé répondit de Québec à lord Dartmouth le 22 Juin 1773 : « Je suis surpris, disait la réponse, du mémoire présenté par la veuve Saint-Ange. Son agent ici ne m'ayant jamais fait la moindre plainte à ce sujet ». Et Cramahé ajoute que les

(1) Aff^{res} Etrang. Corr. P. Ang. vol. 500. f.f. 245-46

(2) J. E. Roy. — *Hist. de... Lauzon*, t. II, p. 402.

délais apportés dans cette affaire sont dus à certaines irrégularités dans les pouvoirs de l'agent canadien de Madame de Saint-Ange (1).

William Grant était homme d'affaires mais honnête homme. Il dut certainement s'acquitter envers les Saint-Ange. C'était même un brave homme que ce Grant et qui semble avoir eu souvent pitié de la misère des pauvres canadiens. Il leur prêtait volontiers comme on a vu. Le propre neveu de Madame de Saint-Ange, Jacques Charley (2) lui avait emprunté 1939 livres. Aussi les réclamations de sa tante ennuyaient beaucoup le jeune homme. « Chère tante, écrivait-il dans une lettre du 22 Juillet 1773, je ne peux pas m'empêcher de vous réitérer ma demande particulièrement envers M. William Grant vous suppliant d'observer (quelque différent que vous ayez eu avec ce monsieur à part) faire attention que trop généralement il m'a empêché à différentes reprises d'être trainé dans les prisons. » (3) La prison pour dettes, évidemment. Jacques Charly réclamait en même temps pour lui-même l'indulgence de ses parents. Il avait lieu de craindre en effet « le mépris que vous, M. Reboul, sa dame et Saint-Ange semblez faire de moi », disait-il avec inquiétude. Ce fils de famille semble avoir été plutôt dépensier et noceur. On noçait beaucoup à cette époque au Canada.

Ainsi beaucoup de gens s'étaient mêlés de cette histoire d'argent entre les Saint-Ange et Grant. Le duc d'Aiguillon la liquida quant à lui en écrivant à Madame de Saint-Ange :

A Versailles le 15. Avril 1773.

M^e de St Ange Charly
à Saumur

M. le C^{te} de Guines auto- J'ai fait, Mad^e le meilleur usage qu'il m'a été possible du mé-
rise à appuyer moire qui me fut adressé au mois de 8^{bre} der par M. Reboul votre
Gendre. dès le 29 du même mois j'ai autorisé M. le C^{te} de Guines à
les préten- qui j'ai fait passer une copie de ce mémoire, à faire pour vous pro-
tions de la D^e curer le succès que vous en esperez toutes les demarches qui pou-
V^e S^t Ange voient dependre de lui, il m'a répondu le 20 novembre qu'il l'avoit
contre le S^r fortement recommandé au ministere de Sa M^{te} Brit^e et cet ambassa-
William Grant. deur est tres disposé à continuer ses bons offices à l'agent que vous
avez sans doute chargé de suivre vos interêts a la Cour de Londres.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement

M^e votre tres humble &

Minute (4)

(1) J. E. Roy. — *Hist. de... Lauzon*, t. II, p. 402.

(2) Fils de Jacques Charly et de Thérèse Charet, il se trouvait être petit-fils d'Etienne Charet et neveu de Louis Charly de St-Ange. Il était rentré au Canada.

(3) J. E. Roy. — *Hist. de... Lauzon*, t. II, p. p. 400-401.

(4) Arch. Aff^{res} Etrang^{res}. Corr. P. Ang. vol 501, fo. 327.

Et à l'Archevêque de Tours, à la même date, il donnait les mêmes assurances :

A Versailles le 15 avril 1773.

M. l'Arch^e de Tours

M. le C^{te} de Guines auto- Dès le 29 octobre de M. j'ai autorisé M. le C^{te} de Guines à appuyer de son credit les pretentions que la D^e V^e St Ange se croit fondée à faire valoir contre le S^r William Grant, et cet ambassadeur m'a les preten- repondu le 20 novembre (1) suivant qu'il avoit recommandé très tions de la D^e fortement le memoire de cette Dame au Ministre de Sa M^{te} Brit^e. Je V^e St Ange suppose qu'Elle a quelqu'un à Londres chargé de suivre ses interets contre le S^r et de faire en sa faveur les demarches necessaires, M. le C^{te} de Guines est surement, M. très disposé a les appuyer de ses bons offices William Grant nes est surement, M. très disposé a les appuyer de ses bons offices en conséquence des ordres qu'il a reçus, et vous ne devez pas douter que je ne sois très empressé à saisir toutes les occasions de vous prouver mon zèle et la sincerité du parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être &

Minute (2)

Nous ignorons ce que sont devenus les Charly de Saint-Ange. Eurent-ils beaucoup de descendants? Tinrent-ils comme les Charret (3) un certain rang en France? La révolution les enveloppa-t-elle et les dispersa-t-elle comme les Charet et les autres canadiens de France?

Quant à William Grant, il fit fortune. Il était seigneur de Saint-Rock et, en 1781, il acheta encore le fief Aubert de Madame veuve Aubert de la Chesnaye et de la marquise d'Albergatti-Verza, née Aubert. Cette seigneurie fut vendue en 1817 à Georges Pozer qui l'acquit de la succession William Grant (4). Ainsi William Grant dut mourir plein de mérites sans doute, mais aussi comblé des biens de ce monde.

R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE.

(1) La lettre du C^{te} de Guines du 20 Novembre 1772 manque dans *Corr. Politique Angleterre*, aux Affaires Etrangères.

(2) Affaires Etrangères. Corr. P. Ang. vol. 501, fo 323.

(3) Les Charet portaient en France les noms de Charet de Lauzon, de Lévy et de Chapt.

(4) *Actes de foi et hommages*, vol. VI, p. 159. Voir : *Rapport Arch. Canadiennes* 1885.

LETTRES

de

Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène

Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu
de Québec (1)

(Suite)

II (2)

†

Madame et tres chere amie

Je suis bien dedomagée cette année de l'inquietude que vous m'avez causé depuis pres de deux ans que je n'avois eu de vos cheres nouvelles, puisque j'ay reçu de vous deux lettres toutes pleine d'affection, qui m'ont fait d'autant plus de plaisir quelles m'assure que la petite relation que je vous ay envoyée vous a beaucoup divertie et que vos amis se sont aussy réjouis de cette lecture, je suis ravie que le capilaire vous fasse du bien il faudra quil y ait bien du malheur dans nos commissions si je vous en laisse manquer, je vous en envoie cette année par un prêtre de S^r sulpice nommé M^r metivier (3), un paquet bien foulé ou j'aurois voulu en faire entrer quatre fois autant, mais

(1) En mettant en ordre les pièces composant le Carton T. 776-786, nous avons retrouvé deux brouillons de lettres écrites par la dame Hecquet à Sœur Duplessis de Sainte-Hélène, nous les publierons et commenterons, en les plaçant à leur date, dans les Lettres de la Supérieure des Hospitalières de Québec.

(2) Cette lettre datée du 21 8^{bre} 1720, retrouvée dans le carton T 776-786, est le début de la lettre, publiée dans le dernier N^o de *Nova Francia* (Vol. II, N^o 1, p. 72, lettre II), que nous signalions comme incomplète.

(3) Marc Anselme Métivier, P. S. S. parti au Canada en 1716, revenu en 1723, dit simplement le *Catalogue* de la Compagnie de Saint-Sulpice, et la liste des Sulpiciens au Canada.

comme on ne peut charger de cela que des amis qui placent dans leur coffre ce qu'on leur donne à porter en France, on ménage la place et on se trouve heureux d'en envoyer peu pourvu que cela soit fidèlement rendu ne lépargnez donc point ma très chère amie, fortifiez votre poitrine et conservez une santé qui m'est si précieuse, après ce que vous m'aviez mandé de votre langueur, n'avois-je pas tout à craindre? et quelle joie pour moy d'apprendre que vous trompé les médecins et que vous appelez de leurs arrêts, je vais changé les vœux que je faisais pour vous en actions de grâce, et remercier Dieu de ce qu'il prolonge une vie pour laquelle je m'intéresse si fort, et qui est si nécessaire à l'éducation de six aimables enfants (1) qui me sont infiniment chers, je vous suis très obligée de tout ce que vous m'en dites rien ne me surprend, il est tout naturel qu'ils aient de bonnes inclinations, ils vous appartiennent de trop près, de plus l'offrande que vous en faites à Dieu et la manière chrétienne dont vous les élevez doit assurément attirer sur toute votre famille de grandes bénédictions du Ciel, nous envoyons à cette petite manon qui vous retrace le souvenir de votre ancienne amie, une montre de Canada, c'est une coquille qui nous a paru curieuse, et nous la faisons admirer à ma sœur (2) qui est fort adroite y a fait un cadran de sorte qu'en effet cela ressemble à une montre dont l'étui est merveilleusement bien travaillé, vous aurez la bonté de nous mander ma très chère amie si cela aura été trouvé aussi singulier en France qu'icy, j'espère que vous la recevrez bien conditionnée, nous ne pouvons envoyer que des gueuseries de ce pays cy, mais vous nous faites des présents magnifiques, vous jugez bien qu'il suffisoit que quelque chose me vint de vous ma chère amie pour que je le reçusse avec un fort grand plaisir, mais il ne falloit pas un tapis de cette beauté, je suis confuse de votre générosité

(1) Les enfants de Marie-Catherine Homassel, mariée à Jacques Hecquet, sont: 1° Jacques, né le 2 septembre 1711; 2° Antoine, né le 1^{er} novembre 1712; 3° Marie-Catherine, née le 12 janvier 1714; 4° Marie-Claire, née le 18 avril 1715; 5° Charles-Auguste, né le 16 septembre 1717 et baptisé le lendemain; 6° Catherine-Elisabeth, née le 12 novembre 1719. De cette union, célébrée le 4 août 1710, un enfant était né le 17 juin 1716 et décédé le même jour. En 1721, le 17 janvier, naissait Nicolas.

(2) Sœur Duplessis de l'Enfant-Jésus.

sité et vous me mettez hors d'état de la reconnaître que par de simples remerciements, il faut du moins que je vous dise en quelle conjoncture il arriva, car je l'ay trouvé trop beau pour ma chambre et je l'ay honorablement passé dessous une belle chaise qui repose dans une chapelle intérieure de notre maison dont j'ay soin, elle est dédiée au calvaire et tout étoit paré et disposé pour y faire un salut en musique le jour de l'exaltation de S^{te} Croix (1), de sorte que je n'eus pas un médiocre plaisir d'étaler dans ma chapelle un tapis qui me fut apporté un demy heure devant le salut et qui se trouva de la juste mesure dont il le falloit pour l'endroit où je l'ay mis, je ne sçay si je ne seray point responsable des distractions qu'il causa, il fallut rendre compte à toutes mes S^{rs} d'où je tirois cette belle pièce elles l'admirent et me félicitèrent de ce qu'elle m'étoit venuë si à propos, la sacristine me l'envia fort et ma chargée de vous demander combien coûteroit un tapis pour un grand marche pied d'autel qui a trois marches je luy ay promis de m'en informer, le lendemain votre seconde lettre me donna encore une nouvelle joie et je ne puis assez vous témoigner ma reconnaissance tout mon chagrin est de ne pouvoir répondre à tant d'honnêtetés vous voulez donc sçavoir des nouvelles de ma famille et vous avez la bonté trop aimable amie d'y prendre sincèrement part, je vous diray que depuis la mort de mon père, (2) ma mère a rendu au Roy un compte de 1200000¹¹ et que l'accident de l'incendie (3) dont je vous ay parlé autrefois ou quantité de papiers du trésor avoient été brûlés ayant fait une très grande brèche au bien de notre famille mon père se voit cru obligé de vendre une terre seigneuriale qu'il avoit en Canada où il y avoit deux paroisses pour saquiter avec sa Majesté", il s'en défit pour 30000¹¹ dont ma

(1) Le mercredi 14 septembre 1720.

(2) George Regnard Duplessis, seigneur de Moramont et de Lauzon, trésorier de la Marine dans toute la Nouvelle-France, fut inhumé à Québec le 31 octobre 1714.

(3) En janvier 1713, le palais de l'Intendant, à Québec, était détruit par les flammes, et les papiers du Trésor étaient consumés; « ... les monnaies de carte, les bons sur le Trésor, les valeurs en caisse, les pièces justificatives des dépenses, tout fut détruit, et le Trésorier dut en porter la responsabilité. Pour s'acquitter envers le Roi, M. Duplessis se crut obligé de vendre la seigneurie de Lauzon. » (J.-E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*. Lévis 1898 Vol. II, p. 58).

mere n'a pas touché un sols, il luy en a même couté encore d'ailleurs d'un côté 10000¹¹ et de lautre 5000¹¹ sans compter toutes les pertes qui peuvent nêtre pas venuës a sa connoissance aussi a t elle eu affaire a un intendant (1) impitoyable qui en l'accablant de caresses exterieure[ment] la traitoit en effet inhumainement, il semble cependant que malgré toutes ses pertes Dieu ait pris soin de ses interets, il paroît quil luy reste de quoy vivre doucement pourvû qu'elle ne perde pas entierement les rentes quelle avoit sur l'hotel de ville je ne sçay ou on pourra placer son argent elle laisse mon oncle maitre de ce fond, elle n'a dailleurs que le petit bien de limours (2) qui ne luy rapporte presque rien, et une des plus belles maisons de quebec (3) ou elle loge il y a un beau jardin elle a un peu plus loin un verger et quelques emplacements dont elle tire de petite rentes qui ne seroient pas suffisantes pour la faire vivre, mais sa depence roule sur le gain quelle fait sur quelques effets quilz luy viennent tous les ans de france et dont elle se defait avantageusement, elle a diferé jusqua present son voyage et tous ses amis luy conseille de le diferer encore ainsy je croy que nous la possederons quelques années, elle devient infirme sans que son âge ny ses maladie diminuë sa grande vivacité nous avons pensé la perdre au mois de juillet dernier, elle étoit allée au devant de M^r et M^e lintendante (4) qui arrivoient de Montreal jusqua une demye lieuë de quebec elle sen revenoit en calèche suivie de toute cette compagnie, lors quetant au haut d'une montagne fort a pique a côté de laquelle le penchant est tres escarpé son cheval perdit haleine et recula de travers en sorte que les rouës étoient deja dans la pente de la côte, ma mere effrayée cassa une des portiere et se jetta a corps perdu sur la terre d'ou elle tom-

(1) L'intendant Bégon qui aurait dû porter les responsabilités d'une grande « partie de ce désastre fut impitoyable pour madame Duplessis. Tout en l'en-tourant des marques d'une grande bienveillance, il la força à une réédition « complète des comptes... » (J.-E. Roy. — *Histoire de la Seigneurie de Lauzon... Op. cit.* Vol. II, p. 58).

(2) Limours-en-Hurepoix, près Paris. Chevreuse où fut élevée Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène est proche de Limours.

(3) Cette maison était située rue des Pauvres (aujourd'hui rue de la Paroisse). Au recensement de 1716 l'on constate que la veuve de Georges Regnard Duplessis y résidait avec deux fils et une servante.

(4) Michel Bégon, qui était, depuis le 14 octobre 1712, intendant de la Nouvelle-France et Jeanne-Elizabeth de Beauharnois.

ba en roulant jusqu'en bas sans se blesser, quoy que ce fut dans un endroit plein darbre et de halliers, elle fut tres promptement secouruë, on la seigna puis on la ramena couchée dans un canot et on la transporta dans un brancar jusqua son lit quelle a gardé pres de 2 mois (1).

(A suivre.) (2)

(1) A cette époque, Révérende Mère Marie-Charlotte Aubert de la Chenaye, native de la Rochelle, finissait son Supériorat. Révérende Mère Dupuy de la Croix allait lui succéder pendant six années.

(2) La fin de la lettre se trouve dans le dernier N° de *Nova Francia* (Vol. II, N° 1, p. 72.).

(3) Par suite d'une erreur de « notes », j'ai confondu le Régent et le Dauphin. (Voir *Nova Francia*. Vol. II, N° 2, p. 74).

Philippe II, duc de Chartres, né le 2 août 1674, duc d'Orléans, de Valois, de Nemours et de Montpensier, Régent de France le 2 septembre 1715, avait épousé, le 18 février 1692, Marguerite-Marie de Bourbon (Mlle de Blois) légitimée de France, en novembre 1681, fille naturelle de Louis XIV et de madame de Montespan, née le 4 mai 1677, décédée le 1^{er} février 1749.

Louis, le Grand Dauphin, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche, né le 1^{er} novembre 1661, avait épousé le 7 mars 1680 Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière qui mourut le 20 avril 1690.

C'est donc Marie-Adélaïde de Savoie, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, et d'Anne-Marie d'Orléans, née le 6 décembre 1685, qui s'était mariée le 6 décembre 1697 à Louis, duc de Bourgogne, né le 6 août 1682, devenu Dauphin à la mort de Louis, Grand Dauphin, le 14 avril 1711, qui était la Dauphine dont parle Mère Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène dans la lettre datée du 21 octobre 1720.

Le Dauphin Louis mourut le 18 février 1712 ayant été précédé dans la mort par sa femme, Marie-Adélaïde de Savoie, le 12 février 1712. A.-L. L.

Les Noms des Boucher de la Broquerie

L'Abbé de la Corne chez les Boishébert en Normandie

Dans une curieuse étude parue dans le *Bulletin des Recherches Historiques* publié par M. P. G. Roy (1), Philéas Gagnon a donné les variantes de noms et de surnoms de Canadiens au XVII^e siècle. Cette étude est intitulée : *Noms propres au Canada Français*.... « Dans ces notes, dit « Philéas Gagnon, il ne s'agit que des noms qui se trouvent dans le « premier volume du *Dictionnaire Généalogique* de Tanguay, malheureusement l'érudite M. Gagnon a omis de dire quels sont ces manuscrits qu'il a consultés et où il a relevé les signatures en question. En tout cas, il signale la signature d'un de La Brocquerye (2) : « Louis Chartier, chirurgien qui se noie à « Montréal en 1660, signait La Brocquerye en 1652 ». C'est peut-être là le M. de la Brocquerie marié à Anne Denis, dont parle M. Dugas, et dont le nom passa aux Denis puis aux Boucher.

Et nous trouvons dans l'*Origine des Familles Canadiennes-Françaises* par le P. Godbovt (Lille, 1925, p.p. 150-51) que le parrain de Marguerite Boucher, baptisée à Mortagne, le 28 mai 1631, est Alexandre Aubin, sieur de Niverville. On sait qu'une branche de Boucher du Canada a porté le nom de Niverville.

* * *

Comme suite à l'article de M. La Roque de Roquebrune sur « l'abbé de la Corne » (3) et du marquis de Grosourdy de St-Pierre sur « un Cousin Canadien en Normandie au XVIII^e siècle » (4), notons le passage suivant d'une lettre de l'abbé de la Corne publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (5) par Mgr. Tétu : «..... Mme et M. le marquis « de Goyon chez qui je mange quelquefois sont intimes de M. Dagues-« seau et me promettent de ne pas lui donner repos. J'ai fait cette con-« naissance par le moyen du parent de M. de Boishébert chez qui j'ai « passé huit jours, pendant le temps de la grande cérémonie du jour « de l'An en Normandie. M. de Boishébert m'y a mené dans sa chaise « en une journée et ramené de même, sans qu'il m'en ait coûté à peine « ma nourriture..... » Cette lettre est datée de Paris, 8 mars 1752.

H.

- (1). — *Bull. des Rech. Hist.* (Vol. XV. 1909. N° 1 à N° 6).
 (2). — *Bull. des Rech. Hist.* (Vol. XV. 1909. N° 1., p. 30).
 (3). — *Nova Francia.* (Vol. 1. N° 3. p.p. 106-112).
 (4). — *Nova Francia.* (Vol. II. N° 1 p.p. 25-27).
 (5). — Vol. XV. N° 1. p. 6.

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

DEUX BOURBONNAIS AU CANADA

(Suite et fin)

Raymond Blaise des Bergères trépassa à Montréal, le 20 juillet 1711. Marie-Marguerite Vauvрил de Blazon, sa troisième femme, lui survécut. Elle fut ensevelie aux Trois-Rivières, le 8 janvier 1730. Elle n'avait pas eu d'enfants de ses deux mariages.

2^e Pierre. (frère cadet de Marie-Marguerite Vauvрил de Blazon), baptisé aux Trois-Rivières, le 17 mai 1675, fut inhumé au même lieu le 20 août 1677.

La descendance de Pierre-Charles Vauvрил de Blazon, ou mieux, Vauvрил de Blazon est donc complètement éteinte. Il me paraît par suite inutile d'esquisser ici la généalogie des Vauvрил restés en Bourbonnais et qui, eux aussi faute de mâles, disparurent au cours du XVIII^e siècle. Je dirai seulement que ceux qu'une pareille tâche tenterait en trouveront les éléments dans les archives communales de Thiel, d'Yzeure, de Moulins, dans la Série B des archives de l'Allier, dans les bonnes feuilles du second volume des Fiefs du Bourbonnais, par MM. Aubert de la Faige et de la Boutresse, sans compter d'autres sources de moindre importance, qu'un chercheur averti se ferait facilement indiquer.

En terminant, je me bornerais à indiquer que les armoiries des Vauvрил étaient : *d'azur, au chevron d'or accompagnée de trois glands de même.*

Antoine Vauvрил de Bagueux les déclara ainsi à l'Armorial Général de 1696, Bureau de Moulins, N° 175.

Cet Antoine était un cousin de Pierre-Charles, passé au Canada.

Sous le N° 76, Nicolle Lardereau veuve de René, (lire Rémy,) de Vauvрил conseiller au présidial de Moulins, avait déclaré de même les armoiries de son défunt mari mais en ajoutant que les glands étaient : *feuillés d'or.*

Jean Vauvrille, écuyer, Conseiller du Roi, Trésorier de France en la généralité de Moulins, avait aussi fait inscrire ses armes, les blasonnant comme Antoine ci-dessus. (N° 215).

Au N° 97 du II^e Registre, Elisabeth Vauvrille, veuve de Jean Beraud y [S^r de Paray-le Vieil], Conseiller au présidial de Moulins, déclara ses propres armoiries, de la façon suivante : *d'azur, à trois glands d'or posés deux en chef et un en pointe.*

Sans doute est-ce par oubli qu'elle supprima le chevron, à moins que le chevron ne soit une brisure, car Philippe Vauvrille, abbé de Villeneuve, sous le N° 134, du II^e Registre, les déclara comme elle.

PHILIPPE TIERSONIER.

EN VENTE

aux bureaux de « Nova Francia »

et chez Gabriel Enault

Editeur de la SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA
28, place de la République, MAMERS (Sarthe)

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien, de J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty, Associés de la « Compagnie de Montréal » ; Tronson, 3^e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.

REV. P. OMER LE GRESLEY, Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada). *L'Enseignement du Français en Acadie (1604-1726)*. 1 volume in-8° raisin, 259 pages. 12 frs.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les *chercheurs* et les *curieux*.

QUESTIONS

COURIEU, ASSASSIN DU COMTE D'AGRAIN. — Le nommé Antoine Courieu qui avait assassiné à l'Île Royale en 1722 le comte d'Agrein, capitaine des Troupes, se vit condamner à être rompu vif... à Rochefort. Son premier procès fut annulé et Courieu fut de nouveau jugé... à l'Île royale. Où pourrait-on avoir sur cet arrêt de cassation quelques précisions. Si un lecteur de *Nova Francia* pouvait nous éclairer sur les diverses circonstances qui amenèrent cette cassation nous en serions très heureux.

UN ACADIEN CURIEUX.

RÉPONSES

ORIGINE DU NOM DE MONTRÉAL. — (Vol. 1. N° 1. p. 37 ; N° 5. p. 231). Il sera sans doute utile aux membres de la Commission nommée pour décider — si faire se peut — de l'origine exacte du nom de Montréal, de lire « le Second Voyage du Sieur de Champlain fait « en la Nouvelle France l'année 1610 », ils y verraient à la page 285 « ...Mais « en tout ce que je vy, ie n'en trouvay « point de lieu plus propre qu'un petit « endroit, qui est iusques où les bar- « que & chaloupes peuve[n]t mo[n]ter « aisement neantmoins avec un grand « vent, ou à la cirque, à cause du « grand courant d'eau ; car plus haut « que le dit lieu (qu'avons nommé la « place Royale) à une lieue du mont « Royal, y a quantité de petites rochers « & basses, qui sont fort dangereuses. » D'autre part dans Faillon : Histoire de la Colonie Française au Canada (Tome 1. p. 2), on lit : « Etant sortis | Cartier « et ses compagnons parmi lesquels « se trouvait l'Echanson du Dauphin, « fils du seigneur de Montréal | d'Ho- « chelaga, ils furent conduits par plu- « sieurs hommes & plusieurs femmes « à la montagne voisine ; & arrivés sur « cette hauteur, ils purent de là pren- « dre connaissance du pays. Ils adm- « rèrent la beauté des alentours,

« comme aussi le cours majestueux « & la largeur du grand fleuve, qu'ils « suivaient des yeux autant que leur « vue pouvait s'étendre ; enfin l'impé- « tuosité du saut où leurs barques « étaient restées ; ce qui fut cause que « Cartier, charmé des points de vue « qu'il découvrait de là, nomma cette « montagne le *Mont Royal*, d'où est « venu le nom de *Montréal*. »

Abbé O. M... de Villemarie.

— Ayant lu cette note, qui arrive de Montréal, j'ai recherché dans le manuscrit de Cartier au Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Je copie le passage auquel Faillon fait allusion et que cite notre correspondant de Villemarie. « Après « que nous feusmes yssuz de la « dicte ville | Hochelaga | plusieurs « hommes & femmes nous vindrent « co[n]duyre sur la montaigne cy « deva[n]t dicte, qui est par nous « nommée, Mont royal, distant d'ud. « lieu d'ung quart de lieues. » Cartier toujours soucieux de justifier ses appellations et dénominations ne dit rien au sujet de ce baptême de la Montagne. Il n'aurait pas manqué — c'est du moins notre avis — de rappeler le souvenir de son compagnon, fils du seigneur de Montréal, s'il avait, pour lui, et en raison des services rendus par les siens à ses divers projets et entreprises, dénommé la magnifique montagne Mont royal.

A.-L. L.

GUIONIE OU GUIONIC, EN CANADA. — (Vol. II. N° 1. p. 37.) En 1870 un nommé Alexandre Guionic épousa une cousine germaine de mon père Mlle Marie Lanco dont le frère M. Auguste Lanco habite rue du Méné, à Vannes. Alexandre Guionic devait être le fils de François Guionic, dont la mère était une Axal. Il eut deux enfants, un fils Henri, et une fille. Alexandre Guionic avait trois frères, tous trois officiers et une sœur.

La famille Axal s'est éteinte. La famille Sainzun existe toujours à

Belle-Isle-en-Mer de même que les descendants des Leblanc. Ma grand-mère paternelle était une Salvy dont la mère était une Leblanc.

Des cousins de mon père du nom de Leblanc ont habité plusieurs années Auray ; de cette famille il ne reste plus qu'une demoiselle Leblanc qui habite maintenant Vannes.

En consultant les registres du Palais (Belle-Ile-en-Mer, Morbihan) on aurait d'autres indications. Je me tiens à la disposition de M. Guionic, par votre Revue, pour tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin, et, si cela l'intéressait, un de mes cousins, archiviste, en venant à Belle-Ile-en-Mer, pour ses vacances, pourrait faire quelques recherches. A.-M. L...o.

LA RÉVOLUTION DE 1837 ET LA FRANCE. — (Vol. I. N° 1. p. 38 ; N° 2, p. 89). La France, qui avait si vaillamment combattu pour l'obtention de l'indépendance américaine, était la seule, peut-être, qui pouvait aider aux braves patriotes canadiens de 1837-1838, mais notre ancienne mère-patrie, était à ce moment en proie elle-même à ses convulsions politiques, car de 1836 à 1840 se produisirent de nombreuses crises ministérielles et ces agitations croissantes et l'obstination du gouvernement à refuser la réforme électorale aboutirent à la révolution de 1848, qui renversa le trône de Louis-Philippe.

La révolte de 1837-1838 eut des répercussions en France, et j'en trouve la preuve dans « La Nation Canadienne » de Ch. Gailly de Taurines, (Paris 1894, page 69). Lisez :

« Pour la première fois la presse française s'occupait du Canada, que sa révolte venait pour ainsi dire de lui révéler ; pour la première fois, elle commençait à parler en termes émus de ces frères d'Amérique qui gardaient un souvenir si persistant d'une si oublieuse patrie.

« Toutes les nuances politiques s'accordaient pour louer leur fidélité au sentiment français, et tandis qu'un journal libéral avait durant l'insurrection proposé la formation d'une légion

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

« de volontaires pour voler au secours de nos frères d'Amérique, la grave « Gazette de France » parlait, avec un attendrissement classique, du courage des Canadiens à défendre cette nationalité que les émigrants français ont transporté avec eux au Nord de l'Amérique, de même qu'Enée, selon la Fable, emporta avec lui ses dieux, les mœurs d'Ilium et ses péna-tes.

« La révolte de 1838 avait révélé les Canadiens à l'Europe, la répression sanglante qu'ils subirent les révéla à eux-mêmes, exalta leur sentiment national et leur enthousiasme. »

L.-A...t L...e.

L'ABBÉ DE LAUBERIVÈRE NOMMÉ SUCCESSEUR DE MGR. DOSQUET. — Sentant que « les relations étaient très tendues entre lui et son Clergé », le 19 octobre 1735 Mgr Dosquet quittait Québec et retournait en France. Le 24 août 1737 il remettait sa démission au Roi et recevait alors une pension viagère. Son successeur l'abbé de Lauberivière n'arriva au Canada que le 8 août 1740 et mourut « ...généralement regretté » le 20 août suivant. Qui pourrait m'indiquer la date et le fragment du Mémoire du Roi qui concerne la nomination du 5^e évêque de Québec dont le P. Canot. S. J. disait : « On a été obligé de déchirer plusieurs de ses collets, pour le peuple qui lui attribue des miracles ; pauvreté évangélique : soutane de laine, bague valant 10 écus ; seule richesse : chemise de crin, ceinture, trois disciplines teintées de sang, une autre de fer. Voilà le prélat que nous pleurons ! »

F. A. B....., prêtre.

JEAN BAPTISTE LECLERC DE LA ROZE. — En 1739, cet ancien officier des Gardes françaises fut envoyé, à la demande de sa famille, au Canada pour servir dans les troupes. Peut-on fournir sur sa vie en Nouvelle-France des renseignements ; nous savons qu'il partit de France à bord du *Rubis* que commandait le marquis de la Gallissonnière. DE LA ROZE.

LIVRES et REVUES

Les Archives Publiques du Canada ont publié récemment deux volumes particulièrement attrayant pour l'histoire économique du Canada. Le Dr. Adam Shortt, en une solide Introduction, a présenté ce Travail sur le système monétaire et les finances sous le régime français (1).

M. Shortt, président des Publications Historiques des Archives du Canada, à Ottawa, a nettement exposé l'histoire de la monnaie et du change sous le régime français, prélude de l'histoire économique de la colonie française des rives du Saint-Laurent. A l'origine, système arbitraire du troc, puis institution d'une monnaie régulière et de même valeur que celle de France. Cette monnaie venant du paiement des fonctionnaires par le gouvernement, et des soldats, et les subventions accordées par la générosité royale aux missionnaires.

Le monopole de la Compagnie des Cent Associés étant disparu, la nécessité d'un étalon fut reconnue, les Ordonnances se firent nombreuses pour régler le cours de la monnaie. La colonie et ses finances subissent le contre-coup des affaires de la France et de ceux qui, sur les bords du Saint-Laurent, étaient chargés de veiller sur l'administration et la progression. Les efforts du Conseil Souverain pour éviter toute crise ruineuse ; le projet de Tracy pour l'institution d'un système monétaire colonial ; les diverses tractations des Français et des Anglais dans le commerce clandestin ; l'institution de la monnaie de carte par de Meulles, en 1665, et les phases du rachat de cette monnaie en 1717, sont exposés, entr'autre, dans l'Introduction de M. Shortt.

Rédigés en deux langues, présentant clairement les faits, multipliant les documents, présentant souvent les « types » de certains documents monétaires, ces deux volumes sont d'un intérêt de premier ordre et font attendre avec impatience les documents et travaux que l'auteur nous promet.

G. NOVÉFAIN.

(1) Bureau des Publications Historiques. Archives du Canada. DOCUMENTS RELATIFS À LA MONNAIE, AU CHANGE ET AUX FINANCES DU CANADA SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS, choisis et édités avec Commentaires et Introduction par Adam Shortt. 2 Vol., Ottawa, 1925.

* * *

Dans l'*Écho de Saint-François...* (Vol. XV. N° 179. OTTAWA Ottawa), M. Jules Tremblay donne quelques détails (Canada) historiques sur la capitale fédérale du Canada qui célébrera le centenaire de sa fondation cette année. Ottawa — Bytown en 1826 — qui doit son existence à Philemon Wright fut ville en 1847, reçut sa charte de « cité » en 1854, ne fut capitale fédérale qu'en 1857.

* * *

Dans « *Illinois Catholic historical Review* » (vol. IX. Janvier 1927. N° 3) le Rev. Henry S. Spalding, S. J., continue son étude sur « La vie de Jacques Marquette, S. J. » — il avait commencé cette étude dans le N° d'octobre 1926 — que malheureusement il nomme « James » Marquette, ce qui est fait pour dérouter des chercheurs. Cette étude, accompagnée de références et de documents de premier ordre est particulièrement intéressante et s'imposera, dans l'avenir, à l'attention de tous ceux qui voudront s'occuper des pionniers, explorateurs et missionnaires du Grand-Ouest. Plusieurs illustrations accompagnent le texte.

A.-L. L.

* * *

Le bulletin de Décembre 1926 (vol. XIII. N° 3) de la « *Mississippi Valley Historical Association* » publie diverses études signées James B. Hedges, sur le travail de colonisation du « Northern Pacific Railroad » ; de David K. Bjork, sur quelques documents concernant les affaires dans la vallée du Haut-Mississippi. 1771-1772. Dans le N° de septembre précédent (Volume XIII. N° 2), Bruce E. Mahan avait exposé les travaux du 18^e Meeting annuel de la Société qui s'était tenu les 30 Avril, 1^{er} et 2 Mai 1925.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Maners. — Imprimerie Gabriel ENAULT. — 12.598.

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

82, RUE BONAPARTE - PARIS VI^e

R. DE LASTEYRIE

L'Architecture Religieuse en France à l'Époque Gothique

Ouvrage posthume publié par
M. Marcel AUBERT

TOME I.

Grand in-8 x-544 p. et 580 fig. Prix 100 fr.
Cet ouvrage comprendra 2 volumes grand in-8, abondamment illustrés.

Paris de sa Naissance à nos Jours

par Marcel POETE

TOME 1^{er} : LA JEUNESSE (des origines au XV^e siècle). Un beau volume grand in-8, couverture illustrée (plan de Paris au XV^e siècle) 40 fr.

ALBUM. 600 illustrations, d'après les documents, accompagnées de légendes et d'un exposé historique. Un beau volume in-8^o, couverture illustrée, broché 75 fr.
Relié toile, fer spécial, tête dorée 35 fr.
Pour les acheteurs du tome IV. L'Album 65 fr.

Le Tome II du texte (du XV^e siècle à nos jours) est sous presse.

COLLECTION DE MANUELS

d'Archéologie et d'Histoire de l'Art

15 volumes parus.

Chaque volume in-8 avec nombreuses illustrations.

Broché 50 fr. | Relié pleine toile . . . 62 fr.

Archéologie française jusqu'à la Renaissance par C. ENLART, 3 vol. — Le Costume, 1 vol. — Art byzantin par Ch. DIEHL, 2 vol. — Archéologie romaine par CAGNAT et CHAPOT, 2 vol. — Archéologie égyptienne par JÉQUIER, 1 vol. — Manuel d'art musulman par MARÇAIS.

900 succursales au service des affaires



Dans 900 importants centres commerciaux du Canada, de Cuba, des Antilles, de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à Londres, à Paris, à Barcelone et à New-York il y a une succursale de notre banque, où vous trouverez les avantages de notre organisation tout entière.

Un organisme bancaire que, seul, peut avoir un établissement disposant de 800 succursales au Canada et de plus de 100 succursales dans les autres pays, est chaque jour à la disposition du monde commercial dans les 21 pays où nous sommes installés.

Vous pourrez tirer grand profit pour vos affaires des renseignements innombrables qu'il vous sera possible d'obtenir de nos 900 sources directes d'information.

La Banque Royale du Canada

L'actif total dépasse 788 millions de Dollars

BUREAU DE PARIS :
28, Rue du Quatre - Septembre

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (VI^e)

VII^e CENTENAIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

OUVRAGES DU R. P. FACHINETTI, O. F. M.

L'Histoire du Poverello d'Assise

un volume in-8° raisin illustré de 29 simili gravures hors texte, 45 fr. franco 47 fr.

Inspiré des Fioretti dont il conserve l'allure naïve et poétique, ce livre est encore rehaussé par des magnifiques reproductions de fresques ou de tableaux de maître qui sont à eux seuls le commentaire lumineux du texte. Le Père Fachinetti qui est un des franciscains les plus connus à l'heure actuelle était tout désigné pour exalter le pauvre d'Assise.

SOYEZ AMIS

Saint François d'Assise et l'Amitié chrétienne

in-8° couronne de XVIII-390 pages, orné de 4 gravures hors texte, 9 » ; franco 9.90

SOMMAIRE. — *L'amitié dans la pensée chrétienne* ; sa nature, son excellence, sa nécessité. *Saint François d'Assise, modèle de l'amitié chrétienne*, les amis de la jeunesse, du ciel, les compagnons d'apostolat, les chevaliers de la Table Ronde, les amis du Séraphique, les amis de l'esprit, les amis du sentiment. — *L'amitié chrétienne dans la vie*. — Le choix des amis, l'apostolat de la prière, conservons l'amitié. Au ciel.

SOYEZ JOYEUX

Le Poverello séraphique et la joie de la vie

in-8° couronne de XLVI-304 pages, orné de 4 gravures hors-texte

Cet ouvrage récemment paru en est rapidement arrivé à sa cinquième édition. C'est dire son succès, toute la presse religieuse a été unanime à louer cet ouvrage dont nous allons rappeler le plan en quelques lignes.

Le Séraphique Poverello, modèle idéal de la joie dans la vie. — Notre thèse, rapports avec Dieu, avec ses frères, en face de la création, la doctrine du maître.

Les sources intimes de la joie franciscaine. — Position du problème, éducation de l'esprit, vie simple, éducation du cœur, *Beati pauperes*, éducation de la volonté, *Vigilate et orate*, le christianisme et la joie.

La pratique de la joie dans la vie. — La faillite de la civilisation moderne, nécessité de la joie, pour acquérir la joie, conseils pratiques, l'apostolat de la joie, soyez joyeux.

SOYEZ APOTRES

Le Séraphique et le problème de l'apostolat

in-8° couronne de 356 pages, orné de 4 gravures hors texte

SOMMAIRE. — *Le devoir de l'apostolat*. — *L'obligation de l'apostolat*. — *En pensant à l'avenir (la récompense ici-bas et dans le ciel)*. — *Conclusion : soyez apôtres*.

Vous avez vu la sérénité de saint François dans « Soyez Joyeux », sa charité universelle dans « Soyez Amis ». L'amour du saint pour les créatures pouvait-il avoir d'autre but que le désir de porter des âmes à Dieu ? « Soyez apôtres ! » voilà la troisième leçon qu'il nous donne. — Il nous montre d'abord le devoir, l'obligation de l'apostolat pour tous et son exemple nous offre le tempérament d'apôtre le plus sublime du Moyen-Age. Comment surmonter les difficultés, les obstacles ? Quelles armes employer ? Demandez-le au séraphique.

Chaque volume 10 fr. 50, franco 11 fr. 60

LE BAISER DE SAINT FRANÇOIS ET DE SAINT DOMINIQUE

par l'abbé MAIRE

un vol. in-12 écu de 110 pages, 3 fr. » , franco 3 fr. 45

SOMMAIRE. — *Les Enfances*. — *Le signalement*. — *Les états de service*. — *L'arbre généalogique*

L'auteur dédie son livre « Aux Jeunes Gens et aux Jeunes Filles désireux de gagner des âmes à Jésus-Christ et qui hésitent entre deux voies parallèles, aux prêtres et aux laïques à qui la vie de cloître demeure inaccessible et qui ne savent à quelle famille religieuse (tiers-ordre) se faire agréer. »

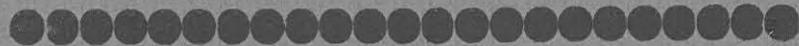


TABLE ANNOTÉE DE NOVA FRANCIA

SOUS PRESSE

Formant une forte Brochure de quatre-vingts pages, la Table annotée de la première année de *Nova Francia* (1925-1926) sera envoyée aux Souscripteurs avec le prochain numéro.

Vu l'importance de cette Brochure

Le prix de la Table
est porté à dix francs

Seuls les Souscripteurs ayant envoyé leur demande avant ce numéro de la Revue pourront bénéficier du prix antérieurement fixé.

La Table n'est tirée qu'à un petit nombre



“NOVA FRANCIA”

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS



SOMMAIRE

Actes de la Société d'Histoire du Canada. — A propos de la révolte des Métis, par le duc de LÉVIS-MIREPOIX. — A propos du Testament de l'abbé Maillard, par ALBERT DAVID, (*suite et fin*). — Deux crimes à Neuville-sur-Vannes au XVII^e siècle. Assassinat de François Bouvot et de Jacqueline de Chomedey, par A.-LÉO LEYMARIE. — L'Institut de Géographie Samuel Champlain de la Faculté de Lettres de l'Université de Poitiers, par J. TOURNEUR-AUMONT. — Bigot et les Commandants des Postes, par R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE. — Pastour de Costebelle et les officiers de la Garnison de l'Île Royale, en 1715. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Les Malouins colonisateurs au Canada ; les Acadiens déportés dans la région Malouine, par Julien HERPIN, (*à suivre*). — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

HORS TEXTE : Philippe Pastour de Costebelle, portrait et armes.
Une page du testament de l'abbé Maillard.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1^{er}.

Abonnement :

1 an : Éd^{on} ordinaire : 30 frs.
1 an : Éd^{on} de luxe : 90 frs.

Le numéro :

Éd^{on} ordinaire : 5 frs.
Éd^{on} de luxe : 15 frs.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1^{er} arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société; b) Des membres actifs; c) Des membres bienfaiteurs; d) Des membres fondateurs.

b) **Membres actifs.** — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada.

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) **Membres bienfaiteurs et fondateurs.** — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue « Nova-Francia » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris 1^{er}.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY.

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements
sur le Canada

s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Une Librairie aux Méthodes nouvelles



L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE

76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7^e)



Son but L'O.C.L.B. fondé en 1923, par M. Pierre de Lesclure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par l'**information bibliographique** et par la **vente**. Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation L'O.C.L.B. afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes**. Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode L'O.C.L.B. renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'O.C.L.B. comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS**, qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.)

Les Livres anciens. L'O.C.L.B. possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archivist-paléographe. Il **vend et achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement**, sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'O.C.L.B. offre au public parisien un **Magasin**, organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions**. — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier**, il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSCRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES de la Société d'Histoire du Canada

Au cours des Réunions hebdomadaires du *Comité des Sources et des Recherches* de la *Société d'Histoire du Canada* plusieurs communications intéressantes ont été faites.

M. La Roque de Roquebrune, annonça sa trouvaille de divers documents importants concernant Charles François Hertel de Cournoyer-Chambly, né à Louisbourg, en Acadie, guillotiné, à Paris, le 25 juillet 1794 et inhumé au cimetière de Picpus. M. de Roquebrune utilisera ces documents dans une étude qu'il prépare sur ce Canadien.

M. A.-Léo Leymarie a rendu compte de sa visite à Meaux ; de l'intérêt que Mgr Gaillard, évêque de Meaux portait aux recherches concernant la femme de Champlain et de la collaboration dont il avait pu s'assurer pour retracer et réunir les documents de tout ordre concernant Isabelle Boullé, fondatrice des Ursulines de Meaux.

M. Leymarie a signalé qu'il venait de retrouver divers documents sur un fief Grosbois, situé près de Mortagne, qu'il y avait dans les papiers réunis des plans, des terriers, des aveux et dénombrements. Grosbois était un fief important au XVII^e siècle et les documents retrouvés peuvent apporter une nouvelle preuve à la thèse qui veut que les dénominations de fiefs, en Nouvelle France, se faisaient en souvenir des fiefs de France.

M. de Cathelineau, collaborateur assidu de *Nova Francia*, après avoir signalé qu'il vient de découvrir plusieurs documents concernant le sieur de Roberval, documents qui s'ajouteront à ceux déjà réunis et provenant du château de Roberval, fait connaître la correspondance qu'il échange avec un érudit, curé doyen du Cantal, au sujet des Molen de la Vernède, puis annonce qu'il va pouvoir, avec le bienveillant concours de cet abbé, avoir divers documents sur la famille de Saint-Pongy.

M. Beauchesne signala également que M. Buron a trouvé l'acte d'Henri II, daté de Lyon le 30 septembre 1548, concédant à J. F. de La

Roque, seigneur de Roberval, le monopole, pour neuf années, de l'exploitation des mines et minières de France qui avait été cité en extrait dans l'Histoire de la Marine Française de M. de la Roncière (tome I. p. 329) et plus longuement dans un article de feu l'abbé Morel, dans le Bulletin de Géographie historique et descriptive du Comité des Travaux Historiques (année 1892, p. 294) article concernant Roberval. Les deux auteurs se référaient à un recueil d'Edits, Ordonnances... sur le fait des Mines et Minières, publié, à Paris, en 1631 ; mais ils en donnaient une fausse cote. Ce recueil comprenant une quinzaine d'Actes Royaux montre les débuts de la Surintendance des Mines en France.

M. A. Léo Leymarie s'est rendu à l'invitation de la Société Historique de Haute Picardie, à Soissons (Aisne) et a fait une communication sur Jacques de Chambly, officier du Régiment de Carignan, qui mourut gouverneur de la Martinique en 1687.

Nous avons lu avec plaisir, au Journal Officiel de la République Française en date du 3 avril 1927 les nominations suivantes qui concernent deux membres de la Société d'Histoire du Canada en France :

Boucher de Crevecoeur (Pierre-Paul), bibliothécaire en chef du « Fraser Institute » de Montréal. Services remarquables rendus à la propagation de la langue française.

Le Noblet du Plessis (François-Xavier), docteur en médecine. Services rendus à la cause française. A fait preuve du plus grand dévouement pendant la guerre.

M. Davéne de Roberval, résidant à Roberval, par Verberie (Oise) qui possède des documents concernant François La Roque de Roberval, nous signale que lors de la vente de la Bibliothèque de l'abbé Morel, des papiers et parchemins lui appartenant ont été emportés. Il serait heureux de voir revenir ces documents et prie les collectionneurs à qui ils seraient offerts de l'en aviser.

La publication des LETTRES de Mère Marie-André DUPLÉSSIS de Sainte-Hélène, Supérieure des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, publication faite avec des Notes de M. A.-Léo Leymarie se poursuivra dans le prochain numéro de *Nova Francia*. N. D. L. R.

La CUNARD LINE nous informe que le service des passagers du Havre à New-York, via Southampton a repris régulièrement depuis le 22 avril dernier. Pour tous renseignements s'adresser au bureau de la CUNARD LINE, 6 rue Scribe, Paris.

A propos de la révolte des Métis

Il y a beaucoup de mélancolie et de grandeur dans le nouveau roman par lequel Monsieur de Roquebrune continue ses évocations de l'histoire intérieure du Canada.

Comme *Les Habits Rouges, D'un Océan à l'autre* nous fait assister à un épisode de guerre civile, occasionnée par un conflit de races.

Il est vrai que la question des métis est fort ignorée du public de ce côté-ci de l'Océan, même de celui, de plus en plus nombreux, qu'attirent les choses canadiennes.

La voici présentée en quelques tableaux très purs qui se déroulent *D'un Océan à l'autre* sur le fond du paysage immense.

Le petit groupe des métis, non épars dans le Canada, mais ramassé sur un territoire dont il est jaloux, dresse son intérêt immédiat et particulier devant l'inéluctable poussée de toute une civilisation. Tel est le drame intense qui fait palpiter ici tous les êtres.

A une extrémité du champ de bataille, nous voyons Riel, le héros, la victime prédestinée, déchiré entre ses scrupules religieux et la passion de venger sa race, méconnue et sacrifiée. En face, Donald Smidt, personnifie l'homme de l'inéxorable civilisation anglo-saxonne qui applique avec une froide bravoure sa devise lapidaire : « La civilisation est plus forte que tout ».

Entre eux, de hautes figures d'Évêques et de Missionnaires, trop avertis pour se faire illusion sur les revendications des métis, s'efforcent, de toute leur âme, avec tout leur désintéressement, toute leur charité, tout leur courage, d'atténuer la rigueur du sacrifice.

Un érudit de Québec, au grand cœur, à l'originalité charmante, regrette cependant de voir disparaître les coutumes des Indiens dans l'uniformité du progrès ; et sa générosité, autant que sa passion du pittoresque, le pousse à des actes de complicité politique avec les révoltés. Mais lui aussi, en une intervention cruellement symbolique, en arri-

vera à les condamner jusque dans leur origine. Et il ira, usant de son prestige sur les Peaux Rouges, reprendre à un chef farouche la jeune fille blanche pour la rendre à son fiancé blanc!

Et l'on a le sentiment que la souche des métis est arrachée du sol par ce geste.

Enfin à travers la steppe, dominant la crise de race aussi bien que les redoutables étendues, s'impose le plus puissant personnage du roman, et qu'on dirait plutôt envoyé par le Jéovah de l'Ancien Testament que par le Christ de l'Évangile, le rail au double éclair! Et voilà que, de sa bienfaisance, il transperce le vaste empire, inexorable à ceux qui ne le comprennent pas.

Cependant un prêtre, plein de bonté et de sagesse aussi, le protège et le bénit. C'est que, soutenu par ces bras de fer, des milliers de foyers vont essaimer et prospérer dans la foi et dans la paix!

Duc de LÉVIS-MIREPOIX.

AVIS

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (30 fr. pour l'Édition ordinaire; 90 fr. pour l'Édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par versement, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, Compte de « Chèque postal 1005.88 Paris », 52, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).

IL NE PEUT ÊTRE ADRESSÉ QUE DES COLLECTIONS COMPLÈTES DE L'ANNÉE 1925 - 1926, ET CE, AU PRIX DE TRENTE-CINQ FRANCS.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE : COMPTE DE CHÈQUE POSTAL 1005-88, PARIS.

A PROPOS DU TESTAMENT DE L'ABBÉ MAILLARD

(Suite)

« Notre Lieutenant-Gouverneur ordonna qu'il fût enseveli dans notre cimetière ; son cercueil fut porté par le Président du Conseil (Joathan Belcher), le Speaker de l'Assemblée Provinciale (William Nesbitt) et quatre autres Messieurs. Je célébrai moi-même l'office des funérailles (au temple protestant de Saint-Paul) suivant notre rite et en français, en présence de presque toutes les notabilités d'Halifax et d'une grande assemblée de Français et d'Indiens ».

Que le gouvernement d'Halifax ait voulu rendre hommage au dévouement de M. Maillard, cela se conçoit aisément, puisqu'il jouissait de l'estime commune ; que son corps fût enseveli à l'unique cimetière d'Halifax, il était difficile de faire autrement. Si honorable que fût d'ailleurs l'intention du Lieutenant-Gouverneur, en donnant l'ordre des funérailles, de fait, la cérémonie de Saint-Paul's Church devint, par les soins du Dr Wood, une macabre parodie, en vue de donner le change, pour faire croire aux malheureux catholiques que leur missionnaire lui-même les livrait à l'hérésie. Non seulement M. Wood s'emparait indûment du cadavre à peine refroidi, mais il cherchait à ternir la mémoire du défunt par l'ostentation d'une invraisemblable apostasie. Son geste est sans excuse.

Ainsi mourut le vénéré Patriarche des Micmacs, *Mosi Meial*, le 12 Août 1762. Il n'était point un vieillard, mais un homme dans la force de l'âge et jouissant de toutes ses facultés. Il pouvait compter entre 52 et 54 ans, puisque M. de Brisacier dit qu'il était un tout jeune prêtre, récemment ordonné, en 1735 (1). On dit qu'à la proposition faite par le Docteur Wood de l'assister spirituellement, le missionnaire indiqua du geste son bréviaire et qu'il ajouta : « J'ai servi Dieu toute ma vie, et chaque jour je me suis préparé à la mort, en offrant le Saint-Sacrifice de la Messe. »

(1) « Nous envoyons M. Maillard à l'Isle-Royale, pour les Missions sauvages. C'est un jeune prêtre qui peut être connu de M. de la Motte (François Frison de la Mothe) parcequ'il a demeuré longtemps au Séminaire du Saint-Esprit. Nous l'avons gardé huit mois dans notre Séminaire... »

Lettre de M. Brisacier. 20 Mai 1735. (Aux Archives du Séminaire de Québec).

Aucun monument ne fut placé sur sa tombe, mais, d'après une tradition recueillie par le Docteur Rand, chaque année, au printemps, on voyait le tertre gazonné se couvrir spontanément d'une merveilleuse floraison, symbole du zèle et des vertus de l'apôtre (1).

* * *

Dès qu'il eut connaissance de l'événement, l'abbé de l'Isle-Dieu s'occupa aussitôt de régler les affaires de la succession. Il écrit à M. Briand, Vicaire Général de Québec (1763).

« Encore un mot du cher M. Maillard à qui nous devons les regrets les mieux mérités. Il me serait bien essentiel de savoir le jour fixe de sa mort, et s'il était possible d'en avoir un certificat et un extrait mortuaire en bonne forme.

« J'ay aussy proposé et demandé à la Cour d'Angleterre la permission de réclamer ses petits effets et surtout ses livres et ses papiers. Si je l'obtiens vous serez plus en état que personne de me les faire remonter jusqu'à Québec, de m'en donner avis et d'en rester dépositaire.

« Si la Cour d'Angleterre le permet, cette réclamation sera d'autant plus facile à faire que ce cher et respectable missionnaire — se voyant à toute extrémité — a pris la précaution de consigner ses petits effets sous le sceau et l'autorité du Gouvernement d'Halifax.

« Je ne fais pas grand cas de ses effets mobiliers, connaissant, comme je le sais, l'esprit de pauvreté et de simplicité dans lequel vivent nos chers Missionnaires séculiers ; mais j'aurois surtout grande envie de réclamer et de conserver ses manuscrits, sur ce qu'il a fait pour l'intelligence et le mécanisme de la langue de ses sauvages... »

Il écrivit également, à plusieurs reprises au Révérend Thomas Wood, sur le même sujet, ainsi que nous l'apprend ce dernier, dans sa lettre au Docteur Burton, du 30 juillet 1764. « J'ai reçu plusieurs lettres de M. l'abbé de l'Isle-Dieu de Paris, qui me prie de recueillir avec un soin tout particulier les papiers de M. Maillard, etc.

«... M. l'abbé ne peut assurément pas savoir si je possède ces papiers, car en effet je n'en possédais aucun, il y a six semaines. J'ai répondu à ses lettres, mais je n'ai pas voulu expédier ma réponse, avant de l'avoir présentée à notre Gouverneur et au Secrétaire qui l'ont approuvée. J'y ai ajouté une copie du testament de M. Maillard, for his satisfaction... »

(1) « A venerable man related with much animation how bushes bearing beautiful flowers sprang up over his grave, testifying, as I took it, to his virtues and his worth. »

Extract from Dr Rand's Statement of facts relating to the History of the Micmacs. 1849.

L'abbé de l'Isle-Dieu ne fut sans doute point entièrement satisfait de cet envoi, car il écrit de nouveau, le 18 Février 1767, à Monseigneur Briand :

« Voicy présentement, Monseigneur, un objet qui serait digne de votre attention, si vous croyez devoir et pouvoir vous en occuper. Vous en trouverez les renseignements dans un paquet séparé.

« Il s'agit des effets mobiliers de feu M. Maillard, qu'il a laissés à sa mort, arrivée en 1762, en Acadie, sous le fort d'Halifax, où il a terminé sa pénible et glorieuse carrière.

« Je réclamai alors cette petite succession, sous le ministère de S. E. M. le Comte d'Egremont, et avec la médiation de M. le Duc de Nivernois, alors Ministre plénipotentiaire de la Cour de France en celle de Londres. Je motivai alors cette réclamation du désir et du dessein où j'étais de payer les dettes de ce missionnaire du produit de sa petite succession, dont le principal objet consiste dans ses livres, qui sont très bons, et en plus grand nombre que ceux que vous avez vus dans mon Cabinet.

« Cette réclamation m'ayant été accordée, j'en écrivis à S. E. M. le Gouverneur d'Halifax et à Sa Révérence M. le Ministre Wood, qui avait pris soin de M. Maillard, pendant sa maladie — du moins pour ses besoins corporels.

« Voyez les lettres que je leur écris à l'un et à l'autre — et dont je n'ai eu aucune réponse — ce qui m'avait déterminé à leur écrire de nouveau par M. Manach, qui n'a pu arriver à sa destination (1).

« Vous verrez que le frère de M. Maillard lui avait donné sa procuration, qui m'est également revenue sans effet, ni succès.

« J'ay cependant déjà payé pour plus de 2.000 Livres de dettes de M. Maillard, sans ce que j'ay donné à son frère qui est dans un extrême besoin. Mais ce n'est pas cela qui m'occupe le plus, c'est la perte de bons et d'excellents livres, qui pourraient être très utiles dans votre Séminaire. Vous trouverez, dans le même paquet, un Testament de M. Maillard, en faveur de son domestique et de choses qu'il était indécent et peu convenable qu'il lui léguât.

« Conférez-en avec S. E. M. votre Gouverneur Général et voyez les services et bons offices qu'il peut vous rendre sur cela, Monseigneur.

« Au surplus, je ne vous demande et ne vous propose de faire que les démarches que vous trouverez convenables ; mais il vaudrait

(1) Désigné pour la colonie de Saint-Pierre et Miquelon, avec M. Girard, M. Manach fut arrêté par la tempête, contraint de relâcher à la Martinique et mourut pendant son retour en France, le 22 Janvier 1766.

mieux que les livres fussent transférés à Québec, que de rester à Halifax, au pillage et à la discrétion de ceux qui veulent s'en emparer et, pour peu qu'il en revint à la famille de M. Maillard, elle serait facile à compter, car je ne lui connais qu'un frère, vieux et infirme. »

Ainsi l'abbé de l'Isle-Dieu avait bien reçu copie du Testament Maillard — et c'est sans doute la pièce qui figure actuellement aux Archives du Séminaire de Québec — mais il ne reçut aucune réponse des autorités d'Halifax, contrairement à l'affirmation de M. Wood.

* * *

Cependant M. Maillard avait eu la précaution de rédiger ses dispositions testamentaires, au profit de la famille Petitpas, qui prenait soin de lui, depuis 1749. Ce testament olographe, dont l'original se trouve à la *Court House* d'Halifax, porte la date du 12 avril 1759. Il est confirmé par deux codiciles successifs, 21 janvier 1760 et 21 août 1761. Un 3^e codicile, du 5 août 1762, spécifie quelques clauses particulières et nomme exécuteurs testamentaires, MM. Jean Philipps et Wolselay.

Le testament de M. Maillard est écrit entièrement de sa main, à l'exception du 3^e codicile, qui dénote au moins trois rédacteurs différents, et revêtu d'une signature qui ne peut être celle de M. Maillard. Sur le cachet, en partie brisé, figure un crucifix finement gravé, avec une inscription illisible. Au pied de la croix, à droite, un personnage qui doit être Saint-Jean ; de l'autre côté se trouvait sans doute la Très Sainte-Vierge.

La dernière page du document porte cette indication, écrite par M. Maillard,

A LOUIS PETIT PAS
Papier à mettre en réserve

Voici le texte du Testament :

« Par ce présent écrit, Je Soussigné, Prêtre missionnaire des sauvages micmacs reconnais être en conscience obligé de laisser en propre et de donner purement et simplement à Louis Petitpas et à son Épouse, tout ce qu'ils ont pu vendre en linge, en argenterie, en lits, en vaisselle, en tous autres utensiles de cuisine, en hardres, comme habits, vestes, culottes, chemises, gilets, draps, bas, etc. à mon usage, de la Mission Sauvage de la S^e famille, dans L'Isle Royale, à Malogomich, où nous avons été obligés de nous réfugier après la prise de Louisbourg, vingt-six Juillet mil sept cent cinquante huit.

« [Je leur donne en outre tous mes livres, grands, petits et

moyens, que je me suis procurés par mon économie, pour qu'ils en fassent ce que bon leur semblera.] (1).

« Je leur laisse de même deux calices d'argent avec leurs patènes, deux burettes d'argent, un ostensor, un ciboire avec une custode, le tout d'argent à moy appartenant, aux conditions qu'ils se chargeront de payer les debtes dont ils me trouveroient chargé après mon décès. J'ajoute à ces dons celui de tous les ornemens et meubles d'église qui m'appartiennent, dont ils chercheront à se défaire à leur avantage.

« J'excepte de cette donation un ostensor d'argent sans croissant, un calice d'argent avec sa patène, un plat d'étain à laver, deux chandeliers de cuivre, un missel, une chasuble noire avec L'étole, le manipule, le voile et la bourse de même couleur, toutes lesquelles choses doivent être remises à un missionnaire successeur : cette donation pure et simple que je fais icy n'aura lieu qu'au cas que Dieu dispose de moy par mort. J'ajoute que je dois en agir ainsi par justice et par reconnaissance envers le dit Louis Petitpas et son Épouse qui depuis dix ans bien tôt révolus demeurent avec moy, et n'ont cessé depuis tout ce temps là d'être fidèles gardiens de la mission sauvage de la Sainte Famille sur l'Isle Royale. Je n'ay point du tout de volonté contraire à ce qui est exprimé cy-dessus. Si le dit Louis Petitpas et son épouse souffrent des difficultez à cet égard, ce ne sera que de la part de gens malintentionnez, ce qu'à Dieu ne plaise.

« Fait à Malogomich, dans mon Oratoire le jeudy Saint au matin le douzième de Avril Mil sept cent cinquante neuf.

Signed sealed published and declared
by the testator as and for his last will and
Testament in the presence of us who in
his presence and in the presence of each
other have subscribed our names thereto.

Jh. Collier
T. Wood

Pierre Maillard
Prêtre Missionnaire des
sauvages et Grand Vi-
caire de Mgr l'Évêque
de Québec.

« Approuvé et confirmé de nouveau dans cette présente année mil sept cent soixante ce vingtième de Janvier par moy

Pierre Maillard
p^{re} etc.

« Approuvé et confirmé de nouveau dans cette présente année 1761, ce 27 Août dans L'oratoire de la Batterie d'Halifax qui nous a été accordé par feu M^r Charles Laurent Gouverneur Général de la Province de la Nouvelle Écosse, autrement Akadie, pour y vaquer librement aux exercices de notre sainte Religion, par moy

Pierre Maillard
p^{re} etc.

(1) Cet article, annulé sur l'original par un simple trait, n'a pas été reproduit sur les copies authentiques.

Nous lisons à la 3^e page :

Une Codicile

Je donne le Valeur de Quinze Livre Sterling à Jean Baptiste Roma
 Je Donne la Valeur de Dix Livres Sterling a Abram Lavondié
 Pour les plus Pauvres à la Discretion de Mons^r Petit Pas ce qu'il veut
 Je Donne à Mons^r Bulkeley (1) Six Volumes d'Encyclopédie
 [Je Donne à Mons^r Collier (2) Les Lois Civil] en Cinque Volumes
 [Je Donne à Mons^r Wood une Dictionnaire en quatre Volume] (3) folio par Chaumette
 Je Donne a L' Gouverneur Mons^r Belcher six Volumes de Dictionarie de Moraille
 Et j'ordonne que Mons^r Jean Philipps (4) Chirurgien de Halifax & Mons^r Wolselay (5) seront Les Executeurs de cet mon dernier Testamant. Fait ce cinquième d'Août en l'année 1762.

P. Maillard
 ptre.

En examinant avec soin ce dernier texte, on y remarque quatre mains différentes. Les mots « Une Codicile » et, plus loin « folio par Chaumette » sont évidemment de Collier. Les six premiers paragraphes pourraient être de Petitpas lui-même. L'écriture est irrégulière et d'une main mal assurée, l'ortographe assez fantaisiste.

Au contraire, le dernier paragraphe dénote une plume exercée à l'écriture courante. L'ortographe indique que l'écrivain est un Anglais, probablement M. Wood.

(1) Richard *Bulkeley*, un des premiers compagnons de Cornwallis, en 1749, fut secrétaire de la Province (1759-1793).

Appelé au Conseil en 1759, il exerça l'intérim, en qualité de Doyen, à la mort du Gouverneur Parr (1791).

Il fut également Juge de l'Amirauté, Brigadier général de la Milice et Grand Maître de la Loge maçonnique.

Décédé le 7 Décembre 1800, à l'âge de 83 ans.

(2) Le capitaine John *Collier*, magistrat, commandait une section de la Milice, appelé au Conseil en 1752.

Décédé en 1769.

(3) Les passages entre crochets sont biffés d'un trait de plume.

(4) John *Philipps*, pharmacien-droguiste, avait épousé Judith, seconde fille du Rév. Wood, le 17 novembre 1761. Il mourut à Kensington (Angleterre) en 1801.

(5) L'enseigne *Wolsley*, ancien garde-magasin d'Annapolis. 1754.

Quant à la signature, tracée en caractères allongés, avec une certaine application, il est difficile d'admettre qu'elle soit de M. Maillard, tellement elle a peu de ressemblance avec ses précédentes signatures. Elle est tout au plus garantie par l'affirmation des témoins, au bas de la 4^e page :

« Signed and sealed the within Codicile by the
 « written named Mons^r Maillard in présence of
 « us. »

In Collier,
 T. Wood.

Nous aurons occasion de revenir sur ce curieux codicile dont le mode de rédaction a quelque chose d'assez insolite.

L'exemplaire du Testament, qui se trouve aux Archives du Séminaire de Québec (IV. N^o 91) ne peut-être qu'une copie de celui d'Halifax. Il paraît avoir été rédigé par John Collier (1). D'ailleurs l'Honorable Juge n'affirme point que ce soit un double de l'original, mais seulement une copie authentique, a *true Copy of the original Will of Pierre Maillard*.

Il est exactement conforme au texte d'Halifax, à part les lignes raturées qui ont été omises.

Cette pièce porte la même date que la traduction anglaise, enregistrée à la *Country Court House* d'Halifax, 23 septembre 1762.

* * *

Par la volonté formelle de M. Maillard, Louis-Benjamin Petitpas devenait son unique héritier, à la seule condition d'effectuer les quelques legs du 3^e Codicile. Cependant l'exécution du Testament ne se fit point sans quelque difficulté. Deux jours avant la mort du testateur, MM. Wolsley et Philipps refusent d'être les exécuteurs testamentaires ; et c'est sans doute pour ce motif que furent biffés les articles qui les concernent.

Puis surgit l'opposition, dirigée d'une part, au compte de la famille par l'abbé de l'Isle-Dieu ; de l'autre, au nom du Séminaire de Québec, par Mgr Briand et M. Gravé. De sorte qu'il s'écoulera dix ans avant la mise en possession.

Enfin, le 4 mai 1772, une citation du juge William Nesbitt appelle Petitpas à *comparoir*, le lendemain à midi, pour présenter un inventaire exact des biens confiés à sa charge, rendre compte de l'adminis-

(1) Le codicile de 1762 est sûrement de sa main, y compris la signature.

tration des dits biens, *goods chattles and credits*, voir les attributions qui en sont faites — en vertu d'un *Acte du Parlement* (1) et finalement recevoir ce qui lui revient pour tout règlement de comptes. Cette citation est lancée sur la requête de Daniel Wood, agissant au nom des créanciers de la succession.

Un autre litige restait en cours, c'est-à-dire la question des ornements et vases sacrés que l'abbé de l'Isle-Dieu trouvait « indécent et peu convenable qu'il lui léguât. »

Petitpas dut par conséquent se rendre à Québec en 1778, pour se mettre d'accord avec le Séminaire.

En effet, tout au bas de la 4^e page (copie de Québec) nous trouvons la note suivante, rédigée par le Supérieur du Séminaire, M. Gragé.

« En vertu du testament cy-dessus, je, Louis Benjamin Petit Pas soussigné, ai vendu au Séminaire de Québec les vases et ornements d'églises appartenant à M. Maillard, excepté les articles qu'il excepte lui-même dans le Testament, ainsi que le tout est détaillé sur une feuille à part, pour prix et somme de sept cent vingt quatre livres, reçu de M. Gragé Supérieur du d^t Séminaire.

Québec, 26 7bre 1778,

Louis Benjamin Petitpas

La feuille annexée (IV. N^o 89) contient la liste détaillée, avec estimation pour chaque article, des « Vases et ornements d'autel vendus au Séminaire par M. Petitpas, comme à lui appartenant, en vertu du Testament de feu M. Maillard, mort à Halifax en 1762, dont copie collationnée reste au Séminaire. »

Au dessous se trouve la quittance :

« Reçu de M. Gragé, supérieur du Séminaire de Québec sept cent vingt quatre livres pour les articles énoncés cy dessus, à Québec 26 7bre 1778.

Louis Benjamin Petitpas

« Les articles suivants, apportés par M. Petitpas, n'ont pas été achetés par le Séminaire, parceque le dit S^r Petitpas n'a pas pu vérifier que ce n'était pas ceux que M. Maillard excepte dans son testament mais le Séminaire s'est chargé de les lui payer au prix cy-dessous désigné, aussitôt que le dit Sieur fera voir ou que M. Maillard avait avant de mourir, levé cette exception, ou que les articles ne sont pas ceux qu'il avait exceptés.

(1) Il serait extrêmement intéressant de retrouver cet acte (qui existe sûrement aux Archives du Gouvernement d'Halifax), puisque, si nous avons bien compris la citation du Juge W. Nesbitt, les attributions testamentaires ont été faites en vertu d'un acte du Parlement : *and to see portions allotted and distributions made of the goods, chattles and Credits of the s^d deceased, according to act of Parliament in that behalf made and provided.*

« Ces articles sont comme suit :

« Un calice et une patène pesant 26 piastres et 1 shellin estimé en tout deux cent six livres, cy	206
Un ostensorio ou soleil sans croissant pesant, en ôtant les verres, dix huit piastres	
estimé en tout cent quarante huit livres, cy	148
1 Missel in-4 ^e , estimé dix livres	10
Une chasuble noir trez mauvaise	6
	370

« Laquelle somme de trois cent soixante dix livres sera compté au dit Petitpas, lorsqu'il donnera ces assurances cy dessus, et, en attendant, le Séminaire s'est chargé des dits articles, comme dépôt et non autrement.

« Québec, le 26 Septembre 1778.

Gragé P^{tre}

Louis Benjamin Petitpas.

Il s'écoula de nouveau dix ans, avant que la question fut définitivement tranchée, comme le prouve la pièce (IV. N^o 90) qui porte au dos :

1788

Certificat de M. Bailly
en faveur du Sieur
Petitpas, en Acadie
au sujet du Testament
de M. Maillard.

Ce certificat est ainsi conçu :

« Je, prêtre soussigné, reconnais et certifie que Louis Petitpas, héritier par Testament de feu M. Maillard, prêtre, Vicaire Général de Monseigneur l'évêque de Québec, à Louisbourg et en Acadie, m'a remis à moi comme à son successeur dans les dites qualités, les ornements et autres choses portées sur le Testament pour être mis entre les mains du Missionnaire qui succéderait à feu M. Maillard, lesquels effets j'ai remis entre les mains de M^r Joseph Mathurin Bourg, qui m'a succédé. Je certifie de plus que quelques puissent avoir été les intentions du testateur à l'égard des effets qu'il a légué, le dit S^r Louis Petitpas a fait tant de dépenses et pris tant de soins pour la conservation des dits effets que ses Débours et ses soins ne seraient pas trop payés par la valeur des dits Effets que le testateur léguait ou avait l'intention de léguer ou rendre aux Missions de l'Acadie.

Fait à Québec, le 1^{er} Avril 1788

Charles-François Bailly, P^{tre} (1).

(1) Ces documents nous furent gracieusement communiqués par Mgr Amédée Gosselin, archiviste du Séminaire de Québec. Nous lui devons également une foule d'indications précieuses, qui lui ont acquis notre plus vive gratitude.

Ainsi tout se termina par un arrangement à l'amiable, mais au bout de vingt-six ans.

En tout cas, le certificat de M. Bailly justifie la probité de Petitpas et montre clairement que les objets, demeurés en dépôt au Séminaire depuis 1778, n'étaient point ceux que M. Maillard avait exceptés.

* * *

Ici, intervient un dernier document, que nous n'hésitons point à qualifier d'étrange. C'est un 4^e Codicile — ou plutôt, ainsi qu'il est indiqué au *Verso*, une traduction de Codicile — *A Translation of the Codicil to Peter Maillard's Will. 1779.*

« Je soussigné, déclare par les présentes que tout ce que j'ai excepté des dons faits à Louis Petitpas et Marie-Joseph Dugast, sa femme, ne subsiste plus ; et que, par conséquent, tout ce qu'ils pourront trouver, après mon décès, de choses qui m'appartiennent, de quelque nature ou qualité que ce puisse être, devra leur appartenir et devient leur propriété à ce moment.

« De plus, je leur donne le revenu de trois ans de la Pension que le roi, notre Souverain Seigneur après Dieu, m'a assigné sur le *Prieuré de Chaulx* (1). Laquelle pension est de 800 livres par an, et sur laquelle trois années me sont dues actuellement. Ils doivent s'adresser pour cela au Séminaire des Missions Etrangères de la rue du Bacq, faubourg de Saint-Germain, à Paris.

« Finalement, par les mêmes présentes, j'abandonne en plus au dit Louis Petitpas, les trois allocations qui me sont dues par la Cour de France, c'est à dire 500 Livres à l'année (2) ; les *blancs* requis à cette fin sont ci-annexés ; mon intention étant, par ces mesures, de régler et payer mes dettes, telles que portées sur un Registre-Mémoire que j'ai mis entre leurs mains, ce qu'ils ont librement accepté.

Fait à notre oratoire de la Grande Batterie d'Halifax, le 27^e jour d'Août 1761.

Pierre Maillard. Prêtre
Vicaire Général de l'Evêché de Québec
et Missionnaire aux Indiens.

(1) Ce bénéfice fut sans doute accordé à l'abbé Maillard sur la proposition du Comte de Raymond, qui écrivait à M. Rouillé : « Quand cet abbé aura bien travaillé dans la Colonie, il sera très essentiel pour la Religion et pour la politique même, qu'il se retirât, avec un bon bénéfice, à la maison des Missions Etrangères, à Paris, uniquement occupé alors à montrer la langue sauvage aux jeunes missionnaires qui seraient destinés pour les Colonies et à les instruire de la manière de les conduire convenablement pour maintenir les sauvages dans la religion, le respect et la reconnaissance qu'ils doivent au roi. » 16 Janvier 1752.

Papiers de M. de Surlaville.

M. de Surlaville ajoute, en note ;

« L'abbé Maillard mérite bien un bon bénéfice, et je le lui donnerais volontiers dès à présent ; mais quant à la langue des Mikmaks, ces peuples ne sont point assez étendus pour que cette école soit nécessaire.

(2) Cette somme fut réclamée au Ministère de la Marine par l'abbé de l'Isle-Dieu :

« Quant au second (M. Maillard) comme il est mort au mois de Septembre

On nous permettra de remarquer d'abord quelques points de détail. M. Maillard a signé son Testament :

Pierre Maillard
Prêtre Missionnaires des sauvages
et Grand Vicaire de Mgr l'Evêque
de Québec.

Il dit *Missionnaire des sauvages* et non *Missionnaire aux Indiens* ; *Grand Vicaire de Mgr l'Evêque* et non *Vicaire Général de l'Evêché*. En outre, il dit également « dans l'oratoire de la *Batterie* d'Halifax, et non « à notre oratoire de la *Grande Batterie*. »

Nous disons donc que ce document est d'apparence quelque peu étrange, et, bien qu'il se présente comme la traduction d'une pièce originale, écrite de la propre main de M. Maillard, *Halifax, March 29th 1779. Translated from the original which was in Maillard own writing, by Joseph Pernette Esq. and myself C. Morris, Jun^r*, nous sommes incliné à concevoir quelques doutes sur l'authenticité et la sincérité de cette pièce (1).

D'abord, malgré les recherches les plus diligentes, le texte français n'a pu être retrouvé.

Comment se fait-il que ce document ne soit pas consigné sur le Testament olographe, après le 2^e Codicile du 27 août 1761, alors qu'il aurait été rédigé le même jour ? Comment se fait-il qu'il n'en soit même pas fait mention avant le 3^e Codicile du 5 août 1762 ? Il en valait sûrement la peine, en raison de son importance.

Mais, il y a plus. La traduction anglaise intégrale du Testament de M. Maillard est enregistrée au

Will Book pp. 240 et 241.

Registry of Probates, Country Court House. Halifax.

Or, sur ce registre officiel, où figure le Testament, par ordre de Son Honneur le juge, Charles Morris Jun^r, à la date du 30 septembre 1762, le mystérieux Codicile du 27 août 1761 ne se trouve point consigné ; et cependant c'est le même Honorable Juge Ch. Morris Jun^r qui se porte garant de son authenticité le 29 mars 1779, au bout de huit ans de réflexion.

dernier, sa pension se trouve éteinte pour l'avenir, mais il paraît très juste de lui en faire payer au moins quatre années qui en sont dues et qui mettraient en état de satisfaire aux dettes qu'il n'a pu s'empêcher de contracter, depuis que la Cour a cessé de lui faire payer sa pension de Missionnaire des Sauvages, ce qui serait non compris l'année où il est mort... 2.000 livres. »

L'abbé de l'Isle-Dieu à M. Accaron. Paris, 20 Juillet 1763.

(1) Dans une question de cette gravité, nous nous contentons d'émettre un doute, avec l'espoir qu'il puisse être résolu d'une manière favorable par les archivistes d'Halifax. En attendant, nous avouons ne pas comprendre comment M. Maillard aurait pu, le même jour, confirmer à la fois et *modifier* son testament.

Que s'est-il donc passé dans l'intervalle ?

D'abord le Sieur Petitpas s'est rendu à Québec et M. Gravé lui a soldé la valeur des ornements et vases sacrés, exception faite de ceux qui sont restés en dépôt, jusqu'à ce qu'il soit prouvé « ou que M. Maillard avait, avant de mourir, levé cette exception, ou que les articles ne sont pas ceux qu'il avait excepté. »

Donc, à la date du 26 septembre 1778, ni M. Gravé ni M. Petitpas lui-même ne connaissaient la teneur du Codicile de 1761. Nous disons bien au 16 septembre 1778, car voici que, six mois plus tard (29 mars 1779) surgit le texte anglais du Juge Morris, qui vient si fort à propos donner la réplique à M. Gravé. « M. Maillard, avant de mourir, a levé l'exception ! » Mais on avait attendu dix-huit ans pour s'en apercevoir...

Ne dirait-on pas, à première vue, que cette pièce a été fabriquée pour le besoin de la cause.

D'ailleurs, Louis Petitpas lui-même n'a pas jugé à propos de faire usage de ce chiffon de papier, puisqu'il transige, en 1788, avec M. Bailly, après lui avoir remis tout ce qui lui restait en fait d'objets du culte.

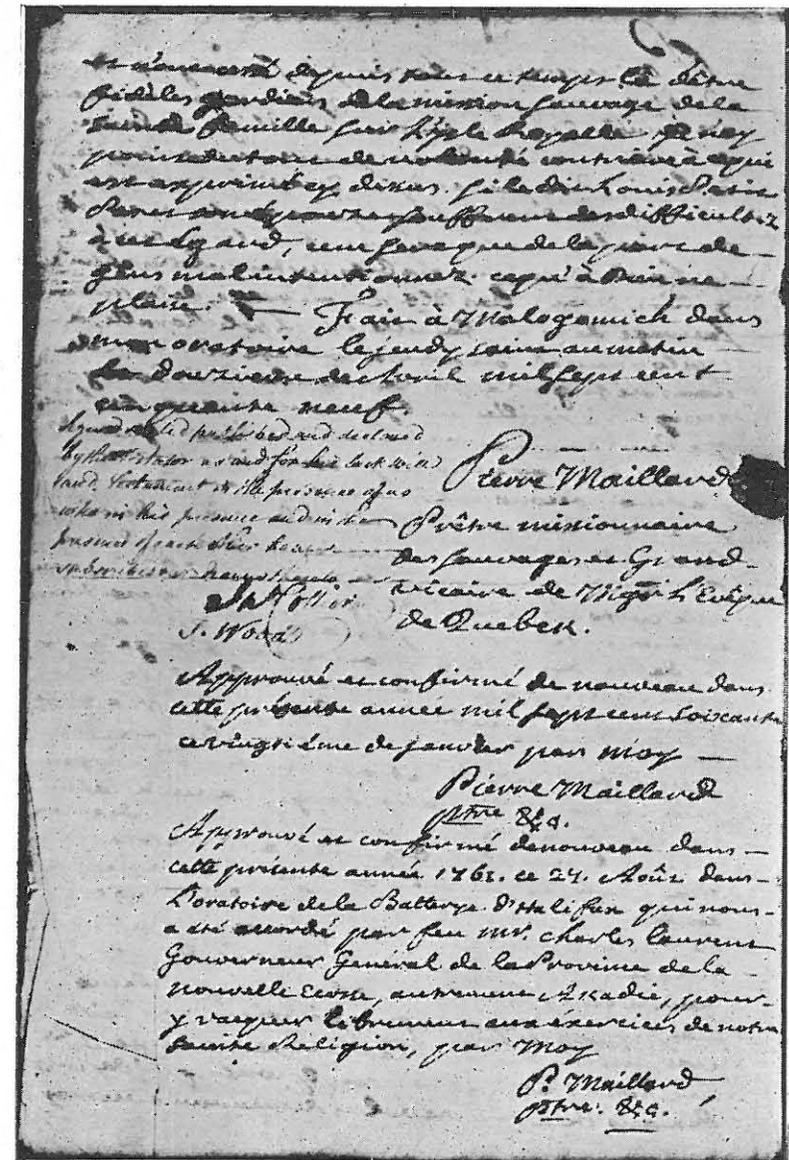
Etrange, par conséquent, et tout à fait suggestif ce document posthume. On serait curieux de savoir comment l'Honorable Juge Charles Morris et son compère, l'Ecuyer Joseph Pernette, avaient pu en garantir l'authenticité, au nom de la Loi... !

Cette première constatation nous contraint à examiner de plus près le 3^e Codicile du Testament, composé en collaboration par MM. Wood, Collier et Petitpas, et à rapprocher l'une de l'autre ces deux pièces vraiment bizarres.

Nous n'avons pas à connaître les raisons qui ont pu influencer, dans leur refus, les deux exécuteurs testamentaires : MM. Philipps et Wolseley, à l'avant-veille du décès de Maillard. Mais il demeure évident que le Testament a subi des retouches et manipulations, avant d'être enregistré. (1)

Ne vous paraît-il pas étrange, par exemple, que M. Petitpas soit tout simplement dépossédé de la Bibliothèque, qui lui avait été bel et bien léguée dans le texte primitif ? On a dû lui offrir sans doute une compensation, un dédommagement quelconque, en échange de ces livres qui avaient une réelle valeur. Ne serait-ce point là une des raisons qui ont dicté la rédaction du 4^e Codicile ? On a pu faire un compromis et dire au Sieur Petitpas : « Laissez-nous ces livres dont vous ne pouvez

(1) Tout bien considéré, il semble assez probable que le 3^e Codicile a été rédigé à l'insu du moribond. Dans ce cas, la signature aurait été contrefaite par l'un des témoins, probablement le sieur Wood lui-même.



Verso de la première page du Testament de l'abbé Maillard.

(Reproduction réduite de moitié.)

tirer parti et nous vous abandonnons les vases sacrés et les autres articles mis en réserve. » Il est assez surprenant, en effet, que l'article concernant « tous les livres, grands, petits et moyens » ait pu être supprimé d'un simple trait de plume, sans qu'il soit fait autrement mention d'une telle annulation.

Quel est l'Œdipe qui nous donnera la solution de ces énigmes ? D'une main, on retire à M. Petitpas un legs véritable ; et, de l'autre, on lui accorde avec générosité des biens qui lui furent refusés.

* * *

Un certain nombre de volumes, ayant appartenu à M. Maillard et qui portent sa signature, ont été conservés à la Bibliothèque du « King's College ». Après l'incendie de Windsor, ils furent récemment transportés à Halifax.

Le Collège de Windsor ayant été érigé en 1789 seulement, il est assez probable que les livres de Maillard furent gardés sous séquestre par le Gouvernement d'Halifax, qui les offrit au King's College vingt-sept ans plus tard. Les manuscrits, sans doute, furent également placés sous séquestre, puisque l'abbé de l'Isle-Dieu dit, en 1763, que Maillard « avait pris la précaution de consigner ses petits effets sous le sceau et « la protection du Gouvernement d'Halifax ».

C'est l'année suivante, au mois de juin, que ces documents tombèrent — d'une manière *providentielle* — entre les mains du Dr Wood, qui avait l'intention bien arrêtée de ne s'en point désaisir, en dépit de toute réclamation, si légitime qu'elle fût. Nous avons vu le parti qu'il s'efforçait d'en tirer, quand la mort vint arrêter ses laborieux travaux, le 14 Décembre 1778.

Nous retrouverons plus tard les cahiers de M. Maillard entre les mains de l'abbé Painchaud (1806-1814) et de M. Bellenger, qui fut missionnaire à Restigouche (1814-1819).

M. Bellenger tira une copie de la Grammaire, qui se trouve actuellement chez le P. Pacifique au couvent de Sainte-Anne de Restigouche, et qui est devenue la propriété de l'Archevêché de Québec. Cette Grammaire a été imprimée à New-York, en 1864.

M. Bellenger s'appliqua à la recherche des précieux manuscrits dispersés et fut assez heureux pour retrouver les principaux, qui furent successivement utilisés par le Rev. Père Demillier, de la société de Picpus, missionnaire dans le Maine (1833), par le P. Saucier (1859-1869), par le Rév. Dr Rand (*Silas Tertius*), par le P. Christian Kauder, Rédemptoriste, retiré à la Trappe de Tracadie (1852) et par le P. Vetromile, Jésuite (1875).

Le P. Kauder eut la bonne fortune de pouvoir éditer le manuel

hiéroglyphique, à Vienne, en 1866 ; et, c'est un exemplaire de cette édition qui a servi au P. Pacifique pour rééditer l'ouvrage à Québec (1921) (1).

L'Université Laval possède deux manuscrits attribués à Maillard : un *Petit Catéchisme* et un *Eucologe*. D'autres manuscrits originaux sont conservés à l'Archevêché de Québec.

L'abbé Maillard avait composé toute une liturgie en langue micmaque, empruntée au rite Parisien de l'époque. Il y avait des offices spéciaux pour chacun des jours de la semaine, avec leçons, hymnes et psaumes doctrinaux.

L'archevêché de Québec possède l'office du Samedi, avec notation musicale, et tous les offices de la semaine, sans notes. Ce manuscrit porte les preuves de son authenticité : la signature P. Maillard, prêtre, avec les dates 1757 et 1759. A la page 346, on relève l'indication suivante : « *Junii die vigesima nona, dum apud D. Manach degerem. Anno salutis 1759* ».

A ce sujet, le Séminaire de la rue du Bac nous fournit un renseignement intéressant :

« M. Maillard, missionnaire de l'Acadie, dit qu'il a traduit en langue mikmak, les prières de l'Église, Psaumes, Graduel, et qu'il faisait chanter ces prières en langue vulgaire, par les sauvages, dans l'église. La chose nous a paru de grande importance et il a été arrêté qu'on écrirait à M. de Saint-Laurent, à Rome, pour savoir ce qu'on y penserait de cette innovation ». Missions Étrangères — Registre des Délibérations. M. M. 518 (Mardi 4 avril 1746).

* * *

Rien ne saurait porter atteinte à la grande mémoire de Pierre Maillard, qui fut, sans contredit, le plus savant et le plus sage des Missionnaires de l'Acadie française.

Son contemporain et son ami, le fameux Le Loutre, n'a fait que lui rendre justice, quand il a dit : « C'est un trésor que ce missionnaire, auquel je crois que le Seigneur a donné le don des langues... C'est un ouvrier infatigable pour l'étude et les travaux inséparables de ces Missions ; c'est un ministre rempli de l'Esprit de Dieu ».

Les protestants eux-mêmes se font un honneur de lui rendre hommage.

« Il était, dit M. Wood, un homme vraiment délicat, poli, bien élevé ; un fort agréable compagnon. »

(1) Manuel de Prières, instructions et chants sacrés, en hiéroglyphes Micmacs. *The Micmac Messenger* Ristigouche P. Q. 1921.

Et M. Vernon ajoute : « Ce fut un homme de grande habileté, de « profonde culture et d'un tact infini... Le secret de la grande influence, « qu'il exerça autour de lui provient de ce qu'il avait su s'identifier « parfaitement avec les âmes qu'il était venu sauver, vivant au milieu « d'elles, partageant leurs joies et leurs tribulations (1). »

Sans doute il n'occupe pas dans l'histoire la place légitime qui lui revient, et l'on est surpris de voir qu'il ne possède pas même une *pièce* dans la florissante cité que sa mort illustra.

« Fidèle à sa mission, il a suivi l'appel divin, à travers les forêts « du Cap Breton et porté aux sauvages délaissés les consolations de la « Foi chrétienne, satisfait — s'il eût pu l'être — de souffrir le commun « destin de ceux qui sont voués à l'enseignement : le *Martyre de « l'oubli!* » (2).

A. DAVID.

(1) C. W. Vernon. — *Cape Breton at the beginning of the twentieth Century*. Toronto 1903.

(2) Norman McLeod Rogers. « *Apostle of the Micmacs* ». — *The Dalhousie Review*. (Vol. VI. N° 2.) Halifax. N. S. July 1926.

DEUX CRIMES A NEUVILLE-SUR-VANNES AU XVII^e SIÈCLE

ASSASSINAT DE FRANÇOIS BOUVOT ET DE JACQUELINE DE CHOMEDEY

Le 3 Juin 1618, en l'église de Neuville-sur-Vannes (Aube), était baptisée (1) Jacqueline de Chomedey, fille de Louis de Chomedey, sieur de Germenoy-en-Brie, de Chevannes, de Chaurons, de Maisonneuve et de Bourg-de-Partie et de sa seconde femme, Marie de Thomelin, veuve de Accurse de Leaune, sieur de de Frisy-sur-Vannes (2). Le 10 Mai 1638 (3), elle épousait François Bouvot, écuyer, sieur de Cheully, fils de Jean Bouvot, receveur général des finances en Picardie, et de Anne Charueau. Le 1^{er} Juin 1645 (4), François Bouvot faisait acte d'héritier à « cause de demoiselle Jacqueline de Chomedey, sa femme, de deffunct Louys de Chomedey, vivant escuyer, sieur de Chavannes et de Maisonneuve » (5), et dans l'acte se trouve mentionné « deux cents vingt-six arpens de boys taillys en fief appelez Maison-Neufve « près dudict Villemort ».

Au moment où François Bouvot faisait acte d'héritier, son beau-frère, Paul de Chomedey, s'occupait d'organiser Villemarie et n'apprit que par les bateaux arrivant en Septembre la pénible nouvelle. Sans hésiter, ayant mis ordre à ses affaires, ayant confié le gouvernement de la colonie naissante à Louis d'Ailleboust, sieur de Coulanges, « il « monta sur le *Notre-Dame*, commandé par M. de Tilly, et descendit

(1) L'acte de baptême a été publié dans *Nova Francia* (Vol. 1. N° 1, 24 Juin 1925, p. 26).

(2) Sur la famille de Jacqueline de Chomedey, voir *Nova Francia* (Vol. 1., N° 1. 24 Juin 1925. p. 20 et p. 26).

(3) Arch. de l'Aube. 1 B. 1106 liasse (Fonds judiciaire). Inventaire après décès de Jacqueline de Chomedey, 2 Mars 1636, cote XV.

(4) Il avait fait son testament le 15 Juin 1641 et y avait joint un codicile le 24 Avril 1645. (Arch. de l'Aube, 1 B. 1106... cote VII.)

(5) Arch. de l'Aube E. 526.

« se joindre à la flotte de l'amiral de Repentigny qui appareilla le « 24 octobre » 1645 (1).

La terre qui arrivait ainsi aux héritiers de Louis de Chomedey n'était que la cinquième partie de la Seigneurie de Neuville-sur-Vannes. Elle était venue à la famille Chomedey à la suite du mariage de Louis de Chomedey avec Marie de Thomelin, dont le père, Jean de Thomelin, trésorier général en la province de Champagne et Brie, avait épousé Ambroise d'Aulquoy, sœur de Jacques d'Aulquoy, seigneur de Neuville, de Bourg-de-Partie et de Fay, près Orléans.

Au décès de Jacques d'Aulquoy, qui depuis 1575 soutenait un procès (2) contre « Jehan Thomelin, conseiller du roy et général de ses « finances en ses païs de Champagne et de Brye, seigneur de Bourtz-« en-Partie », son beau-frère, qui avait été parrain de Jacqueline de Chomedey, le 3 Juin 1618 (3), qui avait répondu à la convocation des vassaux de Villemaur le 26 Mars 1619 (4) et qui avait vu son dénombrement mis en doute par Jacques Viguier, conseiller du roi, seigneur et baron de Villemaur, le 20 Décembre 1619 (5), la seigneurie de Neuville-sur-Vannes passa, pour les quatre parties lui appartenant, à ses enfants Gaspard, Jean, Claude, Abraham, Marie, la cinquième partie — qui sera cause de procès et de drames sanglants — restant à la femme de Jean de Thomelin, Ambroise d'Aulquoy.

En 1624, Abraham d'Aulquoy réunissait les quatre parties de Neuville-sur-Vannes (6). De son mariage avec Marie de Berruyer, il avait eu une fille, Gabrielle, qui, le 24 Septembre 1649, épousa à Neuville-sur-Vannes (7), en même temps que Guillaume Rouxel, sieur du Deffand de Médavie, les haines de son père et qui devint le triste héros des deux drames qui attristèrent la vie de Paul de Chomedey, en 1651 et en 1655.

(1) Rousseau (P.) P. S.-S. *Histoire de la Vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve...* Montréal, 1886. p. 80.

(2) Arch. de Neuville-sur-Vannes, papier, 2 feuilles. Le procès durait encore en 1620.

(3) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes. 1618.

(4) Arch. de l'Aube. E. 485. fol. 8-10.

(5) Arch. de l'Aube. E. 527, liasse. Il devait justifier de ses droits de propriété.

(6) Le 20 avril 1640, Abraham Dauquoy, écuyer, sieur de Neuville, y demeurant, fait acte de Foi et Hommage de la terre de Neuville, tant en son nom qu'en celui de Juvéval Dauquoy, son neveu, et de Marie Dauquoy, sa sœur, héritiers de feu Gaspard Dauquoy, leur frère aîné, dernier possesseur de la terre de Neuville (Arch. de l'Aube. E. 527.) Le 29 octobre 1643, Abraham Dauquoy, écuyer, seigneur de Neuville en partie, faisait Hommage « de la neufviesme partye en quatre parts, « les cinq faisant le tout » au nom de sa fille, Gabrielle Dauquoy, héritière de Marie Dauquoy. (Arch. de l'Aube. E. 527.) En 1653, il était redevable à Jacqueline de Chomedey, sa cousine, de la de somme mille soixante et onze livres, quatorze soles, six deniers. (Arch. de l'Aube. 1 B. 1106. liasse, cote LXII.)

(7) Arch. de l'Aube Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes.

* * *

La veille de la Quasimodo de 1651 (1), « sus le grand chemin » Guillaume Rouxel, sieur du Deffand et de Médavie, tua « de cinq coups « de mousqueton » François Bouvot, mari de Jacqueline de Chomedey, beau-frère et procureur de Paul de Chomedey (2).

Le 29 « aoust 1655 damoiselle Jacqueline de Chomedey, veufve de « feu François Bouvot sieur de Cheuilly a este malheureusement « assassinée venant de son logis a l'église pour entendre vespres comme « estant dimanche par un nommé Guillaume de Rouxel, sr du Defan « de Médavie (3). Son corps est inhumé dans l'église proche du grand « autel » (4). Il était « environ les quatre a cinq heures du soir » (5).

Guillaume Rouxel sut échapper longtemps à la justice et nous ne pouvons affirmer qu'il subit la peine de mort que lui avait infligée les juges du Baillage et Présidial de Troyes.

En mai 1662, il se cachait et bravait encore les opérations des Archers et des Prévôts. Nous en avons la preuve par les documents que nous publions ci-dessous.

ORDRE pour arrester un Criminel Condamné à mort.

DE par le Roy.

SA MAJEST. ayant este advertie que le nommé Guillaume Roussel dit du Defant atteint et convaincu d'avoir tue et assassiné dam^{lle} Jaqueline de Chaumede sur le grand chemin et pour ce condamné par sentence du Baillage et siège présidial de Troyes a estre rompu vif sur un eschaffault et mis en suite sur une roüe pour y finir ses jours se refugioit pour esviter la peine deue a son crime tantost en un lieu tantost en un aüe, et esludoit ainsy depuis longtemps la severite des loix, au mespris de la justice, A quoy estant necessaire de pouvoir, Sad. Majeste faict très expresses reserves inhibitions et deffenses a toutes personnes de quelq. qualité et condition quell's soient de donner retraite et refuge en leurs maisons ou autres endroits aud. Roussel sous quelque pretexte que ce soit Ordonne a ceux qui scavent les lieux ou Il se retire de le declarer et de le remettre s'il est en leur pouvoir entre les mains du premier des prevosts des marchans et aut. officier de Justice qu'il appartiendra pour estre ensuite lad. sentence executee selon sa forme et teneur. Enjoint En ouë sad. Majeste à Tous les d. prevostz et autres de fr. de leur part une exacte perquisition dud. Roussel & de se saisir de sa personne en quelque lieu quilz le trouvent, Et a cet effet de se faire accompagner de tel

(1) Le samedi 15 avril 1651.

(2) Arch. de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vannes et G. 40.

(3) Il avait été « compère » avec sa victime, le 26 octobre 1653, au baptême de Jacqueline Quaquier, en l'église de Neuville-sur-Vannes.

(4) Registre paroissial de Neuville-sur-Vannes.

(5) Arch. de l'Aube. 1 B. 1106.

nombre d'archers qu'ils Jugeront a propos ; Et si cela ne suffisoit de prendre telle aüe mainfort qui leur sera necessaire Mandant a cette fin Sad. Majeste a tous gouverneurs & Lieutenans généraux en ses provinces, Cappitaines et gouverneurs de ses villes et places, Baillifz, Seneschaux, Prevosts, Juges, ou leurs lieutenans et autres ses officiers sujets, de la leur donner. Mesme toute aüe ayde et assistance dont ils auront besoin pour l'exécution de pnt ordre, en sorte que la force en demeure a justice. Le tout sous peine de desobeissance. Fait à Fontainebleau le XXVI may 1662 (1).

Les recherches des autorités avaient été vaines, l'Ordre du Roi était sans doute oublié depuis quelques mois, lorsque l'assassin fut signalé en cette partie de la Champagne avoisinant la Brie qu'est la région de Neuville-sur-Vannes.

La fille de François Bouvot et de Jacqueline de Chomedey, et son mari eurent des inquiétudes au sujet de leur vie et de celle de leurs enfants.

Le 19 Octobre 1664, Bernard de Baraillon, époux de la fille des victimes de Guillaume Rouxel, sieur du Deffand et de Médavie, présenta une Requête à l'Évêque de Troyes, François Malier (2), requête qui va nous éclairer singulièrement sur les membres de la famille d'Aulquoy et sur les haines violentes qu'ils entretenaient à l'endroit des descendants d'Ambroise d'Aulquoy, sœur de Jacques.

A Monseigneur

Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque de Troyes.

Vous remonstrent humblement Bernard de Baraillon, conseiller maître d'hostel et escuyer ordinaire du roy, seigneur de Maisonneuve, Bourg de Partie et dame Marie Bouvot son espouse, disans qu'en l'année mil cinq cens soixante dix-neuf, après le deceds de Jean Dauquoy, partage ayant esté fait tant de sa succession que de celle de demoiselle Marie de la Borde sa femme, entre Jacques Dauquoy à qui escheut en partage quatre parts en la seigneurie de Neuville, avec la seigneurie de Bourg de Partie pour le tout à demoiselle Amboise Dauquoy femme de M^{re} Jehan Thomelin, trésorier général des finances de Champagne et Brie, cette division de bien ne plaisant pas audit Jacques Dauquoy qui eust bien souhaité n'avoir point de cohéritiers, fit naistre entre le frère et la sœur une telle animosité qu'elle s'est conservée jusques aujourd'huy entre leurs enfans et a produit les plus horribles et tragiques effects qui se soient vus depuis longtemps, car ledit Dauquoy, pour ruiner ledit Thomelin, son beau frère, qui avoit le maniemment des finances du Roy, et qui, selon le devoir d'un bon sujet, estoit dans le party de son maistre et de son roy, prist le party

(1) Arch. Nat. Registre O1^r 3. Secrétariat de la Maison du Roi. XVII^e siècle, n^o 179.

(2) François Malier, coadjuteur de M. de Breslay depuis 1636, prit possession du siège épiscopal de Troyes le 5 avril 1642. Il mourut le 11 octobre 1678, âgé de 75 ans, et fut inhumé dans la Cathédrale.

de la Ligue, et se servant du desordre qu'apporte ordinairement une guerre civile, pillâ la maison dudit S^r Thomelin, qui ne put sauver que les deniers du roy et luy laissa en proie les papiers et autres biens dont ledit Dauquoy se servant a son avantage s'empara de la plus grande partie du bien dudit Thomelin.

Ensuite de quoy, les guerres civiles estant apaisées, ledit S^r Thomelin estant décédé, ses héritiers pensant se remettre dans leurs biens furent contraint d'avoir de longs procès avec ledit Dauquoy, qui estant d'une humeur violente, sachant qu'il luy faudrait déguerpir la plus grandé partie de son bien, se résolut aux dernières et aux plus violentes extremités, car non content d'avoir fait assassiner par ses enfans l'un des enfans dudit Thomelin, comme il fut decide, ses enfans résolurent d'exterminer toute la famille dudit Thomelin, plus tost que se depouiller de leur bien, et comme le sieur Bouvot, seigneur de Cheully, avoit espousé l'héritière unique de cette famille, le nommé Abraham Dauquoy, qui restoit seul des enfans dudit Dauquoy, se voyant poursuivy, donna sa fille en mariage au nommé Guillaume de Roux, dit du Deffant, homme déterminé, sans conscience, ny religion, lequel assassina, par l'ordre dudit Dauquoy, ledit sieur Bouvot, sus le grand chemin de cinq coups de mousqueton la veille de la Quasimodo en 1651, et comme la veuve dudit sieur Bouvot, animée à la vengeance du sang de son mary, le poursuivait vivement, il l'assassina aussy 4 ans après un dimanche entrant a vespres, au bord du cimetiére, de deux coups de mousqueton, il essaye tous les jours de faire pareille traitement aus supplians, et d'autant qu'ils ont appris que ledit du Deffant est dans le pays et ne cherche que l'occasion de les assassiner, comme il a fait leur père et mère, voyant qu'il a esté condamné à estre rompu vif par sentence du présidial de Troyes et qu'il ne peut éviter la punition de ses crimes qu'en assassinant ceux qui sont ses parties et qui le poursuivent, ils ont esté obligés de demander la permission à justice de faire porter des armes à leurs domestiques pour leur seureté, qui leur a esté accordée, comme ledit du Deffant n'a aucun respect pour les lieux sacrez et a assassiné la mère des supplians au bord du cimetiére de l'église de Neufville, desireroient avoir votre permission pour les faire porter jusques dans l'église pour leur seureté de leur vie.

Ce considéré, monseigneur, il vous plaise, veu les assassins susdits qui sont connus et seus de tout le monde, permettre aus supplians de faire porter des armes pour leur deffence mesme dans l'église par leurs domestiques et autres dont ils auront besoing.

[signé]
de Baraillon
[paragraphe.]

[au bas est écrit] Permis ainsy qu'il est requis en gardant toutes-fois le respect et la modestie deus aus saincts lieux A Troyes le 19 octobre 1664,

[signé]
François, E. de Troyes (1).

(1) Arch. de l'Aube. G. 40. registre. fol. 64. (Actes de l'autorité épiscopale).

Entre la Bourse et le Palais Royal 50, rue de Richelieu au Restaurant **MAZA**

où la cuisine est faite
par le Patron lui-même

Tous les Jours ont leurs « Plats du Jour »

et toujours vous trouverez les **Roignons**
du **Maire Leblanc** et le **Coq au vin**
Henri IV.

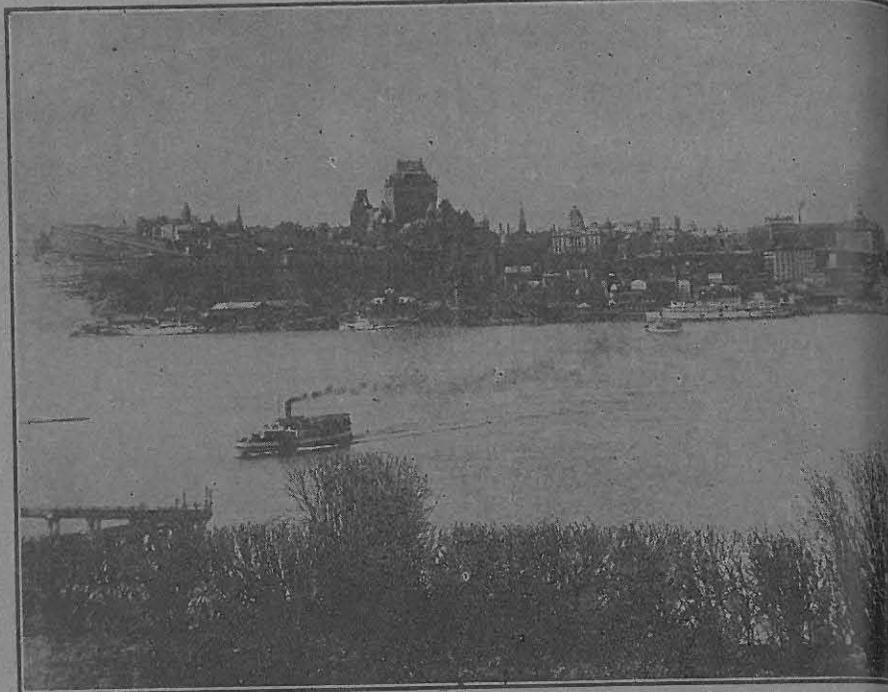
Déjeuners.

Dîners.

Bar américain.

Téléphone : Central 32-41.

A quelques mètres de la Bibliothèque Nationale, voisinant avec le bureau des Archives du Canada, le **RESTAURANT MAZA** réserve un accueil sympathique aux Canadiens de passage à Paris.



HOTEL DU CHATEAU FRONTENAC

Visitez le Canada

et particulièrement la Province
historique de Québec, remar-
quable par ses sites pittoresques
et ses souvenirs toujours subsis-
tants de l'ancien régime français.

Services Réguliers France au Canada
par les Paquebots Modernes et rapides de la *CANADIAN PACIFIC*.

Pour tous Renseignements Brochures, Tarifs etc.

S'adresser : **CANADIAN PACIFIC RAILWAY (France)**

7, Rue Scribe, PARIS.

TÉL. : CENTRAL 76-90.

“ Société d'Histoire du Canada ”

Je soussigné⁽¹⁾ demeurant
à⁽²⁾
déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada »
comme membre actif, bienfaiteur, fondateur⁽³⁾. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme de⁽⁴⁾
montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir
la Revue NOVA FRANCIA.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Ne peuvent faire partie de la Société d'Histoire du Canada que les Citoyens Français.

(2) Adresse exacte.

(3) Rayer les mentions inutiles.

(4) Membre actif, 30 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).

“ Nova Francia ”

Je soussigné demeurant
à⁽¹⁾
déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA »,
organe officiel de la « Société d'Histoire du Canada », édition
ordinaire, TRENTE FRANCS, par an ; édition de luxe, tirée et
réimposée sur Velin de Madagascar, QUATRE-VINGT-DIX FRANCS,
par an. En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de⁽²⁾ :
trente francs, de quatre-vingt-dix francs.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.

(2) Rayer la mention inutile.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris), ou à Gabriel Enault, éditeur, à Mamers (Sarthe). (Compte de Chèque postal 201.64, Paris).

Les précautions prises pour sauvegarder sa vie et celles des siens par Bernard de Barailon ne furent pas inutiles car celui-ci vivait encore en 1679, date à laquelle il vendait à réméré les bois de Maison-neuve, Palluau et le Buisson-au-Gendre, sis au fief de Villemort à M. Guillaume de Chavaudon, lieutenant-général au baillage de Troyes (1).

Sa femme vivait encore en 1699, époque où nous la voyons « dame de Neufville, Bourg de Partie et autres lieux, veuve de Bernard de Barailon, vivant maistre d'hostel du Roy, étant à Neuville-sur-Vanne en son chateau [faire] donation entre vif entre elle et dame Marie Aubert de Villeserin, veuve de Louis de Foucault... a charge d'escarteler les armes de Chomedey avec les siennes » (2).

Marie Bouvot, fille de Jacqueline de Chomedey et nièce de Paul de Chomedey, dont une des filles était décédée religieuse professe de la Congrégation de Notre-Dame de Troyes (3), le 21 mai, ne mourut que le 28 juin 1701, âgé de 62 ans, et fut inhumée, non loin de sa mère, en le chœur de l'église de Neuville-sur-Vannes (4).

A.-Léo LEYMARIE.

(1) Arch. de l'Aube. E. 526, liasse.

(2) Arch. de l'Aube. E. 528.

(3) Arch. de l'Aube. Actes de l'État civil de Neuville-sur-Vannes.

(4) Arch. de l'Aube. Actes de l'État-civil de Neuville-sur-Vannes.

L'Institut de Géographie Samuel Champlain à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers

C'est un rameau tout vert sur le vieux tronc universitaire de Poitiers.

La Faculté des lettres installée provisoirement depuis 1845 dans des locaux exigus place Notre-Dame la Grande, a été transférée par le Recteur Léon Pineau dans un élégant Hôtel du XV^e siècle, l'Hôtel Fumée, 8 rue de la Prévôté, où le 25 juin 1922, le Ministre de l'Instruction Publique Léon Bérard et le Président de la Chambre des Députés Raoul Péret sont venus l'inaugurer.

La loi du 31 juillet 1920 sur les universités françaises, qui seule procure sur la matière une information exacte et actuelle, distribue les Facultés des Lettres en Instituts, organismes autonomes, qui ont chacun sa demeure, son personnel, son outillage, ses ambitions, ses bienfaiteurs, aussi son nom choisi sur la liste des gloires régionales.

L'Institut de géographie de la Faculté des lettres de Poitiers a donc reçu le nom de Samuel Champlain, le grand Franco-Canadien, de même que les Instituts de philosophie, ceux de René Descartes, *Cartesius Picto*, et Louis Liard, anciens étudiants et professeurs à Poitiers; des Lettres classiques, ceux de Sainte-Marthe et d'Emile Faguet; des Lettres modernes, celui de Francis Bacon, ancien étudiant à Poitiers; d'histoire, ceux d'Agrippa d'Aubigné et de Richelieu.

On balança : le tableau des gloires maritimes et coloniales du Centre-Ouest de la France est fort riche, Samuel Champlain, qui l'a emporté, a dû accueillir dans son voisinage, un René Caillé, offert par sa ville natale de Mauzé, un Prosper Augouard, offert par le chanoine Augouard, un Ponty, offert par Madame Ponty... Mais Champlain est représenté par plusieurs portraits, dont un généreusement offert par sa commune natale d'Hiers-Brouage. Un Champlain figure dans la Galerie des Portraits en une compagnie qui comprend Jacques de Liniers, l'amiral Duperré, Dupetit-Thouars, Bonpland, La Gallissonnière et Dupleix,

Latouche-Tréville, Fromentin, Coudreau et Thouar, Largeau, Pierre Loti. Un autre portrait de Champlain préside aux séances dans la salle des Conférences de Géographie et de Cartographie.

Cette salle et son Président furent récemment à l'honneur. Le LIX^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements a été tenu à Poitiers du 6 au 10 avril 1926. La Section de Géographie de ce Congrès a siégé à l'Institut Champlain. Les procès-verbaux des séances et résumés des communications se trouvent au *Journal officiel de la République française* d'avril 1926 (du 8 au 13, N^{os} 82-86). Dans les auditoires parurent alors nombre de maîtres éminents, dont plusieurs membres du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Henri Dehérain, Henri Froidevaux, Lucien Gallois, Ch. de La Roncière. L'Institut Champlain reçut des visiteurs comme A. Aulard, ancien professeur à la Faculté de Poitiers, le Sous-Directeur G. de Bar, organisateur du Congrès, A. Blanchet, Camille Bloch, Clovis Brunel, René Cagnat, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, J. Toutain, A. Vidier et de brillantes pléiades de délégués des Sociétés savantes françaises et étrangères.

Ce fut un éclat d'occasion.

A l'ordinaire, l'Institut Champlain est comme les autres Instituts universitaires : 1^o. Un séminaire d'enseignement supérieur; 2^o. Un centre scientifique; 3^o. Un foyer de vie régionale.

Ses larges tables ont paru, en cette année 1925-1926, trop petites. Les Instituts d'histoire et de géographie, associés à la manière française, ont reçu cette année 78 immatriculations régulières d'étudiants et étudiantes, dont 14 ont affronté en juin les épreuves du Certificat d'Etudes supérieures de géographie pour la licence. A leur usage sont assemblés à l'Institut Champlain, dans une Salle des Collections, vues, albums, plans, cartes, livres spéciaux. Et c'est la joie des maîtres de voir croître et se multiplier, sous un portrait de Champlain, la jeunesse étudiante.

A l'Institut Champlain, centre de hautes études, se rassemblent naturellement des sociétés et commissions scientifiques ou sont recueillis leurs legs : Société de Géographie de Poitiers, Comité de Madagascar, dons de l'*American Library Association*, collections photographiques P. Helbronner, envois de l'Institut Colonial de Nancy, etc... On espère bien y avoir un jour les œuvres de Samuel Champlain, de René Caillé, d'Aimé Bonpland, de Prosper Augouard...

Car la fonction régionale de l'Institut géographique Champlain est grande. Il représente des vertus passées et possibles de la région du Centre-Ouest de la France. Il travaille à les commémorer et à les

revivifier. C'est un devoir. C'est une œuvre. Il cherche et trouve des donations, à ces fins. En une seule vitrine-exposition, Gustave Chauvet a constitué, avec des documents locaux, une série de spécimens des premières industries humaines, de la pierre éclatée au bronze. L'Aéro-Club du Poitou a déposé des plans fort expressifs, des photographies aériennes, où l'on discerne, dans la topographie de Poitiers, les témoignages superposés des efforts successifs d'urbanisation, qui donnent à la ville de Poitiers un air si compliqué, si énigmatique pour l'urbaniste novice.

L'aire des observations et celle des bienfaits s'étendent entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, de l'Océan au Massif Central.

C'est l'aire du ressort universitaire de Poitiers, un des plus riches de France, avec des villes comme Angoulême, Cognac (Charente), La Rochelle, Rochefort, Saintes, Marennes, Royan (Charente-Inférieure) Niort, Parthenay, Bressuire, Melle, Saint-Maixent, Thouars (Deux-Sèvres) Limoges (Haute-Vienne), Châteauroux (Indre) Tours, Chinon, Loches, (Indre-et-Loire), La Roche-sur-Yon, Fontenay-le Comte, Les Sables d'Olonne (Vendée), et celles de la Vienne. C'est le 4^e ressort universitaire de France par la population, le 2^e par l'étendue (51.803 kilomètres carrés)

L'Institut Samuel Champlain à la Faculté des Lettres de Poitiers mérite une dotation honorable en personnel et en ressources, car il est marqué du signe de vie.

J. TOURNEUR-AUMONT.

Professeur à l'Université de Poitiers.

.....

La Revue ne prend aucune responsabilité des articles insérés. L'auteur seul, avec sa documentation et son souci de vérité historique, est responsable vis-à-vis des lecteurs. « Nova Francia » se fera un devoir de publier les articles qui lui seront envoyés et qui seront acceptés par le Comité des Sources et des Recherches de la Société d'Histoire du Canada.

BIGOT

ET

LES COMMANDANTS DES POSTES

Beaucoup de canadiens passaient, vers la fin du régime français, pour avoir fait fortune dans les postes. Dire d'un homme qu'il avait gagné de l'argent de cette manière était même devenu banal. Soit comme commandant, soit comme fermier des postes, les pays d'en haut étaient une source de revenus considérables. On volait le roi systématiquement ; les fermiers des postes en majorant leurs comptes, et les commandants en signant des factures qu'ils savaient être exagérées, et sur lesquelles ils touchaient leur bénéfice. C'est ce dont l'intendant Bigot se plaignait dans une lettre au ministre accompagnant l'envoi de copies des Etats de compte pour l'année 1748 :

4 9^{bre} 1748

Monseigneur,

j'ai l'honneur de vous adresser la copie des états de dépense faite par différents particuliers dans les pays d'en haut et qui m'ont été présentés ou à M. Hocquart, nous les avons réduits autant qu'il nous a été possible, mais malgré toute cette réduction ils montent à 126 464^l 12^s 2 que j'ai fait payer. on m'a en outre prévenu qu'il en rentreroit encore pour l'année courante pour plus de 60 m^l.

On ne pourroit pas croire les abus qui se passent sur ces fournitures et ce dont sont capables les commandants des postes si on ne le voyoit ; ils s'entendent avec le fermier et d'une façon ou d'autre il faut qu'ils gagnent gros pendant leur commandement.

il y a des mémoires ou les marchandises sont portées à peu près le même prix qu'elles valent à Montréal, et ce afin qu'elles ne soient pas susceptibles de diminuer de prix et pour y trouver leur compte, ils triplent la quantité ; le commandant la certifie, et il faut que j'en passe par là.

M. de la galissonnière sçait tous ces détours, mais pour toute raison il dit que les officiers sont pauvres et il me demande même continuellement pour eux, car ils ne s'adressent point à l'intendant, cela les entretient dans l'idée ou ils sont qu'il faut que le roy d'une façon ou d'autre les mette à leur aise et je vous repons monseigneur que l'on croit ici en général qu'il y est obligé

je suis persuadé que malgré la paix les commandants des postes trouveront des moyens de faire faire des dépenses au roy ; ils y sont acoutumés et ils auront de la peine à s'en départir.

Les sauvages en useront de même. ils couteront plus qu'avant la guerre ayant pris la douce résolution d'estre comblés de presents.

cy joint est l'extrait du fond a remètre pour le payement desd. depenses sur l'exercice 1749, m'étant conformé a l'usage de la colonie pour cette année, mais je vous prie dagreer que je fasse supporter par la suite a chaque exercice les depenses, afin que nous n'ayons point de rejets d'un exercice sur l'autre, j'ai l'honneur de vous expliquer mes raisons par ma lettre du 3^{bre} sur les fonds.

je suis avec un profond respect
Monseigneur.

Votre très humble et très
obeissant serviteur
Bigot.

(*Let. aut. sign.*) (1)

a Quebec le 4^{bre} 1748

Certes, il est amusant de voir le vertueux François Bigot accuser les autres de voler le roi ! mais l'indulgent M. de la Galissonnière savait les militaires si mal payés qu'il fermait volontiers les yeux. Cependant, sous son successeur le marquis de la Jonquière, les choses changèrent un peu. La Jonquière, avare pour lui même, l'était également pour les deniers du roi. C'est ce que Bigot exprime dans sa lettre de 1749 au ministre en lui envoyant la copie des mémoires des commandants des postes :

M. Bigot 31 octobre 1749
ne permetre de charger d'autres
effets que ceux du Roy et ceux
qui seront réglés pour les off^{rs}

Monseigneur

J'ay l'honneur de vous Envoyer la Copie des Estats de depenses faites dans les postes des pays d'En haut pour le Compte du Roy.

L'Extrait du fond a remettre pour le payement de ces depenses est Cy joint. Et vous pourez voir, Monseigneur, que j'ay distingué dans cet Extrait celles faites dans chaque poste. En nommant les officiers qui y commandoient et qui les ont certifiées.

Elles montent Ensemble a 60707^l 11^l 3 et je n'ay fait tirer acompte que 50^m 1 sur l'Exercice 1749, afin que chaque Exercice suporte ses dépenses, ainsi que M^r le Comte de Maurepas l'avoit ordonné.

On a presenté depuis cet Extrait arrêté d'autres mémoires mais on n'En demandera le fond que L'année prochaine ainsi que de ceux que le S. Landriève, Ecrivain de la marine, qui faisoit les fonctions de M. Varin a Montreal pendant qu'il estoit à Quebec, a fait payer fort mal à propos, n'y ayant que l'Intendant qui doive les regler ; Je compte que tous ces mémoires réunis ensemble ne monteront pas a beaucoup près si haut que ceux de L'année dernière.

Les précautions que M^r le Comte de Maurepas avoit pris d'obliger les Commandans des postes a tenir des Journaux de leurs dépenses et des raisons qu'ils ont eu de les faire, les gêneront beaucoup.

M. de la Jonquiere leur a Envoyé des ordres En consequence et je suis persuadé qu'on En ressentira des effets dès l'année prochaine.

(1) Arch. Nat., Colonies C¹ A. vol. 118, f.f. 258-259.

Je ne vois point qu'il puisse y avoir d'autres arrangemens plus Efficaces a prendre pour diminuer cette dépense.

Ce general peut y Contribuer beaucoup surtout n'y mettant que des officiers qui ne soient pas de part avec les fermiers, ou ceux qui ont des Congés, et il est bien dans le dessein de ne donner ces commandemens qu'a Ceux dont il sera sûr.

Quant au Commerce qu'ils font et qui leur Est defendu dans les postes, Il n'y en a aucun qui n'En fasse ; Les fermiers ou ceux qui ont des Congés le Tolèrent malgré Eux pour avoir La paix et ne point trouver d'opposition à leur traite ; plusieurs même sont de part avec Eux et les memoires que ces derniers font doivent paroistre plus suspects y Etant interessés.

Quoique le Commerce soit defendu aux officiers, il n'y auroit que demi mal s'ils ne le faisoient pas aux dépens du Roy. Toutes les marchandises qu'ils portent dans les pays d'En haut sont aux frais de Sa Majesté.

Le Général fait donner des Canots a ceux qu'il y Envoye ou l'on peut charger 5000^l pezant, il ne devroit y Entrer pour Eux que le poids que le Roy leur accorde pour leurs vivres ou rafraichissemens qu'ils se fournissent et le reste devroit Estre chargé pour le Compte de Sa Majesté ; mais rien moins que cela, L'ordonnateur a Montreal a bien de la peine a leur faire prendre quelques Effets pour le service et la pluspart en laissent une partie au premier poste ou ils touchent, En sorte qu'au lieu de six canots qu'il faudroit suposer pour transporter les Effets du Roy, ou les habitans a leur destination, on En Employe le double et plus et il ny a point de Canot qui ne coute a sa Majesté 2000^l les vivres compris.

M^{rs} de Lery Et Lotbiniere que M^r de La Galissoniere avoit Envoyé, le premier au Détroit et le second a Michilimahina, pour y faire des observations, sont dans le même cas ; Ce voyage a esté occasioné a ce que je crois, pour leur faire gagner quelque chose, Car M^r de La Galissoniere n'Estoit pas homme a compter sur leurs remarques.

Ils n'ont porté que tres peu pour le Roy, et ils ont rempli leurs Canots pour leur compte, ils gagnent 6 ou 7^m 1 chacun, a ce que l'on prétend et ils ne sont pas Contens de 150^l par mois que M^r Varin leur a donné pour leur nourriture.

Cette dépense, Monseigneur, Est trop Considérable pour ne pas vous En informer, afin d'y mettre ordre, Si vous le jugez a propos. Il sera aise d'y remédier si vous voulez bien ordonner qu'il ne soit chargé sur les Canots que Sa Majesté envoie dans les pays d'En haut que ses Effets et le poids qu'Elle accorde a chaque officier. Cy joint est un petit memoire que M^r Varin m'avoit remis cet Esté pour m'instruire de ce qui s'Etoit passé au sujet du convoi du Détroit.

Les Envoys dans les autres postes se font dans le même goût.

J'ay l'honneur d'Estre avec un profond respect

Monseigneur

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur
Bigot.

(*sign. aut.*)

A Quebec le 31^{bre} 1749 (1)

Ce Volume de Colonies C¹ A 118 n'est formé que des factures des fermiers et fournisseurs des postes des pays d'en haut, et ces comptes sont certifiés par les commandants. Pour Missilimakinac, les factures sont certifiées par La Corne, Noyelles, Verchère, Le Gardeur de Saint-

(1) Arch. Nat., Colonies C¹ A. vol. 118, f.f. 327-331.

Pierre, etc. Beaucoup sont présentées par Clignancourt et C^{ie}. Pour le Détroit on trouve sur les factures surtout le certificat de Longueil ; aux Syatanous les factures sont certifiées par le commandant du poste (1748) M. de La Pérade, lequel était un Tarieu de Lanaudière. A la Rivière Saint-Joseph, c'est Piquoté de Belestre qui donne les certificats, et aux Miamis c'est du Buisson, etc. — souvent, au bas d'un compte et après le certificat du commandant du poste, l'intendant a écrit sèchement « *arrêté et modéré les fournitures mentionnées au present memoire a la somme de...* » Et c'est signé : Bigot.

Cependant il ne faudrait pas conclure que ces braves officiers étaient malhonnêtes. C'étaient les mœurs du temps. Elles valaient bien celles de ce temps-ci. Sur l'honneur, sur l'amour, sur le patriotisme (ce mot est très récent, il date du vocabulaire révolutionnaire) sur les vices et sur la vertu, nous n'avons plus les sentiments de nos ancêtres. Et à juger leurs actions d'après nos idées d'à présent, on risque fort de ne rien comprendre à l'époque où ils vécurent.

R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE.

EN VENTE

aux bureaux de « Nova Francia »

Collection de six portraits, sur papier grande marge, d'après cuivre ancien, de J. J. Olier, Thomas le Gauffre, Alex. le Ragois de Bretonvilliers, Le Royer de la Dauversière, de Renty, Associés de la « Compagnie de Montréal » ; Tronson, 3^e Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris. Chaque : 20 frs.



PHILIPPE PASTOUR DE COSTEBELLE

Commandant des Troupes en Acadie,
Gouverneur de Plaisance (Terre-Neuve) de 1706 à 1711.
Gouverneur de l'Île Royale de 1714 à 1717.



Bonbonnière aux armes de Pastour de Costebelle.

(Collection du Comte Allard du Chollet)



Cachet aux armes de Pastour de Costebelle.

(Collection du Comte Allard du Chollet)

PASTOUR DE COSTEBELLE

ET LES
OFFICIERS DE LA GARNISON
DE L'ILE ROYALE

D'une lettre écrite au Ministre des Colonies (1), datée du Louisbourg, 28 novembre 1715, nous extrayons les passages suivants qui permettront de connaître l'homme qu'était Philippe Pastour de Costebelle et ses Officiers.

«Il est Constant que lannéé prochaine la plus grande partye des Vaisseaux des ports de France prandront une route bien differante que celle du pays que Nous habittons ou du moins ny transporteront jl rien que leurs necessaire pour la pesche ; prevenus qu'ils ny viendroient denouveau chargés de vivres que pour nous servir de magazin ; votre grandeur doit reellemant prendre des justes et prompts mesures pour nous faire secourir, sy elle veut retablir la Confiance égarée des marchands et des habitants qui est Tout ce qui peut entretenir et contribuer a frequanter les ports et costes de lisle royalle pour la Continuation dû Commerce qui sy pratique ; n'ayant plus aucune esperance de l'arrivéé du vaisséau laffriquain la plus part des officiers réduits dans une indigence tres affligente m'ont déterminé a faire partir le Sr de la perelle lieutenant d'Infanterie pour represanter a votre grandeur la misere qui les accable, jl aura lhonneur de vous remettre nos pacquets, c'est un tres bon officier d'une Capacitéz estandue, qui pourra l'Informer verbalement fort au Juste de tous les mouvemants que nous avons pratiqué dans lisle Royale et de ceux qu'il est necessaire d'y Continuer pour parvenir a des Sollides établissem^{ts} Je suis persuadé que votre grandeur Sera Satisfaitte des Relations qu'il luy fera sur toutes les questions qu elle Voudra luy agitter et quelle lhonorera de sa juste protection Sy l'occasion se presente de luy procurer quelque avancement a sa fortune. Votre grandeur me demande au Juste et sans aucune predi

(1) Jérôme Phéliepeaux, comte Pontchartrain, avait quitté le ministère le 8 novembre 1715. Le Conseil de Marine s'occupa des affaires coloniales de France de 1715 au 24 septembre 1718. Philippe Pastour de Costebelle rédigeait donc sa lettre pour le Ministre, car il ne pouvait connaître, le 28 novembre, un départ qui avait eu lieu le 8 du même mois.

lection le portrait et les mœurs des officiers employés au service du roy dans lisle royalle, j'l me semble qu'il est à propos que Je Com-mance par lemien pour qu'on Soit persuadé que Je nepargne per-sonne Je ne doute pas qu'on ne m'aye souvant peint a votre grandeur avec des couleurs finnes et grossieres ; et des Traits égallemant par-tagés entre le beau et son Contraire ; Votre grandeur qui par un exès de ses bontés à bien voulu effacer d'un coup de pinceau Tout ce qui pouvoit luy deplaire m'a comblé des honneurs et des biens auxquels je pouvois aspirer ; sy depuis mes petits Tresors se sont evanouis, Je Ne les ay repandus que pour le Service du roy mon maistre et j'l sont retournés d'où jls estoient Sortis ; l'avantage qu'il m'en Reste m'est encore Infinimant plus préteux ; fondé sur l'honneur de votre protection et de votre bienveillance ; pour luy deffinir le cours de ma vie presante j'l est Temps que Je luy dise que j'ay atteint l'age de 54 : Ans ou les passions vives et turbulantes s'affoiblissent d'elle même, j'l n'y a que celles de mon devoir qui se soient fortifiées et Je nay Jamais eù tant d'occasion de faire briller mon zelle par la situation ou toutes choses se trouvent aujourd'huy pour achever d'accuser Juste a votre grandeur Je luy diray que bien que Je Sois vigilant a toute sorte dheures Celle du point du jour Jusqua midy m'occupe le plus apres quoy Je reste assais long temps a table avec lelitte des officiers, mais j'l ne sy Commet rien dans nos plus riantes Sociétés qui tienne de la Crapulle, ny qui derrange les fonctions militaires, non plus que les Travaux projettes que mes ordres ont precedés, nostre honneste gallanterie ne Scandalise personne, et S'il y à quelque libertinage outré dans le Commun du peuple, j'l n'est toléré qu'autant qu'il m'est jnconnù ; Monsieur de S^r ovide me ressamble assais avec 15 : ans de moins j'l prie dieù un peut plus long Temps, sans adorer plus humblemant que moy sa divine providance ; j'l est regulier pour le temporel ; d'un exemple a Imitter dans le spirituel j'l à tous les Tallans d'un homme d Epée et de lettres et j'l amplifie avec elloquance la beauté des obiets dont j'l veut faire l'eloge,

Monsieur de beaucour à Tout le meritte qu'on peut souhaitter dans Son exercice et c est la voix Commune de Ceux qui le Connoissent plus a fond que Je ne fais ; j'l est en lieu de ne pas manquer d'occu-pation pour mettre ses Tallants en œuvre, l'advenir decidera plus Sollandemant de la veritté que Je recherche,

« Monsieur le chevalier du ligondés major est très bon officier ; Jamais trop lant et quelque fois trop vif j'l n'y à personne d'un meritte sy accompli qui n'aye quelque petit deffaut lors quils ne Sont pas outrés le temps les corrige et nous Conduit souvant aux aproches de la perfection, dans un metier sur Tout pour lequel nous possedons les qualités essantielles voila son caractere,

« Le S^r de la ronde Commandant au port Toulouze est Industrieux et expeditif pour les grands mouvemants, propre a supporter des longues fatigues, ne Trouvant rien de difficile né avec des qualités

avantageuses pour le metier de la guerre et j'l ne depandra que de luy lors qu'il voudra s'y appliquer de Se rendre Utile et meritter par ses actions l honneur de la protection de votre grandeur, Je ne doute pas qu'il ny reuisse particulieremant lors que l'age aura un peut moderé la vivacité de son tamperamant et corrigé le Superflù de ses relations souvant douteuses,

« Le S^r de Villejoint Capitaine est tel que Je l'ay representé l'année derniere Sans aucun vice hodieux ny esclatantes Vertus,

« Le S^r de Rouville est le phenix pour les actions laborieuses et le Cameleon de toutes les vertus, j'l ny à qua luy opposer elles paroissent pintes subitement dans ses actions et Sa Conduitte,

« Le S^r de S^{te} marie est mon beau frere très bon suiet pour la guerre ; Sa trop grande économmie fait qu'il manque de partisans ses Camarades n'ont point d'egard au pays de Sa naissance qui est la provance,

« Le S^r depensens Capitaine est un Assamblage de toutes les bonnes qualités qui peuvent former un bon officier, j'l s'est distingué en differantes occasions et Soutient parfaitement son avantageuse reputation en continuant de servir avec beaucoup d'application, c'est un Suiet a ne pas oublier lors que le temps et l'occasion se pre-sentera a pouvoir leurs procurer des nouvelles graces,

« Le S^r d'ernon qui a remply la compagnie Vacquante de feu Son frere du Vivier à Tout l'attachemant qu'on peut desirer au Service du roy, mais auourd'hui toutes les Compagnies sons sy rareman exercés au militaire par ce mouvement continuel des travaux qu'il est impossible d'assujeter les Soldats a d'autres occupations qua celu de la construction de nos logemants qui les tiennent journallemant en action ; cela ne peut se mettre en ordre que dans un Sollide arrange-mant ; cette diversion Ne laisse pas de rendre messieurs les Offi-ciers un peut jnapliqués a leurs fonctions ordinaire pour le détail de leurs Compagnies qui n'ont encore Jamais peù estre assamblés dans un même lieu sans que la chose provienne d'un effet de leurs oisi-veté ; mais plustost de cette diversion jncorrigible par les differants detachemants esloignés les uns des autres,

Messieurs les enseignes et lieutenants Sont de fort bons Suiets comme le grand nombre prenant le moindre je ne feray aucune desavantageuse distinction (du fort au foible), les Sieurs de la Valliere, du figuier, chanbon, la perelle, et danjac lieutenants sont dans le premier rang j'l n'y à parmi les enseignes que le S^r differan dere-but ; le S^r de Couaigue faisant fonction de sous Ingenieur meritte quelque chose de plus par Sa grande assiduitez et forte application au genie en quoy j'l remplit Toutes Ses fonctions en homme du metier et par des soins Très vigilants et très louables, lors qu'il y aura quelque lieutenance Vacquante aucun autre ne la meritte autant que luy et meme quelque petite gratification particuliere,

« Voila monseigneur Tout ce que Je puis raporter de plus sincere

a votre grandeur sur les mœurs et les caractères des Officiers, de cette, garnison,.....

«Le Sieur de la forest escrivain du roy de rochefort employé a l'isle royalle S'est rendu Sy odieux au peuple et aux marchandst dans l'exercice que mons^r de Soubras luy a donné de Son Subdelegué dans la partye du port de louisbourg ou le Commerce roule le plus qu'il est absolument necessaire pour la tranquillité du pays de le rapeller en france; J'en ay dit les années precedantes beaucoup de bien a votre grandeur; Son meritte a mon egard n'estoit renfermé que dans la distribution des magazins et l'exactitude de ces sortes de consommations mais aujourd huy la petite elevation dans la Justice civile luy a fait tourner la Cervelle,

« Il ne me reste plus Monseigneur qu'a luy temoigner S'il est possible la parfaite application que J'auray toute ma vie Au Service du roy et Suplier Sa grandeur de m'honorer de la Continuation de sa bienveillance et de sa protection ne pouvant estre avec Un plus proffond Respect remply des Vœux Sinceres pour Sa santé et prosperité,

Monseigneur

Vostre très humble et
très obeissant serviteur
Decostebelle (1)

[sign. aut.]

A louisbourg le 28^{me}
Novembre 1715 :

(1) Arch. Nat. Colonies, C41 B. vol. 1. f° 149 et suiv.

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

LES MALOUINS COLONISATEURS AU CANADA; LES ACADIENS DÉPORTÉS DANS LA RÉGION MALOINE.

I.

BUT POURSUIVI PAR LES PREMIERS EXPLORATEURS MALOUINS.
EXPÉDITIONS DE JACQUES CARTIER.

Dans la savante étude, parue dans la *Revue des Deux Mondes* en 1914 (1), et portant comme titre : « Une épopée mystique, les origines religieuses du Canada » M. Georges Goyau a su mettre en lumière les raisons principales qui, — à partir de l'échec de la troisième expédition de Jacques Cartier (1543), jusqu'à l'époque de la grande prospérité de Québec (1670) — et sous l'impulsion de hautes personnalités laïques secondées par divers ordres religieux, — déterminèrent de nombreux habitants de Normandie, — Saintonge, Picardie, Anjou, Poitou, et Touraine, — la plupart cultivateurs, bûcherons ou simples journaliers, — à abandonner le pays natal, pour partir, avec leur famille, comme pour une *Croisade*, — vers ces régions lointaines du Canada appelées alors « La Nouvelle France ».

Ces raisons, d'après l'illustre académicien, étaient presque exclusivement d'ordre moral et religieux. Le point de vue économique et commercial semble avoir eu une bien faible part dans la décision de ces nouveaux croisés.

En était-il de même pour les navigateurs malouins qui, dès l'année 1450, avaient commencé à explorer les côtes de Terre-Neuve et du Canada ? (2).

(1) Depuis, cette étude considérablement augmentée, a été publiée en volume chez Bernard Grasset, éditeur à Paris, sous le titre : LES ORIGINES RELIGIEUSES DU CANADA. N. D. L. R.

(2) Abbé Manet. — Recherches historiques et critiques sur les antiquités et les usages des villes de Saint-Malo et Saint-Servan (Archives Municipales de Saint-Malo).

Ils renouvelèrent leurs tentatives en 1495 et 1504 et dès cette époque la configuration des côtes de ces pays et le genre des ressources que l'on pouvait y trouver leur étaient connus.

En 1510 les pêcheurs malouins faisaient déjà sécher sur le « Sillon » de Saint-Malo la « *molue* » rapportée de Terre-Neuve (1).

Il faut reconnaître que l'amour de l'aventure, la passion de la découverte, l'espoir d'un léger bénéfice à retirer de la pêche, durent exercer sur eux une puissante influence.

Néanmoins, — en examinant de près les conditions précaires de leur armement, les risques terribles qu'ils avaient à courir, le gain modique qu'ils pouvaient retirer de la vente du poisson — on est amené à supposer que des raisons d'un ordre plus élevé avaient dû exercer une certaine pression sur leurs âmes naïves et généreuses, — principalement chez les instigateurs et les chefs de ces expéditions.

Il en fut certainement ainsi pour le plus fameux des explorateurs de cette époque, Jacques Cartier « *maistre-pilote ès port de Saint-Malo* ».

Dans l'éloquent discours prononcé à l'inauguration du monument élevé en son honneur par la ville de Saint-Malo, le 23 Juillet 1905, le père Janvier proclamait hautement que Jacques Cartier ne rêvait pas seulement de conquérir à la France de vastes territoires, mais qu'une autre ambition hantait son esprit : il voulait donner à l'Église de nouveaux fidèles, porter à des âmes ensevelies dans l'erreur, l'Évangile de la vérité !

A l'appui de la thèse du distingué orateur, les preuves abondent. Citons seulement :

1° Les lettres de Jacques Cartier adressées à François I^{er}, en vue d'obtenir les autorisations et pouvoirs nécessaires pour entreprendre son expédition ou la continuer, — principalement dans le but de conquérir à la foi chrétienne « des gens sauvages vivans sans connaissance de Dieu et sans usages de raison » (1).

2° L'érection de deux croix que le « Découvreur » fit planter : l'une, à la fin de son premier séjour, sur un promontoire dominant le bassin de Gaspé ; l'autre à la veille de son second départ du Canada, sur l'un des bastions du fort « Henri-Charles ».

Bien entendu, une entreprise de cette importance, entraînant dans des dépenses considérables, ne pouvait être raisonnablement envisagée sans être appuyée sur des probabilités de trafic, d'échange, en un mot de transactions commerciales.

C'est pour cette raison que notre Malouin sollicita de la Cour le

(1) Archives Municipales de Saint-Malo, H. H. Carton 1^{er}.

privilege exclusif du commerce au Canada et lieux avoisinants, spécialement du trafic des « Pelleteries ».

Par lettre du Roi du 14 Janvier 1538, ce privilege fut concédé à Jacques Cartier et à ses neveux, pour une durée de 12 ans. Mais il lui fut retiré bien avant l'époque de son expiration, ce qui mit le « Découvreur » dans l'impossibilité de continuer son entreprise.

Voici quelques détails succincts sur les trois expéditions de Jacques Cartier.

Le 31 octobre 1533, il obtenait de Philippe de Chabot, amiral de France, l'autorisation de « *voyager, découvrir, et conquérir à Terre-Neuve, ainsi que trouver par le Nord-Ouest le chemin de la Chine Dorée* ».

La première expédition partit de Saint-Malo le 20 avril 1534 ; elle se composait de deux petits bâtiments de 60 tonneaux, portant chacun 30 hommes d'équipage.

La deuxième expédition, qui comprenait les trois bateaux « Grande Hermine, Petite Hermine et Emerillon », montés par 110 hommes d'équipage, quitta le port de Saint-Malo le 16 Mai 1535.

Tous les hommes engagés appartenaient à la région malouine.

Le recrutement en avait été difficile. Pour réussir, le « Capitaine général » avait dû faire appel tout à la fois à l'autorité du Roi et à celle de la Communauté de Saint-Malo.

Le 31 mars 1535, une « *bannye* » officielle était faite dans les rues de la ville pour faire connaître au public et spécialement aux autres armateurs du port, les noms des « *Pilotes, mariniers et autres maîtres dûment expérimentés en fait de navigation, que Jacques Cartier avait enrôlés pour son second voyage* ».

Il paraît utile de mentionner ici les noms de ces Malouins hardis qui constituent en réalité la première « équipe organisée » des colons français du Canada.

Plusieurs d'entre eux, sans doute, leurs descendants ou certains membres de leur famille furent, après ces premiers voyages d'exploration, attirés de nouveau vers les terres de la Nouvelle France. Ils s'y fixèrent définitivement et y fondèrent ces familles, toujours restées Françaises, dont nous retrouverons la trace dans la suite de l'histoire du Canada.

Voici, telle qu'elle existe dans les Archives municipales de Saint-Malo (1), la liste des compagnons du « Grand Découvreur ».

Jacques Cartier, Capitaine.	Bastille, capitaine et pilote de
Thomas Fourmont, Maître de la	galion.
nef.	Jacques Maingard, maître du
Guillaume Lebreton.	galion.

(1) H. H. Carton 1, pièce 3.

Macé-Jalobert, capitaine et pilote
du carrelieu.
Guillaume Le Marie M^e du Cour-
lieu.
Laurens Boulain.
Estienne Nouel.
Pierre Esmery dit Talbot.
Michel Hervé.
Estienne Primevel.
Michel Audiepyvre.
Bertrand Sauboscq.
Richard Cobaz.
Lucas Saumur.
François Guitault, « apoticaire ».
Georges Mabile.
Guillaume Sequart, charpentier.
Robin le Fort.
Samson Ripault, « barbier ».
François Guillot.
Guillaume Esnault, charpentier.
Jehan Dabin, charpentier.
Jullien Gollet.
Thomas Boulain.
Michel Phelipot.
Jehan Hamel.
Jehan Fleury.
Guillaume Guibert.
Colas Barbe.
Laurens Gaillot.
Guillaume Bochier.
Michel Eon.
Jehan Anthoine.
Michel Maingard.
Jehan Maryen.
Bertrand Apuril.

En tout cinquante-deux noms inscrits. Mais dans sa déclaration faite à la Communauté de Saint-Malo, le « Capitaine général » se réservait le droit « *d'en prendre d'autres, à son choix* ».

La troisième expédition, — partie de Saint-Malo le 23 mai 1541 — était composée de cinq grands bateaux. Elle emportait, outre les équipages ordinaires, un certain nombre de soldats et de gentilshommes.

Gilles Ruffin.
Geoffroy Ollivier.
Guillaume de Guernesé.
Eustache Grossin.
Guillaume Alliecte.
Jehan Ravy.
Pierres Marquier, trompette.
Guillaume le Gentilhomme.
Raoullet Maingard.
François Dinault.
Hervé Henry.
Yvon Legal.
Yvon Oliecte.
Jehan Colas.
Jacques Voinsault.
« Dom » Guillaume le Breton.
« Dom » Anthoine.
Philippe Thomas, charpentier.
Jacques Duboys.
Jullien Plancouet.
Jehan Go.
Jehan Legentilhomme.
Michel Donquan, charpentier.
Perrot Maingart.
Lucas Clavier.
Goulher Riou.
Jehan Jac de Morhiben.
Pierre Nyel.
Legendre Estienne Leblanc.
Jehan Pierres.
Jehan Coumyn.
Anthoine Desgranches.
Louys Douayren.
Pierre Coupeaulx.
Pierre Jonchée.

Par lettres patentes du 15 janvier 1540 François 1^{er} avait nommé François de la Rocque seigneur de Roberval, Vice-Roi « *ès terres neuves du Canada*. » Il avait reçu la mission d'aller rejoindre à bref délai le « Capitaine Général », avec un convoi particulier transportant un important matériel.

Au mois de mai 1542, Robertval n'étant pas encore arrivé, Jacques Cartier reprit la route de France.

Dans le voisinage de Terre Neuve, il rencontra les vaisseaux du Vice-Roi. Celui-ci voulut obliger le « Capitaine Général » à rebrousser chemin. Ce dernier s'y refusa et continua à voguer vers Saint-Malo. Au mois d'octobre il désarma ses bateaux.

Pendant son absence, des intrigues de Cour avaient indisposé le Roi de France contre celui que, dans ses lettres, il appelait « *mon cher et bien aimé Jacques Cartier*. »

Peu de temps après, le privilège exclusif du commerce sur les côtes du Canada, concédé au Decouvreur et à ses neveux leur fut retiré. Jacques Cartier se vit donc dans l'impossibilité de tenter de nouvelles expéditions.

Après la disgrâce de Jacques Cartier et le retour en France du seigneur de Roberval, qui la suivit de près (1544) notre colonie se trouva en fait officiellement abandonnée. Toutefois les négociants malouins continuèrent, pendant les années suivantes, d'exploiter eux-mêmes dans ces régions, le commerce des pelleteries, par leurs propres moyens et sans l'appui de la Cour.

II.

LES CONTINUATEURS DE JACQUES CARTIER.

Le 12 janvier 1598 : Troilus de Mesgouez, marquis de la Roche, gentilhomme breton, obtint du roi Henri IV les mêmes privilèges et avantages que ceux concédés précédemment au seigneur de Robertval.

Son expédition, dont le principal objet fut l'occupation de l'île Sable, au sud de l'île Royale, demeura sans résultats appréciables.

A sa mort le sieur de Pontgravé, l'un des principaux négociants de Saint-Malo, qui à diverses reprises, avait exploré le golfe du Saint-Laurent, s'était facilement rendu compte que « *la traite des pelleteries* » confiée à une direction habile, pourrait donner des résultats fructueux. Il proposa donc à M. Chauvin, capitaine de vaisseau, son compatriote, d'en demander au Roi le privilège exclusif. Il leur fut accordé au cours de l'année 1600. (1)

(1) Abbé Manet — Grandes Recherches historiques — (Archives municipales de Saint-Malo.)

Aussitôt Pontgravé et Chauvin partent ensemble pour le Canada. Chauvin paraît s'être occupé plutôt de trafic pour son compte personnel que pour le profit de l'association.

Après deux séjours au Canada, il décède en 1602.

Le Commandeur, de Chaste, gouverneur de Dieppe, est substitué dans les privilèges concédés à Chauvin. Il forme une compagnie avec de gros négociants de Rouen. Plusieurs personnes de qualité et des armateurs de Saint-Malo prennent des intérêts dans la société.

La conduite de l'armement est confiée à de Pontgravé qui a obtenu personnellement du Roi des lettres patentes pour « continuer ses découvertes dans le fleuve du Canada et créer des établissements sur ses bords (1).

Les capitaines malouins : Prevert, du Colombier, et plusieurs de leurs compatriotes acceptent de faire partie de l'expédition.

Enfin, Samuel Champlain, gentilhomme saintongeais, compagnon de Henri IV, qui vient de faire un séjour de plus de deux ans aux Indes occidentales, consent, sur l'invitation du Commandeur de Chaste, à prêter son concours aux explorateurs.

Le départ eut lieu en 1603. L'expédition remonta le Saint-Laurent jusqu'au « Saut Saint-Louis », mais éprouva de grosses difficultés pour pousser plus loin. On se décida à rentrer en France.

Julien HERPIN.

(à suivre)

(1) Manet — Grandes recherches.

Sous le patronage du Club Alpin Français le CANADIAN NATIONAL RAILWAYS organise un voyage d'excursion dans les Montagnes Rocheuses du Canada. Ce voyage a pour but principal la visite du Jasper National Park, le plus grand des parcs nationaux du monde. Pour tous renseignements s'adresser à M. Régamey aux bureaux du Canadian National Railways, 1 rue Scribe (Paris 9^e).

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les chercheurs et les curieux.

QUESTIONS

SAMUEL CHAMPLAIN, PROTESTANT. — Dans son ouvrage très documenté et particulièrement vivant : LES RÉFUGIÉS HUGUENOTS EN AMÉRIQUE, M. Gilbert Chinard écrit au chapitre : Premières tentatives de colonisation : « De Monts » forma alors une Compagnie dans « laquelle entrèrent de riches marchands de la Rochelle et partit du « Havre-de-Grâce en Mars 1604... Avec « lui partit Samuel de Champlain, comme lui Huguenot converti au catholicisme. » Il ne nous souvient pas d'avoir rencontré preuve de cette affirmation. Qui pourrait nous faire savoir où M. Chinard a trouvé les documents permettant d'affirmer que Champlain était Huguenot avant d'être le catholique zélé que l'histoire nous présente et que les faits nous révèlent.

A.-L. L.

FAMILLE JOLY DE MARVAL. — Je désire beaucoup des renseignements au sujet de la famille Joly de Marval, vu que les ancêtres de mon arrière-grand-père, Pierre-Gustave Joly, venu de Genève au Canada, en ou vers 1820, portent aussi le nom de Marval. Un des membres de la Société d'Histoire du Canada, lecteur de Nova Francia, pourrait peut-être me donner des renseignements généalogiques sur cette famille.

A. J... de L.....E.

MICHEL D'IRRUMBERRY DE SALABERRY. — Le premier du nom de la branche canadienne fut envoyé au Canada en 1745, par M. de Maurepas. Il était le fils de Martin d'Irrumberry de Salaberry et de Marie de Michelance. Connaitrait-on : 1^o les ascendants de ce Martin d'Irrumberry de Salaberry ; 2^o la généalogie de la famille Michelance ; 3^o les liens de parenté permettant de rattacher la branche canadienne à la branche française.

P. du C....T.

NOVA FRANCIA. — Qui me fera connaître les documents, manuscrits ou cartes, qui autorisent la dénomination « Nova Francia » pour l'organe officiel de la Société d'Histoire du Canada.

A. C. B..... r

JEAN BERTRAND dit TOULOUSE. — Jean Bertrand, dit Toulouse, soldat, est venu au Canada vers la fin du XVII^e siècle. Son contrat de mariage, passé à Montréal en 1600, le dit originaire de Saint-Vivier, évêché de Lectoure, âgé de trente-cinq ans et fils de Raymond et de Jeanne Aubry. Un lecteur obligeant pourrait-il me dire où est située cette paroisse de Saint-Vivier, que je ne puis localiser, et s'il me serait possible d'avoir d'autres renseignements sur la famille de ce personnage ?

R...I R.....D.

JEAN GUÉRIN, COMPAGNON DU P. MENARD. — Connait-on l'origine de Jean Guérin qui fut le pieux compagnon du P. Ménard et mourut en 1662 ? Ne serait-il pas originaire d'Aubigny, près Falaise ? A une époque qui coïncide avec celle de son départ pour le Canada, on voit un Jean Guérin disparaître de cette paroisse sans laisser de trace.

C....e BT.

IRRUMBERRY DE SALABERRY. — Dans la revue *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* écrit un certain Monsieur d'Irrumberry de Salaberry inconnu de la branche actuelle de France. Pourrait-on avoir des renseignements sur sa parenté et au besoin donner son adresse.

P. du C....T.

RÉPONSES

ARMOIRIES A DÉTERMINER : DE... A UNE TOUR DE... MAÇONNÉE ACCOMPAGNÉE D'UNE ÉTOILE DE... — (Vol. I. N^o 1. p. 38 ; N^o 4. p. 186 ; N^o 5. p. 230 ; N^o 6. p. 279 ; Vol. II. N^o 2. p. 38.) En

réponse à M. de Cathelineau, que je remercie de ses persévérantes recherches, — recherches couronnées d'un si heureux et si concluant résultat, — le *dessus de toilette*, ainsi appelé de *truite époque* par mes grand-mère et arrière-grand-mère, est une pièce de toile fine mesurant 1 m. 55 de long sur 1 m. 10 de large, formant nappe ou tapis de de table, entièrement brodé au point d'épine et au point noté.

Le motif central présente un écusson ovale portant les armes de Pastour de Costebelle qu'accolle un autre écusson portant celles des Tour de Sourdeval ; surmontés d'une couronne comtale, tous deux sont supportés par des Licornes. Des branchages de fleurs, où se jouent des amours effrayés par des serpents, en forment l'encadrement. Quatre écoinçons tout ornés de vases de fleurs d'où sortent des roses, des tulipes et des églantines. Deux motifs centraux présentent des cornes d'abondance d'où jaillissent des fleurs.

Cette relique de famille, de pur style Louis XIV, d'une très artistique et parfaite exécution, est en bon état de conservation, malgré plus de 200 ans d'existence.

Elle a certainement été brodée par Anne de Tour de Sourdeval, première femme de Philippe Pastour de Costebelle, a fait partie du linge de maison de mon arrière-grand-tante et a certainement servi dans son habitation de Port-Royal, en Acadie.

Elle est aussi précieuse par son exécution impeccable que par sa provenance de famille et le souvenir de notre ancienne colonie.

C^o ALLARD du CHOLET de COSTEBELLE.

UN OFFICIER BOTANISTE A SAINT-JOSEPH DES ILLINOIS, EN 1734. — Vol. II. N^o 2. p. 92.) Jean-Pierre Daneau, sieur de Muy, fils d'un officier, était né en 1695 et s'était marié, à Montréal, le 30 Janvier 1726 à Louise-Geneviève d'Auteuil. Chevalier de Saint-Louis, il commandait le Poste de Saint-Joseph des Illinois en 1734. Il étudia, lors de son séjour dans ce Poste, la flore de la région, et, à son retour en France, en 1736, il emportait une importante collection de plantes destinées à être analysées pour leurs propriétés pharmaceutiques. De retour au Canada, il fut nommé commandant du Fort du Detroit. Il mourut à ce Poste le 18 Mai 1758.

A.-L. L.

GAUDET ET SES DESCENDANTS AU CANADA. — (Vol. II. N^o 2. p. 93.) Dans

« Extrait des Matricules des Gens de Mer du quartier de Saint-Valery-sur-Somme — aujourd'hui supprimé — sous le matricule de 1727 concernant les Maîtres de bateaux d'Abbeville, déposée maintenant aux Archives de Cherbourg, j'ai relevé la note suivante : « Jean Gaudet, d'Abbeville, 59 ans en 1727, lorsqu'il devint inscrit maritime en vertu de la loi de Colbert fils de Jean et de Marie Daussy, marié à Jacqueline Harquebout. Maître de navire reçu par devant l'Amirauté d'Abbeville le 18 février 1700. Mène la *Charlotte* à Rouen, de 1717 à 1731. Demeure à Rouen depuis 1732. Ne marigne plus. « On dit qu'il file de la laine. »

Le 2 Décembre 1925, je faisais à la *Société d'Emulation d'Abbeville* une communication sur les marins Abbevillois, qui fut publiée dans le Bulletin de cette Société savante (N^{os} 3 et 4 de l'année 1925). Il n'y a pas grande chance de retrouver quel était le premier Jean Gaudet, ni qui était son épouse, car les registres de Catholicité ne remontent pas si loin ; cependant des recherches sont entreprises, si elles aboutissent, il en sera fait mention dans *NOVA FRANCIA*.

D^r L...r.

ORIGINE DU NOM DE MONTRÉAL. — (Vol. I N^o 4, p. 37 ; N^o 5, p. 231 ; Vol II, N^o 3, p. 141). On peut faire, il me semble, à cette question fort intéressante quatre réponses d'inégale valeur.

1^o Jacques Cartier a dénommé « Mont Royal » la montagne qui dominait la ville sauvage d'Hochelaga à cause de sa beauté et de sa hauteur quasi royales. C'est ce qu'imagine Faillon dans le passage cité par M. l'abbé O. M.

C'est en effet pure imagination et développement bien romanesque du texte de Cartier. Je vois difficilement celui-ci, du reste, choisir l'épithète « royal » s'il voulait uniquement noter que la montagne et son cadre étaient beaux à voir. L'emploi de l'adjectif « royal » pour exprimer exclusivement le bel aspect d'un lieu géographique est bien trop moderne pour que Cartier ait pu même y songer. (Ce sens est-il même français ? Il n'est pas dans Littré). De son temps quand on voulait donner à un mont, à une île, à un port, etc., un nom qui spécifiait qu'ils étaient plaisants à l'œil on les appelait Beauport, Belle-Isle, Beaumont... Et c'était bien plus simple et bien plus clair. Les dénommait-on Port-Royal, Ile-Royale, Mont-Royal, on avait dans l'idée autre chose que de signifier leur beauté naturelle.

2^o La ville assise au pied du mont

étant la cité royale des Sauvages, Cartier appliqua au mont la qualité et le qualificatif de la ville. C'est ce que laisse entendre Belleforest dans sa *Cosmographie* publiée en 1575 : « et au milieu de la campagne est le village « ou *cité royale* iointe à une montagne « cultivée laquelle ville les chrestiens « appelèrent Mont-réal ». Mais Belleforest fait une légère erreur, Cartier ayant dénommé la montagne et non la ville.

3^o Il l'appela Mont-Royal en l'honneur du roi. Cette explication, jusqu'à preuve du contraire, est incontestablement la plus sage et la plus naturelle. Elle est justifiée par Thvet qui écrit dans son *Grand Insulaire* : «... lorsque « cette terre canadienne fut premièrement découverte par les français... « estans curieux d'immortaliser le nom « et la mémoire des Rois et princes de France, aians mis pied à terre en « quelque lieu remarquable ou dans « quelques isles leur donnoient le nom « de prince ou princesse de France... » Comme exemple de cette règle générale il cite l'île d'Orléans, ainsi appelée à cause d'Henri, duc d'Orléans, qui devint dauphin en 1536, à la mort de son frère aîné François. Il ne dit rien de spécial pour Montréal ; d'où l'on peut conclure que ce cas ne fait pas exception à la règle. Mais il est juste de remarquer aussi que cette règle ne s'applique pas à plus de trois ou quatre noms parmi tous ceux que Cartier a donnés dans son premier et son second voyages : le cap Royal, le cap et l'île d'Orléans, le cap du Dauphin et peut-être ce Mont-Royal qui est en cause.

4^o La montagne qui fut appelée Mont-Royal par Jacques Cartier et son escorte de gentilhommes le fut pour complaire à Claude de Pontbriant, fils du seigneur de Montréal, qui était présent et le premier d'entre eux-ci. Cette raison est celle que soutient la famille de Pontbriant. Elle nous paraît la plus originale et la plus séduisante, tout justement parce qu'elle est la plus difficile à prouver. On croit la ruiner d'un coup en disant que Cartier n'en parle pas, lui qui fut cependant « toujours soucieux de justifier ses appellations et dénominations ». Les noms qu'il explique sont au contraire le petit nombre ; et, chose bizarre, ce sont ceux qui en auraient le moins besoin, comme les

noms des saints, suffisamment éclairés par le calendrier, ou ceux qui expriment telle propriété géologique ou autre précédemment décrite ; tandis qu'il reste muet sur les noms qui rappellent des personnages historiques : l'île Brion, le cap de Montmorency, le cap de Lorraine. Son silence quand il s'agit du Mont-Royal ne prouve donc rien.

Ayant fait au roi, aux princes et aux grands l'honneur de donner leurs noms ou leurs titres aux lieux qu'il découvrait, Jacques Cartier n'a pas rougi de donner le sien propre à un port qu'il dit être le meilleur du monde. Pourquoi n'aurait-il pas cherché à faire le même plaisir et le même honneur au premier de ses compagnons dans ce second voyage et dans cette ascension sur la montagne d'Hochelaga ? D'autant que ce personnage, par la naissance, par les charges à la cour et l'influence de sa famille était de première importance. Claude de Pontbriant était en effet le filleul de la reine, le fils de ce Pierre de Pontbriant qui lors du procès du Maréchal de Gié avait en quelque sorte sauvé l'héritière du trône et l'unité de la France. Il était de plus le premier des échansons du Dauphin lequell — ne l'oublions pas — était Duc-propriétaire de Bretagne. Comment Jacques Cartier n'aurait-il pas profité de cette occasion pour le flatter et le contenter ? Et si l'on ajoute d'une part que le nom personnel et distinctif de Claude de Pontbriant était « Montréal », comme nous en avons la preuve dans deux documents, l'un de 1534, l'autre de 1537, dans lesquels il est désigné ainsi : « Claude de pontbriant dit mont Réal » ; et d'autre part que la seigneurie possédée par ces Pontbriant est appelée dans les documents de l'époque aussi bien Mont royal que Mon royal ou Montréal ; n'aura-t-on pas formulé non pas la preuve définitive mais une forte présomption en faveur de la thèse Pontbriant ? C'est pourquoi personnellement nous pensons que lors du « baptême » de la montagne dite « Mont royal » le véritable parrain fut Claude de Pontbriant, dit Montréal ; et qu'en lui laissant ce parrainage, Cartier, fort habilement, faisait coup double, il flattait son compagnon et honorait le roi.

Emmanuel de CATHELINÉAU.

LIVRES et REVUES

Dans PARIS-CANADA, (Vol. VIII, N 2, 19 mars 1927) sir Lomer Gouin à qui la province de Québec doit une grande partie de son évolution et de son importance, a donné une interview à Robert de Roquebrune.

Parlant du travail des Archivistes Canadiens et de l'effort de la *Société d'Histoire du Canada*, en France, Sir Lomer répondant à son interrogateur dit :

« — Cet intérêt s'arrête, j'imagine, à 1760, c'est à dire à la fin de la domination française ?

« — Nullement, puisque j'en suis à l'année 1778 pour la correspondance de l'ambassadeur de France à Londres, et que je trouve encore une quantité de lettres intéressantes pour notre histoire. Ayant eu la curiosité de regarder la correspondance de l'ambassadeur français aux Etats-Unis, j'y ai trouvé des choses étonnantes, notamment toute une série de lettres de M. de Pontois, datée de 1837 et 1838, relatives à l'insurrection canadienne et à Papineau.

« — Oh ! fait sir Lomer avec curiosité, et que dit l'ambassadeur sur Papineau ?

« — Du bien quant à l'honnêteté et à la grandeur du caractère, mais il critique le côté utopique de son esprit. Pour la psychologie de ce protagoniste de l'insurrection canadienne, les lettres de M. de Pontois sont du plus puissant intérêt. M. Beauchesne qui les a lues, songe à les faire publier dans la revue historique *Nova Francia* qu'il dirige.

« — Je lis cette revue, me dit sir Lomer Gouin, et je trouve très bien de diffuser ainsi des notions historiques nouvelles. C'était le but de sir Wilfrid Laurier, que le trésor des archives canadiennes fut connu du public.

« — Votre travail me paraît puissamment intéressant, dit pensivement sir Lomer, et c'est vraiment une belle chose que notre gouvernement accomplit en ayant en Europe un bureau d'archives. Notre histoire y puisera des sources inédites de renseignements. Matériellement, le Canada est plein d'avenir, mais j'aime à constater qu'intel-

lectuellement il commence à vivre d'une existence originale et personnelle. L'histoire est une grande force intellectuelle puisque c'est là où les esprits judicieux puisent la philosophie du passé. Et le nôtre est plein d'enseignements..... »

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort* (Tome XXXIX, N° 6, p. 276-280) il est rendu compte d'une conférence faite par M. A.-Léo Leymarie sur *Un Saintongeais en Nouvelle-France, Samuel Champlain*. Je n'ai jamais vu un abrégé plus vivant, plus alerte et plus rempli, à la fois, de détails précis et de justes appréciations que ce récit des dramatiques débuts du Canada ; un portrait plus beau du grand personnage que fut Samuel Champlain. Ceci est dû sans doute au talent de l'auteur du compte rendu ; mais plus encore à la science et à l'art du conférencier, si riche de vie et de documentation. Et l'on a raison de dire ailleurs, p. 283 du même bulletin : « Quelle histoire plus belle et qui nous puisse plus toucher que celle de Samuel Champlain le héros fondateur de Québec, dont la Saintonge est fière à juste titre mais que ce pays pourtant connaît trop peu. » Et j'ajouterais quel plus beau thème d'épopée pour quelque Homère Canadien, né ou à naître...

Dans le même fascicule, pp. 253-255, il faut signaler un article de D. L. sur la bataille navale livrée si maladroitement par le comte de Grasse, le 12 avril 1782, entre les Saintes et la Dominique contre les escadres de Roduen et de Hood. Il est suivi, pp. 255-258, du rapport de Le Gardeur de Tilly sur cette malheureuse affaire. Ce Canadien commandait le vaisseau l'*Eveillée*. Dans le même combat se trouvaient plusieurs autres officiers, qui intéressent le Canada : le marquis de Vaudreuil, qui commandait le *Triomphant*, le comte de Vaudreuil qui commandait le *Sceptre* et Bougainville qui était sur l'*Auguste*.

Jacques VENDÉE.

Dans PARIS, CAPITALE HÉRÉDITAIRE DE L'Auvergne : M. Albert Ojardias, avec beaucoup de science, cite une grande partie des Auvergnats venus à Paris, « approvisionné d'âge en âge, tonifié par les richesses natives, par la spontanéité puissante, bien qu'un peu brute, du sang auvergnat, la capitale-née de toutes les provinces, [qui] dosa le produit, décanta les arômes, rendit en éclat, — en resplendissement, s'il s'agit d'un Pascal, — ce qu'elle recevait en vigueur. »

Au hasard de la lecture nous avons noté les noms de famille suivants qui intéressent les historiens du Canada : Les Barillon, dont Jean « élu comme notable à l'Hôtel de ville, pour le Gouvernement et « administration des Pauvres », les Brandon, les Coëffier d'Effiat, les

Olier, parents de Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice et l'un des « Associé » de la Compagnie du Montréal.

A.-L. L.

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE (1604-1926) a valu, à son auteur, le R. P. Omer Le Gresley, professeur au Collège de Bathurst, (Nouveau-Brunswick) un prix de *l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française*? Le Jury composé de M. Henry Gautier, P. S. S., de l'abbé Adélarde Desrosiers, du juge Thibeaudau Rinfret, de M. Victor Morin, de M. Montarville-Boucher de la Bruère, a su retenir ce travail que l'Université de Paris avait remarqué, et lui a décerné le prix d'Histoire et de Politique.

LES AMYS DU VIEUX DIEPPE ont publié un Bulletin trimestriel (Nos 3 et 4, 1926) du plus grand intérêt. Merveilleusement illustré ce fascicule de 45 pages contient en son sommaire les articles suivants : Réception de Pèlerins canadiens le 25 août 1926 ; Plaque commémorative du départ des religieuses fondatrices de l'Hôtel-Dieu de Québec ; Inauguration de la plaque commémorative de Desceliers, père de l'Hydrographie française.

Dans MEDICINA, gazette illustrée des sciences médicales, (Nos 7-8, 1926) le docteur Marèvre, a publié un article sur La médecine dans André Thevet qu'il a accompagné du portrait du cosmographe et de plusieurs reproductions de planches tirées des Singularitez de la France Antarctique.

Dans un roman, que suit une très vivante Nouvelle, où la fiction se mêle très adroitement à l'Histoire, M. Eugène Achard, directeur de *l'École Canadienne* se révèle comme un conteur habile et sûr de ses directives. Son TRÉSOR DE L'ÎLE AUX NOIX « véritable émeraude, « enchassé dans un écrin d'azur », dont la beauté « tient à sa forme « plutôt qu'à son étendue » restera la lecture impressionnante des veillées d'hiver des habitants de cette région du Richelieu ; car dans ce volume toutes les émotions se rencontrent, tiennent en haleine le lecteur et font que l'on ne sait pas s'arrêter avant d'avoir tout lu. Il sera lu, mais il sera surtout relu.

A.-L. L.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault Mamers. 12753.

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

PARIS VI^e — 82, RUE BONAPARTE — PARIS VI^e

MARCEL POÈTE

UNE VIE DE CITÉ

PARIS

DE SA NAISSANCE A NOS JOURS

TOME II. — *La CITÉ de la RENAISSANCE* (milieu des XV^e et XVI^e siècles)

Un volume grand in-8^o, 350 pages, couverture illustrée 35 fr.

Voici le tome II de cette « *Vie de cité* » qui, avec son Album paru il y a deux ans, élèvera à la gloire de Paris, lorsque les tomes III et IV seront au jour, un monument que l'on peut dire pour longtemps définitif. Le tome I^{er}, qui a reçu dans tous les milieux un accueil admiratif, conduisait le lecteur jusqu'au milieu du quinzième siècle.

Avec le tome II, qui sort aujourd'hui des presses de la maison DIDOT, l'auteur entre dans une des époques les plus vivantes de l'histoire de Paris. Consacré à la Cité de la Renaissance, il nous montre la ville jouant, en tant que capitale, un rôle augmentant d'importance à mesure que l'État s'organise plus fortement sous la volonté du Roi de la Renaissance, déifié à l'antique.

L'introduction de la Renaissance à Paris et ses effets progressifs et de toutes sortes sur la ville sont présentés dans ce volume comme ils ne l'ont jamais été et offrent, dès lors, un particulier intérêt d'histoire générale, en même temps que d'histoire parisienne. La place qu'occupe l'art, dans ses manifestations à Paris, retiendra pareillement l'attention.

Pour ce tome, comme pour le précédent, l'« *Album* » permet, au cours du récit, d'en suivre par l'image les scènes les plus pittoresques.

DÉJÀ PARUS :

TOME I. — *Des origines au milieu du XV^e siècle.*

Un beau volume grand in-8^o, couverture illustrée (grand plan de Paris au Moyen Age, dans une pochette) 50 fr.

ALBUM de 600 illustrations. *Des origines à nos jours.*

Documents accompagnés de texte.

Un beau volume grand in-8^o (520 pages), couverture illustrée 65 fr.

L'ALBUM, formant un tout complet, se vend également seul :

Broché. 75 fr. Reliure pleine toile, fers spéciaux. 85 fr.

« Le plus étonnant tableau qui ait jamais été publié des successives transformations de la grande CITÉ » G. LENOTRE (*Le Temps*).

DU MÊME AUTEUR :

PARIS = La Vie et son cadre

AU JARDIN DES TUILERIES

L'ART AU JARDIN - LA PROMENADE PUBLIQUE

Un joli volume in-8^o écu, sur vélin, avec couverture illustrée et 22 gravures 25 fr.

MAISON FONDÉE EN 1878

LIBRAIRIE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

Alph. MARGRAFF

37, rue Saint-André des Arts, Paris (6^e)

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES
SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE —
COLLECTIONS HISTORIQUES
: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

Catalogue mensuel « Le Curieux »
franco sur demande

*Service spécial de Recherches
d'Ouvrages RARES ou ÉPUIÉS.*

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS.

Librairie Médicale et Scientifique

Amédée LEGRAND

93, Boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e)

*Envoi ou réponse par retour du courrier à toute demande
d'ouvrages médicaux, scientifiques ou littéraires —
En distribution : Bibliographie méthodique des livres
de médecine.*

Catalogue mensuel franco sur demande.

Pour paraître en Mars 1927 :

Anatomie Radiographique du Squelette normal

par J. BELOT et F. LEPENNETIER

Atlas in-folio, cartonné avec 275 planches
(Radiographies, photographies, schémas, grandeur nature)

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur)

VIENT DE PARAÎTRE

Rév. P. OMER LE GRESLEY

Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada)

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

(1604-1926)

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) 12 fr.

Rév. P. ALBERT DAVID

Missionnaire du Saint-Esprit

LES MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

Préface de Mgr LE ROY, Evêque de Carie

Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) 10 fr.
50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 24 fr.

Docteur LOMIER

LES PICARDS AU CANADA

Préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX

Président de la Société d'Histoire du Canada

1 vol. in-8° raisin, 64 pages 7 fr.
50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 25 fr.

*Ces Ouvrages sont en vente au Siège de la Société d'Histoire du Canada,
52 rue de Richelieu (adresser les fonds à M. Th. Beauchesne, trésorier),
(Compte de Chèque postal 1005.83, Paris)
et chez Gabriel Enault, Éditeur, 28 place de la République, Mamers (Sarthe).
(Compte de Chèque Postal 201.64, Paris)*

*Pour l'envoi franco ajouter 15 % aux prix ci-dessus pour frais
d'emballage et d'envoi.*

“NOVA FRANCIA”

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS



SOMMAIRE

Actes de la Société : Assemblée générale du lundi 31 mai 1927. Renseignements et décisions. — Les Du Chaffault, par Paul MEUNIER (*à suivre*). — Le Fondateur de Montréal, Paul de Chomedey, sieur de Neuville, de Bourg-de-Partie, de Saint-Chéron et de Maisonneuve, par A.-Léo LEYMARIE (*à suivre*). — Antoine Tarras ou le Fol aux sept visages, par Emmanuel de CATHELINÉAU. — Les Iles Madeleine et les Madelinots, par Alpha DELTA. — Les Provinces de France et la Nouvelle France : Les Malouins colonisateurs au Canada ; les Acadiens déportés dans la région Malouine, par Julien HERPIN (*à suivre*). — Avance de l'heure aux Trois-Rivières, en 1654. — Une rectification au sujet de Kerlérec. — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

HORS TEXTE : *Louis-Charles du Chaffault, amiral* : Buste, armes.
Epée de marine d'un du Chaffault.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1^{er}.

Abonnement :

1 an : Édou ordinaire : 30 frs.
1 an : Édou de luxe : 90 frs.

Le numéro :

Édou ordinaire : 5 frs.
Édou de luxe : 15 frs.

Vient de paraître :

LA TABLE ANNOTÉE DE “NOVA FRANCIA”

Première année (1925-1926)

FORTE BROCHURE DE 80 PAGES

La demander

au Siège de la *Société d'Histoire du Canada*
52, rue Richelieu, Paris (M. Beauchesne, trésorier)
ou à Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur
28, place de la République, Mamers (Sarthe)

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1^{er} arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sans appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1° La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques;

2° La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation;

3° La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4° La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société; b) Des membres actifs; c) Des membres bienfaiteurs; d) Des membres fondateurs.

b) **Membres actifs.** — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada

1° Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne;

2° Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société;

3° Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) **Membres bienfaiteurs et fondateurs.** — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue « Nova-Francia » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris I^{er}.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

*Pour tous renseignements
sur le Canada*

s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Une Librairie aux Méthodes nouvelles



L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE

76 bis, Rue des Saints-Pères, Paris (7^e)



Son but L'**O. C. L. B.** fondé en 1923, par M. Pierré de Lescure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par la **vente**. Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.

Son organisation L'**O. C. L. B.** afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes**. Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.

Sa méthode L'**O. C. L. B.** renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.

Les Livres modernes L'**O. C. L. B.** comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS**, qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).

Les Livres anciens. L'**O. C. L. B.** possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archivist-paléographe. Il **vend** et **achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement**, sur simple demande, aux amateurs.

Ses moyens de vente L'**O. C. L. B.** offre au public parisien un **Magasin**, organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions**. — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier**, il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSCRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

L'Assemblée Générale annuelle de la *Société d'Histoire du Canada* s'est tenue en l'Hôtel de la comtesse Bruneel, née Clermont-Tonnerre, sa Vice-présidente, le lundi 30 mai dernier, à quinze heures. S'étaient excusés, et avaient adressé leur procuration pour les élections :

Mesdames la comtesse de Lauzon ; Avocourt de Kerallain ; dal Piaz.

Messieurs le duc de Levis-Mirepoix, qu'un anniversaire douloureux avait retenu loin de l'Assemblée ; Levis-Mirepoix, prince de Robek ; comte A. de Levis-Mirepoix ; le comte de Saint-Maurice-Montcalm ; le comte Goujon de Grondel ; le comte de La Jonquière, le comte Chandon de Briaille, le comte du Chaffault ; le comte Gabriel de la Rochefoucauld ; le comte René de Belleville ; le colonel comte des Méloizes ; le marquis des Méloizes ; Georges Goyau, de l'*Académie Française* ; A. de Compigny des Bordes de Villiers de l'Isle-Adam ; F. François-Marsal, sénateur ; le commandant Dick Lemoine ; le chanoine Barbotin ; l'abbé J.-M. Lanco ; Henry Dupuy-Mazuel ; le R. P. Albert David ; E. Levesque, P. S. S. ; le docteur Le Noblet Du Plessis, chevalier de la Légion d'honneur ; le docteur E. Lomier ; Julien Herpin, notaire honoraire ; Emile Demaizière ; Th. Bricard ; A. Lestra, avocat ; Gabriel Enault ; Robert La Roque de Roquebrune ; Claude Champagne ; Auguste Descarries ; René Jacquin.

L'Hon. Philippe Roy, Commissaire Général du Canada, « empêché « à la dernière minute » avait envoyé une lettre d'excuses.

Étaient présents :

Mesdames la marquise de Razilly ; G.-B. Walsch, duchesse de la Mothe Houdancourt ; la comtesse des Étangs ; Falret de Tuite, née Grant de Longueuil ; mademoiselle Mathilde de la Jonquière.

Messieurs le marquis de Montcalm, le duc de Montmorency ; le comte Allard du Chollet ; le comte G. des Etangs ; le comte Bruneel ; le P. Henry Sy, des Missions Étrangères ; Ross-Lenouvel ; Marcel

Dugas ; Charles Beaudoin ; Th. Beauchesne ; A.-Léo Leymarie ; E. de Cathelineau.

Un représentant de la *Canadian Gazette*, de Londres, assistait à la réunion.

L'Assemblée Générale étant ouverte, le marquis de Montcalm, qui présidait, prit la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

Nous regrettons vivement l'absence de notre président, le duc de Lévis-Mirepoix qu'un douloureux anniversaire retient malheureusement loin de nous.

Il m'a prié de le représenter aujourd'hui et de vous transmettre ses regrets. Les Membres de la *Société d'Histoire du Canada* s'associent pour lui renouveler, en cette triste circonstance, l'expression de leurs sentiments émus.

Je tiens aussi, avant d'ouvrir notre séance annuelle, à remercier madame la comtesse Bruneel qui, en sa qualité de Vice-présidente a bien voulu accueillir aujourd'hui, de si aimable manière, les Membres de notre Compagnie et permettre à notre Société de tenir, chez elle, son Assemblée générale ordinaire.

Trois ans se sont déjà écoulés depuis que les Salons de la Galerie des Batailles se sont ouverts, à Versailles, pour abriter son berceau. Comme on vous le rappelait naguère avec esprit, les médecins laissés à son chevet ne l'ont point abandonné. Ils continuent de veiller sur elle, grâce à eux, grâce aussi à l'ardeur de tous les autres collaborateurs de notre Revue, notre société et son enfant spirituel *Nova Francia* ont singulièrement prospéré. Je puis vous en donner les meilleures nouvelles et tout à l'heure MM. Beauchesne, A.-Léo Leymarie et de Roquebrune nous liront eux-mêmes leurs bulletins de santé qui sont, vous le verrez, fort satisfaisants.

Vous avez pu suivre d'une manière très précise, par la publication de notre Revue, les efforts de notre Société, les recherches auxquelles a donné lieu le classement des archives, les documents mis depuis un an à sa disposition, les découvertes intéressantes toute cette partie de l'histoire trop peu connue encore.

Sur ce point les nombreuses demandes d'abonnement qui nous parviennent du Canada, les offres de collaboration bénévole, les approbations que nous avons reçues en haut lieu et l'intérêt tout particulier que nous porte M. Alexandre Taschereau, Premier Ministre de la Province de Québec, sont un sûr garant de son succès et un précieux encouragement à augmenter, s'il se peut, notre champ d'action. Malgré

la modicité de nos ressources à cet égard, la part que compte prendre la *Société d'Histoire du Canada* lors de l'Exposition de la France, dans l'Amérique Septentrionale et aux Antilles (et vous me permettrez d'insister tout particulièrement sur ce point) aura une utilité incontestable pour son développement.

Outre les services que notre Association pourra rendre à cette Exposition, grâce aux renseignements et aux documents précieux qu'elle pourra réunir, cette participation présente l'avantage d'étendre notre rayon d'action et de faciliter nos recherches en nous faisant mieux connaître des milieux que nous n'avions pu toucher jusqu'à présent.

Aujourd'hui, grâce à la persévérance de son Comité d'action, l'influence de notre Association grandit.

Nous sentons vraiment que la *Société d'Histoire du Canada* et son porte-parole, *Nova Francia* sont devenus des organes nécessaires, dont l'utilité se fait mieux sentir quand nous mesurons la force des liens qui unit la France au Canada, liens qu'une mutuelle collaboration vient davantage resserrer.

* * *

En l'absence de M. R. La Roque de Roquebrune, souffrant, M. Marcel Dugas lut le rapport suivant :

Monsieur le président, mesdames, messieurs.

Je veux tout d'abord vous rappeler le nom et la personnalité d'un homme qui fut l'ami et le fondateur de notre société d'histoire du Canada : le comte de Menou. M. de Menou s'intéressait profondément au succès et au progrès de ce mouvement. Je ne sais par quel oubli bizarre on avait omis d'inviter le comte de Menou au banquet d'inauguration à Versailles, mais loin de s'en formaliser, il devint, lorsque je l'en priai, l'un de nos plus dévoués membres bienfaiteurs. Sans doute le devait-il à son illustre nom, mais il me semble que nous ne devons pas oublier la générosité de ce descendant de l'un des héros de l'histoire de l'Acadie. J'avais rencontré M. de Menou à un diner. Je lui avais fait connaître en même temps que l'existence de notre Société, le but qu'elle poursuivait. Je le présentai un jour à M. Beauchesne ; M. Leymarie le rencontra, bref, M. de Menou s'intéressa de la manière que vous savez à une entreprise qui lui avait paru aussi noble qu'utile. Donnons à sa mémoire un souvenir ému et reconnaissant.

Et permettez-moi d'ajouter que le prix d'histoire qu'un généreux anonyme nous fit offrir un jour, par le truchement de M. Leymarie, était M. de Menou.

Puisque, mesdames et messieurs, vous recevez et lisez *Nova Francia*, vous connaissez l'activité de la Société dans le domaine des recherches historiques canadiennes. Cependant, je peux vous assurer que nos travaux ne se limitent pas à ce que nous publions dans cette revue, je veux dire que nous faisons profiter l'organe de la Société d'Histoire du Canada des trouvailles que nous faisons aux Archives, à la Bibliothèque et ailleurs, mais que ce que vous en lisez sont les résultats depuis longtemps obtenus. La matière est si riche et si abondante les sources, que nous avons toujours et de plus en plus des trésors d'archives à révéler. Dois-je en faire la longue et peut-être fastidieuse énumération ? Je me bornerai à vous signaler la trouvaille, c'est le mot, par M. Beauchesne, des lettres de noblesse des Hertel, à Rochefort; des documents, par M. Leymarie, concernant l'assassinat de Jacqueline de Chomedey, sœur du fondateur de Montréal, et, toujours par M. Leymarie qui est un sourcier sinon un sorcier, du plan et du terrier du fief Grosbois en Normandie. M. de Cathelineau, dont vous connaissez les articles érudits sur les Bailleul, sur les Bigot, sur cette admirable Victoire de Saint-Luc qui est canadienne par la vie et la mort de son grand-père, du Bot, M. de Cathelineau, dis-je, vous révélera des choses inconnues sur un certain canadien des Trois-Rivières, en Canada, qui manqua être guillotiné à Paris pour avoir dit son opinion sur la Révolution, opinion qui ferait la joie de M. Charles Maurras s'il la connaissait. Enfin, cette Révolution me fournira l'occasion de publier les papiers séquestrés et le procès, l'imbécile procès, de mon arrière grand-oncle paternel le chevalier de Chambly-Cournoyer, guillotiné à Paris en 1794. Le chevalier de Chambly est une victime canadienne de la Révolution avec dom Noyelle de Fleurimont, avec l'abbé Grasset de Saint-Sauveur, avec Juchereau de Saint-Denis mais on ne savait pas grand chose jusqu'ici de sa vie et de sa mort. Il fut compris dans la fournée du 25 Juillet 1794 et il monta dans la charrette où se trouvaient ses compagnons d'infortune, le prince Constantin de Rohan-Montbazou, le général Beauharnais, le prince de Salm-Kirbourg et quelques autres y compris un banquier, un menuisier et un valet de chambre.

Il ne faudrait pas croire, mesdames et messieurs, que nos recherches, nos publications et notre activité passent inaperçues en France et au Canada. Les gens qui s'intéressent au Canada prennent l'habitude de s'adresser à la Société d'histoire pour obtenir des renseignements : une thèse doit-elle être soutenue en Sorbonne sur un sujet canadien, l'auteur la communique et M. Leymarie en sait quelque chose, lui qui est toujours prêt à ouvrir sa merveilleuse bibliothèque canadienne et le bienveillant trésor de son savoir. Du Canada viennent aussi les questions sans nombre et les demandes de renseignements. Les socié-

tés canadiennes d'histoire se mettent de plus en plus en communication avec nous. Ce sont là des mouvements intéressants et qui, en tout cas, montrent l'intérêt de notre Société et sa grande utilité.

Si le but qu'a poursuivi sir Campbell-Stuart en fondant la Société n'est pas atteint, il est bien prêt de l'être et je peux me permettre de vous dire que nous y tâchons avec tout le dévouement dont nous sommes capables, C'est une satisfaction pour vous tous certainement de voir vivre et prospérer une société à laquelle vous avez prêté l'appui de vos noms. Et c'est avec un patriotique contentement que vous pouvez être assurés que cette société sert au rapprochement entre les intellectuels de France et ceux du Canada.

M. Th. Beauchesne ayant lu le Rapport financier de la Société pour l'Exercice 1925-1926, — rapport qui avait été approuvé au cours d'une réunion du Comité, — celui-ci fut adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

M. A.-Léo Leymarie, du Comité des Sources et des Recherches, secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*, lut un rapport sur l'organe officiel de la Société dont voici quelques extraits :

« Si les abonnés sont venus plus nombreux, si les Sociétés savantes du Canada et de France, des États-Unis et d'Angleterre se font « un devoir de resserrer les liens qui unissent les efforts de recherches et font fraterniser les pensées dans le culte du passé, les « collaborateurs se sont groupés et forment maintenant une phalange « importante où se cotoient des historiens de réputation, des universitaires de talent, des chercheurs opiniâtres soucieux d'apporter leur « part à la grande histoire, des curieux comprenant que leurs « Questions » sont utiles et que les « Réponses » sont précieuses pour tous...

« Si, continuant notre carrière avec cœur et désintéressement, « assuré de votre affectueux dévouement et de votre sollicitude, nous « avons pu arriver à prendre une place dans la cohorte des Revues « d'histoire, nous le devons au souci de ne dire que la vérité, au « scrupule de ne publier que ce qui est contrôlable, que ce qui est du « domaine de l'érudition et de la vérité historique. Pour nous le mot « « Histoire » est tout un programme qui nous permet d'aller partout, « de fouiller partout, de toucher à tout, de publier tout ; car, si nous « faisons de l'histoire, nous avons pour règle de ne pas faire de polémique, de ne pas dire autre chose que ce qui doit être dit sans avoir « recours à des artifices ou à des attaques...

« Au pays de Québec, une société d'histoire, la *Société d'Histoire régionale des Trois-Rivières* que préside M. Beliveau, greffier de la « cité, publiée dans le *Bien Public*, organe trifluvien, une page par « semaine, page qui cite souvent *Nova Francia*. Cette Société « dont l'activité est grande sait « se souvenir » et a prouvé son attachement à l'Histoire en organisant une souscription pour Pierre « Boucher, sieur de Boucherville et de Grosbois, souscription qui va « aider les Percherons, qui vont à Mortagne-au-Perche, en l'église, « honorer leur compatriote...

« Vous avez dû remarquer que la nouvelle tenue de *Nova Francia* « apportait de la gaieté et de l'attrait à votre organe. Cette nouvelle « présentation de *Nova Francia* nous la devons à la collaboration de « familles, intéressées dans la publication des portraits et des documents, dans la généreuse collaboration des établissements qui « possèdent des documents. Chaque numéro de *Nova Francia* vous « arrivera maintenant avec des gravures...

* * *

MM. Th. Beauchesne indiqua à l'Assemblée quelques-unes des manifestations de la Société au cours de l'exercice écoulé ; manifestations qui contribuèrent à faire connaître l'œuvre entreprise et qui donnèrent de sérieux résultats.

« Le dimanche des Rameaux, 10 avril dernier, dit M. Beauchesne, « M. Leymarie, répondant à l'invitation de la *Société Historique de Haute Picardie*, et délégué de la Société, se rendait à Soissons et « apportait notre salut confraternel à la Société picarde.

« Après sa conférence sur Jacques de Chambly, natif de Picardie, « qui fut capitaine au régiment de Carignan-Salières, gouverneur de « l'Acadie, seigneur de Chambly, gouverneur de la Martinique où il « mourut, en cette qualité, en 1687, M. Leymarie fit connaissance « avec le comte Maxime de Sars descendant de Marquette possesseur « de documents généalogiques qui seront communiqués au *Comité des Sources et Recherches*, avec M. de Roberval, qui possède des « documents de première importance sur La Roque de Roberval, « papiers qui sont en ce moment entre les mains des Archives du « Canada aux fins de copie, avec l'Archiviste départemental qui voulut « bien se mettre à la disposition de la Société et de M. Fauchart, professeur, qui prépare une étude sur Marc Lescarbot, seigneur de « Wiercourt et de Saint-Audebert.

.....

« NOVA FRANCIA vous a fait savoir quel a été le succès du Congrès « des Sociétés Normandes en juin de l'an dernier. Le succès de la « journée canadienne fut d'importance, la communication très vivante « du marquis de Saint-Pierre que votre organe officiel a été très « heureux de publier, la communication de votre secrétaire général « faisant connaître le but et l'action de la Société, la conférence, pleine « de détails curieux et inédits, de M. Leymarie sur Jean Nicolet, natif « de Cherbourg, découvreur du Wisconsin, celle de M. Louis Gillet « remarquable dans sa forme, que suivit l'audition de chansons canadiennes, le discours particulièrement vivant du Commissaire Général « du Canada, l'Hon. M. Roy, resteront dans la mémoire de ceux qui « assistèrent à ces journées et seront une date dans l'histoire régionale « liste française.....

« Le 12 février dernier M. Leymarie s'est rendu à Meaux et s'est « rencontré avec Monseigneur Gaillard.

« Il s'agissait de retracer les souvenirs de la femme de Samuel « Champlain, Hélène Boullé, qui fonda, étant veuve, en 1648, le « couvent des Ursulines de Meaux.

« Après avoir visité les restes de l'ancien monastère, le Musée de « la ville, fouillé les archives, rencontré diverses personnalités meldoises, M. Leymarie eut avec M. Gassies, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, Mgr. Laveille, historien, M. Lebert, « bibliothécaire de la ville, Clément, directeur du Collège, de longs « entretiens qui eurent pour résultat la création d'un Comité de recherches... »

* * *

M. A.-Léo Leymarie fit un chaleureux appel en faveur de l'Exposition rétrospective de 1928 (1) : La France dans l'Amérique Septentrionale et aux Antilles ; exposition que les principales Associations d'Etudes et de propagande en faveur de l'Expansion Française : *l'Académie des Sciences*, le *Comité France-Amérique*, *l'Institut colonial Français*, la *Société de Géographie de Paris*, la *Société d'Histoire des Colonies Françaises*, *l'Union Coloniale Française*, avec la *Société d'Histoire du Canada*, ont décidé d'organiser, avec le concours du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère des Colonies, du Ministère de la Marine, du Ministère de la Guerre et du Ministère de l'Instruction Publique.

(1) A la dernière heure nous apprenons que l'Exposition est remise à l'année 1929, faisant corps avec l'Exposition Coloniale Internationale.

Cette exposition comprendra la réunion de documents et souvenirs divers, portraits, gravures, tableaux, cartes, livres, manuscrits, drapeaux, armes, uniformes et autres objets se rattachant à l'histoire de l'effort Français au Canada, à la Louisiane, à la Floride, à Saint-Domingue, aux Antilles. Chacun de ces souvenirs sera exposé de telle manière qu'il soit mis en pleine lumière et dans son cadre historique.

M. Leymarie insista pour que le questionnaire envoyé avec la convocation pour l'Assemblée Générale parvienne au plus vite à la *Société d'Histoire du Canada*, de façon que les notices, qui doivent figurer au catalogue de cette exposition, soient faites avec les renseignements fournis par les exposants et complétées par les sources historiques.

* * *

Ces rapports divers ayant été approuvés à l'unanimité, le bureau en exercice, ainsi composé, a été réélu :

PRÉSIDENT : le duc de Lévis-Mirepoix.

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES : le marquis de Montcalm.

VICE-PRÉSIDENTE de la Société et de l'Association des Familles : la comtesse Bruneel.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-TRÉSORIER : Th. Beauchesne, directeur du Service français des Archives Publiques du Canada.

SECRÉTAIRE-ADJOINT : R. La Roque de Roquebrune, rédacteur aux Archives Publiques du Canada.

* * *

Le Comité de la *Société d'Histoire du Canada* a nommé Membre Correspondant de la Société :

M. l'abbé Albert Tessier, professeur au Séminaire des Trois-Rivières, secrétaire de la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières*.

M. Alphonse de La Rochelle, notaire à Montréal.

* * *

La *Société d'Histoire du Canada* avait délégué au V^e Congrès de la Fédération des Sociétés Normandes, qui s'est tenu à Evreux les 30 et 31 mai, 1^{er} et 2 juin dernier, le comte Allard du Chollet, MM. Th. Beauchesne et A.-Léo Leymarie. Au cours du banquet qui termina les

Travaux du Congrès, le comte Allard du Chollet prit la parole en ces termes :

Monsieur l'Inspecteur des Beaux-Arts,
Monsieur le Délégué général,
Monsieur le président,
Mesdames,
Messieurs,

Pour la seconde fois, la *Société d'Histoire du Canada* en France, Société française que patronne le Président de la République et que président conjointement le duc de Lévis-Mirepoix et le marquis de Montcalm, vient se joindre aux diverses Sociétés Historiques de Normandie à l'occasion de leur Congrès annuel.

Le but essentiel de notre Société est de faire connaître au Canada les Archives des familles du pays de France qui intéressent l'Histoire de la Nouvelle-France et de resserrer ainsi les liens de tradition française qui existent sur les bords du Saint-Laurent, depuis que le Malouin Jacques Cartier, le Saintongeois Samuel Champlain, le Percheron Pierre Boucher, le Champenois Paul de Chomedey, les Normands, Jean Denys de Honfleur et Jean Nicolet traversèrent les mers pour la gloire de la France.

Au nom de la Société, je vous apporte l'assurance de nos sentiments de fraternel dévouement en l'œuvre commune d'un régionalisme qui s'étend à la Nouvelle-France.

AVIS

NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT (30 fr. pour l'Édition ordinaire; 90 fr. pour l'Édition de luxe) POUR L'ANNÉE 1926-1927; et ce, par versement, au nom de M. Th. BEAUCHESNE, TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, Compte de « Chèque postal 1005.88 Paris », 52, rue de Richelieu, Paris (1^{er}).

IL NE PEUT ÊTRE ADRESSÉ QUE DES COLLECTIONS COMPLÈTES DE L'ANNÉE 1925-1926, ET CE, AU PRIX DE TRENTE-CINQ FRANCS.

TOUT ENVOI D'ARGENT CONCERNANT LA REVUE DOIT ÊTRE ADRESSÉ AU TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, M. TH. BEAUCHESNE : COMPTE DE CHÈQUE POSTAL 1005-88, PARIS.

LES DU CHAFFAULT

(Notice historique)

L'histoire de cette très ancienne et intéressante famille vendéenne n'a jamais été écrite, ni même encore résumée dans son ensemble. Ce sera le mérite de cette modeste Notice que d'en avoir ébauché l'esquisse, pour la première fois. Cette famille se rattache au Canada, par l'identité des sentiments dont elle a vécu avec ceux qui animent encore aujourd'hui les « habitants » de là-bas et par ses hauts faits pendant les Guerres navales du XVIII^e siècle ; c'est en particulier Charles du Chaffault qui opéra, en 1758, près de Louisbourg déjà bloqué, probablement le dernier débarquement de troupes françaises au Canada. Elle a sa place dans l'Histoire générale, par le rôle maritime de premier plan d'un de ses membres et par le caractère représentatif d'une de nos vieilles provinces, qu'elle offre avec une rare continuité et une rare profondeur ; son déracinement même de la Vendée, il y a bientôt cent ans, a été la conséquence et, si on veut le comprendre, l'expression frappante de la crise profonde qu'ont subie à cette époque les sentiments traditionnalistes de l'Ouest. Tout ce qui se rattache aux du Chaffault sonne, pour les Canadiens, comme un écho particulièrement touchant du vieux pays, fertile en exemples et en leçons qu'ils restent les premiers à comprendre.....

La famille apparaît, sous son nom actuel, au XIII^e siècle, en la personne de Sylvestre du Chaffault (Sevestre dou Chafaut) qui, en 1271, approuve, comme seigneur, une vente faite par des tenanciers de son fief de la Jolinière, près de Machecoul. Ce Sylvestre était un « juveigneur » de l'ancienne maison de Rezay (le Rezé d'aujourd'hui) et probablement le frère cadet soit de Sevestre (le même nom de baptême était souvent porté par deux frères) soit de Martin, sires de Rezay à cette époque. Rezay (Ratiatum) était, dans le haut Moyen-Age, la métropole du pays au sud de Nantes ; ses seigneurs descendaient des anciens comtes de la ville et plaçaient saint Martin de Vertou parmi leurs ancêtres. Le Chaffault, situé en Bouguenais, était une châtellenie à trois enceintes, avec tous droits de justice, comprise dans la mouvance féodale de la Bénate. Les sires et dames du Chaffault étaient enterrés à l'abbaye des Bénédictins blancs-manteaux de Villeneuve, près des Sorinières.

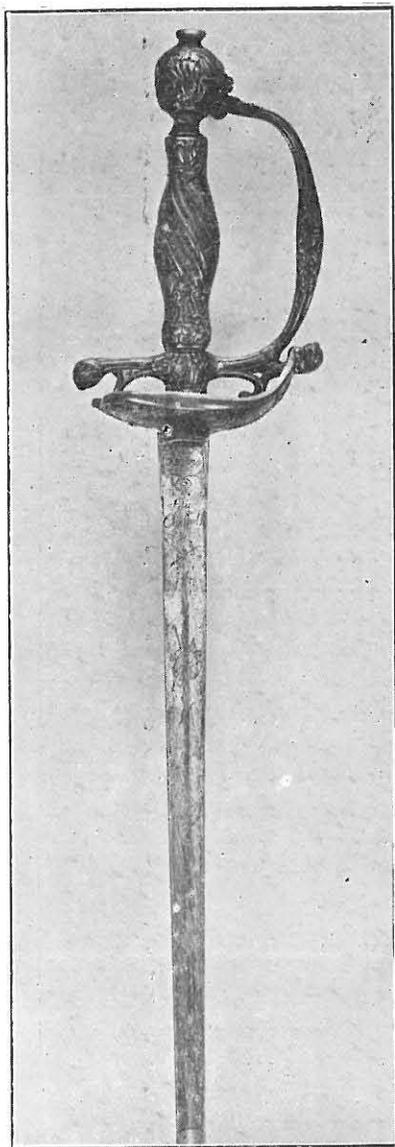
L'arrière petit-fils du premier Sylvestre du Chaffault, Sylvestre III,



BUSTE DE L'AMIRAL DU CHAFFAULT

Louis Charles du Chaffault, de Besné, fils de Alexis Augustin du Chaffault, chevalier, seigneur du Plessis-Besné, de la Senardière et autres lieux et de Marie Boux, fille du seigneur de Saint-Mars-de-Constais. Né en 1708, à Nantes, chef d'escadre en 1764, Lieutenant-général des Armées Navales en 1777, Grand croix de St-Louis, Amiral, à la refonte de la Hiérarchie Navale, en 1791, mort emprisonné, en 1794, à Nantes.

Les du Chaffault, sont des juveigneurs ou branche cadette de l'ancienne maison de Rezay (aujourd'hui Rezé près de Nantes).



Épée d'officier de marine
ayant appartenu
à un des du Chaffault.



Croquis à la plume joint à une généalogie manuscrite dressée par le comte du Chaffault, prêtre, chevalier de Saint-Louis, résidant à Montaigu, en Vendée, en 1820. Ce vieillard écrit : « armes de messieurs Du Chaffault « juveigneurs de la maison de Rezay « Lesquelles armes sont et ont été les « anciennes armes de leurs ainez M^{rs} « de Rezay : Sur un champ de Sinople « un Lion d'Or couronné armé Et « langue passée De Gueûles ». (B. N. Mss. Nouv. d'Hozier 86, pièce 14, pap.)

combattit à la bataille d'Auray parmi les chevaliers de Charles de Blois. Il fut enterré à Villeneuve, en 1377, auprès de sa femme Ysabeau de la Jaille (1), sous une magnifique dalle, où furent gravés au trait leurs portraits en costume d'apparat et dont une reproduction existe à la Bibliothèque nationale.

Leur fils, Thibault, transplanta, pour plus de quatre cents ans, le principal établissement de la famille du Chaffault à la Senardière, près de Montaigu, en épousant, vers 1400, Durable Gestin, fille et héritière de Jean, seigneur de la Mothe-Gestin, de la Senardière et autres lieux, situés en Poitou, dans l'actuelle Vendée.

Les du Chaffault étaient alors, au XV^e siècle, de grands et riches seigneurs. Ils figuraient dans les « montres » des sires de Clisson et vivaient dans l'entourage intime des ducs de Bretagne Pierre II et François II, qui affectionnaient Nantes. Marie de Rochefort, femme de Sylvestre IV du Chaffault, était première chambrière de la duchesse Marguerite, qui lui légua en mourant « la plus grande de ses ferrures d'or, avec une parure de martre de ses longues robes ». A la génération suivante, Bertrand du Chaffault était écuyer du duc Pierre II et chevalier de l'Hermine et son frère, Pierre, fut élu évêque de Nantes, à l'unanimité du chapitre (« inspiratio divina », disait-on alors), le 10 mai 1477.

Pierre du Chaffault fut un homme remarquable. Il rétablit l'ordre et l'union dans un diocèse auparavant troublé. Il fit imprimer, à Venise (on a cru longtemps à Vannes, mais il ne semble pas douteux que ç'ait été à Venise), le premier bréviaire imprimé dont on se soit servi en Bretagne. Il était, par tradition de famille, du parti « français » dans le duché. Soupçonné de sympathie pour l'armée royale, quand elle se présenta devant leur ville en 1437, les Nantais s'arrangèrent pour l'enfermer dans sa cathédrale pendant la durée du siège. Il mourut la même année, en odeur de sainteté; et l'on invoqua « ce prélat prudent, précieux « auprès de Dieu », dans une prière que Travers nous a conservée.

Le petit-fils de Sylvestre IV, Jean II du Chaffault, n'eut que des filles. L'aînée, Marie, épousa en 1534, Guillaume de Lespinay, auquel elle porta le Chaffault. Par son contrat de mariage, Guillaume devait prendre le nom et les armes des du Chaffault; cet engagement fut tenu par ses descendants, dans la branche qui s'était détachée comme aînée, tant que cette branche dura; c'est à l'un de ses membres qu'est adressée la lettre de Henri IV « A Monsieur du Chaffault, pour lui « recommander un mariage ». Les Lespinay vendirent le Chaffault en 1681. A cette époque il était encore intact; il n'en reste aujourd'hui

(1) Elle était, par sa mère Marguerite de Rochefort, petite-fille de Guy, vicomte de Thouars.

que le tracé, très visible, des enceintes et quelques vieilles constructions à l'une des entrées ; on a bâti un petit château sur l'emplacement au XVIII^e siècle.

La lignée mâle se continua par Sylvestre V du Chaffault, neveu de Jean II. Mais son fils Jacques, après le rattachement de la Bretagne à la France, ne quitta plus la terre aujourd'hui vendéenne. La famille devint, pour deux siècles, une de ces fortes races attachées au sol, qui remplissent leur rôle social sans le savoir et que les événements un peu lointains n'atteignent même pas. Sur le relevé des nobles du Bas-Poitou, dressé par Barentin en 1667, Jacques II du Chaffault figure ainsi : « A la Senardière, M. du Chaffault. Honnête homme, peu riche et fort estimé..... »

Une alliance allait faire brusquement sortir la famille de cette sorte d'inertie, en lui ouvrant un champ où elle devait trouver la grande notoriété.

Le fils de Jacques II, Claude du Chaffault, épousa, en secondes noces, Marie de la Roche-Saint-André. Le père de Marie était Gilles de la Roche-Saint-André, chef d'escadre, et sa mère était Brigitte d'Escoubleau de Sourdis, petite-nièce du fameux Sourdis, l'archevêque de Bordeaux, fondateur de la Marine sous Richelieu. De la descendance de Jacques et de Marie sortirent, en dehors des aînés, que leurs obligations terriennes empêchaient de servir, et d'un mestre aux Mousquetaires noirs, sept officiers de vaisseau, dont six à la fois sur les cadres.

Le professeur Frederic Stout, de Cambridge, disait naguère à ses élèves que, tant que la noblesse de l'Ouest en corps avait formé l'armature de la Marine française, la suprématie navale de l'Angleterre n'avait jamais pu s'établir. Certes l'Angleterre remportait des triomphes écrasants ; mais il suffisait de quinze ans de recueillement chez les Français pour tout remettre en question. De fait, c'est en 1778, à Ouessant, que l'Armée navale anglaise et l'Armée navale française se sont affrontées pour la dernière fois dans la Manche — et les Français ont eu le dessus. Dès 1790, pareille éventualité devenait impossible et, depuis, il n'en a plus été question. On a dit beaucoup de mal, en France, de ces « officiers rouges » (1), qui certes étaient bouillants et turbulents comme on n'oserait plus l'être. Mais, si l'on voulait étudier sur le vif, pour la comprendre, la réserve de force que constituaient pour la Nation les familles où ils se recrutaient, il n'en serait pas de plus représentative que celle des du Chaffault.

C'est l'un d'eux qui commandait le « Tonnant », comme capitaine de pavillon de Létenduère, son cousin, au légendaire combat du cap

(1) Officiers sortis des gardes-marine ; on les appelait aussi le « grand corps ».

Finistère, le 25 octobre 1747. C'en est un autre qui commandait la flotille de débarquement à la reprise du Sénégal, en 1780. Un troisième, Charles du Chaffault, avait en 1756 près de la Martinique, avec une frégate de 36 canons, l'« Atalante », enlevé, en cinq heures de combat, un vaisseau anglais de 74, le « Warwick ». Deux ans plus tard, il va débarquer près de Louisbourg, que les Anglais assiègent et où il ne peut entrer, les dernières troupes, sans doute, que la France ait envoyées au Canada. Au retour, harponné, à soixante mille d'Ouessant, par le « terrible » Boscawen, avec neuf vaisseaux tandis qu'il n'en a que cinq légers, il se dégage, après un violent et heureux combat, sauf une de ses frégates que la tempête va jeter sur les côtes d'Irlande, et ramène sa flotte à Brest.

Mais la carrière de Charles du Chaffault déborde le cadre de cette Notice. Elle vient en importance au rang de celle des grands marins de la Guerre d'Amérique, Suffren, La Motte-Picquet, d'Estaing, Guichen, d'Orvilliers et Grasse, que le caprice de la renommée moderne a mieux favorisés. Il a été, de 1775 à la fin de 1780, l'un des deux grands chefs de la Marine dans les mers de France. Si, à la rencontre générale des flottes anglaise et française, à Ouessant, où il fut grièvement blessé, le feu des Anglais a été moins bien servi que le nôtre et si, à ce moment, Sartine a eu la satisfaction de ne pas même relever cent malades sur 23.000 hommes embarqués, le premier mérite en revient à du Chaffault. Ses lettres de service au Ministre ne sont qu'un effort inlassable pour améliorer, en même temps que la capacité manœuvrière et le tir, l'état matériel et moral des marins. Avec une disposition d'esprit bien vendéenne, il insiste même pour qu'on organise des relèves leur permettant d'aller se retremper chez eux. A la fin de 1780, il se retira. Ce n'était point qu'il eût 72 ans, car, malgré sa blessure, « les exercices qu'il était dans l'habitude de prendre » entretenaient sa verdure. C'était pour ne point participer, aux ordres de d'Estaing, à ce rassemblement de flottes à Cadix, dont la stérilité a dépassé, aux yeux de Suffren, a-t-on écrit, « tout ce qu'on peut imaginer ». Son départ causa une impression énorme, où il eut les sympathies profondes du « grand corps ». Il ne fut mis à la retraite qu'en 1790 ; et il était alors si peu oublié que la Législative le créa Amiral, à la refonte de la hiérarchie navale, avec d'Estaing et le duc d'Orléans.

Ce rôle de « bon citoyen », qu'il jouait auprès de ses matelots, du Chaffault le transporta dans ses terres de Meslay de la Court, à la Guyonnière, où, nouveau Cincinnatus, il se consacra aux travaux des champs et à la bâtisse. Il y employait ordinairement de 40 à 50 ouvriers qu'il payait à raison de 12 sols par jour, prix raisonnable à cette époque. « On raconte encore, écrivait Dugast-Matifeux en 1884, qu'il lui arrivait

de se mettre à la besogne avec eux et de conduire lui-même la charrue. Il accrochait alors son habit aux branches d'arbres et les gens de campagne, qui passaient devant ce vêtement en l'air, où brillait la plaque de grand croix de Saint-Louis, ne manquaient jamais, les femmes de lui faire une révérence et les hommes de lui tirer leurs chapeaux. » Et, ajoutait Matifeux, « on rira sans doute de notre simplicité ; mais, si nous voyions cet habit, nous, fils de la Révolution et philosophe, nous serions tenté d'en faire autant ; c'est la noble succession des travaux, de l'ordre guerrier dans l'ordre pacifique, c'est le marin devenu laboureur, que nous saluerions dans son vêtement..... » Et Mgr. Brumauld de Beauregard, ce prêtre si perspicace et si bien renseigné qui, avant de devenir évêque d'Orléans, avait vu de près tant de choses de la Révolution, a écrit de lui : « C'était véritablement un homme des temps antiques, dont la simplicité achevait d'inspirer le respect..... »

Cette fin du XVIII^e siècle a été pour les du Chaffault une période comparable en prospérité au temps des derniers ducs de Bretagne. Sylvestre (1), l'ainé, s'était par son mariage avec Marie Marin, fille unique du dernier marquis de la Guignardièrre, transplanté à la Guignardièrre en Avrillé. Dans le cycle de ses occupations agricoles et de ses relations de famille avec sa sœur, Madame de la Moricière, grand-mère de l'illustre général, avec les Lézardièrre — sans autres événements que le mariage de ses filles, la comtesse Louis de Chevigné et la « jeune et jolie » comtesse de Rorthays-Marmande, ou l'admission de son fils Henri au chapitre des chanoines comtes de Lyon et de sa fille Rosalie au chapitre de Remiremont — il goûtait, comme l'amiral à Meslay, cette « douceur de vivre » à laquelle pouvaient s'abandonner sans crainte ceux qui, comme lui, étaient essentiellement de « bons maîtres ». En 1788, il s'était même décidé, lui premier de sa maison, à se faire présenter à la Cour, par le duc de Piennes (un d'Aumont). Et quand, à la veille des Etats Généraux, le duc de Luxembourg passa par le pays en voyage électoral, c'est à la Guignardièrre qu'il descendit ; le duc y était accompagné d'un petit abbé, nommé Louis, qui préludait, par une extrême amabilité, au rôle d'habile homme qui devait plus tard le conduire aux grands affaires. Peu après, le fils puîné de la maison, Gabriel, sortait le 20^e sur 58, à l'Ecole militaire, des lieutenants en second d'artillerie et obtenait Metz pour garnison ; le 42^e de la promotion était un jeune Corse, Napoléon de Buonaparte, qui, moins heureux, était envoyé au Régiment de la Fère, à Valence.

(à suivre)

Paul MEUNIER.

(1) Sylvestre comte du Chaffault (1734-1822).

Le Fondateur de Montréal

PAUL DE CHOMEDEY

Sieur de Neufville, de Bourg-de-Partie, de Saint-Chéron
et de Maisonneuve.

(1672-1676)

Paul de Chomedey (1), sieur de Neufville (2), de Bourg-de-Partie (3), Saint-Chéron (4), et de Maison-Neufve (5), naquit au manoir paternel de Neuville-sur-Vanne le 13 février 1612 et fut baptisé le surlendemain, ayant pour « parrains qui l'a nommé Paul Janson, lieutenant « au baillage de Villemort (6) et Gabriel de Campan ; marraine Jehanne « Chabert (7) ».

Arrière petit-fils de Jehan de Chomedey (8), avocat, sieur de Germenoy (9) et de Marie Aymery ; petit-fils de Jérôme de Chomedey (10), avocat, sieur de Germenoy, conseiller de la Ville de Paris, et de Made-

(1) La personnalité de Paul de Chomedey est mêlée intimement à tous les actes de la Société de Montréal. Tous les ouvrages d'histoire écrits sur Montréal mentionnent son action et son dévouement. Il convient de mentionner particulièrement Rouxel (l'abbé H. E. D.). Notice sur M. de Maisonneuve. Montréal [s.d.]. — Chouinard (P. J. J. B.). Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal. Etude historique et biographique. 1640-1665. Québec 1882. — Rousseau (l'abbé P.). Histoire de la Vie de M. Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Ville Marie, 1640-1676. Montréal 1886. — Corbeil (l'abbé S.). Foi et patriotisme !... Chomedey de Maisonneuve, drame chrétien... Montréal, 1899, ainsi que tous les travaux de E.-Z. Massicotte, sur les premières années de Montréal.

(2) Neuville-sur-Vanne, canton d'Estissac, arrondissement de Troyes, Aube.

(3) Bourg Partie (la), hameau, commune de Neuville-sur-Vanne, Aube.

(4) Saint-Chéron, canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise.

(5) Maison-Neufve, bois taillis, aujourd'hui les Écomines, près de Neuville-sur-Vannes, Aube.

(6) Villemaur, canton d'Estissac, arrondissement de Troyes, Aube.

(7) Archives de l'Aube. Registre de Catholicité de Neuville-sur-Vanne. Original.

(8) Natif d'Autun. Bibl. Nat. Mss. P. orig. 30 (dossier Alleaume). pièce 692, papier.

(9) Germenoy-en-Brie, commune de Vaux-le-Pénil, arrondissement de Melun, Seine-et-Marne.

(10) Il se maria le mardi 18 juin 1560, et eut huit enfants. Bibl. Nat. Mss. P. orig. 30. (dossier Alleaume). pièce 692, papier.

leine Tanneguy (1), Paul de Chomedey était le fils cadet de Louis de Chomedey (2), écuyer, sieur de Chevanne, de Germenoy, de Maison-neuve, de Chaurons, de Bourg-de-Partie et de Marie Thomelin (3), fille d'un Conseiller du roi, trésorier de France.

De son enfance, nous n'avons rien de précis ; nous le voyons parrain en 1617 et en 1624, allant chez sa sœur Jacqueline, épouse de François Bouvot (4), habitant l'Hôtel de Chaudron, à Troyes.

Du 2 Juin 1624 à l'année 1640, il ne nous a pas été possible de retrouver aucun document le concernant.

Cependant, s'il avait adopté la carrière des armes jusqu'en 1640, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de vingt-huit ans ; s'il avait suivi les troupes de Champagne aux guerres qui bouleversaient le nord de la France, les Flandres et la Hollande, il aurait été facile de retrouver, le concernant, des États de service, des faits, voire même des actes officiels dans les divers partages de biens qui eurent lieu au décès d'un de ses frères Odart (5), ou à la rentrée de sa sœur aînée, Louise (6), à la Congrégation de Notre-Dame de Troyes.

En 1641, — ayant rencontré, l'année précédente le Royer de la Dauversière, et Pierre Chevrier, baron de Faucamp, — avec Jeanne Mance, et quelques colons, il arrivait à Québec, où la « Folle Entreprise » était discutée, où le gouverneur de Montmagny, voulait le retenir, et gagnait, le 14 octobre, l'île de Montréal, dont il prenait possession au nom des « Associés ».

Après un hiver passé à divers travaux à Sainte-Foye, et à Saint-Michel ; après avoir subi de nombreuses tracasseries de la part du gouverneur de Québec, le 28 mai 1642, Paul de Chomedey, s'installait définitivement à Ville Marie, avec ses vaillants compagnons et Jeanne Mance.

Ce « paladin qui doit, sur le terrain, au milieu de quelles misères et

(1) Fille du grand prévôt de la chatellenie, terre et seigneurie de Rueil, licencié en lois, avocat en parlement, échevin puis Conseiller de la Ville de Paris, et de Espérance de la Croix. Bibl. Nat. Mss. P. orig. 2793. (dossier Tanneguy). pièce 15, papier ; dos. Bleus, 625. (dossier Tanneguy). pièce 2, papier. — Histoire générale de Paris. Registre des Délibérations du Bureau de la Ville de Paris. Vol. III, 1539-1557. p. 51-105.

(2) Né le 26 juillet 1570. Bibl. Nat. Mss. P. orig. 30. (dossier Alleaume). pièce 692, papier.

(3) Ils se marièrent le 11 septembre 1607. Louis de Chomedey était veuf de Marguerite Bastelard ; Marie Thomelin, veuve de Accurse de Leaume, sieur de Frisy-sur-Vanne, Aube.

(4) Sieur de Cheuilly. Il se maria le 10 mai 1638. Arch. de l'Aube. 1 B. 1106. liasse judiciaire.

(5) Baptisé le 29 décembre 1614, à Neuville-sur-Vanne, mort en 1647. Bibl. Nat. Mss. P. orig. 759. (dossier 17251) pièce 5.

(6) Sœur Louise de Sainte-Marie.

« de quels périls » (1) réaliser le beau rêve des « Associés », ce « moine armé (2) », qui « aimait à se cacher en tout le bien qu'il fesoit, et faire « croire qu'il fesoit par nécessité bien des choses qui procédoit uniquement de l'amour de Dieu et du désir de luy plaire... [qui] n'avoit « qu'un seul serviteur dans sa maison pour faire sa cuisine qui estoit « toujours bonne à son goût... [dont l']habit estoit comme ceux des plus « simples habitants, un capot de serge grise à la mode du pays (3) », luttera contre les inondations, contre les Iroquois, sanguinaires, contre les marchands de la Compagnie des Cent Associés, qui n'est « hélas ! « qu'un nom officiel qui couvre les agissements mercenaires d'un Con- « seil, d'un Syndicat traître à ses devoirs », contre les trafiquants de cette compagnie pour qui « l'établissement de Ville Marie préjudiciera « à son commerce, au commerce des pelleteries (4) ».

Ce vaillant qui, pour décider son père à lui donner son consentement au voyage et à l'œuvre de Montréal avait cité cette promesse du Sauveur : « Tout homme qui quittera sa maison, ses frères, ses sœurs, « son père, sa mère pour la gloire de mon nom, recevra le centuplé et « possédera la vie éternelle (5) », dépensera toute sa fortune pour arriver à soutenir l'œuvre dont il est un des « Associés », pour aider les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu que dirige Jeanne Mance, les filles de la Congrégation de Notre-Dame que vient de fonder Marguerite Bourgeoys.

Il fera en France, plusieurs voyages nécessités, les uns par ses affaires de familles (6), les autres pour la sauvegarde de la colonie.

« Gouverneur de l'Isle de Montréal en la Nouvelle-France » il saura distribuer des concessions, faciliter les mariages, régler la ville naissante, créer des milices ; il sera parrain dans des baptêmes, témoin dans des mariages ; censeur sévère mais juste, il apparaîtra à ses administrés comme un juge toujours prêt à secourir le faible lorsque celui-ci est attaqué ; et lorsque, abandonné par ceux qui aurait dû le soutenir, il devra quitter Ville Marie ayant été « mis en congé » par le

(1) Salome (Emile). La Colonisation de la Nouvelle France. Paris 1906. p. 75.

(2) Goyau (Georges). Une épopée mystique... Les Origines religieuses du Canada..., Paris 1924. p. 147.

(3) Annales de l'Hôtel Dieu de Montréal., par la Sœur Morin... p. 79.

(4) Corbeil (l'abbé). Foi et Patriotisme ! Chomedey de Maisonneuve... p. 26.

(5) Rousseau (l'abbé). Histoire de la vie de M. Paul de Chomedey... p. 30.

(6) En 1645, son père était décédé au début de l'année ; le 9 janvier 1646, Paul de Chomedey faisait Hommage du fief de Maisonneuve, comme héritier de son père. (Arch. de l'Aube. E. 526) ; le 31 mars 1646, Aveu et Dénombrement de la « terre, bois « et seigneurie de Maisonneuve ». (Arch. de l'Aube. E. 526.) ; son beau-frère, François Bouvot, sieur de Cheuilly, était assassiné la veille de la Quasimodo | 15 avril | 1651. (Arch. de l'Aube, Registre de Catholicté de Neuville-sur-Vanne), sa sœur Jacqueline, veuve de François Bouvot, tombait victime du même assassin, le 29 août 1655. (Arch. de l'Aube. Registre paroissial de Neuville-sur-Vanne.)

marquis de Tracy (1) continuant la politique du gouverneur de Mésy (2), il abandonnera aux institutions charitables de Ville Marie, les gages qui lui sont dus.

De retour en France, en 1666, il ne va pas en Champagne, où le fief de Maisonneuve est passé en des mains étrangères depuis 1664, il se retire chez les Pères de la Doctrine Chrétienne, au faubourg Saint-Victor-les-Paris, et habite une maison bâtie sur le « fossé d'entre les « portes » Saint-Marcel et Saint-Victor (3).

Là il recevra les amis du Canada de passage à Paris, il vivra avec ses souvenirs, de compagnie avec son serviteur Louis Fin.

Lorsque Marguerite Bourgeoys, en 1670, viendra le voir, lui causer de son cher Ville Marie, il en sera douloureusement ému : « J'arrivai « assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une « petite chambre, et construire une cabane à la façon du Canada, afin « d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai « à la porte, et lui-même descendit pour m'ouvrir ; car il logeait au « deuxième étage, avec Louis Fin, son serviteur ; et il m'ouvrit la « porte avec une joie très grande (4) ».

Et, comme adieu suprême à cette vaillante champenoise qu'il ne devait plus revoir, en 1672, à Rouen, lui qui venait de toucher 1000 livres provenant de la succession de sa cousine de Marchais (5), envoyait son domestique porter aux religieuses accompagnant Marguerite Bourgeoys une somme importante (6).

« L'an mil six cent soixante seize, le mercredi neufviesme jour de « septembre,.. Paul de Chaumedey escuyer, sieur de Maison-neuve cy « devant gouverneur de l'isle de Montreal en la Nouvelle France (7) », s'éteignait vers les neuf heures du soir, entouré de Louis Fin, son

(1) « Alexandre Prouville de Tracy, « chevalier, lieutenant général des armées « de sa Majesté dans les îles de la Terre ferme de l'Amérique méridionale et septen-
« trionale, tant par terre que par mer ».

(2) Augustin de Saffray, sieur de Mésy, septième gouverneur du Canada. (1663-1665).

(3) Le 19 Octobre 1664, Bernard de Baraillon, conseiller, maître d'hôtel, et es-
« cuyer ordinaire du Roy », qui avait épousé Marie Bouvot, nièce de Paul de Chome-
dey, se déclare « seigneur de Bourg-de-Partie et de Maisonneuve ». (Arch. de l'Aube.
Note de l'Autorité épiscopale). Le 10 Novembre 1664, le même Bernard de Baraillon...
« seigneur de Maisonneuve et de Neuville » passe échange. (Arch. de l'Aube. E. 527).

(4) Écrits autographes de la Sœur Bourgeoys.

(5) Bibl. Nat. Mss. P. orig. 759. (dossier 17.251), pièce 25, datée du 1^{er} septem-
bre 1672.

(6) Faillon (l'abbé) dans sa Vie de la Sœur Bourgeoys... (Vol. I. p.) 227 écrit,
ne connaissant pas la situation très prospère de Paul de Chomedey : « Secours
« qui, selon toutes les apparences, leur était procuré par M. Colbert, si dévoué à
« l'œuvre de Montréal ».

(7) Arch. Nat. Y. 15.718. Scellés après décès.

domestique et de Philippe de Turmenyes (1), contrôleur ordinaire des guerres au régiment des Gardes, son exécuteur testamentaire, qui présentait son testament passé devant Tourinon et Aulmont notaires au Châtelet de Paris, à « Poiret, conseiller du Roy, commissaire au « Chastelet de Paris (2) ;

« Le jeudi dixiesme | septembre 1676 | fut transporté en l'Eglise
« des Pères de la Doctrine Chrétienne Paul de Chomedey, escuyer,
« Sieur de Maisonneuve, gouverneur de l'Isle de Montreal en la Nou-
« velle France, près le fossé entre les portes S. Marcel et S. Victor, en
« présence du soussigné. » [Signé] : « Royer (3) ».

A.-Léo LEYMARIE.

(à suivre)

(1) Il fut procureur de la Congrégation de Notre-Dame de Ville Marie, à Paris.

(2) Arch. V. 15.718. Nat. Scellés après décès.

(3) Registre paroissial de Saint-Étienne-du-Mont. Septembre 1676.

N° DU 24 FÉVRIER 1927

**Nous serions reconnaissants à tout
lecteur ne conservant pas la Revue de
nous faire retour des N° 3, II^e année
de NOVA FRANCIA.**

Tous ces envois au Siège de la Société d'Histoire
du Canada : 52, rue de Richelieu, Paris 1^{er}.

ANTOINE TARRAS

OU

LE FOL AUX SEPT VISAGES

En 1896, par le *Bulletin des Recherches Historiques* (1) et sur la foi de M. Edward Jack qui avait découvert ce détail, Benjamin Sulte, érudit des Trois-Rivières, révélait à ses compatriotes qu'un des leurs d'antan, un certain Antoine Sarras, dit Beaupré, âgé de 34 ans, avait été, sous la Terreur, arrêté à Paris, emprisonné et même qu'il y aurait péri guillotiné. Sur ce mode de mort, que Jack conjecturait, Sulte exprimait un doute : « J'avoue qu'il m'a fort surpris avec sa guillotine, car « je n'avais pas l'idée qu'un trifluvien eût perdu la tête de cette façon ». Puis il citait le passage du journal révolutionnaire, *les Annales Patriotiques*, où son ami avait fait sa trouvaille ; le commentait avec une bonhomie naïve ; essayait d'identifier cet Antoine Sarras, dit Beaupré ; n'y réussissait pas et concluait par cette pointe d'humour, ténue et charmante : « Rabattons-nous sur les *Annales Patriotiques* qui seules « peuvent nous consoler, car c'est un vrai bonheur, n'est-ce pas, que « d'avoir eu un compatriote guillotiné sous Robespierre ? »

L'identification d'Antoine Sarras restait donc à faire. M. Aegidius Fauteux s'y est récemment employé (2). Il raille bien un peu Benjamin Sulte à propos de sa phrase sur le « vrai bonheur » — patience ! Sulte va tout à l'heure prendre une belle revanche — mais il a le mérite de découvrir dans Tanguay (3) un Antoine Tara, sergent dans les troupes de la marine, qui épouse aux Trois-Rivières, le 5 février 1759, Suzanne Chaput, veuve Hérard ; de conjecturer que voilà le père et la mère du soi-disant guillotiné et de suggérer qu'en cherchant bien dans les registres des Trois-Rivières on trouverait trace, vers la fin de 1759, du baptême de cet Antoine Tara, leur fils, « quoique Tanguay n'en « dise rien » — Fort bien. Mais un nouveau problème surgit : comment

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, 1896, page 130-132.

(2) *Ibidem*, février 1927.

(3) Tanguay (l'abbé). *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. VII. p. 258.

le nom qui s'écrivait Tara en 1759 est-il, en 1793, devenu Sara (ou Sarras) ? — Tanguay a mal lu, déclare M. Fauteux,

Tanguay a bien lu, répond M. l'abbé Tessier ; et il le démontre fort pertinemment (1), ayant lui-même, au travers des archives trifluviennes, fait les recherches inspirées par M. Fauteux, revu l'acte de mariage Tara-Chaput, vérifié les noms et signatures et trouvé mention du jeune Antoine Tara, non vers la fin de 1759, mais en février, et âgé de quatre mois déjà. C'est évidemment celui qui nous occupe, et le fruit de cette union, fruit un peu précoce, un peu irrégulier et pour cela, sans doute, banni de l'honnête dictionnaire du prude abbé Tanguay... A son tour, M. Tessier s'efforce d'expliquer la métamorphose des initiales ; et il porte contre inconnu — « un sans-culotte quelconque » dit-il — l'accusation de mauvaise lecture ou de calligraphie défectueuse. Or les sans-culottes savaient écrire et lire ; du moins les greffiers des sections et les rédacteurs des journaux. Peut-être avaient-ils l'oreille dure ou Tarras la langue épaisse... Nous pensons cependant que la déformation de ce nom en Sarras a une cause bien plus amusante et imprévue. Le lecteur la trouvera dans les documents que nous allons lui livrer ; il y puisera aussi les réponses à bien d'autres énigmes, car ce problème onomastique n'est pas le seul que soulève l'histoire de notre trifluvien.

A la veille de la Terreur il arrive à Paris : que vient-il y faire ? On l'arrête comme séditionnaire : les idées et les théories monarchistes — maurrassiennes avant la lettre — qu'il allait répétant, un peu, il est vrai à la façon d'un homme ivre, avaient-elles mûri dans sa propre cervelle ; ou étaient-elles les fruits d'une vigne étrangère ? Les répandait-il sans réfléchir, en hurluberlu ; ou, au contraire, à dessein, en agent de propagande ? On trouve sur lui des papiers provenant du ministère de la guerre : qui les lui avait donnés ? Où les portait-il ? Était-il un espion ? Il s'affuble successivement de noms variés et nombreux : était-il un collectionneur de pseudonymes ? Ou s'il tâchait, sous le fard de ces noms empruntés, à dissimuler, diversifier, multiplier son visage, quelles étaient ses raisons ? Peut-être n'en avait-il pas ? Agissait-il donc par manie, par folie ? Aurait-il donc été réellement l'insensé que plusieurs documents nous attestent qu'il fut ? La folie l'aurait-elle sauvé de la guillotine ; et s'il ne perdit pas la tête suivant la mode tragique d'alors serait-ce qu'il l'avait déjà perdue... à la mode de son pays ?... Quel beau triomphe pour Benjamin Sulte dont la boutade, pour cela, se transfigurerait en prophétie !... Mais la folie de Tarras de quelle espèce

(1) *Le Bien Public*, des Trois-Rivières, N° du Jeudi 10 février 1927.

était-elle ? Serait-elle un cas, superficiel mais complexe, de dédoublement de la personnalité ? Toutes questions que nous avons voulu formuler dès le seuil de notre récit afin d'intéresser au personnage outre les Canadiens, les lecteurs de toutes catégories, érudits s'attachant aux faits de la Révolution, aux affaires de police, théoriciens royalistes, médecins, philosophes, ou simples amateurs d'historiettes curieuses.

* * *

Donc, le mercredi 6 mars 1793, le N° LXV des *Annales Patriotiques* donnait la nouvelle suivante, datée de Paris le 5 mars :

Antoine Sarras, dit Beaupré, âgé de trente-quatre ans, natif des Trois-Rivières en Canada, limonadier à Bayeux, et qui a servi dix-huit ans dans l'infanterie, et dernièrement dans la 4^e légion, en garnison à Sarre-Louis, accusé d'avoir dit le 2 de ce mois, vers les huit heures du soir, chez André d'Albo, limonadier, place du Louvre, en présence de plusieurs témoins, que son opinion étoit pour le gouvernement anglais ; qu'il émettoit cette opinion dans les départements et à Paris ; qu'il falloit mettre le dauphin sur le trône ; que ceux qui n'étoient pas de cet avis étoient des lâches ; qu'il savoit qu'il seroit guillotiné ; qu'il s'en f..., et d'avoir chanté *vive à jamais, vive le roi*, a été conduit au comité de la section du Louvre, où procès-verbal a été dressé, et ensuite a été envoyé à l'Abbaye.

Or les *Annales Patriotiques* n'avaient pas eu la primeur de cette nouvelle et elles en avaient amoindri l'importance en la présentant comme un simple fait divers. La veille, 5 mars, d'autres journaux l'avaient déjà publiée : la *Chronique de Paris* et le *Journal de Paris national* en une rédaction absolument pareille à celle des *Annales Patriotiques*, le *Journal de France* en un résumé, le *Républicain Français* et le *Courrier Français* avec des variantes, détails supplémentaires et expressions savoureuses de Tarras qu'il est bon de noter ; et tous lui avait donné son vrai caractère d'incident assez grave pour avoir mérité un rapport au Conseil Général de la Commune. Réal, le substitut, avait lui-même lu au Conseil le procès-verbal d'arrestation de Tarras. Celui-ci aurait déclaré qu'il était « sûr de sa province et de « presque toute la France pour établir un roi, une chambre haute et une « chambre basse ; qu'il fallait prendre le dauphin pour Louis XVII, le « mettre sur le trône, et ne pas s'amuser à la moutarde » (1) ; si on ne le fait, « il y aura dans Paris un si grand bacanal que le diable en tremblera » (2). Conduit au comité, il avait eu le courage — ou la folie — d'émettre « un vœu pour qu'il y eut une chambre haute, une chambre basse et un roi » (3). Le rapport terminé, le citoyen Hébert avait

(1) (3) *Républicain Français*. Ce journal dit Tarras : « natif de Bayeux ».

(2) *Courrier Français*. Tarras y est dénommé « Sars ».

requis, qu'il fût fait à la « Convention une pétition tendant à autoriser « tous les citoyens à poignarder quiconque oserait provoquer au rétablissement de la royauté » (1). Cette motion qui avait provoqué dans les tribunes des mouvements contraires, applaudissements et murmures, n'obtint ni appui ni effet, mais elle montre à quel point les déclamations de Tarras avaient fait sensation. Le malheureux, conduit à l'Abbaye, était donc bien sûr de son affaire ; il n'en réchapperait pas. Et cependant, quelques jours après, il circule librement dans Paris. Il ne s'était pas enfui, car plus tard on ne l'incriminera d'aucune évasion. Tout bonnement, il avait été relâché sous un prétexte quelconque ou refusé à l'Abbaye faute de place (2). Le 12 mars il se présente devant les commissaires d'enrôlement de la section du Mail et se fait inscrire pour servir dans les armées de terre. Il s'est déclaré le citoyen Victor Legris, tailleur d'habits, âgé de 34 ans, natif de Saint-Lô, dans le Calvados, et demeurant à Paris, au numéro 87 de la rue Saint-Martin. Le certificat d'enrôlement nous donne ses principaux traits.

Taille de cinq pieds cinq pouces six lignes, Cheveux noirs, Sourcils chatain épaïs, Visage oval, point de petite verole, Front dégagé, carré, Yeux bleus, Nez droit ord^{re}, Bouche moyenne, Menton rond, relevé, Barbe Brune, Signes une grande cicatrice de L'œil jusqu'au bas de la joue et une autre à la lèvre supérieure (3).

Le lendemain, à la section de Molière et La Fontaine, il signe un second engagement sous le nom de Pierre Ledoux, habitant rue de l'Oratoire, N° 87, âgé de trente-quatre ans, natif de Caen, département du Calvados. Il a donc changé son nom, celui de sa ville natale, pas celui du département ; celui de sa rue, mais pas le Numéro. Il n'a pas changé son âge. A-t-il réussi à modifier quelque chose dans sa physionomie et sa taille ? Voici son nouveau signalement :

Taille cinq pieds six pouces, cheveux & sourcils bruns, les yeux gris bleu, le nez aquilain, la bouche moyenne, visage oval marqué d'une cicatrice à la joue droite (4).

Que devient ce double volontaire ? Pourquoi n'est-il pas immédiatement mis en caserne ? ou dirigé sur la frontière ? On le laisse en liberté et voici que le 18 mars, à neuf heures et demie du matin, habil-

(1) *Courrier Français*. Tarras y est dénommé « Sars ».

(2) Les rapports des légions de la garde nationale des 4 et 5 mars 1793 signalent que plusieurs militaires arrêtés de nuit par les patrouilles et conduits à l'Abbaye n'y ont pas été admis par le concierge « faute de place ». (A. Tuetey, *Répertoire des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*, T. IX. pp. 89 et 90.) Par ailleurs, le 19 mars 1793, Chaumette, se plaint que la police est mal faite et qu'un domestique d'émigré qui annonçait que sous quinze jours la France aurait un roi, a été relâché aussitôt qu'arrêté (*Chronique de Paris* 1793 N° 78).

(3) Archives Nationales, W. carton 1, dossier 59, pièce 12.

(4) Arch. Nat., *Ibidem*, pièce 13.

lé en garde nationale et passant dans la rue Saint-Honoré, à la hauteur de la rue du Chantre — est-ce ce nom qui a déclanché sa verve ? — il se met à chanter « une chanson aristocrate dont le refrain était : nous « chanterons tous ensemble vive le Roi, vive le Roi. » Plusieurs personnes l'entendent, qui en parlent au citoyen Louis-François Louvain ; lequel se met à suivre Tarras et lui demande s'il est enrôlé dans une compagnie. Tarras répond « dans la compagnie des Bons Enfants ». Il plaisante, avec esprit d'à propos : il se trouve justement à l'orée de la rue des Bons Enfants... Louvain l'amène au poste voisin et invite le caporal à conduire Tarras devant le commissaire de police et Tarras d'exposer là, ses théories royalistes ; et Louvain de courir auprès du commissaire de police de la section des gardes françaises, Jean-Baptiste-Jacques Varangnes, et de dire ce qu'il a vu, entendu et fait. Sa déposition est immédiatement consignée. Il est dix heures du matin. Trois autres témoins déposent après Louvain : Jean Gelis, fils, cordonnier, Louis-Antoine Louchet et Marc Coulon, tailleur. Les témoins entendus, le commissaire fait comparaître Tarras dont il ignore le nom.

De suite nous avons fait comparaître le particulier amené devant nous et l'avons interpellé de nous déclarer ses noms, surnoms, âge, profession et demeure.

Répond se nommer Alexis Beaupré, âgé de trente-quatre ans, natif de Bayeux, dép^t du Calvados, limonadier, dem^t ordinairement à Bayeux, à Paris pour ses affaires particulières et générales, ne sachant où il a logé.

Interrogé s'il est enrôlé dans un Bataillon.

Répond non, qu'il est volontaire de son Endroit.

Interrogé Pourquoi il chantoit une chanson aristocrate.

Répond que la chanson qu'il chantoit étoit citoyenne, qu'on entend par aristocrate celui qui veut le mal de son pays et qu'il veut le bien général.

Interrogé s'il a dit qu'il falloit un Roi.

Répond Oui parce que la France est trop étendue, pour exister en République, qu'il falloit absolument un Roi, que toutes les opinions sont telles, que si on n'établissoit pas un Roi, que les prussiens entreroient La force en main, tambour battant qu'il falloit adopter le Régime anglois, Chambre haute, Chambre basse, tel est le vœu général et l'opinion des émigrés étant bien convaincu que la France pense comme eux, que le régime Républicain ne peut pas avoir lieu, que la liberté réside dans les opinions et que où les opinions ne sont pas libres, on est enchainé.

Interrogé depuis quand il est à Paris, et où il a couché.

Répond depuis quatre jours, qu'il a couché avec des femmes du monde, et ignore dans quelle rue.

Interrogé s'il a des Papiers.

Repond non, qu'il les a perdus.

Invité à vuidier ses poches, il nous représente trois mouchoirs et un morceau de pain, nous disant qu'il n'a Rien autre chose.

Sur ce avons invité un volontaire de service a chercher dans ses poches, où nous avons entendu qu'il y avoit des papiers.

Ce qui ayant été fait, nous avons trouvé différents papiers parmi lesquels s'est trouvé un gros paquet décacheté, contenant des papiers sur les subsistances de l'armée, des situations sommaires des magasins des villes frontières. Le tout adres-

Entre la Bourse et le Palais Royal 50, rue de Richelieu

au Restaurant **MAZA**

où la cuisine est faite

par le Patron lui-même

Tous les Jours ont leurs « Plats du Jour »

et toujours vous trouverez les **Roignons**
du **Maire Leblanc** et le **Coq au vin**
Henri IV.

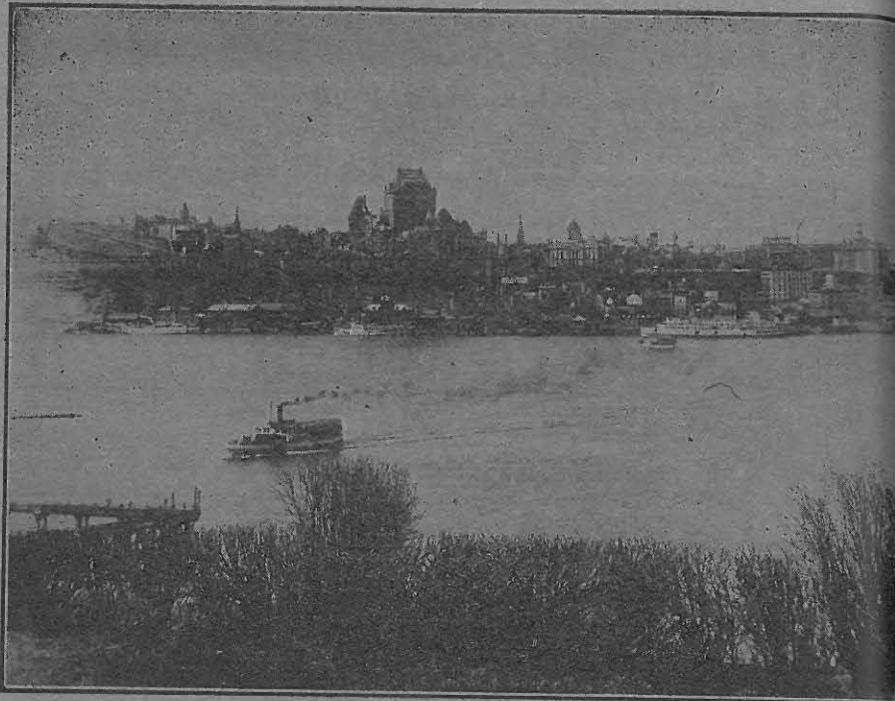
Déjeuners.

Diners.

Bar américain.

Téléphone : Central 32-41.

A quelques mètres de la Bibliothèque Nationale, voisinant avec le bureau des Archives du Canada, le RESTAURANT MAZA réserve un accueil sympathique aux Canadiens de passage à Paris.



HOTEL DU CHATEAU FRONTENAC

Visitez le Canada

particulièrement la Province
historique de Québec, remar-
table par ses sites pittoresques
ses souvenirs toujours subsis-
tants de l'ancien régime français.

Services Réguliers de France au Canada
par les Paquebots Modernes et des de la *CANADIAN PACIFIC*.

Pour tous Renseignements, Tarifs, etc.

S'adresser : **CANADIAN PACIFIC RAILWAY (France)**

TÉL. : CENTRAL 76-90.

7, Rue Scribe, PARIS.

VIENT DE PARAÎTRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

SÉRIE HISTORIQUE

III. — TURGEON (L'HON. W.-F. A. — **L'autonomie du Canada et sa situation internationale.** Préface du Marquis de Crewe, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Grande-Bretagne en France.

1 vol. in-8° raisin, 28 pages 5 fr.
10 exemplaires numérotés de 1 à 10 sur velin Madagascar 20 fr.

TABLE ANNOTÉE du Volume 1

DE NOVA FRANCIA

(1925-1926)

(Noms de personnes - Localités - Matières)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE,
Secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*.

1 vol. in-8° raisin, 90 pages 10 fr.

CES OUVRAGES SONT EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, 52, RUE DE RICHELIEU,
(ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), (Compte de
Chèque postal 1005.88, Paris).

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLI-
QUE, MAMERS (SARTHE), (Compte de Chèque postal 201.64, Paris).

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS pour frais d'emballage
et d'envoi 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

sé aux administrateurs des subsistances militaires à l'hôtel de l'administration, rue Charlot au Marais, à Paris, contresigné ministre de la guerre. Lequel Paquet il nous a dit avoir trouvé hier soir enveloppé dans un mouchoir qu'il nous représente, et ne connoit pas la rue où il l'a trouvé (1).

2° Un certificat d'enrolement de la section du Mail, en date du douze mars 1793, sous le nom de Victor Legris, tailleur d'habits, natif de Saint-Lo, dont le signalement est parfaitement ressemblant aud. Alexis Baupré. Lequel certificat signe Jean de la Voiepierre Com^{re}, Beurion Com^{re} à l'enrolement.

3° Un autre certificat d'Enrolement de la Section de Molière et la fontaine, sous le nom de Pierre Ledoux, rue de L'Oratoire N° 87 agé de trente quatre ans, natif de Caen, dont le signalement est aussi parfaitement ressemblant aud. Alexis Baupré, très distinct par deux cicatrices à la figure, l'une à la joue droite, l'autre à la lèvre supérieure.

4° Une lettre adressée à Monsieur, Monsieur La Concorde rue de Seve N° 16 au 4° à Paris, dont le contenu présente un sens suspect. Lad^e lettre commençant par ces mots : « *Monsieur, je crains que vous ne preniez mon air affecté etc.* » et finissant par ceux-ci : « *ce qui met le comble à mon malheur. J'ai l'honneur d'être avec le Respect le plus profond, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.* Signé : *Beaupré.* Lesquels deux certificats et la lettre seront signés et paraphés par nous Com^{re} et Sec^{re} de Police *ne varietur* et le cit. *Beaupré.* (2)

Avons de suite interpellé Led. Alexis Baupré de nous dire Pourquoi il nous avoit dit qu'il n'avoit pas de papiers tandis que nous lui en trouvons.

Répond qu'il les avoit trouvés et que n'en connaissant pas la conséquence, il ne vouloit pas nous les montrer.

Interrogé Pourquoi il s'est enrolé dans deux sections différentes et sous différents noms.

Répond qu'il ne s'est pas enrolé, qu'il a trouvé ces Papiers la.

A lui observé qu'il ne nous dit pas vrai, puisque le signalement porté sur les deux certificats d'enrolement lui est parfaitement ressemblant.

Répond qu'il est possible que d'autres lui ressemblent.

Interrogé de qui il tient L'habit uniforme qu'il porte.

Répond qu'il l'a acheté dans son pays d'un de ses parents nommé Tarras.

Sommé de nous dire son vrai nom.

Répond se nommer Antoine Tarras agé de trente quatre ans natif des Trois Rivières en Canada, résidant à Bayeux en Normandie.

(1) Ce paquet de documents militaires comprend 1° 8 Bulletins fourragers donnant la situation en paille, foin et avoine des magasins militaires des villes de Chambéry, Landevy, Morlaix, Arras, Lorient, Mirecourt, Haguenau, Guise, aux dates des 16 et 28 février, 1, 2 et 3 mars 1793. — 2° 16 Bulletins des vivres donnant la situation en froment, farine, riz, seigle et légumes secs des magasins militaires des villes de Bergues (celui-ci fournit en plus l'état de l'artillerie, de l'infanterie, des dragons, volontaires et gendarmes), Guise, Sedan, Grenoble, Montélimart, Bordeaux, Ile d'Oléron, Rochefort, Brest, Quimper, Rennes, Arras, Le Puy, Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, aux dates des 19 et 28 février, 1, 2 et 3 mars 1793. — 3° une lettre du 11 mars 1793 du commissaire ordonnateur adjoint du ministre de la guerre au commissaire ordonnateur de la 5^e division à Strasbourg. (Arch. Nat. W. carton 1, dossier 59 : pièces 1 à 8 ; pièces 16 à 31 ; pièce 9.)

(2) Tarras, dans cette lettre s'excuse de ne pouvoir servir M. La Concorde. Arrivant de son pays il n'a pas eu le temps de s'instruire assez des intérêts de ce Monsieur « pour ne point être infaillible, non dans mes opinions ni dans mes « sentiments mais seulement faute de la pratique nécessaire ». De plus, il a servi, dit-il dans le régiment du prince de Ligne en qualité de soldat. Or ce métier n'est pas relatif « aux autres affaires politiques ». Tarras venait donc à Paris pour s'occuper de politique, à moins que cette lettre qui ne fut jamais envoyée, soit la simple transcription d'un rêve d'hurluberlu. Arch. Nat. W. Carton, doss. 59, pièce 141.

Interpellé de nous déclarer pourquoi il nous avait caché son vrai nom.

Répond que ne connaissant pas parfaitement la politique a fond, il ne nous l'avait pas dit et que son opinion est telle qu'il n'a plus rien à nous dire.

Pourquoi n'a plus été interrogé.

Lecture a lui faite de ses réponses, a dit icelles contenir vérité et a signé et au moment ou nous lui avons présenté les trois pièces ci-dessus énoncées a signer et parapher avec nous il a dit ne pas connoître ces papiers, les avoir trouvés, et ne sait où, et qu'il n'entend pas les signer.

Et de suite reprenant notre interrogatoire, avons interpellé le Cit. Tarras de nous déclarer, où il avoit eu son habillement tout neuf.

Répond qu'il l'a eu dans son Pays a Bayeux.

Interpellé de nous déclarer s'il ne l'a pas eu dans une des deux sections où il s'est enrôlé puisque les Boutons d'uniforme sont du district de Paris.

Répond que c'est peut-être un parisien qui l'a apporté à Bayeux.

Interrogé sur ce que cet habit lui a coûté.

Répond qu'il n'en sait rien, que sa sœur le lui a acheté quatre jours avant son départ et qu'il est parti depuis douze jours.

Interrogé comment cet habit lui est parvenu à Paris.

Répond qu'il l'a porté sur son dos.

A lui observé qu'il ne dit pas vrai, parce que depuis douze jours qu'il est en route et qu'il a tombé de la pluie son habit a encore le lustre.

Répond qu'il avait une redingote brune et qu'il n'a pas été mouillé.

A lui représenté qu'il ne nous dit pas vrai parce que nous sommes informés que les Com^{res} de la section du Louvre l'ont envoyé à l'Abbaye.

A répondu d'abord que ce n'est pas vrai, et ensuite convient par complaisance que cela est vrai, et ensuite dit que ce n'est pas vrai pour l'arrestation, que ne connoissant pas les monosyllabes, il s'en réfère à sa première déclaration.

A lui représenté qu'il a dit aux Cit. com^{res} du Louvre se nommer Antoine Sarras, dit Beaupré, natif des quatre (sic) rivières en Canada et habitant de Bayeux où il est limonadier, et qu'il a été arrêté pour propos inciviques dans le café du Cit. d'Albo, ce qu'il a avoué dans son interrogatoire.

Répond qu'il ne comprend rien à tout cela, et qu'il en revient à sa première opinion.

A lui observé que lorsque cette affaire a été portée à la commune et proposée par le Cit. Réal, Substitut, cette affaire a été renvoyée à l'accusateur public par le conseil général de la Commune.

Répond qu'il ne sait ce que je lui dis, qu'il n'a pas été à l'abbaye, ni en d'autres prisons.

Interrogé s'il n'avait pas un habit veste de Canonier lorsqu'il a été conduit au comilé de la section du Louvre.

Répond que je l'embrouille et qu'il ne sait plus ce qu'il dit.

Et plus n'a été interrogé, lecture à lui faite de sa réponse a dit icelle contenir vérité et a signé. (1)

(1) Arch. Nat. W. cart 1, doss. 59, pièce 32. Ce document porte 9 signatures de Tarras : sous la forme Antoine Tara, 8 sous celle d'Antoine Tarras. Ecriture nette, appuyée, les A ventrus et ouverts ; la barre du T d'Antoine surmontant le jambage et couvrant tout ce prénom ; les R bien bouclés ; le T initial de Tarras, en forme de clé de sol, le pied tourné vers la droite, paraphe remarquable, constitué par un trait mince greffé sur l'S final et dirigé vers la gauche, puis par une boucle, virant sur la droite et s'allongeant et s'élargissant en forme de sabre, et large et violent à en casser à chaque coup la plume. A noter qu'à la suite d'une de ses signatures approuvant une addition marginale, Tarras a ajouté « avec respect ».

L'interrogatoire terminé, le commissaire de police fait mettre sous enveloppe scellée tous les papiers trouvés sur Tarras et fait conduire celui-ci et porter ceux-là, sur le champ, aux Citoyens administrateurs du département de Police de la Commune de Paris devant lesquels, trois jours après, le 21 mars, Tarras comparait. Il confirme qu'il se nomme Antoine Tarras, né aux Troix-Rivières en Canada, résidant à Bayeux. Il ajoute qu'il vient de Sarre-Louis ; il se dit sans profession. On lui demande pourquoi il a pris le nom de Beaupré, « parce que, dit-il, c'est un nom de guerre sous lequel il est connu ». Sur quoi, les administrateurs de Police ordonnent qu'il sera conduit sous bonne et sûre garde en la prison de Sainte-Pélagie (1).

Le 26 mars, Charles-Louis L'héritier, directeur du jury d'accusation du Tribunal du deuxième arrondissement du département de Paris fait venir devant lui « Alexis Beaupré ou Antoine Tarras... prévenu de propos séditieux ». Et voici que Tarras juge bon d'adopter un troisième nom : Jean Emery, qu'il déclare véritablement le sien, protestant qu'il n'a emprunté ceux d'Alexis Beaupré et d'Antoine Tarras, « que pour se mettre à couvert des recherches de ses parents avec lesquels il est « brouillé ». Il se dit natif de Longeville près Metz. Il reconnaît qu'il a reçu cent et quelques livres pour chacun de ses enrôlements, et dans la section du Mail un équipement dont l'habit qu'il porte faisait partie. Les chansons aristocrates et les déclamations royalistes qui ont occasionné son arrestation, il ne s'en souvient plus : il était alors « pris de vin ». Quant aux pièces militaires qu'il avait sur lui, il les a trouvées, dans une rue, enveloppées dans un mouchoir. Mais, lui dit-on, dans le même paquet, il y avait une lettre datée du 11 mars et adressée par Dorly commissaire ordonnateur adjoint du ministre de la guerre, au commissaire ordonnateur de Strasbourg ; à quel titre était-il porteur de cette lettre ? Il ne connaît pas cette lettre. — Mais il y avait une formule imprimée invitant le Citoyen Béatrix, sous-lieutenant des canonniers du 8^e bataillon du Calvados, à aller retirer à la poste une lettre chargée (2) : ne serait-il pas ce citoyen Béatrix, ne serait-ce pas là son vrai nom ? Nullement. — Mais il y avait une lettre d'un nommé Joly Cœur, emprisonné à la Force, à son amie la citoyenne Julie Savourat (3), ne serait-elle pas de lui ? Et la lettre à M. La Concorde, signée Beaupré, n'en est-il pas l'auteur ? (4) Non, ces lettres ne sont pas de

(1) Arch. Nat. W. carton 1, doss. 59, pièce 33.

(2) Arch. Nat. W. carton 1, doss. 59, pièce 11.

(3) Arch. Nat. *Ibidem*. Cette lettre vraisemblablement n'est pas de Tarras à cause de la trop grande différence des écritures.

(4) Arch. Nat. *Ibidem* pièce 14. Cette lettre est certainement de Tarras. Nous y trouvons avec la même forme les lettres qui composent la signature Antoine Tarras

lui. Des femmes avec lesquelles il buvait dans un cabaret, lui ont donné tous ces papiers. Cela est difficile à croire, objecte-t-on ; et que tous ces papiers lui soient étrangers puisqu'ils étaient dans le même paquet que les certificats d'enrôlement qui lui sont personnels et qu'il reconnaît. A cela il ne peut répondre, sinon qu'il a dit la vérité (1).

Le 16 avril 1793, où le rapport du directeur du jury d'accusation le Tribunal du 2^e arrondissement, reconnaît que Beaupré-Tarras-Emery est prévenu « 1^o d'avoir pris différents noms, 2^o d'avoir contracté au « moins deux engagements, 3^o d'avoir tenu des propos civiques, 4^o et « d'avoir rendu mauvais compte de sa conduite », toutes choses qui constituent le délit d'incivisme dont le jury ne peut connaître ; et il se déclare incompetent et renvoie le prévenu et le procès devant le Tribunal Révolutionnaire (2).

Et un mois plus tard, le 17 mai 1793, notre pauvre Tarras entre en lutte avec le terrible Fouquier-Tinville, qui l'interroge. Tarras prétend toujours se nommer Emery, natif de Longueville, mais il donne une autre raison de ses variations onomastiques. S'il a pris d'autres noms c'est « parce qu'il était gris ». Il ignore la cause de son arrestation. Il venait à Paris pour voir ses connaissances. Ce sont ses parents qui lui ont donné l'habit qu'il porte. Les papiers militaires, il les a trouvés au coin d'une borne enveloppés dans un mouchoir, le jour de son arrivée à Paris. Il ne s'est enrôlé dans aucune section ; et, comme Fouquier-Tinville insiste sur ce point et précise les noms sous lesquels il s'est engagé et les sommes qu'il a touchées, « il répond que cela est vrai et « que puisque nous le voulons il le veut bien. A lui demandé pourquoi donc il ne nous a pas dit la vérité tout à l'heure, a répondu qu'il dit tout ce que nous voulons lui faire dire (3) ».

Fouquier-Tinville, n'était pas un paresseux ; il étudiait avec soin ses dossiers, les annotait, soulignait maints passages avec son fameux crayon à la sanguine. Il travailla de même le dossier Tarras ; quel fut le résultat ? Qu'ayant constaté les contradictions et les bizarreries de Tarras, Fouquier-Tinville pensa qu'il ne jouissait pas de sa pleine raison, et requit le Tribunal Révolutionnaire d'ordonner une visite

A, N, T, etc., et les mots « avec le respect le plus profond » du protocole sont exactement semblables à l'originale note « avec respect » que Tarras ajouta en marge de son interrogatoire du 18 mars.

(1) Arch. Nat. *Ibidem*, pièce 34. Il y a 4 signatures Jean Emery : l'A est pareil à ceux de la signature Tarras ; le paraphe est constitué par le jambage de l'Y, sauf à la dernière signature où apparaît un embryon du fameux paraphe en coup de sabre. Tarras semble ne pas être bien sûr de son nouveau nom : ayant à signer sous une addition marginale où est donné le nom de l'adjoint du ministre de la guerre, J. Dorly, commence à signer Jean D puis écrit en surcharge Emery.

(2) Arch. Nat. *Ibidem*, pièce 35.

(3) *Ibidem*, pièce 36. Deux signatures Jean Emery, avec un I. Ecriture toute différente des signatures de la pièce 34, et hésitante comme celle d'un enfant.

médicale. Le Tribunal rendit à cet effet une ordonnance le 22 mai et voici le procès-verbal dressé par les chirurgiens Souberbielle et Naury, chargés de cette visite.

Nous soussignés chirurgiens assermentés au Tribunal criminel Révolutionnaire, établi à Paris, au Palais, par la loi du dix mars 1793 l'an deuxième de la République française, certifions qu'en vertu de l'ordonnance du dit Tribunal rendue le 22 présent mois, sur le réquisitoire du citoyen accusateur public qui porte que Antoine Tara détenu à Sainte-Pélagie sera vu et visité par les chirurgiens assermentés audit Tribunal trois fois et de trois jours en trois jours, qu'ils constateront quel est l'état de la situation dudit Tara, et notamment s'il a reçu une blessure à la tête, si les organes sont derrangés et s'il entre parfois dans des mouvements de crise et de frénésie pendant lesquels il manifeste le plus grand délire, et si ses yeux deviennent fixes et hagards. Lesquels chirurgiens prendront en outre les déclarations du concierge et guichetiers qui ont fréquenté le dit Tara depuis qu'il est dans ladite maison et même des personnes qui habitent la chambre occupée par ledit Tara dresseront du tout rapport. Nous sommes transportés en conséquence aux prisons de Sainte-Pélagie, nous nous sommes d'abord adressé au concierge de la maison, ainsi qu'à d'autres personnes pour connoître la conduite physique et morale dudit Tara, toutes nous ont déclaré qu'il est d'un caractère sombre et distrait, qu'il parle continuellement avec lui-même, qu'il devient agité et quelquefois méchant lorsqu'il fait excès de vin ou de liqueurs. Le citoyen Sébastien Lefèvre son compagnon de chambre nous a déclaré qu'il avait demandé et obtenu d'être séparé de lui, parce que Tara ne dormait pas et parlait toute la nuit, et lui adressait à lui Lefèvre de tems à autres des propos menaçants, que dans cet état de choses, il n'osait se livrer au sommeil. On nous a ensuite représenté le susdit Antoine Tara nous avons d'abord examiné son Physique, nous lui avons trouvé le pouls fréquent et serré, cependant sans fièvre. L'œil fixe et distrait. Nous avons remarqué cinq cicatrices sur la figure, une qui s'étend depuis la paupière inférieure ; deux sur la lèvre supérieure, deux autres à la partie supérieure du front, ces quatre dernières ont peu d'étendue. Ces cicatrices résultant de plaies faites par un instrument tranchant, ne peuvent par leur nature et leur situation influencer sur les fonctions du cerveau. Nous avons ensuite passé à l'examen de son moral, lui ayant fait différentes questions, il a répondu à quelques-unes avec assés de sens, mais il n'a peu répondre que très confusément à toutes celles qui se rapportait à quelque fait un peu ancien, sa mémoire et son jugement se sont trouvés souvent en défaut. Il nous a observé que pendant le jour il avait la tête pesante et embarrassée et était accablé de sommeil, et que la nuit, il ne pouvait ni dormir ni prendre de repos, et si par hazard il s'endormait, il était aussitôt réveillé par des rêves plus ou moins sinistres. Après quoi nous nous sommes retirés et ajournés au mercredi suivant 29 du courant conformément à l'ordonnance énoncée de l'autre part. A Paris ce 26 mai 1793 l'an second de la république française.

Souberbielle.

Naury.

A la 2^e visite les chirurgiens trouvent Tarras dans la même situation qu'à la première. Cependant il a la tête moins embarrassée, dit-il, et ils attribuent cette amélioration « à ce qu'il avait bu moins de vin ». Le 1^{er} juin, 3^e visite : même état, mêmes observations ; le même jour ils concluent ainsi leur rapport :

Nous estimons que ledit Antoine Tara a l'esprit foible qui approche par moments de l'imbécillité, nous pensons que l'état de violence et de fureur dans lequel on nous a dit qu'il entraît quelquefois est l'effet de l'usage immodéré du vin ou des liqueurs auquel ou nous a dit qu'il se livrait avec avidité et les cicatrices qu'il porte provenant des combats particuliers, attestent qu'il est d'un caractère violent (1).

Ainsi l'on expliquait la folie de Tarras par l'abus du vin. Une note de son dossier le dit nettement : « visites des médecins faites ils ont « certifié que ses fureurs occasionnées par le vin l'avaient rendu imbécile » (2). Une telle folie doit être aisément guérissable. A une date incertaine (3) on transfère Tarras à Bicêtre ; on l'y soignerait, on le guérirait, et un beau jour on l'en ferait sortir, frais et dispos, pour la guillotine. Tel était probablement le calcul de Fouquier-Tinville ; car au bout d'un an, pensant que la cure était suffisante, il se souvient de Tarras, décide de l'englober dans sa fournée du 14 prairial — « à ajouter au 14 prairial, acte d'accusation fait » est-il écrit sur la couverture du dossier Tarras (4) — et il envoie au gardien de Bicêtre l'ordre, de remettre à la gendarmerie « le nommé Jean Emery prenant le nom d'Antoine Tara » (5). A cet ordre le chirurgien en chef répond :

Je, Chirurgien en chef de la maison nationale de Bicêtre certifie avoir vu il y a 5 mois dans un des cabanons de la ditte maison le nommé tarras désigné de l'autre part, l'avoir trouvé Baignant dans son sang. apres Examen fait de cette effusion de sang, j'ai reconnu que ledit tarras s'était ouvert les veines des deux bras dans plus de vingt endroits, avec des morceaux de verre qu'il avait fait en Brisant ses carreaux. la foiblesse ou il se trouvait la fièvre et tous les symptômes de la folie dont il était attaqué furent traités dans les infirmeries des prisonniers, il guérit au bout de deux mois de sa foiblesse et de la fièvre. Mais la folie subsista, Aujourd'hui que le citoyen accusateur désire faire transférer ledit tarras il est encore dans un grand accès de folie qui le met hors d'état d'être transféré — en foi de quoi j'ai donné ce présent fait à Bicêtre ce 14 prairial an 2^e de la republique française une et indivisible.

Brunet. (6)

Ainsi la folie avait sauvé Tarras de la guillotine. Mais cette folie était-elle bien réelle ? Arrivé à ce point de nos recherches, malgré le témoignage de Brunet, nous en doutions encore et comme Tarras évoquait invinciblement à notre esprit le mythe antique de Protée,

(1) Arch. Nat., W. carton 1, dossier 59, pièce 37.

(2) Arch. Nat., *Ibidem*, pièce 40.

(3) Le mandat d'amener, signé par Fouquier-Tinville donne la date du 12 mars 1793 (W. 1. dossier 59, Arch. Nat., pièce 39) ; le registre d'entrée de Bicêtre donne celle du 12 prairial an II (30 mai 1794). Aucune ne concorde avec l'ordre chronologique des faits.

(4) Arch. Nat. W. Carton 1, dossier 59.

(5) Arch. Nat., *Ibidem*, pièce 39. Ordre signé et scellé.

(6) *Ibidem*, même pièce, au dos.

insaisissable et multiforme, nous nous demandions s'il n'aurait pas lui aussi essayé ses ruses pour éberluer et laisser ses persécuteurs ; si, sous le masque léger et moderne des faux noms, il n'aurait pas voulu métamorphoser son personnage en mille êtres divers ; s'il n'aurait pas imaginé et ménagé ces crises d'ivresse, ces gestes de fureur, ces attitudes d'imbécile comme une astuce suprême... C'est alors que les derniers documents que nous allons donner tombèrent entre nos mains. Nous cherchâmes dans les registres d'entrée de Bicêtre : point de Tarras, aux tables alphabétiques ; point d'Emery ; point de Beaupré, mais un archiviste complaisant — et nous l'en remercions — parcourant page à page l'immense in-folio trouva ceci :

Du 11 dud. [Prairial an II].

En Exécution du Jugement rendu au tribunal civil du département du Calvados du 22 ventose an V ^e de la republique duement signé Alexandre Cailly président dud. tribunal et fouache greffier et portant Interdiction d'Antoine Tara ci-après nommé et à la requête du C ^{on} seil parmentier nommé par ledit Jugement curateur a ladite interdiction	ISAAC PAUL-JULIEN vivant de son venu garçon âgé d'environ 40 ans natif de Strasbourg département du Bas Rhin.	mort le 6 floréal an 12
	INSENSÉ	
	Billet de réception comme insensé signé du citoyen Levasseur administrateur des Etablissements Publics en date dud.	

Nous Jean B^{ien} André Huart Juge de paix du canton de Chatillon avons réformé le nom dud. Antoine Tara, mal a propos dénommé ci-contre Isaac Paul Julien, et en conséquence disons que son écrou sera et demeurera sous le nom d'Antoine Tara, fait à l'hospice national de Bicêtre en la maison des fous ce quinze floréal an cinq de la republique signé Huart (1).

Tarras était donc vraiment fou, et il était mort fou. Nous étions convaincus, mais nous rejettions l'explication de Souberbielle : folie causée par le vin. La folie de Tarras nous semblait toute autre chose et sa caracté-

(1) Archives de l'Assistance publique. Hospices de Paris Bicêtre, 85. folio 225. Par les soins de M. l'Archiviste du Calvados — que nous remercions chaleureusement — nous avons pu avoir copie du jugement du Tribunal civil du Calvados concernant Tara. Le voici :

Extrait du plumitif du Tribunal civil du département du Calvados. Du vingt-huit ventose an cinquième de la République française. Devant le citoyen Alexandre président, et où étaient les citoyens Houssaye, Aumont, DAigremont et Rousselin juges.

Lecture et publication a été ce jourd'hui faite audience scéant d'une délibération exercée devant le président du Tribunal civil ce jourd'hui par les voisins et amis du citoyen Antoine Tara. par laquelle ce dernier est constitué en curatelle et lui nomme pour curateur le citoyen Le Parmentier, pour parents délégués les citoyens Coueffin et Dosseville. Oûi le commissaire du pouvoir exécutif le Tribunal a accordé acte de la lecture et publication dudit acte de curatelle et a Envoyé a l'audience de demain, pour être procédé à une seconde lecture.

Alexandre.

téristique nous était révélée, tout justement, par l'emploi de ce nouveau faux nom. Si les noms de Legris et Ledoux s'expliquaient par la nécessité de contracter plusieurs engagements pour faire de l'argent, ceux de Sarras, Beaupré, Emery par l'illusion de se dissimuler soit pour ne pas entâcher son vrai nom, soit pour dérouter ses juges, celui d'Isaac-Paul-Julien était inintelligible et injustifiable, parce qu'inutile. Tarras vient d'échapper à Fouquier-Tinville ; il entre dans la « sauveté » de Bicêtre : pourquoi se masquer encore d'un faux nom ? Cela n'indique-t-il pas chez cet homme une idée fixe, une marotte, un besoin maladif de changer de personnalité ? Je le demande aux psychologues et aux psychiatres, n'y a-t-il pas là un exemple nouveau du deuxième type de dissolution de la personnalité dont parle Ribot.

Le 2^e type est plus superficiel : je l'appellerai une substitution de la personnalité. Je rapporte à ce type les cas assez vulgaires où l'individu croit simplement avoir changé de personnage (l'homme qui se dit femme, le chiffonnier qui se croit roi, etc...) L'altération est plutôt psychique, au sens étroit du mot, qu'organique.

... Elle vient du cerveau, non de l'intimité de l'organisme. C'est un désordre plutôt local que général, l'hypertrophie d'une idée fixe qui rend impossible la coordination nécessaire à la vie normale de l'esprit (1).

Ce cas vulgaire de l'individu qui « croit simplement avoir changé de personnage », Tarras ne l'aurait-il pas empreint d'une originalité moderne : la monomanie du pseudonyme ? Un pseudonyme, n'est-ce pas, en somme, comme un personnage fictif que l'on se figure être un moment?... Ces faux noms qu'il empruntait n'étaient peut-être que des inventions verbales, des pantins imaginaires, mais il les animait, ces êtres sonores, il les croyait vivants ; c'est avec eux qu'il causait quand on disait qu'il parlait avec lui-même ; c'est à l'un d'eux, Monsieur La Concorde, qu'il écrivait : c'est sous leurs oripeaux de rêve qu'il s'insinuait, se coulait, se cachait pour changer à chaque jour sa personnalité et le roman de sa vie... N'est-ce pas là du dédoublement ? Si au contraire ces noms étaient ceux d'hommes réels, en chair et en os ; s'il y avait alors à Bayeux, un Alexis Beaupré, limonadier ; à Saint-Lo, un Victor Legris, tailleur d'habits ; à Caen, un Pierre Ledoux ; à Longueville, un Jean Emery ; à Strasbourg, un Isaac-Julien-Paul, vivant de son revenu, pourquoi Tarras les avait-il choisis ? Comment avait-il connu ces gens-là ? Où et quand ? Quels rapports y avait-il eu entre eux et lui, quels liens si forts, quelle influence pour que leur personnalité s'imposât et se superposât à la sienne ?.. Nouvelles énigmes. Ce Tarras, comme il travaille encore, tarabuste et tracasse notre curiosité...

Emmanuel DE CATHELINEAU.

(1) Th. Ribot. *Les maladies de la personnalité* p, 148.

LES ILES DE LA MADELEINE ET LES MADELINOTS

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT (1)

Quand vous irez de Pictou aux Iles Madeleine, par le *S. S. Lovet* — seize heures de traversée, y compris l'arrêt à Souris — prenez pour *vade mecum* le guide bleu de Paul Hubert.

Lisez ce livre là, vous y prendrez plaisir ! J'ajoute, et profit ; car il vous apprendra mille choses trop ignorées, comme, par exemple, l'histoire du Ponchon...

L'auteur a saisi tout le charme pénétrant de sa petite patrie ; et, sans prétention littéraire, il sait la rendre attrayante à ses lecteurs, attentifs jusqu'au bout.

* * *

Mais, avant de nous embarquer, faut-il dire les Iles de la Madeleine ? Je crois bien avoir lu quelque part les *Iles Madeleine*. Ainsi les nomme M. Pascal Poirier, et l'histoire semble lui donner raison.

... Il y avait une fois, en la ville d'Honfleur, un brave apothicaire riche d'enfants. Il en comptait treize, tous bien vivants, et la *Magdeleine*, sa vaillante épouse, n'avait point encore *édicte* son dernier mot... ni son dernier marmot !

François Doublet — notre apothicaire — s'en fut tenter fortune ès Amériques, en 1663, et vint par hasard aux Iles du Golfe, qui devinrent de ce fait, en l'honneur de Madame Doublet, les *Iles Magdeleine* ou les *Iles à Magdeleine*... Ainsi nous le raconte son fils Jean — le futur corsaire — alors âgé de sept ans, qui, blotti dans la *cabuse*, fut de l'expédition, à l'insu de ses parents.

C'étaient auparavant, au dire de Jacques Cartier, les *Iles Araynes* ; ou, les *Iles Ramées* (verdoyantes) suivant Champlain.

(1) Hubert (Paul). — *Les Iles de la Madeleine et les Madelinots*, Rimouski 1926.

L'étymologie d'*Araynes* est très claire : ce sont les *Iles de Sable*, du latin *arena*.

Et, à ce propos, remarquons, en passant, que l'on a tort de donner ce nom à la terre qui se rencontre au large d'Halifax. Cette île ne peut être dite *Sable* invariablement dans l'une et l'autre langue. Si le vocable est français, il deviendra, pour les Anglo-Saxons, *Sand* ou *Sandy* ; s'il est anglais d'origine, il signifie, en notre franc dialecte : *Martre* ou *Zibeline*.

* * *

Quant au terme Madelinots, Madelinottes — un peu précieux peut-être — il ne manque point d'euphonie. Je me suis laissé dire qu'il était récent. Le F. Victorin — un savant doublé d'un artiste — pourrait sûrement nous renseigner sur ce point...

M. Pascal Poirier dit *les Madeleiniens*, ce qui convient assez aux gens des Iles Madeleine. Pourquoi pas : Magdaléens ?

* * *

L'Honorable Sénateur fait preuve de verve poétique, quand il nous décrit ces Iles chères sous l'aspect d'une théorie de vierges, tenant aux mains de longs rubans, surprises et figées dans le mouvement d'une ronde fantastique ; « les rubans, capricieusement déployés, ce sont les dunes de sable fin, qui bordent le bas de leurs robes de verdure, longues et flottantes. »

Les Iles Madeleine sont les sommets émergés d'un vaste plateau sous-marin et leur aspect est *plaisant*. A fleur d'eau s'étendent d'immenses prairies de *Zostères*, qui ne découvrent qu'au *jusant* ; puis, à perte de vue, s'enfuient les dunes bleuâtres de sable fin, reliant les terres hautes gazonnées, verdoyantes.

Obsédé par la vue des sables arides, Jacques Cartier dit : « ce sont des Araynes » ; tandis que Champlain, fixant son regard sur la verdure des sommets, leur donna le nom de Ramées. Aujourd'hui les bois ont à peu près disparu, à l'exception de quelques rares boqueteaux.

* * *

Les *Demoiselles* du Havre-au-Ber méritent bien une mention. « Elles sont deux, raconte Pascal Poirier ; l'une de belle venue, aux formes abondantes, dans la maturité de l'âge, l'autre svelte mais toute jeune, s'effaçant timidement dans les jupes de son aînée... »

Ces *Madelinotes*, qui vous intriguent, sont tout bonnement des monticules coniques, à l'habit d'arlequin, mi-parti sable, mi-parti ga-

zon, qui se dressent sur le rivage... et qui n'ont rien de commun avec les *Sirènes*.

A Langlade, on les appellerait *buttereaux*.

En tout cas ce ne sont point des *Demoiselles au cœur de pierre* ; elles n'ont rien, que je sache d'inflammable, et je crains que le Sénateur se soit trompé en leur assignant une origine Plutonienne ou Volcanique. Elles sont plutôt filles de Neptune.

* * *

Nos îles forment un archipel au nord du Prince-Edward et s'abritent en arrière du Cape-Breton, tout au bord inférieur de l'estuaire Laurentien, à qui fut donné, par erreur, le nom de *Détroit de Cabot*. C'est évidemment : DÉTROIT DE CHABOT, qu'il faudrait dire ; car nul Cabot *onc* n'y passa.

Combien sont-elles ? Une douzaine, dit Paul Hubert qui les a comptées. « Au nombre de douze, ces îles sont jetées comme une constellation, tombée un jour du firmament. Quelques-unes, avec leurs effilochures de sable, ressemblent à des comètes à grand'queue. » Je ne dis pas non ; mais je préfère les petites ballerines du Sénateur Poirier, qui font rêver aux statuettes de Tanagra...

En tout cas, ce sont des astres éteints... dans l'eau salée. En voici quatre principales :

Le Havre-au-Ber (Aubert), l'Etang-du-Nord avec le Cap-aux-Meules, Le Havre-aux-Maisons et la Grande-Entrée ; dont les anglais ont su faire : Amherst, Grindstone, Alright and Coffin : litanie extrêmement musicale...

Les îlots de moindre importance sont :

L'Entrée, Grosse-Ile, Brion et les deux Iles-aux-Oiseaux (Isles-aux-Margaulx). Pour compléter la douzaine, ajoutez-y la *Pointe-au-Loup* (Wolf. I.) la Pointe de l'Est et le *Corps-Mort*.

Il a fallu toute l'imagination romantique d'un Thomas Moore (1804) pour faire de ce dernier récif l'*Ile-du-Mort* (Deadman's Isle) et le doter en outre d'une réputation macabre. Le moindre petit mousse sait que le *corps-mort* est une sorte de bouée fixe pour amarrer les embarcations.

* * *

Les Madelinots, répartis sur cinq paroisses, forment une population de 6.000 âmes, dont les ancêtres vinrent d'Acadie, en passant par Miquelon. Ils vivent de pêche et de culture. Le sol est bon ; c'est une terre rouge, comme à l'Île Saint-Jean, sorte d'ocre qui, détrempe à l'huile, donne aux maisons leur jolie teinte d'un brun clair.

Si bonne qu'elle soit, cette terre ne suffirait point à faire vivre *l'habitant*, s'il n'avait à sa portée les *fruits de la mer* : le hareng, la morue, le maquereau, le homard. Ajoutez à cela les phoques ou *veaux-marins*, qui font encore leurs apparitions avec la banquise, mais d'une façon très intermittente. Les pêcheries sont exploitées par une grosse Maison de Commerce.

Trop à l'étroit sur leur territoire, les Madelinots ont dû émigrer depuis longtemps. Déjà, en 1859, un vieux pêcheur disait à l'abbé Ferland que ce sont les *Plaies d'Égypte* qui les ont fait *décoller* des Iles. « Les trois premières furent les mauvaises récoltes, les seigneurs « et les marchands ; toutes les autres ont fait leur sinistre apparition « avec les *gens de Loi*. Du moment que les *Avocats* ont paru, impos- « sible d'y tenir plus longtemps ! »

Des colonies furent fondées, à *Terre-Neuve* : la Baie-des-Iles, Pic-de-Lis, l'Île-Rouge ; au Labrador : Blanc-Sablon, Natashquan, les Sept-Iles et la Pointe-aux-Esquimaux ; dans la Beauce et la Matapédia ; sur rivière de Miramichi et dans la région du Saguenay. Un poste important a été fondé à Kénogami (Lac Saint-Jean) et un autre au Cap-à-la-Madeleine, près de Trois-Rivières.

* *

Paul Hubert, à la suite de plusieurs autres, nous affirme qu'on ne mourait point naguère aux Iles Madeleine. « De 1792 à 1804, pas un « seul décès, contre 192 naissances. La première sépulture apparaît en « 1805. » Et les registres en font foi. Mais l'auteur n'a peut-être pas assez tenu compte de ce fait capital : c'est que les Iles n'avaient point alors de curés résidents. Les missionnaires forains desservait à la fois l'archipel et les contrées voisines : le Prince-Edward, Chéticamp, Mâgré, Sydney, Arichat, etc. On profitait bien de leur passage pour les Mariages et les Baptêmes ; mais, comme la Mort n'attend pas, les sépultures se faisaient au plus pressé, et c'est pourquoi plus d'un acte de décès ne figure point aux registres.

* *

Notre auteur, très modeste, signale, à la fin de son introduction, « les innombrables piles de notes et de documents, plus intimes, « plus légendaires, qui remplissent ses cartons...

M. Paul Hubert, voilà ce qui s'appelle : *jeter l'amorce*... et aussi : *faire venir l'eau à la bouche* !

Alpha DELTA.

LES PROVINCES DE FRANCE ET LA NOUVELLE FRANCE

LES MALOUINS COLONISATEURS AU CANADA ; LES ACADIENS DÉPORTÉS DANS LA RÉGION MALOUINE.

(Suite) (1)

Pendant le voyage des explorateurs, le commandeur de Chaste était décédé. La commission avait été transférée à Pierre du Gua, sieur des Monts, originaire de Saintonge, gentilhomme ordinaire de la Chambre. Celui-ci décide immédiatement de tenter une nouvelle expédition. Il arme quatre bateaux à Dieppe et au Havre. Le départ a lieu de ce dernier port le 8 Mars 1604.

L'un des navires était spécialement destiné à faire la *traite des pelleteries à Tadoussac*. Un autre commandé par Pontgravé, devait être conduit à Canceaux et de là « courir tout le canal que forment l'Île Royale et l'Île Saint-Jean ; pour en écarter ceux qui auraient voulu venir faire le commerce avec les sauvages, au préjudice du sieur des Monts. »

Celui-ci dirigea les deux bateaux dont il avait le commandement vers l'Acadie où il s'établit définitivement au cours de la même année (1604).

Il y fut rejoint quelque temps après par Pontgravé, que des Monts désigna, pour être son principal lieutenant. La résidence de celui-ci fut fixée à Port Royal, dans l'Île Royale.

Sous la direction de Pontgravé, la ville de Port Royal prit un grand développement principalement au point de vue de l'industrie de la pêche et de la construction navale.

Malheureusement, — comme cela avait eu lieu précédemment pour

(1) Voir NOVA FRANCIA. Vol. II. N° 4. pp. 181-186. L'auteur nous signale que les registres paroissiaux et actes des Archives Municipales de Saint-Malo orthographient : *Chaste* pour Chaste ; *Quart* pour Gua ; *Cadoussac* pour Tadoussac ; *des Monts* pour de Monts ; *Montigny* pour Montmagny. (N. D. L. R.)

Jacques Cartier, — des intrigues menées à la Cour contre de Monts, le firent tomber en disgrâce. Sa Commission lui fut retirée en 1606.

Toutefois, l'année suivante, il obtint d'être rétabli dans ses fonctions mais seulement pour une durée d'un an. De plus on lui imposait la condition expresse de créer un grand établissement commercial dans le golfe du Saint-Laurent.

De Monts s'adressa encore à ses amis de Saint Malo, pour essayer de donner satisfaction à la Cour. Il s'aboucha notamment avec les sieurs : Thomas Porée, Pierre Tony, Thomas Cochon, Pierre Trublet, Vincent Grave et autres, pour les préparatifs de l'expédition. Ces négociants promirent à de Monts les subsides nécessaires (1).

Mais il reconnut bientôt que l'entreprise était au-dessus de ses forces. Constatant en outre, le peu d'empressement que la Cour témoignait à son égard, il préféra abandonner ses projets et revint définitivement en France.

III.

CHAMPLAIN. — FONDATION DE QUÉBEC. — SON DÉVELOPPEMENT.

PERTE DE L'ACADIE. — TRAITÉ D'UTRECHT.

Ce fut Samuel Champlain qui après le retour en France de de Monts, fut chargé d'exécuter les projets de la Cour et de créer dans le golfe du Saint-Laurent le grand établissement commercial, attendu depuis si longtemps.

De son arrivée au Canada (3 juillet 1608), date, à proprement parler, la fondation de Québec.

Aidé par les deux Malouins, Pontgravé et Desprairies, il parvint à soumettre tous les sauvages des alentours qui paraissaient disposés à mettre obstacle à la conquête.

En 1614, Champlain forme une association avec des négociants de Saint-Malo, Rouen, la Rochelle, — en vue de la mise en valeur de la ville naissante au point de vue du commerce local et du trafic des marchandises et pelleteries.

La ville ne tarda pas à prendre un grand développement, mais en 1623 de Pontgravé dut rentrer en France pour cause de maladie.

Après le départ de Pontgravé, Champlain, bien soutenu par la Cour, continua à recevoir des renforts en soldats et en ouvriers de toutes professions.

Cette prospérité, toujours croissante de la ville de Québec finit par exciter la jalousie des Anglais. Ils s'en emparèrent en 1629 et ne la res-

(1) Archives Municipales de Saint-Malo : *Registre Municipal 22 Novembre 1612* — Abbé Manet : *Grandes Recherches*.

tituèrent à la France — en même temps que l'Acadie et l'Île Royale — que le 29 mars 1632.

En 1633, — Champlain revient à Québec, en qualité de gouverneur. Il y fonde en 1635 le premier Collège Français. Mais quelques mois après, celui qui a été surnommé « le Père de la Nouvelle France » est frappé en pleine activité et ne tarde pas à succomber.

MM. de Montmagny et d'Ailleboust succèdent à Champlain. La prospérité de la colonie va toujours en s'accroissant.

En 1659, l'abbé de Montigny, est envoyé à Québec, en qualité de vicaire apostolique. En 1663 il fonde un séminaire et en 1670 un évêché.

Parmi les évêques de Québec il convient de citer un ecclésiastique du diocèse de Rennes : M. Henri Marie Dubreil, sieur de Pontbriand.

En 1671 plusieurs familles Malouines arrivent en Acadie et se fixent sur le Miramichi, à la Baie des Chaleurs, etc (1).

En 1692 toute l'Acadie redevient Française.

En 1700, Port Royal est érigé en capitale de l'Acadie.

De 1703 à 1710. — Les attaques des Anglais contre l'Acadie et les autres établissements français du Canada se succèdent sans interruption.

Le 13 Octobre 1710 — La garnison de Port-Royal, commandée par Subercase, ne peut résister aux attaques répétées de la flotte Anglaise et du corps expéditionnaire dirigé par le général Nicholson. Port Royal succombe. Mais il est convenu que la garnison sortira avec armes et bagages et sera transportée en France par la voie la plus courte.

C'est sans doute, à cette époque, que les premières familles Acadiennes vinrent se réfugier dans la région Malouine.

La prise de Port-Royal, avec toutes les conséquences qui en découlaient, semble avoir produit une profonde impression sur le Ministre Pontchartrain et lui avoir, pour ainsi dire, révélé subitement l'importance de l'Acadie au point de vue de la pêche à Terre-Neuve et de la sécurité du commerce Français dans toute l'Amérique du Nord (2)

On cherche alors par tous les moyens à rétablir la situation que les imprévoyances précédentes ont si gravement compromise :

Le 10 Janvier 1711, le Roi fait écrire à la Communauté de Saint-Malo.

« Si les Malouins voulaient avec deux frégates et sept vaisseaux de 50 à 60 canons, entreprendre de recouvrer l'Acadie, on leur donnerait de grandes concessions de terre et des droits de pêche spéciaux (3).

(1) Lauvrière — *La Tragédie d'un Peuple*.

(2) Lauvrière — *La Tragédie d'un Peuple*.

(3) Lauvrière — *La Tragédie d'un Peuple*.

Mais les armateurs malouins, — qui connaissent par les rapports des capitaines de leurs bateaux de pêche la désorganisation complète de notre colonie et l'importance des forces formidables dont l'Angleterre dispose sur terre et sur mer — ne peuvent que décliner les offres de Louis XIV.

Deux expéditions tentées par la flotte française subissent des échecs complets.

Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) met fin à la guerre entre les deux puissances. La France cède à l'Angleterre : l'Acadie « en ses anciennes limites », Terre-Neuve et la baie d'Hudson.

« Ces limites devaient être déterminées dans le délai d'un an ; on en discuta pendant 50 ans ; elles ne furent jamais tracées, ou plutôt, une nouvelle guerre les supprima complètement (1).

Le reste du Canada fut conservé par la France jusqu'en 1763, époque où par le traité de Paris, il fut définitivement cédé à l'Angleterre.

IV.

PAROISSE DE SAINT-PIERRE DU NORD. — ILE SAINT-JEAN.

De l'évêché de Québec fondé par Monseigneur de Montigny en 1670, dépendaient 5 paroisses.

Nous nous occuperons spécialement ici de la paroisse de Saint-Pierre du Nord, située dans l'île Saint-Jean dont de nombreux habitants furent déportés dans la région malouine au mois de Janvier 1759.

L'Angleterre, — après s'être emparé de l'île Saint-Jean, déclara que les habitants seraient considérés comme déchus de tous droits de propriété sur leurs immeubles, leurs bestiaux et leurs récoltes. Condamnés en outre à être déportés loin du Canada, il leur était interdit d'emporter autres choses que leurs vêtements et leur argent.

Réduits à cet état de détresse, ces malheureux proscrits n'oublièrent pas, néanmoins, de joindre à leur modeste bagage, ce qu'ils considéraient comme plus important que tout le reste : *les titres légaux qui leurs reconnaissent pour toujours la qualité de sujets du Roi de France* LEURS REGISTRES PAROISSIAUX !

Là, en effet, se trouvaient inscrits les actes des mariages, naissances et décès qui marquaient les diverses étapes de leur vie et de celle de leurs parents sur le territoire de la Nouvelle France tout en attestant leur fidélité aux coutumes et à la législation de la Mère patrie !

Trois registres, rapportés par les déportés de 1759, se trouvent ainsi déposés dans les Archives Municipales de la Ville de Saint-Malo (2) : le

(1) Lauvrière — *La Tragédie d'un Peuple*.

(2) Archives Municipales de Saint-Malo. G. G. 255, 256, 257.

premier allant de Juin 1724 à Novembre 1747 ; le second de Juillet 1752 à Août 1758 ; le troisième de Septembre 1755 à Août 1758.

Ils ont été rédigés par :

1^o Mathurin François le Saige, Récollet-Missionnaire faisant les fonctions curiales dans la paroisse de l'île Saint-Pierre du Nord ;

2^o Gabriel le Moign, curé ;

3^o Girard, prêtre, faisant les fonctions de curé ;

4^o Biscarrat, curé ;

5^o Perronet, prêtre, curé.

Voici les noms des principales familles inscrits sur ces registres paroissiaux :

Aubin (Charles)	—	Quernion (Madeleine)	Époux.
Arcenaux (Pierre)	—	Cormié (Marguerite)	»
Bretour (Jean)	—	Bertrand (Marie)	»
Beaulieu (Louis)	—	Oudy (Marguerite)	»
Bonnières (Pierre)	—	Granger (Anne)	»
Chiasson (François)	—	Hachet (Anne)	»
Cosset (Barthelemy)	—	Galet (Françoise)	»
Chevery (Antoine)	—	Pinet (Marie)	»
Devaux (Joseph)	—	Lacroix (Marie, Joseph)	»
Douville (Jacques)	—	Quernion (Marie, Judith)	»
Despouë (David)	—	Podevin (Geneviève)	»
De la Borde (François)	—	Verieu (Anne)	»
Févières (Mathurin)	—		
Originaire de Marcé, diocèse d'Avranches.			
Grossin (Michel)	—	Caissy (Marie)	»
Gourdon (Antoine)	—	Martin (Angélique)	»
Hachet (Pierre)	—	Devaux (Marie)	»
Hebert (Charles)	—	Poirier (Marie)	»
Hebert (Claude)	—	Gautereau (Marguerite)	»
Haché (Jean-Baptiste)	—	Gentil (Marguerite)	»
Hervé (Jacques)	—	Lefevvre (Mathurine)	»
Jousseau (Charles)	—	Bugeault (Marie)	»
Jacquet (Joseph)	—	Boulangier (Elisabeth)	»
Lebreton (François)	—	Oudy (Jeanne)	»
La Borde (Jean-Baptiste)	—	Le Prieur (Marie)	»
La Foretrie (Joseph)	—	Duvivier (Marie)	»
Le Buffe (Louis, Aubin)	—	Quernion (Anne)	»
Monnier (Louis)	—	Caissy (Marie)	»
Oudy (Jacques)	—	Doucet (Marie)	»
Poirier (Jean)	—	Veco (Anne)	»
Poirier (Jean-Baptiste)	—	Mire (Cécile)	»

Pinet (Charles)	—	Durel (Anne, Marie)	Époux.
Potier (Christophe)	—	Boudrot (Anne)	»
Pitre (Joseph)	—	Bourque (Anne)	»
Planson (Pierre)	—	Chomet (Marie, Joseph)	»
Quernion (Jean)	—	Fériot (Madeleine)	»
Renaud (Jean)	—	Pottier (Marie)	»
Robert (Joseph)	—	Bourque (Marie, Joseph)	»
Talbot (Louis)	—	Douville (Marie, Françoise)	»
Thibeaudeau (Blaise)	—	Daigre (Catherine)	»
Tenières (Mathurin)	—		
Originaire de Marcé, diocèse d'Avranches.			
Veco (Jean Baptiste)	—	Chiasson (Marie)	»

V.

ILE ROYALE. — LOUISBOURG.

Une autre partie importante de la Nouvelle France était occupée, depuis le milieu du XVII^e siècle par un certain nombre de familles d'originés bretonne et normande. C'était l'Île Royale, séparée de l'Île Saint-Jean par le détroit de Canseau.

Sa capitale « Louisbourg » avait pris un grand développement à la fin du règne de Louis XIV.

Mais le sol de l'Île Royale était stérile. Elle devait se ravitailler au moyen de vivres venus d'Acadie, du Canada et même de France.

Le transport s'opérait par des petits bateaux de 18 à 30 tonneaux, montés par des propriétaires Acadiens, parmi lesquels on comptait : Mangeau, Gauttier, Laffon (de Port-Royal) ; — René et Jean Le Blanc, et Belle Île (des Mines) ; — Dugas (de Beaubassin), Vignaux (de la Baie Verte) (1)

(à suivre.)

Julien HERPIN.

(1) Lauvrière. *La tragédie d'un Peuple.*

Avance de l'Heure aux Trois-Rivières en 1654

Notre Correspondant, M. l'abbé A. Tessier, professeur au Séminaire et Secrétaire de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DES TROIS-RIVIÈRES, nous fait parvenir le texte exact de l'Ordonnance de Pierre Boucher que nous avons citée en juin 1926 (1).

Du Vendredi treiziesme de mars mil six cens cinquante et quatre Nous Pierre Boucher Escuyer Sr de Grosbois Lieutenant Gnâl etc...

Sur les plaintes a Nous rendues par les serviteurs domestiques de mons. du Hérisson leur Maistre disant qu'il les feroit lever trop matin et leur fourniroit la Nourriture eschagement (2). Led Sr du Hérisson desirant avoir un Règlement Avons donne le Reglement qui s'ensuyt Sçavoir que doresnavant Un d'eux se levera devant le jour pour faire du feu chacun à leur tour et éveillera les autres prests a aller au travail un quart d'heure avant le soleil levant jusques a Pasques et quitteront Un quart d'heure après le soleil couché leur travail et après Pasques ilz iront au travail au soleil levant et le quitteront a soleil couchant jusques a la fin de septembre pour auquel temps ils recevront Un Nouveau Reglement, et pour ce qui est de Lordinaire ils auront seize livres de pain par semaine six escuellées de p... [effacé] Neuf anguilles en caresme et Un pot de bouillon par jour chacun Et en temps de charnage (3) ils auront chacun par semaine seize livres de pain Une livre de viande sept Anguilles ou autre chose a la Valeur Et Un pot de bouillon par jour Et auront Une heure entière pour diner Faict et ordonne ced, jo et an que dessus.

Une Rectification au sujet de Kerlerec

Dans mon article sur Victoire Conen de Saint-Luc, ayant à parler incidemment de son grand-oncle Kerlerec, j'ai écrit : « *On connaît les discordes et les querelles qui éclatèrent entre lui et Gaspard de Roche-more, intendant de la Louisiane, divisèrent la Colonie en deux camps ennemis, continuèrent en France, âprement et aboutirent à son exil, malgré que le roi FUT PERSUADÉ DE SON INNOCENCE.* (4) »

Or, ce dernier membre de phrase ne correspond pas à la réalité. C'est le duc de Vauguyon, et non le roi, qui était persuadé de l'innocence de Kerlerec.

Je dois aussi rectifier une légère inexactitude. Pierre-Joseph Néyon de Villiers, commandant aux Illinois, n'était pas un cousin de Charles-Jacques du Bot, mais l'un de ses beaux-frères.

Emmanuel de CATHELINÉAU.

(1) *Nova Francia*. Vol. I N° 6, (24 Juin 1926) p. 262.

(2) D'une manière avare. (*Dict. de Trévoux*. 1734. T. II. p. 1324.)

(3) Temps où il est permis de manger de la chair. *Ibidem*. T. I. p. 1674.

(4) *Nova Francia*, volume II, n° 3, p. 120.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les chercheurs et les curieux.

QUESTIONS

LA DESCENDANCE DE FRAPESELE. — Je suis à la recherche du nom de Frapesle au Canada qu'on me dit exister à Portage La Prairie ou à Notre-Dame-de-Lourdes, au Manitoba.

Il s'agirait de la descendance du vicomte de Frapesle, fils inconnu de Jeanne de Valois et de Louis XII, prisonnier à la Tour de Bourges. Il aurait été élevé au château de Frapesle, près Issoudun, puis transféré à Saint-Malo, à la Quinquengrogne et là on perdrait sa trace. P. comte de P....

JEAN BRISSET ET SES ANCÊTRES. — Jean Brisset est né en 1673, à Saint-Laurent de la Salle, diocèse de La Rochelle. J'ai pu établir toute la lignée descendante de cet aïeul de ma famille et j'aimerais à remonter maintenant plus haut chez les ancêtres. Un lecteur de *Nova Francia* pourrait-il m'aider ?

Un Frère des Écoles chrétiennes.

HOUDIN (MICHEL). — Quel est le lecteur de *Nova Francia* qui pourrait me fournir quelques renseignements sur Michel Houdin, missionnaire catholique qui, ayant abjuré aux États-Unis, servit de guide aux troupes anglaises de Wolfe, en 1759, assiégeant Québec, resta dans la colonie quelques mois et s'en fut, je crois, mourir pasteur protestant dans le comté de Westchester.

PASTEUR J. P.....R.

FAMILLE A RETROUVER D'APRÈS DES ARMES. — A-t-il existé ou existe-t-il encore, au Canada, une famille portant les armoiries suivantes :

1° D'argent au sautoir dentelé de sable :

2° D'argent au sautoir dentelé de sable accompagné de trois roses de gueules (2 et 1) en chef.

T. S. P. M.

CANADIEN ET CANADOIS. — Ces deux qualificatifs ont été, traduisant mal la

langue des XVII^e et XVIII^e siècle, employés l'un pour l'autre. Pourrait-on m'indiquer une référence sûre concernant ces deux mots et leur emploi.

P. Uriste.

PIERRE LEFEBVRE, ORIGINAIRE DE MORTAGNE-AU-PERCHE. — Dans l'histoire de la Baie Saint-Antoine, l'abbé Bellemare écrit, parlant du seigneur Jacques Lefebvre (p. 409) : « Jacques « était le fils aîné d'une famille de neuf « enfants établie aux Trois-Rivières « depuis 1646 ou 1647. Son père, Pierre « Lefebvre, né à Mortagne, au Perche, « en 1623... », ajoutant en note : « C'est « l'opinion de M. Benjamin Sulte qui « croit avoir trouvé son acte de baptême « me à la date du 20 octobre 1623 ». Pierre Lefebvre avait épousé Jeanne Aunois, baptisée en 1621, décédée le 11 février 1697 aux Trois-Rivières.

Dans ses annotations de l'histoire de la Baie-du-Febvre, Benjamin Sulte signale l'acte de naissance de Pierre Lefebvre, à Mortagne-au-Perche, le 20 octobre 1623. Existe-t-il des documents attestant l'authenticité de cet acte. Pourquoi Benjamin Sulte assigne-t-il au père du seigneur de la Baie l'acte de naissance du 20 octobre 1623 plutôt que de prendre celui du 31 août 1614 que j'ai trouvé en un registre de catholicité de Mortagne-au-Perche ? L'abbé Tanguay avait donné cette date de 1616 se basant sur l'acte de décès. Je dois signaler que j'ai également trouvé, à la date du 20 octobre 1623, à Mortagne-au-Perche l'acte de naissance d'un Pierre Lefebvre.

Abbé A. B.....C P. S. S.

RÉPONSES

M. DEAT?... ET L'ENSEIGNEMENT AUX ENFANTS DES DEUX SEXES EN 1746. (Vol. I. N° 2. p. 88, N° 5. p. 231, 232). — Dans *Sulpitania*, que vient de rééditer M. Henri Gauthier, P. S. S., on lit, à la page 193, la notice suivante concernant

M. Deat : « Deat ou Death, Antoine, né « le 26 avril 1696, à Riom (Clermont) ; « entre à Clermont le 31 octobre 1718 ; « prêtre le 21 Septembre 1720 ; arrive le « 19 octobre 1722 [à Montréal] ; « Grand « prédicateur », Grand vicaire le 13 février 1731 ; fondateur de la confrérie « de la Bonne Mort le 1^{er} novembre « 1732 ; propage la dévotion à Saint-« Amable et lui érige un autel ; curé « d'office de 1730 à 1740 ; confesseur « des Sœurs de la Congrégation de « Notre-Dame ; meurt le 23 mars 1721. » Ajoutons que le 7 Décembre 1749, M. Deat signait l'acte de sépulture de Pierre Gaultier, écuyer, sieur de la Verendrie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la Marine, âgé d'environ 64 ans qui était décédé le 5 Décembre précédent. A.-L. L.

MICHEL D'IRUMBERRY DE SALABERRY (Vol. II. N° 4, p. 187). — Je possède une généalogie manuscrite de la maison d'Irumberry qui me vient de ma mère née Irumberry de Salaberry. Cette généalogie semble avoir été dressée au début du dernier siècle et avoie pour but de réunir les illustrations et les belles alliances de la famille plutôt que sa filiation exacte. De 1400 à 1820, on y voit figurer les Salaberry qui ont eu des charges, des grades, de la renommée. L'amiral Salaberry de Benneville, l'abbé de Salaberry, ambassadeur, le président Salaberry, le chevalier de Romé, fils d'une Salaberry, le Comte de Salaberry, député de Loir-et-Cher, Louis de Salaberry, membre de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, et Michel de Salaberry, le vainqueur de Chateaugay. Les alliances lorsqu'elles sont grandes ou simplement honorables y sont mentionnées : les Armontgorry, les San Per, les Morel de Boistiroux, les Pontgibaut, les Le Gendre, les Ogier, les Romé de Vernouillet, les Giffard, les Juchereau, les Rouer de Villeray, les Hertel, etc. On y voit entre autres choses que les Irumberry, seigneurs de la Madeleine à Saint-Jean-le-Vieux, en Basse-Navarre, étaient, en 1754, Jean d'Irumberry, époux de Jeanne de Saint-Gennes, et leurs enfants : Simon - Martin d'Irumberry, Charles d'Irumberry dit de Salaberry, Jean d'Irumberry dit Bellespoude et plusieurs filles. Sans doute, trouverait-on à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz, dans les archives départementales et celles de l'état-civil, beaucoup de documents concernant les Irumberry. Le service des Archives du Canada songe à y déléguer quelqu'un pour y faire des recherches.

Sur Michel de Salaberry, le premier Canadien de ce nom, je publierai bientôt dans *Nova Francia* de curieux documents concernant son naufrage dans le Saint-Laurent alors qu'il commandait le vaisseau *La Marie* de Saint-Jean-de-Luz.

Quant à ce M. d'Irumberry qui écrit dans *l'Intermédiaire* j'ignore absolument qui il est.

Ajoutons que le *Dictionnaire* généalogique des familles canadiennes de l'abbé Tanguay, au mot Salaberry se contente d'indiquer Michel Salaberry, fils de Martin de Salaberry et de Marie Michelance, du diocèse de Bayonne, marié à une Rouer puis à une Juchereau. Quant à l'ouvrage de M. Roy il ne donne aucun renseignement nouveau.

HERTEL LA R. DE R.

COURIEU, ASSASSIN DU COMTE D'AGRAIN. Vol. II, N° 3, p. 141. — De Beauharnois, intendant de justice, police, finances et de marine à Rochefort, le 12 janvier 1723, faisait tenir au roi une dépêche dans laquelle il rendait « compte que le nommé Antoine Courieu condamné par arrest du Conseil « supérieur de Louisbourg au premier « desembre mil sept cent vingt deux « a estre rompu vif en la place de Rochefort pour avoir assassiné le S^r « Comte d'Again l'un des capitaines « des Troupes de Sa majesté à l'Isle « Royale », lui avait été remis avec toute la procédure du procès. De Beauharnois ajoutait dans sa dépêche qu'il avait « ... reconnu qu'elle estoit « très irrégulière, remplie de nullités « et si peu conforme aux règles prescrites par l'Ordonnance de mil six « cens soixante dix qu'on ne peut sans « y contrevenir formellement prouver « et encore moins faire exécuter un « jugement rendu sur des actes aussi « defectueux : que le crime étant d'une « nature à demander un exemple sur « les lieux il conviendrait d'y renvoyer « l'accuser pour y faire instruire de « nouveau son procès par un autre « juge que celui qui a fait la première « procédure... » Le roi, en Conseil, tenu à Versailles, le 4 avril 1723, après le rapport fait sur cette affaire cassait et annulait la procédure et ordonnait que : « ledit Courieu sera incessamment transféré desdites prisons de « Rochefort en celles de l'Isle royale « par le premier vaisseau qui partira, « pour lui estre son procès fait et par « fait en dernier ressort par le Conseil « de Guerre de ladite Isle royale... »

A.-L. L.

LIVRES et REVUES

Le duc de Lévis-Mirepoix, dans la *Revue d'Histoire diplomatique* (N^{os} de Janvier-Mars et Avril-Juin 1926) a, sous le titre de : « Une Expédition diplomatique et militaire », présenté, d'après les papiers qui sont conservés aux archives du château de Lérans, le commandant d'Escadre, La Touche-Tréville, à Naples, en 1792-1793, « aristocrate, jacobin imprévu et trop empressé, [qui] n'avait pu parvenir à faire accepter « par le régime nouveau un renoncement si complet à son passé ».

Le commandant J. Vivielle a publié, récemment, la communication fort curieuse et très documentée qu'il avait faite à l'*Académie de Marine*, sur : La mission du chanoine Pingré à l'île Rodrigues en 1761. Chanoine régulier de la Congrégation de France, Alexandre Guy Pingré (1711-1796) était quinquagénaire lorsqu'il s'embarqua sur le *Comte d'Argenson*, que commandait Dufresne Marion, capitaine de brûlot dans la marine Royale, chevalier de Saint-Louis. Ses tribulations d'astronome, dans la mer des Indes au cours de ce voyage, sont narrées avec vigueur par le commandant Vivielle qui n'a point omis de nous faire connaître le chanoine, le franc maçon, le savant et le musicien que fut Pingré.

M. Marcel A. Hérubel, de l'*Académie de Marine*, a publié aux Sociétés d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 17 rue Jacob (Paris VI^e) une étude très documentée sur le port de Honfleur qui a « encore assez de vie pour bien tenir sa place dans le complexe « fluvio-maritime où il a grandi ».

A.-L. L.

LE ROMAN D'UNE PARISIENNE AU CANADA. (1640-1650), par Maurice Soulié. Ne nous laissons pas tromper par le mot *roman* mis sur la couverture de ce livre. Il s'agit ici d'histoire, d'histoire romancée mais d'histoire authentique. Si Brunetière vivait encore il pourrait ajouter un genre à sa classification des genres en littérature. Car le roman historique qui a donné des chefs-d'œuvre a maintenant un succédané qui est l'histoire romancée. Et on ne doit pas confondre les deux genres car ils sont différents. Dans le roman historique, l'auteur a le droit d'inventer des personnages, de faire servir la vérité historique à une intrigue romanesque, de mêler à des êtres qui ont vécu des

êtres fictifs. L'histoire romancée doit se tenir dans les bornes de la vérité la plus rigoureuse, citer ses sources et s'appuyer sur une documentation sérieuse. Mais elle s'adresse au grand public et non pas aux seuls érudits. C'est pourquoi elle prend volontiers l'allure romanesque, choisit des sujets dramatiques ou sentimentaux, les traite avec une grande liberté et néglige les références.

Le livre de M. Soulié est très amusant. Il nous entraîne dans un Canada extrêmement barbare, celui des premiers temps de l'Acadie. Mais ses personnages ont un charme tout particulier justement à cause du cadre dans lequel ils se meuvent. Des réalités historiques qu'il a étudiées, M. Soulié a tiré des conclusions psychologiques à la fois logiques et ingénieuses. C'est être en même temps bon romancier et intelligent historien. Évidemment, cela ne va pas sans quelque arbitraire. Un historien ne se permettrait pas certaines de ses assertions. Par exemple, Marie Jacquelin, chez Ninon de Lenclos à Paris, rencontre, dans le livre de M. Soulié, tous les amis que nous savons qu'elle avait. Et l'on voit Pierre Corneille y parler de *choses provinciales* avec le marquis de Sévigné. Cette conjecture sent un peu trop la peinture historique et de genre. Cela fait trop songer aux compositions de Chartran pour les plafonds de l'hôtel de ville : Pascal causant avec Descartes ou tout autre tableau à sujet anecdotique.

En tout cas voilà un livre fait pour intéresser les Canadiens et qui devrait être lu chez nous. Sans doute, le sujet n'en est guère édifiant car ni La Tour ni Marie Jacquelin ne furent de saints personnages. Mais au moins ils sont humains, vivants et passionnés. Et M. Maurice Soulié, qui est un probe écrivain, ne les a ni affadis ni édulcorés.

La R. R.

Dans *La Revue Franciscaine* (n^o 5, Mai 1927) de QUÉBEC Montréal (P. Q.) le Fr. Archange, o. f. m. consacrait quelques pages au Père Bonaventure Masson, missionnaire récollet en Acadie. Né en France en 1671, le P. Masson desservit pendant douze années, de 1703 à 1715, la cure de Saint-Charles de la Grand-Prée, étendant son action sur les missions de la Rivière aux Canards, de Piquiquid et de Cobiquid et décéda le 16 février 1715.

Dans *Le Canada Français* (n^o 8, Avril 1927) de Québec, M. Georges Robitaille, professeur au Séminaire de Joliette terminait sa très forte étude sur Mgr de Laval et ses historiens et Henri d'Arles commençait une très littéraire présentation de l'Archipel Acadien dont nous parlerons plus longuement lorsque nous en aurons connu la fin.

Le numéro de Mai 1927 de la même revue était consacré au vingt-cinquième anniversaire de la Société du Parler français au Canada. A

ce numéro particulièrement intéressant ont collaboré Mgr A. Baudril-
lard, délégué de l'Académie française à ces fêtes, Mgr R. M. Rouleau,
MM. L. P. Geoffrion et Adjudant Rivard de la Société Royale du Canada,
M. Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance Française, M. Arthur
Maheux, professeur à l'Université Laval de Québec et M. Arthur Robert,
directeur du Canada Français.

Dans l'École Canadienne, organe mensuel de la Commission des
Écoles Catholiques de Montréal (P. Q.) N° 7 (Mars 1927). Mère Sainte-
Anne Marie, C. N. D. publiait un article sur : L'enseignement de l'Histoire
au cours primaire qui se terminait par : « ... donnons à nos grandes
« élèves un enseignement aussi complet que possible, afin qu'elles ne
« soient pas des étrangères dans leur propre pays. Le temps ne sera
« pas perdu puisque nous aurons formé des patriotes préparées à em-
« brasser le mouvement patriotique qui, à l'heure actuelle, sollicite les
« intelligences et les cœurs d'élite et entraîne surtout la jeunesse éprise
« d'idéal ».

Dans la Revue Trimestrielle Canadienne (n° 49, Mars 1927) de
Montréal (P. Q.) l'abbé Olivier Maurault P. S. S. a donné le texte de
sa conférence sur Montréal capitale, à l'époque de l'Union des Deux
Canadas, en 1840, époque où Romuald Trudeau, polémiste ardent
dirigeait une partie de l'opinion des Canadiens-Français; le Juge
Aubert-Édouard-Fabre Surveyer fait revivre les Élections de 1792 et
M. Emile Benoit fait l'historique du Square Chaboillez à Montréal.

Dans The Canadian Historical Review, (vol. VIII;
ONTARIO N° 1; Mars 1927) de Toronto (Ont.) nous avons lu avec
intérêt les articles documentés de D. Mc Arthur sur: Quel-
ques problèmes de l'histoire de l'éducation canadienne; de W.-A. Mac-
kintosh sur : Canada et Vermont, Etude de géographie historique et
de Paul Knaplund sur : La correspondance de Charles Buller et de Sir
Robert Péel en 1841.

A.-L. L.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Mamers. 13.063.

ÉDITIONS AUGUSTE PICARD

PARIS VI^e — 82, RUE BONAPARTE — PARIS VI^e

MARCEL POÈTE

UNE VIE DE CITÉ

PARIS

DE SA NAISSANCE A NOS JOURS

TOME II. — La CITÉ de la RENAISSANCE (milieu des XV^e et XVI^e siècles)

Un volume grand in-8°, 350 pages, couverture illustrée 35 fr.

Voici le tome II de cette « Vie de cité » qui, avec son Album paru il y a
deux ans, élèvera à la gloire de Paris, lorsque les tomes III et IV seront au
jour, un monument que l'on peut dire pour longtemps définitif. Le tome I^{er},
qui a reçu dans tous les milieux un accueil admiratif, conduisait le lecteur
jusqu'au milieu du quinzième siècle.

Avec le tome II, qui sort aujourd'hui des presses de la maison DIDOT,
l'auteur entre dans une des époques les plus vivantes de l'histoire de Paris.
Consacré à la Cité de la Renaissance, il nous montre la ville jouant, en tant
que capitale, un rôle augmentant d'importance à mesure que l'État s'organise
plus fortement sous la volonté du Roi de la Renaissance, déifié à l'antique.

L'introduction de la Renaissance à Paris et ses effets progressifs et de
toutes sortes sur la ville sont présentés dans ce volume comme ils ne l'ont
jamais été et offrent, dès lors, un particulier intérêt d'histoire générale, en
même temps que d'histoire parisienne. La place qu'occupe l'art, dans ses
manifestations à Paris, retiendra pareillement l'attention.

Pour ce tome, comme pour le précédent, l'« Album » permet, au
cours du récit, d'en suivre par l'image les scènes les plus pitto-
resques.

DÉJA PARUS :

TOME I. — Des origines au milieu du XV^e siècle.

Un beau volume grand in-8°, couverture illustrée (grand plan de Paris au
Moyen Age, dans une pochette) 50 fr.

ALBUM de 600 illustrations. Des origines à nos jours.

Documents accompagnés de texte.
Un beau volume grand in-8° (520 pages), couverture illustrée 65 fr.

L'ALBUM, formant un tout complet, se vend également seul :

Broché 75 fr. Reliure pleine toile, fers spéciaux. 85 fr.

« Le plus étonnant tableau qui ait jamais été publié des successives transformations
de la grande CITÉ. » G. LENOTRE (Le Temps).

DU MÊME AUTEUR :

PARIS = La Vie et son cadre

AU JARDIN DES TUILERIES

L'ART AU JARDIN - LA PROMENADE PUBLIQUE

Un joli volume in-8° écu, sur vélin, avec couverture illustrée et
22 gravures 25 fr.

MAISON FONDÉE EN 1878

LIBRAIRIE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

Alph. MARGRAFF

37, rue Saint-André des Arts, Paris (6^e)

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES
SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE —
COLLECTIONS HISTORIQUES
: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

**Catalogue mensuel « Le Curieux »
franco sur demande**

*Service spécial de Recherches
d'Ouvrages RARES ou ÉPUIÉS.*

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS.

Librairie Médicale et Scientifique

Amédée LEGRAND

93, Boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e)

*Envoi ou réponse par retour du courrier à toute demande
d'ouvrages médicaux, scientifiques ou littéraires —
En distribution : Bibliographie méthodique des livres
de médecine.*

Catalogue mensuel franco sur demande.

Pour paraître en Mars 1927 :

Anatomie Radiographique du Squelette normal

par J. BELOT et F. LEPENNETIER

Atlas in-folio, cartonné avec 275 planches

(Radiographies, photographies, schémas, grandeur nature)

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur)

Rév. P. OMER LE GRESLEY

Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada)

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

(1604-1926)

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) 12 fr.

Rév. P. ALBERT DAVID

Missionnaire du Saint-Esprit

LES MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

Préface de Mgr LE ROY, Evêque de Carie
Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) 10 fr.
50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 24 fr.

Docteur LOMIER

LES PICARDS AU CANADA

Préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX
Président de la Société d'Histoire du Canada

1 vol. in-8° raisin, 64 pages 7 fr.
50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 25 fr.

*Ces Ouvrages sont en vente au Siège de la Société d'Histoire du Canada,
52 rue de Richelieu (adresser les fonds à M. Th. Beauchesne, trésorier),
(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris)
et chez Gabriel Enault, Éditeur, 28 place de la République, Mamers (Sarthe).
(Compte de Chèque Postal 201.64, Paris)*

*Pour l'envoi franco ajouter 15 % aux prix ci-dessus pour frais
d'emballage et d'envoi.*

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(BANQUE D'HOCHELAGA)

Siège Social : MONTRÉAL

Capital versé et Réserve : \$ 11.000.000

Actifs plus de \$ 122.000.000

263 Succursales au Canada
dont 219

dans la province de Québec

FILIALE A PARIS

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(FRANCE)

RUE AUBER, 14

“NOVA FRANCIA”

Organe de la

Société d'Histoire du Canada

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS



SOMMAIRE

Actes de la Société : Les fêtes en l'honneur de Pierre Boucher à Mortagne-au-Perche, la Société d'Histoire du Canada et le soixantenaire de la Confédération Canadienne. — Les Du Chaffault, par Paul MEUNIER (*à suivre*). — Pierre d'Ailly et la découverte de l'Amérique, par Edmond BURON. — Aymar de Clermont-Chatte, gouverneur de Dieppe et Lieutenant général de la Nouvelle France, par R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE. — Études sur Roland Michel Barrin de la Galissonnière, par Emmanuel de CATHELINÉAU. — Angevins au Canada en avril 1636, par le P. Archange GODBOUT, O. F. M. — Questions et Réponses. — Livres et Revues.

HORS TEXTE : *Pierre d'Ailly, Cardinal de Cambrai* : portrait.
Armes d'Aymar de Clermont-Chatte et de Clermont-Chalte.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

52, Rue de Richelieu, PARIS 1^{er}.

Abonnement :

1 an : Éd^{on} ordinaire : 30 frs.

1 an : Éd^{on} de luxe : 90 frs.

Le numéro :

Éd^{on} ordinaire : 5 frs.

Éd^{on} de luxe : 15 frs.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

(Association déclarée le 12 décembre 1924)
(N° 163-190 — Préfecture de Police)

EXTRAITS DES STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les personnes ayant adhéré aux présents statuts et remplissant les conditions indiquées ci-après, une Société qui sera régie par la Loi de Juillet 1901 et par les dits Statuts. Cette Société a pour objet : de rechercher, réunir, mettre à la portée des hommes d'études et en même temps de faire connaître au grand public par des publications d'inédits les documents ayant trait à l'Histoire du Canada; de former un lien entre tous ceux qui tiennent à l'Histoire du Canada par leurs traditions de famille.

Elle portera le nom de : **Société d'Histoire du Canada.**

ART. 2. — Le Siège de la Société est à Paris, 52, rue de Richelieu (1^{er} arrondissement).

ART. 4. — Le but de la Société étant essentiellement historique franco-canadien, toute immixtion d'ordre politique ou religieux est formellement interdite. Le Comité Central pourra prononcer l'exclusion de tout membre qui enfreindra cette prescription sauf appel à l'Assemblée générale.

ART. 5. — **Moyens d'action.** — Les moyens d'action sont :

1^o La création d'un Comité dit " Comité des Sources et des Recherches " qui centralisera tous les renseignements, copiera les pièces authentiques à lui communiquées, entrera en relation avec les familles ayant pris une part dans l'Histoire du Canada, fournira tous renseignements utiles à des recherches historiques et généalogiques;

2^o La création d'un Comité dit " Association des Familles ", qui groupera tous ceux qui justifieront de leur ascendance franco-canadienne dans l'Art Militaire, la Religion, l'Administration, le Commerce, la Colonisation;

3^o La publication, à des époques qu'un règlement intérieur fixera, de brochures historiques, de documents inédits, de monographies et d'un bulletin.

4^o La constitution dans chaque province de France d'où sont originaires les Canadiens, de comités locaux, toujours en liaison avec le " Comité des Sources et des Recherches ".

ART. 6. — **Admissions.** — La Société comprend :

a) Un Comité de Patronage, composé d'un nombre illimité de membres comprenant des personnalités d'ordre divers, susceptibles d'honorer et d'aider la Société; b) Des membres actifs; c) Des membres bienfaiteurs; d) Des membres fondateurs.

b) *Membres actifs.* — Peuvent être membres actifs de la Société d'Histoire du Canada

1^o Ceux qui se sont occupés ou s'occupent d'Histoire franco-canadienne;

2^o Ceux qui possèdent des documents concernant l'Histoire franco-canadienne et qui, les communiquant, contribuent au développement de la Société;

3^o Peuvent être membres du Comité, dit " Association des Familles " tous ceux qui justifient de leur ascendance franco-canadienne, comme indiqué à l'article 5 paragraphe 2.

c-d) *Membres bienfaiteurs et fondateurs.* — Peuvent être admis comme membres bienfaiteurs et fondateurs toutes les personnalités s'intéressant moralement ou matériellement au développement des relations historiques franco-canadiennes.

ART. 7. — **Cotisations.** — La cotisation annuelle des membres actifs de la Société d'Histoire du Canada est fixée à trente (30) francs au minimum.

Celle de membre bienfaiteur est fixée à cent (100) francs au minimum.

Celle de membre fondateur est fixée à cinq cents (500) francs au minimum.

ART. 8. — Les membres actifs, bienfaiteurs et fondateurs pourront racheter leurs cotisations annuelles moyennant le versement, en une seule fois, de dix cotisations.

Les membres ayant racheté leurs cotisations seront nommés " membres perpétuels ".

ART. 10. — Les membres actifs recevront gratuitement les publications de la Société.

Toute la Correspondance concernant la Revue « Nova-Francia » doit être adressée, 52, rue de Richelieu, Paris I^{er}.

Le Commissariat Général du Canada en France

COMMISSAIRE GÉNÉRAL :

L'Honorable PHILIPPE ROY

COMMISSAIRE DU COMMERCE :

Le Colonel HERCULE BARRÉ

SECRÉTAIRE DU COMMISSARIAT GÉNÉRAL :

PIERRE DUPUY

Pour tous renseignements
sur le Canada

s'adresser :

17, Boulevard des CAPUCINES

PARIS

Une Librairie aux Méthodes nouvelles



L'OFFICE CENTRAL DE LIBRAIRIE
ET DE BIBLIOGRAPHIE

76^{bis}, Rue des Saints-Pères, Paris (7^e)



- Son but** L'**O. C. L. B.** fondé en 1923, par M. Pierre de Lesclure et un groupe de personnalités amies des lettres, a pour but la diffusion du livre français, par **l'information bibliographique** et par **la vente**. Absolument indépendant, il n'est lié à aucune maison d'édition.
- Son organisation** L'**O. C. L. B.** afin d'être parfaitement au courant de tous les domaines de la pensée française, est divisé en **Départements** qui fonctionnent avec la collaboration de **25 Spécialistes**. Ceux-ci forment un lien permanent entre le public et le monde des sciences et des lettres.
- Sa méthode** L'**O. C. L. B.** renseigne avant de vendre. Un **Service de renseignements bibliographiques** répond gratuitement aux demandes, dresse des listes d'ouvrages sur tous les sujets, constitue et entretient des bibliothèques publiques et privées.
- Les Livres modernes** L'**O. C. L. B.** comprend des rayons relatifs à tous les livres modernes (**éditions courantes, éditions originales, livres de luxe**). — Il publie un périodique d'un genre nouveau : **LES FICHES DU MOIS**, qui, rédigé par des spécialistes, rend compte des livres dès leur apparition. (Abon. : France : 12 fr.; Belgique : 15 fr.; autres pays : 25 fr.).
- Les Livres anciens.** L'**O. C. L. B.** possède un département de livres anciens, dirigé par M. Raymond Chasles, archi- viste-paléographe. Il **vend et achète** les livres anciens, depuis les manuscrits et les incunables jusqu'aux éditions romantiques. Il publie, un catalogue mensuel, envoyé **gratuitement**, sur simple demande, aux amateurs.
- Ses moyens de vente** L'**O. C. L. B.** offre au public parisien un **Magasin**, organisé comme la bibliothèque la plus moderne, dont les services de vente sont dirigés par M. Pierre Schommer, et où se succèdent des **Expositions**. — Fournisseur et correspondant de nombreux amis des livres et de bibliothèques **dans le monde entier**, il est outillé pour servir promptement ses clients de province et de l'étranger.

ENVOI GRATUIT SUR DEMANDE DE LA BROCHURE N° 6
CONSACRÉE A LA DESCRIPTION DES SERVICES DE L'O. C. L. B.

ACTES

de la

Société d'Histoire du Canada

LES FÊTES

en l'honneur de Pierre Boucher
à Mortagne-au-Perche, les 20 et 21 Août 1927

La *Société d'Histoire du Canada* a pris trop d'intérêt au projet du Comité Pierre Boucher, sieur de Boucherville et seigneur de Grosbois, et son *Comité des Sources et des Recherches* a collaboré trop intimement avec ce Comité, pour que nous ne consacrons pas aux Fêtes de Mortagne-au-Perche une partie des *Actes de la Société* de ce numéro.

* * *

Le Perche a donné plusieurs de ses enfants à la Nouvelle-France et, par une fortune singulière, la ville de Mortagne-au-Perche a vu naître deux des colonisateurs les plus justement célèbres du Canada : Robert Giffard de Beauport et Pierre Boucher de Boucherville et Grosbois. C'est ce dernier qui fut l'objet des magnifiques fêtes des samedi et dimanche 20 et 21 Août dernier.

Organisées par le Comité Pierre Boucher à la tête duquel se trouvent MM. Georges CRESTE, de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie* ; le docteur LEVASSORT, *Vice-Président de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie* ; René GOBILLOT, *Secrétaire de la rédaction de la « Revue Normande »* ; M. LETELLIER, *publiciste* ; le chanoine MERCIER, *Curé-Archiprêtre de Notre-Dame de Mortagne-au-Perche* ; TOURNOÛER, *Président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, *Secrétaire général de la Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie* ; Th. BEAUCHESNE, *Directeur des Archives du*

Canada en France, Secrétaire général de la Société d'Histoire du Canada; Louis CLÈBE, (*Ile Maurice*); Louis DUGAS, descendant de Pierre Boucher; MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE, descendant de Pierre Boucher, Directeur des Archives Publiques du Canada à Montréal, auxquels s'était joint M. A.-Léo LEYMARIE, ces fêtes avaient pour objet le dévoilement et la bénédiction du vitrail placé dans l'église de Notre-Dame-de-Mortagne-au-Perche à la mémoire de Pierre Boucher. Ce vitrail qui est sorti des ateliers du maître-verrier Louis Barillet est une œuvre d'art de première importance. Il fait honneur au héros qu'il représente en rappelant à ses compatriotes du Perche et du Canada son héroïsme et ses vertus.

Le Canada fut représenté à Mortagne-au-Perche par M. Pierre Dupuy, secrétaire du Commissariat canadien, en l'absence de l'honorable Philippe Roy, commissaire général, empêché par d'autres devoirs de se rendre dans le Perche. La ville des Trois-Rivières avait délégué pour la représenter M. R. La Roque de Roquebrune, en l'absence de M. Th. Beauchesne qu'une douloureuse blessure forçait à garder la chambre. M. A.-Léo Leymarie, secrétaire de la rédaction de *Nova Francia*, représentait officiellement la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières* dont il est membre correspondant. M. Evans, professeur de littérature française à l'Université de Winnipeg, s'était joint à la délégation canadienne.

Reçue à l'arrivée du train par les membres du Comité, la délégation fut conduite à l'hôtel du Grand-Cerf où eut lieu une réception intime, puis conduite au théâtre de la ville où MM. René Gobillot et A.-Léo Leymarie devaient faire des conférences (1). La population de Mortagne-au-Perche remplissait la salle. M. Tournouer lui présenta les canadiens et les conférenciers en termes fort heureux, définissant le symbole des fêtes de Mortagne, faisant de Pierre Boucher un portrait rapide et plein de couleurs.

M. René Gobillot, dans une conférence érudite et spirituelle, exposa les grandes lignes de la colonisation canadienne en montrant la place prépondérante que prirent les percherons et les normands comme Robert Giffard, Pierre Boucher et Madame de la Peltrie.

M. A.-Léo Leymarie fit ensuite une conférence extrêmement documentée sur la ville des Trois-Rivières. Il présenta les Trois-Rivières de jadis et les Trois-Rivières d'aujourd'hui, montrant ainsi les progrès de la ville que fonda le sieur de la Violette et que gouverna et sauva Boucher au XVII^e siècle.

(1) Nous donnerons, dans le prochain numéro de *Nova Francia*, le texte de la conférence de M. Gobillot et la partie historique de celle de M. Leymarie.

Chaleureusement applaudies, ces conférences furent suivies d'une quête au profit du vitrail qui — ne l'oublions pas — n'est pas encore complètement payé.

Le dimanche 21 Août, à neuf heures, la délégation canadienne et le Comité Pierre Boucher furent reçus à la mairie, dans la grande salle du Conseil Municipal où flottaient les drapeaux français et canadiens. Le docteur Lemoine, maire de Mortagne-au-Perche, leur adressa la parole en ces termes :

Messieurs les Délégués Canadiens,

Je suis heureux de vous adresser au nom du Conseil municipal et aussi, je puis dire, au nom de la ville de Mortagne, nos souhaits les plus sincères de cordiale bienvenue et l'expression de toute notre gratitude pour être venus de pays aussi lointains honorer, dans sa ville natale, notre concitoyen Pierre Boucher. Et mes collègues et moi nous ne saurions jamais trop remercier de ce geste profondément amical Messieurs les Délégués ici présents.

L'histoire nous apprend qu'en 1634, Pierre Boucher, alors âgé de douze ans, abandonna les riantes et paisibles vallées percheronnes pour suivre sa famille se dirigeant vers la Nouvelle-France sur les rives du *Saint Laurent*, c'est-à-dire vers des contrées beaucoup moins hospitalières et que rendaient particulièrement dangereuses les incursions fréquentes de tribus aussi sauvages que féroces, nommées les Iroquois.

En 1645, le Gouvernement de Québec envoya Pierre Boucher à Trois-Rivières dont il devint, quelques années plus tard, gouverneur. Sous son admirable et habile administration — mais aussi après des périls sans nombre — ce bourg prit peu à peu une certaine importance et aujourd'hui Trois-Rivières, par sa prospérité de plus en plus florissante, est appelée à devenir, à bref délai, un des principaux centres de l'activité commerciale et industrielle du Canada.

A 45 ans, il se retira dans sa propriété de Boucher-Ville, située sur la rive sud du *Saint-Laurent*, entre Trois-Rivières et Montréal. Il mourut en avril 1717.

Au Canada, Boucherville et ses îles perpétueront à jamais le nom de notre valeureux concitoyen.

A Mortagne, je dois le reconnaître, l'œuvre coloniale de Pierre Boucher n'est pas aussi connue qu'elle mériterait de l'être. Cependant ces paroles, vraies encore hier, le sont moins aujourd'hui, après qu'il a été loisible à tous d'entendre, hier soir au Théâtre municipal, deux brillantes conférences dont l'une, par M. René Gobillot, secrétaire général de la *Revue Normande* sur l'émigration percheronne au Canada, et l'autre, par M. le délégué canadien A.-Léo Leymarie, sur la ville de Trois-Rivières et Pierre Boucher.

Qu'il me soit permis d'adresser ici mes plus vives félicitations à ces deux éminents Conférenciers qui ont su capter l'attention de la nombreuse assistance par le charme de leur éloquence et la mise au point impeccable de leur documentation.

Dans sa séance du 7 octobre 1923, le Conseil Municipal de Mortagne, déférant au désir du Comité « Pierre Boucher » et voulant ainsi rappeler aux présentes générations la vie de cet homme vaillant et généreux, a pris la décision suivante, votée à l'unanimité et inscrite sur le registre de nos délibérations :

« Que la rue des Deux-Places portera le nom de Pierre Boucher, natif de Mortagne, un des premiers pionniers de la civilisation au Canada, sauveur de la

« Colonie, et dont la famille a su conserver là-bas les mœurs et le langage percheros. »

Hommage bien modeste, certes, et qui ne peut être comparé à la magnifique statue de Pierre Boucher, ornant la façade du palais législatif de Québec, et à l'inauguration de laquelle présida, le 28 septembre 1923, un autre Mortagnais, l'honorable Adelard Turgeon.

Messieurs les Délégués,

Pour vous permettre de conserver de votre passage à l'Hôtel de Ville de Mortagne un souvenir durable, et je l'espère, agréable, je mettrai dans un instant, sous vos yeux, l'acte de naissance authentique de Pierre Boucher, que bien peu de Canadiens, je crois, peuvent se flatter d'avoir vu (1).

Enfin, Messieurs, saluons tous d'un même enthousiasme le nom de Pierre Boucher, qui a su conquérir de haute lutte au Canada et principalement à Trois-Rivières dont il fut le sauveur, un titre de gloire incomparable dont la splendeur rejaillit sur les murs de notre cité.

Mes chers Collègues,

Je crois être votre interprète en remerciant Messieurs les Délégués d'avoir bien voulu nous honorer de leur présence, et en les priant de transmettre aux Conseillers Municipaux de Trois-Rivières et de Boucherville notre salut le plus cordial et l'assurance de notre plus affectueuse sympathie. »

M. Pierre Dupuy répondit, parlant au nom du Canada :

« Monsieur le Maire,
« Messieurs les membres du Comité,
« Mesdames, Messieurs,

« Au nom du Commissaire Général du Canada, qui m'a chargé de vous exprimer ses regrets de ne pouvoir être des vôtres aujourd'hui, je vous remercie de votre cordial accueil et vous apporte le salut de tous les Canadiens.

« En traversant hier les belles campagnes du Perche, en arrivant dans votre ville, j'ai reconnu bien des choses que j'avais apprises à aimer là-bas, de l'autre côté de l'Atlantique, dans la Province de Québec, mais ce qui nous émeut encore plus que de voir la même ordonnance des cultures, les mêmes toits en accent circonflexe dans le feuillage, c'est de constater ici, au milieu de vous, une ressemblance de figure et de cœur qui nous donne vraiment l'impression de retrouver une petite patrie.

« N'est-ce pas admirable, Messieurs, que malgré l'éloignement, malgré les siècles, chez vous et là-bas, nous ayons réussi à conserver une si grande partie de notre caractère. Au moment où l'on s'efforce de faire fraterniser les peuples, il est logique de commencer par ceux qui ont la même origine et qui peuvent se réunir dans le culte d'une gloire commune. Nous l'avons pensé comme vous et c'est pourquoi je suis heureux d'être ici pour vous dire toute notre fidélité à votre idéal.

(1) Voici le texte de cet acte de baptême :

Die prima Augusti baptisavi Petrum Boucher filium Gaspardi et Mariæ Le Mère hujus parochiæ patrinus Rodolphus Aubin, matrina Carola Darlenstain.

A ce moment, on apporta au maire de Mortagne une dépêche ainsi conçue :

« Canadiens de Québec villégiaturant Alsace regrettent ne pouvoir assister fêtes Pierre Boucher. Présentent félicitations Monsieur le Maire ainsi qu'au digne représentant famille Boucher de Boucherville La Roque de Roquebrune et aux délégués Canadiens. »

Ce témoignage d'un groupe de Canadiens toucha vivement le maire et les citoyens de Mortagne.

M. R. La Roque de Roquebrune, arrière petit-fils d'une Boucher de la Broquerie et ainsi descendant de Pierre Boucher, parla au nom de la ville des Trois-Rivières qu'il représentait :

« Monsieur le Maire,

« Je vous remercie de vos paroles au nom de la ville des Trois-Rivières que j'ai l'honneur de représenter ici ; l'hommage que Mortagne rend aujourd'hui à l'un de ses fils, à Pierre Boucher, est très vivement ressenti par les citoyens des Trois-Rivières qui se souviennent qu'ils eurent en Boucher le plus brave et le plus intelligent des gouverneurs. Mortagne a donné plus d'un homme au Canada et votre ville est parmi celles dont le nom est vénéré chez nous. Car si jamais le culte des ancêtres fut sacré, c'est au Canada. Nous avons pour cela de grandes et saintes raisons de sentiment. Les Canadiens ont tenu à trois choses au cours de leur histoire : à leur foi, à leur race et à leur langue. Et cette langue, Monsieur le Maire, nous nous souvenons toujours avec émotion qu'elle a un accent de Normandie, un accent de Mortagne. »

M. A.-Léo Leymarie, au nom de la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières*, qui l'avait officiellement délégué à ces fêtes, prit la parole à son tour :

« Monsieur le Maire,

« Au nom de la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières*, je vous remercie de votre aimable accueil en la maison commune de Mortagne-au-Perche.

« Pierre Boucher, sieur de Boucherville et seigneur de Grosbois, avant de partir pour la Nouvelle-France, alla souvent s'agenouiller en l'église Notre-Dame où il fut baptisé, et trouver là le réconfort nécessaire à toute âme. Au nom de la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières*, j'irai, comme lui jadis, m'agenouiller et retrouver son souvenir en ce lieu qu'il avait tant aimé et qu'il n'avait jamais oublié.

« Dans la modeste chapelle des Ursulines de Québec, depuis que Montcalm repose de son dernier sommeil, brûle une lampe vacillante. M. Herriot ému de ce souvenir, se plaît à le rappeler et à y voir, à juste raison, un symbole de la fidélité du Canada français qui se souvient.

« Le vitrail que nous allons inaugurer cet après-midi, sera pour Mortagne-au-Perche, comme la lampe des Ursulines de Québec, et Notre-Dame-de-Mortagne perpétuera ainsi dans un lieu de prières et de paix la mémoire de son glorieux enfant et entretiendra le souvenir de la fraternité du Perche avec la ville des Trois-Rivières. »

M. le Maire fit ensuite apporter le vieux registre de 1622 où se lit l'acte de baptême de Pierre Boucher, né à Mortagne-au-Perche le 6 août de cette année ; demanda aux délégués canadiens d'apposer leur signature au bas du Procès-Verbal officiel de cette réunion et leur fit connaître, qu'à la suite d'une proposition émanant du docteur Levassort, conseiller municipal, les édiles mortagnais avaient donné le nom de Pierre Boucher à une rue voisine de l'église où il fut baptisé.

Après cette cérémonie, la délégation canadienne s'en fut assister à la Grand'Messe que célébrait l'archiprêtre curé de Notre-Dame-de-Mortagne et prit place dans le chœur où des sièges luy avaient été réservés.

Le Comité Pierre Boucher fit faire à la délégation la visite de la ville qui est une des plus intéressantes de France par ses anciennes rues, ses vieux et magnifiques hôtels particuliers, ses jardins, sa maison d'Henri IV, son hospice fondé par Marguerite de Lorraine, son vieux cloître qui est d'un charme infini et par mille points de vue pittoresque sur la campagne percheronne.

A onze heures eut lieu une réception au Musée Percheron, installé dans l'ancienne porte Saint-Denis, vestige des anciens remparts de la ville. Là, le docteur Levassort, Vice-Président de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*, la reçut en ses termes :

Messieurs,

« L'absence de notre Président, M. de Romanet, fait que m'échoit aujourd'hui l'honneur de vous recevoir au nom de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*.

« Nous vous remercions d'avoir bien voulu honorer de votre visite une société dont le but est d'étudier l'histoire de nos ancêtres percherons, de transmettre à nos descendants le résultat de ses investigations et de conserver dans notre musée tous les souvenirs qu'elle peut recueillir tant de notre Perche que du Canada.

« C'est vous dire, Messieurs, que l'émigration percheronne au Canada a particulièrement retenu notre attention. C'est vous dire aussi que nos aïeux ainsi que vos personnes nous sont très chers. C'est vous dire encore que vous vous trouvez ici dans un pays qui est vôtre, puisque beaucoup d'entres vous en sont issus. Ne vous étonnez pas de rencontrer ici les âmes de vos ancêtres car il serait bien rare, il me semble, qu'elles n'aient pas à fréquenter les salles où, si souvent, il est parlé d'elles.

« Soyez donc les bienvenus, Messieurs, vous êtes ici chez vous. »

M. Pierre Dupuy répondit par quelques paroles de remerciements et les délégués canadiens signèrent le *Livre d'Or* du Musée percheron déjà si riche en autographes canadiens.

La visite du musée se révéla fort intéressante. Toute l'histoire de Mortagne et du Perche s'y trouve exposée. Vieilles poteries et vieilles armes gallo-romaines, anciennes gravures et tableaux de valeur, bijoux

mérovingiens et bronzes romains trouvés dans la banlieue mortagnaise, fragments du buffet d'orgue de la vieille église Notre-Dame qui fut partiellement détruite par le feu au XIX^e siècle, portraits de percherons notables, vieux livres et vieux grimoires, attirèrent l'attention de la délégation canadienne qui quitta à regret ce musée — une salle canadienne y sera prochainement installée — pour gagner l'hôtel du Grand-Cerf où devait avoir lieu le banquet.

Ce fut un véritable déjeûner familial, plein de gaieté et de cordialité. Outre les membres du Comité et de la Délégation Canadienne on y voyait de nombreux invités parmi lesquels on pouvait remarquer : MM. le chanoine Mercier, archiprêtre de Mortagne-au-Perche ; le chanoine L. Rattier, archiprêtre d'Argentan ; M. Paul Turgeon, avocat, parent de la famille Turgeon du Canada ; M^{me} et M. Rivière ; M^{me} René Gobillot ; M^{me} G. Creste ; M. Louis Barillet ; etc.

A l'issue du déjeûner plusieurs discours furent prononcés. M. Rivière, ancien magistrat, y préluda par les souvenirs d'un voyage fait au Canada en 1876. Il dit la beauté du pays, l'aimable hospitalité des Canadiens français, il fit une description enthousiaste de Québec et de la Malbaie où il a séjourné, et il rappela en termes émus l'historien trifluvien Benjamin Sulte qu'il a connu.

M. Rivière qui parla d'abondance a bien voulu résumer ainsi sa charmante causerie :

« Je débarquais à Québec, désirant, au début d'un long voyage en Amérique, mettre d'abord le pied sur une terre française.

« Française, oh oui ! et combien ! La race, le cœur, les mœurs, la langue, la religion, l'âme tout entière, tout y est français. Que dis-je ! Français du XVII^e siècle ! J'y ai retrouvé la pure langue de Descartes et de Pascal. Elle s'est défendue contre l'invasion des mots techniques étrangers. On ne parle ni de wagon, ni de tramway, ni de square, mais de char et de carré...

« J'ai été accueilli dès ma descente de paquebot comme un fils de la maison, comme un enfant de la grande famille.

« La religion s'est conservée aussi intacte que dans le bon vieux temps et elle constitue le lien le plus fort avec la mère-patrie, vénérée là-bas comme la fille aînée de l'Eglise. Ce peuple est tout pénétré de sentiment du devoir : les familles de 13 enfants et davantage n'y sont pas rares. On n'y pratique guère l'économie de la progéniture. Contraste assez mélancolique avec le Perche ! Notre race s'y est développée avec une intensité qui lui assure une puissance imposante.

« Un soir, dans cette plaine d'Abraham dont nous parlait hier soir M. Gobillot et où s'est livrée la bataille qui nous a fait perdre le Canada, j'étais assis avec notre Consul au pied du Monument qui contient les restes des deux généraux en chef, Wolfe et Montcalm, nous admirions le paysage, un des plus grandioses que j'ai jamais contemplés et M. Lefèvre, au lendemain de nos désastres de l'année terrible, me disait : « La fécondité de notre race, sa puissance de travail, sa vigueur intellectuelle sont telles que nous nous préparons ici une magnifique revanche de nos défaillances européennes. Nous débordons au-delà de la frontière des Etats-Unis et

le seul problème qui se pose est de savoir si nous devons favoriser cette expansion ou, au contraire, nous concentrer au Nord pour y maintenir toute notre force vis-à-vis de la race anglaise. Certes, l'union des deux races, au nord du Saint-Laurent, est un fait définitif. Le mariage de raison conclu en 1763 est indissoluble. Mais la fusion des cœurs n'est pas parfaite : les deux conjoints n'étaient pas merveilleusement assortis : l'un trouve que l'autre tire un peu trop la couverture à lui et ne lui fait pas, dans le lit conjugal, la place à laquelle il aurait droit. En un mot : les Français estiment qu'ils sont tenus trop à l'écart des grands emplois. Il faut veiller à ce que nous ne perdions pas la supériorité du nombre là où nous l'avons conquis... »

« Puis, j'ai poursuivi mon chemin, j'ai visité Montréal et ses environs dont j'ai admiré le merveilleux développement agricole, annonciateur de la prodigieuse prospérité actuelle. Je suis allé à Ottawa où j'ai été reçu par qui ? Par un citoyen des Trois-Rivières, le grand historien Benjamin Sulte, bibliothécaire du Parlement Canadien, qui m'a piloté, hébergé, documenté et avec qui je suis resté de longues années en correspondance... Enfin je suis descendu à Toronto, au Niagara et je me suis dispersé à l'Est et à l'Ouest des États-Unis... »

« Ce sont tous ces souvenirs qu'ont évoqués les belles conférences de MM. Gobillot et A. Léo-Leymarie. Elles m'ont montré que les sentiments des Canadiens sont toujours les mêmes.

« Pardonnez-moi si je les ai développés trop longuement. Il m'a semblé que j'avais quatre raisons pour y insister : je suis un témoin ; j'ai été reçu par un triffu- vien ; je suis rochelais, né dans cette vieille cité aussi riche en monuments anciens qu'en hardies initiatives, d'où est parti Pierre Boucher ; enfin, après avoir quitté La Rochelle où j'ai laissé une bonne partie de mon cœur, je suis devenu Percheron, à Villiers, d'où sont partis Charles Turgeon et Mme de la Peltrie qui, après la mort de son mari tué au siège de La Rochelle, en 1628, évangélisa, dit-on, le Canada avec la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

« Si ces raisons vous paraissent insuffisantes, je me tais, en levant mon verre à la prospérité de la Nouvelle-France, à la pérennité des sentiments qui unissent les Canadiens et les Percherons et au développement continu des relations intellectuelles, spirituelles, économiques, commerciales et maritimes entre nos deux pays. »

Après avoir regretté l'absence de M. Beauchesne à ces fêtes, M. R. La Roque de Roquebrune s'exprima ainsi au nom de la ville des Trois-Rivières :

« Monsieur l'Archiprêtre,
« Messieurs les membres du Comité,
« Mesdames, Messieurs,

« Pierre Boucher fut un réaliste et c'est une qualité que ni les Normands ni les Canadiens ne trouveront étrangère au caractère de leur race. C'est pourquoi il sied de rendre hommage à cette vertu qu'avait Pierre Boucher de voir net et de voir clair. Comme Gouverneur des Trois-Rivières, comme seigneur de Boucherville, dans les diverses missions qui lui furent confiées, il apporta un sens parfait des réalités. Ne s'illusionnant pas, il manquait peut-être un peu d'imagination, mais cet homme pratique tenait avant tout à réussir, et on doit avouer que sa vie fut une manière de chef-d'œuvre. Parti avec son père, sa mère et son oncle de votre ville, Pierre Boucher arriva au Canada encore tout enfant. Ce pays, il l'adopta avec

l'ardeur de sa volonté aussi ferme que tenace et il en devint, très jeune encore, l'un des meilleurs défenseurs. Vous savez sa valeureuse conduite comme gouverneur de la ville des Trois-Rivières et comment il sauva le Canada en repoussant l'attaque des Indiens. Mais ce n'est là, si j'ose dire, qu'un acte héroïque et qui n'est pas peut-être le service le plus important que rendit votre compatriote à la France et au Canada. Ce que Boucher a mis au service de son pays, ce fut, avec sa bravoure, son bon sens et son intelligence. Je n'en veux pour preuve que son administration des Trois-Rivières, celle de sa seigneurie qui passa pour un modèle parmi les colons et, enfin, sa mission auprès de Louis XIV et le livre qu'il écrivit à cette occasion.

« Car Pierre Boucher avait compris une chose qu'il était à peu près seul à entrevoir à son époque : c'est que le Canada devait être un pays de culture et d'élevage. Alors que tout le monde autour de lui s'adonnait à la traite des fourrures, lui ne songeait qu'à mettre en valeur ses terres de Boucherville. En cela vous reconnaissez le Normand qui sait ce que c'est que de la bonne terre et qui l'aime. Ainsi Boucher remplissait les intentions d'un grand ministre de France, Colbert et d'un grand intendant du Canada, Jean Talon. Seigneur de Boucherville, Pierre Boucher le fut à tous les sens de ce mot et assumait consciencieusement tous les devoirs de son état. Sa sagesse était si bien connue parmi les colons que c'est à lui qu'ils sont allés lorsqu'il fallut envoyer un délégué au roi pour lui représenter l'état misérable de la colonie. Le gouverneur lui-même, M. d'Avaugour, tint à cette occasion à accréditer Pierre Boucher auprès de Louis XIV en assurant les ministres que nul mieux que M. Boucher ne saurait expliquer à Sa Majesté les choses de la Nouvelle-France. « Le roi, dit l'un de nos historiens, Benjamin Sulte, écouta Pierre Boucher avec une curiosité sympathique. Les révélations qu'il en reçut lui inspirèrent l'idée de ne pas perdre de vue, désormais, ce qui se passerait sur le Saint-Laurent. Il conclut qu'il devait prêter mainforte à l'entreprise. La science, la sagacité, le patriotisme du Canadien avaient touché l'esprit du monarque qui entrevoyait le développement de son pouvoir à mesure que, par l'imagination, il remontait, avec l'orateur, le cours du fleuve et des grands lacs sur le bord desquels se dresserait un jour un nouvel empire français. » Le patriotisme et la sagacité du Canadien furent ici grandement aidés par la finesse du Percheron et Pierre Boucher sut admirablement persuader le roi de la valeur du Canada par des raisons pratiques. Et, ainsi, une seconde fois, Pierre Boucher sauvait la colonie.

« Le livre qu'il écrivit et qu'il a intitulé « *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, c'est sur l'ordre du roi qu'il le rédigea. Et cet ouvrage, Mesdames et Messieurs, est un chef-d'œuvre en son genre. Boucher y répète la conversation qu'il avait eue avec le roi. Et c'est le Canada dans sa beauté mais aussi dans sa valeur et dans son intérêt comme colonie qu'on y voit apparaître. Et à côté de renseignements pratiques, le seigneur de Boucherville y parle avec une poésie douce et pénétrante du charme de la terre canadienne. Par ce livre, Pierre Boucher devenait le premier écrivain canadien et c'est là une gloire que l'on n'a pas assez soulignée chez nous, au Canada, à mon sens. Car ce Normand pratique et sensé, ce Pierre Boucher bon avocat de son pays auprès du roi, ce gouverneur des Trois-Rivières qui vainquit les Iroquois au péril de sa vie, était un écrivain et un poète. En cela encore on reconnaît, n'est-ce pas, le Normand de bonne race, l'homme né sur le sol qui a donné à la France tant de grands écrivains. Souffrez donc, Mesdames et Messieurs, qu'aux autres titres de gloire de Pierre Boucher j'ajoute celui-ci qui me paraît éminent. »

M. Pierre Dupuy au nom du Canada se leva ensuite :

Monsieur l'Archiprêtre,
Messieurs les membres du Comité,
Mesdames, Messieurs,

« J'aurais un titre tout particulier pour vous parler non pas seulement des Trois-Rivières et des Trifluviens, mais aussi puisque nous sommes à la fin d'un excellent banquet, pour vous parler des Trifluviennes. Elles sont jolies, intelligentes, de bon conseil, et la preuve, c'est qu'après les avoir admirées pendant quelque temps, j'ai demandé la main de l'une d'elles. Vous tous de Mortagne et du Perche, vous n'auriez pas à en rougir, mais tel n'est pas mon sujet.

« Pierre Boucher est un symbole qui nous élève au-dessus de sa propre personnalité. Après avoir contribué au bonheur de ceux qui l'entourent, il assure la gloire de son pays et de son peuple. Passons donc de Mortagne à la France, des Trois-Rivières au Canada tout entier.

« Les vicissitudes de la vie ont pu nous séparer politiquement, mais qu'importe la couleur des passeports quand les esprits et les cœurs peuvent se comprendre et s'aimer. Nous avons besoin, nous, Canadiens, de votre radieuse maturité, de votre expérience et de votre force auréolée par la victoire et vous avez besoin, vous Français, de notre jeunesse qui vous fera participer à notre merveilleux essor. L'avenir est riche de promesses. Après avoir recherché ce qui nous relie dans le passé, sachons découvrir ce qui nous rapproche dans le présent.

« Messieurs, je lève mon verre à la France et au Canada unis fraternellement. »

Ce discours prononcé avec une aimable cordialité fut longuement applaudi.

M. A. Léo-Leymarie prononça ensuite une allocution dont voici le texte :

Monsieur l'Archiprêtre,
Messieurs les membres du Comité,
Mesdames, Messieurs,

« La *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières* a voulu être représentée à ces fêtes qui honorent et glorifient Pierre Boucher.

« Présidée par M. Beliveau, greffier de la cité dont fut gouverneur votre compatriote, cette société, grâce à l'activité de son secrétaire, l'abbé Tessier, a fait appel à la générosité de ses membres et à la municipalité trifluviennne pour vous aider dans votre œuvre.

« C'est qu'elle est fière de ceux qui contribuèrent à sa création, à son évolution, cette société née récemment dans la ville fondée par le sieur de la Violette ; rien de ce qui touche l'histoire ne la laisse indifférente et elle a pris pour règle d'aider toute œuvre généreuse, toute initiative pouvant contribuer à faire revivre les glorieux disparus. Aussi, à votre appel, elle a répondu par une collaboration qu'elle aurait voulu plus importante.

« Après les Trois-Rivières, Boucherville, le Cap de la Madeleine vont vous envoyer leur contribution, répondant ainsi à l'appel que leur a fait la *Société d'Histoire du Canada* que votre Comité avait bien voulu intéresser à votre œuvre et dont M. Beauchesne, que nous regrettons de ne pas voir ici à cause de son état de santé, vous avait attiré toute la sympathie dévouée.

« Ce que vous avez fait pour Pierre Boucher, vous le referez pour Robert Giffard et les colons percherons car eux aussi doivent être honorés en cette ville

et vous pouvez être certains que la *Société d'Histoire du Canada* et sa fille spirituelle la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières* vous aideront avec le même enthousiasme.

« Au nom de vos amis, les historiens et les chercheurs des bords de Saint-Maurice, je lève mon verre au succès du Comité Pierre Boucher qui va devenir bientôt le Comité Robert Giffard. »

Et M. Tournoüer termina en exprimant l'amitié des Percherons, des Normands et de tous les Français pour leurs frères du Canada. Il émit le vœu que les liens se resserrent de plus en plus entre les deux pays, et que les membres du Comité Pierre Boucher aillent un jour, visiter le Canada qu'ils aiment sans le connaître.

A deux heures et demie, M. Pierre Dupuy suivi de la délégation et de la population de Mortagne-au-Perche alla déposer une gerbe de fleurs qu'ornait un large ruban tricolore au monument aux Morts de la Grande Guerre.

A trois heures eut lieu le dévoilement et la bénédiction du vitrail à Notre-Dame-de Mortagne qui fut l'acte principal et la raison des fêtes de Mortagne-au-Perche.

La magnifique église, où en 1622, fut baptisé Pierre Boucher, était remplie d'une foule recueillie.

Après les vêpres, M. l'archiprêtre Mercier, suivi du clergé, de la Délégation Canadienne et du Comité Pierre Boucher, alla processionnellement procéder au dévoilement du vitrail et à sa bénédiction. Celui-ci apparut dans toute sa splendeur, montrant des scènes de la vie du héros canadien. Cette œuvre d'art, rutilante de couleurs magnifiques, sera une merveille de plus dans l'église Notre-Dame-de-Mortagne.

M. l'abbé L. Rattier, chanoine honoraire, archiprêtre d'Argentan, monta alors en chaire et fit un éloquent panégyrique (1) de Pierre Boucher. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, la délégation canadienne quitta l'Église pour se rendre à la gare, accompagnée par les membres du Comité Pierre Boucher.

Et les délégués du Canada, de la ville des Trois-Rivières et de la *Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières* purent assurer leurs compatriotes de Mortagne-au-Perche en partant, que ces fêtes magnifiques ne demeureraient pas ignorées des Canadiens et qu'ils ont dans le Perche une patrie véritable où l'âme de leurs ancêtres est demeurée vivante.

*
*
*

La *Société d'Histoire du Canada* était représentée à ces Fêtes par Mademoiselle Mathilde de la Jonquière, M. Paul Turgeon, M. Gabriel

(1) Nous publierons, in-extenso, ce panégyrique dans le prochain numéro de *Nova Francia*.

Enault que les délégués de la ville des Trois-Rivières et de la *Société d'Histoire Régionale des Trois Rivières* furent heureux de saluer.

A l'occasion de la célébration du Soixantenaire de la Confédération du Canada, les lettres suivantes ont été échangées :

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANADA

20 Juin 1927.

A sir Lomer Gouin,

La *Société d'Histoire du Canada* qui suit avec une attentive et admirative sympathie les mouvements de la vie et des grandes dates de l'histoire des Canadiens tient à s'associer d'une pensée fidèle, et d'un cœur ému, à la commémoration du 60^{me} anniversaire de la Confédération Canadienne dont l'œuvre puissante évoque dans les mémoires françaises les noms de : sir Georges Etienne Cartier, sir Etienne P. Taché, sir Hector Langevin et l'Honorable J. C. Chapais.

Les membres de la Société d'Histoire du Canada ont l'honneur de prier sir Lomer Gouin de vouloir bien agréer, et faire agréer autour de lui, l'expression de ces sentiments profondément sincères.

Le Président de la Société :
duc de LÉVIS MIREPOIX.

COMITÉ NATIONAL
POUR LA CÉLÉBRATION DU
SOIXANTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Ottawa, le 15 Juillet 1927.

A Monsieur le duc de Lévis Mirepoix
Président de la Société d'Histoire du Canada.

Monsieur le duc,

Sir Lomer Gouin a transmis au Comité national du Soixantenaire de la Confédération, le message que vous avez bien voulu lui adresser. Notre comité apprécie hautement ce témoignage de votre sincère et touchante sympathie et me prie de vous exprimer, ainsi qu'aux membres de votre Société, sa très vive reconnaissance.

Le Secrétaire honoraire :
Jean DESY.

LES DU CHAFFAULT ⁽¹⁾

(Suite)

Mais, il n'est rien d'assuré sous le soleil...

Dès l'été de 1789, les États généraux ne s'occupaient plus de réformer mais, devenue l'Assemblée Constituante, de changer de fond en comble toute l'organisation politique et sociale du royaume. Pour la population du Bocage vendéen, la situation se concrétisait ainsi : tout le monde devient noble (les droits féodaux sont abolis et chacun peut désormais prétendre à tout), il n'y aura plus de milice, on va pouvoir acheter des biens d'Église à bon marché... C'était assez « gros », certes, mais presque tout le monde trouvait son compte aux innovations. A la Guignardière, les cadets du Chaffault, garçons et filles, firent une ronde de joie autour du château, en apprenant qu'on abolirait le droit d'aînesse.

Le point le plus noir était la Constitution civile du Clergé (12 juillet 1790), dûte — tragique vengeance des mânes de Port-Royal — au janséniste Camus. A partir du 27 novembre 1790, les prêtres durent lui prêter serment. La piété des paysans vendéens venait d'être revivifiée par le bienheureux Grignon de Montfort et était entretenue par les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre et par les Filles de la Sagesse ; aucun scepticisme ne voilait à leurs yeux l'atteinte directe, effective, que cette constitution portait à l'existence même de l'Église catholique. Le malaise fut immédiat et profond mais, comme toujours en Vendée, les effets n'en éclatèrent qu'après une longue fermentation et des incidents sans nombre, qui enfoncèrent au cœur des paysans l'horreur du régime nouveau et de ses agents, les gardes nationaux en habit bleu.

Pour le châtelain de la Guignardière, Sylvestre du Chaffault (2), l'œuvre de la Constituante était clairement illégale, impie et néfaste. Dès le début de 1790, les du Chaffault et les Lézardière, aidés de leurs voisins, travaillent la population, « qui sait tout ce qu'elle doit aux maîtres de la Guignardière et à bien d'autres », pour la préparer à

(1) Voir NOVA FRANCIA, vol. II. N° 5. p. 202.

(2) La terre était un marquisat et il portait le titre de marquis ; ce ne fut qu'après avoir quitté le pays qu'il s'appela le comte Duchaffault.

résister. En février 1791, huit mois avant le premier veto du Roi, Sylvestre du Chaffault vient déclarer au district des Sables d'Olonne, à la tête d'une délégation des habitants d'Avrillé, qu'ils ne reconnaîtront jamais la constitution civile du clergé et prennent sous leur protection leur curé réfractaire, M. Massonnet. A Avrillé, du Chaffault attroupe la population au son du tocsin, pour empêcher l'établissement de l'intrus. Décrété d'arrestation par l'Assemblée Constituante, pour « rébellion contre la Loi et crime de lèse-Nation », du Chaffault émigra et rejoignit, avec ses fils Gabriel (1) et Augustin, son frère Julien (2) et son gendre Marmande (3), non pas à Coblenz les Princes et leur éphémère armée, mais les Condé à Worms.

La Guignardièrerie privée de son chef, le ci-devant marquis de Lézardièrerie continue son action. A la Saint-Jean de 1791, il est informé du succès de la fuite du Roi, le 20 juin. Il croit le moment venu. Aidé des siens, des cadets et des dames du Chaffault et d'amis sûrs, il rassemble au château de la Proustière tout ce qu'il peut de monde, 130 à 300 nobles et paysans, et d'armes, une quarantaine de fusils. On marchera sur les Sables, et l'on s'armera mieux.

Mais le Roi est repris. C'est la troupe qui vient elle-même des Sables à la Proustière, où elle met le feu. Le rassemblement se dispersa et la répression suivit son cours judiciaire. Les nobles furent découragés. Sauf à la fin d'août 1792, à la sanglante échauffourée de Bressuire, ils ne tentèrent plus rien en Vendée. En 1793, ce furent les paysans qui vinrent les chercher.

Gabriel du Chaffault avait quitté son régiment, comme capitaine d'artillerie, dès 1790. Son père était riche (la Guignardièrerie seule rapportait 60.000 livres par an) et les métayers vendéens fidèles. Il put donc facilement rejoindre les chefs de l'émigration alors à Turin. Sa nature droite et fougueuse le rangea dès l'abord parmi ceux qui voulaient agir, en risquant carrément leur vie. Les vues temporisatrices et les conseils d'atermoiement du marquis d'Autichamp, aide de camp du prince de Condé, l'exaspérèrent ; comme M. de Lantivy les soutenait, il le provoqua en duel, chez d'Autichamp même, et, le lendemain, l'étendit mourant d'une balle dans la poitrine (décembre 1790). Forcé de fuir la police sarde, Gabriel gagna Worms, où il retrouva les siens.

Pendant ce temps, l'Assemblée Constituante réorganisait la Marine comme tout le reste. Elle supprima l'Amiral de France, correspondant à un connétable, qui exerçait son autorité par des vice-Amiraux du

(1) Gabriel, comte du Chaffault (1766 — 1849).

(2) Julien du Chaffault de Chaon, brigadier des Armées navales en 1784 ; il avait commandé, en 1780, la flotille de débarquement à la reconquête du Sénégal.

(3) Alexandre de Rorthays comte de Marmande, maréchal de camp.

Ponant et du Levant (Suffren avait demandé la création d'une vice-Amirauté des mers des Indes), et le haut commandement des flottes par des lieutenants-généraux des Armées navales. La marine dut compter, sur le modèle anglais, 3 amiraux (le chiffre est resté le maximum réglementaire), des vice-amiraux et des contre-amiraux. Les grands marins de la Guerre d'Amérique étaient morts, sauf d'Estaing et du Chaffault ; d'Orvilliers avait pour ainsi dire disparu. L'Assemblée (c'est elle qui, par une déduction extrême du principe de la séparation des pouvoirs, désignait les principaux organes de l'Exécutif, lequel ne devait pas « se nommer lui-même », mais seulement exécuter) nomma amiraux : d'Estaing, le duc d'Orléans et — avec le prince que les rapports de d'Orvilliers en 1778 et une réputation mondiale accusaient d'être, sinon l'auteur tout à fait volontaire, au moins la cause du résultat indécis de la bataille d'Ouessant — du Chaffault, le héros d'Ouessant. Le vieux Cincinnatus remercia le Roi — par habitude et non l'Assemblée — du dernier honneur qu'il lui accordait. Mais il avait quatre-vingt-trois ans ; comme il en exprima le regret, « son âge et ses infirmités ne lui permettraient plus d'offrir son zèle et ses services ». En même temps, les deux autres officiers généraux vendéens du corps de la marine furent nommés : le comte d'Hector, lieutenant-général de 1782, vice-amiral, et Sochet des Touches, chef d'escadre de 1784, contre-amiral.

La situation intérieure du pays empirait toujours. Les autorités, excitées par les théoriciens des clubs, cherchaient à vaincre les résistances par une répression, d'ailleurs légale, qui devenait féroce. La mesure fut comble quand, en mars 1793, les administrations voulurent appliquer la levée de 300.000 hommes, décrétée par la Convention pour faire face à la coalition générale qu'avait provoquée l'exécution de Louis XVI. Les gars du Bocage, menacés d'être envoyés, loin de chez eux, verser leur sang pour une cause qui leur faisait décidément horreur, agirent alors comme auraient fait des Canadiens. Groupés spontanément autour des plus énergiques des leurs, comme Jacques Cathelineau, ils prirent ou se fabriquèrent ce qu'ils purent en fait d'armes, allèrent chercher les nobles — qui les accompagnèrent résolument mais la plupart sans illusions —, pour les commander, et « rembarèrent » les bleus hors du pays. En juillet et en août, après des batailles légendaires, ils étaient maîtres chez eux. Un conseil supérieur, réuni à Châtillon-sur-Sèvre, gouverna la région au nom de Louis XVII. A la moisson, il fut convenu qu'on ne percevrait pas le montant des anciens droits féodaux mais que, pour la clarté et l'honnêteté des comptes et en attendant le retour d'un Pouvoir régulier qui en validerait la suppression, on en tiendrait registre.

Mais les Coalisés ne voulaient pas la victoire des royalistes français.

Après Valmy, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient, dans des conditions honteuses pour eux, dissous l'armée des Princes. Hors de l'armée de Condé, les émigrés en armes étaient très souvent, dans les capitulations par exemple, exclus des avantages accordés aux autres belligérants. Quant aux Vendéens, tant qu'ils furent dangereux, jusqu'en octobre 1793 et alors que la Convention, en les maudissant, proclamait leur gloire aux quatre horizons, les papiers anglais ne soufflèrent pas un mot de précis à leur sujet (1). L'armée républicaine de Mayence, prise par les Prussiens en juillet 1793, dut jurer de ne pas porter les armes contre les Alliés pendant un an, mais elle fut autorisée à combattre les royalistes en France. Les « Mayençais » arrivèrent en Vendée, avec Kléber, en septembre 1793. D'abord vaincue par ces héroïques paysans à qui, écrivait Kléber, « il ne manque des soldats que l'habit », l'armée de Mayence finit par les écraser, en étant détruite elle-même par eux. C'était bien ce que souhaitaient les coalisés. Des épreuves sans nom commencèrent alors pour la Vendée.

*
*
*

Les du Chaffault restés au pays les partagèrent toutes, et, en fait, aucun n'y survécut.

Le fils aîné de Sylvestre, Auguste, fut le seul qui ne put se battre. Enfermé à Brouage, il mourut plus tard, en 1804, des suites de sa captivité : on le trouva un jour sans vie, à côté de son cheval, dans les landes de Lanvaux. De son mariage avec Rosalie Mac Carthy, il laissait à la Rochelle trois filles en bas âge.

Les derniers fils, Alexis, lieutenant de vaisseau, chevalier de Malte, qu'on appelait le « commandeur », et Henry, clerc tonsuré admis au chapitre des chanoines comtes de Lyon, les deux « jeunes et vaillants Duchaffault » de Mme de la Rochejaquelein, prirent part dès le début aux tentatives de soulèvement ; en 1793, ils furent d'abord des officiers de Charette ; puis ils rejoignirent La Rochejaquelein, se distinguèrent à Châtillon et furent des quatre cents « braves parmi les braves », qui se retrouvèrent seuls groupés après le désastre de Cholet, en octobre. Ils furent tués en décembre dans la forêt du Gâvre. Leur beau-frère Chevigné avait été tué peu de temps auparavant.

(1) « Jamais, a écrit Mgr Brumauld de Beauregard, qui était du groupe des ecclésiastiques émigrés accueillis avec égards en Grande-Bretagne et qui approchait personnellement le prince de Galles, jamais les Anglais n'avaient voulu que le Roi rentrât en France par la Vendée, c'est-à-dire avec la pureté des principes des généraux de l'armée vendéenne... »

Leur mère et leurs sœurs furent prises à la déroute du Mans (décembre 1793). La comtesse du Chaffault et ses filles, l'aînée, Henriette, comtesse de Cheigné, dont les deux enfants furent sauvés par des paysans, et la dernière, Rosalie, chanoinesse de Remiremont, moururent de détresse en prison. La comtesse de Marmande, qui avait pu s'échapper du Mans, fut prise les armes à la main, et fusillée, à Niort, comme brigande ; avant l'exécution, on vint lui annoncer que ses jeunes enfants étaient morts : « Dieu soit loué, dit-elle ! Je mourrai moi-même plus tranquille pour eux... »

Le vieil amiral du Chaffault favorisa naturellement l'insurrection de tout le pouvoir que lui donnaient son influence et la situation de sa famille, parente ou alliée de presque toutes les têtes du pays. L'un de ses gendres était le frère du comte de Royrand, chef de l'armée vendéenne du centre. La maison de sa fille, Mme Le Maignan de l'Écorce, à Montaigu, était un refuge de prêtres réfractaires et le lieu de réunion des chefs royalistes. L'un de ses gardes, Pondevie, était un Stofflet au petit pied.

L'amiral lui-même avait aidé à défendre Montaigu, à la prise de la ville par les républicains, en septembre 1793 ; il avait pu s'échapper. Mais il revint dans le bourg et il y fut pris, quand les bleus le réoccupèrent pour la seconde fois. On le conduisit à Nantes et on l'incarcéra à Lusançay. C'est en vain qu'il sollicita d'être remis en liberté, avec la dignité persuasive dont les gens d'alors usaient si bien : « Je suis dans ma quatre-vingt-septième année ; j'ai servi mon pays pendant soixante-neuf ans, avec quelque distinction », fit-il valoir, « je me ressens encore tous les jours d'une cruelle blessure que je reçus au combat d'Ouessant, où je commandais la deuxième division de l'armée navale, je suis en outre fort tourmenté de la gravelle... » La requête du « ci-devant amiral du tyran » ne reçut que cette apostille banale et cruelle : « Vu les mesures qu'ont nécessité contre eux les gens de cette classe, il n'est pas possible ». Il mourut au bout de dix mois d'emprisonnement, le 29 juin 1794.

La petite-fille de l'amiral, fille de son unique fils mort avant les troubles et d'une La Bretesche, la comtesse de la Roche-Saint-André, s'était mise, au printemps de 1793, à la tête des dames de Montaigu qui obtinrent des chefs vendéens la grâce de 3.000 prisonniers bleus. Elle avait, plus tard, passé la Loire avec ses cousines du Chaffault. Après la déroute du Mans, ayant pu gagner Nantes, elle y fut arrêtée. Elle fut condamnée à être noyée ; mais, quand on apprit son rôle dans la grâce des prisonniers républicains de Montaigu, on la relâcha. Elle se cacha alors comme servante d'auberge, dans un faubourg de la

ville (1). Elle vécut péniblement et mourut en 1799, laissant une petite fille, sans avoir vu le retour des temps calmes.

Pendant ce temps, Sylvestre, Gabriel, Augustin et Julien du Chaffault combattaient comme des lions à l'armée de Condé. Puisqu'ils n'étaient pas en Vendée, c'est bien là que l'honneur les appelait. L'ancienne noblesse était essentiellement une chevalerie ; Henri IV se disait personnellement plus fier d'être gentilhomme que d'être roi (2). En ce cas d'« emergency » suprême, le devoir strict était de se rallier à la cornette blanche, en appelant à soi tous les sujets de bonne volonté. La carence du Roi, tant qu'il vécut, et celle des deux branches aînées de la famille royale ne changeaient rien au principe. C'est ainsi que dix ans, dans une des situations les plus douloureusement fausses que l'Histoire ait jamais enregistré, Condé put « soutenir sans déchoir, dit Albert Sorel, son nom écrasant à porter »... Et l'on aurait bien tort de croire qu'entre guerriers français des deux cocardes les relations fussent toujours celles de la haine. On se connaissait, à force de se battre au milieu des mêmes dangers et des mêmes misères. Enghien devint pour l'armée du Rhin le petit général « Va de bon cœur » et Abbattucci, son vainqueur et presque aussi jeune que lui, lui disait en 1796 : « Monseigneur, vous n'aviez pas besoin d'être né prince pour devenir général ; vous le seriez depuis longtemps parmi nous !... »

Gabriel du Chaffault commandait l'artillerie de la légion de Mirabeau, avant-garde ordinaire de l'armée de Condé. Blessé dans quatre actions, il reçut deux lettres honorables des Princes et, en décembre 1793, la croix de Saint-Louis sur le champ de bataille ; Sylvestre la reçut le même jour. Dès 1795, Gabriel fut promu lieutenant-colonel.

Augustin et Julien servaient aussi comme officiers et Marmande était un des chefs. Sylvestre du Chaffault, capitaine au Régiment du Roi aux temps anciens de la Guerre de Sept Ans, ne fut, lui, que chef d'escouade dans une compagnie de « cavaliers nobles » régiment d'Angoulême ; il le resta sans faiblir jusqu'en 1801, pansant lui-même son cheval, bien qu'à la fin il eût soixante-sept ans...

Quand il revint en France, après la paix de Lunéville, de sa famille détruite ou dispersée, « il ne me restait plus, a-t-il écrit, que les deux fils émigrés avec moi et les petits Cheigné, retirés des prisons du

(1) Soupçonnée un jour d'être vendéenne : « Vraiment, répondit-elle, ne serais-je pas dans la Loire, si je l'étais ? » Mgr Brumauld de Beauregard a raconté l'histoire du vieux valet qui vint un soir, en lui faisant grand-peur, frapper à sa porte : « Je suis le bonhomme Pierre, Mamselle Marion. N'ayez pas peur, car je crains Dieu... ; j'avais remarqué que votre mouchoir de cou est tout déchiré... ; j'avais un cent-sous, j'ai acheté un morceau de toile pour vous couvrir... »

(2) « ... par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, dont je ne distingue point les princes, la qualité de gentilhomme étant notre plus beau titre, foi de gentilhomme, je l'ai sauvée (la France) de sa perte ! »

Mans (1) ». Quand un homme a porté à ce degré la vertu et l'abnégation et qu'il se retrouve seul à son foyer désert, il ne lui reste plus guère, s'il a l'âme religieuse, que l'alternative de se faire prêtre. C'est ce que le comte du Chaffault fit en 1803. Il devint curé à la Guyonnière, la paroisse où se trouvait le château, dès lors détruit, de Meslay de la Court, dont son oncle l'amiral avait été le seigneur.

*
*

Gabriel du Chaffault avait quitté l'armée de Condé à la paix de Campo Formio et était resté en France pour aider, de l'intérieur, au rétablissement des Bourbons. Il s'était lié notamment avec Rochecot et Bourmont. Arrêté après Fructidor (4 septembre 1797), il fut écroué d'abord au Temple, puis à Sainte-Pélagie. Ses papiers, reconnus faux, étaient au nom de Gabriel Maillard, mais on ne put l'identifier avec le du Chaffault qui venait de l'armée de Condé, celui dont on y trouvait la trace, avait-on répondu par une erreur providentielle à la police de Fouché, en confondant le père avec le fils et en oubliant qu'il y avait quatre Condéens du même nom, étant « un vieillard de plus de soixante ans ». Au bout de vingt mois, pendant lesquels Gabriel « Maillard » vit mourir onze des douze émigrés incarcérés avec lui et tint, crainte d'empoisonnement, à faire toujours lui-même sa cuisine de prisonnier, survint le 18 Brumaire. « Maillard » adressa aussitôt à son ancien camarade de Brienne et de l'École Militaire, devenu Premier Consul, une lettre, enfermée sous trois enveloppes dont la dernière seule révélait son véritable nom ; il lui demandait la liberté ou la mise du jugement. Bonaparte lui accorda immédiatement la liberté et lui offrit d'entrer à son service, avec le grade de lieutenant-colonel qu'il avait à l'armée de Condé. Ardent et robuste « comme le lion de ses armes », joignant, écrira plus tard de lui Lamarque, « des talents à un caractère brave », c'était la « chance » de sa vie. Lauriston et Bourmont ont dû leur carrière au fait d'avoir été camarades du futur Empereur et accepté plus tard de le servir. Du Chaffault refusa, tant que Bonaparte n'aurait pas ramené son Roi.

Folie, pense-t-on aujourd'hui ? Fidélité et raison pouvait-on croire alors... Sans dire, comme le fera sous l'Empire l'entourage de Talleyrand, que se rallier c'était « entrer dans le gâchis », ces gentilshommes

(1) L'un de ces petits Cheigné devait être Madame Urvoy de Saint-Bedan, aïeule des Bouillé actuels. L'autre, Louis comte de Cheigné, né en 1793 et retiré du sein de sa mère mourante dans les prisons du Mans, devint, plus tard le gendre de Madame Clicquot, l'heureux et séduisant châtelain de Boursault et l'auteur des « Contes Rémois » ; sa petite-fille, Anne de Mortemart, est la duchesse d'Uzès douairière.

du XVIII^e siècle sentaient que le régime de Bonaparte était en lui-même une aventure qui ne pouvait, avec le caractère de son chef, finir que par une catastrophe. Leur cerveau réaliste et critique ne pouvait prévoir la politique d'adhésion à tout et d'« oubli » — en réalité de renoncement à leur propre cause — que les Bourbons pratiqueraient à leur retour. Ce qu'ils pouvaient encore moins imaginer, c'est que ce serait l'immensité même des désastres, aussi bien que des gloires, qui arriverait à créer, pour l'homme à qui ils ne reconnaissaient pas le droit de s'approprier les destinées de leur patrie, un mysticisme d'adoration qui enivre encore, et non pas seulement en France, une partie de la bourgeoisie. Ils auraient ri d'entendre assigner à l'on ne sait quel Destin le développement désastreux que les passions personnelles de l'Empereur imprimaient aux événements. Ils ont vu juste et, par une ironie fréquente dans les choses humaines, leur clairvoyance ne leur a valu que d'être méconnus et mal partagés.

En pareil cas, le mécontentement de Bonaparte s'aigrissait de dépit personnel. Du Chaffault fut rélégué en stricte surveillance à Saint-Philbert de Grandlieu. C'était au moins son pays ; le bourg avait été, au Moyen-Age, l'un des centres d'établissement de sa famille (1).

* * *

Le temps de l'Empire se passa tristement. La « surveillance » de Gabriel était tellement « stricte » qu'il dut laisser mourir sa première femme, née Hortense Pâris de Soulanges, sans pouvoir même obtenir la permission d'aller à Nantes chercher des soins. Devenu chef de famille, par la mort de son frère aîné et l'entrée de son père dans les ordres, il s'occupait d'en rétablir la situation terrienne. Il se remariait avec sa nièce Coricie, fille aînée d'Auguste, jolie et bonne ; c'était Sylvestre qui bénissait le mariage de son fils et de sa petite-fille ; mais la jeune femme mourait en couches, laissant un fils qui ne vécut pas.

Sylvestre se consacrait à son ministère paroissial. Il ne laissait jamais partir un visiteur sans avoir dit avec lui une dizaine de chapelet et, s'il était pauvre, lui avoir remis une aumône. L'Empire d'ailleurs le respectait. Mgr Duvoisin, qui l'avait ordonné prêtre, le nomma dès 1804 chanoine honoraire de Nantes. Le comte du Chaffault y baptisa dans la cathédrale, en 1808, son petit-neveu Léon de la Moricière dont le tombeau devait s'y élever plus tard.

Napoléon s'intéressait au pays. Il fit de la Roche-sur-Yon un chef-lieu stratégique et l'appela Napoléon-Vendée. Il s'arrêta vingt-

(1) Le marché s'y appelle encore « le pré du Chaffault ».

quatre heures parmi les Vendéens, à son retour de Bayonne — ce qui est plus qu'un roi de France n'a jamais fait. Il aurait voulu rallier à sa dynastie leur admirable sentiment monarchique. Qu'ils aient été des insurgés ne l'effrayait pas — comme ce sera si étonnamment, plus tard, le cas des Bourbons — et il fit cette chose inouïe de décréter qu'un collège national serait fondé à Saint-Jean-de-Monts, où « les enfants seuls des Vendéens et des Bretons seront placés aux frais de l'Etat, pour apprendre aux peuples à remplir dignement leur devoir ». Le temps lui manqua pour accomplir cette œuvre — qui aurait plus tard fait trembler les Bourbons d'inquiétude à la seule idée de la réaliser...

L'attachement des Vendéens ne lui vint cependant jamais. Ils adhéraient à sa puissance comme à l'inévitable. Ils prenaient leur part des améliorations matérielles et des gloires nationales. Mais ils voyaient ce qu'avait d'intéressé et souvent de mensonger sa prétention d'avoir fait, en sa personne, l'union des anciens partis dans l'Ouest. Et puis il y avait les guerres, des démêlés avec le Pape, les abominables procédés de la police, les gendarmes... Pour les Vendéens, Napoléon était un bleu.

En 1813, l'Empereur fit un appel quasi-forcé de la noblesse. L'obligation de servir, remplaçant les mesures d'exception, n'avait que des charmes en soi pour ces gentilhommes de l'Ouest et ils partirent en grand nombre. Augustin du Chaffault, qui, avait été des Vendéens ayant fait escorte à Napoléon en 1808, reçut le commandement d'un escadron de hussards croates. Le préfet, M. de Châteaubourg, offrit à Gabriel le grade de major (rang de colonel) au 3^{me} régiment des Gardes d'honneur. Gabriel, qui sentait proche la fin de l'Empire, refusa et se fit nommer chef des Gardes nationales du département, de manière à ne pas quitter le pays. Il eut à former les trois cohortes de gardes nationaux en bataillons. Puis, ces bataillons dirigés sur Orléans, il se fit envoyer au commandement des deux bataillons de gardes nationaux de la Rochelle.

Quant à Sylvestre, qui commençait à s'appeler le vieux comte Duchaffault (il allait avoir quatre-vingts ans), par comparaison avec Gabriel, il ne craignait pas de protester auprès de Mgr Paillou, évêque de la Rochelle (le Concordat n'avait pas rendu aux Vendéens leur évêché de Luçon et ils dépendaient ecclésiastiquement de la Rochelle), contre le *Te Deum* qu'il avait prescrit de chanter, en juin 1813, pour célébrer les premières victoires de l'Empereur en Saxe, « dans un « temps, lui écrivait le vieux prêtre, où toute la France est en deuil. « Vous savez sûrement que depuis quelque temps ces *Te Deum* exas- « pèrent nos bons paysans et qu'il en est beaucoup qui sortent de nos « églises quand on commence de les chanter. »

Les anciens espoirs renaissaient et, malgré les précautions du Gouvernement qui concentrait en Vendée deux milles gendarmes, une insurrection générale se préparait ; elle devait éclater le lundi de Pâques de 1814. Mais, dès le 12 mars, le marquis de la Rochejaquelein fait acclamer le duc d'Angoulême à Bordeaux. En l'apprenant à La Rochelle, Gabriel du Chaffault se découvre trop tôt ; il est obligé de déguerpir et rentre en Vendée.

Bientôt le Roi est proclamé à Paris. Mgr Paillou croit alors devoir envoyer, « en son nom et au nom de tout son clergé, son adhésion aux mesures du Sénat conservateur en date du 2 avril ». « Monseigneur, « lui répond le vieux comte du Chaffault, le saint jour de Pâques, « 10 Avril, à jamais mémorable, ayant appris d'une manière sûre l'entée des Puissances dans Paris et la proclamation de Louis XVIII roi « de France, j'ai repris ma croix de Saint-Louis et, à la grand'messe, « après avoir annoncé à mon peuple cette grande nouvelle, j'ai chanté « trois fois le *Domine salvum fac Regem nostrum Ludovicum* ; j'ai « aussi chanté le *Te Deum* et j'ai dit les oraisons *pro gratiarum « actione, pro Rege et pro pace*. J'ai prévenu vos désirs. Je m'en tiendrais là, s'il vous plaît... Louis XVIII, éloigné de son trône par les « circonstances, n'a perdu aucun de ses droits (nous n'avons perdu « aucun des nôtres) ; il vient recueillir l'héritage de ses pères (nous « devons recueillir les nôtres) ; personne n'a droit d'entraver sa « marche... »

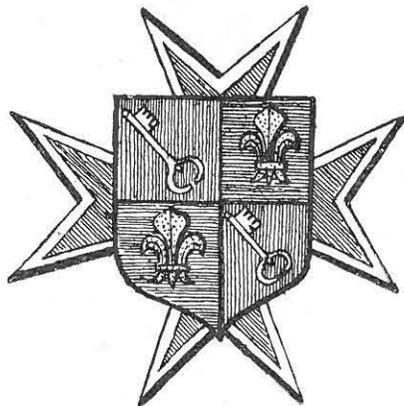
Pour les Vendéens c'était la joie profonde. Le miracle avait eu lieu. Le drapeau blanc était revenu sur les clochers et, avec lui, la fin des malheurs, des troubles et des guerres. C'était l'aube d'une ère de paix et — ils l'espéraient sans le dire — de reconnaissance pour eux...

(à suivre.)

Paul MEUNIER.



PIERRE D'AILLY, CARDINAL DE CAMBRAI
CHANCELIER DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS (1350-1420)



ARMES D'AYMAR DE CLERMONT-CHATTE
Commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem
Grand Maître de l'Ordre de Saint-Lazare

(Bibl. Nat., Mss., Fonds franc., Vol. 31795, pages F. & H.)

*Ecartelé : au premier et au 4^e de gueules à une clef d'argent posée en bande,
au 2^e et au 3^e d'azur à la fleur de lys d'or.*



ARMES DE CLERMONT-CHATTE

(P. Anselme. HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE. Vol. 8, p. 931.)

PIERRE D'AILLY

ET

LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Pierre d'Ailly (Petrus de Allyaco) est l'auteur de cette *Ymago mundi* qui a été le livre de chevet de Christophe Colomb. C'est à lui que le Découvreur doit à peu près toutes ses connaissances cosmographiques et peut-être même la formation de son grand Dessein. « Je crois certain que parmi les écrivains anciens d'Ailly est celui qui a le plus excité Colomb à réaliser son grand projet », a dit son historien Las Casas qui l'avait bien connu et qui a eu entre ses mains tous les papiers de Colomb.

Imprimé par Jean de Westphalie, à Louvain, entre 1480 et 1483, le volume, connu sous le nom d'*Ymago mundi*, titre du premier traité qu'il renferme, est arrivé de bonne heure entre les mains du Génois. Celui-ci l'a lu et relu maintes fois. L'exemplaire qu'il eut en sa possession est à juste raison précieusement conservé dans une urne de cristal à la Bibliothèque Colombine de Séville. Ce livre porte l'empreinte personnelle de Christophe Colomb. Cet ouvrage est le témoin le plus authentique de la pensée intime du Découvreur, de la gestation spirituelle de l'Amérique puisqu'il porte dans ses marges plus de huit cents annotations de la main même de Christophe Colomb.

On assiste, en lisant ce volume encore à peu près inconnu du grand public, aux étonnements et aux triomphes secrets d'un homme qui découvre à chaque page des arguments en faveur de l'étroitesse du globe, du peu d'étendue du circuit de la terre et de la courte distance qui doit séparer l'Espagne des Indes par la voie de l'Océan Atlantique. Quand un passage intéresse particulièrement Colomb, celui-ci, tel un étudiant appliqué, le souligne de sa plume, dessine dans la marge une main dont l'index pointe vers le texte précieux comme pour y diriger l'attention ; ailleurs il résume à sa façon, en marge du texte, une phrase ou une page entière. Ainsi il écrira par exemple : « D'Ailly

rapporte qu'au dire de Sénèque l'Océan n'a pas une grande largeur et qu'on pourrait passer aux Indes en peu de jours avec un vent favorable ». Pour marquer sa pieuse et enthousiaste confiance dans l'enseignement de l'auteur Colomb trace le signe de la croix au-dessus de ses notes les plus précieuses en formant deux jambages croisés à la manière des épistolaires ecclésiastiques.

On dirait à la lecture de ces notes marginales comme de ses autres écrits que sa mémoire avait retenu fidèlement des phrases entières de *l'Ymago mundi*, car il en cite à tout instant dans ses gloses comme dans ses lettres aux Souverains Catholiques. En 1498 croyant avoir atteint les Indes, il reproduit dans un rapport qu'il adresse aux Rois Ferdinand et Isabelle presque tout le chapitre huitième de *l'Ymago* comme pour démontrer que le savant Cardinal de Cambrai avait raison contre Ptolémée en enseignant que la partie habitable de la terre couvre plus du sixième de la surface du globe.

Il faut reconnaître que d'Ailly a singulièrement insisté dans son livre et à plusieurs reprises sur sa théorie de la grande étendue de la terre habitable et l'étroitesse relative de l'Océan. Cela est d'autant plus étonnant qu'il contredit du même coup la plus grande autorité du monde en matière de géographie, Claude Ptolémée, que les Arabes eux-mêmes ont célébré et que tout le Moyen âge a reproduit. Car, en réalité, d'Ailly ne connaissait pas la terre plus particulièrement qu'Aristote, Averrhoès, Sénèque, Isidore de Séville ou Roger Bacon dont il invoque les témoignages et dont il recopie des pages entières. Mais il avait, outre la culture générale des ecclésiastiques de ce temps, un coup d'œil scientifique et une audace de pensée extraordinaire. Quand on réfléchit aux prévisions étonnantes qu'il a eues des découvertes de l'avenir (et qui se sont réalisées) on peut se demander si l'insistance qu'il mit à voir la terre habitable plus grande qu'elle ne paraissait l'être de son temps, n'est pas une preuve que la vérité faisait violence à son génie.

Mais on est surpris de découvrir qu'à travers cette accumulation de textes empruntés à ses devanciers le Cardinal de Cambrai ait su garder, je dirais, l'attitude scientifique, l'indépendance du jugement et une nette originalité de conceptions et d'idées générales. Ce sont d'ailleurs ces derniers traits qui l'ont classé parmi les plus grandes intelligences de son temps et qui lui ont valu le titre que Gerson lui a décerné d'*Aquila Franciæ*.

“ Société d'Histoire du Canada ”

Je soussigné⁽¹⁾ demeurant
à ⁽²⁾
déclare m'inscrire à la « Société d'Histoire du Canada »
comme membre actif, bienfaiteur, fondateur⁽³⁾. En consé-
quence je vous envoie ci-joint la somme de ⁽⁴⁾
montant de ma cotisation, qui me donnera le droit de recevoir
la Revue NOVA FRANCIA.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Ne peuvent faire partie de la Société d'Histoire du Canada que les Citoyens Français.

(2) Adresse exacte.

(3) Rayer les mentions inutiles.

(4) Membre actif, 30 fr. ; bienfaiteur, 100 fr. ; fondateur, 500 fr. par an.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de la cotisation, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).

“ Nova Francia ”

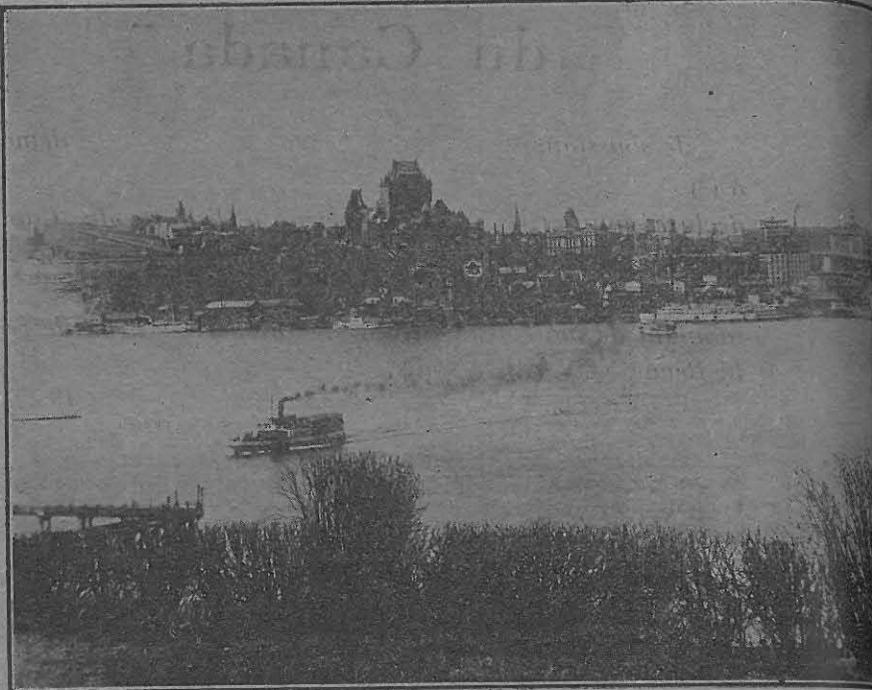
Je soussigné demeurant
à ⁽¹⁾
déclare m'inscrire comme abonné à la revue « NOVA FRANCIA »,
organe officiel de la « Société d'Histoire du Canada », édition
ordinaire, TRENTE FRANCS, par an ; édition de luxe, tirée et
réimposée sur Velin de Madagascar, QUATRE-VINGT-DIX FRANCS,
par an. En conséquence je vous envoie ci-joint la somme de ⁽²⁾ :
trente francs, de quatre-vingt-dix francs.

Le 19.....
(SIGNATURE)

(1) Adresse exacte.

(2) Rayer la mention inutile.

Adresser ce bulletin, accompagné du montant de l'abonnement, en billets de banque, mandat-poste ou chèque à M. Th. Beauchesne, trésorier de la Société d'Histoire du Canada, 52 rue de Richelieu, Paris (1^{er}). (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris), ou à Gabriel Enault, éditeur, à Mamers (Sarthe). (Compte de Chèque postal 201.64, Paris).



HOTEL DU CHATEAU FRONTENAC

Visitez le Canada

et particulièrement la Province
historique de Québec, remar-
quable par ses sites pittoresques
et ses souvenirs toujours subsis-
tants de l'ancien régime français.

Services Réguliers France au Canada

par les Paquebots Modernes rapides de la **CANADIAN PACIFIC.**

Pour tous Renseignements Brochures, Tarifs, etc.

S'adresser : CANADIAN PACIFIC RAILWAY (France)

7, Rue Scribe, PARIS.

TÉL. : CENTRAL 76-90.

VIENT DE PARAITRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA

SÉRIE HISTORIQUE

III. — TURGEON (L'HON. W.-F. A. — **L'autonomie du Canada et sa situation internationale.** Préface du Marquis de Crewe, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Grande-Bretagne en France.

1 vol. in-8° raisin, 28 pages

5 fr.

10 exemplaires numérotés de 1 à 10 sur velin Madagascar

20 fr.

TABLE ANNOTÉE du Volume 1

DE NOVA FRANCIA

(1925-1926)

(Noms de personnes - Localités - Matières)

Dressée par A.-Léo LEYMARIE,

Secrétaire de la Rédaction de *Nova Francia*.

1 vol. in-8° raisin, 90 pages

10 fr.

CES OUVRAGES SONT EN VENTE :

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANADA, 52, RUE DE RICHELIEU, (ADRESSER LES FONDS A M. TH. BEAUCHESNE, TRÉSORIER), (Compte de Chèque postal 1005.88, Paris).

ET CHEZ GABRIEL ENAULT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, 28, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MAMERS (SARTHE), (Compte de Chèque postal 201.64, Paris).

Pour l'envoi franco AJOUTER AUX PRIX CI-DESSUS pour frais d'emballage et d'envoi 10 POUR CENT POUR LA FRANCE, 20 % POUR L'ÉTRANGER.

Outre le service éminent qu'il a rendu au monde en contribuant involontairement à la formation du grand Dessein de Colomb (son livre a été écrit en 1410) c'est lui qui cent ans avant Copernic disait, avec prudence toutefois, dans une scholie sur le traité de la *Sphère* de Sacrobosco qu'il paraissait plus convenable que la terre tournât sur son axe. Enfin, n'a-t-il pas, grâce à sa science astrologique, science qui lui valut les attaques de Pic de la Mirandole, prédit en précisant l'année « 1789 » la Révolution ?

D'Ailly a droit à une part de la reconnaissance du Nouveau Monde pour avoir si puissamment excité le grand Génois à la réalisation de son rêve. Dans la succession des prophètes qui ont annoncé cette extension de l'œcumène depuis Aristote et Sénèque, le Cardinal de Cambrai, extraordinaire voyant de l'avenir, est peut-être le facteur décisif qui a forcé le destin de s'accomplir.

Edmond BURON (1).

(1) Nous sommes heureux d'annoncer que notre collaborateur Edmond Buron prépare pour le début de l'année prochaine une édition critique des quatre traités cosmographiques du livre connu sous le nom d'*Ymago mundi* de d'Ailly, avec traduction française et reproduction des notes marginales de Colomb. Cet ouvrage constituera un document essentiel pour les études colombiennes en même temps qu'un légitime hommage au plus illustre des pères spirituels de l'Amérique. — N. D. L. R.

Aymar de Clermont-Chatte

Gouverneur de Dieppe
et Lieutenant général de la Nouvelle-France

Il est des personnages qui eurent une grande influence sur les destinées de la Nouvelle-France et qui n'allèrent jamais au Canada, tels Monsieur Olier, Madame de Guercheville ou Le Royer de La Dauversière. Le commandeur de Chatte est de ceux-là. Car n'oublions pas que c'est lui qui, ami de Champlain (1), l'adjoignit à du Pont-Gravé dans l'expédition de celui-ci au Canada en 1603. Le commandeur de Chatte avait d'ailleurs rêvé de s'établir au Canada « bien qu'il eust « la teste chargée d'autant de cheveux gris que d'années, dit Cham-plain, il vouloit encore laisser à la postérité par cette louable entre-prise une remarque très charitable en ce dessein, et même s'y « porter en personne pour consommer le reste de ses ans au service « de Dieu et de son roy en y faisant une demeure arrestée pour y vivre « et mourir glorieusement comme il espéroit si Dieu ne l'eust retiré « de ce monde plus tost qu'il ne pensoit » (2).

Aymar de Chatte (3) appartenait à une branche cadette de la maison de Clermont-Tonnerre. Cette famille qui est originaire du Dauphiné a porté pour armoiries *une montagne argentée éclairée par un soleil brillant*, mais Sibaut de Clermont ayant aidé en 1120 Calixte II à chasser de Rome l'antipape Grégoire VIII, eut la permission de porter les clefs papales dans ses armes. La branche de Clermont-Chatte ajouta aux clefs du pape le lys du roi, et c'est François de Clermont, père d'Aymar, qui reçut cette faveur d'Henri II. Cela récompensait sa bravoure à la tête des troupes du Dauphiné qu'il commandait en 1552. Cadet, Aymar de Chatte (4) entra dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; reçu en 1566, dans la langue d'Auvergne, il se nommait en religion frère Aymar. Commandeur de l'Ormeteau en Berry, il fut successivement nommé abbé de Fécamp, lieutenant

(1) H. P. Biggar, *The Early Trading Companies of New-France*, Toronto, 1901, p. 46.

(2) *Œuvres de Champlain*, Québec, 1870, tome V, pp. 44-45.

(3) Il était fils de François de Clermont, baron de Chatte et de Paule de Joyeuse.

(4) Ses frères aînés étaient Guillaume, Charles et François, voir le P. Anselme, *Histoire Généalogique*, etc. Paris 1733, vol. 8, p. 932.

général du pays de Caux, vice-amiral de Normandie, gouverneur de Dieppe, ambassadeur en Portugal et en Angleterre, et, enfin, lieutenant général de la Nouvelle-France en 1602.

Le commandeur devait son gouvernement de Dieppe à son cousin Joyeuse (1) et il défendit la ville contre tout le monde : Anglais, Hollandais, Espagnols, ligueurs et protestants. En 1586 on était en pleine guerre de religion ; Aymar de Chatte était, naturellement, du côté royal et catholique. Il arma dix vaisseaux pour aller soutenir François d'Épinay-Saint-Luc, gouverneur de Brouage, contre Agrippa d'Aubigné qui s'était emparé de l'île d'Oléron (8 Septembre 1586). Il se disposait à mettre le siège devant Royan lorsqu'une flotte britannique apparut qui le força à rentrer au Havre le 8 Novembre (2). Bon catholique, Chatte n'aimait cependant pas la Ligue et encore moins les Espagnols. Aussi se battit-il féroceement contre le gouverneur du Havre, Villars, enragé ligueur (3). Après l'assassinat d'Henri III, le commandeur devint dans Dieppe presque capitaine d'aventures. Et ce fut la petite guerre entre Le Havre et Dieppe. Aymar de Chatte faisait la police de la côte ; il envoya ses vaisseaux attaquer Saint-Valery, débloquent la Seine ; il chasse les pinasses anglaises, les vaisseaux hollandais. Il se bat contre tous les ennemis de la France, qu'ils soient catholiques ou protestants. Dans cette anarchie, le commandeur ne songeait qu'à conserver Dieppe au roi légitime, à Henri de Valois puis à Henri de Bourbon. A la mort d'Henri III, il avait fait prêter par la ville serment de fidélité au nouveau monarque Henri IV (4), et lorsque celui-ci monta sur le trône Aymar de Chatte lui remit la ville qu'il lui avait conservée. Et Sully dit qu'en cela « il se montra vrai François et l'un des plus hommes de bien du royaume » (5).

Les lettres que nous publions ci-dessous rappellent cette époque de la vie du commandeur. Ce sont des copies de lettres d'Henri III et la copie d'une lettre du duc de Joyeuse adressées à Aymar de Chatte. Ces copies (copies du temps, faites par le secrétaire qui rédigea ou à qui on dicta les originaux) font partie des registres de dépêches reliés aux armes et conservés à la Bibliothèque nationale, dans le Fonds Français. On y voit, entre autres choses, le roi rembourser le comman-

(1) P. J. Féret : *Alfred Poussier, Un Mémoire inédit sur Aymar de Chatte*, Rouen, 1915, p. 12.

(2) Charles de La Roncière : *Histoire de la Marine Française*, tome V, p. 210.

(3) André de Villars-Brancas.

(4) P. J. Féret, *id.* p. 16.

(5) *Mémoires de Sully*. Sur Aymar de Chatte on peut encore consulter *l'Histoire de mon temps*, de J. A. de Thou, vol. 2, p. 777 et *l'Histoire de France*, de Mezeray. Voir aussi : Asseline, *Antiquitez et chronique de la ville de Dieppe*, Dieppe, 1874, t. 1, p. 388 ; t. 2, pp. 1 à 116.

deur de ses dépenses de la campagne de 1586 avec les dépouilles de ceux de la *nouvelle opinion*, c'est-à-dire des protestants :

Mons^r de Chatte Jay receu voz Irès des xv et xvii^m Jours de ce prnt mois Auxquelles Je vous diray que les Italiens desquelz vous a escript Le S^r de Chaîneuf (1) mon ambassadeur en Angle^{terre} estans referans & domicilliez en Icelluy roy^m & pais d'Angleterre Ilz doivent estre tenuz en mesme predicament et avoir semblable traictement que les angloix naturelz. Tellement que Je ne puis consentir la main levee & dellivrance de leurs marchandises arrestées que Je naye nouvelles de mond Ambassadeur qui nen escript rien par la depesche qu'avez envoiée de luy & fault traicter les d'Italiens reffugiez en Angl^{re} de la mesme facon que lesds angloix estans les ungs et les aultres en cela dune mesme condition Quant aux bellistres et coquins de lad nation angloise qui sont à Dieppe, je suis bien contant que leur donniez congé & leur permettiez se retirer & retourner en leur pais de la mesme facon et ainsy quil a este nagueres fait a ceulx de semblable quallite qⁱ estoient au havre de grace Je donneray au demourant ordre qu'il soit prins garde aux lieux que m'escrivez au transport qui se faict secrettement de plusieurs paquetz et Irès. A ce que labbuze en soit osté Mais aussy faut-il continuer a prendre garde et faire comme avez accoustumé pour les Irès & paquets qui pourroient passer dicy en Angleterre & venir dud^e pais de deça. Vous recommandant aussy tousiours ce qui concerne le bien de mon service par de la. Priant Dieu Mons^r de Chaste Vous avoir en sa S^{te} & digne garde.

Escript a Paris Le xxii^m jour d'avril 1587 (2).

Commission pour fe paier le Commandeur de Chatte de ce qui luy restoit deu pour L'armement de mer des deniers de ceulx de la N^{lle} Oppinion.

Henry & Nos amez et feaulx Conseillers Les president & Tresoriers generaux de France Etabliz a Rouen & Caen et a chun deux si comme Il appartient, Salut, Nous voullons & vous mandons q. les receveurs generaux de noz finances en chacune de vos charges & des deniers provenans de la Vente des meubles & bois de haulte fustaye et des fruitz & revenus des Immeubles de nos subiectz de la no^{lle} oppinion de nre pais de Normandie Apres toutefois quil aura este premierement satisfait aux assignaons qⁱ nous avons fait bailler sur Jceulx deniers po' le paiement des garnisons des places de nre pais de Normandie d'ung quartier des compagnies de gens darmes des S^{rs} de pierrecourt (3) & comte de Thillieres (4) que nous avons ordonnees tenir garnison en Icelluy pais Vous paieiz et baillez dellivrez comptant a nre ame & feal conseiller & Tresorier de la marine de Ponant M (5) La somme de quatre mil six centz vingt ung escu dix solz que nous luy avons ordonne & ordonnons par ces pntes

(1) Châteauneuf. Guillaume de l'Aubespine, baron de Châteauneuf (1547-1629), conseiller d'état et ambassadeur.

(2) Bibl. Nat. Mss., Fonds Français, vol. 3394, f^o 19.

(3) On trouve Pierreccourt avec sa compagnie sur les vaisseaux du commandeur de Chatte lors de l'expédition de celui-ci pour secourir Brouage en 1586.

(4) Jacques Le Veneur, comte de Thillières, capitaine de la ville et château de Rouen. Il était fils de Tanneguy Le Veneur, sieur de Carrouges.

(5) en blanc dans le texte.

Po^r employer au fait de sa charge mesmes pour Icelle bailler & delivrer a nre ame & feal Le S^r Commandeur de Chaste pour semblable somme a luy deve suivant la Liquidatōn & arrest de nre conseil du xxiii^e Jour de mars pour Lavictuaillement par luy avancé de l'armée de mer mise sur po^r nre service au mois d'Aoust precedent dont Il estoit chef & conducteur, Et en rapportant ces pntes signees de nre main ou la coppie dicelle duement collaounée a l'original & quittance dud. (1) Tresorier de nred marine de Ponant & par Luy Lesd^e Liquidatōn & arrest de nre conseil avec quittance aud Commandeur de Chaste sur a suffisante Lad' somme de III^m VI^m XXVI^m X solz sera respectivement passée & allouee en la despē desduicte & rabbatue de la re^{te} des comptes de chun deds Receveurs gnaulx & Tresorier de nred marine de Ponant respectivement par nos amez de feaulx comme Lanē precedente. Donne a Paris ce x^e Jour de Juillet 1587 (2).

Du Roy. Mons^r de Chatte J'ay veu par les Irès que vous mavez escriptes le xxix^e du mois passé quil a esté usé de si mauvais devoir par mes officiers d'arques en l'execuōn des Commissions & mandem^s que J'ay euvoiez pour la saisie des biens de ceulx de la no^{lle} oppinion & la vente de leurs meubles & perceptioⁿ du Revenu des Immeubles quil ne se trouve point ou que fort peu de fondz po le paiement des assignaons que Je vous y fait bailler tant de ce qui vous est deu de reste de la despence de mon armee de mer de l'année dernière, que de la solde des garnisons de vre place, M^r Esbahissant que mesd. officiers s en soient si mal acquitez veu ce que Je le leur en ay mandé par tant de fois mais puis quil y a de la connivence et dissimulaoⁿ de leur part et que vous estimez quil s'en pourra tirer des deniers plus quil nen faut pour vous paier, Envoiant ung Commiss^e sur les lieulx pour en fe les poursuittes et dilligences. Jay fait expedier mes Irès patantes de Commission que Je vous envoie adressantes Aux president et Tresoriers gnaulx de France a Rouen pour deputer ung dentreulx auquel Je donne pouvoir par lad Commission de se Transporter sur les lieulx faire ce qⁱ sera besoing po laccelleraōn & recepte de deniers de lad nature. Lesquelles Irès vous leur envoieiz po les fe executer selon mon Intenōn affin qⁱ puisiez estre dressé de ce qui vous est deu & a voz soldaz ainsy que Je désire Priant Dieu Escript a Paris ce 10^e Avril 1588 (3).

Commission aux Trésoriers de France a Rouen p' fe saisir les biens de ceulx de la no^{lle} oppinion.

Henry etc. A Nos amez & feaulx con^s Les President et Tresoriers gnaulx de France establiz a Rouen Salut, Nous avons cy devant envoie plus^s noz Irès patantes et mande a noz bailliz de vre charge po

poursuivre la vente des meubles & perception du revenu des Immeubles de nos subiectz de la nouvelle oppinion selon quil est porté par les Reglemens et Instructions qⁱ nous en avons fait fe po les deniers en provenans estre employez entre aues choses au payem^t des garnisons de nre pais & province de Normandy A quoy nosd officiers auroient

(1) en blanc dans le texte.

(2) Bibl. Nat. Mss., Fonds franç., 3394, ff. 32v-33.

(3) *Id.*, f^o 60.

fait & usé de si peu de dilligē & dehyoir & mesmes ceulx d'arques quil nen seroit sorty tel fruit q̄ nous en esperions & comme nous avons entendu q̄ fera si nre Intention est en cest endroit bien & fidellement executée. A ces causes nous vous mandons & ordonnons q̄ vous aiez a deputer lung de vous, Auquel nous avons donné & donnons pouvoir par ces lettres de se transporter en noz villes de Dieppe & arques, et aues lieulz de vre charge que besoing sera p̄o veoir et se fe r̄p̄nter toutes et chacunes les saisies qui ont esté faites des biens desd̄ de la Nouvelle oppinion. Les exploitcz de vente des meubles & haults à ferme ou a Recepte des Immeubles, Et sur Iceulz veriffier ce qui en a esté receu et ce qui en est Encores deu & poursuivre & f̄ fe les contraintes necesseres p̄o le payement des arreraiges deulz desd̄ fermes ou receptes du Revenu deds Immeubles & des rentes constituées. Et en fe mettre & porter les deniers en la recepte generale de nos finances de vred charge p̄o estre emploiez au paiem̄ ne nosd garnisons mesmes de celle de vred ville de Dieppe Et de ce qui est deu a nre amé et feal Le Sr̄ Commandeur de Chatte Capp^{ns} et gouverneur dud. lieu p̄o les avances quil a cy devant faictes pour nre service et armée de mer en son voyage de la Rochelle, Et generalmente fe Tout ce qui sera requis & necessé p̄o l'accelleraon desd̄. desniers suivant les declaroans Reglemens et Instructions que nous vous en avons cy devant envoyees et a Bailliz. En sorte que nred Intention soit bien executee et effectuee sans aulcune connivence ou dissimulaon DE ce fe & Mandons à Tous & Donne a Paris le ix^e Avril 1588 (1).

Du Roy. Mons de Chatte. J'ay veu les lres que vous a faictes mon Cousin Le Duc d'Esperton (2), Au contenu desquelles Je vous diray q̄ le s̄ de Carrouges (3) m'a escript avoir envoyé au neuf chastel et arques une des trois compagnies de gens d'armes que Jay ordonnees pour servir en mon pais de Normandie. De sorte que Jestime quelle y est de cest heure & qu'avec lad̄ compagnie et ce que pourrez assembler daultres forces, vous aurez doresnavant moien dempescher les levees de gens de guerre qui se feront sans commission de moy & de courir sus a ceulx qui pourront venir des lieulx voisins pour fe des Courses a l'oppression de mon peuple et outre le bien de mon service vous asseurant que ne me scauriez fe service plus agréable que de courir sus a telles gens, et en dellivrer le pays foulant et affligeant mon pauvre peuple et s'assemblans contre mon aucté et sans commission de moy Jen ay ces Jours passez encore fait de fort expresses depesches Aud Sr̄ de Carrouges, & de Pierrecourt Lesquelz vous feront assister quand les advertirez. J'ay au demeurant, suivant ce q̄ mond̄ Cousin le duc d'Esperton m'a requis accordé & fait mettre sur la Rq^{te} que les manans et hab^{ans} de ma ville de Dieppe vous ont portée qu'ilz demeureront deschargez d'ung tiers de la somme de II^m A laquelle Ilz ont esté cottisez pour la subvention et solde des S̄ ghōes Et pour ce que mond̄

(1) Bibl. Nat. Mss. Fonds franc. 3394, f° 60.

(2) Jean-Louis de Nogaret-La Valette, duc d'Esperton, favori d'Henri III, amiral de Levant.

(3) Tanneguy Le Veneur, sieur de Carrouges. Il prit part à l'expédition de Chatte en 1586.

Cousin Le duc d'Esperton sera bien tost par dela Je ne vous feray plus longue lre M'asseurant que sa pnce servira grandement a remettre toutes choses de dela en assurā et tranquillité p̄o le bien de mon service Et s'il se pnt̄ occasion de gratiffier en aue chose lesd̄ manans et hab^{ans} de mad. ville de Dieppe assurez les q̄ Je le feray tres vollontiers selon la fidelité & prompte obeysance quilz demonstrent continuer au bien de mond̄ service Priant Dieu Mons de Chatte vous avoir en sa s^{te} et digne garde. Escrip̄ a Paris Le xxvi^e Jour d'Avril 1588 (1).

Mons le Commandeur Mon Cousin le duc de Nevers (2) les Majeur et Eschevins de ma ville d'Amyens mont remonstre quil y a qlque temps prevoyant la necessité des grains qui estoyt p̄o accroistre en le ville Ilz auroient p̄o y subvenir emprunte a c[on]stitution de rente une bonne somme de deniers avec laq^{ue} Ilz auroient depesche ez villes maritimes mesmes en danzich & Polongne p̄o fe freter quelque quantité de vaisseaulx chargez de grains dont en estant arrivé puis nagueres quatre qui sont abordez a Dieppe en Intenon de suivre le route p̄o arriver a lembouchure de la rivièrre la Somme vous les avez retenuz ne leur voullant laisser le passaige libre mais plutost fe vendre une quantité desd̄. bledz p̄o aussy en secourir la necessité qui sen retrouve aud Dieppe Laquelle bien quelle feust si belle & si grande quelle meritast q̄ l'on y eust esgard Neantmoins considerant que lesd̄. Navires ont este fretez et amenez aud̄ Dieppe p̄ le soing & bonne prevoyance desd̄ d'amyens avec beaucoup de peine & de hazard et p̄o secourir leurs citoyens qui ainsy q̄ jensuis bien et deurement adverty en ont plus grande disette q̄ nulle aue ville de mon Royaume Et quil seroit bien desraisonnable de les priver du fruit du travail quilz ont pris en cella A ceste caue je vous ay voullu Incontinent fe ce mot de lre par leq^l Je vous prie Et Neantmoins ordonne tres expressement que nonobstant la disette et necessite quil pourroyt avoir desd̄ grains aud̄ Dieppe & toutes aues c[on]sideraons que Vous ayez a laisser librement sortir lesd̄ vaisseaulx & permettre aux M^{es} qui les c[on]duisent de c[on]tinuer le route & venir descendre en tel lieu de mon pays de picardye quilz adviseront bon estre ainsy q̄ vous ferez de tous les aues vaisseaulx ap[par]tenants ausd̄. daymiens qui pourroient estre c[on]trainctz de relascher aud̄ Dieppe affin q̄ mad̄ ville daymiens en puisse estre secourue a lextreme famine qui se retrouve maintenant de laquelle sil en est bientost pourveu Il ne se peult attendre q̄'une miserable sedion Et masseurant q̄ vous suivrez ma vollonté comme de rechef Je vous en prie Je ne vo en diray riens davantage Mais suplieray le Create Mons le Commande quil vous ayt en sa s^{te} garde Escrip̄ a Paris le xxiii^e jo de May 1587. Signé Henry Et plus bas Brulart Suscrite a Mons le Commandeur de Chatte Gentilhomme ordiné de ma Chambre Capp^{ns} & Gouverneur de Dieppe.

(1) Bibl. Nat. Fonds franç., Mss., 3394, f° 64.

(2) Louis de Gonzague, duc de Nevers, marié à Henriette de Clèves. Gouverneur de Picardie en 1587.

DE PAR LE ROY

Chers et bien amez Escriptvant pntement au Commande de Chatte pō laisser sortir librement les quatre Navires chargez de seigles q̄ ceux de nre ville d'amyens ont fct̄ freter en danzich po secourir la necessite de leur ville qui est aujourdhuy plus grande q̄ de nulle Au de mon Royaume Nous avons voulu p̄ mesme moyen vous excripre un mot p̄ lequel vous mandons & ordonnons tres expressement q̄ de vre coste vous ny apportiez aulcun empeschement daultant quil ne seroyt raisonnable qlz feussent privez de la c[on]modité quilz ont voulu rechercher avec beaucoup de peine fraiz & prevoyance Et q̄ Vous vinssiez a vous en prevalloir po avoir este c[on]trainctz lesd vaisseaux de relascher en v^{re} Radde Ce q̄ nous nentendons en sorte du monde, donne a Paris le XXIII^e jo de maj 1587 signé Henry c[on]tresigné Brulart Et a la suscripon est escrit A Nos Chers et bien amez Les Maire & eschevins de nre Ville de Dieppe

[au dos] [Copies de L^{re} du Roy

[A Monsieur le Commandeur de Chatte

[Gouverneur de Dieppe

[et aux Eschevins de lad. ville de Dieppe. (1)

Mon Cousin Monsieur de Nevers aujourdhuy escript au Roy se plaignant pō ceux de la ville d'amyens de ce qu'on le a arrestea dieppe quatre navires quilz faisoient venir chargez de bled Et quilz avoient achepté pō la c[on]modité de lad ville ou la necessité est tres grande Et p̄ ce q̄ Je desireroys le satisfe en cella po le respect mesmement de mond s̄ de Nevers. Je vous prie de fē donner main levée ansd quatre navires Attendu quil en vient aussy pōr ceux de dieppe si desja Il nen est arrivé Et me fetes respoñ de ce qui se passera en ceste affe Affin q̄ je le puisse c[on]tanter Ce qu'attendant je me recomman-deray a Vous priant dieu quil vous donne

Mon Cousin En p̄ fct̄e sante heureuse & longue viē. de paris ce xv^e May 1587 soulzscripte Vre entierement plus affectionné Cousin Anne de Joyeuse (2) Et suscripte A Mon Cousin Monsieur de Chattes Commandeur de l'ormeteau Et mon Lieutenant au Gouvernement de Dieppe (3).

Cependant la paix revenue, le commandeur en jouissait tranquillement dans sa bonne ville de Dieppe. Il y menait une vie non sans faste car il était très riche. N'avait-il pas prêté 96.000 livres au roi en 1593 ! Possesseur du bel hôtel Ango qu'il avait magnifiquement meublé, il menait l'existence d'un grand seigneur demi religieux,

(1) Bib. Nat. Mss., Fonds français, vol. 3398, f^o 144.

(2) Anne, duc de Joyeuse, favori d'Henri III. Amiral de Ponant. Il devint beau-frère du roi par son mariage avec Marguerite de Lorraine-Vaudemont. Il était le cousin-germain du commandeur de Chatte. En 1585, l'amiral Joyeuse s'intéressa un instant au Canada et faillit encourager les tentatives de Troilus du Mezgouet de La Roche. Mais la guerre civile et étrangère vint le distraire de ses projets. (Voir : La Roche, *Hist. Marine Franç.* p. 312). Il fut tué à Coutras en 1587.

(3) Bib. Nat. Mss. Fonds français, vol. 3416, f^o 28.

demi soldat. Mais le besoin d'action tourmentait le vieillard. On a vu par le passage de Champlain cité plus haut qu'il rêvait d'aller vivre au Canada. Ayant servi d'arbitre en 1602 avec le président au parlement de Normandie, le sieur de la Cour, dans la discussion de la traite des fourrures, il avait jugé d'une façon équitable en partageant le monopole de la traite entre Rouen et Saint-Malo (1). Et l'idée du Canada le tourmentait. C'est en y songeant qu'il mourut en 1603

Comme il laissait une fortune considérable, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem prétendirent en hériter (2), mais le vieux commandeur avait des héritiers, une bonne demi-douzaine d'enfants reconnus et légitimés. Leurs noms sont dans le P. Anselme (3) et même celui d'Isabeau Sendret la mère de deux ou trois d'entr'eux. Ces petits bâtards continuèrent la famille qui ne s'éteignit qu'au milieu du XVIII^e siècle.

Inhumé dans l'église des Minimes de Dieppe qu'il avait contribué à faire bâtir, le corps du commandeur de Chatte en fut exhumé en 1827 pour être transporté dans l'église Saint-Rémi, car l'église des Minimes, désaffectée, servait à la Justice de paix. Le cardinal de Joyeuse, cousin du commandeur, avait donné jadis 4000 livres pour un tombeau qui ne lui fut jamais élevé. Mais la municipalité de Dieppe a donné le nom de son ancien gouverneur à l'une des rues qui montent au château. Et à Saint-Rémi on peut lire sur une table de marbre noir apposée dans la chapelle de la Vierge, l'inscription suivante :

Ici Reposent
Emar de Chattes
Mort en MDCIII
Et
Philippes de Montigny (4)
Mort en MDCLXXV
Tous Deux
Gouverneurs de Dieppe.

Les Canadiens qui arrivent d'Angleterre par Dieppe peuvent aller à Saint-Rémi et se promener dans la rue de Chatte. Ils y rencontreront peut-être l'ombre errante du vieux commandeur qui, de la tour du château, rêva parfois de la Nouvelle-France.

R. LA ROQUE DE ROQUEBRUNE.

(1) H. P. Biggar, *Early Trading*, p. 45.

(2) P. J. Férret, *op. cit.* p. 23.

(3) *Histoire Généalogique*, vol. 8, p. 932.

(4) Philippe de Montigny, vicomte de Dreux, baron de la Coudraye, gouverneur de Dieppe de 1631 à 1675.

ÉTUDES

sur

Roland Michel BARRIN de La GALISSONNIÈRE

SA SÉPULTURE

Il est à Nemours une tombe qui appartient à l'histoire du Canada comme à celle de la France ; car celui qui y repose, Roland-Michel Barrin, Marquis de La Galissonnière, par son génie multiforme et sa gloire diverse : marin, savant, homme d'État, servit et illustra également l'un et l'autre pays. Elle se trouve dans l'église Saint-Jean-Baptiste dont la vieille tour se coiffe d'un haut hennin flanqué de quatre clochetons grêles ; elle est tout au fond, dans la chapelle absidale de la Vierge, du côté droit, contre la base de l'ogive ; et bien que la nef méridionale, avec ses piliers arrondis ou tors, lui soit comme une fastueuse avenue d'arbres funéraires, elle-même, sans ornements ni sculptures, écusson ni croix, mêlée aux dalles du pavé, inaperçue des touristes, git obscurément. Surprenante simplicité ; et curieuse harmonie entre ce mort et son tombeau ! Celui-là d'une modestie si extrême qu'elle offusquait son mérite, celui-ci d'un aspect si pauvre que l'on passe sans remarquer sa richesse discrète... Les tombes émeuvent les cœurs ; certaines sont des œuvres d'art qui émerveillent les yeux et l'esprit ; d'autres, qui s'adornent seulement d'une épitaphe bien faite et résumant à souhait les gestes du défunt, ont une beauté subtile qui enrichit toute l'âme en lui offrant des leçons d'histoire et des exemples de vie. De pareille sorte est cette pierre funèbre-ci. Et l'inscription latine qu'elle porte est d'un style lapidaire tel et d'une telle exactitude historique, que s'il arrivait qu'un livre fût écrit sur La Galissonnière et qu'elle y fût gravée, au frontispice, elle en serait le meilleur sommaire et l'épigraphe la plus magnifique... C'est pourquoi, désirant publier ici quelques essais sur cet homme illustre et ses ancêtres, nous ne pouvions mieux faire, au risque de paraître paradoxal, que de choisir sa sépulture et son épitaphe comme le sujet de notre première étude.

* *

Dans son état actuel la tombe de La Galissonnière est une simple dalle de marbre noir, longue de 122 centimètres, large de 96, posée à

fleur de sol, horizontalement et dans la même orientation que l'église. Elle est divisée en trois fragments inégaux par deux cassures, l'une qui va de gauche à droite en coupant, à peu près à mi-hauteur, toutes les lettres de la onzième ligne ; l'autre qui part de la boucle de la lettre P du mot PERICULIS, dans cette ligne, et aboutit au bord supérieur, après avoir traversé les dix premières lignes aux endroits suivants : entre l'O et l'R de CONCORDIA, au milieu de l'R de CHRISTIANAS, au pied de l'I du mot QUI où elle fait un brusque écart vers la droite, entre l'R et l'U de SCIENTIARUM, tout du long du dernier I de LUDOVICI, à la corne droite du T de EXERCITUUM, dans l'E de AREMORICOS, sur l'A de la diptongue Æ de CATHARINÆ, dans l'R de MARCHIO et, enfin, entre l'U et l'I de REQUIESCIT. L'épitaphe comprend 24 lignes, la première et la seconde interlignées de 35 millimètres et les autres de 25. Elles sont de longueurs inégales : la première a 47 centimètres, la seconde en a 94, la troisième 69 et demi ; 94 la quatrième, 57 la cinquième, 78 la sixième, 59 la septième, la huitième 6 et demi ; 73 la neuvième, 55 la dixième, 67 la onzième, 75 la douzième, 86 la treizième, 94 la quatorzième, la quinzième 54 et demi ; la seizième 86 et demi ; la dix-septième 44 et demi, 63 la dix-huitième, 74 la dix-neuvième, 77 la vingtième, 94 la vingt et unième, la vingt-deuxième 39 et demi ; 38 la vingt-troisième et la vingt-quatrième 68. Tous les mots sont en un beau caractère romain, sauf le mot *Galissonnière* qui est en italique. Les lettres sont en petites capitales de 20 millimètres de haut et, en grandes capitales de 25, les initiales de certains mots capricieusement choisis. La première ligne est en capitales de 35 millimètres et les initiales H et R en grandes capitales de 45. Les lettres ont été d'abord gravées puis remplies d'une matière dorée qui subsiste encore et, pour certaines, affleure la surface du marbre tandis que, chez d'autres, elle git dans le creux. Les lettres sont assez régulières, certaines cependant, et notamment les A, les M, les O, les Q, les U, les T, ne sont pas toujours de même aspect et dimensions que leurs semblables : les S sont parfois posés de guingois ; les U ont la forme moderne à base arrondie ; les E ont la barre inférieure plus longue que la barre supérieure ; le participe TRANSLATIS a d'abord été gravé TRANSTATIS et on a ensuite ajouté la barre de l'L sans supprimer celle du T. Les mots ANTIQUA, REGIA, ACADEMIA, RARISSIMA, CONCORDIA, FUGATA n'ont pas, sur leur A final, l'accent circonflexe que portent les mots GLORIA, PRISTINA, MODESTIA et HAC et qu'ils devraient avoir, étant eux-mêmes, comme ceux-ci, à l'ablatif. A noter les formes BURBONIOS, AREMORICOS, DEFFICILI. Voilà cette épitaphe avec la belle ordonnance de ses lignes, sa ponctuation, la physionomie et le fantaisiste mélange de ses grandes et petites capitales.

HIC REQUIESCIT

ROLLANDUS MICHAEL BARRIN MARCHIO DE LA GALISSONNIÈRE
 ROLLANDI ET CATHARINÆ BEGON FILIUS.
 GENTE BURBONIOS INTER ET AREMORICOS ANTIQUA ET NOBILI,
 NAVALIUM EXERCITIUM LEGATUS,
 ORDINIS SANCTI LUDOVICI EQVES TORQUATUS,
 E REGIA SCIENTIARUM ACADEMIA.
 QUI
 CIVILES, BELLICAS, CHRISTIANAS VIRTUTES
 RARISSIMA CONCORDIA SOCIAVIT.
 ÆTATEM NAVALIBUS PERICULIS EXERCUIT
 NOVÆ FRANCIÆ DEFFICILI TEMPORE PRÆFECTUS
 REBUS QUÆ SECUTÆ SUNT PROSPERIS VIAM MUNIVIT
 DUUMVIR ACADLÆ LIMITIBUS DEFINIENDIS A REGE DELECTUS
 GALLIÆ JURA SCRIPTIS ASSERUIT
 TRANSLATIS DUCTU SUO AD MAGONIS PORTUM COPIIS,
 FUGATA HOSTIUM CLASSE,
 VICTORIAM OBSIDENTIBUS EXPEDIVIT.
 UNDE GLORIA RECENTI, PRISTINA MODESTIA,
 CUM AD REGIS ET PATRIÆ COMPLEXUS REDIRET,
 MORBO CUI DUDUM OBLUCTABATUR HAC IN URBE INTERCEPTUS
 CHRISTO UNICE FIDENS
 MIGRAVIT AD MELIORA
 XXVI OCT. AN. D. MDCCLVI. ÆTAT. LXIII.

Que le lecteur veuille nous aider à traduire. Ici repose Roland-Michel Barrin, Marquis de La Galissonnière, fils de Roland et de Catherine Begon. D'une famille ancienne et noble parmi les Bourbonnais et les Bretons, Lieutenant des armées navales, Grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, de l'Académie royale des Sciences. Qui unit en lui les vertus civiles, guerrières et chrétiennes en un rarissime accord. Il fatigua sa vie dans les périls de la mer. Gouverneur de la Nouvelle-France en un temps difficile, il ouvrit la route aux prospérités qui suivirent. Dumvir choisi par le roi pour définir les limites de l'Acadie, il affirma par ses écrits les droits de la France. Sous son commandement, les troupes ayant été transportées au Port-Mahon, mise en fuite la flotte des ennemis, il facilita aux assaillants la victoire. D'où, avec une gloire nouvelle et son ancienne modestie, comme il s'en retournait vers les embrassements du roi et de la patrie, arrêté dans cette ville par la maladie contre laquelle depuis longtemps il luttait, au Christ uniquement se fiant, il passa à un monde meilleur, le 26 octobre, l'an du Seigneur 1756, le 63^e de son âge.

* * *

Après leurs victoires du 20 mai et du 29 juin, victoires bien personnelles, mais gagnées en commun, en quelque sorte, et connexes, car ils s'y étaient fraternellement entr'aïdés et l'une avait permis et déclanché l'autre, le Marquis de La Galissonnière et le Maréchal de Richelieu rentrèrent ensemble à Toulon le 16 juillet 1756 et, acclamés par « un peuple innombrable », salués par 21 coups de canon, ils partagèrent le même triomphe, cousins désormais dans la gloire comme ils l'étaient déjà par le sang (1). Mais tout de suite, et jusqu'au dernier moment, La Galissonnière se remet au travail. Il faut voir sa correspondance avec le ministre ; on prépare un envoi de troupes en Corse, sous les ordres du Marquis de Castries ; il est question d'aller attaquer la

(1) Il est certain que le succès de l'expédition contre Minorque fut facilité par l'admirable concorde qui régna entre les deux commandants et qui résultait elle-même de la modestie de l'un, de la déférence de l'autre et de leur commune parenté. Ils étaient cousins au quatrième degré par leurs arrière-grands-mères Vincente et Jeanne de Ruellan qui étaient sœurs. Vincente de Ruellan avait été mariée le 2 décembre 1604, à Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière ; de cette union était sorti Jacques Barrin, marquis de la Galissonnière qui épousa Elisabeth le Boulanger et, entre autres enfants, eut Roland, mari de Catherine Begon et père de Roland-Michel. De son côté, Jeanne de Ruellan mariée à Thomas de Guémadeuc avait eu Marie-Françoise de Guémadeuc qu'épousa François de Vignerod, marquis de Pontcourlay et neveu du Cardinal de Richelieu ; de ce mariage naquit Armand-Jean, devenu du Plessis par substitution aux nom et armes du Cardinal son grand-oncle. Duc de Richelieu et de Fronsac. Armand-Jean épousa Anne Poussart et fut le père de Louis-François-Armand du Plessis, Duc et Maréchal de Richelieu. C'est également par les Ruellan que Roland-Michel de la Galissonnière était cousin des Cossé-Brissac, des Biron, d'Aiguillon, et Coëtlogon.

flotte anglaise si elle s'approche de nos côtes (1). Toutefois, harcelé plus fortement par le mal qui devait l'emporter (2) et, qu'à l'encontre des médecins, il avait méprisé (3), il demande au ministre, le 18 septembre, à « se débarquer ». Pourtant, le 20, il travaille encore et écrit un « mémoire servant d'instruction pour le passage des troupes en Corse » (4). Le 24 Septembre, M. de Machault lui accorde l'autorisation sollicitée et confie à M. de Massiac le commandement de l'escadre. Les lettres du ministre arrivent à Toulon le 28 et, dès le surlendemain, La Galissonnière se met en route, ainsi que nous l'apprend la lettre suivante de M. de Villeblanche au ministre, datée de Toulon le 3 octobre.

M. le Mqs de la Galissonnière est parti avant-hier accompagné du Sr Boucault chirurgien major qui luy donnera ses soins pendant la route. La situation de ce général est très fâcheuse ; on en craint beaucoup les suites (5).

Le voyage se fit lentement ; sans doute pour éviter des fatigues au malade. Le 8 octobre, on n'était encore qu'à Orgon, sur les bords de la Durance, à peu près à mi-chemin entre Aix et Avignon.

Le S. Drouet vient de me dire qu'il a laissé au maître de la poste de Lyon le paquet dont il étoit chargé par M. le Mqs de la Galissonnière et qu'il en a averti ce général qu'il a trouvé à Orgon le 8 de ce mois en route par Paris (6).

De Toulon à Orgon, nous ignorons si La Galissonnière passa par Marseille et s'il s'arrêta quelques jours dans cette ville, ou à Aix ; mais se trouvant, depuis Aix, sur la route royale de Paris à Antibes, on la remonta, le long du Rhône ; on arriva à Lyon où attendaient les paquets laissés par Drouët ; puis, par Tarare, Roanne, La Palisse,

(1) Archives Nationales, Marine B2 354 et B4 70. Passim.

(2) Le mal dont il souffrait était si grave que, le 27 septembre, Portalis, commissaire des guerres à Toulon, écrivait à son ministre, le Comte d'Argenson :

Le sieur Boucault qui voit quatre fois par jour M^r de la Galissonnière vient de me dire qu'il est hidropique des plus caractérisés, qu'il projette de partir jeudi prochain pour Paris, mais qu'il doute qu'il soit en état. Il a ajouté en propres termes que c'étoit un homme confisqué et incurable. C'est l'opinion de tous les gens de métier qui le voyent journellement. Ministère de la Guerre. Correspondance générale, vol. 3413, pièce 239. Lettre signée.

(3) Voir Hennequin, Biographie maritime ou Notices historiques sur la vie et les campagnes des marins célèbres français et étrangers. Paris, 1835-1837. Tome III, pages 185 et suivantes. Il y a dans cet ouvrage un beau portrait de La Galissonnière gravé par A. Maurin.

(4) Arch. Nat. Marine B4 70, ff. 288-290. C'est le dernier travail de lui que l'on trouve dans ce volume. Il est signé La Galissonnière.

(5) *Ibidem*. Marine B3 530 ff. 279-281. Lettre signée. François-Noël le Vasseur, seigneur de Villeblanche, était intendant de la marine à Toulon depuis le 9 juillet 1737.

(6) Arch. Nat. Marine B3 530, ff. 288-290. Lettre de Villeblanche, signée. Elle est du 11 octobre et Villeblanche note que Drouët est arrivé la veille. Deux jours suffisaient donc pour se rendre d'Orgon à Toulon. Drouët était exempt de la prévôté de la marine.

Moulins, Nevers, Montargis (1) on s'acheminait vers Fontainebleau où villégiaturait le Roi et la Cour, quand, soudain, à Nemours, la mort terrassa le malade. A Nemours ou aux environs ; car justement, à quelque distance de la grand-route et avant d'arriver à Nemours quand on vient de Lyon est le château du Boullay qui appartenait à un ami de La Galissonnière, Bénigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt. Il est probable que le malade se reposa chez son ami ; peut-être même est-ce chez lui qu'il mourut. On était au 26 octobre. Le lendemain il fut enterré dans l'église. Ce fut un gros événement dans Nemours, et un contemporain le note ainsi dans son journal.

Le 26 octobre de la même année [1756] (2) M. le Marquis de la Galissonnière Lieutenant [Général] des armées navales qui venoit de Brest (*sic*) pour se rendre à Fontainebleau [où étoit la cour (3) et où il devoit recevoir le bâton de Maréchal] mourut à Nemours et fut enterré le lendemain dans la chapelle de la Communion [où L'on voit encore son épithaphe]. Les Mousquetaires qui étoient alors à Nemours assistèrent à son convoi, par détachement et sans armes (4).

Mousquetaires et leurs officiers, clergé, nobles et notables, bourgeois de Nemours, dont quelques noms nous seront donnés dans un document qui suivra, probablement toute la population, peut-être quelques seigneurs de la Cour : ce furent, dans cette petite ville, pour cet homme illustre et modeste, des funérailles quasiment nationales. Il les méritait bien. Mais quels membres de la famille y avait-il là pour conduire le deuil ? Nous ne pouvons affirmer la présence que de deux cousins seulement ; l'un du côté maternel, Michel Begon, l'autre du côté paternel Armand Charles Barrin de la Galissonnière ; et nous igno-

(1) Nous énumérons ces villes — il aurait fallu aussi mentionner Avignon, Orange, Montélimar, Valence, Vienne, Cosne, etc. — pour éveiller l'attention des érudits locaux, car il est possible qu'il soit resté quelque trace du passage de La Galissonnière dans leur cité.

(2) Manuscrit Sédillez. Abrégé chronologique de l'histoire de Nemours. 1771. — Archives municipales de Nemours. Les mots entre crochets sont de Prieur de la Comble. Je dois communication de ce texte, et de bien d'autres renseignements, à M. Paul Bouex, archéologue à Nemours, un de ces innombrables érudits, modestes et obligeants, dont la France est si riche. Qu'il veuille bien trouver ici l'hommage de mon amicale gratitude.

(3) La cour séjourna à Fontainebleau du 5 octobre au 6 novembre, cette année-là. (Communication Bouex.)

(4) Les Mousquetaires qui étaient cantonnés à Nemours, lors des séjours de la Cour à Fontainebleau étaient ceux de la 2^e compagnie, dits les Mousquetaires noirs. Ceux de la 1^{re} compagnie, les Mousquetaires blancs, avaient leur cantonnement à Moret. (Communication Bouex.) Il est intéressant de signaler que vers 1756 le capitaine-lieutenant de cette 2^e compagnie était Messire Charles-Yves Thibault, Comte de la Rivière ; le premier sous-lieutenant, Philippe-Claude de Beaufort-Canillac, Comte de Montboissier ; Messire Jean-Baptiste Damien de Blaignac, que nous allons retrouver plus loin, était second sous-aide-major ; il y avait parmi les mousquetaires, Louis-Jean de Montliard, Michel-Joseph de Sabrevois, Léon-Claude Billoard de Kerlerec... (Arch. Nat. Z1A 507, rôles de 1754 et de 1762.)

rons s'ils avaient accompagné leur parent au cours de son pénible voyage ou s'ils l'avaient joint à Nemours. Lui ayant rendu les derniers devoirs, ils signèrent, avec son ami du Troussel d'Héricourt, le procès verbal officiel d'inhumation que voici :

Sépulture de Messire Ce jourd'huy vingt septieme jour d'octobre mil
Rolland Michel Barrin, sept cent cinquante six, a été par moy prier — curé
Marquis de la Galissonnière. de Nemours soussigné inhumé dans l'église de cette
paroisse le corps de haut et puissant seigneur
Messire Rolland Michel Barrin, Marquis de la Galissonnière, Lieutenant
général des armées navales de Sa Majesté, Commandeur de l'ordre
royal et militaire de St Louis, Commissaire pour le Roy pour régler
payé avec les Commissaires anglois les limites de l'Acadie et autres contesta-
tions en Amérique, de l'Académie des sciences, chargé du dépôt des
places (*sic*) et journaux de la Marine, époux en son vivant de haute et
puissante dame Marie de Lauzon (1), décédé d'hier, âgé de soixante-
trois ans, en présence de Messire Michel Bégon chevalier, conseiller
au Parlement de Metz, commissaire et premier commis de la marine,
son cousin germain maternel (2), de haut et puissant seigneur Messire
Armand Charles Barrin, Chevalier de la Galissonnière, Chevalier de
l'ordre royal et militaire de St Louis, capitaine aide major au Régiment
du Roy, infanterie, cousin issu de germain paternel (3), de haut
et puissant seigneur Messire Bénigne Jérôme du Troussai (*sic*) d'Héricourt,
chevalier, marquis du Boullai, Conseiller du Roy en ses conseils,
et d'honneur au parlement de Provence, intendant de la marine, ami (4),
qui ont signés avec nous.

BÉGON ESTIENNE
LE CHE^r DE LA GALISSONNIÈRE prier de Nemours
DU TROUSSET D'HÉRICOURT

[Signatures autographes] (5)

(1) Marie-Catherine-Antoinette de Lauzon appartenait à la même famille que Jean de Lauzon, gouverneur du Canada et premier propriétaire de l'île de Montréal ; elle descendait de Joseph de Lauzon, seigneur de Deffend, frère cadet de François de Lauzon, seigneur de Lirec, lequel fut le père dudit gouverneur. Elle mourut, à 87 ans, le 2 juin 1786.

(2) Michel Bégon, troisième du nom, était fils de Michel Bégon, deuxième du nom, intendant du Canada et petit-fils du grand Michel Bégon, premier du nom, intendant de la marine à Rochefort. Il devint intendant de la marine à Dunkerque le 1^{er} novembre 1756.

(3) Armand-Charles Barrin de la Galissonnière n'était pas, à proprement parler, cousin issu de germain de Roland-Michel, mais son cousin, ou, si l'on veut, son neveu à la mode de Bretagne ; car il était fils de son cousin germain Achille-Roland Barrin, seigneur du Pallet et de Marie-Marquise d'Anthenaise. C'était le propre frère de notre aïeule Charlotte-Elisabeth Barrin de la Galissonnière. Le 7 mai 1758 il devint colonel du régiment de Cambrésis et fit campagne en Allemagne ; de mars 1760 jusqu'en 1764 il servit avec son régiment à l'Île de France où la Compagnie des Indes avait demandé des troupes. Il fut fait maréchal de camp le 25 juillet 1762. Il commandait à Rennes en 1766, en l'absence du duc d'Aiguillon, son parent, lors de l'affaire de la Chalotais, qu'il eut la « désagréable commission » d'emprisonner. L'expression est de lui et il ajoute : « Je reçus des éloges du ministre « et du roy pour la modération et l'exactitude que j'avais mis dans l'exécution des « ordres du roy ; mais la province de Bretagne, qui est la mienne, ne me pardonna « point d'en avoir été chargé. » Il fut lieutenant-général en 1781 et commanda en chef en Corse de 1786 à 1790. (Ministère de la Guerre. Archives administratives, dossier 1152).

*
*
*

Ainsi La Galissonnière avait été enterré dans la chapelle absidale que le manuscrit Sédillez appelle de la Communion, d'autres documents de saint Joseph et qui est dite, actuellement, de la Vierge. Il y reposait humblement sous les pierres grises du dallage, sans faste, et sans que rien distinguât des voisines celle qui le recouvrait ; à tel point que, plus tard, quand on voudra décorer d'un marbre sa sépulture, l'on devra, pour en trouver l'endroit précis, faire appel aux souvenirs des témoins de l'inhumation. Pourquoi sa famille n'eut-elle pas l'idée, tout de suite, d'ériger là un tombeau digne de lui ; ou, si elle l'eut, pourquoi l'exécution en fut-elle retardée ? On n'avait même pas eu le soin, ou la possibilité, d'acquérir le peu d'espace où sa dépouille gisait. C'est seulement en 1758 qu'un parent « peu opulent » pense à ces devoirs envers le mort, ou peut s'y appliquer. Il dresse un projet d'achat du terrain, d'érection de tombe, de fondation de messe et le soumet à la fabrique de l'église de Nemours qui en délibère le 4 juin. Nous n'avons pas réussi à retrouver le compte rendu de cette délibération qui, sans doute, nous aurait révélé le nom de ce parent peu fortuné mais pieux. Or voici que s'adjoint à lui la veuve du défunt ; une nouvelle demande est formulée, que le conseil de fabrique examine le 16 novembre suivant.

Des registres des délibérations de la fabrique de St Jean batiste de nemours a été tiré la délibération dont la teneur suit.

Ce jourd'hui jeudy seize novembre mil sept cent cinquante huit le bureau ordinaire de la fabrique extraordinairement assemblé auquel bureau

(4) et (5) de la page précédente.

(4) Bénigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt, marquis de Boullay, baron d'Obsonville, Poligny, Souppes et autres lieux, fut intendant des galères à Marseille du 18 mai 1727 au 1^{er} janvier 1749, date à laquelle la marine des galères fut réunie à celle des vaisseaux. Ayant quitté Marseille, il avait à Paris un bureau où il s'occupait « à développer la politique observée par les ministres de la marine depuis « Colbert et ses successeurs pour la gestion des affaires de la marine ». On lui attribue un recueil de pièces concernant la marine : extraits de dépêches et ordres du roi ; faits et décisions de l'administration. L'ouvrage était si précieux que Condorcet, en 1782, demanda à le consulter pour faire l'éloge de M. de Maurepas. (Voir Etat Sommaire des archives de la Marine, pp. 29, 664 et suivantes). Bénigne-Jérôme mourut en 1770. Il était né en 1691 et était donc contemporain de La Galissonnière, né en 1693. Il était fils de Bénigne du Troussel d'Héricourt et neveu de Troussel de Valincourt, qui eut la gloire, en 1699, de succéder à Racine à l'Académie française et d'y prononcer, le 27 juin, un discours où il fait un parallèle, fort judicieux, entre Racine et Corneille.

(5) Archives municipales de Nemours. Registres paroissiaux. E. 14. Copie communiquée par M. le Chanoine Pécaud, Curé-Doyen de Nemours, que nous remercions respectueusement. Il existe au Ministère des Affaires Etrangères (Correspondance Politique, Angleterre, vol. 440, f. 487) une copie de ce document transcrite et certifiée véritable le 21 janvier 1757 par Estienne, prier de Nemours et authentifiée le 22 par Jean-Baptiste Prier de la Comble, conseiller du Roy Président, lieutenant général, civil, criminel et de police, commissaire-enquêteur et examinateur des Bailliage et Duché de Nemours. Nous devons la connaissance de cette copie à notre collègue et ami M. de Roquebrune.

étoient Mr le Prieur curé de cette ville, Mr Berthier marguillier d'honneur, Mr de la Comble Lieutenant général, Mr Moreau Procureur du roy, Mr Le Roy maire perpétuel, Mr Paulmier Lieutenant de l'Élection ancien marguillier d'honneur, Mr filz marguillier comptable actuel, Mr Henry marguillier comptable sortant et Mr Rousseau troisième marguillier actuel, Mr Berthier marguillier d'honneur actuel a dit qu'il lui a été remis un projet de procuration par Mr Sedilley, avocat en cette ville, de la part de la D^e veuve de haut et puissant seigneur M^{re} Rolland Michel Barrin marquis de la Galissonnière Lieutenant général des armées navales du Roy commandeur de l'ordre Roial et militaire de St Louis et de Dame Marie Madelaine Barrin D^e de la Galissonnière seule héritière dud. seigneur marquis de la Galissonnière à l'effet de passer acte de la fondation d'une messe en cette église pour le repos de l'âme de mond. Sr. de la Galissonnière que lesd. D^{es} de la Galissonnière entendent faire, laquelle messe serait célébrée le vingt six octobre jour du décès de mond. sieur marquis de la Galissonnière, ou le plus prochain jour libre et annoncée le dimanche précédent au prône de la messe paroissiale de cette église avec invitation aux officiers militaires et à tous les citoyens de nemours de s'y trouver, ensemble de l'aposition d'une tombe et d'une Epitafe qu'elles entendent faire placer en la chapelle de St Joseph de cette église où mond. s. le marquis de la Galissonnière a été inhumé, en consideration de laquelle fondation et aposition de tombe et Epitafe lesd. D^{es} de la Galissonnière offrent de donner à cette fabrique une somme de quatre cens Livres qu'elles ont déposé à cet effet entre les mains de Mr de bleignac, officier de la seconde compagnie des mousquetaires du Roy, lequel projet de procuration mond. S. Berthier a représenté et a requis le bureau de donner son avis sur icelui.

Lecture faite dud. projet, et la matière mise en délibération, le bureau a unanimement aprouvé led. projet et a autorisé en conséquence les marguilliers en charge a passer acte conformément à icelui.

Et sur ce qui a été observé par mond. S. Berthier que Mr Sédillé lui avoit représenté que le bureau par délibération du quatre juin dernier avait consenti la fondation et l'aposition de l'Epitafe moiennant une gratification de deux cens livres seulement au moien de quoi il paroît que c'est par erreur que lesd. Dames de la Galissonnière ont consigné une somme de quatre cens Livres.

La matière mise en délibération sur cette observation et lecture faite de lad. délibération dud. jour quatre juin dernier le bureau a été unanimement d'avis que l'acte sera passé sur le pié d'une donation de quatre cens Livres et non pas de deux cent livres seulement ; qu'en effet si lors de la délibération dud. jour quatre juin dernier le bureau n'a parlé que d'une gratification de deux cens livres seulement, c'étoit parce qu'on lui avoit représenté que l'épitafe devoit être posé par un parent de Mr de la Galissonnière, que l'on annonçoit comme peu opulent, que l'accession de la D^e veuve de M. le Marquis de la Galissonnière, et les nouveaux arrangements qu'on propose par le projet de la procuration, plus dignes du rang et du mérite de l'illustre deffunt, ont été sans doute la raison pour laquelle lesd. Dames de la Galissonnière ont consigné une somme de quatre cens livres, et que ce n'est point une erreur de leur part mais une volonté bien décidée de gratifier l'église de cette somme de quatre cent livres. Signé estienne, Prieur de Nemours, prieur de la Comble, Moreau, Berthier marguillier d'honneur, filz marg^{er} comptable,

L. Rousseau, Henry, Le Roy et Paulmier, au dessous est écrit contrôlé à Nemours le vingt-sept février 1772, reçu quatorze sols signé Cretté.

Collationné par nous notaire au Bailliage roial de Nemours soussigné sur led. Registre présenté et rendu ce jourd'hui vingt sept février mil sept cent soixante douze.

Contrôlé à nemours
le vingt sept février 1772
Reçu sept sols

D'OUTRELEAU [signature autographe]

CRETTE [signature autographe] (1)

Il semble bien résulter de ce document que le parent « peu opulent » était le beau-frère du défunt, Vincent Barrin, quoique ce qualificatif ne convienne qu'assez peu ; il possédait, en effet, en Bourbonnais le fief des Ruilliers qui, à cette époque, avait « quelque importance » et « des droits de justice » (2) et, en pays nantais, le marquisat de la Galissonnière et tous les biens de Roland-Michel, duquel sa femme, en maint endroit, se proclame « l'unique héritière » (3).

Emmanuel DE CATHELINEAU.

(à suivre.)

(1) Etude de M^e Fleury à Nemours. Nous devons des remerciements spéciaux à M^e Fleury qui, très complaisamment, a mis à notre disposition la liasse de documents relatifs à la sépulture de La Galissonnière.

(2) Voir Philippe Tieronnier, Notes sur Charroux. Compte rendu de la XXI^e excursion de la Société d'émulation du Bourbonnais, 7 juin 1923. La seigneurie des Ruilliers se trouvait dans la paroisse de Saint-Bonnet de Rochefort, Allier.

(3) Marie-Madeleine Barrin de La Galissonnière était l'unique sœur de Roland-Michel. Elle s'était mariée le 14 juillet 1736 à Vincent Barrin des Ruilliers, son cousin au 5^e degré : son quadrisaïeul Jacques Barrin Président au Parlement de Rennes, mort en 1593, étant le frère aîné du quadrisaïeul de son mari, Annet Barrin, écuyer, sieur des Ruilliers.

ANGEVINS AU CANADA EN AVRIL 1636

Nous avons reçu la très intéressante communication suivante du P. Archange Godbout, o. f. m. que nous publions en adressant à son auteur nos très vifs remerciements :

« ... En parcourant ces jours derniers la Revue *Nova Francia*, j'y ai remarqué votre insertion de février 1926 (1) : « ANGEVINS AU CANADA EN AVRIL 1636 », et vous félicite de votre trouvaille. Il s'agit d'une levée de Razilly pour la Hève en Acadie. Ce gouverneur, natif lui-même de Beaumont, près Chinon, mourut cette année 1636, et d'Aulnay transporta ses colons à Port-Royal. Tanguay ne mentionne pas ces colons parce qu'il n'a pas fait le relevé des actes acadiens.

Deux seulement des colons mentionnés sur votre liste ont fait souche à Port-Royal : Pierre Martin (que je compte au nombre de mes ancêtres) et Guillaume Trahan.

Le premier, né en 1601, avait épousé, en France, Catherine Vigneau, dont Pierre, né en 1626. Il eut en outre à Port-Royal : Marie, Mathieu, premier seigneur de Coquebid, Marguerite et Andrée. Guillaume Trahan, né en 1611, épousa, en 1666, Madeleine Brun, fille de Vincent et de Renée Brode, dont il eut : Guillaume, Jean, Alexandre, Marie, Jeanne et Madeleine. Je ne sache pas qu'aucun document fasse mention de son premier mariage.

A titre de documentation je vous dirai que je prépare un Dictionnaire généalogique des Familles Acadiennes.

P. A. GODBOUT, o. f. m.

(1) Voir *Nova Francia*. Vol 1. N° 4. 24 février 1926. p. 177.

QUESTIONS et RÉPONSES

La rubrique « Questions et Réponses » est ouverte à tous.

Les « Questions et Réponses » sont insérées dans le but de renseigner les chercheurs et les curieux.

QUESTIONS

FEUX DE SAINT-JEAN. — Connait-on les origines des Feux de la Saint-Jean-Baptiste qui, au Canada comme dans certaines régions de France, s'allument le soir du 24 Juin de chaque année. A quelle époque, au Canada, peut-on placer le premier feu de la Saint-Jean ?

S.. C.. R.

GÉNÉALOGIE DES ANCIENS RÉGIMENTS DU CANADA. — Quels sont les régiments actuels qui descendent des régiments qui ont participé aux guerres du Canada : 1635, Carignan-salières ; 1755, La Reine, Béarn, Languedoc, Guyenne, qui furent au Canada ; Bourgogne, Artois, qui furent à Louisbourg (Acadie) ; 1756, La Sarre, Royal-Roussillon, qui furent au Canada ; 1757, Berry, qui fut au Canada ; 1758, Cambis et 2^e Etranger, qui furent à Louisbourg (Acadie) ? Quelles sont les garnisons actuelles des unités qui descendent de ces régiments ?

DE CARBONNIÈRES.

FEUX D'ARTIFICE AU CANADA. — Qui pourrait me dire à quelle époque se tira le premier feu d'artifice sur les bords du Saint-Laurent et me faire connaître les circonstances qui occasionnèrent cette manifestation ?

DES ESTOUROCS.

JOURNAUX DES TROIS-RIVIÈRES. — A Mortagne-au-Perche, au cours de la soirée du samedi 20 Août dernier, un des conférenciers parla avec une érudition et une documentation de la ville fondée par le sieur de La Violette et que gouverna Pierre Boucher. Il me serait agréable de connaître quels ont été et quels sont les journaux rédigés en langue française, de cette ville du pays de Québec.

DU VAL DE MORTAGNE.

BAS-POITEVINS AU CANADA. — Dans la Revue du Bas-Poitou de 1919, Paul

Brauchet-Filleau, ayant été mis en relation avec le P. Archange, o. f. m., publia une liste de Poitevins arrivés au Canada de 1608 à 1765. Pourrait-on avoir l'acte de naissance de : François Philippon, du diocèse de Luçon, fils de François, chirurgien, et de Françoise Graton, qui vint en Canada en 1685, et de Jacques Métay, dit *Ladouceur*, soldat de la compagnie de M. de Longueuil, fils de Jacques et de Jacqueline Durandét, originaire de Saint-Jean (Vendée) (est-ce Saint-Jean-de-Beugné ou Saint-Jean-des-Monts), qui arriva au Canada en 1730 ?

P. M.....R.

RÉPONSES

LIDIUS, ANGLAIS ÉTABLI A MONTRÉAL AU XVII^e SIÈCLE. Vol. II. N° 2. p. 94). — Lidius, natif d'Oranxe en la Nouvelle-Angleterre, s'établit à Montréal en 1725. M. Deat, p. s. s., lui délivra, en 1730, un certificat constatant qu'il n'avait point paru à l'église depuis son abjuration. Je donnerai sur ce curieux personnage des renseignements très curieux dans un très prochain numéro de *Nova Francia*.

Jean du TRIADOU.

NOVA FRANCIA. (Vol. II. N° 4. p. 187). — Il serait nécessaire pour répondre à la question de « A.-C. B. » de plusieurs pages de la revue, cependant je crois inutile de donner autres sources que le dictionnaire de Baudrand (Michel-Antoine), dictionnaire géographique et historique, paru à Paris en 1705, d'où j'extraits ces lignes : « La Nouvelle-France, *Nova Francia*, pays de l'Amérique septentrionale, fort grand & « habité par les François. » (p. 689) et « La Nouvelle-France, *Nova Francia*, « est la partie de l'Amérique septentrionale la plus grande et la plus « étendue vers le fleuve Saint-Laurent « & les lacs au Couchant. On l'appelle « aussi quelque fois, mais impropre-

« ment, le Canada qui n'en est qu'une « partie... » (p. 1294). Tous les vieux textes et les anciennes cartes utilisent Nova Francia pour désigner la France du Nord-Amérique jusqu'au XVIII^e siècle.

M. LAGARDE DE CROS.

En lisant l'épithaphe de Roland-Michel Barrin de La Galissonnière, que je publie ce jour, « A.-C. B » trouvera à la douzième ligne la preuve que *Nova Francia* désignait bien le Canada.

E. DE CATHELINÉAU.

HOUDIN (MICHEL). (Vol. II. N^o 5. p. 231). — « Potentien Houdin, récollet, « venu en Canada en Juin 1740, fut « reconnu supérieur des Récollets aux « Trois-Rivières, en 1746, et repartit en « Avril 1754. Il mourut à la Nouvelle-« Rochelle, en 1767. » dit l'abbé Tanguay dans son *Répertoire du Clergé canadien*.

C'est peu pour ce personnage qui joua un rôle si scandaleux et fut traître à la France en 1759. Le Pasteur J. P. r pourrait lire sur ce personnage *The Church of England in Canada, 1754-1793*, de H.-C. Stuart et *Les Réfugiés huguenots en Amérique*, de Gilbert Chinard, il aurait sur ce triste héros quelques renseignements importants.

Voici, d'après mes notes, ce que je puis dire sur ce personnage. Né en 1705, Michel Houdin avait été ordonné par l'archevêque de Trèves en 1730. Passé à l'Église d'Angleterre, il se maria et arriva à New-York. Pour gagner les bonnes grâces du gouverneur Clinton, qui avait placé deux sentinelles à la porte de son domicile, Michel Houdin donna des indications précieuses sur une attaque projetée par les Français contre Oswego. Missionnaire à Trenton (New-Jersey), il se fit agréer lorsque la prise du Canada fut décidée, comme chapelain du 48^e régiment et lorsque, en 1759, le général Wolfe lança ses troupes contre Québec, il servit de guide à celle-ci à cause de sa connaissance du pays. On cite de lui un sermon enthousiaste aux troupes anglaises dans l'église Saint-Pierre de Westchester, où il prit pour texte Saint-Mathieu, X. 28 : « *Ne craignez pas ceux qui ne peuvent tuer que le corps* ». Après la prise de Québec il resta avec les troupes jusqu'en 1761, époque à laquelle nous le retrouvons pasteur de New-Rochelle où les habi-

tants, fiers sans doute de son rôle au Canada, firent des quêtes et ouvrirent une souscription pour pouvoir lui construire une demeure. Michel Houdin servit comme pasteur jusqu'à sa mort en 1766.

L'historien Valdron nous dit que c'était « un homme de beaucoup de « sciences et d'érudition aussi bien « que d'un caractère irréprochable... « Les regrets des paroissiens l'accom- « pagnèrent au tombeau. Il fut enterré « dans le sanctuaire de la vieille église « française dans la même tombe que « Boudet et Stoupe. » Gilbert Chinard le juge plus sévèrement : « Il nous est « impossible d'oublier que Michel Hou- « din était, en fin de compte, un prêtre « renégat, que deux fois il avait trahi « sa patrie et qu'il n'avait pas même « l'excuse d'appartenir à une famille « huguenote. »

DES ÉCOMINES.

CANADIENS OU CANADOIS. (Vol. II. N^o 5. p. 236). — Il n'y a pour répondre à la question de P. Uriste qu'à se référer au *Dictionnaire Universel français et latin* de Trévoux (Ed. de Nancy, 1734). Au Tome I, p. 1374, on lit : « *Canadien*, enne, S. m. & f. adj. Fran- « çois établi ou né en Canada. *Canadiensis*, *Francus homo in Canadensi plaga Francis parentibus natus*. *Canadien* n'est pas la même chose que « Canadois. Nos Français qui sont en « Canada, ou qui y ont été, distinguent « fort ces deux mots. *Un Canadien* est « un homme né en Canada, mais de « parents Français établis en Canada, « ou qui y ont demeuré, & qui pendant « leur séjour y est venu au monde, au « lieu que *Canadois* est un sauvage, « un naturel de Canada. Des enfants « de M^r Tel, qui a été Intendant de « Québec, ces deux-ci sont *Canadiens* : « c'est-à-dire néz en Canada. Quelle « est cette femme ? C'est une *Canadienne*, une marchande française de « de Québec. » — « *Canadois*, oise, S. « m. & f. Homme originaire de Canada, « Sauvage, Barbare de Canada. *Canadensis*. *Canadensi Indigena*. Les « *Canadois* en général sont sanguins, « de couleur olivâtre, de belle taille, & « ont le visage assez beau. Ils ont les « yeux gros et noirs, de même que les « cheveux, & les dents de la couleur « de l'ivoire. Les *Canadoises* sont aussi « d'une taille au dessus de la mé- « diocre. »

A.-L. L.

LIVRES et REVUES

REVUE
D'HISTOIRE DE
L'ÉGLISE DE FRANCE

On lit dans cette érudite revue : (1)

La « Société d'Histoire du Canada » a été fondée à Paris en 1924 pour centraliser les recherches sur l'histoire de la Nouvelle

France, pour établir des relations entre les familles de l'ancien et du nouveau monde qui ont des origines communes et pour publier des documents historiques et un bulletin : *Nova Francia*. Les six premiers numéros de ce bulletin parus en 1925 et 1926 forment un beau volume de 288 pages in-8^o. Quelques articles ont un intérêt généalogique ou familial, mais certaines communications ont révélé des documents importants concernant des personnages historiques tels que Paul de Chomedey de Maisonneuve, Samuel Champlain, le Père Sagard, Saint-Etienne de la Tour, etc. La propagande faite par la Société a provoqué la rédaction de notices qui ont été publiées dans *Nova Francia* ou dans diverses autres revues provinciales sur les émigrants et les colons originaires de l'Auvergne, du Bourbonnais, de la Bourgogne, du Nivernais, de la Picardie. L'étude la plus importante est celle du R. P. Albert David : *Les Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit à Québec et en Acadie* (n^{os} du 24 juin 1925 au 24 avril 1926). L'auteur qui a pu étudier à Québec la correspondance de l'abbé de l'Isle Dieu, vicaire général et correspondant à Paris de l'évêque de Québec, donne des renseignements précis sur le rôle respectif de la Société des Missions Etrangères et du Séminaire du Saint-Esprit et sur la bibliographie d'un grand nombre de missionnaires.

H. B. R.

M. Constantin Weyer a déjà consacré plusieurs romans au Canada et nous avons lu de lui *Vers l'Ouest*, *Manitoba* et *la Bourrasque*. Il vient de publier un feuilleton dans « Le Quotidien » : *Cavalier de la Salle*, et annonce un volume de contes *Cinq éclats de Silex*. Ainsi, M. Cons-

(1) Tome XVI. N^o 60. Juillet-Septembre 1927.

tantin-Weyer doit être compté parmi les écrivains étrangers que le Canada a inspirés. Classons-le avec Louis Hémon, L. F. Rouquette et James-Olivier Curwood. Cependant Curwood était loin de connaître le Canada comme M. Constantin-Weyer. Ce dernier a longtemps vécu dans l'Ouest, où il a vu ces métis dont il reproduit la langue mi-partie anglais et français. Moins lyrique que Rouquette et moins sentimental que Louis Hémon de Maria Chapdelaine, M. Constantin-Weyer ne craint pas les notations réalistes. Elles sont souvent savoureuses. Naturellement, ici, comme dans tout bon ouvrage de genre, la vérité historique est soumise aux nécessités romanesques. La littérature a des lois non moins rigoureuses que l'histoire ; M. Constantin-Weyer, en tout cas, s'est nourri de bons textes et a su s'en servir. La Salle, Beaujeu et tous ses personnages sont humains. C'est un grand mérite. Les historiens dessèchent parfois le passé, jusqu'à le momifier. C'est au romancier que revient souvent la tâche et l'honneur de lui redonner la vie.

Je ferai une petite querelle à M. Constantin-Weyer. Ses héros, lorsqu'ils nomment le roi disent souvent *sa majesté Louis le quatorzième*. Voyons, les gens ne parlaient pas ainsi alors, ils disaient *le roi* tout simplement. Il est très dangereux d'imiter le vocabulaire d'autrefois et je ne vois guère que Balzac dans les *Contes drôlatiques*, Anatole France et M. Henri de Régner qui l'aient réussi avec vraisemblance.

J'ajoute que M. Constantin-Weyer lit certainement *Nova Francia* où il a cueilli l'histoire de Jean Terme assassiné par Jean Serreau, (1) sieur de Saint-Aubin. Il a très habilement enchassé ce pittoresque épisode dans son roman.

Et voilà comment une revue historique peut servir non seulement l'histoire mais encore la littérature.

La R. R.

(1) NOVA FRANCIA. Vol I. N° 6., p. 279. Vol. II N° 1. p. 37; N° 2. p.p. 79-81.

L'Imprimeur-Gérant : Gabriel ENAULT.

Imprimerie Gabriel Enault, Mamers. 13.337.

ÉDITIONS

DE LA

Société d'Histoire du Canada

(Gabriel Enault, Imprimeur-Éditeur)

Rév. P. OMER LE GRESLEY

Eudiste, professeur au Collège de Bathurst (Canada)

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN ACADIE

(1604-1926)

1 vol. in-8° raisin, 260 pages (2 cartes hors texte) 12 fr.

Rév. P. ALBERT DAVID

Missionnaire du Saint-Esprit

LES MISSIONNAIRES DU SAINT-ESPRIT

A QUÉBEC ET EN ACADIE AU XVIII^e SIÈCLE

Préface de Mgr LE ROY, Evêque de Carie

Supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit

1 vol. in-8° raisin, 60 pages (avec planche hors-texte) 10 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 24 fr.

Docteur LOMIER

LES PICARDS AU CANADA

Préface du duc de LÉVIS-MIREPOIX

Président de la Société d'Histoire du Canada

1 vol. in-8° raisin, 64 pages 7 fr.

50 exemplaires numérotés sur vélin Madagascar 25 fr.

Ces Ouvrages sont en vente au Siège de la Société d'Histoire du Canada,

52 rue de Richelieu (adresser les fonds à M. Th. Beauchesne, trésorier),

(Compte de Chèque postal 1005.88, Paris)

et chez Gabriel Enault, Éditeur, 28 place de la République, Mamers (Sarthe).

(Compte de Chèque Postal 201.64, Paris)

Pour l'envoi franco ajouter 15 % aux prix ci-dessus pour frais d'emballage et d'envoi.

MAISON FONDÉE EN 1878

LIBRAIRIE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE

Alph. MARGRAFF

37, rue Saint-André des Arts, Paris (6^e)

HISTOIRE — MÉMOIRES — VOYAGES — OUVRAGES
SUR PARIS ET LES PROVINCES — HÉRALDIQUE —
COLLECTIONS HISTORIQUES
: : LITTÉRATURE CURIEUSE OU ANECDOTIQUE : :

**Catalogue mensuel « Le Curieux »
franco sur demande**

*Service spécial de Recherches
d'Ouvrages RARES ou ÉPUIÉS.*

FOURNITURE D'OUVRAGES NEUFS.

Librairie Médicale et Scientifique

Amédée LEGRAND

93, Boulevard Saint-Germain — PARIS (VI^e)

*Envoi ou réponse par retour du courrier à toute demande
d'ouvrages médicaux, scientifiques ou littéraires —
En distribution : Bibliographie méthodique des livres
de médecine.*

Catalogue mensuel franco sur demande.

Pour paraître en Mars 1927 :

Anatomie Radiographique du Squelette normal

par J. BELOT et F. LEPENNETIER

Atlas in-folio, cartonné avec 275 planches

(Radiographies, photographies, schémas, grandeur nature)

**Entre la Bourse
et le Palais Royal**

50, rue de Richelieu

au Restaurant MAZA

où la cuisine est faite

par le Patron lui-même

Tous les Jours ont leurs « Plats du Jour »

et toujours vous trouverez les **Roignons**
du Maire Leblanc et le **Coq au vin**
Henri IV.

Déjeuners.

Diners.

Bar américain.

Téléphone : Central 32-41.

*A quelques mètres de la Bibliothèque Nationale, voisinant
avec le bureau des Archives du Canada, le RESTAURANT
MAZA réserve un accueil sympathique aux Canadiens de
passage à Paris.*